LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, mardi 29 novembre 1966 / saint Saturnin, martyr / 82e année, No 277 / 4 cahiers / 56 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux, pluie occasionnelle / Minimum 35 / Maximum 55

La forte demande mondiale de pétrole va stimuler l'économie canadienne • En page 38

Assurance-santé: l'opposition veut que la loi englobe tous les soins

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA. — L'opposition a tenté par tous les moyens hier d'élargir la portée de la loi de l'assurance-santé en sorte qu'elle couvre non seulement les honoraires des médecins mais aussi ceux des membres des professions paramédicales, comme les psychologues, les dentistes, les optométristes.

A deux reprises, des amendements à cet effet ont été déclarés irrecevables par le président et le comité plénier a ajourné ses travaux hier soir avant que le président n'ait pu se prononcer sur un troisième.

Le député néo-démocrate William Howe, d'Hamilton South, a présenté le premier amendement qu'a farouchement combattu le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Allan MacEachen, en invoquant une règle de procédure selon laquelle un amendement ne peut donner à un bill une portée plus grande que celle prévue dans la résolution initiale. Le ministre soutient en outre qu'il en coûterait des millions de dollars de plus par année pour assurer de tels services. Une bonne dizaine de députés ont défendu l'amendement, mais le président a tranché la débat en prenant à son compte les remarques de M. MacEachen sur les règles de procédure.

Ce fut au tour de l'ex-ministre conservateur Davie Fulton de soumettre une motion semblable, mais formulée différemment : ainsi, non seulement les soins prodigués par le médecin auraient été assurés mais aussi ceux prodigués sur l'avis ou avec le consentement du médecin.

Le président a de nouveau déclaré l'amendement irrecevable, pour les mêmes raisons, alléguant qu'il est irrégulier que par voie d'amendement on impose à la Couronne un fardeau non prévu dans la résolution initiale.

C'est à ce moment qu'est entré en scène M. Stanley Knowles, député NPD de Winnipeg qui a la réputation d'être fin procédurier. Il a tenté d'éviter la pierre sur laquelle achoppaient les résolutions précédentes en démontrant que son amendement n'impliquerait pas de fardeau supplémentaire à la Couronne. Selon cet amendement, la loi couvrirait également les honoraires des optométristes pour les soins qui, lorsqu'ils sont prodigués par les médecins, sont considérés comme services assurés.

M. MacEachen a salué l'astuce de M. Knowles mais a fait remarquer que sa proposition coûterait en fait $18 millions de plus à la Couronne, selon ses prévisions et pour cette raison il a demandé au président de rejeter l'amendement.

Dès lors, la discussion s'est poursuivie pendant près d'une heure et demie et le président, à 10 heures, n'avait encore rendu jugement lorsque l'huissier à la verge noire frappa à la porte des Communes pour inviter les honorables députés à se rendre au Sénat où une loi était sur le point d'obtenir la sanction royale.

Il s'agissait d'une loi modifiant la loi sur les banques et qui plus tôt dans la journée avait subi en 15 minutes ses deuxième et troisième lectures. Il ne s'agissait que d'une formalité prolongeant l'existence de la loi actuelle jusqu'en avril — elle cessait d'être en vigueur dans quelques jours — le temps que le comité termine l'étude de la nouvelle loi.

Il semble que le ministre MacEachen n'ait pas fini de défendre son bill, l'opposition soulevant unanimement des amendements à chacun des articles.

Il n'est pas impossible que d'ici la fin de débat il y aille de toutes petites libéralités, élar-

Voir OPPOSITION en page 2

Les mesures disciplinaires prises par le Barreau contre Wagner sont suspendues

par Jean DENECHAUD

M. Claude Wagner, ancien ministre de la Justice du Québec, a obtenu une ordonnance contre le Barreau de Montréal, adressée également au mis en cause, le juge Jean-Paul Bérubé, de la Cour des Sessions de la Paix, de Rivière-du-Loup, leur enjoignant de suspendre toutes les mesures disciplinaires intentées contre l'ancien ministre et de les transmettre dans un délai de 15 jours.

Le juge Philippe Pothier, de la Cour supérieure, permet l'émission à la demande de M. Wagner, d'une procédure de révision à l'encontre des condamnations prononcées contre lui pour des propos qu'il a tenus à Drummondville.

Me Laurent E. Bélanger, qui représente M. Wagner, continuera les procédures pour lesquelles il réclame l'immunité pour un ministre lorsqu'il parle au sujet des actes officiels concernant sa fonction.

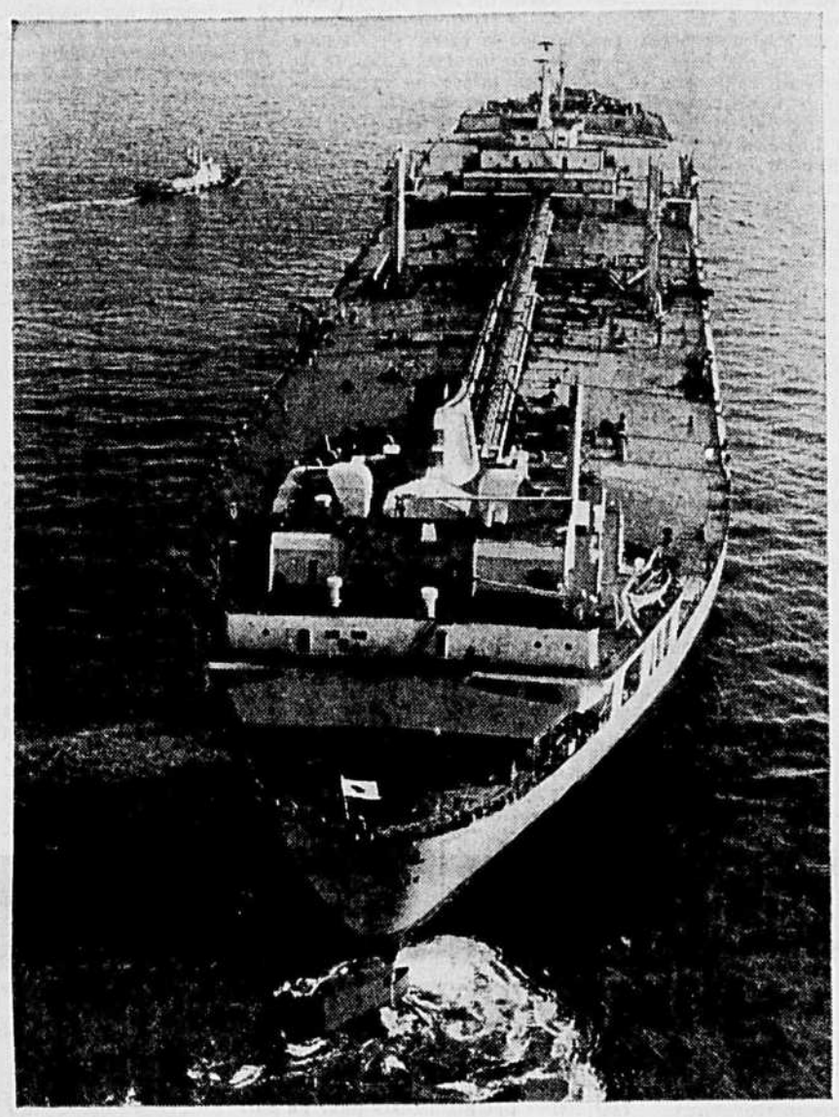
Le juge Pothier déclare dans son jugement que le magistrat à qui une requête, comme la présente procédure est présentée, doit à ce stade de la contestation justifier les conclusions réclamées.

Il mentionne que lorsqu'il a tenu les propos qu'on lui reproche, M. Wagner était ministre de la Justice en plus d'être avocat.

Comme ministre de la Justice, il avait la surveillance de toutes les matières qui concernent l'administration de la Justice dans cette province.

Il considère que les propos dont on fait grief à Me Wagner ont été prononcés par lui comme simple individu, non comme avocat ou membre du Barreau mais dans l'exécution de ses fonctions comme ministre de la Justice ; il considère également que même si Me Wagner a avisé son auditoire au début de sa causerie qu'il s'adressait à eux non seulement en tant que ministre mais surtout en confrère, il n'en reste pas moins que c'est à titre de ministre de la Justice qu'il a été invité

Voir MESURES en page 2



Le plus gros navire du monde : 210,000 tonnes !

Le pétrolier japonais "Idemitsu Maru", qui est actuellement le plus gros navire du monde, avec ses 210,000 tonnes de jauge brute et sa longueur de 1,132 pieds, va commencer en décembre à transporter de l'huile du golfe Persique au Japon. Les Japonais sont tellement passés maîtres dans l'art de la construction navale que la construction de l' "Idemitsu Maru" n'a nécessité que huit mois. Le navire est tellement automatisé qu'il lui suffira d'un équipage de 32 hommes.

La pire tempête en dix ans frappe la région des Grands Lacs

(d'après UPI, PA) — La pire tempête automnale à frapper la région américaine des Grands lacs depuis 10 ans a bloqué hier de nombreuses routes, paralysant ainsi les mouvements de centaines de voyageurs, a isolé des villes entières, a provoqué la fermeture des écoles et a causé l'interruption de la distribution de l'électricité à plus de 10,000 maisons du Michigan.

Des vents de 70 milles à l'heure ont balayé le Michigan et y ont formé d'énormes bancs de neige. La précipitation a atteint jusqu'à 16 pouces à certains endroits. L'Indiana et l'Ohio ont été partiellement touchés par cette tempête.

Le bureau météorologique de Détroit a cependant annoncé aujourd'hui que la tempête quitterait la région pour se diriger vers le nord-est. Toutefois, la journée sera marquée par une poudrerie à travers tout le Michigan.

Hier soir, la ville de Marquette était ensevelie sous 16 pouces de neige tandis que des bancs de neige de cinq à six pieds de hauteur bloquaient la route principale U.S. 2, au nord du Michigan. La U.S. 41, reliant Skandina à Ispheming, n'était ouverte que sur une seule travée.

Voir TEMPETE en page 2

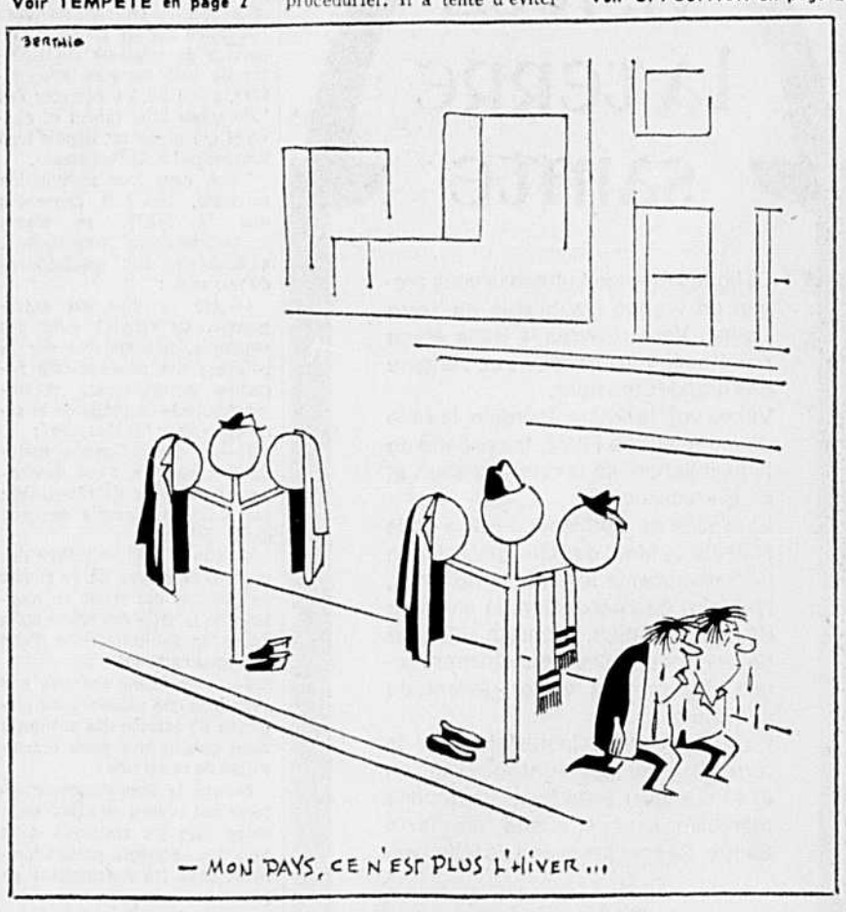
Le Québec bat tous ses records de chaleur

Alors que le sud de l'Ontario et l'Etat du Michigan sont ensevelis sous la neige, ici, au Québec, le temps doux d'hier et d'aujourd'hui bat tous les records pour les 28 et 29 novembre.

Hier, le thermomètre a grimpé à 60.6 degrés Fahrenheit, soit 5.6 degrés de plus que le record de 55 degrés enregistré en 1896.

Aujourd'hui, le thermomètre a grimpé à 55 degrés pour battre un autre record enregistré le 29 novembre 1934 alors que le mercure était monté à 54.8.

Toutefois, la météo prévoit que la température sera plus froide demain et les jours à venir. On prévoit également des chutes de neige locales à partir de jeudi. Les Laurentides, toujours selon la météo, seront gratifiées d'une bonne couche de neige pour la fin de semaine prochaine.



AUJOURD'HUI

Propriétaires mécontents

300 propriétaires mécontents de Verdun prennent d'assaut l'hôtel de ville et huent à qui mieux mieux les élus du peuple.

— Page 3

Foyers d'hébergement

Sept foyers pour loger les personnes âgées ont été construits dans la province de Québec. Sept sont en construction et 71 autres sont à l'état de projet. Claire Dutrisac a fait enquête sur cet important programme qui vise à loger les personnes âgées près des lieux où elles ont vécu et avec tout le confort moderne.

Voir le premier de la série de trois articles en page 5

Le Rapport Montpetit

Un comité mixte composé des représentants des syndicats et du ministère des Postes sera formé, dès cette semaine pour étudier les recommandations du rapport Montpetit, déposé récemment aux Communes.

— Page 26

Le Canada et l'entrée de la Chine à l'ONU

Dans une interview exclusive à LA PRESSE, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, fait la synthèse de l'attitude — favorable — du Canada au sujet de l'admission de la Chine populaire aux Nations unies.

— Page 5

Burundi: l'armée dépose le roi-adolescent Ntare V et proclame la république

BUJUMBURA, Burundi. (AFP, Reuter, PA, UPI) — Un coup d'Etat militaire dirigé par le premier ministre Michel Micombero a déposé le roi (mwami) Ntare V et proclamé la république au Burundi, petit Etat situé au coeur de l'Afrique.

Dans un message diffusé par la radio du pays, le premier ministre Micombero a annoncé qu'il assumait la présidence de la république et la direction d'un comité révolutionnaire formé d'officiers et que le gouvernement était dissous. La radio de Bujumbura a expliqué que le coup d'Etat s'étais déroulé dans le calme, mais les aéroports ont été fermés et les voyages à l'intérieur du pays sont interdits.

Le jeune monarque de 19 ans, qui avait pris le pouvoir après avoir déposé son père le 8 juillet dernier, se trouvait au Congo où il a assisté aux fêtes marquant le premier anniversaire de la prise du pouvoir par le général Mobutu. Il devait regagner sa capitale demain.

A couteaux tirés

La nouvelle de la proclamation de la république au Burundi a causé peu de surprise car on ne faisait pas mystère depuis plus d'un mois à Bujumbura du conflit qui s'était élevé entre le souverain et son premier ministre. Le jeune monarque Ntare V voulait se défaire de son premier collaborateur qu'il taxait volontiers, et presque ouvertement, d'incompétence et d'abus d'autorité. Le capitaine Micombero a vraisemblablement pris les devants et déposé son souverain. Il a reproché au jeune roi déchu de n'avoir pas tenu ses promesses et ses engagements et de s'être laissé influencer par son père, l'ex-mwami Mwamutsa IV et par quelques conseillers de son entourage.

C'est justement avec le soutien du capitaine Micombero, qui était à l'époque chef d'état-major, que le jeune prince Charles Ndizeye avait assumé toutes les prérogatives de chef de l'Etat en juillet dernier, à la place de son père, qui se trou-

voir BURUNDI en page 2



téléphoto UPI

Le jeune roi du Burundi, Ntare V

M. Gilles Bergeron aurait décidé de quitter le ministère de l'Éducation

par Pierre O'NEIL

QUEBEC — Le gouvernement doit annoncer aujourd'hui d'importantes nominations et des réformes de structures au ministère de l'Education.

Il s'agit de nommer des titulaires à trois nouvelles directions générales à un nouveau service de relations avec les parents et à une "mission" sur les institutions.

Ces modifications vont entrainer d'ici quelques mois la démission de l'un des pilliers du ministère, le sous-ministre adjoint M. Gilles Bergeron.

Il aurait en effet pris hier la décision de quitter non seulement le gouvernement mais tout aussi bien la province.

Il n'y aurait évidemment pas de place pour M. Bergeron dans les nominations d'aujourd'hui. Des informateurs mentionnent au contraire que, confirmé dans son titre de sous-ministre adjoint il pourrait bientôt se voir priver de certaines responsabilités qu'il assume aujourd'hui.

On croit savoir que M. Bergeron quitterait le ministère d'ici trois ou quatre mois.

LA PRESSE a déjà annoncé le départ de M. Bergeron. Sujet à de formidable pressions de la part de ses collègues, M. Bergeron avait alors décidé de rester et dans un communiqué rédigé à l'époque on avait démenti de façon formelle son départ.

On ne le fera pas cette fois-ci car les jeux sont faits et M. Bergeron ne veut rien avoir à faire avec le ministère. Il n'y resterait que pour quelques mois pour satisfaire aux désirs

Voir BERGERON en page 2



M. Bergeron

Entente possible sur les dernières directives du ministère de l'Education

QUEBEC. (PC) — Le président de la Corporation des Instituteurs catholiques du Québec (CIC), M. Raymond Laliberté, a révélé hier soir que le ministère de l'Education a convoqué une réunion spéciale des délégués au comité du plan de développement scolaire pour demain, en vue d'en venir à une entente concernant les directives du 14 octobre dernier.

Ce comité est présentement boycotté par la CIC ainsi que par le syndicat des professeurs du Québec et par les représentants des trois associations anglo-catholiques et anglo-protestantes.

Ces différents organismes s'opposent aux directives émises par le ministère de l'Education, le 14 octobre, qui stipu-

voir ENTENTE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 44 à 54
Bandes dessinées / 34
Courrier "Que faire ?" / 22
Décès, naissances, etc. / 55
Editorial / 6
Finance / 38 à 40
Horoscope / 11
La bonne table / 15 à 17
Loisirs et récréation / 34
Mots croisés / 48
Navigation / 23
Nouvelles internationales / 29
Nouvelles nationales / 43
Radio et télévision / 24 et 25
Spectacles et concerts / 36 et 37
Sports / 30 à 33
Tribunaux / 8 et 9
Vie féminine / 18 et 20
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 27

CKAC 73

Conflit du rail: les efforts de médiation continuent

— Carl Goldenberg

Les efforts de médiation dans le conflit du rail qui a provoqué une grève à la fin de l'été se poursuivent auprès de trois groupes de syndicats, même si un quatrième groupe a annoncé que ses négociateurs "retournaient chez eux".

M. W. J. Smith, président de la Fraternité canadienne des cheminots et employés des transports et autres ouvriers, a fait savoir que les négociateurs de l'organisme syndical reprenaient le chemin de leurs foyers respectifs.

Cependant hier, un autre porte-parole de la fraternité laissait entendre que les pourparlers allaient beaucoup mieux, et que les divergences d'opinion sur les termes de l'accord s'amoindrissaient. Il prévoyait même que l'entente serait complète avant minuit, demain.

De leur côté, le médiateur fédéral, M. Carl Goldenberg, et les représentants des trois autres groupes syndicaux intéressés ont répliqué que les négociations continuaient.

"Mon mandat ne se termine pas avant mercredi soir prochain, a déclaré M. Goldenberg. Il reste à savoir si ces négociations se termineront par une entente ou non."

La Fraternité des cheminots représente 24,000 des 118,000 travailleurs qui font l'objet des présents pourparlers.

On sait que la loi adoptée pour régler le conflit, en septembre, prévoit l'arbitrage obligatoire si la médiation échoue.

Le président de la fraternité, M. Smith, avait affirmé que les dirigeants du syndicat ont reçu instruction de "se préparer à soumettre les questions en litige à l'arbitrage."

Le SCFP ne prétend plus avoir obtenu la majorité à Radio-Canada

Le Syndicat canadien de la fonction publique (CTC) ne prétend plus avoir obtenu la majorité absolue des voix lors du vote de représentation syndicale que a été tenu la semaine dernière parmi les employés de al production de Radio-Canada.

Le nombre d'employés ayant le droit de voter étant supérieur à celui sur lequel s'était basé le Syndicat canadien de la fonction publique (CTC) pour proclamer sa victoire à Radio-Canada, il se pourrait que le résultat du scrutin change sensiblement.

Le chiffre de 1,584, annoncé par le SCFP, était basé sur un communiqué du ministère fédéral du Travail du 21 octobre. Au moment du vote chez les employés de la réalisation les 23 et 24 novembre, le nombre aurait été plus élevé.

Rejoint hier soir à son domicile, M. Raymond Legendre, porte-parole du SCFP, a répété que le nombre réel d'employés inscrits sur les listes de Radio-Canada n'avait pas encore été dévoilé. Selon lui, ce nombre devrait s'établir aux environs de 1,622, ce qui porterait la majorité absolue à 812.

On a cependant appris d'une autre source que le nombre total de votants éligibles serait de 1,685. Si ce chiffre était exact, la majorité absolue serait fixée à 843.

Le SCFP avait déclaré qu'il avait obtenu 803 voix, contre 435 pour l'International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of the United States and Canada. La CSN avait demandé à ses adhérents de boycotter le vote, d'où un nombre de 264 bulletins annulés parce qu'ils comportaient les lettres CSN.

Le SCFP a fait parvenir hier un télégramme au CCRO afin de protester contre les "irrégularités" survenues aux bureaux de Montréal.

Le SCFP demande qu'on procède à un recomptage officiel du scrutin. Le syndicat informe finalement le CCRO qu'il complétera ses informations dans une lettre qu'il fera parvenir sous peu.

"Cette démarche signifie que le SCFP conteste le résultat du scrutin par suite d'ingérence au scrutin de Montréal et à cause de questions d'ordre technique concernant l'éligibilité des votants, le marquage des bulletins, la violation de l'esprit de la loi du travail fédérale, etc.", dit le communiqué du syndicat.

Le syndicat du cinéma et de la TV souhaite la tenue d'un autre vote

Le Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) a formulé le souhait hier que le Conseil canadien des relations ouvrières décrète d'ici peu un autre vote de représentation parmi les employés du réseau français de Radio-Canada qui se sont rendus aux urnes la semaine dernière.

Le SGCT soutient que le résultat du vote des 23 et 24 novembre a démontré hors de tout doute possible que ni l'une ni l'autre des deux "unions" admises sur le bulletin de vote (le Syndicat canadien de la fonction publique et l'IATSE) ne rallie la majorité absolue des employés de Radio-Canada dans le Québec.

"Ni le SCFP avec ses 315 votes, ni IATSE avec ses 78 votes n'a rallié la majorité des 699 employés au scrutin de la semaine dernière, affirme le SGCT. C'est donc dire que le concept de l'unité de négociation dite "nationale" n'a plus l'appui majoritaire essentiel au syndicalisme démocratique des employés de la Société au Québec."

Espoir d'un nouveau vote

Le SGCT croit que le CCRO "sera bien obligé maintenant, face à la division profonde qui règne chez les employés de la société Radio-Canada, d'une région à l'autre, d'admettre l'irréalisme pathologique dans lequel il nage".

"C'est pourquoi nous osons croire qu'il y aura un nouveau vote parmi les mêmes employés du réseau français d'ici peu, afin de constituer l'unité de négociation naturelle que nous réclamons depuis plus de deux ans avec une patience que nous avons abandonnée au cours du récent scrutin.

"Il ne fait pas de doute dans notre esprit, ni dans celui de la société Radio-Canada, nous l'espérons bien, que le résultat d'un vote parmi (ces) employés au cours d'un scrutin où nous serons officiellement de la partie, nous accordera la reconnaisse légale".

Les lignes qui précèdent sont extraites d'un mémoire que 75 membres du SGCT ont remis hier après-midi au directeur du service des relations industrielles de la société d'Etat, réseau français à Montréal, M. Gérard Bélisle.

M. Bélisle leur a répondu que c'est le CCRO qui déterminera d'ici quelques jours quel syndicat (SCFP ou IATSE) les représentera légalement. Il a cependant accepté de soumettre le mémoire à la direction de Radio-Canada, qui, a-t-il dit, l'étudiera attentivement.

Plusieurs membres de la délégation s'étant absentés de leur travail pour venir présenter le mémoire, M. Bélisle leur a aussi promis l'impunité.

Le syndicat affilié à la CSN a par ailleurs souhaité dans une autre partie de son mémoire l'adoption par les dirigeants du service de relations industrielles de huit mesures susceptibles, selon lui, de corriger des "situations intolérables et abusives qui persistent depuis trop longtemps" à Radio-Canada.

Voici, dans leur formulation originale, les huit demandes que le SGCT, se disant "conscient de sa force réelle", a adressées aux destinataires du mémoire :

1— que la direction entreprenne, de concert avec ses employés, une enquête sur la politique des sous-contrats accordés actuellement, notamment pour le tournage de la série en couleur "D'Iberville";

2— que Radio-Canada mette fin aux problèmes qui surviennent au service de maquillage par suite de l'incurie de ceux qui le dirigent;

3— que la Société trouve des moyens de mettre fin au climat irrespirable qui règne au montage de la salle des nouvelles à cause de l'autoritarisme d'une personne en autorité ;

4— qu'un terme soit mis aux vexations que subissent les employés du service des costumes ainsi qu'à la mauvaise organisation de ce service ;

5— que le temps supplémentaire soit réparti équitablement entre tous les employés dans tous les services, particulièrement chez les machinistes de plateau ;

6— que le contrat actuel des caméramen de la production soit refait afin qu'il corresponde aux conditions actuelles d'exercice du métier et pour mettre fin au chantage dont est victime cette catégorie d'employés ;

7— que les ceméramen, autant ceux de la production que ceux des nouvelles, qui ont des contrats individuels avec Radio-Canada, bénéficient au moins de toutes les conditions de travail prévues au contrat de IATSE, à qui ils paient une cotisation. Exemple : le temps supplémentaire ;

8— que la façon d'administrer d'un certain supérieur, dont nous vous ferons connaître le nom privément, fasse l'objet d'une enquête, étant donné les plaintes nombreuses que nous recevons de nos membres.

Si d'ici le 12 décembre des améliorations sensibles ne sont pas apportées sur ces huit points, le SGCT entend s'adresser directement aux autorités de la société Radio-Canada et rendre publics les détails de ses nombreux griefs.

ENTENTE

SUITE DE LA PAGE 1

lent entre autres que les commissions scolaires doivent dorénavant obtenir l'approbation de la Direction générale du Financement de ce ministère avant d'offrir des hausses de traitements aux enseignants.

On précisait aussi dans ces directives, que les commissions scolaires devaient obtenir l'autorisation du même organisme gouvernemental avant d'accepter le recours à l'arbitrage, et que les régionales devaient consulter les délégués des commissions scolaires locales avant de procéder.

M. Laliberté avait alors qualifié ses directives "de normes discrétionnaires" en soulignant d'ailleurs que la décision du ministère acculait "à toutes fins pratiques, les enseignants à la grève car il s'agit là d'un dernier recours légal non encore entravé par des décisions gouvernementales".

Hier soir, au cours d'une conversation téléphonique, M. Laliberté a dit espérer qu'une entente interviendra lors de la réunion de demain.

Plus tôt, la semaine dernière, le président de la CIC avait laissé entendre que quelque 250 enseignants manifesteraient devant le parlement provincial jeudi, premier décembre, jour de l'ouverture de la session.

Il a toutefois précisé hier que cette manifestation n'aura pas lieu si un accord intervient avec le ministère quant aux directives du 14 octobre. "Cette décision, a-t-il cependant ajouté, ne doit pas être considérée comme une tentative de chantage auprès du ministère puisque notre organisme en avait décidé ainsi bien avant que le ministre ne convoque cette réunion spéciale".

La manifestation projetée serait suivie d'un piquetage symbolique qui se continuerait constamment devant le parlement par trois ou quatre membres de la CIC jusqu'au 16 et 17 décembre alors que le conseil général de l'organisme se réunirait pour décider si d'autres pressions doivent être exercées contre le gouvernement si aucune entente n'est intervenue.

D'ailleurs, M. Laliberté a laissé entendre qu'un congrès spécial pourrait avoir lieu.

On sait que la CIC groupe quelque 50,000 membres répartis à travers la province.

Enfin, M. Raymond Laliberté soutient que les récentes directives du ministère de l'Education ajoutent une contrainte aux dispositions déjà contraignantes du Code du travail, en retirant aux commissions scolaires la part d'autorité administrative qui leur reste et qui a pour effet de paralyser les négociations en cours.

Ces négociations touchent pour l'année en cours, plus de 30,000 enseignants.

BURUNDI

SUITE DE LA PAGE 1

vait alors en exil prétendument volontaire à Genève.

Le prince Charles, intronisé le 1er septembre sous le nom dynastique de Ntare V, avait payé son tribut de reconnaissance en confirmant le capitaine Micombero dans ses fonctions de premier ministre. Avec l'exercice du pouvoir, toutefois, les relations entre les deux hommes s'étaient profondément altérées.

Le Burundi, qui compte une population de 2,300,000 habitants, était avec le Rwanda sous la tutelle de l'ONU et administré par la Belgique jusqu'à son indépendance en juillet 1962. Ses habitants sont divisés en deux grandes familles : les Hutu, qui forment la grande masse des paysans et une oligarchie traditionnelle, et les Tutsi, décrits souvent comme des géants et dont est issue la monarchie. De nombreux conflits ont opposé ces deux ethnies. Avec son voisin du nord, le Rwanda, ses relations sont généralement mauvaises en raison de la prédominance dans cette petite république de l'ethnie Hutu, qui a provoqué des massacres de Tutsi, notamment en décembre 1964, provoquant un reflux de réfugiés sur son territoire.

Micombero a annoncé que son gouvernement maintiendra tous les engagements internationaux et que sa politique étrangère demeurera inchangée. Cela signifie sans doute que le Burundi ne rétablira pas ses relations diplomatiques avec la Chine communiste qui avaient été rompues par le roi Mwambutsa IV en septembre 1965. Le nouveau président a aussi promis que le Burundi renforcerait ses relations avec ses voisins, le Congo, la Tanzanie et le Rwanda et garantirait la sécurité de tous les étrangers qui se trouvent dans le pays.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 35
Maximum aujourd'hui : 55

MONTREAL, (PC) — Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, Ottawa et Laurentides : nuageux avec pluie occasionnelle aujourd'hui, devenant plus frais cette nuit. Mercredi, généralement nuageux avec averses ou chutes de neige. Vents de 20 milles de l'est avec rafales de 30 tournant au sud avec rafales de 30 milles cette nuit. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal, Ottawa et Ste-Agathe, 55 et 35.

Régions des Cantons de l'Est, Québec, St-Maurice et Lac St-Jean: nuageux avec pluie occasionnelle et doux aujourd'hui. Généralement nuageux avec averses dispersées et un peu plus frais, mercredi. Vents de 20 milles de l'est. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec, La Tuque et Chicoutimi, 45 et 35; Sherbrooke, 55 et 40.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : nuageux aujourd'hui avec bruine et brume et pluie occasionnelle. Mardi, nuageux avec pluie occasionnelle. Doux Vents de 15 milles de l'est. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Rivière-du-Loup et Mont-Joli, 40 et 35; Baie-Comeau, 45 et 35; Gaspé et Sept-Iles, 45 et 40.

OPPOSITION

SUITE DE LA PAGE 1

gissant quelque peu la portée de l'assurance-maladie.

Les principaux arguments des députés de l'opposition sont que la loi est trop restrictive et que de ce fait elle est discriminatoire à l'égard des membres des professions paramédicales. On a dit par exemple que plus personne n'irait consulter de psychologues, tout le monde voulant se prévaloir des soins des psychiatres désormais gratuits.

On a dit la même chose en ce qui concerne les optométristes et les chiropraticiens que la clientèle va rapidement abandonner pour se prévaloir des soins gratuits des ophtalmologistes et des omnipraticiens. Les médecins vont devenir surchargés de travail à force d'hériter de la clientèle de leurs collègues des professions paramédicales. Chez les uns, il y aura queues aux portes, il deviendra impossible d'obtenir des rendez-vous. Chez les autres, les bureaux seront déserts.

BERGERON

SUITE DE LA PAGE 1

de ses collègues.

Dans les nominations qui devaient être annoncées aujourd'hui M. Bergeron conserverait son titre mais se verrait éventuellement placé en dehors des grands courants actuels de réforme, en dehors de ce que lui-même considère comme étant ses principales préoccupations.

La rumeur du départ de M. Bergeron circule au ministère depuis plusieurs jours.

LA PRESSE l'avait apprise la semaine dernière et comme on disait de M. Bergeron qu'il allait servir dans le ministère ontarien de l'Education sous M. William Davis (un grand ami de M. Gérin-Lajoie) nous avons communiqué avec le secrétaire-exécutif du ministre ontarien.

M. Clair Wescott nous a laissé entendre que ce serait de la piraterie que d'offrir un emploi à un haut fonctionnaire du gouvernement de Québec, mais que si M. Bergeron avait l'intention de quitter le ministère M. Davis lui offrirait un emploi en moins de quinze minutes.

M. Wescott a confirmé que certains hauts fonctionnaires des deux provinces avaient eu plusieurs occasions de travailler ensemble et que dans ces occasions on avait pu juger de la compétence de M. Gilles Bergeron.

"Nous serions fous a-t-il dit de ne pas lui offrir un emploi dès le moment où il démissionnera de son poste à Québec."

D'après des sources sérieuses au ministère il y a longtemps que M. Bergeron songe à partir.

Des expériences pénibles avec certains personnages du gouvernement Lesage (MM. Pierre Laporte, Bona Arsenault et d'autres) avaient commencé à motiver son départ éventuel.

La situation politique n'a fait que préciser cette volonté de quitter non seulement le gouvernement mais le Québec.

Au ministère on le placerait maintenant sur une voie d'évitement et il a souvent manifesté à ses collègues son intention de ne pas être mis sur les tablettes. Au surplus, il n'entendrait pas tolérer qu'on lui fasse le traitement des "conseillers du cabinet", ces hommes qu'on déplace des ministères pour les faire servir le premier ministre pendant que celui-ci nomme aux ministère des hommes en qui il a plus confiance.

On ne sait pas au juste quelle goutte d'eau a fait déborder le verre dans le cas de M. Bergeron mais des sources proches de lui indiquent qu'on avait cessé de le consulter au sujet de certains projets importants justement dans le secteur où il avait fait preuve d'une grande compétence.

Ainsi, le ministre de l'Education a annoncé l'autre jour devant une délégation en pélerinage que le gouvernement construirait à Montréal une faculté de Droit et de Sciences sociales au coût de $13 millions pour loger 4,000 étudiants.

M. Bergeron n'aurait même pas été consulté et ses confrères prétendent qu'il trouve excessive une telle dépense qui selon lui pourrait être coupée de moitié.

Mais le malaise que ressent M. Bergeron seralt beaucoup plus profond et toucherait avec lui plusieurs hauts fonctionnaires de l'Etat. On croit savoir en effet qu'une certaine catégorie de hauts fonctionnaires ne voient pas sans de vives inquiétudes les problèmes socio-économiques qu'a causés l'évolution récente de la société et de la politique québécoises.

Ils s'inquiètent à la fois d'une certaine réévalution des situations qui ont donné l'élan à la révolution tranquille et des incidences politiques que ce phénomène peut avoir sur l'évolution du gouvernement.

Ils s'inquiètent d'un certain "repli sur soi-même" de la société et de la politique québecoises, ils s'inquiètent de l'absence d'une véritable politique économique qu'on réussit à camoufler en créant l'illusion que la somme des investissements publics du Québec peut assurer à elle seule le développement harmonieux et progressif d'une économie forte qui ait d'autres horizons que les frontières de la province.

Bien sûr, tous les hauts fonctionnaires importants ne partagent pas ces vues mais ce sont celles qu'entretiennent M. Bergeron et certains de ses collaborateurs.

M. Bergeron est l'un des plus jeunes hauts fonctionnaires du gouvernement. Mais il est également l'un des plus respectés.

On lui attribue le mérite d'avoir largement réduit le coût de la construction des écoles en établissant des cahiers de normes très rigoureuses.

C'est également l'un des fonctionnaires qui a le plus marqué le projet et la mise en oeuvre de l'opération 55.

C'est lui qui à l'époque avait négocié le retour à Québec de $50 millions qu'Ottawa voulait dépenser ailleurs et auxquels on estimait que le Québec avait droit à cause de son retard à profiter du programme de subventions à la construction d'écoles techniques.

On ne sait pas encore si le départ éventuel de M. Gilles Bergeron doit créer des réactions en chaine au ministère ou dans l'administration en général. Mais elle n'est pas pour rassurer des hauts fonctionnaires qui sentaient même avant le changement de gouvernement une détérioration des positions québécoises sur le plan socio-économique par suite de l'évolution politique de la province dans des horizons de plus en plus restreints.

MESURES

SUITE DE LA PAGE 1

à prononcer ces propos et qu'il a employé l'expression d'avocat pour donner un caractère plus intime à la réunion.

Le juge Pothier conclut que si tels propos ont eu pour effet de léser quelqu'un, celui qui les a prononcés restera toujours assujetti aux tribunaux de Droit commun pour répondre des dommages.

En terminant, le juge déclare qu'il y a une contestation évidente et sérieuse au sujet de la juridiction que peuvent avoir les intimés (le Barreau et le juge Bérubé) dans l'examen et la sanction de Me Wagner dans les circonstances mentionnées plus haut.

TEMPETE

SUITE DE LA PAGE 1

Quelque 128 passagers et 56 marins ont passé la nuit à bord du traversier "City of Midland" quand le bateau s'est échoué sur un haut-fond à l'entrée du chenal menant au port de Ludington, au Michigan.

Pris dans la tempête, le bateau de 470 pieds de longueur a dérivé de sa route à cause du blizzard et a été immobilisé toute la nuit. Les passagers n'ont cependant couru aucun danger parce que le navire était protégé par un brise-lames, a annoncé la garde-côtes américaine.

Les bancs de neige ont immobilisé 225 automobiles et sept autobus près d'Engadine et 500 personnes se sont vues obligées de chercher refuge à l'hôtel de ville de l'endroit. Parmi elles se trouvaient quelque 400 étudiants du Michigan Technological University qui retournaient à leurs cours après le congé de la Tranksgiving.

Environ 200 autres personnes ont été immobilisées à Escanaba. Plusieurs d'entre elles ont trouvé refuge à bord d'autobus, également bloqués, mais équipés d'un bon système de chauffage.

A Marquette, ce n'est pas avant ce soir que les rues seront entièrement libérées, a rapporté la police de l'Etat. La tempête a provoqué la fermeture du Northern Michigan University, hier, et les autorités de l'institution ont noté que c'était la première fois de toute l'histoire de l'université que le mauvais temps causait une interruption des cours.

Parmi les villes isolées de tout et privées de courant électrique, il y a Curtis, Manistique et Rapid River.

Le Grand prix des lettres à Julien Green

PARIS (AFP) — Le Grand prix national des lettres vient d'être attribué à Julien Green, un romancier et dramaturge français, âgé de 66 ans, et dont les parents étaient d'origine étatsunienne. Il passa sa jeunesse à Paris, où il est né.

Après avoir servi volontairement dans l'armée française pendant la guerre de 1914-1918, il acheva ses études aux Etats-Unis avant de venir se fixer en France. C'est alors qu'après quelques essais, plusieurs romans, "Mont Cinère" (1926), "Adrienne Mesurat" (1927) et surtout "Leviathan" (1929) firent connaitre Julien Green du grand public. C'étaient des descriptions de la vie provinciale française.

L'écrivain poursuivait son oeuvre lorsque la guerre de 1939-1945 le trouva mobilisé, à nouveau. A la fin des hostilités, il se trouvait aux Etats-Unis. Il y avait commencé son "Journal", huit volumes, qu'il devait poursuivre en France où il était revenu après 1945. Il publiait encore "Si j'étais vous", "Moïra" qui mettait en scène la vie dans une université canadienne. Ses dernières oeuvres ont été publiées, en 1963 "Partir avant le jour", en 1964 "Mille chemins ouverts", en 1966 "Terre lointaine". Dramaturge, Julien Green a écrit notamment "Sud" (1933), "Ennemi" (1954), "L'ombre" (1956).

Traitement accordé au conseil de St-Lin

SAINT-LIN — Dorénavant, les membres du conseil municipal à Saint-Lin toucheront une rétribution annuelle, destinée à solder les dépenses découlant de leurs fonctions. Le traitement du maire sera porté à $600, tandis que celui des six échevins sera de $300 chacun.

Sur une liste de trois cent quinze contribuables, cent sept propriétaires dans la localité ont endossé le projet soumis par les conseillers, à l'occasion d'un référendum sur le sujet. Quatre-vingt-douze contribuables avaient tout de même manifesté leur opposition.

VISITEZ LA TERRE SAINTE

La ligne aérienne Lufthansa vous promet un voyage inoubliable en Terre Sainte. Vous revivrez la Bible étape par étape, vous découvrirez l'origine des grandes religions.
Venez voir la rivière Jourdain, la salle de jugement de Pilate, la chapelle de la flagellation, de la condamnation et de la crucifixion.
La crèche de Bethléem, l'église de la Nativité, le Mont des Oliviers, le jardin de Gethsémanie, le tombeau de Marie, l'oratoire de l'Ascension, la chambre de l'Annonciation, Nazareth ainsi que de nombreux autres sanctuaires, autant d'endroits à visiter, autant de souvenirs.
C'est un voyage inoubliable sur la terre des hommes qui ont vécu l'ancien et le nouveau testament. Un monde merveilleux vous attend en Terre Sainte. Ce sera le voyage de votre vie.

Dates des voyages avec guide pour 1967

26 Janvier
9, 23 Fevrier
9,* 16 Mars

• Il y a un supplément de $25.00 pour Pâques à Jerusalem.

Lufthansa
M.L.P. 1250 rue Peel, Montréal, Que.

S.V.P. veuillez me faire parvenir des renseignements supplémentaires sur le voyage en Terre Sainte.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Tel. _____
Mon agent de voyages est _____
Ville _____

ACHETEZ MAINTENANT ET COMMENCEZ A PAYER EN FEVRIER 1967

• PRIX TRES RAISONNABLES

Téléphonez dès maintenant pour de plus amples renseignements



ALSCO

1530, BEAUBIEN est

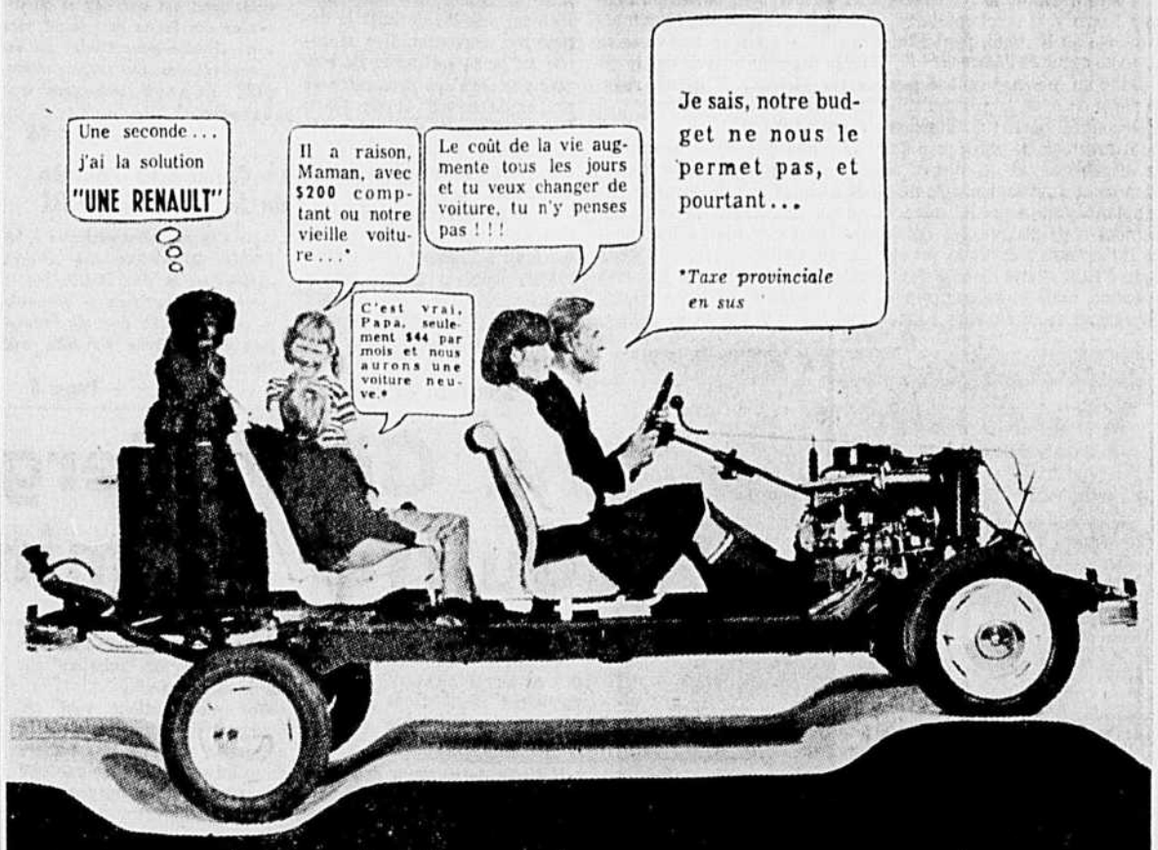
279-8551



Manufacturier de portes et fenêtres en aluminium, auvents en fibre de verre, clapboard.

COMPLETEMENT INSTALLES • QUALITE ET SERVICE GARANTIS

NOUS N'AVONS RIEN À VOUS CACHER...



AUTOMOBILES RENAULT CANADA LTÉE

8555, DEVONSHIRE - 735-1331 / 1824 ouest, STE-CATHERINE - 937-9551

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MARDI 29 NOVEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 277

300 propriétaires mécontents de Verdun prennent d'assaut l'hôtel de ville et huent à qui mieux mieux les élus du peuple

par Gilles Pratte

De mémoire de vieux fonctionnaires, la ville de Verdun a connu hier soir sa réunion du conseil la plus houleuse depuis au moins 35 ans, alors que 300 propriétaires sont montés à l'assaut de l'hôtel de ville pour chahuter les élus du peuple, leur mener le diable de la plus belle façon et carrément leur chanter pouille.

Tout ce tintamarre a été provoqué par la décision du conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe de 33 cents par $100 d'évaluation pour le porter à $1.30, tout en haussant le rôle d'évaluation de 10 pour 100.

Dès leur entrée dans la salle des délibérations, les membres du conseil ont été hués le moins civilement du monde.

Même, pendant la prière, dans laquelle il est question de Dieu, de qui procède toute sagesse et par qui les rois règnent et font les lois justes, les protestations les plus vives sont montées de la salle.

Où trouver $1,339,000 ?

La réunion a débuté une heure en retard pour permettre aux membres du conseil de rencontrer les représentants de la Ligue des propriétaires de Verdun et leur expliquer les raisons qui ont motivé l'augmentation de taxes.

A la toute fin de la soirée, le maire J.-Albert Gariépy, a exposé ces raisons à la foule en colère.

M. Gariépy a précisé qu'un montant de $253,248.06 représentant la participation de Verdun au financement du métro aurait dû être prévu au budget de 1966 et, comme il ne l'a pas été, la nouvelle administration doit s'en charger.

En outre, a poursuivi M. Gariépy, pour équilibrer son budget, le conseil municipal de l'année dernière a retiré de la banque le surplus accumulé de la ville, qui était de $585,980.13.

Le fait que le gouvernement provincial ait gelé à $1,810,000 le montant que Verdun peut retirer de la taxe de vente lui ferait aussi perdre de $150,000 à $175,000.

En résumé, a expliqué le maire, et en tenant compte des montants sur lesquels la ville ne peut plus compter, le conseil devait trouver $1,339,000 pour équilibrer le budget. Et le seul endroit où il peut trouver de l'argent, c'est, si triste que ce soit, dans les poches des contribuables.

Pour sa part, la Ligue des propriétaires, par la voix de son président, M. Roger Verplaest, a demandé au conseil que le montant de la taxe soit le même que celui de l'an dernier.

La Ligue des propriétaires suggère que le montant de $585,000 "anticipé dans le budget de 1966" soit considéré comme un déficit et récupéré sur une période de dix ans. Les propriétaires voudraient que la taxe prévue pour l'enlèvement de la neige soit la même qu'auparavant.

Les protestataires terminent leurs demandes en ces termes : "Que le conseil remplisse sa promesse aux représentants de la Ligue des propriétaires de ne pas augmenter le taux de la taxe".

Mais le conseil n'a pas l'intention de revenir sur sa décision et les taxes, si hautes soient-elles, devront être payées.

Les propriétaires auront une autre occasion de dire leur mécontentement aux élus du peuple, jeudi soir, au cours d'une réunion, organisée par la Ligue des propriétaires, qui aura lieu à l'école Notre-Dame-de-Lourdes, au 504, 5e avenue, et à laquelle les membres du conseil participeront.

La Régie des loyers sauvée par le maire

C'est le vote prépondérant du maire J.-Albert Gariépy qui a assuré hier soir la survie de la Régie des loyers à Verdun.

Les conseillers s'étant divisés à quatre contre quatre au sujet d'une proposition de M. Raymond Campeau visant à l'abolition de la Régie des loyers à Verdun, le maire a dû trancher la question devant une foule en furie accourue à l'hôtel de ville pour protester contre la récente augmentation de taxes.

Certains conseillers n'ont d'ailleurs pas hésité à soutenir que l'abolition de la Régie des loyers ferait peut-être mieux avaler aux propriétaires l'amère pilule qu'est l'augmentation de la taxe foncière.

A cela le conseiller Archie Wilcox a répondu qu'il fallait aussi éviter que les propriétaires repassent tout le fardeau de la taxe aux locataires en augmentant les loyers.

Pour sa part, le conseiller Roland Janeau, qui a appuyé la proposition de M. Campeau, a soutenu que la situation actuelle limitant le prix de location des maisons et des appartements, les propriétaires ne peuvent se permettre de faire les réparations qui s'imposeraient.

"Après cela, a-t-il lancé, on se demande pourquoi les maisons sont délabrées !"

Le conseiller Wilcox a noté, de son côté, que, de toute façon, 40 p. 100 des propriétaires de Verdun vivent dans d'autres villes et, selon lui, sans les restrictions de la Régie des loyers, il n'est pas sûr que les locataires seraient traités convenablement.

Cette fougueuse jeunesse et Steinberg sont bien "patients" de tolérer le sabotage de leur pavillon à l'Expo!

chronique de l'expo

par Raymond Grenier

Qu'attend donc l'Expo pour nommer un directeur du Pavillon de la Jeunesse ? Faute de quoi elle risque sottement et vilainement de saboter ce qui devait être le rendez-vous de la jeunesse mondiale à l'Exposition universelle de Montréal.

C'est le commissaire général de l'Expo, lui-même, Monsieur Pierre Dupuy, qui lança l'idée de ce pavillon. La surprise avec laquelle fut accueillie cette idée, à l'Expo, et l'enlissement équivoque dans lequel on l'a laissé sombrer donnent une mesure et permettent de voir ce qu'il y a de solide et de creux dans cette belle et coûteuse entreprise.

Etant donné le caractère de l'Expo, M. Dupuy n'était pas contre une double participation chinoise, celle de Pékin et de Formose ? Bravo, certes ! MM. Lester Pearson et Paul Martin viennent de rappeler officiellement à l'ONU que la Chine continentale représente une partie considérable de l'humanité: quelque 700 millions de personnes.

Sur notre "terre des hommes" — thème de l'Expo — les jeunes représentent une proportion encore plus forte et (si l'on peut dire) plus chinoise de l'humanité. Il était beau qu'on voulût qu'elle soit présente à l'Expo. Mais, l'honnêteté consistant à être conséquent avec soi-même, il est lamentable de ne lui chercher qu'une petite place au bout de la table et de ne l'y accueillir qu'avec des idées de l'époque de la reine Victoria: "Children are better seen, not heard" — "les enfants ne parlent pas à table !"

Ainsi disait-on à l'époque: "La jeunesse est une belle chose, une force puissante — aussi longtemps qu'on n'y pense pas" (Joseph Conrad).

L'importance du Pavillon de la Jeunesse a été soulignée ici depuis que l'idée en a été lancée. Lorsque Coca-Cola, qui devait en être le commanditaire, a retiré brusquement sa mise, la chose a été relevée comme il convenait. Que le projet ne soit pas abandonné et que le pavillon soit construit par l'Expo (toujours en quête de commanditaires pour le bâtiment), cela aussi fut signalé avec les regrets contribuables qui s'imposaient. Et c'est avec plaisir que fut annoncée la commandite de $100,000 de Steinberg pour le programme des activités de la jeunesse mondiale à l'intérieur de ce Pavillon des Jeunes dans la Ronde.

De même, l'autre jour, s'inquiétait-on, ici même, de la possibilité que les activités au Pavillon de la Jeunesse ne puissent débuter qu'au mois de juin 1967. Ce n'est que trop vrai encore. Dans un communiqué, le "Commité consultatif de la Jeunesse à l'Expo 67", faisant suite à cette inquiétude, précise les dangers.

"Ce qui met en péril la qualité et l'existence même des activités du Pavillon de la Jeunesse, lit-on dans le communiqué, n'est pas le manque de commanditaires (il a été décidé officieusement que la commandite de $100,000 offerte par Steinberg irait à ces activités), mais bien l'absence d'un directeur responsable de ce projet".

L'Expo a deux coordonnateurs pleins de bonne volonté mais sans pouvoirs de décision; il n'y a personne, dans c'te boite qui puisse prendre d'engagements pour la programmation du Pavillon de la Jeunesse ! . . .

"Depuis le mois de juillet, lit-on dans le communiqué du Comité consultatif de la Jeunesse, plusieurs pays nous ont offert leur collaboration; on n'a pu que leur répondre qu'on attendait la nomination d'un directeur — et de bien vouloir attendre . . ."

Pour remplacer Coca-Cola, l'Expo n'a pas trouvé d'autres commanditaires. "Mais, lit-on dans le communiqué, qui serait

Voir JEUNESSE en page 4

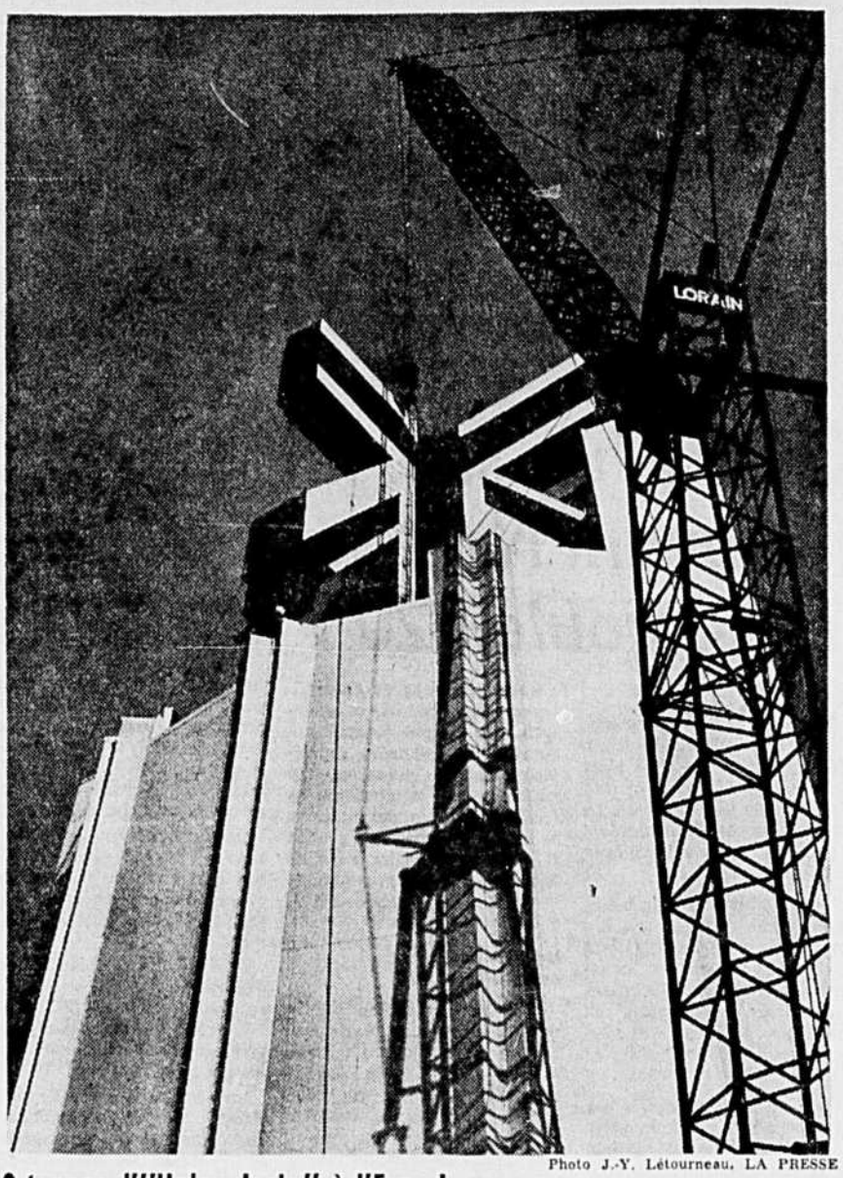


Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

20 tonnes d'"Union Jacks" à l'Expo !

Vingt tonnes d'"Union Jacks" ont été hissées, hier après-midi, au sommet de la tour qui domine le Pavillon de la Grande-Bretagne. Composé de deux éléments et atteignant 48 pieds de hauteur, le drapeau a trois dimensions et complète le rouge et le blanc de ses bras étendus par le fond bleu de la niche ménagée pour lui au sommet de la Tour. Le soir, l'an prochain, des projecteurs en feront un élément prédominant du ciel de l'Expo.

L'Expo prend des mesures pour éviter les queues

OTTAWA (par L.B.) — L'Expo a prévu une série de mesures pour éviter que ses visiteurs aient constamment à faire queue.

Il y aura évidemment des cas inévitables et pour ceux-là l'Expo disposera d'unités mobiles qui iront ici et là divertir les visiteurs faisant le pied de grue.

Telle a été la réponse hier, aux Communes, de M. Robert Winters, ministre du Commerce, à une question d'un député. Le ministre responsable de l'Expo a dit d'autre part qu'on attendait maintenant 35 millions de visiteurs.

"Les premières enquêtes, a-t-il dit, indiquaient qu'il y aurait entre 26 et 45 millions de visiteurs. Les plans ont donc prévu un minimum de 30 millions. Les dernières études et les ventes encourageantes de billets (dont environ 60 p. 100 sous forme de passeports pour toute la durée de l'Expo) indiquent que plus de touristes visiteront l'Expo qu'on ne l'avait prévu. L'Expo a donc revu son estimation et prévoit 35 millions de visiteurs."

Des ordinateurs antiqueues

Pour éviter les queues, a déclaré M. Winters, l'Expo se munira d'un système de calculatrices grâce auquel les visiteurs pourront réserver leurs places à toutes les manifestations de l'Expo à 12 endroits différents de l'emplacement. Les visiteurs pourront également savoir combien de temps il leur faudra attendre à chacune d'elles.

Ainsi, le flot de visiteurs sera mieux réparti et ces derniers pourront faire un meilleur emploi de leur temps.

En outre, on installera à divers points stratégiques de l'emplacement de grands panneaux illuminés qui guideront les visiteurs vers les endroits moins achalandés.

Jacques-Cartier: mise en demeure à la Corporation de gaz naturel du Québec

par Claude Masson

Après Montréal qui, en septembre, par la voix du président de son comité exécutif, M. Lucien Saulnier, réclamait une plus grande collaboration entre la Corporation de gaz naturel du Québec et les divers services municipaux en ce qui concerne les trous qui doivent être creusés dans les rues dès la découverte de fuites ou autres travaux souterrains à être réalisés par la Corporation, voici que Jacques-Cartier vient de transmettre une mise en demeure à cet organisme public dans laquelle la municipalité de la rive sud exige que la CGNQ avise les ingénieurs-conseils de la ville des travaux qu'elle doit entreprendre.

Selon les autorités municipales de Jacques-Cartier, la Corporation de gaz naturel du Québec viole la résolution adoptée par le conseil municipal, le 5 juillet dernier, qui oblige la CGNQ à aviser les ingénieurs-conseils avant d'entreprendre ses travaux, empêchant ainsi les ingénieurs-conseils de la municipalité d'accomplir leur travail de vérification nécessaire.

Dans sa mise en demeure, Jacques-Cartier menace de recourir à des procédures judiciaires contre la CGNQ si celle-ci continue d'entreprendre des travaux dans la ville sans en avertir cette dernière.

Les ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard et Letendre notent, dans un rapport soumis au conseil, que la collaboration de la

Voir GAZ NATUREL en page 4

Les mécanismes de prévention des incendies répondent de moins en moins aux besoins

— André PLANTE

La Fédération des pompiers professionnels du Québec (FTQ) a présenté hier au ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois, un mémoire spécial dans lequel elle réclame l'adoption au cours de la prochaine session d'une Loi du commissaire des incendies.

Selon le président de l'organisme, M. André Plante, "la protection-incendie est un domaine qui exige priorité dans notre province, car les mécanismes de prévention et de combat répondent de moins en moins aux besoins grandissants".

On se souvient qu'en 1965 sur un total de pertes dues aux incendies au Canada qui s'élevait à $145 millions, la part du Québec était de $51 millions, soit plus du tiers.

"D'immenses territoires du Québec n'ont pas ou presque pas de protection et l'organisation de la prévention est pratiquement inexistante, sauf dans quelques centres urbains", soutient-on dans le mémoire.

Depuis 1964, le Commissariat des incendies du Québec, sous la direction de M. F.-X. Perreault, et avec la collaboration des organismes voués à la protection-incendie, a fait un travail remarquable.

"L'oeuvre la plus valable du commissariat a cependant été l'élaboration d'un projet de loi sur la protection-incendie, destiné à remplacer la loi actuelle qui date de 1925. Ce projet a même été lu dans le dernier Discours du trône par le regretté lieutenant-gouverneur Paul Comtois qui mourait un mois plus tard dans l'incendie de sa résidence dans des circonstances qui illustraient une fois de plus la faiblesse de la législation sur la protection-incendie au Québec."

La Fédération des pompiers professionnels du Québec, groupant 4,000 pompiers permanents et professionnels à l'emploi de 25 services d'incendie autonomes du Québec, désire que dans la nouvelle loi le commissaire des incendies ait les moyens d'agir dans les domaines suivants :

- **mesures minimum de protection dans les municipalités ;**
- **organisation d'un centre d'instruction pour les officiers des services d'incendie ;**
- **les qualifications exigées des recrues-pompiers, officiers et des chefs de services d'incendie ;**
- **le contrôle de la fabrication et de la vente des accessoires à incendie, notamment les extincteurs ;**
- **les normes d'efficacité des équipements servant à la lutte contre l'incendie ;**
- **l'inspection des bâtiments à des heures raisonnables pour fins de prévention d'incendie ;**

Voir INCENDIES en page 4

Le jeune Pierre s'est brûlé tout seul, en jouant

Les policiers de Montréal ont écarté l'hypothèse de tout acte de sadisme dans le cas de Pierre Timmons, un adolescent de 12 ans qui, atteint de diverses brûlures au premier et au second degré, a été transporté dimanche après-midi dans un hôpital de la métropole.

S'appuyant sans doute sur les premières déclarations recueillies de la bouche de l'enfant, les enquêteurs avaient tout d'abord annoncé que trois autres adolescents avaient attaqué le jeune Timmons dans le parc Laurier, dans le nord-est de la métropole, et avaient enflammé ses vêtements après les avoir imbibés d'essence.

Il semble maintenant que l'enfant se soit brûlé tout seul en s'amusant avec un bidon d'essence. Lorsque ses vêtements ont pris feu, Pierre Timmons a regagné en pleurant la maison de ses parents, qui l'ont fait hospitaliser aussitôt.

L'état de l'enfant n'inspire pas d'inquiétude.

4 JOURS DE Vente avant Noël
MERCREDI, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI
AUX 5 MAGASINS
PION inc.
FOURNITURES DE BUREAU
Voyez notre annonce en page 11

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT... VEND MOINS CHER
268 OUEST ST-CHARLES LONGUEUIL
Longueuil AUTOMOBILE LTEE
674-1571
866-5791
CHRYSLER DART
CHARGER CORONET
DODGE CAMIONS
AUTOS USAGÉES Dependable

NOUVEAUX NUMEROS DE TÉLÉPHONE
système Centrex
de
LA PRESSE
Général 874-7272
Tirage 874-6911
(Livraison à domicile)
Annonces classées 874-7111

6741 ST-HUBERT
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

un CHIC... à lui faire perdre la tête
LE BARON
Les Souliers LE BARON

Le juge, les jurés et les avocats se plaignent des conditions dans lesquelles se déroule le procès

(M.M.) — Le juge Fernand Legault et Me Roland Blais, un des avocats de la défense au procès de Douglas Brown se sont élevées contre les conditions existant en chambre 217 des Assises où se déroule l'instruction.

"Non seulement, ont-ils affirmé, le public est "mêlé" aux témoins et même aux jurés dans le corridor attenant à l'enceinte du tribunal, mais il est aussi révoltant de constater "que souvent des témoins... et bien importants sont gardés dans une salle de toilettes".

Le juge Legault est allé jusqu'à dire "que dans les deux palais de justice, tant dans le nouveau que dans l'ancien, l'espace est si restreint, de nos jours, qu'un de ses collègues de la Cour Supérieure ne possède pas de bureau et qu'il n'obtient "un pied à terre" que lorsqu'un juge va siéger à l'extérieur. Alors, il peut y prendre sa place mais pas pour longtemps.

Et il a ajouté : "On a annoncé tout récemment qu'un nouveau, nouveau palais de justice sera construit et ouvert à la Justice pour 1969 ou 1970. Il est grand temps et le grand nombre... toujours croissant de causes au pénal comme au civil, le commande.

Que l'on possède dans la métropole du pays une place de la Justice où l'on ne sera pas tassé comme des sardines et où il fera bon d'administrer une justice saine et de notre temps".

Message et doléances des jurés

Le tribunal et l'avocat de la défense venaient à peine de terminer lers remarques que le sergent d'état-major Emile Emond, qui a la responsabilité du service d'ordre aux Assises et voit au bien-être des jurés, a remis au président du tribunal une lettre de MM. les jurés, ceux qui décideront du sort de Douglas Brown. Dans cette lettre (le juge Legault, le procureur de la Couronne et les avocats de la défense en ont pris connaissance), les jurés demandaient "s'ils pouvaient communiquer avec leurs familles; si le procès, déjà long d'une semaine, allait se poursuivre encore longtemps et si les conditions pouvaient être améliorées dans les corridors".

Les mêmes jurés faisaient aussi certaines suggestions "en vue de l'amélioration du système actuellement en vigueur dans la chambre no 217, deuxième division des Assises, une nouvelle cour aménagée depuis bientôt près de deux ans."

En ce qui a trait aux familles, le juge Legault répondit aux jurés "que le code leur défendait d'entrer en relation avec leur famille durant un procès; que seuls leurs gardiens pouvaient leur servir d'intermédiaires pour leur obtenir de nouveaux vêtements, etc, etc.".

Quant à la question de savoir si le procès prendrait fin dans quelques jours, le juge leur a dit tout simplement qu'il ne pouvait, lui, prévoir quand l'instruction prendra fin.

"Récemment, un procès ne devait durer qu'une demi-journée et savez-vous qu'il s'est poursuivi pendant 11 longues journées. Mais soyez assurés que le procès actuel ne se prolonge pas indûment et que, s'il y a des retards, ils sont bien involontaires", a affirmé le juge, qui a aussi tenu à déclarer "que la chambre no 217 était inadéquate pour un procès de meurtre; qu'il s'agissait plutôt d'un "emplacement de fortune", mais que les gens chargés de l'administration de la justice avaient été obligés de l'aménager à cause du grand nombre de procès aux Assises."

Dans la lettre, un juré a même demandé un dictionnaire "pour mieux faire ses mots mots croisés".

Au sujet du dictionnaire, le juge a dit en riant "que les mots croisés n'étaient certainement pas nécessaires à la bonne conduite d'un procès ou pour permettre aux jurés de mieux étudier les faits. Mais je comprends, aussi, qu'un dictionnaire peut être nécessaire pour permettre à MM. les jurés de mieux comprendre le sens des termes savants ou scientifiques".

Le juge a enfin déclaré que certaines recommandations des jurés allaient être soumises au shérif.

Première pelletée de terre au parc industriel Summerlea

Le maire de Lachine, M. Jean-Guy Chartier, a levé hier la première pelletée de terre en vue de l'aménagement du parc industriel Summerlea qui, une fois complété, comprendra des installations industrielles de $400 millions.

Cette cérémonie marquait particulièrement le début de la construction d'un entrepôt de 30,000 pieds carrés pour le compte de Victoria Paper Co. Ltd.

Le parc industriel Summerlea sera réalisé à Lachine avec la collaboration de Marathon Realty Company Limited, qui est une filiale de Canadian Pacific Investments et de Canadian S.T.W. Developments.

Le parc s'étendra du Chemin de la Côte-de-Liesse jusqu'aux routes nos 2 et 17 vers le sud et jusqu'à la 55e Avenue, à l'est.

Adolescent tué par une auto

Un adolescent de 16 ans, Jacques Carrières, de Rivière-Beaudette, comté de Soulanges, a été tué par une auto, vers 5 h. 30 hier après-midi, sur la route no 2, à Rivière-Beaudette, près de la frontière de l'Ontario.

GAZ NATUREL

SUITE DE LA PAGE 3

Corporation de gaz naturel du Québec est "absolument nulle'. Dans ces conditions, ils signalent leur refus d'assumer toute responsabilité et soulignent que c'est la ville qui devra payer les pots cassés, "si pots cassés il y a".

Dans ce même rapport, le bureau d'ingénieurs-conseils insiste sur la nécessité de surveiller l'exécution des travaux de la CGNQ pour s'assurer que ses conduites soient installées au niveau exigé par la ville afin de vérifier si les tranchées creusées pour enfouir des conduites sont comblées selon les exigences de la municipalité.

A la Corporation de gaz naturel du Québec, on ne se croit pas en défaut. Le directeur des relations extérieures, M. Sam Gagné, nous a expliqué hier que le secrétaire de la municipalité de Jacques-Cartier est prévenu chaque fois que la CGNQ doit apporter des améliorations ou faire des réparations urgentes.

"Ce n'est pas par plaisir, mais bien par nécessité que nous tranchons dans les rues", de dire M. Gagné, ajoutant que le secrétaire de la ville est mis au courant chaque fois, mais qu'il y a des cas urgents où la CGNQ ne peut prévenir tout le conseil municipal.

"C'est une question de communications," de dire le directeur des relations extérieures de la CGNQ. Le conflit, à son avis, se résume à ça.

Si vos enfants sont méchants, ils ne méritent pas d'hériter; s'ils sont bons et travailleurs, ils n'en ont pas besoin.

Proverbe chinois

JEUNESSE

SUITE DE LA PAGE 3

intéressé (et Steinberg est bien patient) à payer pour un projet aussi en retard et qui n'est dirigé par personne ?"

Il faut citer la conclusion du communiqué et c'est pour en faire apprécier l'amertume que les origines du projet ont été rappelées. Cette amertume met en lumière un aspect fondamental de toute exposition universelle: ce serait dépenser beaucoup trop d'argent que de n'en faire qu'un **bilan** de l'humanité; ce sont les leçons de ce bilan, les ouvertures et l'élan de l'humanité que emportent... Et pour qui donc, s'il-vous-plait, si ce n'est pour ceux qui franchiront allégrement le cap prochain de l'an 2,000 ?

"Veuillez croire, dit en conclusion le Comité consultatif de la Jeunesse, que c'est en désespoir de cause et que nous regrettons d'avoir à faire appel à l'opinion publique pour exercer des pressions sur la Compagnie de l'Expo. Cette compagnie, un peu comme les gouvernements et les dirigeants d'université, adopte indéniablement — et cela malgré toute notre bonne volonté de collaborer — une politique de méfiance néfaste vis-à-vis de la jeunesse, qui se manifeste le plus souvent par l'immobilisme le plus total".

Dans cet "immobilisme", qui tranche avec la fin de 1963 et les débuts de 1964, est-il trop tard pour sauver quelques projets significatifs, si handicapés qu'ils aient pu être dès cette époque par des engagements financiers de l'Expo qui paraissent de plus en plus avoir été rapides et aventureux ?

INCENDIES

SUITE DE LA PAGE 3

- **l'établissement de statistiques plus complètes ;**
- **le code provincial de prévention de l'incendie ;**
- **la coopération plus efficace avec les autres ministères.**

M. Plante a souligné que la délégation avait été bien accueillie par M. Paul Dozois. Le ministre des Affaires municipales aurait donné l'assurance que son ministère demanderait au commissaire des incendies d'étudier la situation afin de savoir si toutes les recommandations des pompiers étaient comprises dans le projet de loi.

Au procès de Douglas Brown : la poursuite termine sa preuve — "Coco" Roy dit détester MONSIEUR "Y"

par Maurice Morin

La Couronne a terminé sa preuve, hier après-midi, au procès de Douglas Brown, âgé de 23 ans, dont c'est la deuxième instruction devant les jurés, aux Assises, pour le meurtre prémédité de M. Ovide Bertrand, 66 ans, assommé puis mort de ses blessures, le 19 septembre 1962, dans la station-service où il travaillait, à Lachine.

Lors de son premier procès, Brown avait été reconnu coupable de meurtre non prémédité et condamné au pénitencier à vie. C'est la Cour d'Appel qui avait ordonné la tenue de la seconde instruction.

Une fois que Me Jacques Clément, avocat du ministère public dans cette affaire, eut déclaré sa preuve close, il a affirmé devant le juge Fernand Legault, président de l'instruction, et devant les jurés qu'il avait fait parvenir des assignations à Réal Leclair et à Pierrette Ouimet, soeur de Jacques Ouimet, un adolescent dont il a été si souvent question depuis le début, mais qu'il avait décidé de ne pas les faire déposer.

"Je demande toutefois, a continué Me Clément, que ces deux personnes demeurent à la disposition de la Justice au cas où la défense, elle, prendrait la décision de leur faire rendre témoignage."

Leclair avait, lui aussi, subi deux procès dans cette affaire. A l'issue du premier, il avait été reconnu coupable de l'accusation telle que formulée et il avait été condamné à l'échafaud.

Mais la Cour d'Appel, après qu'un des membres de ce plus haut tribunal du Québec eut interrogé les jeunes Ouimet, Jacques et Pierrette, avait décidé qu'il devait y avoir une seconde instruction dans le cas de Leclair, un ancien policier de la ville de Montréal, vu que les deux adolescents avaient changé leur version et avaient déclaré n'avoir accompagné ni Leclair ni Brown à Lachine.

Et le second procès s'était soldé par l'acquittement de Leclair.

Mais, lors du premier et du second procès de Brown, Jacques Ouimet avait de nouveau changé son témoignage et affirmé qu'il était bel et bien avec Leclair et Brown lorsque ceux-ci s'étaient rendus au garage de Lachine où avait eu lieu le vol et l'attaque... à coups de barre de fer sur la tête de M. Bertrand.

Claude "Coco" Roy, premier témoin de la défense

Claude "Coco" Roy, inculpé avec son frère, Yvon "Monmom", du meurtre prémédité de Mme Lysanne Lemire-Lauzière, tuée dans les circonstances que l'on sait, à St-Charles-de-Mandeville, il y a déjà quelques mois, a été le premier témoin de la défense. Son témoignage a porté sur ses entretiens avec Brown, à la prison commune de Montréal, à Bordeaux, entretiens ou conversations en date du 24 août dernier et qu'un MONSIEUR "Y" avait relaté comme témoin de la Couronne, la semaine dernière.

On se rappellera que ce Monsieur "Y" avait alors affirmé que Brown s'était mis à table et s'était incriminé en ce qui concerne la mort de M. Bertrand.

Tout comme il l'avait fait, d'ailleurs, Me Clément l'a mis en preuve par un MONSIEUR "X", cette fois, quelques jours après le 19 septembre 1962, toujours à la prison.

Hier soir, à la levée de l'audience, Me Claude Archambault, maintenant seul avocat de la défense, Me Roland Blais ayant été obligé de quitter la métropole pour se rendre à Québec ayant à y plaider une autre cause importante, devait faire dire à "Coco" Roy que jamais son frère ni lui avaient parlé à MONSIEUR "Y", le 26 août dernier, parce qu'ils craignaient ce MONSIEUR Y, un "espion" de la police et que lui, "Coco", lui avait déjà craché à la figure.

MONSIEUR "X" avait précédemment été interrogé de nouveau hier par Me Clément.

— Pourquoi avez-vous accepté de déposer au cours de ce procès ?

Il y a eu aussitôt objection de Me Blais, avant son départ pour Québec, l'avocat soumettant que cette question ne relevait pas de l'interrogatoire en chef.

Mais, le juge Legault ayant permis la question, le témoin répondit : "Je n'ai pas trouvé ça humain... la manière dont Brown s'était comporté à l'endroit de M. Bertrand et, avoir été dans le même cas que la victime, j'aurais aimé que quelqu'un le fasse pour moi !"

Les enquêteurs qui sont allés interroger Jacques Ouimet à Chicoutimi

Carmen Côté, âgée de 20 ans, de Port-Alfred, a déposé comme témoin de la poursuite en ce qui concerne la visite de deux enquêteurs chez ses parents au moment où ils étaient domiciliés à Chicoutimi et où Jacques Ouimet, aujourd'hui âgé de 16 ans, était pensionnaire, y ayant été envoyé par le Service de bien-être social.

Cette visite a eu lieu après le premier procès de Leclair.

Elle a affirmé que les deux enquêteurs qui avaient interrogé Jacques Ouimet avaient été envoyés par Me Raymond Daoust, de Montréal.

Et elle a poursuivi :

"Ces deux enquêteurs ont demandé à Jacques de ne dire que la vérité et que, s'il mentait, "Brown ou Leclair serait pendu et que lui, Jacques, irait en prison."

"Le début de la conversation s'est déroulé dans la cuisine, puis les deux hommes se sont retirés dans la chambre de Jacques où ils ont été environ une demi-heure avec lui.

"Le lendemain, Jacques m'a dit : "J'ai assez eu peur de ces deux gars-là... je ne veux plus les revoir !"

Le témoin a aussi dit qu'avant la visite des enquêteurs, Jacques lui avait dit être allé à Lachine.

Avant de déposer, "Coco" Roy a demandé et obtenu la "protection de la Cour".

Puis il a fait part de la conversation que Brown lui avait tenue. "Il m'a parlé de sa cause, une fois, en disant que ça faisait quatre ans qu'il attendait pour être jugé dans une "affaire" qu'il n'avait pas commise."

Et le témoin déclare ensuite que lui et son frère n'ont jamais parlé de leur cause avec MONSIEUR "Y" parce qu'ils le croyaient de connivence avec la police.

Contre-interrogé par Me Clément, le témoin a affirmé "qu'il n'aimait pas Monsieur "Y"... qu'il le salissait... qu'il le traitait de chien parce qu'il aurait été prêt à vendre sa mère pour sauver sa peau... j'ai craché dessus en une crtaine occasion".

Le procureur de la poursuite parle ensuite de l'affaire de St-Charles-de-Mandeville, de Mme Lysanne Lemire-Lauzière, la victime d'un meurtre à cet endroit.

Mais Me Archambault intervient et se demande "ce que cette affaire vient faire ici". La question est ensuite laissée en suspens.

Et le témoin affirme ensuite n'avoir pas avoir entendu de conversations le 26 août, n'avoir pas parlé à MONSIEUR "Y"... "parce qu'il le détestait"; que Brown ne peut pas, lui aussi, lui avoir parlé... parce qu'il le détestait lui aussi.

Quelqu'un sera-t-il tué avant Noël sur l'Autoroute 520 ?

par Claude Masson

Un jeune homme de 20 ans, Peter Kay, du 135 rue Vivian, a été happé par une auto alors qu'il traversait la route, en face du 5830 de la Côte-de-Liesse. Le blessé a aussitôt été transporté à l'hôpital, où l'on a dû lui faire 60 points de suture.

Ce fait divers, survenu à 8 h. 40 dimanche matin, a pris des proportions exceptionnelles et a été jugé très grave par les industriels et les manufacturiers qui ont leur établissement aux abords de l'Autoroute 520, nouvelle appellation du Chemin de la Côte-de-Liesse réaménagé.

Pour les administrateurs des importants hôtels et immeubles d'affaires situés sur le Chemin de la Côte-de-Liesse, cet incident confirme en pratique leurs doléances relativement aux nombreux oublis du ministère de la Voirie en ce qui concerne le réaménagement complet de cette importante route.

Il y a une quinzaine de jours, en effet, les hommes d'affaires avaient déploré que des passerelles pour piétons n'aient pas été prévues. Ces passerelles permettraient de traverser la route avec la plus grande sécurité.

Et, de nouveau dimanche matin, une dizaine de minutes avant que le malheureux accident se produise, le président du comité de l'Autoroute 520, (qui compte une centaine de manufacturiers industriels) M. Marcel Bourbonnière, avait adressé une lettre aux maires de St-Laurent et Mont-Royal, MM. Marcel Laurin et Reginald Dawson, les invitant à participer à une rencontre qui aura lieu lundi prochain, le 5 décembre, au bureau du département de la voirie à Montréal, afin de trouver les solutions aux problèmes que suscite la nouvelle autoroute.

Dans cette lettre, on posait même la question : une personne sera-t-elle tuée avant Noël sur l'Autoroute 520 ? L'incident de dimanche matin fera sans doute réfléchir.

Un organisme métropolitain

Pour M. Marcel Bourbonnière, président du comité des protestataires, la situation présente sur le Chemin de la Côte-de-Liesse démontre "la nécessité d'une commission métropolitaine forte pour régler les problèmes inter-gouvernementaux".

Les dirigeants de cette commission, de dire M. Bourbonnière, devraient être nommés par le gouvernement du Québec et ne devraient pas être des personnes attachées aux municipalités.

Des palliatifs

Même si une décision affirmative est prise bientôt quant à la construction de passerelles, celles-ci ne pourront être complétées du même coup. Comme mesures temporaires, le comité de l'Autoroute 520 suggère donc qu'une clôture de 10 pieds soit érigée de l'extrémité est de l'autoroute à la rampe du boulevard métropolitain, empêchant ainsi les piétons de traverser... pour leur propre sécurité.

De plus, on demande de créer une zone de réduction de vitesse du côté sud de la Côte-de-Liesse, au point de jonction de l'autoroute et de la voie de service.

Saint-Eustache proteste contre la pollution des eaux du lac des Deux-Montagnes

SAINT-EUSTACHE — La ville de Saint-Eustache proteste vertement contre la pollution des eaux du lac des Deux-Montagnes. Dans sa requête, le conseil municipal soutient que les résidants dans les localités riveraines en ressentent un sentiment de frustration.

En effet, les protestataires s'opposent à l'autorisation, accordée par la Régie des eaux, d'installer un réseau d'égouts bruts avec déversement dans le lac. Ils réclament la mise immédiate du projet au rancart, tant que, sur l'instigation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, on n'aura pas érigé une usine d'épuration dans le parc d'Oka, en aval de la plage.

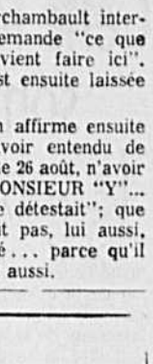
Antérieurement, la ville de Saint-Eustache avait consacré des sommes d'argent appréciables à l'assainissement des eaux du lac. Elle veut prévenir une inutilité de ces dépenses.



Il y a des gens qui échangeraient leur voiture pour le CHERRY BRANDY

MELVILLE

maintenant dans une carafe de luxe



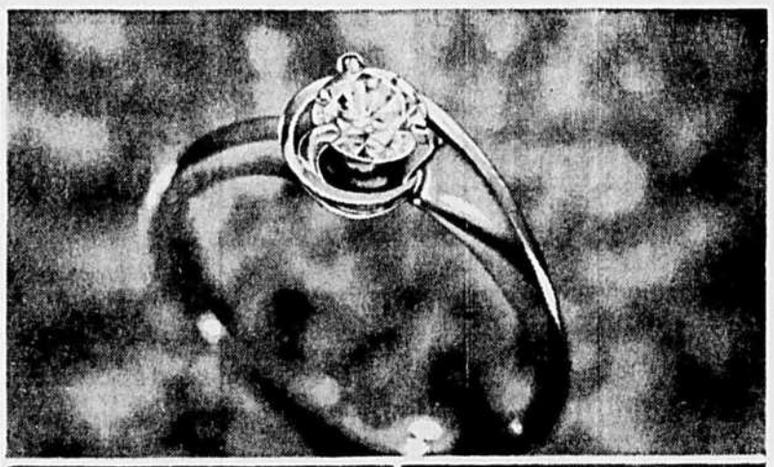
MÉLANGÉ ET EMBOUTEILLÉ PAR LES DISTILLERIES MELVILLE, MONTRÉAL, CANADA

M3F

NO. 207-E

Pour aussi peu que $100, vous pouvez vous procurer, chez Mappin's, une bague à diamant avec monture en or 18 carats, tout simplement exquise, et ornée du plus beau diamant que vous êtes en mesure d'acheter !









A bien y penser, c'est justement ce que vous désiriez... n'est-ce pas ?

Compte courant ou budgétaire
10% comptant, jusqu'à 10 mois pour payer

Mappin's
1000 ouest, rue Sainte-Catherine et Place Ville-Marie
Téléphone : 866-7431

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 heures

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, MARDI 29 NOVEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 277

Regards neufs sur les minorités

DES accusations de "tripotage", de "noyautage", de "manoeuvre", de "main-mise" ont volé au cours des assises des Etats généraux à Montréal. Le président Jacques-Yvan Morin ayant conclu la réunion en annonçant à l'assemblée qu'elle "peut être fière d'elle-même", sans préciser autrement de quoi exactement elle avait à être fière, restons-en là, dans l'appréciation générale de cette session. Ceux qui sont sortis en manière de protestation, au milieu du tintamarre, précise un rapports, étaient sans doute également fiers d'eux-mêmes.

Conformément à son option politique fondamentale, la tendance indépendantiste chez les délégués voulait que les Etats généraux concentrent leur examen sur le destin du Québec. Elle s'élevait contre une participation jugée "injustifiée" des francophones venus des autres provinces. Cette orientation, qu'on peut qualifier de restrictive, n'a pas reçu l'assentiment de la majorité.

Aucune considération de parti ne devrait dispenser quiconque de porter, après cent ans de Confédération, des regards entièrement neufs sur les minorités de langue française hors du Québec. J'ignore si les Etats généraux arriveront maintenant à les porter, ces regards neufs. Mais il importe de dire ceci: les positions du RIN là-dessus ne procèdent pas nécessairement du défaitisme. Elles pourraient même être fécondes, si elles permettaient de rouvrir un dossier qui exige un examen nouveau.

Pour rouvrir utilement ce dossier, il faudrait distinguer et définir ces minorités dispersées sur une grande étendue. On ne saurait confondre le destin du Nouveau-Brunswick avec celui de la Nouvelle-Angleterre, où vivent beaucoup de Franco-Américains; celui de Terre-Neuve avec celui de l'Ontario, celui de la minorité qui habite Ottawa avec celui de la minorité vaillante de Saint-Boniface, moins nombreuse que la colonie ukrainienne de Winnipeg.

Toute politique globale de présence ou de rayonnement visant à embrasser dans un seul et unique mouvement l'étendue d'un continent manquerait déplorablement du sens des réalités. On a dit, au cours des assises de fin de semaine, qu'au Québec même "68,339 Canadiens d'origine française ne parlent plus le français". Eh bien, dites donc ! Le "rayonnement", on pourrait peut-être d'abord l'essayer sur ceux-là. Aux portes de Montréal, à Dorval, il faut encore se battre pour le français au conseil municipal. Il y a peut-être déjà pas mal à faire ici ?

Comment, dans tous les cas, allons-nous concilier une présence totale, sous tous les azimuths, avec les exigences de notre propre développement, dans une province dont on passe son temps à dire qu'elle connaît une situation "grave", tout en liant d'ailleurs l'avenir des minorités au prestige et à la prospérité de la "province mère" ?

Quittons des yeux le sol natal et considérons deux provinces ayant des minorités importantes qui nous intéressent.

Voici l'Ontario. On fait état de la bonne volonté du premier ministre Robarts à l'égard des 600,000 Canadiens français de sa province. Supposons, pour les fins de la discussion, que cette bonne volonté soit bien réelle. Peut-être ne l'est-elle pas. Mais, de toute manière, il est nécessaire de rappeler un fait. A Toronto, il y a un an exactement, le premier ministre de l'Ontario a déclaré, en présence de M. Lesage, qu'il entendait, lui, John Robarts, s'occuper seul des minorités canadiennes-françaises de sa province. En termes aussi polis que fermes, il a demandé aux Québecois de bien vouloir s'occuper de leurs oignons. Et il a donné l'assurance qu'il s'occuperait des siens. On ne saurait d'ailleurs s'attendre à moins quand on considère le traitement extrêmement généreux accordé par Québec aux minorités qui sont sur notre territoire. Mais ne s'ensuit-il pas aussi que le mandat que l'Ontario se donne ne peut absolument pas se définir comme un mandat partagé avec le Québec ? Dans une province comme dans l'autre, les minorités, certaines conditions étant réunies, peuvent devenir des otages.

En l'an 2,000, le Nouveau-Brunswick sera aussi français que l'Ontario sera anglais (ou américain). C'est dans un français parfaitement articulé que le nouveau chef conservateur du Nouveau-Brunswick, M. Van Horne, a fait une déclaration après son élection samedi. Quiconque aspire à battre M. Robichaud doit parler français.

Enfin, et M. Robarts et M. Robichaud peuvent, à l'instar du Québec, contracter des accords de nature culturelle avec la France. Ottawa, qui se découvre sur le tard une vocation "française", ne saurait qu'applaudir.

Au temps des lampes à huile et de la marine à voile, la France portait un intérêt médiocre à tout ce qui bougeait hors de ses frontières. Ces temps ne sont plus. En dehors de tout dessein impérialiste, l'indifférence séculaire s'est muée en une disponibilité dont nous n'avons pas encore pris, ici même au Québec, l'exacte mesure. C'est un fait nouveau dans l'histoire des minorités de langue française à travers le monde. Il est réconfortant.

Les Canadiens français que nous avons laissés partir ne reviendront pas. Il n'y a aucun défaitisme à le constater.

Guy CORMIER

Des principes à la pratique

C'EST avec des yeux neufs que M. Marcel Masse examine depuis six mois les rouages de l'administration provinciale. Bien peu contesteront le bien-fondé des griefs du jeune ministre d'Etat à l'éducation contre cette "machine" coûteuse, compliquée et trop souvent inefficace. On ne peut qu'être d'accord aussi avec le ministre lorsqu'il déclare : "Je ne tiens pas à dramatiser la situation, mais je tiens à dire qu'une réforme s'impose si nous ne voulons pas détourner de la fonction publique ceux qui ont choisi de travailler au service de la collectivité et si nous tenons à réaliser la société moderne que nous voulons tous faire du Québec".

Il est évident aussi que les projets les plus hardis de planification économique ne dépasseront jamais le stade de la conception si leur réalisation se heurte à des mécanismes administratifs désuets. Ce serait là, par exemple, le plus grand handicap du plan du BAEQ (Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec). Ce plan ne pourrait s'appliquer de façon rapide et globale que si l'on procédait, au préalable à une réforme en profondeur de l'administration.

Il est possible que les projets de lois que le gouvernement Johnson entend soumettre à l'Assemblée législative dès la prochaine session s'inspirent de telles préoccupations. Avant d'en juger, il faudra évidemment, prendre connaissance de leur contenu.

Les trois principes sur lesquels M. Masse fonde sa "philosophie" de la nouvelle fonction publique (reconnaissance du droit de chacun à poser sa candidature à un emploi, critère exclusif de la compétence et participation des fonctionnaires à la définition de leurs conditions de travail) sont sains. On souhaite vivement que le ministre d'Etat soit assez persuasif pour gagner tous ses collègues à ses idées.

Jusqu'à présent, les nominations faites par plusieurs d'entre eux ont enfreint — pour ainsi dire avant la lettre — ces beaux principes. La tendance pour le moins inquiétante des dernières semaines devra être renversée si l'on veut faire croire aux bonnes intentions du gouvernement dans ce domaine.

La nomination d'inconnus à des postes de haute responsabilité et la création apparente d'un réseau parallèle de hauts fonctionnaires pour faire contrepoids à d'autres ne s'inscrivent pas tout à fait dans la ligne de la nouvelle philosophie que prône M. Masse. Elle nous ramène, au contraire, à dix ou quinze ans en arrière, au temps où les "commissaires politiques" faisaient la loi dans trop de ministères.

Assistons-nous aux dernières manifestations d'un esprit qui a tant contribué à paralyser et à gangrener l'administration provinciale ? Au travers des inquiétudes qui renaissent, on ne demande qu'à le croire. Mais si d'autres exemples du genre continuent de s'ajouter à ceux-là, il faudra bien faire ressortir en pleine lumière la contradiction entre les principes et la pratique.

Cyrille FELTEAU

De quoi inquiéter les civilisés

ON pensait que les Noirs de Los Angeles perdaient la tête plus souvent qu'à leur tour. Que dire des événements de Vancouver, de ce défilé qui tourne au carnage, de ces voyous gorgés d'alcool et pour lesquels le vandalisme devient le sport de l'heure ? A se demander si l'homme canadien, dès qu'il s'agit d'une manifestation populaire (sportive ou autre : souvenez-vous de la "finale" de la Nuit des Etoiles, à Montréal, en juin dernier) si l'homme canadien est suffisamment éduqué (il se croit civilisé, hum !) pour s'extérioriser sans tout casser ?

Cette question, le maire de Vancouver ne se la pose pas : il y répond. "Jamais plus de "Coupe Grey", chez moi, affirme-t-il. Que les autres villes canadiennes prennent le risque des conséquences d'un déchaînement semblable. Pour ma part, c'est terminé." M'est avis que nombre de premiers magistrats canadiens, après étude du bilan — il est quasi catastrophique — vont afficher eux aussi quelque réticence. Pour ne dire que cela!

S'il y a un sport prestigieux à encourager, il y a également des biens à protéger, une réputation à conserver et une éducation à faire. Celle-ci n'est pas parachevée, loin de là ! Notre nouvelliste — sur place — M. Guy Pinard a été proprement éberlué : nous n'avons aucune hésitation à endosser ses commentaires.

Surtout qu'on ne cherche pas à minimiser cette détestable démonstration en invoquant l'hystérie collective, le besoin de défoulement de groupes de jeunes, les sursauts de l'excitation, la frénésie générée par une tension nerveuse arrivée à son point de rupture. Savantes balivernes que tout cela. Un fait demeure : des gens se conduisent comme des brutes. A se demander s'ils n'en sont pas ? Lorsqu'il faut lâcher les chiens, lancer des bombes lacrymogènes, ouvrir à plein jet les boyaux d'arrosage... c'est qu'on est en présence de brutes et tant pis pour ceux dont le comportement idiot leur vaut ce qualificatif.

Nous n'avons pas à sabrer les manifestants de Vancouver car, nous aussi, nous avons été tristement stupides en maintes occasions. Aussi bêtes, aussi incontrôlables. Tempérament latin, disait-on, dans notre cas. Ailleurs, c'est quoi, alors ?

Les excuses et les explications ne corrigent rien et tant et aussi longtemps qu'une manifestation de masse engendrera des désordres, de la casse, de la fureur, il nous faudra écrire que l'adulte canadien, d'où qu'il soit, d'où qu'il vienne, est encore un grossier individu. Hé ! direz-vous, ce n'est pas tout le monde. Bien sûr, il s'agit d'une petite bande de sauvages mais le fait de constater qu'il en existe encore éclabousse la réputation collective. Et c'est aussi attristant qu'inquiétant.

Roger CHAMPOUX

VOUS AVEZ LA PAROLE

La confessionnalité est-elle un principe valable ?

Monsieur le Rédacteur,

On a beaucoup parlé dernièrement des écoles confessionnelles et neutres. Je me demande si ceux qui sont si farouchement en faveur de l'école confessionnelle se sont jamais posé la question: "Qu'est-ce que la confessionnalité?" Est-ce vraiment un principe valable?"

L'idée qu'il faut séparer les enfants d'après leur croyance pour fins d'instruction paraît, non seulement un anachronisme dans une société moderne multi-religieuse, elle est aussi opposée à l'esprit même de la religion chrétienne, qui prêche l'amour du prochain. "Aimez-vous les uns les autres", voilà l'esprit de la religion chrétienne, telle que je la conçois (je ne suis pas chrétien, mais je souscris au principe d'amour). Or, il est très difficile d'aimer son prochain si l'on s'isole de lui, si l'on ne veut pas le connaître, même parce qu'il a une religion ou une philosophie de vie différente de la nôtre. On dit qu'il y a beaucoup de catholiques et de protestants ici, mais très peu de chrétiens. Voyez un peu si ce n'est pas vrai. Combien de fois on entend prêcher la haine, la méfiance et le mépris de ceux qui sont différents au nom d'une religion qui est supposée être pleine d'amour et de charité?

Est-ce contre l'esprit de la religion chrétienne que tous les enfants, qu'ils soient catholiques, protestants, juifs, agnostiques, aillent dans les mêmes écoles, apprennent à se connaître et à s'aimer malgré les différences de foi?

Est-il pratique et nécessaire de garder des divisions d'écoles catholiques et protestantes, y ajouter des écoles juives et neutres, en français et en anglais? Faut-il vraiment diviser la population scolaire en plusieurs ghettos et secteurs religieux et linguistiques? Il me semble que, non seulement nécessaire, mais que ce serait néfaste pour le progrès d'un système d'enseignement moderne dont le Québec a un besoin pressant.

Un système d'écoles publiques non-confessionnelles ou multi-confessionnelles, anglaises et françaises, serait la meilleure solution du problème. L'enseignement religieux dans de telles écoles pourrait se donner par des personnes qualifiées à ceux des enfants dont les parents le désirent. Ceci respecterait la liberté de religion et de conscience de tous; ça remplacerait la violation de la liberté religieuse des minorités qui se fait à présent dans les écoles. Et cela permettrait à tous les enfants de se connaître comme personnes humaines, d'apprendre la diversité et de la respecter; ça permettrait de planifier mieux le système scolaire, d'éviter la fragmentation excessive, de réduire le coût de l'éducation et de diriger les fonds disponibles là où ils sont le plus nécessaires, vers l'expansion du système d'éducation, son amélioration et son épanouissement.

H. Morgentaler, M.D.,
Montréal.



Solutions possibles à certains problèmes de relations entre syndicat et direction

Au congrès annuel de l'Association professionnelle des industriels, M. Roger Chartier, directeur général du personnel à l'Hydro-Québec, a exposé, sous le titre "Expectatives plus solutions", son point de vue sur les relations entre syndicat et direction. Nous en livrons ici la substance.

Je parlerai des **solutions** possibles à quelques-uns des problèmes de relations entre syndicat et direction, notamment dans le contexte québecois. Ces solutions se situent au niveau des **attitudes** et à celui des **structures.** Voyons d'abord dans quel sens doit s'engager la réforme des attitudes.

ATTITUDES PATRONALES

a) **à l'égard du syndicalisme ouvrier** en général, et du syndicat bien concret de telle entreprise : ACCEPTATION **sincère, réaliste** (sinon délirante). Il faut considérer le syndicalisme non seulement comme un "mal nécessaire", mais comme une institution s'acquittant de fonctions essentielles dans la civilisation industrielle du XXe siècle; non pas nécessairement comme résultante des maladresses patronales; non pas nécessairement comme véhicule des ingratitudes et méchancetés ouvrières; non pas comme contrepoids aux "injustices" directoriales, mais plutôt comme symbole du refus d'un certain arbitraire, même bien intentionné.

La VIGUEUR patronale est nécessaire en présence d'un syndicat également vigoureux et articulé; il faut du respect sans jamais de crainte. Sans se scandaliser du niveau et de la diversité des revendications syndicales, le patron n'est pas tenu de s'écraser mollement devant elles, sous peine automatique de péché social, ni de bénir pieusement tout geste syndical.

Il faut procéder à l'EVALUATION POSITIVE, dans l'ensemble du moins, du rôle du syndicalisme en matière de législation sociale, d'éducation, de culture et de progrès économique, au plan de la société globale comme à celui de l'entreprise même. A ce dernier niveau, il est normal que les parties bâtissent sur un pied d'égalité la loi de leurs relations, et que celles-ci s'étendent, s'élargissent graduellement, sans lignes de démarcation immuable au rythme même du mûrissement des partenaires.

Le patron doit faire la constatation de l'impossibilité pratiques d'imposer scientifiquement ou moralement un rythme optimum, "juste" aux revendications syndicleas, comme d'ailleurs aux prix et aux profits, faute de critères sûrs, communément acceptés. D'où la nécessité du dialogue, du compromis qui satisfasse les impératifs institutionnels des parties à tel moment.

Le patron n'est pas outillé, d'autre parts, pour juger des gestes et demandes du syndicat en regard d'un vague bien commun général. La même affirmation vaut d'ailleurs pour le syndicat à l'égard du patron. Seul le bien commun particulier peut concrètement et directement servir de norme à l'action syndicale, qui d'autre part doit tenir compte du bien général dans la mesure où il est clairement défini. Or, seul l'Etat peut fournir cette définition du bien commun général quand celui-ci ne ressort pas nettement de la libre activité des individus et des groupes intermédiaires.

b) **à l'égard de l'organisation professionnelle,** pour fins syndicales ou autres, les patrons adoptent graduellement une attitude plus constructive, moins égoïste, moins individualiste, plus consciente des impératifs d'un service plus compétent et plus efficace à la société et d'un équilibre meilleur avec le syndicalisme. C'est là une condition essentielle de progrès économique et social pour et par le patronat. Le patron québecois d'aujourd'hui ne jouera pleinement son rôle d'entrepreneur et d'administrateur qu'avec d'autres patrons, dans une association vigoureuse et lucide qui permettra au patronat de traiter de plain-pied avec le syndicalisme, l'Etat et l'opinion publique.

ATTITUDES SYNDICALES

a) **à l'égard du patronat.** Le syndicalisme doit cesser de voir dans le patron (qu'il soit public ou privé, collectif ou individuel) l'ennemi à abattre, celui qui sent mauvais, qui nourrit de noirs desseins ou fait mousser des objectifs inqualifiables. Le débat ne doit jamais se situer au niveau des personnes, ni chaque fois dégénérer en lutte des classes. De même, l'entreprise qui fait vivre à la fois le patron et ses employés ne doit pas devenir cette chose que l'on salit et qu'on semble vouloir démolir à grands renforts de moyens de communication massive dès qu'un écart de cinq cents l'heure subsiste entre la revendication syndicale et l'offre patronale ! Bref, il importe au plus tôt de retrouver le sens du **conflit d'intérêts entre institutions** qui, fort légitimement, peuvent ne pas s'entendre provisoirement sur les conditions de leur activité complémentaire. Demain pourtant, de part et d'autre, des hommes libres et respectables trouveront dans un dialogue intelligent des compromis temporaires qui attacheront patrons et ouvriers à la même cordée.

b) **à l'égard des moyens.** Trop souvent, il semble que les fins d'un organisme syndical donne justifient tous les moyens d'action, sous le prétexte sans doute que le patron en fait autant quand l'occasion s'en présente. Je pense ici à un certain irrespect pour les lois, les personnes, pour la vérité, pour toutes sortes de libertés, pour les contrats, etc. Une telle attitude, si elle devenait système, ne serait certes pas propice à des échanges de bons procédés entre syndicat et direction.

c) **à l'égard de la politique.** La politisation systématique de conflits privés par les syndicats, le tripatouillage de l'opinion publique, les jeux de coulisse auprès des organismes administratifs chargés de mettre en application les lois du travail, les recours constants aux ministres et sous-ministres pour le règlement de problèmes qu'on n'a pas encore cherché sérieusement à attaquer, tous ces gestes qu'on retrouve chez les syndicats (et dont certains patrons ne sont pas exempts) nuisent à l'efficacité et à l'harmonie des relations entre les parties en détruisant un équilibre précaire et une confiance nécessaire.

d) **à l'égard d'autres syndicats.** Présentement au Québec, les querelles intersyndicales contribuent puissamment aux malaises qui bouleversent notre société. Elles se poursuivent sous l'étiquette souvent fallacieuse de la démocratie et de la liberté d'association ; mais il est évident qu'elles desservent les travailleurs au profit d'une "structurite" aiguë en les jetant les uns contre les autres comme des frères ennemis, en laissant en plan les très nombreux travailleurs non syndiqués, en coûtant des fortunes à l'entreprise et à la société.

Ces conflits ne sont pas près de se terminer, bien au contraire ; seul l'épuisement éventuel des combattants paraît devoir y mettre fin. Par opportunisme ou par principe, certains syndicats semblent disposés à remettre en question un régime syndical appuyé sur la loi et unique en Amérique du Nord depuis la loi Wagner de 1934, soit le monopole du syndicat majoritaire dans une unité de négociation donnée, au bénéfice du pluralisme syndical comme on le trouve presque partout ailleurs dans le monde. De tels débats n'ont pas fini d'assombrir le climat des relations de travail au Québec et au Canada ; ils ne pourront d'ailleurs se résoudre sans un sérieux réexamen des structures et des niveaux efficaces de négociation, soit l'usine, l'entreprise ou l'industrie.

e) **A l'égard de la participation accrue à la vie de l'entreprise.** Le syndicalisme soutient la thèse de l'aliénation du travailleur dans la société politico-économique et dans l'entreprise même. Ce faisant, il minimise peut-être sa vraie force, qui présentement au Québec n'est certes pas négligeable. Toutefois, le "droit à l'information dans l'entreprise" qu'il réclame peut se justifier et se réaliser dans la mesure où direction et Syndicat se considéreront comme des partenaires plutôt que comme des adversaires. On se confie des secrets quand on se fie l'un à l'autre et que les secrets ne deviennent pas des gourdins contre soi-même. Aussi longtemps qu'on aura l'impression d'une guerre rangée entre patronat et syndicalisme, on ne peut s'attendre à de plantureux échanges de renseignements ni à des expériences profondes avec les conseils d'entreprise ! Il serait grand temps de parler, non seulement des droits à ceci ou à cela, mais également des devoirs et responsabilités concomitants. Le Syndicalisme québecois est-il vraiment dispose à entrer dans le jeu en vrai partenaire, avec les obligations qui en découlent et les compromissions fatales qui l'accompagnent ? Tant que la réponse à cette question ne sera pas nettement affirmative, on se paie de mots, qu'il s'agisse d'information, de formation, de sécurité, etc. Et le législateur qu'on sollicite actuellement en ce sens ferait bien d'y aller doucement.

STRUCTURES JURIDIQUES

a) Elargissement du cadre de la négociation collective. Ce qui caractérise les régimes de négociation collective en Amérique du Nord, et en même temps les distingue des régimes européens, c'est l'accent sur l'entreprise individuelle (et même sur l'établissement) comme unité de négociation. A quelques exceptions près, nous n'avons pas au Canada de vastes ensembles ou unités de négociation constitués de plusieurs employeurs et même de toute une industrie. Sous prétexte d'individualisme et de liberté d'entreprise, on consacre ainsi dans l'administration des lois du travail une myopie qui est source de désordre, d'incurie et d'égoïsme collectif.

Au plan local, le Syndicat, surtout s'il est fortement autonome, ne représente ni ne voit qu'un segment peu étendu de l'économie, sur laquelle il ne peut agir efficacement. Les chicanes locales maintiennent davantage un climat de conflit que les affrontements de grands ensembles, qui mènent éventuellement à la collaboration sur une longue période. Un vaste agrégat de Syndicats et d'Employeurs négociant à l'échelle industrielle, en attendant que ce soit à celle de l'économie entière, permettrait aux protagonistes de voir plus large et plus grand, d'envisager le bien commun général et les effets importants de leurs decisions sur l'économie nationale.

Les négociateurs aplaniraient graduellement les égoïsmes régionaux, établiraient des normes (de salaire, de productivité, de classification des tâches, etc.) plus sûres pour fins de négociation. Les aspects trop âpres d'une certaine concurrence des prix et des salaires se trouvant éliminés, l'employeur pourrait concentrer davantage ses efforts sur une plus grande efficacité de la direction, une productivité accrue, une meilleure qualité du produit et une plus grande rapidité de distribution. Certaines grèves (qui prennent un Employeur pour cible symbolique ou entendent mettre au pas un patron récalcitrant) n'auraient plus leur raison d'être. La concurrence des non-syndiqués disparaîtrait. Bref régnerait une plus grande stabilité économique.

Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE, est publiée par la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.
Abonnement par la poste, un an : Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

1. Les personnes âgées seront enfin logées avec confort dans leurs propres villes

PAR CLAIRE DUTRISAC

DANS le secteur de l'hébergement des adultes et des personnes âgées, le ministère de la Famille et du Bien-Etre social est passé à l'action afin de remédier à la situation actuelle.

La politique du ministère se traduit dans les faits suivants : dans la province, sept foyers ont été construits, sept autres sont en cours de construction et 71 autres sont à l'état de projet.

A une exception près, ces foyers d'hébergement sont situés en milieu rural. On trouve deux objectifs précis sous-jacents à ces réalisations : 1) permettre aux populations locales de trouver chez elles les ressources nécessaires. Dans ce but, décentraliser la location des foyers d'hébergement. 2) Comme corollaire de cette action, la pression sur les institutions de Montréal diminuera, car les maisons de la métropole doivent accueillir une bonne partie de la population rurale qui est ainsi forcée de "s'expatrier" si l'on peut dire, faute d'institutions dans son milieu.

Ce deuxième but sera-t-il atteint ? La construction de foyers dans les campagnes empêchera sûrement Montréal de drainer, malgré elle, les personnes âgées ; mais on ne pourra probablement pas "vider" en partie les établissements existants qui sont déjà bondées, car les nouveaux foyers sont construits en fonction des besoins actuels d'une communauté donnée. Il est difficile de croire que des personnes âgées, vivant depuis plusieurs années dans la métropole, pourront, même si elles le désiraient (ce qui n'est pas sûr) retourner à leur lieu d'origine. A long terme, cependant, la mesure prise sera efficace puisque l'émigration rurale sera freinée et que des départs se produiront dans les établissements de Montréal.

De plus, il est permis de penser que les Montréalais suivront l'exemple de leur concitoyens et useront des moyens que le gouvernement met à leur disposition pour redresser une situation que l'incurie passée a rendue tragique.

Comment bâtir sans argent ?

La profondeur du problème est clairement apparue au gouvernement, ces dernières années. La solution, urgente, était simple : bâtir des institutions pour recueillir les personnes âgées et les adultes sans foyer incapables, à cause de leur santé ou de raisons d'ordre économique, de demeurer seules en appartement. Mais les coffres de la provinces n'étaient guère remplis. Comment trouver les millions requis sans nouvelle imposition de taxes ?

La nécessité étant la mère de l'invention, on a trouvé le système des sociétés à but non lucratif. Au cours d'une entrevue avec les représentants de la "division des personnes âgées et autres adultes" au ministère de la Famille, un ambitieux programme nous a été exposé. Ont participé à cette interview, M. Gérard Nepveu, directeur de cette division, M. Jean-Paul Ramsay, conseiller technique, le Dr Roland Leblanc, directeur de la section médicale du ministère, et M. André Cournoyer, directeur du service de bien-être de la ville de Montréal.

Jusqu'en 1963, le gouvernement a contribué à la construction de huit foyers pour personnes âgées, du type hospice. Ces réalisations ont exigé une lourde participation financière de la part de la province.

Le nouveau programme mise sur l'initiative et l'apport de citoyens qui, conscients d'accomplir une oeuvre communautaire, forment une société à but non lucratif pour construire et administrer un foyer pour vieillards.

La société doit trouver, par des campagnes de souscriptions ou par des dons, 10 p. cent du coût de la construction de l'immeuble, plus les frais de l'ameublement. Elle doit aussi établir un fonds de roulement. Au total, c'est environ 17 p. cent de la somme totale requise qu'il faut trouver au départ. C'est ce que le ministère appelle "l'équité".

Si l'on considère que le prix d'un lit est d'à peu près $5,000, un établissement de 50 lits coûtera $250,000. La société (corporation) devra trouver par ses propres moyens $42,500. Ce n'est sûrement pas chose facile, surtout quand le foyer qu'on projette de bâtir est destiné à une communauté restreinte et parfois défavorisée, comme certaines régions de la Gaspésie par exemple. Mais ce tour de force a déjà été réalisé sept fois et le sera encore.

La part du gouvernement

Le reste du capital nécessaire pour la construction peut être emprunté à taux très bas à la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu de l'article 16-A de la loi nationale de l'habitation. Le gouvernement du Québec garantit cet emprunt ; l'amortissement de la dette et le paiement des intérêts, échelonnés sur un période de 40 à 50 ans, est inclus dans le per diem d'exploitation que l'institution recevra pour la garde et l'entretien des vieillards. C'est donc dire que le gouvernement paie, jour par jour, 90 p. cent de l'emprunt.

La société, propriétaire d'un tel établissement, ne peut l'affecter à d'autres fins sans l'autorisation du ministère. Si la société est dissoute, l'établissement est remis au gouvernement. S'il y a excédent des dépenses sur les revenus, le per diem est augmenté lorsque les rapports présentés justifient ces dépenses. Dans le cas contraire, la société et le gouvernement s'entendent sur l'utilisation du surplus des revenus.

Le ministère soutient que "les économis effectuées dans les coûts de construction et d'opération (sic) sont essentielles pour rendre accessible les taux de logement et de pension à la portée de toutes les personnes âgées". Cette dernière phrase peut se comprendre ainsi : comme il n'en coûtera rien au ministère pour la construction de foyers, il disposera en conséquence d'un budget plus gros pour les frais d'exploitation. Il pourra donc rendre accessible à toutes les personnes âgées les taux de logement et de pension. Ce système constitue, indiscutablement, un louable effort pour économiser l'argent des contribuables, du moins celui versé sous forme d'impôt et qui frappe autant les pauvres que les riches et pour obtenir davantage d'argent des mécènes et du public de bonne volonté.

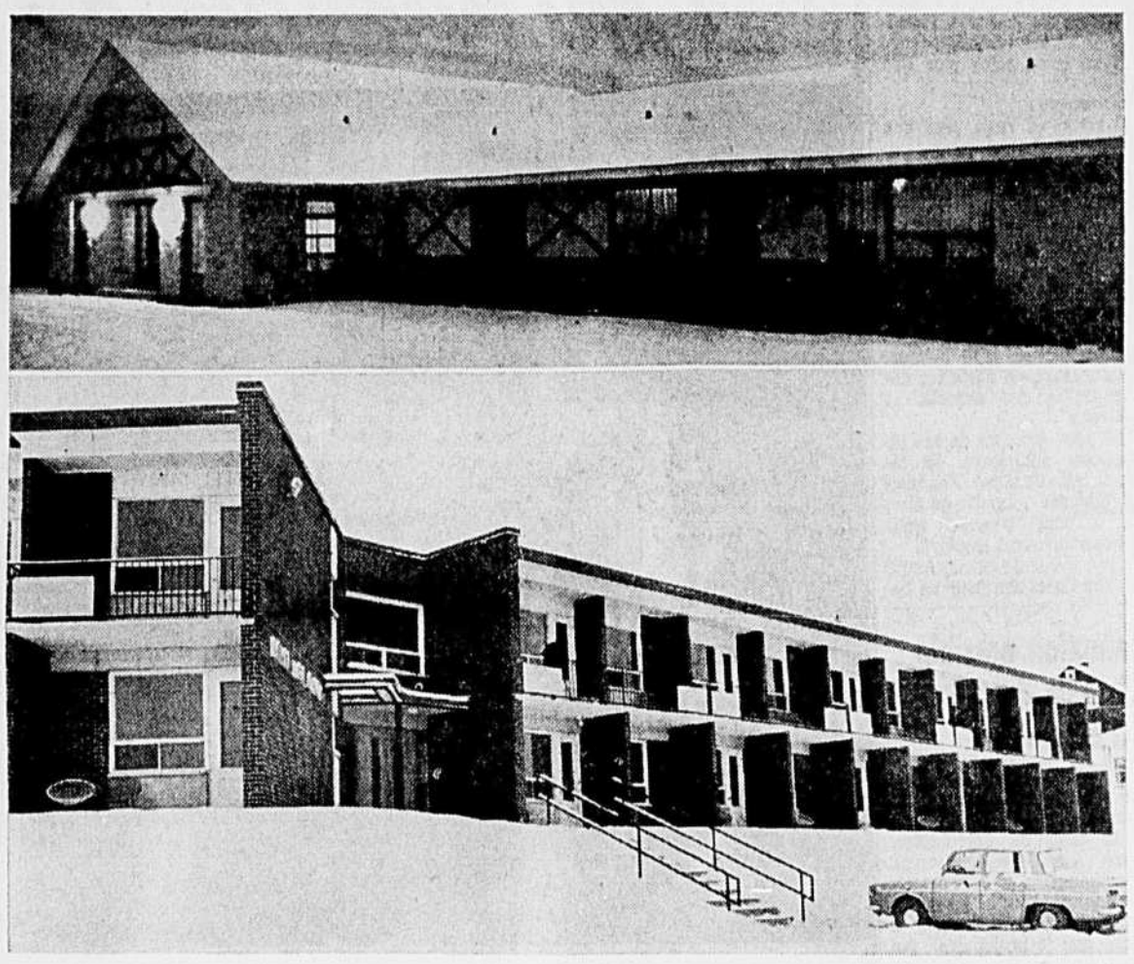
Avant d'autoriser la construction d'un foyer, le ministère s'assure d'abord qu'une telle institution, dans un milieu donné, est légitimée par la demande.

Dans la marche à suivre, plusieurs phases sont prévues et clairement indiquées par le ministère. Voici les principales : 1) formation de la société à but non lucratif ; 2) la société envoie une demande de construction et d'agrandissement ; 3) le gouvernement établit un relevé des établissements dans la localité et la région ; 4) le ministère oppose une refus aux promoteurs (avec raisons à l'appui) ou, au contraire, leur fait tenir "3 cahiers de bien-être" en attirant l'attention des promoteurs sur la mise de fonds initiale nécessaire et sur l'importance probable de cette mise de fonds ; 5) la société doit dresser une liste des personnes qui, éventuellement, demanderont l'hébergement dans le foyer projeté ; 6) le ministère vérifie cette liste, en collaboration avec les agences sociales de la localité et le bureau régional gouvernemental; 7) si le projet est agréé, le ministère autorise la société à retenir les services d'un architecte qui doit, avant d'élaborer toute esquisse, voir les représentants de la Société centrale d'hypothèque et de logement et ceux du ministère. On exige aussi une liste des sites disponibles.

Par la suite, toutes les autres démarches seront entreprises en étroite collaboration avec le ministère : choix du site, esquisse préliminaire, esquisse, définitive, estimation du coût de construction, d'exploitation, la construction du foyer, etc.

La population rurale, peut-être parce que plus près des futurs usagers de ces foyers, a répondu avec enthousiasme à cette offre du ministère. Ainsi, de petites localités comme St-Joseph-de-Beauce et Frampton ont réussi à ramasser, respectivement, $56,000 et $66,000 pour entreprendre la construction de foyers aujourd'hui terminés et habités.

"La population de Montréal et de Québec n'a pas réagi aussi bien que les campagnes aux offres de collaboration du ministère, a déclaré M. Nepveu. Peut-être la publicité nous a-t-elle manqué. Nous espérons que des groupes de citoyens, soucieux du bien-être des personnes âgées, accepteront de faire leur part pour doter la métropole d'institutions convenables." Nous pourrions souligner : plus que convenables, si l'on en juge par ce que les gens de St-Joseph-de-Beauce, de Frampton, de Princeville et d'autres ont réussi.



LES FOYERS DE PRINCEVILLE (EN HAUT) ET DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE
Le type "auberge" et le type "motel".

SONDAGE GALLUP

Tous droits réservés

Aucune baisse prévue du coût de la vie au Canada

LES Canadiens ne pensent pas que le coût de la vie va s'améliorer prochainement. Plus de huit personnes sur dix croient que les prix vont continuer à monter durant les prochains six mois.

Voici la question telle qu'elle a été posée : "Pensez-vous que les prix, de façon générale, iront en augmentant, en diminuant ou resteront stables durant les prochains six mois ?"

	1960	1964	Aujourd'hui
Prix plus élevés	40%	64%	85%
Prix plus bas	5	2	3
Peu de changement	51	31	10
Sans opinion	4	3	2
	100%	100%	100%

	Tout l'Est	Québec	Ontario	Ouest
Prix plus élevés	90%	92%	80%	84%
Prix plus bas	1	—	5	3
Peu de changement	8	6	13	10
Sans opinion	1	2	2	3
	100%	100%	100%	100%

M. Martin et la représentation de la Chine aux Nations unies

Une interview exclusive

par Guillaume de Maillard

Dans une interview exclusive à LA PRESSE, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a bien voulu éclairer et préciser les divers aspects de la position adoptée par le Canada sur l'entrée de la République populaire de Chine aux Nations unies. Dans le texte qui suit, les réponses fournies par M. Martin à nos questions font en quelque sorte la synthèse du problème soulevé par la représentation de Pékin à l'ONU et apportent, croyons-nous, de nombreux éléments inédits sur la politique qu'entend suivre le Canada à cet égard.

Comment se pose, à votre avis, le problème de la représentation chinoise aux Nations unies ?

Le débat sur la question chinoise se poursuit aux Nations unies depuis 16 ans sans qu'on lui ait trouvé d'issue. L'opinion internationale, en gros, a dû s'aligner sur deux positions. L'une préconise l'admission de Pékin aux Nations unies et l'expulsion de Taipeh. Cette formule rejette dans la nuit Formose, qui compte 12,000,000 d'habitants. L'autre position ignore l'existence de la Chine continentale. Ni l'une ni l'autre de ces positions ne tient compte des changements qui sont intervenus depuis la fondation des Nations unies.

Pour sortir de ce dilemme, il faut d'abord que les membres des Nation unies se mettent d'accord sur une solution juste qui serait alors suivie d'une négociation avec les deux parties concernées. Dans ce processus, il n'existe pas de raccourci. Il faut rejeter le faux dilemme que j'ai mentionné, puis trouver une alternative constructive. Le gouvernement canadien, pour sa part, n'accepte pas que la situation actuelle se perpétue. Voilà pourquoi, au cours des derniers mois, il a consacré tant d'efforts à la recherche d'une solution.

La Belgique, la Bolivie, le Brésil, le Chili, l'Italie et Trinidad et Tobago ont présenté cette année une troisième proposition.

L'activité diplomatique canadienne a été à la source des consultations qui y ont donné naissance. Nous apprécions pleinement l'effort que ces pays ont fait, tout comme les Etats-Unis, pour s'accommoder de notre attitude impatiente sur ce problème. Il nous apparaît cependant que la proposition qu'ils ont déposée est trop modeste. Cette proposition, en effet, ne prévoit que la création d'un comité chargé d'explorer la situation en question, et elle ne représente donc que bien peu de progrès par rapport à une proposition que le Canada faisait déjà en 1950. Nous eussions souhaité que l'Assemblée générale donnât à ce comité un mandat beaucoup plus spécifique. A notre avis, il ne peut plus s'agir seulement d'étudier le sujet et de faire enquête. Ce que nous attendons du comité, c'est qu'il indique la voie d'une solution.

Pour nous, l'objectif est clair et simple et il faut le redire constamment, afin de ne pas perdre de vue les éléments essentiels du problème. Il est impérieux que 700,000,000 de Chinois soient représentés aux travaux des Nations unies, à la recherche de solutions aux problèmes de la paix et de la guerre, du contrôle des armements nucléaires, du désarmement, de l'amélioration des bases pour l'expansion du commerce mondial, de l'assistance économique aux nations insuffisamment développées. Cet objectif est clair et simple. Le Canada préconise et appuie toute suggestion raisonnable qui favorise une évolution dans ce sens.

Quelle solution le Canada entrevoit-il ?

Les Nations unies n'ont pas le droit de porter jugement sur le conflit territorial entre les deux gouvernements mais elles ont l'obligation morale de s'assurer qu'une solution intérimaire permette la plus grande participation possible des Chinois sans pour autant priver de représentation ceux qui s'y trouvent déjà.

Nous préconisons que les représentants des deux gouvernements soient admis à siéger à l'Assemblée et aux organes des Nations unies. Nous croyons également que le comité d'études, s'il est formé, devrait faire une recommandation sur la question de la représentation chinoise au Conseil de sécurité. Ce problème n'est pas du ressort de l'Assemblée, mais l'Assemblée ne saurait l'ignorer. Compte tenu du rôle du Conseil de sécurité et de ce que représente Pékin, il semble que le siège de la Chine au Conseil de sécurité devrait lui être décerné.

Au cours des consultations récentes, la délégation canadienne a préconisé les directives suivantes comme base d'une solution intérimaire raisonnable :

Premièrement, la participation de la République de Chine Formose à l'Assemblée générale des Nations unies en qualité de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective ;

Deuxièmement, la participation de la République populaire de Chine à l'Assemblée générale en qualité de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective ;

Troisièmement, la participation de la République populaire de Chine au Conseil de sécurité comme membre permanent.

Cette position implique-t-elle l'admission de deux Chines aux Nations unies ?

Ces directives pour une solution provisoire n'impliquent en rien, à nos yeux, l'existence de deux Chines. Pékin et Taipeh soutiennent fermement le concept d'une seule Chine, et il n'appartient pas aux Nations unies d'en décider autrement, car il s'agit d'une question domestique que les Chinois devront résoudre eux-mêmes.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'il faut attendre indéfiniment. Ce que nous avons suggéré, c'est une solution provisoire destinée à faciliter le mouvement dans ce domaine. La solution provisoire consisterait, comme je l'ai dit, à avoir à l'Assemblée générale deux sièges : un pour Pékin un pour Formose. C'est ce qu'on peut appeler une politique non pas de deux Chines, mais d'une Chine et d'un Taiwan. Je le répète, à titre provisoire. Beaucoup des problèmes internationaux les plus graves ont été résolus initialement grâce à des solutions provisoires.

Quelle différence y a-t-il entre deux Chines et "une Chine", "un Formose"?

La solution d'une Chine et d'un Taiwan est une solution intérimaire, un arrangement **ad hoc**, à notre avis plus facilement acceptable parce qu'il ne préjuge pas de l'évolution à long terme des rapports entre Pékin et Taipeh. Si la politique était aussi simple que les mathématiques, il nous suffirait de choisir entre 12 millions d'une part, et 700 millions d'autre part. Mais on n'annule pas 12 millions d'hommes parce qu'ils sont en rapport d'infériorité numérique. Voilà pourquoi nous plaidons pour le principe de l'universalité aux Nations unies. Pour que les Nations unies puissent s'acquitter efficacement de leur tâche, il faut, étant acquis que la Chine est déjà membre, que les deux territoires y soient représentés.

Est-ce que ces mêmes principes ne s'appliquent pas à la représentation des deux Allemagnes, des deux Vietnam, des deux Corée ?

Pas de la même façon. Il faut se méfier des analogies. Il est évidemment désirable que tous les peuples soient représentés. Mais la Chine se distingue d'abord parce qu'elle est déjà membre des Nations unies, puis parce qu'une urgence exceptionnelle s'attache à régulariser la situation. La question d'amener le peuple chinois à participer à l'oeuvre de la communauté des Nations est l'un dés principaux problèmes de notre époque. Le Pape Paul VI lui-même l'a incontestablement affirmé lorsqu'il a invité les Nations unies, l'an dernier, à se rapprocher de l'universalité. Il faut se délivrer d'une catastrophe possible.

N'est-il pas logique que le Canada reconnaisse maintenant Pékin puisqu'il a demandé que Pékin seul occupe le siège chinois au Conseil de sécurité ?

Cette question continuera à être étudiée par mes collègues et moi-même, et on ne peut pas exclure une telle éventualité à l'avenir. Je veux vous dire ceci cependant, c'est que si nous avions déjà reconnu Pékin, il ne nous aurait pas été possible de jouer actuellement un rôle à la recherche d'une solution. Cela ne veut pas dire que nous devons nous en abstenir indéfiniment, mais que nous devons tenir compte de la répercussion de notre décision sur l'initiative que nous entendons poursuivre.

Quelles sont, à votre avis, les perspectives actuelles?

Il faut attendre les votes, cette semaine. Il faut donner aux idées le temps de germer. Jamais plus, je crois, nous ne reviendrons à l'immobilisme dont nous venons de nous écarter, même si le mouvement n'est que trop modestement amorcé. Nous croyons que nous avons contribué à ce démarrage. Nous n'en sommes pas à l'heure de distribuer des palmes ou de lancer des accusations, mais c'est le devoir de chaque pays de présenter clairement son point de vue sur ce problème crucial. C'est ce que nous avons fait.

Le but de tous nos efforts a été de créer et de maintenir un nouveau dynamisme, afin d'en arriver collectivement à une solution raisonnable du problème.

Le Canada va vigoureusement continuer sa démarche en faveur de l'objectif que j'ai mentionné, en utilisant pour cela toutes ses ressources, et son énergie. Je pense personnellement que nous en arriverons à une solution.

La réaction à votre discours aux Nations unies, la semaine dernière, ne semble pas avoir été très favorable. La réaction de Pékin semble être tout a fait négative. Comment ces réactions affecteront-elles l'attitude du Canada au cours des prochains mois?

Il faut donner à des suggestions de ce genre le temps de germer dans les esprits. Il n'est pas vrai de dire que la réaction aux Nations unies ait été complètement négative. Je pense en particulier à la déclaration belge, qui a démontré une grande communauté de vues entre nos deux pays. Plusieurs autres pays ont également indiqué leur compréhension pour notre façon d'aborder le problème. J'ai eu, depuis mercredi dernier, de nombreuses conversations diplomatiques, et des représentants de plusieurs pays ont reconnu le mérite de nos propositions et le fait indiscutable qu'elles ont donné un nouveau tournant aux débats.

Pour ce qui est des commentaires de Pékin, je dois vous dire qu'ils ne diffèrent guère de ce que nous nous attendions, à partir de la position passée de ce pays. Je suis également au fait de la réaction, encore peut-être plus vive, du gouvernement de Taiwan. Il me semble évident que ces positions rigides des deux côtés, et qui n'ont pas évolué depuis 1949, devront changer pour qu'on puisse en arriver à une solution raisonnable.

J'ai indiqué du reste, dans ma déclaration, que nous ne demandons pas aux Nations unies de se prononcer sur le problème de la juridiction territoriale. Ce que nous demandons, c'est que l'on trouve une formule qui permettra à l'ensemble du peuple chinois d'être représenté à l'ONU avant que n'intervienne le règlement de cette dispute.

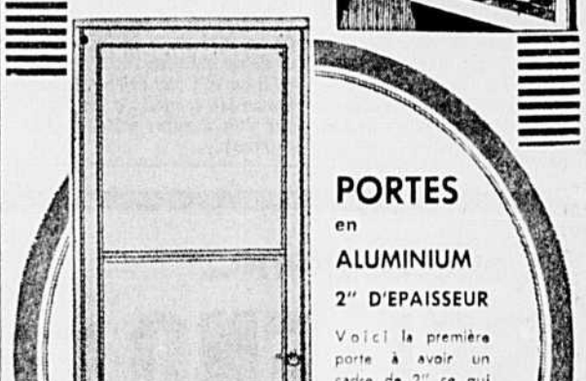
Pékin nous accuse de faire le jeu des Etats-Unis. Il serait plus juste de dire que j'ai présenté un point de vue authentiquement canadien. Sans doute, nos efforts ont amené les Américains et d'autres pays à revoir leurs positions, mais il suffit de se tenir un peu au courant des nouvelles pour savoir que les Américains et l'immense majorité des pays sont pleinement conscients que le Canada a exercé son indépendance de jugement pleine et entière. Au-delà des réactions immédiates, j'ai bon espoir que Pékin et Taipeh en viennent à comprendre le sens véritable de nos efforts.

Spécial

FENETRES
EN ALUMINIUM
AVEC MOUSTIQUAIRE
Choix de anodise, en couleurs ou naturel. Satisfaction garantie.



PORTES
en
ALUMINIUM
2" D'EPAISSEUR
Voici la première porte à avoir un cadre de 2" ce qui la rend beaucoup plus robuste... Aussi portes de 1¼" et 1¾" d'épais.





AUVENTS
EN FIBRE DE VERRE
ou ALUMINIUM
Choix d'auvents en fibre de verre ou aluminium. Choisissez parmi une vaste gamme de coloris et modèles. Vous protège de la pluie, de la neige et du soleil.

COMMENCEZ A PAYER EN FEVRIER 1967

TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM

3388 EST, JEAN-TALON
722-1115
OTTAWA : 160 Montreal Rd — 749-1997
CORNWALL : 9, 4e Rue Est — WE. 2-4727

Prévenu identifié à cause d'un oeil !

Les connaissances médicales que vous pouvez avoir peuvent être généralement bien inutiles, lorsque vous faites face à des bandits qui sont déterminés à prendre votre bien.

Mais lorsque vient le moment de les identifier, par la suite, il se peut que ces connaissances soient d'une aide précieuse.

Et c'est ce qui s'est produit hier lorsque le Dr Richard Wilson, directeur de l'Hôpital de l'Est, a voulu identifier Michel Beauchamp, de la rue Saint-Clément, comme l'un des jeunes apaches qui l'avaient frappé au moment où il les avait surpris en train de voler dans une machine distributrice de cigarettes.

Lorsqu'il s'approcha d'eux, l'un des hommes le frappa violemment à la tête, et tous deux prirent la fuite sans effectivement dérober quoi que ce soit.

Lors d'une séance subséquente d'identification, à la police municipale, le médecin reconnut le prévenu parce qu'il souffrait d'une paralysie partielle de l'un de ses yeux.

Selon ses dires, un homme qui est affligé d'une telle paralysie, ne peut regarder directement un objet avec ses deux yeux.

Invité par le juge Redmond Roche à regarder plus attentivement, et de plus proche le prévenu, le médecin conclut :

"C'est bien cela. Il a le sixième nerf de l'oeil paralysé. C'est bien l'homme que j'ai vu ce soir-là."

Et son seul témoignage devait suffire pour que l'accusé soit cité à son examen volontaire sous l'accusation telle que portée, soit celle de tentative de vol avec violence.

Pas de fausse déclaration : libération dès l'enquête

Un jeune homme de 20 ans, Jean Perrin, qui avait été inculpé en vertu de l'article 120, paragraphe six du code pénal, plus précisément d'avoir "fait de fausses déclarations à la police . . . en faisant entreprendre une enquête judiciaire", a été libéré dès son enquête préliminaire, hier après-midi, devant le juge Jacques Trahan.

Donc, le tribunal a décidé que le jeune homme que Me Nikita Tomesco représentait n'aura pas à subir de procès sous l'accusation dont il est question plus haut.

Il avait été mis en preuve que Perrin, employé dans une station-service du Centre commercial Rockland avait été victime d'un hold-up dont les deux auteurs s'étaient subséquemment reconnus coupables.

Dans sa déclaration faite à la police, deux jours après le vol à main armée, il avait dit avoir été dépouillé d'une somme de $111.40 alors que le montant du vol n'avait été en réalité que de $70. Et c'est cette déclaration qui l'avait conduit en Correctionnelle. Le juge Trahan a décidé, après avoir entendu les témoins, qu'il n'avait pas été mis en preuve "que Perrin avait fait entreprendre une fausse enquête policière et judiciaire", mais qu'il n'y avait eu "erreur" que dans le montant du vol rapporté.

"Gaspé Copper a aidé 4 grévistes parce qu'ils ont dit la vérité"

— *Me Jean Martineau*

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Me Jean Martineau, l'un des procureurs de la Gaspé Copper Mines Limited, a soutenu, hier, devant les juges Miller Hyde, André Taschereau et Roger Brossard, de la Cour d'appel, que la compagnie qu'il représente a vu à ce que MM. Nestor Henley, Normand Boudreau, Claude Côté et Yvon Saint-Laurent — et particulièrement les deux premiers — puissent gagner leur vie et emprunter de l'argent après la grève de Murdochville, en 1957, en considération de services rendus, mais avec cette distinction que les anciens membres du comité de violence venaient dire la vérité devant le Tribunal alors que l'Union des métallos d'Amérique leurs avait demandé de commettre des crimes durant la grève.

Succédant aux procureurs des United Steelworkers of America, hier, dans la cause en appel opposant cette centrale syndicale de Pittsburg à la Gaspé Copper à la suite du conflit qui a causé pour plus de $1,600,000 de dommages à la propriété, causé la mort d'un gréviste et des blessures à trois autres, Me Martineau s'est particulièrement attaché à mettre en doute la validité des témoins des U.S.W.A. et à mettre en relief la véracité des témoignages rendus en faveur de la Gaspé Copper lors de la cause qui a eu lieu sous la présidence du juge Antoine Lacourcière, de la Cour supérieure, en 1962-1963 et 1964.

Me Martineau a rejeté les allégations de Me Louis-Philippe Pigeon, procureur des U.S.W.A., à l'effet que MM. Henley, Boudreau, Côté et St-Laurent — tous membres du comité "Hi-Fi" (comité de violence des grévistes) — auraient témoigné en faveur de la compagnie, lors de l'audition de la cause en première instance, par esprit de vengeance à l'égard de l'union, par intérêt ou sous l'empire de la crainte.

Me Martineau s'est étonné devant le Tribunal que les procureurs des U.S.W.A., Mes Pigeon et Merrill-Désaulniers, se soient particulièrement appliqués à mettre en évidence les quatre témoignages des membres du comité de violence alors que quelques centaines de témoins se sont succédé devant la Cour durant plus de 18 mois.

La brasserie Dow réfute les allégations de trois victimes de la myocardose

QUEBEC (M.L.) — La Brasserie Dow Limitée demandera aujourd'hui à la Cour d'ordonner que MM. Guy Hébert, J.-C. Gingras et Magella Marcoux, qui lui réclament des dommages évalués à $19,500, $23,495 et $21,890, alléguant qu'ils ont contracté la myocardose après avoir bu de la bière Dow, subissent des examens médicaux devant un médecin nommé par elle, en présence des médecins qui les ont traités au cours de leur maladie.

Par l'entremise de ses procureurs, Me Gagnon, de Billy, Cantin et Dionne, la Brasserie Dow Limitée a inscrit au greffe de la Cour supérieure trois requêtes pour détails, pour rejet de clauses et pour examens médicaux à la suite des trois réclamations de ses anciens clients.

La Brasserie Dow conteste également la légalité, la régularité et la pertinence d'un article de la demande des requérants à l'effet que des centaines de milliers de bouteilles de bière ont été jetées aux égouts quelques mois après que les réclamants eurent contracté la myocardose.

La Brasserie Dow Limitée allègue que sa responsabilité doit être établie en tenant compte de la date où la maladie s'est déclarée chez les réclamants et qu'il ne doit pas exister de rapport entre ces faits et les mesures subséquentes prises par la compagnie.

Automobiliste acquitté

Un camionneur, Aldéric Rémillard, âgé de 36 ans, de Napierville, qui avait été inculpé d'avoir conduit un véhicule-moteur, son automobile de promenade, alors qu'il avait les facultées affaiblies par l'alcool, a été acquitté, hier après-midi, devant le juge Armand Sylvestre.

Le tribunal a maintenu les prétentions de Me Mikita Tomesco, avocat de la défense, à l'effet "que son client possédait ses pleines facultées, même après avoir eu un accident, parce qu'il avait lui-même demandé à un passant d'alerter la police et l'ambulance et qu'au poste de la Police provinciale, à Saint-Hubert, il s'était apitoyé sur l'état des victimes . . . pleurant à chaudes larmes".

C'est le 15 octobre de cette année, dans la ville de Brossard, que la voiture au volant de laquelle se trouvait M. Rémillard avait été la cause d'un accident avec un autre véhicule.

Il y avait eu des blessés.

Sous l'impact, une caisse contenant 24 bouteilles de bière était tombée sur la chaussée et le contenu de 12 de ces bouteilles s'était aussi répandu . . .

En défense, M. Rémillard déposant et répondant aux questions de Me Tomesco avait déclaré n'avoir ingurgité que le contenu de deux petites bouteilles de bière.

Passages à niveau : un député réclame une audition publique

Le député fédéral de Jacques-Cartier-Lasalle, M. Raymond Rock, vient d'adresser au commissaire en chef de la Commission des transports du Canada, M. Rod Kerr, une lettre dans laquelle il réclame une audition publique afin de déterminer si les passages à niveau du Chemin Saint-Charles, à Beaconsfield, et du Chemin des Sources, à Pointe-Claire et Dorval, doivent être remplacés par des voies superposées.

M. Rock, qui exprime l'opinion que ces passages à niveau "provoquent des embouteillages très graves, constituent un danger et entraînent des retards qui compromettent la sécurité du public", fait état de pétitions et de lettres signées par des membres de l'Association parents-maîtres de Pointe-Claire, par la Commission des écoles catholiques de Pointe-Claire et de Beaconsfield et par la Commission scolaire de West Island.

Le député voudrait que l'audition publique se fasse dans la salle du tribunal de la ville de Pointe-Claire, pour qu'il soit plus facile aux intéressés d'y comparaître et d'y présenter leurs observations.

Trois bandits raflent $15,000 à St-Laurent

Trois bandits, armés chacun d'un revolver, se sont enfuis avec une somme de $15,000, vers 8 h. hier soir, après avoir perpétré un hold-up à la Caisse populaire Notre-Dame-du-Bois-Franc, au 2180 rue Patricia, à St-Laurent.

Un client et quatre employés se trouvaient dans l'établissement au moment de la visite des voleurs. Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté par les bandits.

Les voleurs ont pris la fuite dans une auto qui attendait à proximité de la Caisse populaire.

Le lieutenant-détective Claude Vidal et le détective Marcel Racette, de la Sûreté de St-Laurent, ont été chargés de l'enquête.

Quatre Montréalais impliqués dans un vol de cigarettes

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD — Deux des quatre présumés membres d'une bande de voleurs doivent purger des peines d'emprisonnement. On les tenait coupables de vol de cigarettes, après effraction à l'épicerie Leduc et Pilon, 56, rue Ellice à Salaberry-de-Valleyfield. Le méfait aurait été perpétré durant la nuit du huit au neuf du mois. Leurs présumés complices sont libérés, moyennant un cautionnement.

Réjean Saint-Jean et Roland Cardinal, tous deux âgés de vingt-cinq ans et domiciliés à Montréal, doivent passer l'un, un an, l'autre, six mois, en prison. Ils avaient comparu devant le juge Maurice Fortin. Quant aux deux autres Montréalais, André D'Argy, âgé de vingt-six ans, et Fernand Collins, de trente-et-un ans, soutenant leur innocence dans cette cause, ils ont dû verser chacun un cautionnement au montant de $1,500.

Saint-Jean et Cardinal avaient été pris sur le fait, par le policier Léo Vinet, durant sa ronde de nuit. Les deux prévenus avaient déjà entassé 171 cartouches de cigarettes, près d'une sortie du magasin, visiblement dans le dessein de les emporter. Par ailleurs, D'Argy et Collins comparaîtront en janvier, aux assises à Salaberry-de-Valleyfield.

les tribunaux

Christine Starnino accusée d'un autre vol d'auto

Une jeune femme de 22 ans, Christine Starnino, qui avait été accusée d'avoir volé l'auto d'un chauffeur de taxi qui venait de la ramener chez elle, à Outremont, a comparu à nouveau en Correctionnelle, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir enlevé la voiture d'un Bon Samaritain qui l'avait recueillie sur la chaussée, à Laval.

La prévenue s'était présentée à lui comme poursuivie par trois jeunes gens, et elle l'avait même incité à leur donner la chasse.

Au terme de celle-ci, et alors que le conducteur était descendu de sa voiture, elle avait soudainement pris le volant de sa Chrysler, pour démarrer en trombe dans la direction de Montréal.

Devant la cour elle a toutefois nié sa culpabilité et son enquête ajournée à mardi prochain, elle a pu reprendre sa liberté sous deux cautionnements de $950, consentis par le juge Jean Tellier.

Appréhendés la valise à la main

Deux individus qui avaient été pris sur le fait, par la police d'Outremont, alors qu'ils venaient de sortir d'une maison de la rue Maplewood avec $6,500 de fourrures et de bijoux volés à cet endroit, se sont reconnus coupables dès leur comparution devant le juge Jean Tellier, hier après-midi.

Les deux prévenus avaient été appréhendés peu après que la police d'Outremont eut décidé de faire enquête sur un taxi qui roulait à faible allure, dans les rues de la municipalité voisine, avec un voyageur sur la banquette arrière.

Ils arrêtèrent alors les deux hommes, Donald Pelchat et Roger Ipperciel, qui venaient apparemment d'arriver du nord ouest québécois.

Devant la cour le détective Bégin, de la Sûreté d'Outremont, devait déclarer que tous deux avaient, dans cette partie de la province, des antécédents judiciaires apparemment fort impressionnants.

Le tribunal ajourna donc sa sentence à vendredi prochain, alors qu'on en saura vraisemblablement plus, à ce sujet.

Primeau en avait assez, mais Lemay, lui, voulait vider jusqu'au dernier coffret

— *Jacques Lajoie*

par Léopold Lizotte

Le long contre-interrogatoire de Jacques Lajoie, le principal témoin de la Couronne à l'enquête préliminaire de Georges Lemay, a pris fin hier après-midi, après que Me Guy Guérin, qui représente l'accusé avec Me Léo-Renié Maranda, eut réussi à établir un certain nombre de contradictions apparentes entre les diverses versions données par le témoin, jusqu'à maintenant.

Le plus souvent, d'ailleurs, le témoin devait souligner que c'était peut-être possible qu'il ait donné une certaine réponse antérieurement, mais que, maintenant, il n'était plus tout à fait sûr.

Dans un cas, cependant, il soutint, en provoquant évidemment un moment d'hilarité, qu'il avait dit la vérité dans les deux cas. Et même si ses déclarations avaient alors été contradictoires.

A quelques reprises, au cours de la journée d'hier, le procureur chef de la Couronne, Me Jean Bruneau, a protesté contre les questions trop "personnelles" posées au témoin sur sa double famille et le soin qu'il n'a pas apporté à ses enfants depuis quelques années.

Lajoie a par ailleurs rappelé l'un des incidents les plus "significatifs" de leur dernière soirée souterraine, angle Ste-Catherine et St-Alexandre, au début de juillet 1961. Il a en effet soutenu qu'il était exact qu'à quelques eprises, il avait entendu Primeau dire à Lemay :

"Viens-t'en, viens-t'en. Tu en as assez."

Mais, chaque fois, et faisant visiblement allusion aux coffrets de sûreté qui n'avaient pas encore été éventrés, l'accusé, selon Lajoie, répondait :

"Il ne m'en reste plus que huit."

Puis encore :

"Il ne m'en reste plus que sept . . ."

Une "chienne" ou des . . . "overalls"

Un exemple entre des dizaines d'autres du contre-interrogatoire plus que minutieux qu'a fait subir Me Guérin à Lajoie se retrouve dans les dix munites qu'on a mises, par exemple, à déterminer si, à la banque, les auteurs du vol portaient des "chiennes" ou des "overalls . . . à bretelles".

C'est que, dans un de ses témoignages antérieurs, le témoin avait employé l'expression "chienne", tandis qu'hier, c'est le mot "overall" qu'il avait soudainement employé.

Le procureur de Lemay sauta alors sur l'occasion pour lui demander sa définition des deux pièces de vêtement.

Apparemment excédé, Lajoie laissa alors tomber :

"Quelle question stupide."

Me Guérin s'éleva contre cette répartie, et demanda au juge Trottier de faire rayer cette réflexion du dossier, et de faire remarquer au témoin, par ailleurs, qu'il y avait un remède, nommé outrage, pour prévenir de telles saillies.

Aidé par le tribunal lui-même, par la suite, le témoin devait faire effectivement la distinction qui s'imposait entre le simple pantalon soutenu par des bretelles, et les couvre-tout qu'enploient par exemple les garagistes.

Lajoie devait également être longuement interrogé sur certaines ouvertures de porte.

A l'enquête préliminaire de Lemieux, Lajoie avait dit que c'était ce dernier qui avait ouvert la porte latérale de l'immeuble abritant la banque.

Au procès de Primeau, c'est également ce qu'il avait affirmé.

Mais, il y a quelques jours, par ailleurs, il a soutenu que c'était lui qui avait posé ce geste.

Par la même occasion, et pour prouver à nouveau que sa mémoire n'est pas de tout repos, il lui demande s'il sait qui a ouvert la porte du domicile de Primeau, lors de ses visites à cet endroit, pour fins d'essais sur les divers outils qui devaient servir à perforer le plancher de la voûte.

Lajoie révèle ensuite que pendant sa période d'emploi chez Lemay, à Mont-Rolland, il ne recevait pas un cent en salaire de ce dernier.

Il demeurait toutefois chez André Lemieux, qui le nourrissait.

Par contre, il rendait de multiples services à ce dernier, effectuant différents travaux de ménage, lavant la vaisselle, etc.

— Est-ce que vous laviez aussi les couches ? lui demande Guérin.

"Non, mais je lavais les trois enfants, par exemple."

Le procureur de la défense l'interroge alors à nouveau sur les différentes péripéties des deux premières soirées passées dans le sous-sol de la banque, et la façon dont on a transporté sur les lieux deux poches remplies d'outils et une garde-robe.

Alors que les premiers provenaient du domicile de Primeau, à Chomedey, la pièce de mobilier, elle, avait été prise chez Mme Lemieux, à Montréal-Nord.

Diminution possible à Joliette du taux de l'électricité

JOLIETTE — Les dirigeants municipaux à Joliette n'ont pas abandonné l'idée de baisser le taux de l'électricité, fournie aux consommateurs domestiques.

En indiquant cette intention, le maire Camille Roussin a précisé que le projet avait été mis en suspens, il y a quelques mois, lorsque l'Hydro-Québec allait hausser ses taux. Il a dit que la question sera remise à l'étude, une fois l'augmentation connue. Nous tenterons alors, dit-il, de convenir avec l'organisme un contrat, moyennant une plus longue durée, afin de faciliter la fixation des chiffres d'une réduction de nos taux.

Séances de conciliation prévues en l'usine Cyanamid à Saint-Jean

SAINT-JEAN — Des séances de conciliation se dérouleront, l'une jeudi, l'autre le jeudi suivant, en l'usine Cyanamid, à Saint-Jean. A ces occasions, les représentants de la manufacture et ceux du syndicat discuteront en présence de M. Malouin, conciliateur au nom du ministère du Travail.

Le directeur de l'usine, M. S.-D. Hutchinson, a rappelé que le taux moyen des salaires chez les deux cent onze employés s'établit à $2.35 l'heure chez les hommes et de $1.95 chez les femmes, le boni compris cependant.

On se souvient que ces syndicalistes ont voté en faveur de la grève, à raison de quatre-vingt-quatorze pour cent. Le litige a trait aux conditions de travail, à l'ancienneté, aux heures de travail, à la durée du temps des vacances, ainsi qu'à l'échelle des salaires.

Chalets saccagés à St-Stanislas

VALLEYFIELD. (J.D.G.) — Des vandales ont saccagé 11 chalets d'été, la semaine dernière, dans le secteur communément appelé Hungry-Bay, à St-Stanislas de Kostka, dans le comté de Beauharnois. Les chalets sont tous voisins les uns des autres. Ils auraient été visités mercredi ou jeudi soir dernier à la faveur d'une brume épaisse qui recouvrait le secteur. Bien que plusieurs articles de valeur aient disparu, il ne semble pas que le vol en soit le motif principal. Les dégâts n'ont été constatés qu'au cours de la fin de semaine, lorsque quelques propriétaires de ces chalets d'été se sont rendus sur place.

Cette semaine...

SEL ENO — Grand format — Rég. $1.29 — PRIX REDUIT — .83

PARDEC — Liquide — 16 oz — Rég. $3.50 — PRIX REDUIT — 2.15

PARAMETTE — 3.15
Sirop, 20 oz. Rég. 5.50 — PRIX REDUIT

ANACIN — 100 tablettes — Rég. $1.39 — PRIX REDUIT — .89

CEPACOL — Liquide - 14 oz — Rég. $1.40 — PRIX REDUIT — .99

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

921 est, STE-CATHERINE — 842-9622 — 6511 ST-HUBERT — 272-8233
Chez DUPUIS — 842-5151 — ST-DENIS et MT-ROYAL — 844-1711

APRÈS UN TRIOMPHE À NEW YORK SUR LE BROADWAY

Gilbert Bécaud EN PERSONNE DEMAIN de 4 à 5 p.m. chez Archambault



GILBERT BECAUD se fera un plaisir d'autographier les disques Pathé que vous achèterez

A cette occasion, un grand spécial sur les disques de Gilbert Bécaud

PRIX RÉG. $4.45 SPÉCIAL $3.29



PAM-67,219—**LES JOURS MEILLEURS** — M. le Président - Mademoiselle Lise - Viens dans la lumière - Mes hommes à moi.

67,196—**BECAUD A L'OLYMPIA, VOL. II**— T'es venu de loin - Je t'attends - Nathalie - Quand il est mort, le poète.

67,165—**AMI, GILBERT BECAUD** — Mes mains - Les croix - Et maintenant - Le jour où la pluie viendra.

67,155—**T'ES VENU DE LOIN** — C'était mon copain - Don Juan - Plein soleil - Ma souris danse.

67,144—**BECAUD A L'OLYMPIA - VOL. 1** — Viens danser - La grosse noce - Les tantes Jeanne - La ballade des baladins.

67,123—**DIMANCHE A ORLY** — Quand Jules est au violon - Au revoir - Trop beau - Heureusement y a des copains.

67,122—**LES MARCHES DE PROVENCE** — L'enterrement de Cornélius - Si j'avais des sous - Si je pouvais un jour revivre ma vie.

67,102—**L'ENFANT A L'ETOILE** — Disque de Noël.

67,081—**GILBERT BECAUD CHANTE GILBERT BECAUD** — Le bateau blanc - Le jugement dernier - Si je m'en reviens au pays - Nicolas.

67,060—**LE PIANISTE DE VARSOVIE** — Nous, les copains - Toi, le musicien - La Natashquan - Je m'balance.

67,037—**PILOU, PILOU HE** — Quand tu n'es pas là - Je veux te dire adieu - L'absent - Les enfants oubliés.

67,021—**INCROYABLEMENT** — Alors, raconte - Le rideau rouge - Quand tu danses - Marie, Marie.

67,006—**RAN-TAN-PLAN** — Le mur - C'est merveilleux, l'amour - Croquemitoufle - Les amours de décembre.

Si vous commandez par poste, veuillez ajouter 25¢ pour le premier disque et 10¢ par disque additionnel pour les frais d'envoi.

Ed. Archambault INC

500 est, STE-CATHERINE — 849-6201
juste en face de la Station Berri du Métro

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

1. Les personnes âgées seront enfin logées avec confort dans leurs propres villes



PAR CLAIRE DUTRISAC

DANS le secteur de l'hébergement des adultes et des personnes âgées, le ministère de la Famille et du Bien-Etre social est passé à l'action afin de remédier à la situation actuelle.

La politique du ministère se traduit dans les faits suivants : dans la province, sept foyers ont été construits, sept autres sont en cours de construction et 71 autres sont à l'état de projet.

A une exception près, ces foyers d'hébergement sont situés en milieu rural. On trouve deux objectifs précis sous-jacents à ces réalisations : 1) permettre aux populations locales de trouver chez elles les ressources nécessaires. Dans ce but, décentraliser la location des foyers d'hébergement. 2) Comme corollaire de cette action, la pression sur les institutions de Montréal diminuera, car les maisons de la métropole doivent accueillir une bonne partie de la population rurale qui est ainsi forcée de "s'expatrier" si l'on peut dire, faute d'institutions dans son milieu.

Ce deuxième but sera-t-il atteint ? La construction de foyers dans les campagnes empêchera sûrement Montréal de drainer, malgré elle, les personnes âgées ; mais on ne pourra probablement pas "vider" en partie les établissements existants qui sont déjà bondées, car les nouveaux foyers sont construits en fonction des besoins actuels d'une communauté donnée. Il est difficile de croire que des personnes âgées, vivant depuis plusieurs années dans la métropole, pourront, même si elles le désiraient (ce qui n'est pas sûr) retourner à leur lieu d'origine. A long terme, cependant, la mesure prise sera efficace puisque l'émigration rurale sera freinée et que des départs se produiront dans les établissements de Montréal.

De plus, il est permis de penser que les Montréalais suivront l'exemple de leur concitoyens et useront des moyens que le gouvernement met à leur disposition pour redresser une situation que l'incurie passée a rendue tragique.

Comment bâtir sans argent ?

La profondeur du problème est clairement apparue au gouvernement, ces dernières années. La solution, urgente, était simple : bâtir des institutions pour recueillir les personnes âgées et les adultes sans foyer incapables, à cause de leur santé ou de raisons d'ordre économique, de demeurer seules en appartement. Mais les coffres de la provinces n'étaient guère remplis. Comment trouver les millions requis sans nouvelle imposition de taxes ?

La nécessité étant la mère de l'invention, on a trouvé le système des sociétés à but non lucratif. Au cours d'une entrevue avec les représentants de la "division des personnes âgées et autres adultes" au ministère de la Famille, un ambitieux programme nous a été exposé. Ont participé à cette interview, M. Gérard Nepveu, directeur de cette division, M. Jean-Paul Ramsay, conseiller technique, le Dr Roland Leblanc, directeur de la section médicale du ministère, et M. André Cournoyer, directeur du service de bien-être de la ville de Montréal.

Jusqu'en 1963, le gouvernement a contribué à la construction de huit foyers pour personnes âgées, du type hospice. Ces réalisations ont exigé une lourde participation financière de la part de la province.

Le nouveau programme mise sur l'initiative et l'apport de citoyens qui, conscients d'accomplir une oeuvre communautaire, forment une société à but non lucratif pour construire et administrer un foyer pour vieillards.

La société doit trouver, par des campagnes de souscriptions ou par des dons, 10 p. cent du coût de la construction de l'immeuble, plus les frais de l'ameublement. Elle doit aussi établir un fonds de roulement. Au total, c'est environ 17 p. cent de la somme totale requise qu'il faut trouver au départ. C'est ce que le ministère appelle "l'équité".

Si l'on considère que le prix d'un lit est d'à peu près $5,000, un établissement de 50 lits coûtera $250,000. La société (corporation) devra trouver par ses propres moyens $42,500. Ce n'est sûrement pas chose facile, surtout quand le foyer qu'on projette de bâtir est destiné à une communauté restreinte et parfois défavorisée, comme certaines régions de la Gaspésie par exemple. Mais ce tour de force a déjà été réalisé sept fois et le sera encore.

La part du gouvernement

Le reste du capital nécessaire pour la construction peut être emprunté à taux très bas à la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu de l'article 16-A de la loi nationale de l'habitation. Le gouvernement du Québec garantit cet emprunt ; l'amortissement de la dette et le paiement des intérêts, échelonnés sur un période de 40 à 50 ans, est inclus dans le per diem d'exploitation que l'institution recevra pour la garde et l'entretien des vieillards. C'est donc dire que le gouvernement paie, jour par jour, 90 p. cent de l'emprunt.

La société, propriétaire d'un tel établissement, ne peut l'affecter à d'autres fins sans l'autorisation du ministère. Si la société est dissoute, l'établissement est remis au gouvernement. S'il y a excédent des dépenses sur les revenus, le per diem est augmenté lorsque les rapports présentés justifient ces dépenses. Dans le cas contraire, la société et le gouvernement s'entendent sur l'utilisation du surplus des revenus.

Le ministère soutient que "les économis effectuées dans les coûts de construction et d'opération (sic) sont essentielles pour rendre accessible les taux de logement et de pension à la portée de toutes les personnes âgées". Cette dernière phrase peut se comprendre ainsi : comme il n'en coûtera rien au ministère pour la construction de foyers, il disposera en conséquence d'un budget plus gros pour les frais d'exploitation. Il pourra donc rendre accessible à toutes les personnes âgées les taux de logement et de pension. Ce système constitue, indiscutablement, un louable effort pour économiser l'argent des contribuables, du moins celui versé sous forme d'impôt et qui frappe autant les pauvres que les riches et pour obtenir davantage d'argent des mécènes et du public de bonne volonté.

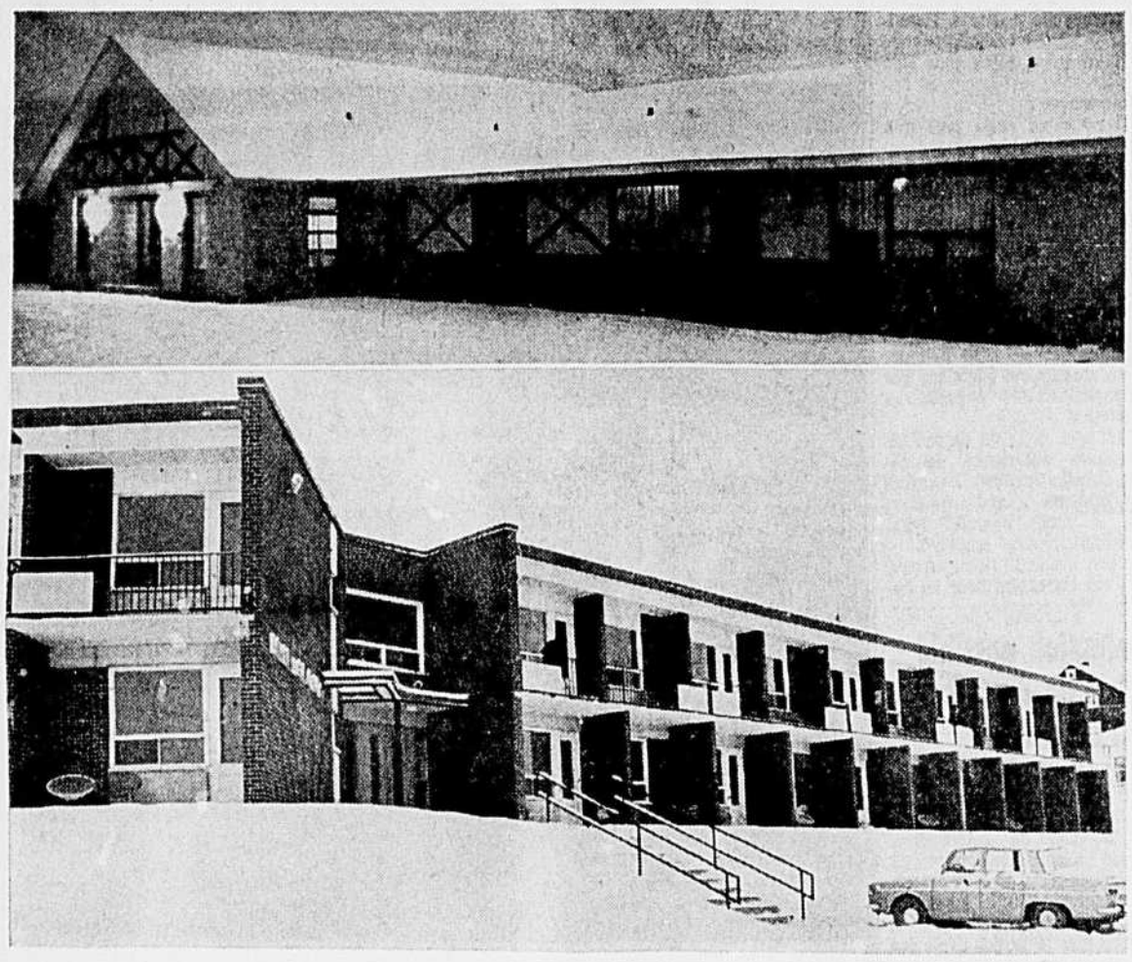
Avant d'autoriser la construction d'un foyer, le ministère s'assure d'abord qu'une telle institution, dans un milieu donné, est légitimée par la demande.

Dans la marche à suivre, plusieurs phases sont prévues et clairement indiquées par le ministère. Voici les principales : 1) formation de la société à but non lucratif ; 2) la société envoie une demande de construction et d'agrandissement ; 3) le gouvernement établit un relevé des établissements dans la localité et la région ; 4) le ministère oppose une refus aux promoteurs (avec raisons à l'appui) ou, au contraire, leur fait tenir "3 cahiers de bien-être" en attirant l'attention des promoteurs sur la mise de fonds initiale nécessaire et sur l'importance probable de cette mise de fonds ; 5) la société doit dresser une liste des personnes qui, éventuellement, demanderont l'hébergement dans le foyer projeté ; 6) le ministère vérifie cette liste, en collaboration avec les agences sociales de la localité et le bureau régional gouvernemental; 7) si le projet est agréé, le ministère autorise la société à retenir les services d'un architecte qui doit, avant d'élaborer toute esquisse, voir les représentants de la Société centrale d'hypothèque et de logement et ceux du ministère. On exige aussi une liste des sites disponibles.

Par la suite, toutes les autres démarches seront entreprises en étroite collaboration avec le ministère : choix du site, esquisse préliminaire, esquisse, définitive, estimation du coût de construction, d'exploitation, la construction du foyer, etc.

La population rurale, peut-être parce que plus près des futurs usagers de ces foyers, a répondu avec enthousiasme à cette offre du ministère. Ainsi, de petites localités comme St-Joseph-de-Beauce et Frampton ont réussi à ramasser, respectivement, $56,000 et $66,000 pour entreprendre la construction de foyers aujourd'hui terminés et habités.

"La population de Montréal et de Québec n'a pas réagi aussi bien que les campagnes aux offres de collaboration du ministère, a déclaré M. Nepveu. Peut-être la publicité nous a-t-elle manqué. Nous espérons que des groupes de citoyens, soucieux du bien-être des personnes âgées, accepteront de faire leur part pour doter la métropole d'institutions convenables." Nous pourrions souligner : plus que convenables, si l'on en juge par ce que les gens de St-Joseph-de-Beauce, de Frampton, de Princeville et d'autres ont réussi.



LES FOYERS DE PRINCEVILLE (EN HAUT) ET DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE
Le type "auberge" et le type "motel".

SONDAGE GALLUP
Tous droits réservés

Aucune baisse prévue du coût de la vie au Canada

LES Canadiens ne pensent pas que le coût de la vie va s'améliorer prochainement. Plus de huit personnes sur dix croient que les prix vont continuer à monter durant les prochains six mois.

Voici la question telle qu'elle a été posée : "Pensez-vous que les prix, de façon générale, iront en augmentant, en diminuant ou resteront stables durant les prochains six mois ?"

	1960	1964	Aujourd'hui
Prix plus élevés	40%	64%	85%
Prix plus bas	5	2	3
Peu de changement	51	31	10
Sans opinion	4	3	2
	100%	100%	100%

	Tout l'Est	Québec	Ontario	Ouest
Prix plus élevés	90%	92%	80%	84%
Prix plus bas	1	—	5	3
Peu de changement	8	6	13	10
Sans opinion	1	2	2	3
	100%	100%	100%	100%

M. Martin et la représentation de la Chine aux Nations unies

Une interview exclusive

par Guillaume de Maillard

Dans une interview exclusive à LA PRESSE, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a bien voulu éclairer et préciser les divers aspects de la position adoptée par le Canada sur l'entrée de la République populaire de Chine aux Nations unies. Dans le texte qui suit, les réponses fournies par M. Martin à nos questions font en quelque sorte la synthèse du problème soulevé par la représentation de Pékin à l'ONU et apportent, croyons-nous, de nombreux éléments inédits sur la politique qu'entend suivre le Canada à cet égard.

Comment se pose, à votre avis, le problème de la représentation chinoise aux Nations unies ?

Le débat sur la question chinoise se poursuit aux Nations unies depuis 16 ans sans qu'on lui ait trouvé d'issue. L'opinion internationale, en gros, a dû s'aligner sur deux positions. L'une préconise l'admission de Pékin aux Nations unies et l'expulsion de Taipeh. Cette formule rejette dans la nuit Formose, qui compte 12,000,000 d'habitants. L'autre position ignore l'existence de la Chine continentale. Ni l'une ni l'autre de ces positions ne tient compte des changements qui sont intervenus depuis la fondation des Nations unies.

Pour sortir de ce dilemme, il faut d'abord que les membres des Nation unies se mettent d'accord sur une solution juste qui serait alors suivie d'une négociation avec les deux parties concernées. Dans ce processus, il n'existe pas de raccourci. Il faut rejeter le faux dilemme que j'ai mentionné, puis trouver une alternative constructive. Le gouvernement canadien, pour sa part, n'accepte pas que la situation actuelle se perpétue. Voilà pourquoi, au cours des derniers mois, il a consacré tant d'efforts à la recherche d'une solution.

La Belgique, la Bolivie, le Brésil, le Chili, l'Italie et Trinidad et Tobago ont présenté cette année une troisième proposition.

L'activité diplomatique canadienne a été à la source des consultations qui y ont donné naissance. Nous apprécions pleinement l'effort que ces pays ont fait, tout comme les Etats-Unis, pour s'accommoder de notre attitude impatiente sur ce problème. Il nous apparaît cependant que la proposition qu'ils ont déposée est trop modeste. Cette proposition, en effet, ne prévoit que la création d'un comité chargé d'explorer la situation en question, et elle ne représente donc que bien peu de progrès par rapport à une proposition que le Canada faisait déjà en 1950. Nous eussions souhaité que l'Assemblée générale donnât à ce comité un mandat beaucoup plus spécifique. A notre avis, il ne peut plus s'agir seulement d'étudier le sujet et de faire enquête. Ce que nous attendons du comité, c'est qu'il indique la voie d'une solution.

Pour nous, l'objectif est clair et simple et il faut le redire constamment, afin de ne pas perdre de vue les éléments essentiels du problème. Il est impérieux que 700,000,000 de Chinois soient représentés aux travaux des Nations unies, à la recherche de solutions aux problèmes de la paix et de la guerre, du contrôle des armements nucléaires, du désarmement, de l'amélioration des bases pour l'expansion du commerce mondial, de l'assistance économique aux nations insuffisamment développées. Cet objectif est clair et simple. Le Canada préconise et appuie toute suggestion raisonnable qui favorise une évolution dans ce sens.

Quelle solution le Canada entrevoit-il ?

Les Nations unies n'ont pas le droit de porter jugement sur le conflit territorial entre les deux gouvernements mais elles ont l'obligation morale de s'assurer qu'une solution intérimaire permette la plus grande participation possible des Chinois sans pour autant priver de représentation ceux qui s'y trouvent déjà.

Nous préconisons que les représentants des deux gouvernements soient admis à siéger à l'Assemblée et aux organes des Nations unies. Nous croyons également que le comité d'études, s'il est formé, devrait faire une recommandation sur la question de la représentation chinoise au Conseil de sécurité. Ce problème n'est pas du ressort de l'Assemblée, mais l'Assemblée ne saurait l'ignorer. Compte tenu du rôle du Conseil de sécurité et de ce que représente Pékin, il semble que le siège de la Chine au Conseil de sécurité devrait lui être décerné.

Au cours des consultations récentes, la délégation canadienne a préconisé les directives suivantes comme base d'une solution intérimaire raisonnable :

Premièrement, la participation de la République de Chine Formose à l'Assemblée générale des Nations unies en qualité de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective ;

Deuxièmement, la participation de la République populaire de Chine à l'Assemblée générale en qualité de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective ;

Troisièmement, la participation de la République populaire de Chine au Conseil de sécurité comme membre permanent.

Cette position implique-t-elle l'admission de deux Chines aux Nations unies ?

Ces directives pour une solution provisoire n'impliquent en rien, à nos yeux, l'existence de deux Chines. Pékin et Taipeh soutiennent fermement le concept d'une seule Chine, et il n'appartient pas aux Nations unies d'en décider autrement, car il s'agit d'une question domestique que les Chinois devront résoudre eux-mêmes.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'il faut attendre indéfiniment. Ce que nous avons suggéré, c'est une solution provisoire destinée à faciliter le mouvement dans ce domaine. La solution provisoire consisterait, comme je l'ai dit, à avoir à l'Assemblée générale deux sièges : un pour Pékin un pour Formose. C'est ce qu'on peut appeler une politique non pas de deux Chines, mais d'une Chine et d'un Taiwan. Je le répète, à titre provisoire. Beaucoup des problèmes internationaux les plus graves ont été résolus initialement grâce à des solutions provisoires.

Quelle différence y a-t-il entre deux Chines et "une Chine", "un Formose"?

La solution d'une Chine et d'un Taiwan est une solution intérimaire, un arrangement **ad hoc**, à notre avis plus facilement acceptable parce qu'il ne préjuge pas de l'évolution à long terme des rapports entre Pékin et Taipeh. Si la politique était aussi simple que les mathématiques, il nous suffirait de choisir entre 12 millions d'une part, et 700 millions d'autre part. Mais on n'annule pas 12 millions d'hommes parce qu'ils sont en rapport d'infériorité numérique. Voilà pourquoi nous plaidons pour le principe de l'universalité aux Nations unies. Pour que les Nations unies puissent s'acquitter efficacement de leur tâche, il faut, étant acquis que la Chine est déjà membre, que les deux territoires y soient représentés.

Est-ce que ces mêmes principes ne s'appliquent pas à la représentation des deux Allemagnes, des deux Vietnam, des deux Corée ?

Pas de la même façon. Il faut se méfier des analogies. Il est évidemment désirable que tous les peuples soient représentés. Mais la Chine se distingue d'abord parce qu'elle est déjà membre des Nations unies, puis parce qu'une urgence exceptionnelle s'attache à régulariser la situation. La question d'amener le peuple chinois à participer à l'oeuvre de la communauté des Nations est l'un dés principaux problèmes de notre époque. Le Pape Paul VI lui-même l'a incontestablement affirmé lorsqu'il a invité les Nations unies, l'an dernier, à se rapprocher de l'universalité. Il faut se délivrer d'une catastrophe possible.

N'est-il pas logique que le Canada reconnaisse maintenant Pékin puisqu'il a demandé que Pékin seul occupe le siège chinois au Conseil de sécurité ?

Cette question continuera à être étudiée par mes collègues et moi-même, et on ne peut pas exclure une telle éventualité à l'avenir. Je veux vous dire ceci cependant, c'est que si nous avions déjà reconnu Pékin, il ne nous aurait pas été possible de jouer actuellement un rôle à la recherche d'une solution. Cela ne veut pas dire que nous devons nous en abstenir indéfiniment, mais que nous devons tenir compte de la répercussion de notre décision sur l'initiative que nous entendons poursuivre.

Quelles sont, à votre avis, les perspectives actuelles?

Il faut attendre les votes, cette semaine. Il faut donner aux idées le temps de germer. Jamais plus, je crois, nous ne reviendrons à l'immobilisme dont nous venons de nous écarter, même si le mouvement n'est que trop modestement amorcé. Nous croyons que nous avons contribué à ce démarrage. Nous n'en sommes pas à l'heure de distribuer des palmes ou de lancer des accusations, mais c'est le devoir de chaque pays de présenter clairement son point de vue sur ce problème crucial. C'est ce que nous avons fait.

Le but de tous nos efforts a été de créer et de maintenir un nouveau dynamisme, afin d'en arriver collectivement à une solution raisonnable du problème.

Le Canada va vigoureusement continuer sa démarche en faveur de l'objectif que j'ai mentionné, en utilisant pour cela toutes ses ressources, et son énergie. Je pense personnellement que nous en arriverons à une solution.

La réaction à votre discours aux Nations unies, la semaine dernière, ne semble pas avoir été très favorable. La réaction de Pékin semble être tout a fait négative. Comment ces réactions affecteront-elles l'attitude du Canada au cours des prochains mois?

Il faut donner à des suggestions de ce genre le temps de germer dans les esprits. Il n'est pas vrai de dire que la réaction aux Nations unies ait été complètement négative. Je pense en particulier à la déclaration belge, qui a démontré une grande communauté de vues entre nos deux pays. Plusieurs autres pays ont également indiqué leur compréhension pour notre façon d'aborder le problème. J'ai eu, depuis mercredi dernier, de nombreuses conversations diplomatiques, et des représentants de plusieurs pays ont reconnu le mérite de nos propositions et le fait indiscutable qu'elles ont donné un nouveau tournant aux débats.

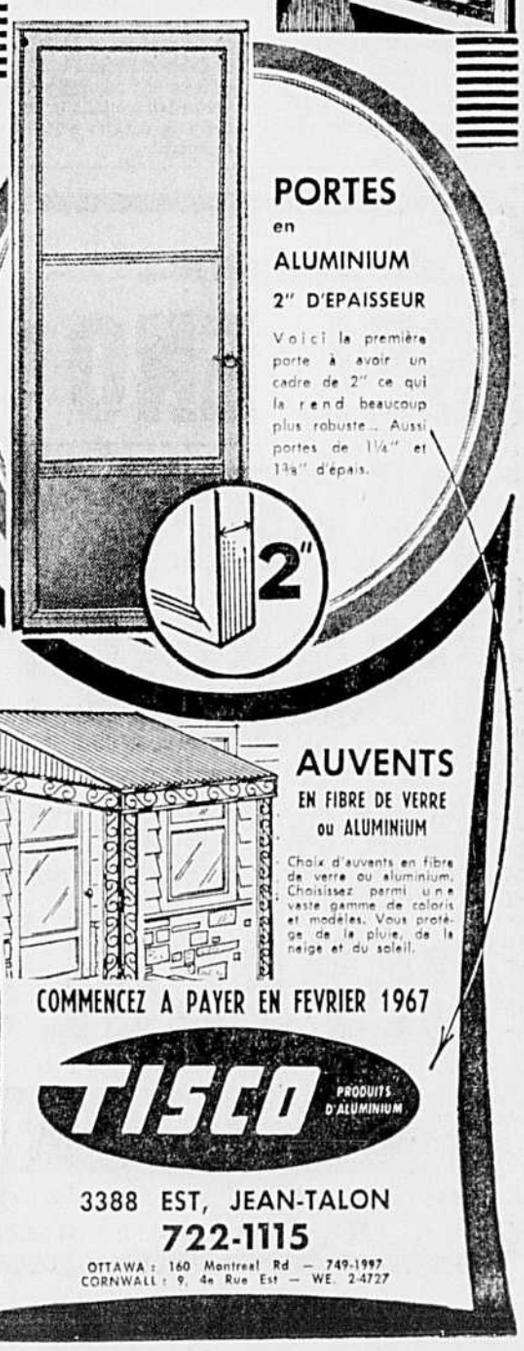
Pour ce qui est des commentaires de Pékin, je dois vous dire qu'ils ne diffèrent guère de ce que nous nous attendions, à partir de la position passée de ce pays. Je suis également au fait de la réaction, encore peut-être plus vive, du gouvernement de Taiwan. Il me semble évident que ces positions rigides des deux côtés, et qui n'ont pas évolué depuis 1949, devront changer pour qu'on puisse en arriver à une solution raisonnable.

J'ai indiqué du reste, dans ma déclaration, que nous ne demandons pas aux Nations unies de se prononcer sur le problème de la juridiction territoriale. Ce que nous demandons, c'est que l'on trouve une formule qui permettra à l'ensemble du peuple chinois d'être représenté à l'ONU avant que n'intervienne le règlement de cette dispute.

Pékin nous accuse de faire le jeu des Etats-Unis. Il serait plus juste de dire que j'ai présenté un point de vue authentiquement canadien. Sans doute, nos efforts ont amené les Américains et d'autres pays à revoir leurs positions, mais il suffit de se tenir un peu au courant des nouvelles pour savoir que les Américains et l'immense majorité des pays sont pleinement conscients que le Canada a exercé son indépendance de jugement pleine et entière. Au-delà des réactions immédiates, j'ai bon espoir que Pékin et Taipeh en viennent à comprendre le sens véritable de nos efforts.

Special
FENETRES
EN ALUMINIUM
AVEC MOUSTIQUAIRE
Choix de anodise, en couleurs ou naturel. Satisfaction garantie.





PORTES
en
ALUMINIUM
2" D'EPAISSEUR
Voici la première porte à avoir un cadre de 2" ce qui la rend beaucoup plus robuste. Aussi portes de 1¼" et 1¾" d'épais.



AUVENTS
EN FIBRE DE VERRE
ou ALUMINIUM
Choix d'auvents en fibre de verre ou aluminium. Choisissez parmi une vaste gamme de coloris et modèles. Vous protège de la pluie, de la neige et du soleil.

COMMENCEZ A PAYER EN FEVRIER 1967

TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
3388 EST, JEAN-TALON
722-1115
OTTAWA : 160 Montreal Rd — 749-1997
CORNWALL : 9, 4e Rue Est — WE. 2-4727

Le Père Almanzard Ménard, missionnaire oblat mort en Afrique, a-t-il été assassiné?

par Claude Gravel

L'assassinat du Père Almanzard Ménard, O.M.I., survenu en Afrique le 1er juillet dernier, demeure toujours un mystère complet, que les enquêtes de la police ne semblent pas avoir réussi à élucider.

Alors que vient de s'ouvrir à Maseru, capitale du Lesotho, le procès de quatre présumés coupables, toutes les hypothèses sont encore émises. S'agit-il d'une simple vengeance ou, enfin, le missionnaire canadien-français de 60 ans a-t-il été la victime d'une cruelle "cérémonie rituelle" ?

Quoi qu'il en soit, quatre Africains sont actuellement détenus en rapport avec cette triste histoire, qui a plongé dans l'anxiété les quelque 200 missionnaires canadiens-français qui vivent dans ce petit pays situé au sud-est du continent noir.

Deux des présumés meurtriers, ainsi que nous l'avons appris hier, avaient des relations étroites avec le Père Ménard et étaient donc en mesure de connaître ses différents déplacements. L'un travaillait pour lui comme menuisier, tandis que l'autre assurait la garde des animaux de la mission.

Rappelons que le missionnaire canadien-français a été retrouvé baignant dans son sang au matin du 1er juillet 1966, le corps transpercé de 25 coups de couteau. Il avait passé la moitié de sa vie en Afrique, ne venant que très rarement au Québec, et il était connu pour sa générosité et son grand esprit apostolique.

"C'était la perle des missionnaires", a déclaré au représentant de LA PRESSE le Père Paul Juneau, procureur des missions du Maseru (Lesotho), cependant qu'il a dévoilé les faits relatés ci-haut.

Au cours d'une entrevue, le Père Juneau, qui a passé 20 ans en Afrique et a très bien connu le Père Ménard, a affirmé qu'il n'est pas prêt à soutenir qu'il s'agit d'un meurtre rituel, même s'il a admis que cette possibilité ne peut être écartée.

"Je sais, précise-t-il, que les meurtres rituels existent encore, même s'ils disparaissent graduellement. En 1961, je me souviens que 13 personnes ont été pendues pour cette sorte de crime au Lesotho."

Toutefois, l'ancien missionnaire, qui semble connaître parfaitement les détails de la mort du Père Ménard, admet que la théorie du vol suivi d'un meurtre pourrait être la plus plausible.

On sait, rappelle-t-il, que la Père Ménard revenait de la capitale avec, en poche, l'argent qui devait servir à payer les instituteurs de la mission. Même si cette somme n'était peut-être pas importante, l'argent a beaucoup plus de valeur qu'ici dans ce pays où existent la famine et la misère.

"Pour moi, peut-être que les voleurs se seraient vus reconnus par le Père Ménard et c'est ce qui expliquerait le fait qu'ils l'aient tué."

Plus loin, le Père Juneau fait remarquer qu'au moment de la découverte du corps affreusement mutilé du Père Ménard, ce dernier ne portait plus son pantalon — pantalon qu'on n'a d'ailleurs jamais retrouvé, ajoute-t-il.

Jusqu'à maintenant, admet-il, plusieurs versions nous sont parvenues de pères qui vivent en Afrique au sujet de ce meurtre. "Mais personne n'affirme que ce fut un meurtre rituel. Ils se posent la question."

Dans une lettre datée du 29 octobre 1966, un missionnaire déclare au Père Juneau : "Rien n'est sorti jusqu'à présent au sujet des raisons qui pourraient motiver le meurtre du Père Ménard."

Par ailleurs, dans un article intitulé "Mystérieux assassinat" et publié dans la revue des missionnaires oblats, le Père Marcel Ferragne relate avec force détails les événements qui ont entouré ou suivi la mort du Père Ménard.

Il rapelle que le missionnaire devait se rendre à la chapelle dès 7 heures du matin. Constatant son absence, les religieuses envoyèrent deux employés "prendre des nouvelles". Il poursuit : "Personne dans la chambre à coucher, mais les draps et couvertures ont été comme entraînés en direction de la pièce suivante; dans le bureau ils aperçoivent avec effroi le missionnaire couché sur le dos, presque sans vêtements, baignant dans son sang. Sur les murs, du sang partout."



Le Père Paul Juneau



Le Père Almanzard Ménard

Sécurité routière et la courbe des accidents

Sur le plan national, toutes les catégories d'accidents de la route continuent d'accuser une augmentation alarmante. C'est ce qu'annonce le Conseil Canadien de la Sécurité Routière dans son bulletin rendu public à l'occasion de la Semaine de la sécurité routière qui se déroulera du 1er au 7 décembre.

Selon les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la Statistique, le nombre des morts sur les routes canadiennes a augmenté de 6.6 p. cent durant les six premiers mois de 1966 comparativement à la même période de l'année précédente. Au Québec, on compte 27 pertes de vie de plus de janvier à juin 1966 que pendant la même période en 1965. En Ontario, toutefois, le nombre est exactement le même.

Le nombre de blessés a augmenté d'une façon encore plus alarmante puisque l'augmentation est de 10.9 p. cent pour la période correspondante au Canada. Au Québec, on a enregistré 1,492 blessés de la route de plus en 1966 qu'en 1965 (6 mois).

Notons qu'en 1965, durant les six premiers mois, le nombre de pertes de vie accusait une augmentation de 3 p. cent sur celui de la même période de 1964. Le nombre de blessés avait augmenté de 4.7 p. cent.

Selon ces chiffres, on accuse en 1966 une augmentation de plus du double que celle de 1965.

Semaine de la sécurité

Pour la troisième année consécutive, le gouverneur général du Canada, le très honorable Georges-P. Vanier, apporte son appui à la semaine de la sécurité routière et remettra des certificats de mérite aux villes canadiennes de 40,000 âmes et plus qui termineront la "semaine" sans un seul accident mortel de la circulation.

Pour sa part, le président général du Conseil Canadien de la sécurité routière, M. Keith H. Mac Donald, demande à tous les automobilistes de profiter de la "semaine de la sécurité routière" pour s'initier aux techniques de la conduite préventive afin de diminuer le plus possible le carnage des routes.

Voici comment la Croix-Rouge a employé votre argent le mois dernier dans la Province de Québec

SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE

1) Flacons de sang distribués gratuitement aux hôpitaux	17,163
2) Unités des sous-produits sanguins — albumine sérique — fibrinogène — gammaglobuline	452
3) Unités spéciales pour les hémophiles	1,057
4) Epreuves pré-natales — facteurs Rh	1,430

SECOURS AUX SINISTRES

Personnes aidées dans la province de Québec	240

BUREAU D'ENQUETES

Personnes retracées	10

SOINS INFIRMIERS

1) Elèves inscrites aux cours de soins au foyer	25
2) Soins au foyer donnés aux malades	945
3) Articles prêtés aux malades à domicile	904

DETACHEMENT DE LA CROIX-ROUGE

Nombre d'heures données par les membres bénévoles	——

SERVICES VOLONTAIRES

Nombre d'heures	3.840

TRAVAUX FEMININS

Vêtements, layettes, etc., confectionnés	6,173
Tampons chirurgicaux préparés	99,568

BIEN-ETRE DES ANCIENS COMBATTANTS

1) Vétérans aidés	195
2) Visites aux patients hospitalisés	3,193
3) Parents logés au Pavillon d'Accueil	159
4) Artisanat — Articles produits sous la surveillance de la Croix-Rouge	748

SECURITE AQUATIQUE

1) Instructeurs actifs	19
2) Elèves reçus aux classes de natation	355

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Programme de formation sociale pour la jeunesse.
Principes de base: Santé, Service, Civisme.

Si vous désirez travailler bénévolement pour la Société Canadienne de la Croix-Rouge, appelez votre section locale ou écrivez à la division du Québec, Croix-Rouge Canadienne, 2170 ouest, boul. Dorchester, Montréal 25.

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR jusqu'à 9 hrs

LUNDI, MARDI, MERCREDI de 8 hres à 5 hres 30 p.m.
SAMEDIde 8 hres à 12 hres 30 p.m.

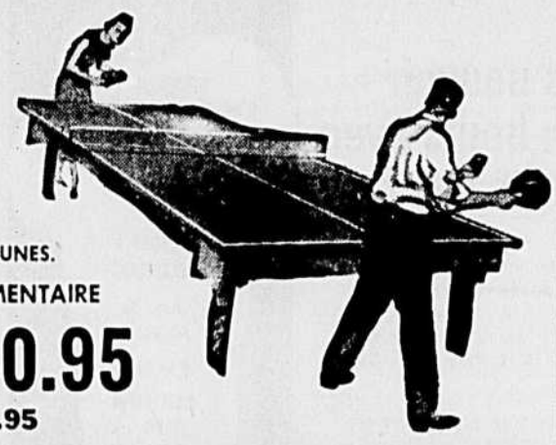
Votre Centre de Rénovation

val royal

COMMANDEZ DES MAINTENANT
ASSUREZ-VOUS D'UNE LIVRAISON A TEMPS POUR NOEL
PROFITEZ DE NOTRE PLAN BUDGETAIRE



POUR LA FAMILLE
Une TABLE de TENNIS
VOILA UN CADEAU QUI SERA APPRECIE PAR LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES.
GRANDEUR REGLEMENTAIRE
Dessus épaisseur ¾" non peinturée 40.95
PEINTUREE 49.95





POUR VOUS MADAME
DES PORTES MIROIRS COULISSANTES
Pour couloirs — chambres — salle de bain. Un doigt suffit à la manoeuvrer. Ces portes coulissantes rendront vos pièces plus claires, plus vivantes et plus spacieuses — Cadrage argenté fini satin.
Dimensions 4' x 6' 8½" 89.95
Autres dimensions aussi disponibles

PORTE DE DOUCHE



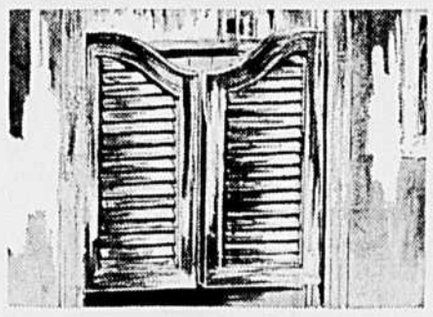
FINI LES ENNUIS avec les rideaux. Avec une porte de douche plus de fuite d'eau. Le verre dépoli laisse pénétrer la lumière.
Largeur 22" Hauteur 64" 39.00
Autres grandeurs disponibles

COMPTOIR EN PLASTIQUE LAMINE



ARBORITE
Votre comptoir est-il défraichi ? ou encore la couleur est-elle désuète ?
Val Royal résoudra votre problème en installant un comptoir aux couleurs de votre choix.

PORTES modèle BAR-SALON

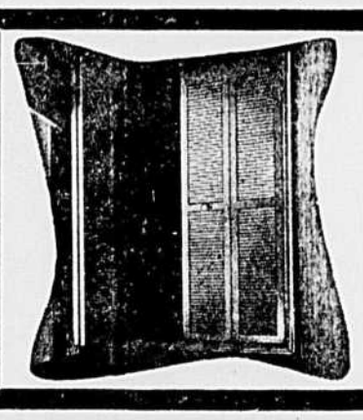


Très décoratives — Elles sont en pin blanc de première qualité. Elles peuvent être peinturées ou teintes.
36" x 42" 17.95 la pr.
Quincaillerie non incluse

PORTES PLIANTES
SHOWER FOLD



Vinyle épais de couleur blanche.
Cadrage métal chromé.
Pour bain de 5 pieds 58.98



PORTES PERSIENNES
VAL ROYAL vous offre un choix de modèles de portes finies en pin ou Redwood. Elles sont faites à vos dimensions et il ne vous en coûte pas plus cher.



POUR TOUTE SERRURE VISITEZ NOS SALLES D'ECHANTILLONS
Nous avons un choix complet à des prix convenant à toutes les bourses.

MATÉRIAUX ET QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
val royal
BUILDING MATERIALS LTD.
• FACILITE DE STATIONNEMENT
• PLAN BUDGETAIRE
• SERVICE DE LIVRAISON

3 CENTRES
CARTIERVILLE : 12,200 Boul. LAURENTIEN — Tél. : 334-5320
MONTREAL-NORD : 11,401 Boul. PIE-IX — Tél. : 322-7341
BROSSARD : 6200 Boul. TASCHEREAU — Tél. : 676-0311
DIVISION DES ENTREPRISES P.H. DESROSIERS LTEE

Le CN a redoublé d'efforts

Il a été difficile de voyager durant les dernières semaines. Le Canadien National a donc redoublé d'efforts pour satisfaire aux exigences de ses voyageurs dont le nombre a battu tous les records.
Nous vous remercions de votre collaboration et osons espérer que nous vous avons fourni le service auquel vous avez droit.
Nous espérons que les voyageurs qui ont utilisé les chemins de fer pour la première fois ont été traités comme il se doit et qu'ils feront appel de nouveau à nos services dans un avenir rapproché.
Nous croyons enfin qu'aux yeux de notre clientèle coutumière nous avons su être à la hauteur de la situation.

vins JORDAN

JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD.
MONTRÉAL, QUÉBEC.

la vie féminine



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Mlle Gabrielle Landry (à gauche), présidente réélue de l'Association des puéricultrices de la province de Québec, et Mlle Rita Charbonneau, i.l., directrice de l'Ecole des puéricultrices à l'hôpital Marie-Enfant et de la Fédération des écoles de puériculture et de soins aux enfants, examinent l'organigramme des structures proposés pour en arriver au niveau des Instituts préconisés par le rapport Parent.

Les puéricultrices veulent accéder au niveau pédagogique des Instituts

par Marie Lessard-Laurier

"Puéricultrices, vous avez à prendre une attitude en regard de votre profession dans le milieu où vous vivez." C'est sur ce message que leur adressait récemment le cardinal Paul-Emile Léger que s'est basé le thème de la journée d'étude de l'Association des puéricultrices de la province de Québec, hier, à l'hôtel Mont-Royal. Message que la conférencière invitée, Mlle Rita Charbonneau, reprenait à son compte en l'élaborant pour le bénéfice de toutes les participantes. Hier après-midi, elles étaient environ 250, celles qui étaient en congé ou qui avaient pu se libérer pour venir participer à ces assises annuelles. Dans la soirée, il va sans dire, ce nombre s'est grossi pour entendre un délégué du ministère de l'Education, M. Rémi Lavigne, parler de ce que préconise le rapport Parent au niveau des Instituts et qui peut être pour les puéricultrices, une porte ouverte à une plus grande spécialisation de leur discipline. L'Association compte en tout 2,500 membres à travers la province de Québec.

Cours de recyclage

Mlle Charbonneau, infirmière licenciée, présidente du comité d'étude de la Fédération des écoles de puériculture et de soins aux enfants, directrice de l'Ecole de puériculture à l'hôpital Marie-Enfant s'est fait fort de rappeler les attitudes que devraient avoir les puéricultrices dans leur milieu.

"Vous devez, a-t-elle dit, avoir une attitude de découvreur et d'explorateur, ne vous contentant pas seulement de la base pratique et théorique que vous avez acquise, mais en l'accordant au rythme des découvertes qui se font chaque jour dans le domaine médical, psychologique, pédiatrique, etc. Pour être sensible à cette évolution, il vous faut accéder à la maturité intellectuelle et à un esprit humanitaire."

Rappelant le rôle précis de la puéricultrice qui est le soin de l'enfant, de l'âge zéro à 14 ans, Mlle Charbonneau a ensuite parlé des cours de recyclage qui se donnent présentement aux puéricultrices qui veulent acquérir une plus grande compétence ou se mettre à jour après un certain temps d'arrêt dans la pratique de cette science.

Notons que l'Association oblige toutes les diplômées qui ont cessé de pratiquer depuis cinq ans à s'inscrire à ces cours de rafraîchissement. Ils se donnent à l'hôpital Marie-Enfant, cinq soirs par semaine par des médecins, des infirmières diplômées, des spécialistes en soins physiques, psychologiques, pédiatriques. Une centaine de puéricultrices suivent présentement ces cours et elles viennent souvent de très loin pour y assister. L'Association songe sérieusement à mettre sur pied des cours de recyclage à Québec, Rimouski et Chicoutimi.

Exigences plus sévères

"Déjà, souligne Mlle Charbonneau, l'association, de concert avec la Fédération des écoles de puériculture et de pédiatrie, a fait un progrès sensible quant au cours lui-même. Depuis septembre dernier, le cours est de deux ans (alors qu'auparavant il était de 18 mois). Nous exigeons des candidates qu'elles aient 17½ ans, une 11e année scientifique, une excellente santé. Nous faisons même passer un examen d'admission et des tests psychologiques."

Les 104 semaines du cours théorique et pratique se répartissent ainsi:

Bloc d'étude (théorie): 25 semaines

Puériculture: 16 semaines

Pédiatrie générale chez les petits (de 0 à 6 ans): 24 semaines

Pédiatrie générale chez les grands (de 6 à 14 ans) : 28 semaines.

Cuisine des diètes: 4 semaines

Prématurés: 4 semaines

Service central (asepsie, stérilisation) : 4 semaines.

Vacances: 3 semaines.

L'Association possède également un service de soins à domicile, dont s'occupe la registraire, Mlle Laure Contant. La puéricultrice s'occupe de l'enfant, 24 heures par jour, lui assurant tous les soins requis, "qu'il soit malade ou en bonne santé", ajoute Mlle Gabrielle Landry, présidente de l'Association.

Six écoles de puériculture forment la Fédération. Ce sont les écoles de l'hôpital Marie-Enfant, où se trouve le siège social et sont dispensés les cours de rafraîchissement, Notre-Dame de Liesse, de la Miséricorde, St-François d'Assise; les écoles de St-Hyacinthe et de St-Vincent-de-Paul de Québec.

Partie de cartes

La partie de cartes mensuelle, organisée par les dames bénévoles du centre social Ste-Brigide, aura lieu, le 5 décembre, à 2 h. p.m., au 1593 rue Maisonneuve. Pour renseignements prière de composer 522-1791.

"Mon Pays, le Québec ou le Canada?" sera lancé à Montréal le 6 décembre

Mme Solange Chaput-Rolland est partie ce matin pour Toronto où elle assistera le premier décembre, au lancement de la version anglaise de son livre: **"Mon Pays, le Québec ou le Canada ?"** édité sous le titre de **"My Country, Canada or Quebec ?"** par la maison Macmillan du Canada.

La version française sera lancée à Montréal le six décembre par le Cercle du livre de France. Mme Chaput-Rolland a écrit elle-même la traduction de son livre qui est un journal de voyage rédigé au jour le jour par l'auteur qui a visité les dix provinces canadiennes. Ce livre lui avait été demandé par la Commission du Centenaire.

Dans la Préface, M. Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir", écrit : "Ce livre est plutôt un cri sincère d'une âme inquiète qu'un programme concret et positif. Il n'en exprime pas moins avec éloquence, fidélité et réalisme une dimension capitale du Canada d'aujourd'hui. Je souhaite qu'au Canada anglais, on le lise avec loyauté et humilité et qu'au Canada français, on l'étudie avec réalisme."

Dans la Préface anglaise, M. T. Morton, un des premiers historiens du Canada anglais et président du collège Champlain de l'Université Trent, de Scarborough, écrit: "Voici un miroir étonnamment peu déformant tenu en face de cette chose fuyante et redoutable qu'est la mentalité anglaise."

Impatiemment attendu, ce livre ne manquera pas de susciter une controverse.



Mme Solange Chaput-Rolland

Miss Cover Girl devient mannequin après avoir étudié la sociologie



Petite robe en voile qui combine les fleurs et les rayures. Allure "petite fille".

Liv Faret, la Norvégienne qui vient de gagner le concours international de la Cover Girl, était présentée hier à la presse montréalaise.

Liv fait mentir la croyance populaire qui veut que les Norvégiennes soient blondes. Cependant, ses yeux sont bleus comme les lacs de son pays . . . ou du Canada. Liv est une fille intelligente. Et simple. Elle a étudié l'anglais, la sociologie et les sciences politiques à l'université d'Oslo. Avant de gagner le concours international, Liv a été secrétaire au Ministère norvégien des Affaires étrangères. Elle a démissionné de son poste mais en arrivant à Montréal, elle a tenu à rencontrer le Consul norvégien, M. Arthur N. Hanson, un ancien collègue.

Grâce au concours dont la grande finale a eu lieu à Londres, le 24 octobre dernier, Liv deviendra l'une des cover girls les plus populaires du monde. Fait à noter : elle n'a jamais suivi de cours de mannequin et possède peu d'expérience dans ce domaine.

Mais, en la voyant évoluer sur la passerelle on dirait qu'elle n'a fait que cela jusqu'ici ! Liv est venue à Montréal pour présenter les principaux modèles de Shubetts de Londres. La collection comprend des robes dont les couleurs chatoyantes brillent de mille feux.

Un magazine de mode anglais, le Vanity Fair, a déjà retenu ses services et on verra bientôt le joli minois de Liv sur la couverture de ce magazine. Liv trouve que la température est bien douce à Montréal, ces jours-ci.



Photos J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Liv Faret, pour le soir, adore la "Skini-Mini". C'est une robe, à peine plus longue qu'un chandail et qui brille comme de l'argent.

Evénements prochains

Pour entrefilets payés sous cette rubrique, s'adresser à Lise Daniels, 874-7245

La section féminine des B'nai B'rith du chapitre Chomedey tiendra une vente de charité au Faisan Bleu, 1201 boulevard Labelle, le 1er décembre, de 2 à 10 heures p.m.



SINGER vous propose...

A Noël, donnez-lui un portatif 12" pour $13.95 comptant



La merveilleuse TV portative SINGER 12". Quel cadeau pour celui ou celle qui vient en tête de votre liste de Noël. Légère, facilement transportable, image d'une clarté lumineuse grâce à l'écran de 12", et en supplément, pour délectation personnelle, un long fil avec écouteur. Une valeur sensationnelle à **139.95** 13.95 comptant, 1.25 par semaine. *Aucun payement avant janvier!* Le matin de Noël, surveillez bien l'étincelle de joie qui brillera dans les yeux de vos proches. Venez nous voir dès aujourd'hui. Modèle TPR-120.

CENTRES DE NOËL SINGER

• Centre d'achats Longueuil 679-4870
• 1025 Notre-Dame, Lachine, Qué. 637-6041
• 928 est, Mont-Royal 526-2835
• 7058, Saint-Hubert 276-1645
• 700 Ste-Catherine o. 878-9351
• 30 Legault, St-Jérôme, Qué. 438-3351

Vérifiez votre annuaire téléphonique pour les autres centres SINGER

*marque déposée de la Compagnie Singer du Canada Limitée

BIRKS JOAILLIERS

BIRKS B·B

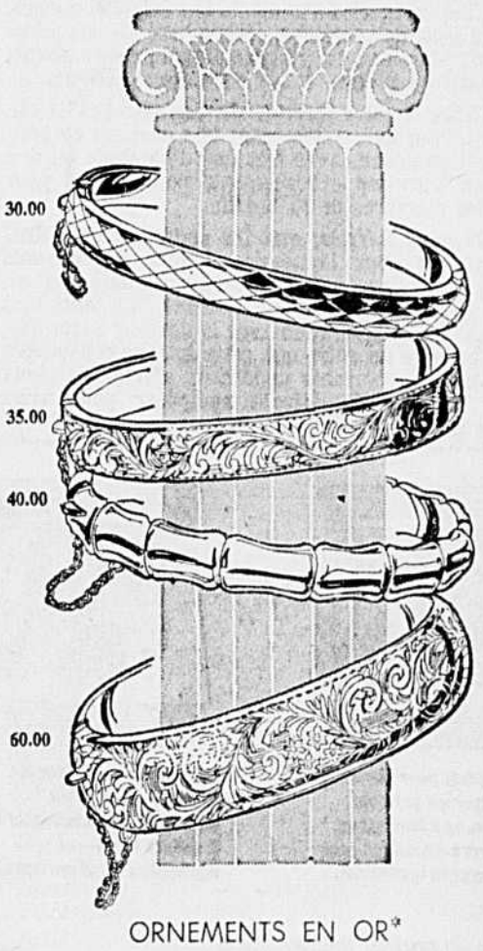
Moissons d'or
se retrouvent dans cet élégant ensemble de ville qui met en vedette un motif de feuillage florentin. Il accentuera de façon subtile les tons chauds et les riches textures de la saison.



Le collier, 4.00 Le bracelet, 3.50
Les boucles d'oreilles, 1.50 la paire

CARRE PHILLIPS • DORVAL • ROCKLAND • FAIRVIEW • PLACE VERSAILLES • PLACE LONGUEUIL

BIRKS JOAILLIERS



ORNEMENTS EN OR*

Jeune, simple et élégant, le bracelet est un bijou indispensable.
On le porte seul, en double ou multiplié à l'infini . . .
Nous vous invitons à voir notre important assortiment; les prix varient de 28.00 à 110.00

BIRKS B·B

*Or naturel 9 carats



Etes-vous une jeune fille élégante à la mode ? Choisissez du ravissant castor rasé ou toute autre fourrure élégante, toutes offertes aux prix attrayants de l'Anniversaire Perley.

	REG.	VENTE
Castor rasé nuancé	$599	$399
Rat musqué rasé teint huître	499	379
Ecureuil russe naturel	950	795
Castor rasé teint caramel	995	795
Agneau traité garni vison	399	259
Jaquette de vison Pearl	750	599
Mouton de Perse gris ou teint noir (uni ou garni)	499	359
Kolinsky russe (teint zibeline noire)	799	659
Manteaux de vison naturel (Peaux naturelles descendues)	1295	995

Salon de la fourrure, au troisième

Perley

La maison des fourrures de qualité

1254 OUEST, RUE STE-CATHERINE — ANGLE DE LA MONTAGNE



téléphoto PA

Mordu par un lion

Le fils de l'actrice Jayne Mansfield a été mordu par un lion alors que sa mère était en train de se faire photographier avec ce roi de la jungle. Cette photo a été prise en 1963. Le jeune Zoltan est maintenant âgé de six ans. On rapporte qu'il est gravement blessé.

Les robes sont maintenant vendues en conserve

TORONTO (PC) — Les robes destinées aux élégantes sont maintenant vendues en conserve. Ces vêtements, offerts en vente il y a quelques jours dans un magasin à rayons de Toronto, sont contenus dans des boîtes de conserve de la dimension des grosses boîtes de pêches. Le contenu vestimentaire pèse 4 et demi onces et le tissu de la robe est infroissable.

Ce magasin présentait deux styles de robes et chacun de ces modèles s'accompagne d'un chapeau à bord mou, sortant de la même boîte de conserve.

Les robes sont en nylon imprimé en motifs de différentes couleurs.

Une Torontoise dirigera des recherches en génétique

TORONTO (PC) — Une Torontoise qui a consacré plusieurs années de sa vie à des recherches en génétique prend maintenant la direction d'une série d'études concernant cette science de l'hérédité.

Le Dr Norma Ford Walker, âgée de 73 ans, avait abondonné ses travaux il y a deux ans. Mais elle se rend encore chaque matin à l'Université de Toronto pour diriger d'autres recherches effectuées grâce à une subvention du Conseil canadien de recherche médicale.

Le Dr Walker est reconnue sur le plan international dans ce domaine scientifique qui étudie la transmission des caractères anatomiques, cytologiques et fonctionnels des parents aux enfants. Elle s'est spécialisée dans les études concernant la naissance de jumeaux et elle a mis au point une méthode permettant d'établir un diagnostic précoce du mongolisme. Actuellement, elle étudie des procédés visant à dépister certaines causes déterminant des facteurs de retard à la naissance.

Le Dr Walker, originaire de St. Thomas, Ont., avait obtenu ses diplômes à l'Université de Toronto où elle devint ensuite professeur adjoint.

Elle contribua dans une large mesure à la création d'un département de génétique à l'Hôpital pour enfants, en 1947. C'était la première fois qu'on organisait une section complète en science génétique dans un nouvel hôpital. Cette femme de science a déjà fait partie de plusieurs comités internationaux et elle porte le titre de Fellow à la Société Royale du Canada.

"Le plus grand mal que l'homme connaît: le divorce"

— Me Maurice Allard

TORONTO (PC) — M. Maurice Allard, député fédéral indépendant de Sherbrooke, a déclaré au cours d'une émission télévisée que le divorce était "le plus grand mal que l'homme ait connu" et que rien ne devait être fait pour libéraliser la loi actuelle sur le divorce.

Les commentaires de M. Allard à cette émission de dimanche soir dernier en ont fait le seul défenseur de la présente législation contre les autres participants à ce programme et qui comprenait des pasteurs, des législateurs, des avocats ainsi que plusieurs hommes et femmes qui n'ont pu obtenir de divorce.

M. Allard a déclaré que "les gens sont trop pressés d'essayer quelque chose de nouveau et ne se sentent pas responsables pour ce qu'ils ont fait". "la liberté, a-t-il poursuivi, ne veut pas dire que nous pouvons faire ce que nous aimons".

Autres opinions

Les autres points de vue sur la loi du divorce avaient été recueillis lors d'interviews pour un programme du réseau CTV.

Sauf pour la Nouvelle-Ecosse, où la cruauté est considérée comme une cause valable, l'adultère est généralement la seule cause admises pour obtenir un divorce au Canada.

Une femme a déclaré au cours de l'émission que son mari l'avait abandonnée alors qu'elle était enceinte pour vivre avec une autre femme et qu'il ne lui payait rien mais qu'elle ne pouvait divorcer parce que c'était trop dispendieux.

sur votre bloc notes

Partie de cartes

Ce soir, 29 novembre, à 8 h., p.m., aura lieu la partie de cartes spéciale, au 80, est, rue Laurier, chez les Franciscaines Missionnaires de Marie. Nombreux prix de présence et surprises de Noël. Le Cercle missionnaire liturgique utilisera les bénéfices de cette soirée pour la nouvelle église de Tacna au Pérou.

RETRAITES CONJUGALES
avec
Père Geo.-R. Méthot, O.P.
• Du 25 au 27 NOV. 66
• Du 20 au 22 JANV. 67
• Du 3 au 5 FEV. 67
Père Roma Bertrand, S.S.S.A.
• Du 10 au 12 MARS 67
MAISON SAINT-PAUL
3641 est, boul. Gouin, Mtl-Nord
Tél. 322-7980

COSTUMES et ROBES de TRICOT
nettoyés sans rétrécir



Nous avons perfectionné une méthode spéciale pour nettoyer vos précieux MOHAIRS... CACHEMIRES... TRICOTS DOUBLES... etc. Notre procédé élimine tout rétrécissement possible et assure un ajustement parfait.

LES ELASTIQUES défectueux sont remplacés sans frais supplémentaires et tous les tricots sont mis en boîte afin de prévenir tout dommage causé par les supports en broche. **LA. 7-2483**

Tip Top
BUANDIERS-NETTOYEURS



Exquisite Form
vous donne la silhouette à la mode

SOUTIEN-GORGE LIGHT 'N LOVELY

A—Bonnets en dentelle de Banlon, doublés de Kodel Fiberfill léger et duveteux. Il s'agit du nouveau rembourrage plus léger, plus blanc et plus souple, qui garde sa forme—et qui galbe les vôtres. Ne forme pas de bourrelets, ne s'effiloche pas. Bretelles extensibles réglables.

Légèrement rembourré—Modèle P4448; A 32-36, B et C 32-38 **$4.50**

Modèle ampliforme—Modèle P3448; A et B 32-36 **$5.00**

Egalement disponible en dentelle délicate—Modèle P448; A32-36, B et C 32-38 **$4.00**

GAINE-CULOTTE SURELY SHEER À LONGUES JAMBES

B—Un rien de tulle de lycra résistant mais extra-fin, façonné en un modèle à longues jambes lisse et velouté. Les panneaux de maintien sont si ingénieusement dissimulés que les coutures sont invisibles, même sous les toilettes les plus collantes.
Petite, moyenne et grande.

Gaine-culotte à longues jambes Modèle P948 **$9.00**

Gaine-culotte—Modèle P944 $8.00

Gaine—Modèle P945 $7.00

GAINE X-POSÉ MODÈLE TOUT-EN-UN

C—Modèle tout-en-un, élégant et léger, assurant une ligne élancée et uniforme du buste aux hanches. En tulle de LYCRA résistant, ultra-léger, avec sections des bonnets en dentelle de Banlon et panneau avant en losange. Bretelles extensibles croisées séparant bien les bonnets. Dos échancré avec une nette couture centrale assurant un aspect naturel.
Bonnets B et C 34-42
Modèle No 1528 **$15.00**

Modèle tout-en-un à longues jambes
Modèle No 1828 **$19.50**

SOUTIEN-GORGE X-POSÉ EN DENTELLE

D—Son secret réside dans le devant croisé qui assure une séparation parfaite des bonnets et un maintien doux dans tous les sens. Les bretelles extensibles et le dos échancré en tulle de LYCRA résistant ajoutent encore au confort et au style.
A32-36, B32-38, C32-40

Bonnets en dentelle de Banlon Modèle P428 **$5.00**

Bonnets doublés de Kodel Modèle P4428 **$6.00**

GAINE-CULOTTE SLIMETTE À LONGUES JAMBES

E—En tulle résistant de LYCRA non couvert, ultra-léger, assurant un maintien et un confort parfaits. Panneaux latéraux en satin de Lycra extensible galbant doucement les hanches, panneaux de maintien avant et arrière en Lycra.
P, M, G Modèle 916 **$12.00**
X-G **$13.00**

• Facile d'ouvrir un compte
• Plan mise de côté

CORBEIL
SUR LA PLAZA
6500, ST-HUBERT, angle Beaubien

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES PHONE ORDERS 279 4581

A LA SORTIE BEAUBIEN DU METRO
METRO

FOURNIER vous offre:
Choix incomparable...
Meilleur prix!



A—Ce sac à main apportera la touche finale à votre toilette des fêtes. Il est fait de veau très souple. Un rabat décoré d'une légère lanière de cuir au centre et d'un fermoir doré, donne un cachet bien particulier. A l'intérieur, deux compartiments comprenant porte-monnaie et miroir. Couleurs : noir, brun et marine. PRIX **$25.95**

B—De lignes distinguées ce sac en veau avec monture anglaise qui ouvre très grand, fera l'envie de tous. Miroir et porte-monnaie à l'intérieur. On peut l'obtenir en noir, brun et marine. PRIX **$25.95**

C—Nouveau, sobre et pratique, voilà les trois caractéristiques de ce sac. Nouveau par sa monture anglaise protectrice, sobre par sa ligne et sa garniture, pratique parce qu'il ouvre très grand. Miroir et porte-monnaie à l'intérieur. Couleurs : noir, brun et marine. PRIX **$25.95**

Ces trois modèles font partie de la vaste collection J. E. Fournier.

COMMANDES POSTALES exécutées avec soin.

La carte Crédico est honorée aux magasins de la rue St-Hubert et du Centre d'Achat Boulevard.

Par exception, notre magasin de la rue Notre-Dame sera ouvert les samedis de décembre de 9h. à 5h. p.m. 30 min. de stationnement GRATUIT pour nos clients au Town Parking, 43 ouest, Notre-Dame.

J. E. FOURNIER LTÉE
17 ouest, rue NOTRE-DAME — 842-6477
1274 est, rue MONT-ROYAL — 523-7806
7126 rue ST-HUBERT — 272-5045
4217 rue WELLINGTON, Verdun — 769-1772
4147 est, rue JEAN-TALON — 727-8525
(Centre d'achats Boulevard)

Comparez, constatez! La Viva... un achat sensationnel!



Le sedan Viva
UNE VALEUR GENERAL MOTORS

Les conditions que vous pouvez obtenir à l'achat d'une Viva 66 battent tout ce qu'on peut vous offrir, où que ce soit. Les concessionnaires Vauxhall-Pontiac ont des Viva flambant neuves en stock et ils désirent le faire sans tarder. La Viva est une voiture élégante et agréable à conduire. Très économe de l'essence, elle a pourtant un nerveux moteur de 50 CV. Elle est aussi équipée d'une sportive boîte à 4 vitesses synchronisées, avec levier au plancher. Allez voir les Viva . . . Il y a des chances pour que vous retourniez à la maison au volant de l'une d'elles. La Viva a toujours été une voiture sensationnelle mais, en ce moment, elle constitue de plus *une affaire sensationnelle*. Comparez les offres de voitures neuves qui vous sont faites. Où que ce soit. Celle que vous fera le concessionnaire Vauxhall-Pontiac est imbattable.

La Vauxhall Viva de General Motors

Voyez votre concessionnaire Vauxhall-Pontiac



FRANCOISE GAUDET-SMET

QUE FAIRE ?

Toutes les questions doivent être adressées comme suit :
Courrier "Que Faire ?"
LA PRESSE,
750, boul. St-Laurent,
Montréal, P. Qué.

Diabétiques

J'ai un mari diabétique, et je ne saurais assez m'instruire sur le sujet pour lui assurer l'assistance la plus utile. Quelque conseil s.v.p. — Mme J. L.

Le jeudi, 1er décembre, à huit heures et trente du soir, à l'auditorium de l'Hôpital Notre-Dame, 1560 est, rue Sherbrooke, il y aura une conférence publique, avec forum suivant, par le docteur Bernard Lefoeuf, spécialiste en la matière. L'entrée est libre.

Coutumes

Je me laisse pousser les cheveux, bien ouil dans le cou et sur les épaules, et ma mère se lamente "à tous les saints" que je suis perdu (pour qui ?) avec ces allures d'efféminé, qu'elle dit, et cela semble la renverser lorsque je lui réponds que je ne le suis pas plus que les curés qui portent des robes? Vous faites l'arbitre? — D. S.

Dans tous les temps, dans tous les lieux, il y a des coutumes, des usages, des manières de se comporter qui sont comme un ordre de la société de ce temps, de ces lieux. Dans je ne sais plus quelle contrée de l'Inde, il était, il n'y a pas si longtemps encore, de coutume courante que l'épouse survivante à son mari, devait au moment du décès, se laisser attacher à son cadavre, et périr avec lui, soit dans les flammes, dans les eaux du Gange, ou quelque idée comme cela. La première qui a refusé, qui a tenu à vivre, vous pensez bien qu'on a dû lui courir après, bien longtemps pour "lui dire des noms"... Depuis le temps que Samson avait sa force dans sa couette, il y a bien des Dalila qui ne s'entendent pas sur l'apparence de la masculinité chez la femme et de la féminité chez l'homme. Il y a toujours quelque chose de... mêlant. Et toi, pourquoi te forces-tu pour être haïssable à ta mère ? Tu sais, les poils, c'est par-dessus la peau. Mais en dessous, au plus pensant de ta boîte crânienne, as-tu parfois quelque bonne idée, aujourd'hui pour demain?

Transition

Ma mère a catégoriquement refusée de me laisser manger du bacon avec des oeufs, vendredi dernier. Pas de viande, le vendredi: "Faut toujours bien que quelqu'un tienne dans ce qui était la seule bonne règle, l'année 'avant cette année". C'est une preuve bien évidente que ma mère ne s'adaptera jamais à rien de ce qu'il y a de nouveau et comment voulez-vous que je me fie à elle pour la longueur de mes robes, la hauteur de mes talons, la longueur de mes cheveux, et tout et tout. Vous pensez que c'est drôle, vous, d'être jeune ?

Josée.

Vous devinez là un "trouble" d'attachement et de possession qui est un indice de ce qu'a produit, dans le passé, une vue étroite et mesquine des gestes, enfants des idées. Drôle, de vivre ? Je ne ris pas de vous, grand dieu, non ! Mais je voudrais bien rire avec vous, qui ne semblez pas en avoir grande envie. Votre mère a de la difficulté à s'adapter à tout ce qui change ? et vous ? Ne le faites-vous pas parfois exprès pour mépriser ce qui a duré ? A partir de ce qu'il y a dans votre assiette, quel effort faites-vous pour faire accorder les concessions de surface avec des réalités de fond ? Il se trouve naturellement que vous n'aurez désormais goût du bacon que le vendredi, cela, à partir de votre subconscient, fait partie de votre révolte profonde, justement à cause de ce qui vous agace dans l'attitude conservatrice de votre mère. Jusqu'à ce qu'elle comprenne, qu'elle accepte, ne pourriez-vous pas vous régaler à fond les six autres jours de la semaine, et vous régaler d'une bonne omelette au fromage, vendredi prochain ? C'est ennuyant être toujours en état de guerre ! Toujours se battre, que c'est donc attristant et épuisant !

BLONDES FAÇON SURE
DE DONNER AUX CHEVEUX UNE
TEINTE PLUS CLAIRE



BLONDEX, le shampooing particulier des blondes, se prépare tout FRAIS chez soi et au besoin. Il fait instantanément disparaître la pellicule terne qui fonce et affadit les cheveux blonds, leur redonne leur éclat lustré et doré. Eclaircit le cheveu tout en le nettoyant.
BLONDEX s'obtient dans les pharmacies et les grands magasins.

La régionale de l'Estrie accepte un projet d'initiation conjugale pour les élèves de 12e année

SHERBROOKE — En octobre, un projet d'enseignement conjugal et familial préparé par le Centre d'action familiale de Sherbrooke était présenté à la Commission scolaire régionale de l'Estrie. Ce projet vient d'être accepté et il serait mis à exécution dès janvier 1967.

Selon le projet, ces cours seraient donnés aux élèves, garçons et filles, de 12e année.

Désireux de favoriser la formation à la vie conjugale et familiale des jeunes, les directeurs du Centre avaient pris l'initiative de conférences données en mai à l'école Saint-François, de Sherbrooke. Trois couples avaient présenté des exposés suivis de forums; les sujets abordés étaient les suivants : l'amour, les fréquentations et le choix d'un ami (d'une amie).

Les étudiants ont ensuite fait connaître les avantages qu'ils retireraient de telles rencontres, dont l'un des plus appréciés est le témoignage vivant de couples heureux qui consentent à partager leur expérience conjugale avec des plus jeunes.

Les sujets d'entretien proposés sont les suivants : le mariage, l'amour, le choix d'un ami (d'une amie), la mission de la femme (maternité), la mission du père (paternité), les fréquentations, la sexualité, le couple, la psychologie masculine et féminine et la famille. Le temps consacré aux rencontres entre couples et étudiants prévoit une période de questions.

Un tel projet fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation du rapport Parent dans la troisième tranche, chapitre 26, article 10-17 où on lit que "l'école peut contribuer par une formation même partielle et lointaine à ce que la future vie conjugale et familiale des étudiants, dont elle a la responsabilité, soit aussi équilibrée et heureuse que possible "et" pour que ces divers renseignements ne soient pas donnés de façon artificielle ou trop souvent par des maîtres qui sont des religieux, religieuses ou des célibataires, on pourrait utiliser des équipes itinérantes de maîtres bien préparés dans les divers aspects de cette formation et ayant l'expérience de la vie de famille moderne; il serait utile aussi d'inviter parfois des parents à venir discuter avec les élèves de questions familiales et conjugales."

Le projet avait été soumis à un groupe d'éducateurs qui l'ont approuvé dans son ensemble. Le comité consultatif était composé de MM. Julien Fréchette, l'abbé Jean-Marc Allaire, Michel Marengo, président de la régionale, René Aubry, S.C., l'abbé Desève Cormier et Gaétan Beauchesne. M. Jean Thibault, est le président du conseil d'administration du Centre d'action familiale de Sherbrooke.

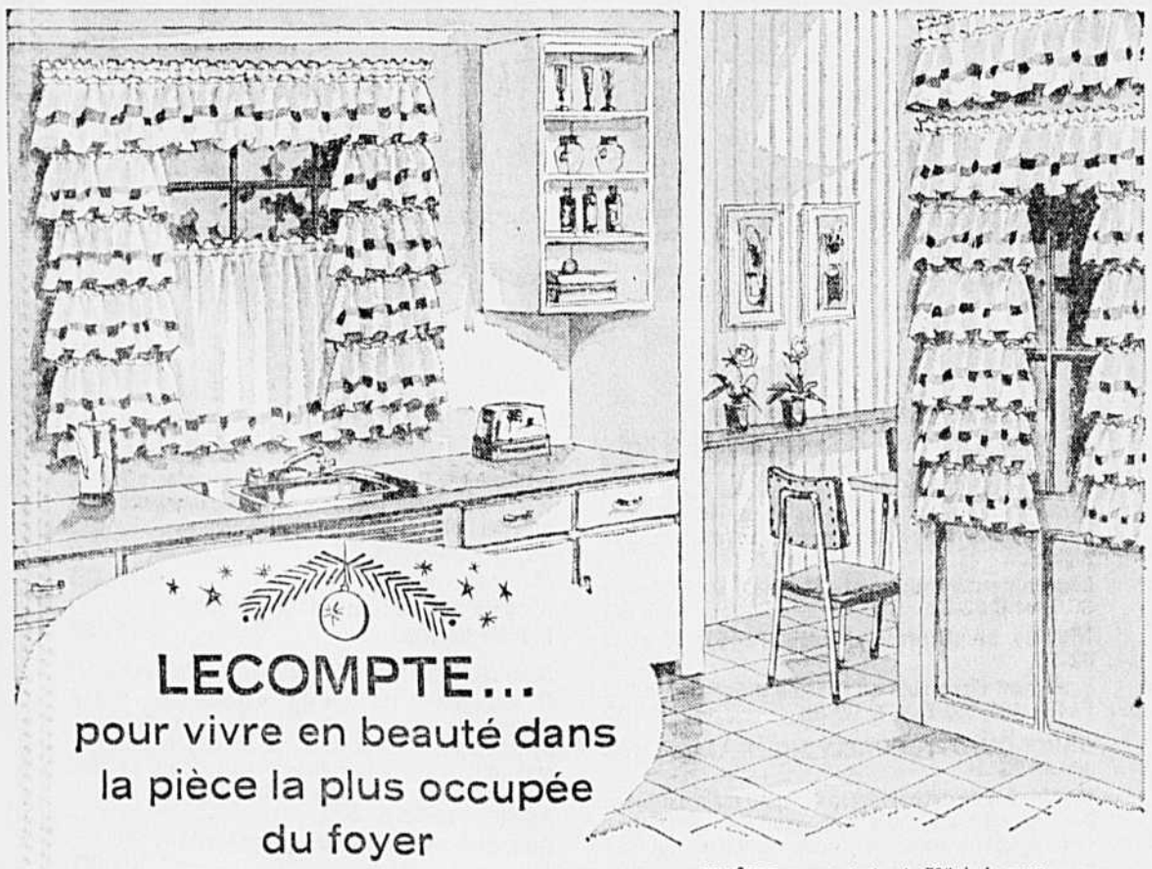
Chez Birks vous verrez une montre aussi étanche qu'un sous-marin.



Son nom? Rolex.

La Submariner. Conçue pour les plongeurs autonomes. Garantie étanche jusqu'à une profondeur de 660 pieds. Sa lunette tournante, à dispositif "auto-lock," graduée, mémorise le temps écoulé. C'est la montre officielle des plongeurs de la Marine Canadienne, de la Marine Nationale Française et de la Marine Royale Britannique. Mais vous la verrez en bien des endroits où la seule trace d'humidité est celle d'un "dry Martini." La première montre de plongée que tant de marques ont tenté de copier.
En acier spécial avec bracelet Rolex exclusif : $195.
La maison Birks vous invite à examiner la Submariner et les autres modèles Rolex dans notre magasin principal. Catalogue spécial sur demande.

BIRKS
1240 Carré Phillips.



LECOMPTE...
pour vivre en beauté dans la pièce la plus occupée du foyer

Lecompte, spécialiste de la décoration intérieure, vous présente et vous recommande, pour votre cuisine, ce magnifique ensemble de rideaux, genre Congo, en marquisette de Terylène. Ce superbe ensemble égayera votre cuisine et répandra la bonne humeur.

FOND BLANC À GARNITURE "NOTE DE GAIETÉ".
AU CHOIX: TEINTES MELON, BLEU, BRUN ET FUSHIA

• Résiste aux rayons du soleil • est ignifuge
• ne rétrécit pas • ne s'étire pas • facile d'entretien

Nous offrons le plus vaste assortiment, à des prix variant de
$4.95 à $21.95

FENÊTRE Bande du haut : 70" de largeur
Volets : 29" de largeur par 45" de hauteur
Le bas de chaque côté : 32" de largeur par 36" de hauteur
PORTE Bande du haut : 60" de largeur
Volets : 18" de largeur par 52" de hauteur
VITRAIL (au-dessus de la porte) 52" de largeur par 10" de hauteur

L'ensemble
$13.95
seulement

5 magasins pour vous servir
6595, rue SAINT-HUBERT — 271-4735
6602, rue SAINT-HUBERT — 273-2808
près du métro, sortie Beaubien
1651 est, rue MONT-ROYAL — 524-1184
4028 est, rue ONTARIO — 522-1174
Centre Commercial PLACE LONGUEUIL, 679-4850
SERVICE A DOMICILE : **384-3600**

Lecompte DRAPERIES-DÉCORATION

Draperies • rideaux • couvre-lits • stores de tous genres • accessoires pour draperies • Commandes téléphoniques à nos 4 succursales. Livraison gratuite.
PLAN "CREDICO"
E. LECOMPTE DRAPERIES LTEE

Ensembliers officiels des Salons du Pavillon des Industries du Québec à l'Expo '67
expo67

CORBEIL
SUR LA PLAZA



Les cadeaux idéals...

A) Bourse jeune d'allure en cuir de mouton à motifs quadrillés, monture or et doublée cuir. Coul.: noir, brun, marine **$29.95**
B) Foulard de soie imprimé, **$4.00** Choix varié à partir de **$1.** jusqu'à **$15.**
C) Parapluie fleuri style "ombrelle" bordé de volants, manche de bois et fermoir or. **$6.98** Choix à partir de **$2.98** jusqu'à **$18.95**
D) Bourse tailleur en veau ou cuir marocain, montures argent. Coul.: noir, brun. **$17.95**
E) Eau de Cologne "VIGNY". Bouteille de 1 oz. **$3.25**, 2 oz. **$6.00**, 4 oz. **$9.00**, 8 oz. **$15.50**
F) Gants longs de veau doublé soie. Coul. noir et brun. A partir de **$10.95** à **$19.95**
G) Gants courts de veau doublé soie également. Noir, brun. A partir de **$7.98** à **$10.95**
H) Ensemble de collier, bracelet et boucles d'oreilles en or mat en forme d'écailles. Collier et boucles **$20.00**. Bacelet **$12.50**

Facile d'ouvrir un compte — Plan de mise de côté

6500 SAINT-HUBERT, angle Beaubien

CAHIER No 3 / PAGES 29-42 LA PRESSE SPORT / BANDES DESSINEES / LOISIRS / THEATRE / FINANCE

MONTREAL, MARDI 29 NOVEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 277

Sauf mesures urgentes, New York devra subir un smog plus dense encore

WASHINGTON (UPI) — Le phénomène de la pollution de l'air que les habitants de certaines parties de l'Est des Etats-Unis, particulièrement à New York, ont été à même d'apprécier dans toute son ampleur, la semaine dernière, est susceptible de se reproduire avec plus d'acuité encore si on ne prend pas bientôt les mesures nécessaires pour réduire la masse de matières toxiques qui est libérée chaque jour dans l'espace.

M. Vernon McKenzie, chef de la Division de la Pollution de l'air du Service national de la Santé publique, a déclaré à l'agence UPI que le "smog" (brouillard enfumé) qui a recouvert récemment la ville de New York "est un avertissement de ce qui peut arriver — et de ce qui arrivera" — avec une fréquence et une ampleur accrues, à moins qu'on ne prenne les mesures nécessaires pour y faire échec."

Au cours du dernier week-end, la pollution de l'air a atteint un tel degré que l'état d'urgence a été décrété dans la région métropolitaine de New York, qui englobe le New Jersey et le Connecticut.

A un certain moment, le degré de pollution a dépassé le niveau jugé "dangereux" par suite d'un "renversement atmosphérique", un caprice de la température qui immobilise l'air chargé de toutes sortes d'impuretés. "L'alerte" a été annulée samedi, alors que le brouillard s'était dissipé.

M. McKenzie a déclaré que dans la ville de New York, "le degré de "pollution sulfureuse" se maintient à un niveau plus élevé que celui qu'on devrait tolérer normalement, en sorte que lorsque survient un caprice de la nature, comme ce fut le cas la semaine dernière, la situation atteint rapidement le point critique".

Il a rappelé qu'au cours de l'année 1965, l'air de New York contenait .21 partie d'anhydride sulfureux, produit toxique, atteignant un maximum de .70 pour une journée et de 1.70 pour une heure.

"L'indice normal, a-t-il ajouté est de .10 pour une journée ou de .25 pour une heure."

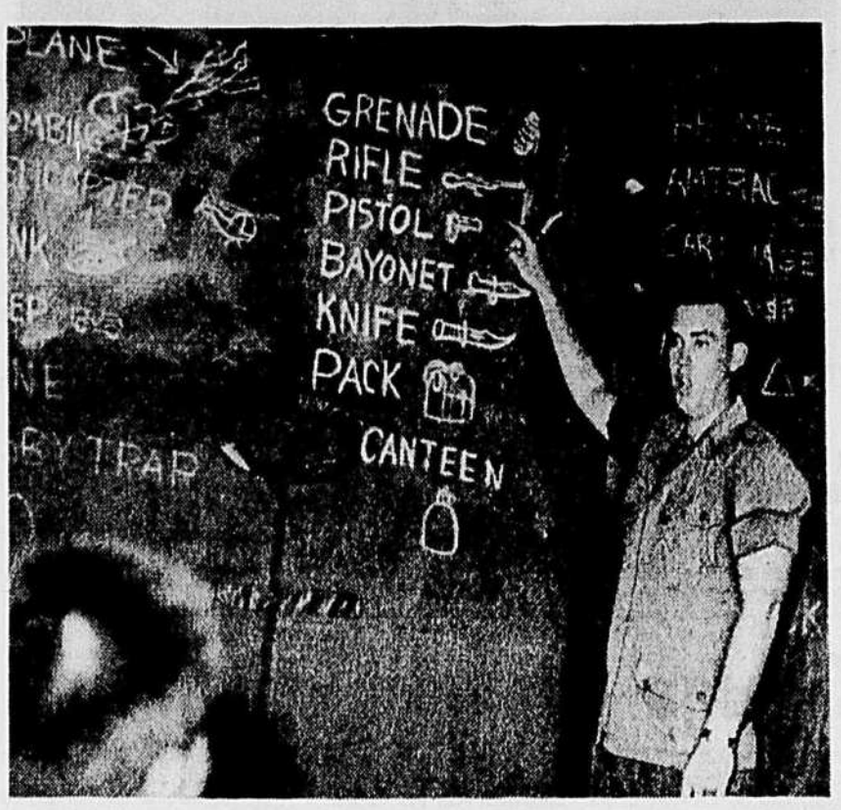
Revenu dimanche d'un court voyage de repos aux Bermudes, le maire John V. Lindsay et son administration ont par ailleurs été l'objet hier de violentes critiques au sujet de l'air malsain que les New-Yorkais doivent respirer.

Un conseiller municipal, M. Robert A. Low, a accusé les dirigeants municipaux d'entraver les efforts qui sont faits en vue d'entraver la pollution de l'air tout en "publiant des communiqués qui tendent à faire croire qu'ils déploient une grande activité en vue de combattre ce danger".

M. Low, un démocrate de Manhattan, a plus particulièrement accusé l'administration Lindsay "de retarder sans raison" l'application d'un règlement municipal touchant le contrôle de la pollution de l'air, qui a été approuvé au mois de mai dernier.

"Six mois se sont écoulés depuis, et le service municipal de contrôle de la pollution de l'air n'a pas encore fait connaitre les dispositions auxquelles les propriétaires fonciers devraient se conformer", a-t-il affirmé.

Le nouveau règlement prévoit notamment que les incinérateurs dans les immeubles de sept étages ou plus doivent être surélevés et perfectionnés d'ici le mois de mai 1967.



téléphoto UPI

Se servant de ponchos comme tableau, ce sergent des "Marines" inculque des mots clé du "basic english" militaire à ses élèves, qui font partie de l'Armée populaire sud-vietnamienne, à Danang. Les mots qu'ils apprennent, comme on peut le voir, sont d'importance capitale sur le champ de bataille . . .

Deux jets égyptiens sont abattus par la chasse israélienne

TEL-AVIV, (AFP-UPI-PA) — Des chasseurs-bombardiers israéliens et égyptiens se sont rencontrés aujourd'hui au-dessus du territoire d'Israël et, au cours du combat aérien qui s'en est suivi, deux Migs égyptiens ont été abattus. De plus, de nouveaux accrochages se sont produits à la frontière séparant les Etats d'Israël et de Jordanie.

Le gouvernement israélien a déclaré dans un communiqué que le combat aérien est survenu quand deux Migs égyptiens, de fabrication soviétique, ont intercepté dans le ciel d'Israël un avion léger de reconnaissance qui volait à trois milles à l'intérieur des frontières israéliennes.

Deux chasseurs-bombardiers "Mirage" ont été dépêchés dans la région immédiatement. Ils ont intercepté à leur tour les deux Migs-19 et les ont abattus. Le combat s'est déroulé au-dessus de Beerotayim.

Les deux Migs-19 se sont écrasés en territoire égyptien tandis que les avions israéliens retournaient intacts à leur base, ajoute le communiqué.

C'est la première fois que l'Egypte est directement impliquée dans l'actuelle crise qui menace de bouleverser tout le Moyen-Orient.

Par ailleurs, les troupes israéliennes et les forces arabes ont échangé des coups de feu aujourd'hui le long de la frontière jordanienne, déclare un autre communiqué de Tel-Aviv.

Les porte-parole ont précisé que la bataille n'a apparemment pas fait de victimes. Selon le communiqué, le combat a commencé quand des ouvriers de Hebron, à quelque 30 milles au sud de Jérusalem, ont essuyé des coups de feu provenant de la Jordanie.

Les soldats israéliens qui "couvraient" ces ouvriers ont immédiatement retourné le feu, ce qui a eu pour effet de faire taire l'ennemi, ajoute le communiqué.

Depuis le 13 novembre, la tension ne cesse de grandir dans cette région. A cette date, Israël avait effectué un raid de représailles en Jordanie, raid qui a valu à Tel-Aviv de vifs reproches de la part des Nations unies. Depuis, les incidents de frontière se multiplient et provoquent d'imposants mouvements de troupes de part et d'autre.

Une fois de plus, Pékin trouverait porte close

NATIONS UNIES, N.Y. (PC) Tout portait à croire aujourd'hui que l'Assemblée générale de l'ONU fermerait la porte à la Chine rouge pour une autre année.

Le débat, qui dure depuis une semaine, sur la résolution albano-cambodgienne visant à admettre Pékin et à expulser la Chine nationaliste doit se terminer ce matin. Ensuite on s'attend que les délégués des 121 pays représentés à l'Assemblée générale voteront sur cette résolution ainsi que sur celle de l'Italie, qui recommande de renvoyer la question à une commission chargée de l'étudier pendant un an.

Cependant, les observateurs sont d'avis que la tentative d'admettre Pékin n'atteindra même pas la simple majorité, à l'exception du bloc communiste, y compris la France, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Indonésie et le Pakistan.

Pour sa part, lord Caradon, ambassadeur britannique, a dit hier que l'entrée du régime communiste chinois à l'ONU est "aussi urgent que nécessaire".

M. Roeslan Abdulgani, de l'Indonésie, a dit que son pays est d'avis que la Chine rouge devrait être admise à l'ONU, en dépit de la détérioration sérieuse de ses relations avec l'Indonésie au cours de l'année qui s'achève.

D'autre part, il y a peu de chances qu'une proposition canadienne qui n'a pas été présentée formellement soit retenue. Elle prévoit l'admission des deux Chines à l'assemblée générale à titre de gouvernements distincts, tandis que la Chine communiste aurait son siège au Conseil de sécurité.

Le premier ministre Pearson a dit aux Communes d'Ottawa hier, que le Canada a rencontré peu d'appui à sa proposition, et a donc décidé de ne pas demander le vote.

Ainsi, après sept jours de débats on ne remarque aucun appui croissant à l'endroit de la cause de Pékin.

Vietnam: la trêve est acquise, mais on ignore encore sa durée

SAIGON. (AFP, PA, UPI) — Après Washington, c'est au tour du gouvernement de Saigon d'accepter le principe d'une trêve pour Noël et le Jour de l'An, tel que proposé par le Front national de libération (Vietcong) en fin de semaine.

Le général Nguyen Cao Ky, premier ministre, a réuni, aujourd'hui, les ambassadeurs à Saigon des pays ayant participé à la conférence de Manille pour les informer, croit-on, de la décision prise par son gouvernement en liaison avec les autorités américaines.

Entre-temps, de la Maison blanche d'Houston au Texas, où le président Johnson est en vacances, on disait, hier, que l'annonce de la trêve est attendue "d'ici quelques jours". Un porte-parole a révélé que des pourparlers entre les autorités, à Washington et à Saigon, sont actuellemetn en cours.

Il semble que l'idée d'une trêve déplait au Pentagone mais on est conscient que, dans les circonstances, faire la sourde oreille à l'initiative du Vietcong serait mal vu de l'opinion publique américaine.

Le problème est maintenant de savoir de quelle durée sera la trêve. Washington serait en faveur d'une répit de 30 heures seulement, tandis que le Vietcong a annoncé samedi qu'il ordonnerait deux cessez-le-feu de 48 heures : un à Noël et l'autre au Nouvel An.

Les B-52 font peur

Un porte-parole américain a de nouveau révélé aujourd'hui que "des chalutiers soviétiques rôdent en permanence au large de l'île de Guam étant équipés de puissants émetteurs radio", et préviennent l'ennemi au moment même où les escadrilles de B-52 décollent. Selon les mêmes sources, il s'écoulerait environ deux heures avant que le message diffusé depuis les chalutiers soviétiques parviennent aux P. C. des différents régiments nord-vietnamiens. Or, les B-52 mettent quatre heures à arriver au-dessus du Vietnam. C'est ce qui explique qu'on ne trouve presque jamais de cadavres nord-vietnamiens là où les B-52 viennent d'effectuer un raid.

Les B-52 sont considérés comme les appareils qu'on redoute le plus du côté de l'ennemi.

On sait qu'ils volent à des altitudes telles qu'on ne sait qu'ils sont là que lorsque les bombes éclatent au sol. Washington a annoncé, hier, que le déploiement des forces des B-52 sera accru d'environ 33 pour cent, de manière à ce que 600 tonnes de bombes tombent quotidiennement sur l'ennemi. Jusqu'ici, une escadrille de B-52 ne comportait que 33 superforteresses transportant une moyenne de 450 tonnes de bombes par jour. A l'avenir, l'escadrille comprendra 50 bombardiers, et les sorties seront portées de 450 à 600 par mois.

Un convoi militaire vietnamien de 17 camions est tombé dans une nouvelle embuscade, aujourd'hui, en se rendant à un chantier près de Dalat. Les pertes sont lourdes en personnel et en matériel. On ignore le nombre de morts. On sait qu'un Canadien perdait la vie dans un incident semblable la semaine dernière.

4,000 personnes ont entendu un discours de Jean-Paul Sartre, et de quelques autres célébrités, au cours d'une manifestation contre la guerre du Vietnam qui a eu lieu à Paris hier. Des manifestations analogues ont eu lieu en Suisse.

La Hongrie réclame une conférence immédiate des partis communistes

BUDAPEST (AFP-UPI) — Le leader hongrois Janos Kadar a réclamé la tenue d'une conférence internationale des partis communistes, "maintenant, immédiatement", même si la Chine populaire et d'autres pays refusent d'y participer.

M. Kadar, qui parlait en présence du secrétaire général du parti communiste soviétique, M. Léonide Brejnev, et de M. Torod Jivkov, premier secrétaire du parti communiste bulgare, a déclaré qu'il était impossible d'attendre "éternellement" la réunion de cette conférence.

M. Kadar a lancé cet appel dans son rapport inaugural du neuvième congrès du parti socialiste ouvrier hongrois. Il faisait écho à la proposition faite il y a deux semaines au congrès du parti communiste bulgare à Sofia, proposition qui a été appuyée par l'Union soviétique.

Seulement 36 des 50 pays représentés à ce congrès avaient souscrit à la proposition. La Roumanie s'y était vigoureusement opposée, l'Italie avait fait certaines réserves et 12 autres délégations avaient adopté la neutralité.

Il dénonce la révolution culturelle

M. Kadar a été par ailleurs le premier dirigeant communiste à affirmer que la révolution culturelle avait été lancée par les dirigeants chinois pour "étouffer l'opposition apparue à l'encontre de leurs vues erronées". C'est pour cela, a-t-il dit, "qu'ils ont dû mettre sur pied, en guise de troupe de choc, les détachements des gardes rouges composés d'écoliers".

M. Kadar répondait de toute évidence à ceux des partis qui s'opposent à une conférence internationale lorsqu'il a développé les arguments suivants:

1) — La révolution culturelle n'est pas une affaire intérieure du parti communiste chinois, car celui-ci affirme qu'elle est "un exemple pour tous les pays".

2) — La politique "scissionniste" des dirigeants chinois aide, "quelles que soient leurs intentions, l'impérialisme".

3) — "Bien que les dirigeants chinois le nient, nous professons qu'il est absolument nécessaire d'offrir une aide commune au Vietnam" et "de créer une unité d'action contre l'agression américaine".

4) — Cependant, la conférence n'aura pas pour but "d'excommunier qui que ce soit" : "Ce que nous voulons, c'est délibérer et nous unir".

Ces déclarations ont confirmé, pour les observateurs, la volonté des dirigeants soviétiques et de leurs alliés d'aller de l'avant dans l'organisation d'une "grande consultation des partis communistes et ouvriers", même si plusieurs partis restent absents.

Selon certaines informations recueillies en marge du congrès, cette conférence pourrait prendre place dès juin 1967.

Fort de l'acceptation des socialistes, M. Kiesinger formera un gouvernement

BONN. (PC, AFP, Reuter, UPI) — Par 73 voix contre 19, les dirigeants du parti social-démocrate ont approuvé aux petites heures ce matin la proposition de M. Willy Brandt en vue de la participation de cette formation politique à un gouvernement de coalition, présidé par M. Kurt Georg Kiesinger.

Le principe d'une participation socialiste au cabinet qui sera formé par M. Kiesinger a été adopté après des débats dont la durée a dépassé dix heures. M. Brandt s'est employé durant toute la journée d'hier à apaiser les craintes de ses amis politiques, qui portent notamment sur le passé nazi de M. Kiesinger et sur la personnalité de M. Franz Josef Strauss.

L'acceptation du groupe parlementaire socialiste est considérés comme acquise. Cependant, il est possible que les députés socialistes au Bundestag (Chambre basse du Parlement) n'acceptent le retour du leader bavarois au gouvernement qu'après une amende honorable de celui-ci devant le Parlement au sujet de ses interventions contre le journal "Der Spiegel" en 1962.

A cette époque, M. Strauss était ministre de la Défense au sein du gouvernement de M. Konrad Adenauer.

A Berlin-Ouest, ville où M. Willy Brandt exerce les fonctions de maire, plusieurs centaines de manifestants ont protesté hier au cours d'une marche contre l'idée d'une grande coalition avec les démocrates-chrétiens de M. Kiesenger.

L'alliance entre les deux grands partis ouest-allemands est considérée à Bonn comme un mariage de raison en vue d'assainir les finances du pays et de réorienter sa politique étrangère. Une telle entreprise, souligne-t-on, ne pourrait être couronnée de succès que si elle est amorcée par un gouvernement bénéficiant d'appuis solides. Avec 447 sièges, 245 pour la démocratie-chrétienne et 202 pour les socialistes sur les 486 que compte le Bundestag, le nouveau cabinet de M. Kiesinger est bien placé pour mener à bonne fin cette tâche.

Les dirigeants socialistes sont convaincus que le gouvernement Kiesinger orientera sa politique de façon à tenir compte du programme en huit points qui a été avancé par eux comme base de leurs pourparlers avec les dirigeants démocrates-chrétiens.

Le parti de M. Brandt a particulièrement insisté au cours de ces pourparlers sur la nécessité d'établir un équilibre entre les liens de Bonn avec Washington, d'une part, et ceux avec la France, d'autre part. Les dirigeants socialistes souhaitent également une politique plus osée envers les pays communistes de l'Europe de l'Est qui déboucherait sur l'établissement de relations diplomatiques à part entière avec ces pays. Ils s'opposent d'autre part à l'acquisition par l'Allemagne de l'Ouest d'armes nucléaires, préférant plutôt que Bonn ait une voix au chapitre sur l'utilisation des armes nucléaires qui sont entreposées en territoire allemand.

M. Kiesinger annoncerait la composition de son cabinet dès aujourd'hui. Les spéculations vont bon train à Bonn sur l'attribution des portefeuilles. M. Willy Brandt remplacerait M. Gerhard Schroeder à la tête de la diplomatie ouest-allemande et l'actuel ministre des Affaires étrangères se verrait confier le portefeuille de la Défense, selon les rumeurs. De son côté, M. Franz Josef Strauss obtiendrait le portefeuille des Finances, tandis que celui de l'Economie irait à un socialiste.

Pékin s'en prend à la visite de Martin à Moscou

PEKIN (AFP) — "Les récents entretiens soviéto-canadiens et anglo-soviétiques de Moscou prolongent le vaste marchandage international mené par l'Union soviétique et les Etats-Unis pour mettre sur pied leur action contre-révolutionnaire conjointe", disait hier "l'Agence Chine nouvelle".

Se référant aux récentes visites à Moscou de MM. Paul Martin et George Brown, l'Agence Chinoise exprime l'opinion que tous deux ont été invités en URSS "pour des conversations destinées à chercher un moyen permettant aux Etats-Unis de se sortir de leur situation fâcheuse au Vietnam". Ces conversations ont également porté, souligne "Chine nouvelle" sur la non prolifération des armes nucléaires, à laquelle l'URSS et les Etats-Unis sont aussi pressés l'un que l'autre d'aboutir.

L'Allemagne perd son 65e "F-104"

BONN. (Reuter) — Un chasseur à réaction F-104 "Star Fighter" ouest-allemand s'est écrasé à la base aérienne de Buechel, dans la vallée de la Moselle, hier.

Cette tragédie porte à 65 le nombre de ce genre d'avion de fabrication américaine qui se sont écrasés depuis leur mise en service dans les forces armées ouest-allemandes en 1961.

Un porte-parole du ministère allemand de la Défense à Bonn a précisé que le pilote avait pu déclencher son siège éjectable avant l'impact, mais à une altitude trop basse. Il a succombé à ses blessures quelques heures après l'accident. Le porte-parole a ajouté que la cause de l'accident n'avait pas encore été établie.

Ces nombreuses tragédies, qui ont provoqué de vives protestations chez le public, ont coûté la vie à 37 pilotes jusqu'ici.

Rhodésie: Londres sonde Ottawa et Washington

LONDRES (PA) — La Grande-Bretagne se préparait hier soir à mettre à exécution sa requête à l'ONU au sujet des nouvelles sanctions à imposer au régime rebelle de la Rhodésie, tout en ne fermant pas la porte à un compromis de dernière minute.

Le premier ministre Wilson a décidé de dépêcher une mission spéciale à Washington et à Ottawa pour des entretiens sur la crise rhodésienne et ses répercussions en Afrique.

La mission dirigée par sir Saville Garner, diplomate de carrière et ancien Haut commissaire britannique au Canada de 1956 à 1961, présentement responsable des Relations avec le Commonwealth, se rend à Washington aujourd'hui et sera à Ottawa probablement jeudi.

Un porte-parole autorisé a dit que "le gouvernement entreprend des consultations préliminaires avec le Commonwealth et d'autres pays au sujet des sanctions obligatoires envisagées à l'ONU par rapport à l'horaire établi avec les premiers ministres du Commonwealth".

Subissant les fortes pressions de la part des hommes d'Etat africains et asiatiques, M. Wilson s'est engagé envers ses homologues du Commonwealth le mois dernier, à demander au Conseil de sécurité de l'ONU d'imposer des sanctions obligatoires si le premier ministre rhodésien Ian Smith ne met fin à sa rébellion le 30 novembre, et accepte le programme d'évolution de la majorité noire.

M. Wilson et ses principaux ministres sont tombés d'accord hier pour préciser que les dernières offres de M. Smith ne se conformaient pas aux exigences de la Grande-Bretagne.

D'autre part, les autorités britanniques sont sceptiques à la pensée que M. Smith serait prêt, quand viendra le moment, de transférer le sort de 225,000 Blancs à quelque 4,000,000 de Noirs.

Gestido devient président de l'Uruguay

MONTEVIDEO. (AFP, PA, UPI) — Le retour au régime présidentiel en Uruguay, à partir du 1er mars 1967, marquera une nouvelle étape dans la vie politique du pays, qui est dominée depuis quelque 130 ans par les "Colorados" et les "Blancos".

En se prononçant pour l'abolition du système de gouvernement collégial dont ils avaient été pourtant les artisans, les électeurs ont permis à l'Uruguay de retrouver la voie du régime présidentiel dont il s'était écarté il y a 15 ans.

Le parti "Blanco", qui gouvernait le pays depuis huit ans, a reconnu hier soir la victoire du parti "Colorado". Les derniers résultats publiés par le ministère de l'Intérieur donnent en effet 528,069 voix au parti "Colorado" (libéral) contre 419,653 au parti "Blanco" (conservateur). Il ne restait plus hier soir à dépouiller que cinq urnes à Montevideo et quelques autres dans trois villes de province. Le général d'aviation en retraite Oscar Gestido, qui sera le nouveau président, a obtenu 227,118 suffrages, contre 198,961 au candidat du parti "Blanco", M. Martin Etchegoyen. Le front d'extrême-gauche a recueilli 60,541 voix et la démocratie chrétienne 31,046.

Le général Gestido, qui devient le premier président de l'Uruguay depuis 1951, sera doté de pouvoirs étendus par la nouvelle constitution. Il devra s'efforcer d'abord de réunifier son propre parti et, parallèlement, de créer une structure institutionnelle nouvelle pour remplacer celle léguée par l'ancienne administration, rendue responsable de la mauvaise situation économique actuelle. Le nouveau président devra aussi, estiment les observateurs, "dépolitiser" l'administration de nombreux fonctionnaires qui ont été désignés surtout en vertu de tractations entre les différentes formations politiques.

Le général Gestido répugne à toute manipulation monétaire. "La première démarche de mon gouvernement, a-t-il affirmé, sera d'aménager la dette extérieure actuelle de 500 millions de dollars, dont 80 millions avec échéance l'année prochaine."



téléphoto PA

Le nouveau président de l'Uruguay, le général en retraite Oscar Gestido, est félicité par Mme Alba Rovallo, sénateur et poète, aux bureaux du parti "Colorado".

LES FINISSANTS DU COURS SECONDAIRE SONT ELIGIBLES POUR REMPORTER DES BOURSES D'ETUDES ET DES PRIX EN ARGENT.

Tout étudiant qui termine ses études secondaires où que ce soit au Canada, est éligible pour participer au Concours National des Boursiers du Centenaire. Ce projet est subventionné par l'Ecole de Cybernétique et de Programmation (ECPI) qui dirige des écoles à Montréal et à Toronto, de même qu'un cours par correspondance. On offre au total 500 prix, selon les mérites des compositions soumises par les participants sur le thème : "L'Automation et son Rôle dans l'Avenir du Canada". Le premier prix consiste en $1,000.00 en argent, une bourse d'une valeur de $895.00 pour le cours complet de programmeur d'ECPI et un voyage d'une semaine à l'Expo '67, dont un jour à Ottawa, le 1er juillet, jour de la Confédération.

Pour renseignements et formule d'enregistrement, écrire à :
CONCOURS NATIONAL DES BOURSIERS DU CENTENAIRE
(Automation et son rôle)
a/s Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Grand spécial
BOUTIQUE COLONIALE
TI-BO



FAMEUX ENSEMBLE DE VIVOIR TI-BO 5 MCX

Comprenant sofa 70" de long, fauteuil pour appareiller table à café et 2 tables de bout. Construction robuste d'orme. Choix de tissus et coloris. Coussins tout en foam avec fermeture-éclair. Choix de différents finis.

LES 5 MCX
Tel qu'illustré
$399

A. FORGET

Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi

6707-6725 boul. St-Laurent (Juste au nord de St-Zotique)

L'attitude militaire des policiers a provoqué la foule, à Vancouver

par Allan Eaton,
de la United Press International

(NDLR : Allan Eaton a assisté dans la nuit de vendredi à samedi aux événements malheureux qui ont marqué les célébrations de la coupe Grey. Eaton, qui a également assisté aux célébrations des championnats britanniques de soccer, et la violence déchaînée par le stampede de Calgary, cette année, compare les trois événements.)

VANCOUVER — La presse de Vancouver avait pressé le bouton d'alarme. Les postes radiophoniques n'avaient cessé de prévenir les dirigeants : "Tout est tranquille, mais soyez prêts. L'action est latente présentement."

Une fois le défilé nocturne, le premier de l'histoire, terminé, et que les boîtes de nuit eurent chassé dans les rues ceux qui les occupaient, la presse a eu ce qu'elle voulait.

Les policiers avaient réussi à faire sortir du centre-ville toutes les automobiles qui y étaient stationnées. Et ce faisant, on a créé dans la "rue des hôtels" un véritable forum.

Les partisans, provoqués par les fauteurs de désordre, s'y sont rassemblés. Une fois le "forum" créé par les autorités rempli à capacité, il était évident que le désordre ne tarderait pas à débuter.

Les policiers ont alors décidé de vider le centre-ville. "Cette assemblée est illégale," ne cessait-on de répéter à l'aide d'un mégaphone.

On demandait aux milliers de spectateurs de s'entasser sur les trottoirs. On n'ordonnerait pas à 20 personnes de prendre un ascenseur qui ne peut en contenir que six n'est-ce pas ?

Poussés sur 10 rangées en certains endroits, les spectateurs ont commencé à se bousculer, tandis que les vrais belligérants cherchaient des endroits plus propices pour donner libre cours à leurs projets diaboliques.

Et sous les regards d'une foule de plus en plus hostile, les policiers poursuivaient leur travail. Ils arrêtaient quiconque résistait.

Ils marchaient en rangs serrés dans la rue, par rangée de 15, bousculant quiconque se trouvait sur leur chemin. Cette attitude militaire a provoqué la foule.

Une fois la rue temporairement vidée, les policiers sont devenus des cibles parfaites pour les manifestants.

On lançait en leur direction des bouteilles, des verres. Par miracle, personne n'a été gravement blessée. La plupart des obstacles venaient d'éléments indésirables mêlés à la foule. C'est par erreur qu'on a cru que ces projectiles provenaient des chambres d'hôtels, puisqu'ils étaient lancés comme des grenades.

Si bien que le public a commencé à ouvrir le feu de son côté, brisant ainsi plusieurs fenêtres de l'hôtel Georgia.

Et alors que les policiers bousculaient la foule, ils choisissaient les individus les plus avant-gardistes du groupe pour les amener vers les "paniers à salade" qui attendaient. Ce manque de discernement a failli causer notre emprisonnement, à moi et à un confrère d'une autre ville canadienne. On s'est saisi de nous, on nous a ordonné de monter sur le trottoir. Nous n'avons offert aucune résistance. Une chance, car ceux qui résistaient étaient arrêtés sur le champ.

Aux célébrations qui ont suivi la finale du championnat britannique de soccer, et durant les festivités d'avant le stampede de Calgary, nous avons connu des situations semblables.

Les personnes en état d'ébriété ne manquaient pas. Sur Trafalgar Square, hommes et femmes, en tenue plutôt légère, se baignaient dans les fontaines de la place. Ils chantaient, ou plutôt criaient. Il y avait des milliers de personnes dans le centre-ville.

A Londres, on avait permis le rassemblement, mais seulement sur Trafalgar Square. La place était ceinturée par les policiers (on n'y trouve heureusement pas d'hôtels). Et pendant que la foule célébrait, les policiers s'entretenaient avec les plus raisonnables.

A la moindre bagarre, les policiers intervenaient, mais ils tentaient de discuter avec les belligérants avant de procéder à leur arrestation.

A Calgary, afin de contrôler la foule, on avait fermé certaines rues. Mais on refusait toute assemblée publique. Une seule s'est formée, à cause d'un groupe de 200, la plupart des jeunes. Les policiers n'ont pas tardé à réagir.

"Tout s'est présenté sans préméditation", a rappelé le chef de police K. R. McIver, "si bien que nous avons fait appel à un camion-citerne pour les chasser."

On a arrêté des centaines de personnes à Calgary, mais seulement dix ont dû répondre à des accusations. Une seule vitrine avait été défoncée.

Trempés jusqu'aux genoux, les jeunes se sont dispersés. Et pour ceux qui tardaient à le faire, on a fait appel à l'escouade canine qui a terminé la besogne.

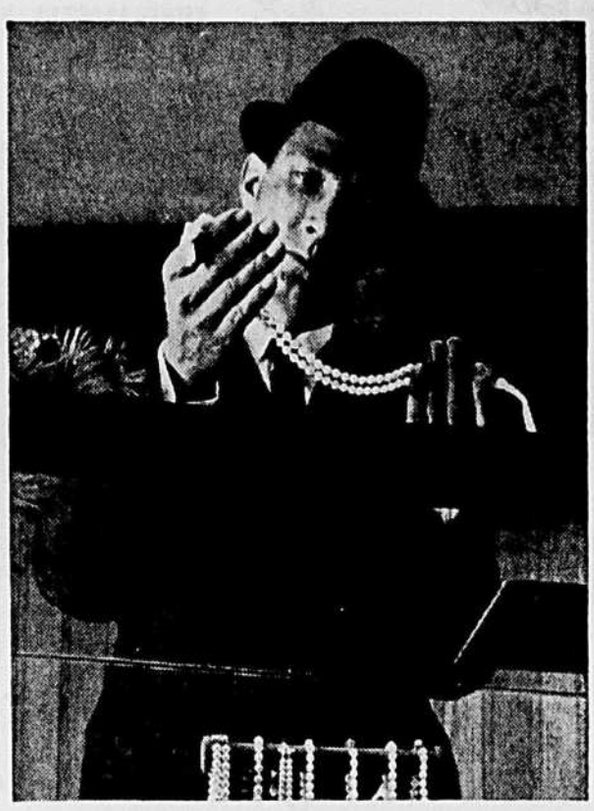
A Calgary, à Londres, la presse avait là aussi provoqué la situation, mais l'émeute prévue ne s'est réellement jamais matérialisée.



téléphoto PC

Réactions diverses à Regina et Ottawa

Les réactions ont été diverses dans les villes de Regina et Ottawa au retour des favoris des amateurs de football de ces villes. A Regina, les résidents de l'avenue Emerald Park l'ont rebaptisée "chemin Lancaster", en l'honneur du quart-arrière Ron Lancaster. Quelque 6,000 personnes ont accueilli l'équipe à l'aéroport, à son retour de Vancouver. A Ottawa, par contre, quelque 130 braves ont attendu durant une longue partie de la nuit avant d'accueillir les Rough Riders. Inutile d'insister sur le fait que la plupart des membres de l'équipe affichaient une physionomie semblable à celle de Frank Clair (à droite).



NOS CHOIX À BLUE BONNETS

PAR ANDRE TRUDELLE

(Nombre de gagnants : 160 sur 570)

Gagnants d'hier : St-James Street, ($3.30) ; Bucky North, ($8.70) ; Volcano Hanover, ($12.80) ; Riddell Bronze, ($4.60) ; Gem Direct, ($4.00)

Notre choix	A surveiller
1 — Notation	Lord Claire
2 — Billie Blue G.	Adios Widow
3 — Divad	Cloverland Direct
4 — W. T. Donlin	Just Mike
5 — Sir Abbe Ace	Cindy Herbert
6 — Mighty Kawartha	Dark Onyx
7 — Page Mar Mic	John D.C.
8 — Beautiful Kathy	D. and M.
9 — Shadydale Chant	Mike Rainbow
10 — Will Travel	Ben Lad

Le meilleur : Divad, (3e).

Le négligé : Ben Lad, (10e).

Les Globetrotters à l'assaut des records

Il est vrai que des millions de marches de basket-ball ont été offerts depuis que le docteur Naismith inventa ce jeu excitan en 1891, mais la joute que les fameux Globetrotters de Harlem disputeront ce soir aux Nationals de New York, au Forum, sera toute spéciale. Elle permettra en effet à des milliers de Montréalais de voir leurs idoles au jeu mais elle servira de plus à inscrire plusieurs records au palmarès déjà chargé des Globetrotters.

En effet, les célèbres magiciens du basket-ball améliorent leur record déjà étonnant du plus grand nombre de matches, du plus grand nombre de victoires, du plus grand nombre de milles parcourus, de minutes jouées, de points comptés, de fautes commises, de lancers gratuits, d'assistance, etc., etc.

Cette année, les Globetrotters ont entrepris leur 41e saison de jeu avec à leur actif le nombre vraiment incroyable de 8,680 victoires contre seulement 322 défaites en 40 ans.

LONDRES. (UPI) — Le Britannique Randy Turpin est celui qui a détenu le championnat mondial des poids moyens durant la plus courte période de l'histoire, soit durant deux mois. Il avait gagné le championnat le 10 juillet 1951, pour ensuite le perdre le 12 septembre, aux mains du même adversaire, Sugar Ray Robinson.

Roger Gaudet démissionnerait

(par J.D.) — Nous avons appris, de source bien renseignée, que Roger Gaudet, vice-président de l'Association de hockey amateur du Québec, district de Montréal, avait remis sa démission au président Henry Crochetière, mais que ce dernier l'avait refusée.

Nous n'avons malheureusement pu rejoindre Gaudet, hier soir, afin d'infirmer ou de confirmer cette rumeur.

Toutefois, il semble qu'elle soit bien fondée puisqu'une assemblée spéciale des présidents des ligues de hockey du district de Montréal, affiliées à l'Association, a été convoquée pour demain soir et que le but de cette réunion serait précisément d'étudier la démission de Gaudet.

Choisissez votre Scotch avec autant de soin qu'un cadeau bien spécial

...et c'est sans doute du 'Black & White' que vous choisirez après avoir minutieusement examiné et comparé.

Vous le choisirez pour sa douce saveur et pour son goût particulier qui évoque de bons moments entre amis.

Le 'Black & White' est un whisky réputé. Il est distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse par et pour des personnes qui aiment le bon Scotch.

Et quelle façon agréable d'accueillir les Fêtes!

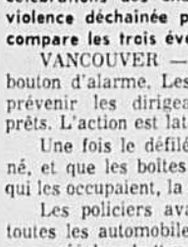


'BLACK & WHITE'
SCOTCH WHISKY
"BUCHANAN'S"

Fournisseurs attitrés de Sa Majesté
James Buchanan & Co. Ltd.
Distillateurs de Scotch Whisky



B-6489



CHASSE ET PÊCHE

LA CHRONIQUE DE SERGE DEYGLUN

Quelques réflexions sur le droit aux loisirs dans l'Etat du Québec — (fin)

Voici la fin de la conférence que j'ai prononcée lors du **12e Congrès annuel de la Fédération libérale du Québec.**

Autre fait que j'aimerais à souligner : il n'existe pas d'esprit de compétition en matière de chasse ou de pêche. S'il existe de grands champions de hockey, comme Maurice Richard ou Gordie Howe, il n'existe pas de champion de chasse ou de pêche. Tous les pêcheurs sont des champions — pour leur fils sinon pour leur femmes . . . !

Il y a aussi ceci qui me paraît plus important encore : dans le bois, le chef de famille qui n'en a souvent que le nom . . . devient l'homme majuscule. L'homme écouté, voire "respecté" pour ses qualités de connaisseur et de pourvoyeur de joies nouvelles.

Pour exercer ce rôle émouvant, il est prêt à de nombreux sacrifices. Et plus sa condition sociale lui paraît difficile, plus ses heures de loisirs lui paraissent essentielles. Il en arrive même à une audacieuse conception sociale dont il ne mesure pas toute la portée.

Cela se résume ou peut se résumer ainsi : si j'ai bien travaillé j'ai le DROIT de bien m'amuser, moi et les miens.

Audacieuse conception, certes ! Car notre constitution ne prévoit pas, à l'heure actuelle, un DROIT AU TRAVAIL, alors pensez . . . un "droit" aux loisirs encore bien moins !

Le citoyen riche et oisif ou le bourgeois confortable ne se pose pas cette question. Il achète son plaisir comme bon lui semble et dit, sans y penser, qu'il a le droit de le faire . . .

Le salarié moyen ou l'ouvrier qui ne réussit qu'à acheter l'essentiel pour lui et les siens se sent donc lésé dans ce qu'il considère ses droits. Les timides diront : on me laisse travailler . . . pourquoi ne me laisse-t-on pas m'amuser ?

Fort heureusement, les temps ont changé et les timides se font aussi rares que le petit mouton le jour de la St-Jean-Baptiste . . . !

Aujourd'hui, les gens disent : je travaille, et c'est normal. Par conséquent, il est également normal que je m'amuse et me délasse comme les autres. C'est ce principe qui n'est pas accepté, ou très difficilement accepté par un groupe de citoyens habitués à des privilèges, du moins en matière de possibilités récréatives au grand air.

Ces gens, qui depuis des années jouissent de territoires admirables qui correspondent à ce qu'ils considèrent être leur "situation sociale", n'entendent guère voir "le peuple" envahir "leur domaine". Les phrases comme : qu'ils aillent au fleuve ! Ou encore : pourquoi ne vont-ils pas dans les parcs et réserves ? Et ceci, plus ridicule encore : il y a assez de territoire ailleurs, pourquoi n'y vont-ils pas ?

A ceci, je répondrai que les Parcs et Réserves du Québec n'ont guère été conçus pour le Québécois moyen. Les facilités de camping sont quasi-inexistantes et les taux de séjour dans les chalets sont prohibitifs.

D'autre part, moins d'un cinquième de la plupart de nos parcs et réserves sont exploités, avec le déplorable résultat que depuis 25 ou 30 ans, on pêche toujours les mêmes cours d'eau . . . maintenant plus ou moins vides ou n'abritant que de chétifs sujets. Et il est interdit d'explorer à sa guise . . .

Les bons endroit sont situés très loin, ou ne sont accessibles qu'en hydravion. Je pourrais citer des exemples aussi déplorables que révoltants !

Pour rester dans la généralité, disons que nos parcs ne correspondent nullement aux besoins pressants de la population du Québec.

Restent les Concessions forestières et les Clubs privés. Une seule entreprise, la Compagnie Internationale de Papier, pour ne pas la nommer, adopte le principe des "multiples usages de la forêt" et consent à recevoir le grand public . . .

Pour la balade ou le casse-croûte, ça va, mais quand on parle chasse ou pêche, surtout pêche, c'est une autre histoire — là comme ailleurs, les routes sont constellées d'affiches de clubs ayant les droits exclusifs de chasse et de pêche.

Pourtant, le gibier, notre patrimoine sauvage, appartient à tous, et le terrain sur lequel sont établis ces clubs, également, puisqu'il s'agit de terres de la Couronne

Afin de protéger leurs intérêts (O combien personnels) Concessionnaires et locataires de Clubs privés brandissent à qui mieux mieux le spectre de qui mieux mieux le spectre de l'incendie et du braconnage massif . . .

Je répondrai à ces gens qu'il n'y a pas plus d'incendie ou de braconnage sur les terrains libres ou dans nos parcs et réserves qu'ailleurs, c'est-à-dire chez eux. Les statistiques le prouvent.

Les statistiques prouvent aussi qu'il y a 850,000 chasseurs et pêcheurs dans le Québec — et qu'il y en aura très bientôt un million ! ! !

Que la très grande majorité de ces gens commencent à être fatigués d'errer d'affiches en affiches et de pêcher la barbotte ou la perchaude dans des eaux usées ou franchement polluées alors que les protégés, les "chou-chou" d'une politique féodale se prélassent dans leur fief en taquinant la truite ou le saumon !

Le peuple est également fatigué de s'entendre accuser de "Bande de braconniers" qui ne savent que vider les cours d'eau ou détruire le gibier terrestre. C'est faux. On ne braconne pas plus ni moins au Québec qu'on ne le fait dans les neuf autres provinces canadiennes et dans les 50 états américains où, je le répète, il n'y a PAS de clubs privés.

On prétend qu'ouvrir les territoires de chasse ou de pêche équivaudrait à la destruction massive de notre cheptel sauvage parce que le gouvernement n'est pas en mesure de protéger les territoires en question. Or, cela est également faux ! Les gouvernements des autres provinces, avec des budgets ni plus ni moins élevés que les nôtres protègent de façon tout aussi adéquate.

Il suffirait que la magistrature considère d'un oeil attentif et neuf les lois et règlements de la chasse et de la pêche pour que tout rentre dans l'ordre. Il est utopique, et même dangereux, de vouloir placer un garde-chasse derrière chaque buisson de la forêt québécoise.

Utopique, parce que cela est évidemment impossible; dangereux parce qu'un Etat Policier est toujours à craindre et que nous n'avons pas un grand pas à franchir entre les Loisirs policés et le reste . . .

219 clubs privés (qui n'auraient jamais dû exister, de toute façon) viennent de perdre leurs droits exclusifs. 60 autres le perdront, paraît-il, d'ici peu.

Que ces chiffres ne vous impressionnent pas outre mesure . . . Un coup d'oeil sur les cartes du Québec vous démontrera qu'il s'agit de minables enclaves, qu'il est parfois impossible d'atteindre sans passer par des territoires encore sous bail . . . C'est un début, d'accord, et j'ai eu l'occasion de féliciter l'actuel ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Me Gabriel Loubier. Mais ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'un début. Nous sommes encore loin de la liberté à laquelle aspire la majorité des citoyens.

Le "suicide politique" dont il est question chaque fois qu'un gouvernement, quel qu'il soit, se penche sur la question des clubs privés, existe en effet.

Mais, à mon avis, le suicide politique en question a **changé de côté** . . . si l'on peut dire. Maintenant, il y aura suicide politique si les territoires ne sont pas libérés.

Messieurs, je crains d'avoir été un peu long, et peut-être enthousiaste sur certaines questions délicates qui auraient mérité une analyse plus soutenue . . . Je m'en excuse, et vous prie, néanmoins, de considérer ma franchise et mon enthousiasme comme preuve de ma sincérité.

En conclusion, si la situation politique et économique ne permet pas à notre gouvernement d'accorder au citoyen du Québec le DROIT AU TRAVAIL, qu'il considère au moins son DROIT AU REPOS, AUX LOISIRS DONC, dans ce que le Québec a de mieux à offrir : sa belle nature, ses vastes territoires de chasse et de pêche.



BOTTIN
Holiday Inn
OF AMERICA, INC.

Ça c'est un bottin ! . . . celui du Holiday Inn

Il est toujours du même format. Un format pratique pour la poche, l'auto. Il vous aide à fixer les étapes du voyage. Il vous aide à choisir vos arrêts pour le lunch, le dîner. Il mentionne l'emplacement exact et les taux modérés de tout Holiday Inn . . . et il est gratuit.

Un autre service des maîtres de l'hôtellerie

RESERVEZ AUJOURD'HUI AU HOLIDAY INN

842-8971





Suivez les conseils des experts
exigez les meilleurs pneus d'hiver
GENERAL WINTER CLEAT

EXTRA SPÉCIAL
2 PNEUS D'HIVER KRAFT TREAD CITY & COUNTRY

PAYEZ AUSSI PEU QUE
$24.95
LA PAIRE

LUDGER GRAVEL & FILS LTÉE
7905, boul. SAINT-LAURENT
Tél.: 384-6120

GENERAL TIRE

CITY TIRE COMPANY (1963) INC.
1100 est, boul. DORCHESTER
Tél.: 845-2122

TOUTES GRANDEURS ORDINAIRES
Rechapés dans notre propre atelier avec du matériel de qualité supérieure. Hâtez-vous de profiter de ce bas prix exceptionnel.

GARANTIS 12 MOIS
INSTALLÉS GRATUITEMENT

Ouvert de 8 h. a.m. à 5 h. 30 p.m.
Carte CRÉDICO acceptée

Chuck Kaufman gagne le "Calendar"

Les amateurs se sont retrouvés sur les pistes du Laurentien samedi dernier dans une compétition où les places de télévision en vue de l'émission Calendar Bowling Champion étaient en jeu. Evidemment dans ces matches, seuls les amateurs ont des chances réelles de l'emporter; tous les participants évoluent avec une marge d'erreur qui est calculée sur la différence entre leur moyenne sanctionnée par le Congrès américain des quilles et une base de 190.

Le quilleur de Montréal, Chuck Kaufman, a profité de l'occasion pour décrocher la victoire et la part du lion dans la cagnotte avec une performance de 731, accouplée à sa marge d'erreur de 160 quilles lui donnant un total de 891, soit une moyenne de 223.

A quelques points du meneur, **Ben Flanz,** un vétéran qui fait honneur à tous les quilleurs qui doivent "travailler" pour réussir à rouler des comptes dignes de mention. Flanz est probablement le quilleur qui met le plus de soin et d'attention au perfectionnement de ses lancers, et les connaisseurs, qui l'ont vu à maintes reprises pratiquer ses lancers, ont probablement l'impression aujourd'hui que pour chaque quille abattue qui fait son succès aujourd'hui, une goutte de sueur a perlé à une occasion ou une autre sur son front. Flanz a roulé le haut total brut de 809; avec sa marge d'erreur de 64 quilles, il avait une fiche de 873 points.

Seulement deux quilleurs se méritaient une position de télévision à l'issue de cette rencontre, mais deux autres quilleurs joueront le rôle de substituts : Clay Clarke et Georges D'Orton.

Dans la section des dames, les honneurs ont été remportés par Ginette Godon par la faible marge d'une quille sur Liz Carpini. Mlle Carpini connait actuellement le meilleur début de saison de sa carrière et les experts considèrent qu'elle deviendra rapidement une des vedettes dans la région métropolitaine.

Deux quilleuses agiront comme substituts : Peggy Sesia et Simone Cadieux. Les émissions de télévision de ce tournoi passent sur le réseau anglais de Radio-Canada le mardi après-midi et sont aussi le produit du réalisateur des émissions L'Heure des Quilles et Three Star Bowling, **Louis Arpin.** Samedi prochain, les meilleurs artilleurs de la région seront aux prises dans le tournoi de l'Heure des Quilles.

Severeyns l'échappe belle

La vitesse ne tue pas toujours...

(par G. T.) — Qui dit Emile Severeyns, dit vitesse.

Et pas seulement sur la bicyclette, s'il faut en juger par le contenu d'une lettre que l'épouse de Severeyns a fait parvenir à Oswald Van Den Abeele, président des promotions des Six-Jours.

Mme Severeyns a relaté un récent incident qui aurait pu coûter la vie du couple belge... si Emile n'avait pas été un adepte de la vitesse au volant.

"A la suite d'une émission de télévision à Anvers, Emile et moi retournions à la maison en automobile. Un épais brouillard recouvrait la région et la chaussée était glissante.

"Parce qu'il connaissait bien le chemin, Emile n'a pas hésité à appuyer sur l'accélérateur. Il adore la vitesse. Les autres, craintifs, roulaient à une vitesse modérée.

"A la sortie d'Anvers, Emile n'a pas diminué la vitesse en traversant un pont. Et quelques minutes après notre passage, le pont s'est écroulé, entraînant dans la mort les occupants de la voiture suivante.

"Une fois de plus, Emile a su tirer avantage de sa vitesse", écrit Mme Severeyns.

Notes. — Sur le plan cycliste, **Severeyns** connait une excellente saison... il a gagné les Six-Jours de Madrid en plus de gagner quatre de ses cinq dernières épreuves sur piste.

résultats à BLUE BONNETS



Première course — Trot — (A réclamer) — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
Brief Candle	2	2	5	5e	1e	4	1½	2:10.4	Bergeron L.	4.95
Prince Way	6	6	7	7	4	3	¼	2:10.4	Grisé S.	14.95
Thunder Shower	8	8	6	6	3	2	1	2:11.1	Bédard A.	31.40
Flemington Key	5	5	4e	4	2	1	1½	2:11.3	Grandmaison	F 2.55
Air Castle	7	7	x3	2e	6	5	¾	2:11.4	Pritchard K.	3.70
Miss Fedway	1	1	2	3	5	6	13	2:12	Lachance Gil.	6.70
Gener. Sampson	3	3	1	1	7	7	18	2:15.3	Boucher A.	F 2.55
The Web	4	4x	8	8	8	8		dis	Demers Y.	16.70

DUREE : :32 1:04.4 1:38 2:10.4 — Piste rapide

QUINELLA : (2 — 4) $11.90

2	BRIEF CANDLE	11.90	8.50	6.90
4	PRINCE WAY		10.10	6.70
8	THUNDER SHOWER			10.70



Deuxième course — Amble — (A réclamer) — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
Queens Lawyer	7	7	7	6	3e	3	¾	2:08.2	Turcotte M.	2.10
Express Belle	5	5	6	7	6	6	1½	2:08.3	Desrosiers G.	31.10
Miss Sc. Brooke	1	1	3	3	4	4	1	2:09	Picard M.	F 1.90
Freedom Pal	6	6	1	1	2	1	cou	2:09.1	Bourgon L.	12.40
Brick	4	4	5	5	7	7		2:09.2	Côté D.	8.70
Debutante Bri	3	3	2	2	1	2	1	2:09.2	Bardier G.	4.70
Edbra Wilson	2	2	4	4	5	5	½	2:09.4	Plouffe Y.	6.40

RETIRE — (8) Chief Johnston

DUREE : :31.2 1:04 1:36.1 2:08.2 — Piste rapide

PARI DOUBLE : (2 — 7) $49.90

DOUBLE CONSOLATION : (2 — 8) $13.20

7	QUEENS LAWYER	6.20	4.20	3.50
5	EXPRESS BELLE		15.90	5.20
1	MISS SCOTT BROOKE			2.50

Troisième course — Amble — $1,500

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
St. James St.	6	6	1	1	1	1	2	2:04	Lareau J.G.	F 0.65
Marie Handy	3	3	2	2	2	2	1½	2:04.1	Lapage B.J.	7.40
Coeur d'Or	2	2	4	4	4	4	1	2:04.3	Filion Her.	5.20
Gee Dee Vic	1	1	3	3	3	3	½	2:05	Dupont R.	10.70
Bozz Johnston	4	4	5	5	5	5	4	2:05	Bourgon L.	7.40
Tony Clap	5	5	6	6	6	6	2	2:05.2	Côté B.	13.70
Miss Royal Time	7	7	7	7	7	7	2	2:05.4	Gingras M.	36.40
Sally Abe	8	8	8e	8	8	8		2:06.3	Roberge R.	70.80

DUREE : :30.1 1:01 1:33 2:04 — Piste rapide

6	ST. JAMES STREET	3.30	2.70	2.40
3	MARIE HANDY		4.70	3.50
2	COEUR D'OR			2.90

Quatrième course — Amble — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
Bucky North	5	5	2	3	1	1	2	2:07.3	Bédard A.	3.35
Fearless Wick	7	7	6e	6	5	3	½	2:08	Walters C.	7.20
Sonya Baker A.	2	2	4	4	3	2	1½	2:08.3	Hess C.	F 1.60
Mr Waters	4	4	5	5	6	4	4	2:09.1	Lamarre H.	11.70
Earl Adio	8	8	8	8	7	6	8	2:10	Robichaud G.	81.10
Gene Niblawn	1	1	1	1	2	5	¾	2:11	Théroux A.	3.20
Plain Bill W.	6	6	3e	2e	4e	7	8	2:12.1	Beaudoin R.	8.70
Marching Along	3	3	7	7	8	8			Lefebvre M.	40.80

DUREE : :30.3 1:03.1 1:35.3 2:07.3 — Piste rapide

QUINELLA : (5 — 7) $24.70

5	BUCKY NORTH	8.70	4.30	2.60
7	FEARLESS WICK		6.30	3.60
2	SONYA BAKER ADIOS			2.90

Cinquième course — Amble — (A réclamer) — $1,100

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
Volcano Hanov.	7	7	1	1	1	1	1½	2:07.1	Bouchar And.	5.40
Gordon Lee	6	6	4	4	3	3	¼	2:07.2	Demers Y.	16.70
Show Boy	1	1	2	2	2	2	1½	2:07.3	Lachance Gl.	3.65
Tommy K.	3	3	5	5	4e	4	1½	2:07.3	Plouffe Y.	F 2.10
Borderv. Sally	8	8	6	6	5e	5	2½	2:08.4	Grisé S.	30.40
Misty D.	4	4	3	3	6	6	4	2:09.3	Bardier N.	5.00
Passing Cloud	5	5	8	8	8	7	¼	2:09.4	Guay Gil.	25.70
Mr. Hushby	2	2	x7	7	7	8		2:10.3	Bouthillier R.	3.30

DUREE : :30.4 1:02.1 1:35.3 2:07.1 — Piste rapide

7	VOLCANO HANOVER	12.80	6.60	3.50
6	GORDON LEE		12.50	6.30
1	SHOW BOY			3.80

Sixième course — Amble — $1,300

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
Cloverl. Gordon	5	5	2	2	2	2	1½	2:07.2	MacTavish D.	F 1.05
Tournevite	2	2	3	3	3	3	½	2:07.4	Walters C.	9.20
Northw. Baldy	4	4	6	6	6	5	2	2:07.4	Ginuras M.	13.20
Sandy Elkington	8	8	1	1	1	1	1½	2:08	Lachance Gl.	4.40
Bethel Adios	3	3	5	5	4	4	½	2:08.2	Côté B.	4.65
Galant One	1	1	4	4	5	6	1	2:08.2	Gauthier J.P.	12.40
Billy Ipin	7	7	8	8	8	7	½	2:08.3	McKinney D.	26.70
Jimmy N.	6	6	7	7	7	8		2:08.4	Filion G.	11.60

DUREE : :32 1:03.1 1:36 2:07.2 — Piste rapide

5	CLOVERLAND GORDON	4.10	3.10	2.50
2	TOURNEVITE		6.40	3.80
4	NORTHWOOD BALDY			5.00

Septième course — Trot — $1,400

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
Riddell Bronze	1	1	1	1	1	1	2	1 tête	Boucher And.	F 1.30
Emlen Hanover	3	3	3	3	2	2	¼	2:08	Pritchard K.	3.65
Charm. Windsor	7	7	7	5	3e	3	1	2:08	Hébert M.	31.40
Leonard Abbey	4	4	6	6	7	5	1	2:08.2	MacTavish Du	20.70
Imprimis	2	2	5	4	4	4	1	2:08.3	Turcotte M.	4.30
Gola's G.	6	6	x2	8	8	6	4	2:08.4	Lachance Gl.	8.20
Fabroni	8	8	8	7	6e	7	2	2:09.2	Hanna A.	15.60
Tyee	5	5	x4	2e	5e	8		2:10.1	Gingras M.	7.40

DUREE : :31 1:03.3 1:35.4 2:08 — Piste rapide

QUINELLA : (1 — 3) $11.40

1	RIDDELL BRONZE	4.60	3.40	2.80
3	EMLEN HANOVER		3.70	3.40
7	CHARMANTE WINDSOR			10.50

Huitième course — Amble — (A réclamer) — $1,400

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
Gem Direct	4	4	2	2	1	1	4	1 1½	Lefebvre M.	F 1.00
Easter Guy	2	2	3	3	3	3	½	2 2½	Bourgon L.	30.70
Valiant Pick	5	5	7	4	4e	4	¼	2 1	Filion G.	4.20
Etta Worthy	6	6	8	8	8	6	½	4 ½	Gordon J.	10.40
Tranquility	1	1	5	7	7	7	½	5 1¼	Lareau J.G.	10.40
Senator Pick	3	3	6	6	5e	8		6 1	Plouffe Y.	9.20
Solar Wave	8	8	4	5	6	5	2	7 1½	Filion Her.	6.20
Uncle Bun	7	7	1	1	2	2	1½	8	Pelletier C.	12.70

DUREE : :31.3 1:04.3 1:35.3 2:07 — Piste rapide

4	GEM DIRECT	4.00	3.40	2.60
2	EASTER GUY		18.50	7.80
5	VALIANT PICK			3.20

Neuvième course — Trot — Préférés — $4,500

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
Happy Newport	3	3	1	1	1	1	2	1 1	2:05.3	McNeil R.	2.00
Pat Worthy	4	4	5	5	4	4	1½	2 1¼	2:05.4	Craig A.	10.70
Ruth Ann Sky	2	2	3	3	2	2	2	3 2	2:06	Caldwell P.	F 1.70
Babes Intruder	6	6	6	6	5	5	½	4 2¾	2:06.2	Hanna A.	7.20
Coronado Hano.	7	7	8	7	7	7	8	5 2	2:07	Poulin C.	4.65
Aqua Duke	5	5	2	2	3	3	1½	6 2½	2:07.2	St-Jacques L.	30.40
Miss Alma Mir	1	1	4	4	6	6	¼	7 2¼	2:07.4	Lareau J.G.	24.75
Macaroni	8	8	7e	8	8	8		8	2:08.2	Côté B.	26.40

DUREE : :30.2 1:00.3 2:05.3 — Piste rapide

3	HAPPY NEWPORT	6.00	3.90	2.60
4	PAT WORTHY		8.40	3.70
2	RUTH ANN SKY			2.60

Dixième course — Amble — (A réclamer) — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	DUREE	Conducteurs	Cote
The Colonel	6	6	6	2	1e	1	2	1 ¾	2:11.2	Dussault P.	9.10
Mcs Firest	7	7	7	4e	3e	2	¼	2 1	2:11.3	Caldwell R.	3.20
Dale Freehall	1	1	2	3	4	4	1½	3 1	2:11.4	Côté B.	4.10
Dixie Adios	3	3	4	6	6	5	7	4 cou	2:11.4	Gauthier J.P.	30.70
Mystic Yonder	5	5	1	1	2	3	¼	5 1¼	2:12	Bédard A.	5.70
Rollys Delight	2	2	3	5	5	6	½	6 nez	2:12.1	Turcotte M.	7.20
Johns Girl	4	4	5	7	7	8		7 tête	2:12.1	Lachance Gl.	F 2.10
Vole Tide	8	8	8	8	8	7	¼	8	2:12.1	Sauvé P.	30.90

DUREE : :33 1:06.2 1:39 2:11.2 — Piste rapide

6	THE COLONEL	20.20	10.00	4.60
7	MCS FIRST		5.50	4.20
1	DALE FREEHALL			3.60

EXACTA : (6 — 7) $81.70

Assistance : 7,391 Pari-mutuel : $447,078

CE SOIR à 8 HEURES

Les célèbres HARLEM Globetrotters

Les AS du BASKETBALL aux prises avec les puissants N.Y. NATIONALS

Plus : les AS du TENNIS SUR TABLE

Richard BERGMANN et LEE DAL JOON

2½ heures de PLAISIR et de SENSATIONS

SEULEMENT UN SOIR

CE SOIR à 8 heures

BILLETS : 1.50 - 2.00 2.25 - 2.75 - 3.00

Il en reste à tous les prix au

FORUM

SPECIALISTES EN VETEMENTS



POUR HOMMES DE FORTE TAILLE jusqu'à 425 lb

GRANDS jusqu'à 6'10"

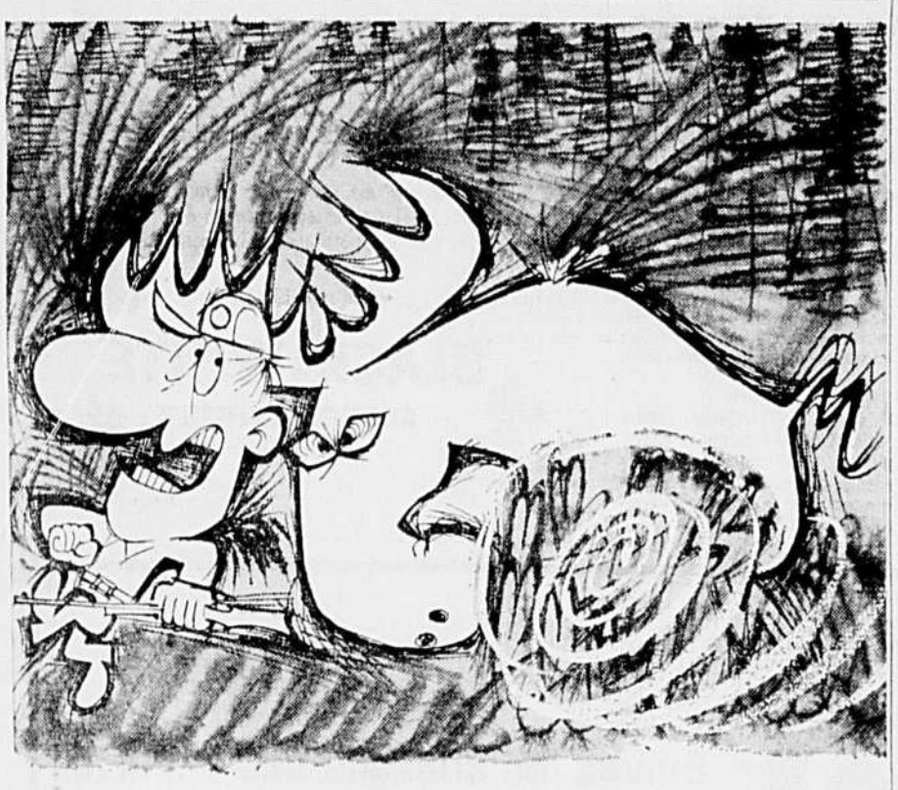
Chemises 13½ à 21. Complets, paletots, gilets sport, 34 à 58. Pantalons, coupe-vent, sous-vêtements, 28 à 64 — Souliers, 5½ à 16.

VETEMENTS DE QUALITE Bovet

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

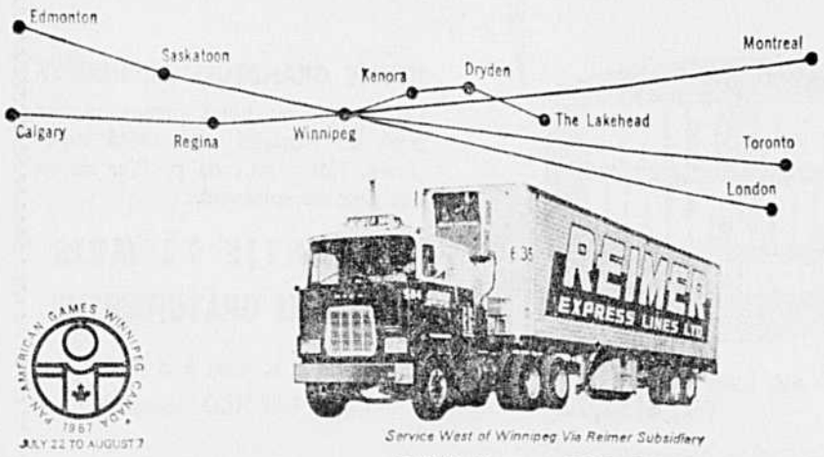
2567 est, rue Ontario — LA. 6-4428

Montréal



SI VOUS AIMEZ L'ACTION...

... confiez à Reimer Express la chasse à vos problèmes de transport. Notre longue expérience nous permet d'affronter toute situation sans affolement, même quand des difficultés imprévues nous assaillent. Avec le meilleur matériel possible, Reimer Express vise avec soin, presse la détente qui déclenche son service quotidien régulier et fait filer vos marchandises droit au but, au moment promis. La saison est ouverte contre vos casse-tête de transport. Confiez à Reimer Express toute expédition, à n'importe quel endroit, du Saint-Laurent aux Rocheuses.



Service West of Winnipeg Via Reimer Subsidiary

Téléphone 273-9521

R611

inscrits ce soir

PREMIERE COURSE — TROT
(A réclamer : $2,000-$2,500)
Bourse : $1,100

4 The Minch, A. Boucher 3-1
1 Mr. Sampson, Y. Plouffe 7-2
3 Lord Claire, A. Bédard 4-1
2 Notation, R. Coutu 9-2
7 Foul Ball, L. Bergeron 6-1
8 Marty's Last B., P. Caldwell 8-1
5 Pick Song, A. Hanna 8-1
6 Preferred Stock, R. Bardier 10-1
Aussi éligibles :
Red Top, G. Lachance
White Princess, R. Caldwell

DEUXIEME COURSE — AMBLE
(A réclamer : $1,500-$2,000)
Bourse : $1,000

1 Billie Blue G., G. Beauchemin 3-1
8 Jay Bob, A. Deguise 7-2
6 Cunny's Bud, M. Turcotte 4-1
3 Lucky's Widower, H. Ouellet 9-2
2 Mr. J. Scott, M. Bergeron 6-1
4 Sunny Bubble, C. Robichaud 8-1
5 Adios Widow, G. Lachance 8-1
7 Brown Hope, G. Filion 10-1
Aussi éligibles :
Raffles, M. Aubin
Dale Lind, pas choisi

TROISIEME COUSE — AMBLE
(Conditions) — Bourse : $1,700

9 Divad, G. Lachance 3-1
2 Cloverland Direct, MacTavish 7-2
8 Abe Rosecroft, R. Beaudoin 4-1
3 Belle Wilson, C. Poulin 9-2
1 Coppersmith, Y. Plouffe 6-1
5 Reese Rodney, D. Larochelle 6-1
6 Opeongo, J. Findley 8-1
7 Lincoln Adios, A. Boucher 8-1
6 Lester Hanover, C. St-Jacques 10-1

QUATRIEME COURSE — TROT
(A réclamer : $2,000-$2,500)
Bourse : $1,200

4 W. T. Donlin, G. Lachance 3-1
1 Broker's Tip, R. Coutu 7-2
5 Just Mike, C. Poulin 6-1
7 Czar Vonian, R. Bouthillier 9-2
2 Live Fast, L. Bergeron 6-1
3 Archie Mon, A. Hanna 8-1
8 Cherry Freeze, C. Watters 8-1
6 Syndy's Hit, pas choisi 10-1
Aussi éligibles :
Broadway Joe, L. Turcotte
Proper Way, M. Gingras

CINQUIEME COURSE — AMBLE
(A réclamer : $1,500-$2,500)
Bourse : $1,000

3 Sir Abbe Ace, G. Filion 3-1
5 Nervous Sam, H. Ouellet 7-2
6 Patrick Kirk, G. Lachance 4-1
8 Star Adios T., M. Lefebvre 9-2
7 Mary Volo S., R. Caldwell 6-1
6 Mac's Mary, M. Turcotte 8-1
2 Grand View, Y. Lavigne 8-1
1 Cindy Herbert, J. C. Gauthier 10-1
Aussi éligibles :
Good Girl Mir, R. Savignac
Princess Stars, W. Bourgon

SIXIEME COURSE — AMBLE
(Conditions) — Bourse : $1,000

8 Klamath Song, pas choisi 3-1
6 Lancer Hanover, D. Larochelle 7-2
5 Mighty Kawartha, B. Côté 4-1
1 Dark Onyx, Y. Plouffe 9-2
7 Champ Star, G. Bouvrette 6-1
3 Sovereign, H. Lamarre 8-1
4 Road Runner, G. Robichaud 8-1
2 H.S.M., R. Bouthiellier 10-1
Aussi éligibles :
Jacqueline Star, G. Bailargeon
Red Rex, G. Lachance

SEPTIEME COURSE — AMBLE
(A réclamer : $2,000-$3,000)
Bourse : $1,100

8 Gen. Richelieu, D. Larochelle 3-1
4 Page Mar Mic, G. Filion 7-2
5 Treasured Pick, L. Bourgon 5-1
7 Van Brewer, G. Lachance 6-1
3 Sister Adios, pas choisi 6-1
1 John D. C., R. Ponton 8-1
2 Roman Dillard, A. Boucher 8-1
6 Duchess Canuck, A. Bédard 10-1
Aussi éligibles :
Forgetful, M. Dostie
Benny Schue, G. Beauchemin

HUITIEME COURSE — AMBLE
(Conditions) — Bourse : $1,400

7 Delaway, P. Roussin 3-1
2 Honey Rainbow, R. Sauvé 7-2
5 Beautiful Katie, G.Baillargeon 4-1
8 D. and M., J. G. Lareau 9-2
3 May's Choice, B. Côté 6-1
1 Mighty Counsel, C. Watters 6-1
6 H. Harry, A. Veilleux 8-1
4 Beauty Scott, C. Plante 8-1

NEUVIEME COURSE — AMBLE
(Conditions) — Bourse : $1,900

5 Shadydale Chant, G. Lachance 5-2
2 Invoke, C. St-Jacques 4-1
6 Jane Mir, M. Dostie 7-2
3 Success Brook, G. Bardier 6-1
4 Lord Bri, B. Côté 6-1
1 Mike Rainbow, M. Picard 8-1
7 Miss Adios Star, Her. Filion 8-1
8 Gee Dee Frisco, J. Cyrenne 10-1

DIXIEME COURSE — AMBLE
(A réclamer : $2,000-$3,500)
Bourse : $1,100

1 Will Travel, G. Lachance 3-1
5 Osborne, M. Lefebvre 7-2
8 Money Time, L. St-Jacques 4-1
2 Harry Johnston, G. Filion 9-2
4 Ben Lad, R. Coutu 6-1
3 Lincoln Clipper, pas choisi 8-1
7 Braids, B. Gervais 8-1
6 Casoma, J. G. Lareau 10-1
Aussi éligibles :
Pesky D., B. Côté
Spencer Pride C., C. Hess

UNE AUTO HY-ROAD FORD REMISE À NEUF FAIT UN CONDUCTEUR HEUREUX



Plus de valeur pour le prix La vérification Hy-Road Ford

Lorsque vous achetez une auto de Hy-Road Ford, vous savez qu'elle est à l'état de PRESQUE NEUF car la DIRECTION, LES FREINS, LES PHARES AVANT, LES PNEUS, LE PNEU DE RECHANGE, L'AVERTISSEUR, LES ESSUIE-GLACE et le CRIC, les ORGANES IMPORTANTS AU POINT DE VUE SECURITE de votre auto comportent le sceau qui GARANTIT cette sécurité... LE SCEAU DE VERIFICATION DE SECURITE HY ROAD FORD

Spécial exceptionnel d'autos usagées

FORD 1966 GALAXIE 500



Hardtop 4 portes, V-8, automatique, servo-direction - freins, radio, pneus à flanc blanc, disques de roues de luxe.

$2595

La Plaza Hy-Road Ford d'autos usagées offre le meilleur choix à Montréal !

Les meilleures voitures usagées, entièrement remises au point, quels qu'en soient le modèle et l'année, sont en montre chez Hy Road Ford. Toutes ces voitures usagées portent le SCEAU DE VERIFICATION DE SECURITE.

AUTOS FORD 1967

Le plus vaste assortiment dans l'histoire des produits Ford !
Voyez le magnifique étalage de tous les nouveaux modèles FORD.

FORD 1964 $1495.
2 portes, V-8, automatique radio.

FORD 1965 $1995.
Station wagon, V-8, tout équipée, radio.

FORD 1965 $2195.
Galaxie 500. Décapotable, V-8, automatique, tout équipée.

FORD 1966 $2995.
Country Squire, V-8, automatique, tout équipée.

FORD 1963 $1595.
Décapotable, rouge pomme-bonbon, tout équipée.

FORD 1962 $1095.
Station wagon, V-8, automatique, radio.

FORD 1961 $495.
Station wagon, V-8, tout équipée.

Le CLUB des CONDUCTEURS HEUREUX HY-ROAD FORD

Les conducteurs d'autos usagées de HY-ROAD FORD sont des conducteurs heureux

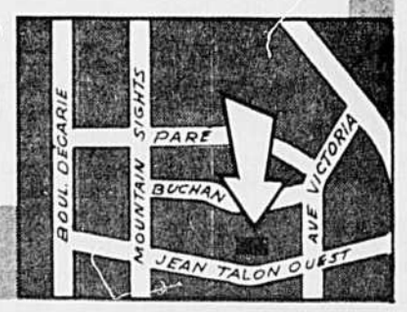
LUCIEN COUTURE
ANDRE HARDY
HUBERT ROSSLETT

GARANTIE FORD 24-50 DU ROUAGE D'ENTRAINEMENT

Le moteur de votre auto usagée est GARANTI pour 24 mois ou 50,000 milles contre tout MANQUEMENT ! Toutes les autos Ford usagées '64, '65 et '66 comportent la GARANTIE FORD 24-50 DU ROUAGE D'ENTRAINEMENT — la GARANTIE inestimable vous permettant de rouler SANS SOUCIS.

HY-ROAD FORD
4901 OUEST, JEAN-TALON — 731-8271

PLAZA des VOITURES USAGÉES



Moins de naissances au Québec

OTTAWA (PC) — Il y a eu plus de mariages et plus de décès, mais moins de naissances au Canada cette année comparativement à 1965.

Le Bureau fédéral de la statistique a rapporté que le Québec détenait les moyennes les plus surprenantes dans les trois catégories, pour les 10 premiers mois de cette année.

Le total des naissances au Québec a subi une baisse de 7.6 pour cent passant de 103,813 naissances en 1965 à 95,919 pour cette année.

Pour le mois d'octobre seulement, le total des naissances au Québec a été de 8,574 soit 12.8 pour cent de moins qu'en octobre 1965.

Le total des mariages dans la province cette année s'est élevé à 34,337 pour une augmentation de 8 pour cent, tandis que celui des décès a atteint 31,598 avec une majoration de 4.5 pour cent.

Pour le Canada entier, on a enregistré une baisse de 7.4 pour cent dans les naissances, des hausses de 6.7 pour cent dans les mariages et 2.8 pour cent pour les décès.

On a enregistré un total de 330,285 nouveaux-nés au Canada.

Convention libérale en Ontario

TORONTO (PC) — La convention du parti libéral de l'Ontario qui élira un successeur à M. Andrew Thompson pour le leadership du parti, se tiendra les 6 et 7 janvier prochains.

Entre 1,200 et 1,500 délégués assisteront à la première convention depuis l'élection de M. Thompson en 1964.

Nul ne pèche par un acte qu'il ne peut éviter.
Saint Augustin



ROBERT BONNER

Bonner est enfin élu en C.-B.

WILLIAMS LAKE, C.-B. (PC) — M. Robert Bonner, qui a été durant de longues années procureur général de la Colombie-Britannique, dans le gouvernement du Crédit social, a repris sa place à la Législature hier en défaisant quatre adversaires lors d'une élection partielle dans le comté de Cariboo.

L'avocat de Vancouver, âgé de 46 ans, n'avait plus de siège à la Législature depuis l'élection générale du 12 septembre, alors qu'il avait subi la défaite aux mains d'un candidat libéral dans le comté de Point Grey, à Vancouver. Il avait été le seul ministre du Crédit social à subir la défaite.

M. William Speare, qui avait remporté une victoire facile pour le Crédit social lors des élections de septembre, a démissionné de son poste afin de permettre une élection partielle.

La cause O'Connell soulevée aux Communes

OTTAWA. (PC) — L'admission par une entreprise montréalaise de construction qu'elle avait versé $300,000 à deux partis politiques pour obtenir des contrats, a été soulevée, hier, à la Chambre des communes.

Le député néo-démocrate de Toronto-Greenwood, M. Andrew Brewin, a soumis à la Chambre une série de questions écrites. Il veut savoir si des contrats fédéraux ont été accordés à la compagnie H. J. O'Connell Ltée et veut aussi obtenir des détails au sujet de "contributions sollicitées faites aux deux partis politiques".

L'admission de l'entreprise apparaît dans un jugement de la Commission d'appels pour impôts rendu le 2 novembre dernier.

"Dans son état de surplus financier, signale le jugement, la requérante avait inscrit la somme de $300,824.90 sous le titre de "dépenses de promotion". Nous lui avons demandé d'en expliquer la nature. La requérante a précisé qu'il s'agissait de "contributions sollicitées" faites à deux partis politiques, au provincial ou au fédéral, en vue d'obtenir des contrats.

"La requérante a laissé entendre que de telles contributions étaient faites en conformité avec la coutume plutôt qu'en vue de profits immédiats."

Le jugement couvrait une période allant de 1957 à 1960. Le gouvernement réclamait la somme de $2,151,012 pour cette période.

La commission a jugé que l'affaire devait être retournée au ministère du Revenu pour réévaluation.

Un autre paragraphe du jugement soulignait que la compagnie O'Connell avait obtenu des contrats du gouvernement du Québec pour la voirie et la construction de ponts, des contrats d'Ottawa pour les aéroports et de diverses municipalités du Québec pour des travaux d'aqueducs et d'égouts.

Rappel de 2,000 autos BMC au pays

TORONTO — (PC) — La société British Motor Corporation Canada Limited a prié les propriétaires de 2,000 automobiles fabriquées par cette compagnie de bien vouloir retourner leurs voitures pour une vérification des freins.

Pendant le week-end, la société BMC de Grande-Bretagne a fait savoir aux 750,000 propriétaires de voitures portant cette marque de se conformer à la même directive.

Le manufacturier britannique d'automobiles a expliqué que le rappel des voitures à leur lieu de distribution était une mesure préventive de sécurité rendue nécessaire par la corrosion possible d'une rondelle d'aluminium, qui fait partie d'un mécanisme régulateur pour le liquide à frein.

Des porte-parole canadiens ont donné l'assurance qu'aucune des 2,000 voitures utilisées au Canada n'ont été trouvées défectueuses. Les voitures à vérifier portent les marques Morris, Austin Mini, Morris Minivans, Coopers, Austin et MG.

Le compliment

— "C'est vraiment souvent la même chose", explique Dupont, "les plus belles femmes ont toujours les hommes les plus bêtes !"

— Sa femme se blottit alors contre lui et lui murmure à l'oreille : "Tu ne changeras jamais ! Tu me fais toujours des compliments !" (tp)

DU SOIR AU MATIN avec Pierre Beaudoin

L'animateur fait tourner pour vous des disques de choix. Passez une agréable fin de soirée en sa compagnie.



à partir de 10 h. 05 p.m.
CKAC/73

TÉMOIN RECHERCHÉ

Le 9 octobre 1966, vers 6:30 p.m. en face du 7295 Lisieux, St-Léonard, un bambin a été heurté par une automobile Cadillac circulant sud sur Lisieux.

Un piéton inconnu aurait été témoin de cet accident et est prié de communiquer avec M. Latendresse à 388-2041.

ÉLECTRICIENS

demandés immédiatement pour travailler à Tar Island, Alberta.

Transport de retour payé après 120 jours de calendrier.

Doivent être électriciens compétents de 1ère classe, avoir expérience industrielle et carte de membre en règle de l'I.B.E.W.

Soixante heures par semaine. Conditions de travail en accord avec le local d'Edmonton.

Excellentes chambres et pension et facilités d'amusement fournies gratuitement.

Appelez M. S. P. BOURKE

CANADIAN BECHTEL LIMITED

Montréal Téléphone 931-2461

OU adressez-vous à M. T. Barney Slattery, surintendant en électricité, qui sera inscrit à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal, à Montréal, les 25-26-28 et 29 novembre, dans le but d'interviewer les postulants.

Parfait ensemble cinématographique éprouvé



Captez tous les plaisirs familiaux — tous ces moments excitants — simplement, facilement, automatiquement au moyen de votre Elmo C-200, puis projetez vos films d'une façon parfaite avec le projecteur Elmo Dual. Vacances — mariages — naissances — Noël ou tout simplement des occasions quelconques reprennent vie avec cette merveilleuse paire.

La caméra "Elmo Zoom Dual 8"

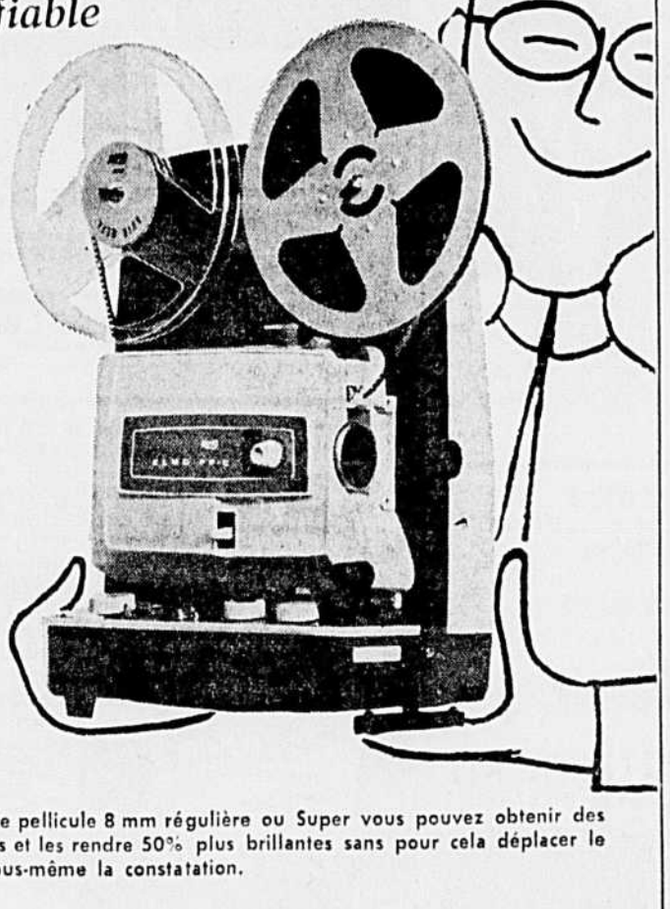
Renommée de par le monde



Grâce aux caractéristiques tout automatiques contenues dans la caméra Elmo C-200, la prise de vue devient aisés et agréable. Vous n'avez qu'à viser et vous obtiendrez les films les plus clairs et les plus beaux que vous ayez jamais vus. La mise au point et la durée d'exposition sont automatiques. Les experts s'accordent à dire que la Elmo C-200 possède la lentille la plus précise qui puisse exister sur une ciné-caméra. Si votre première pellicule n'est pas d'une parfaite exposition et ne vous donne pas les meilleurs films 8 mm Super ou réguliers que vous ayez jamais vus, on vous la remplacera tout à fait **GRATUITEMENT.** Il existe une Elmo C-300 pouvant recevoir 3 sortes de films — double 8, Super 8 et 8 régulier, plus comme extra une magasin de 100 pieds pour film Super 8 double, pour des prises de vues particulièrement longues.

Le projecteur "Elmo Dual"

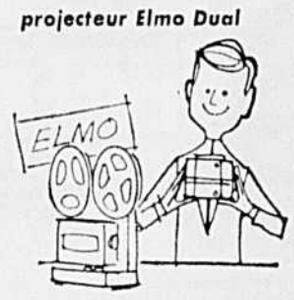
Eprouvé – fiable – pratique



Peu importe le genre de film 8 mm que vous voulez projeter, le Elmo Zoom Dual peut le faire. En pressant sur un bouton, vous pourrez montrer des films Super 8*, 8 régulier ou vos vieux films Double 8. Bobinage automatique qui rend les projections plus agréables, plus intéressantes, et vous pouvez faire marche arière ou l'arrêter sur une image particulière sans pour cela gâter votre film. En réalité, le Elmo Dual constitue par lui-même un vrai spectacle cinématographique.

*** Saviez-vous qu'avec une pellicule 8 mm régulière ou Super vous pouvez obtenir des images 50% plus grandes et les rendre 50% plus brillantes sans pour cela déplacer le projecteur ? Faites-en vous-même la constatation.**

Renseignez-vous auprès des vendeurs sur les plaisirs que peuvent vous procurer la caméra Elmo C-200 et le projecteur Elmo Dual



Le cinéma chez soi est tellement plus aisé et plus agréable avec ces appareils. Consultez votre vendeur sur ses conditions d'achat : Plan mise-de-côté — plan budgétaire — allocations d'échange. Ou écrivez à Arrow Photographic Equipment Limited, 30 rue Duncan, Toronto 2B, Ont., pour obtenir dépliant gratuit et le nom du vendeur Elmo de votre voisinage. Arrow offre la garantie et le service, au Canada, pour les caméras et projecteurs Elmo.

ELMO Bouchard Camera — Centre d'achats Maisonneuve — 521-9177

ELMO Yvon Charpentier Ltée — 1251 est, rue Bélanger — 279-2262

ELMO André Corbeil Photo — 7357, rue Saint-Hubert — 279-6328

DUPUIS — Le grand magasin canadien d'accent français — 865 est, Ste-Catherine — 842-6171

ELMO European Camera Shop — 1108, Burnside (Métro Peel) — 844-1766

ELMO Diane France Photo — Centre d'achats Duvernay Ville de Laval — 661-7557

ELMO Jean-Talon Photo — 1588 est, Jean-Talon — 729-2921

ELMO Studio F. Lapare — 2530, rue Des Ormeaux — 351-3770

ELMO La Photo Wilfred — 434, rue Saint-Georges — SAINT-JEROME

ELMO Pharmacie Lacaille — 4150, rue Wellington — VERDUN — 769-2787

ELMO Studio G. Meunier — 2196, rue Des Ormeaux — 255-7804

ELMO Les Importations C.M. — 8225, boul. Saint-Laurent — 389-8081

OPERA DIAMOND CO. LTD. — 130 est, rue Liège — 389-8201

ELMO Photo Service Ltée — 222 ouest, rue Notre-Dame — 849-2291

ELMO Park Photo Supplies Inc. — 465 ouest, rue Craig — 866-5465

ELMO Philex Photo Service — 2619, rue Masson — 728-2231

ELMO Photographie Moderne — 3826, rue Masson — 728-3689

ELMO Simon's Camera — 11 ouest, rue Craig — 861-5401

ELMO T.M.R. Camera & Hobby Shop — 1257, boul. Laird Ville Mont-Royal — 731-2211

ELMO L. R. Viala Inc. — 1280, rue De Montigny — 526-2535

LES ARTS

Hier

A la Comédie-Canadienne, première de spectacle de Gilbert Bécaud. Voir ci-contre l'article de Claude Gingras.

AUJOURD'HUI

AU Physical Sciences Building du McGill, à 6 h. 30 : "Abraham Lincoln", de Griffith; à 9 h. : Rétrospective du cinéma suédois muet : "Ingeborg Holm" et "Le Monastère de Sandomir". Présentations de la Cinémathèque canadienne.

•

A l'Ecole Normale Jacques-Cartier, à 8 h. : le Trio de Belgrade, pour les membres des JMC.

•

Au Musée d'Art contemporain, à 8 h. : projection de films d'art.

•

A la Place des Arts, à 8 h. 30 : l'Orchestre Symphonique de Montréal. Chef d'orchestre : Hans Swarowsky. Soliste : John Browning, pianiste. Programme : "Métamorphoses symphoniques" (Hindemith), Suite de "Hary Janos" (Kodaly) et Concerto en ré mineur pour piano et orchestre (Brahms).

•

A l'auditorium de l'ONF (3255 Côte-de-Liesse), à 8 h. 30: projection de trois films canadiens : "La bourse et la vie", "Antigonish" et "Rendez-vous à Calgary".

•

A partir d'aujourd'hui, deux expositions : verrières de Marcelle Ferron au Musée d'Art contemporain ; gravures et pyromonies de P. P. Riou à la galerie Kaléidoscope (2600 ouest rue Notre-Dame).

ENTRE PARENTHÈSES

A la Palestre Nationale, (840 est Cherrier) samedi soir, le 3 décembre, à 9 h. le Chansonnier Classique présentera Marilyn McConnie, soprano, dans un programme de "negro spirituals", ainsi que le choeur Kattalin, dirigé par J. F. Sénart, dans un programme de folklore international. Ce même programme sera à l'affiche également les samedis 10 et 17 décembre.

•

Le Théâtre de la Nouvelle-France présentera son spectacle pour enfants, "Loulou et Brindavoine", samedi, le 3 décembre, à 2 h. aux Loisirs St-Camille, (Ecole secondaire Pie-IX, 10919 rue Gariépy).

•

Les films de l'ONF dont les titres apparaissent ci-dessous sont à l'affiche à Montréal actuellement : "Feux Follets", Place Ville-Marie) ; "The Big Swim", (Van Horne) ; "Octopus Hunt", (Salle Dorée-Dorval) ; "Rallye des Neiges", (Amherst) "The Drag", (Place Ville-Marie).



"Paris brûle-t-il ?"

Marie Versini et Jean-Paul Belmondo se protègent des fusillades dans "Is Paris Burning ?" ("Paris brûle-t-il ?"), présenté en version anglaise au cinéma York.

Un dépôt de livres canadiens à Paris

PARIS. (par Pierre Saint-Germain, correspondant de LA PRESSE à Paris)—On apprend de source française que des négociations sont en cours en vue de l'ouverture d'un dépôt de livres canadiens-français à Paris, dans le Quartier latin. Si tout va bien, une librairie située près de la Sorbonne mettra en vente, d'ici quelques mois, la plupart des ouvrages que l'on peut trouver couramment à Montréal, notamment dans le domaine du roman et de la poésie.

En attendant la réalisation de ce projet, inscrit depuis quelques années au programme du ministère des Affaires culturelles du Québec, le nombre des livres canadiens ne cesse de s'accroître dans les institutions d'enseignement et les maisons de la culture française

Au cours de la visite qu'il y a faite la semaine dernière, l'ambassadeur du Canada en France, M. Jules Léger, a remis à l'université de Caen 850 livres sélectionnés par le conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Canada. Cette collection, évaluée à plus de $5000, a été offerte dans le cadre du programme canadien d'échanges culturels avec les pays de langue française.

Plusieurs autres universités françaises ont reçu de pareils dons depuis quelques années. Par ailleurs, la Délégation générale du Québec à Paris a offert plusieurs collections de livres québecois à des établissements scolaires et à des bibliothèques françaises.

Les gouvernements d'Ottawa et de Québec contribuent en outre à la diffusion des livres canadiens et québecois par des expositions. La dernière en date, organisée par les services culturels de la Délégation générale du Québec, a eu lieu à la Maison des Jeunes et de la Culture de Deuil-la-Barre, près de Paris. Elle groupait 450 ouvrages et 75 revues mettant en valeur l'activité intellectuelle du Québec contemporain. A cette occasion. M. Jean Hamelin, adjoint au conseiller culturel de la délégation, a fait un exposé sur la littérature québecoise.

Cette exposition se situait dans le cadre des manifestations franco-canadiennes organisées par le Comité des Jeunes France-Canada de Deuil-la-Barre.

La prochaine manifestation de l'Association France-Canada sera un colloque qui se tiendra le 8 décembre sous la présidence du professeur Auguste Viatte, membre correspondant de l'Institut.

Il s'agit d'un colloque sur le thème suivant: "Suites données aux accords signés entre le Québec et la France en février 1965, particulièrement dans le domaine des échanges de professeurs d'écoles normales et d'enseignement technique".

La discussion générale sera précédée de deux exposés: l'un de M. Jean-Marie Lepage, directeur des stagiaires à la Délégation générale du Québec, l'autre, de M. Roger Coulombe, adjoint au conseiller de l'éducation à la Délégation.

M. J. Raymond-Laurent, ancien ministre, président de l'Association nationale France-Canada, et M. Jean Vallerand, conseiller culturel à la délégation générale du Québec, assisteront à ce colloque, à l'issue duquel une réception sera offerte par la Délégation.

Au cours des prochaines semaines, le programme d'activité de l'Association France-Canada comprend notamment une réunion enfantine autour de l'arbre de Noël, le 5 janvier, ainsi qu'un bal franco-canadien.

AU JOUR LE JOUR

JULIE ANDREWS MAX VON SYDOW RICHARD HARRIS — HAWAII — PANAVISION COLOR by DeLuxe — Ce soir à 8.15 — Guichet ouvert de 10 A.M. à 9 P.M. — ALOUETTE — 861-2807 — 318 Ste-Catherine O.

15e et DERNIERE SEMAINE — La Poudrière — à 8 hrs 30 p.m. — QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? — d'EDWARD ALBEE — Mise en scène : JEANINE BEAUBIEN — Ne manquez pas votre dernière chance de voir ce spectacle à la fois touchant et choquant et surtout contemporain — Réservations : 526-0821

BAROUD A BEYROUTH — EN COULEUR — ..DE L'ACTION A VOUS COUPER LE SOUFFLE ! — HERCULE VS. LES TYRANS DE BABYLONE — EN COULEUR — RIVOLI ■ GRANADA ■ PAPINEAU — 271-2210 — 255-2428 — 521-6853

CINERAMA — 8 H. 30 TOUS LES SOIRS — 2 H. MERC. ET SAM. — DIM. 1.00, 4.45, 8 H. 30 — en CINERAMA — COULEUR ET SON STEREOPHONIQUE A 7 TRAMES — RÜSSIAN ADVENTURE — VOUS VERREZ : les Ballets Bolshoi ... le Cirque de Moscou ... au fond de la mer où les pieuvres font la loi ... chasse à la baleine ... les danseurs Moiseyev ... à la plage avec les beautés russes ... etc., etc., etc. — SIEGES RESERVES en vente par la poste ... ou au théâtre, Jules Jacob Musique, Morgan (magasins Boulevard, Rockland, Dorval), CK JL, Radio Saint-Jérôme — Roi des bas prix Roland Faucher, C.T. Pont-Viau. — ENFANTS, 10 ans, ADMIS, mer. et sam. à 2 h. — dim. à 1 h. — IMPERIAL CINERAMA — METRO STATION PLACE DES ARTS — 1430 Bleury, Montréal AV. 8-7102 ou 5603

LOVE — Théâtre de Quat'sous — Réservation — 845-7277

PARAMOUNT PICTURES — SEVEN ARTS / RAY STARK présente — IS PARIS BURNING? — DISTRIBUTION INTERNATIONALE DE VEDETTES — PANAVISION — MATINEES : Mar. Sam. et Dim. à 2 h. 15 — SOIREES : à 8 h. 15 — YORK — 1487 STE-CATH. O. Est de Guy — Réservations par téléphone 937-8978 — Guichet ouvert de midi à 9 p.m.

DE RETOUR A VOTRE DEMANDE ! — Filles.. GOGO..Chansons..Rires.. — 2e FILM — ELVIS! en Couleurs — PRESLEY — VAN HEFLIN — RITA MORENO — JAMES MacARTHUR — CHATOUILLE MOI — "UNE FILLE DANS LA BATAILLE" — 3e SEM. — CHATEAU-FRANCAIS-VERSAILLES — TERRAIN DE STATIONNEMENT — 271-4400 — 288-5513 — 352-0700

Guide ODEON — EN ENTENDRE PARLER, C'EST UNE CHOSE... le voir soi-même, c'est une autre chose ! ! — 3 heures d'enchantement ! — VERSION FRANÇAISE — 7e SEM. — My Fair Lady — Représentations CONTINUELLES 2.00, 5.00, 8.00 guichet ouvert à 1.00 p.m. (Les passes ne sont pas acceptées) — ADMISSION — Soir, Dim. et Fêtes $2.00 — Matinée : $1.50 — Les jeunes admis samedi en matinée à 2 h. p.m. Adm. $1.00 — CHAMPLAIN SALLE CLIMATISÉE — STE-CATHERINE et PAPINEAU ● 524-1685 — Près de la station METRO PAPINEAU

Quatre derniers jours — SAINT-DENIS et Bijou — 1594, ST-DENIS VI. 2-3171 — 1030, PAPINEAU 524-1963 — Le retour sensationnel de YVES MONTAND et la révélation canadienne GENEVIÈVE BUJOLD avec INGRID THULIN — Un film Resnais d'Alain — LA GUERRE EST FINIE — EGALEMENT A L'AFFICHE — Charmant, plaisant, ironique, un vrai bijou! — EN COULEURS — TROIS FILLES SUR UNE ÎLE — Stationnement gratuit à l'arrière du ST-DENIS — METRO St-Denis Demontigny

PLUS D'UN AN À L'AFFICHE ! — MAINTENANT AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS — Onibaba — "C'est sûrement un des grands évenements cinématographiques de l'année" François BEAULIEU — "Merveilleusement construit, le film soutient l'attention du spectateur" H. FRICKX (Le quartier latin) — Mise en scène KANETO SHINDO — 1er semaine 7.30, 9.30 — Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 — CINEMA FESTIVAL — 1206 est STE. CATHERINE — TÉL. 523-6600

SUR SCENE — REVEEN NOUS REVIENT! — 3 DERNIERES SOIREES — AUJ. : DEMAIN et JEUDI à 8.30 P.M. — Guichets ouverts de 10 a.m. à 9 p.m. — LE SOIR à 8 h. 30 — $3 — $2 — $1.50 — Réservations gardées jusqu'à 7.30 le soir du spectacle — Signalez 866-0956 — CAPITOL

Le film qui a secoué le monde ! — "Direct, provocant et éloquent, noble et touchant... Le film est aussi violent que son histoire!" — Magazine Time — "Un film vivant, passionnant, et mieux encore, tout à fait "croyable"!" — L'Express — 2e SEM. — "L'EVANGILE SELON St MATTHIEU" — UN FILM DE PIER PAOLO PASOLINI — 5 GRANDS PRIX AU FESTIVAL DE VENISE — CE SOIR : 7.30 - 9.45 — PRIX SPECIAUX POUR GROUPES — Le Dauphin — TEL. 721-6060 BEAUBIEN-IBERVILLE

Gagnant de 6 Oscars ! — DAVID LEAN'S FILM OF BORIS PASTERNAKS — DOCTOR ZHIVAGO — IN PANAVISION® AND METROCOLOR — MATINEES Mer. Sam. et Dim. à 2 h. — SOIREES à 8:15 — DIM. 7:30 — KENT — 6100 SHERBROOKE O. — Réservations par téléphone 489-9707 — Guichet ouvert de midi à 9 p.m.

10 FOIS MEILLEUR ! QUE "LE GENDARME DE ST-TROPEZ" — FOIS PLUS FORT! QUE "LE CORNIAUD" — FOIS PLUS DRÔLE! QUE "LE GENDARME A NEW-YORK" — ★★★★ PARIS-MATCH — Sensationnel! — TOUT MONTRÉAL RIT AVEC LOUIS DE FUNÈS! — Fulgurant Fou-rire Fantastique ! — LOUIS DE FUNÈS JEAN MARAIS — FANTOMAS — en SCOPE et en COULEURS — AUSSI LA GROSSE CAISSE — CANADIEN 1204 est, Ste-Catherine — PLAZA 6505, St-Hubert — JEAN-TALON Jean-Talon, à l'est de Pie-IX

ATTENTION ! Dès MAINTENANT à UN SEUL CINEMA — 4 DERNIERS JOURS — Nous devons partir en tournée provinciale — AVIS : IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE PRENDRE DES PHOTOS DU SPECTACLE VU SON CARACTERE EXCLUSIF ET UNIQUE. — ÉTRANGE! BIZARRE! CHOQUANT! AUSSI — Les ERREURS et les CAPRICES de la NATURE chez les HUMAINS — Les soeurs siamoises peuvent-elles se marier? — Un nain peut-il aimer une femme normale? — L'AMOUR chez les MONSTRES — UNE HISTOIRE D'AMOUR FANTASTIQUE — TOUT EST VRAI — SUR LA SCENE — VIVANTS EN CHAIR ET EN OS — PHENOMÈNES HUMAINS — L'HOMME aux 2 VISAGES — LA FEMME LA PLUS GROSSE DU MONDE — LA FEMME-REPTILE — L'HOMME-PHOQUE — UN DES PLUS PETITS HOMMES AU MONDE — 2e FILM — "BARBOUZE CHÉRIE" en COULEURS! — 3 ATTRACTIONS EXTRAORDINAIRES — VOTRE SEULE ET UNIQUE CHANCE DE LES VOIR — Spectacle sur scène : à 3 h. et 9 h. — Dernier programme complet à 8 h. — CINÉMA AMHERST — 1004 est, rue STE CATHERINE 288-2943

DES AMOURS PASSIONNÉES SOUS LE SOLEIL TROPICAL D'ACAPULCO ! — ELLE EST INNOCENTE ET SÉDUISANTE... IL EST TENDRE ET TOURMENTÉ... — PRESQUE UNE HISTOIRE D'AMOUR!! — Turner Robertson O'Brian — l'Amour a plusieurs visages — Obsédé — SAMANTHA EGGAR TERENCE STAMP — CREMAZIE MONTCALM — St-Denis et Crémazie 388-4210 — Masson et 11e Avenue (Montée St-Michel), 727-5213 — 2e SEM.

OMAR SHARIF — JAMES MASON — FRANCOISE DORLEAC — Un par un... Les vastes empires de la terre étaient conquis par ses vaillants guerriers ! — GENGHIS KHAN — STEPHEN BOYD — ELI WALLACH — TELLY SAVALAS — PANAVISION TECHNICOLOR — AUDIE MURPHY — FEU... SANS SOMMATION — TECHNICOLOR — ELECTRA 522-9177 — MERCIER 255-6224 — VILLERAY 388-5577

4 CONTES PIQUANTS ET RÉJOUISSANTS ... JOYEUSEMENT DÉBRIDÉS ! — GINA LOLLOBRIGIDA · ELKE SOMMER · VIRNA LISI · MONICA VITTI — bambole! those sensational DOLLS ...Italian Style!! — A L'AFFICHE ! — Cinéma PLACE VILLE MARIE — Horaire : 1.05, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20. Dernier spectacle complet à 9 h. p.m.

"SEDUISANT D'ABORD ! IRRESISTIBLE !" — Michèle Favreau, LA PRESSE — ALFIE — MICHAEL CAINE — TECHNICOLOR — MILLICENT MARTIN • JULIA FOSTER • SHIRLEY ANNE FIELD — VIVIEN MERCHANT • WITH SHELLEY WINTERS AS RUBY — 3e SEM. — AUCUN LAISSEZ-PASSER ACCEPTE — AVENUE 937-4689 — Le rire débute à 1 h., 3 h., 5 h. 05, 7 h. 10, 9 h. 15, dernier programme complet 9 h. 05

RODGERS and HAMMERSTEIN'S — THE SOUND OF MUSIC — TODD-AO COLOR By De Luxe — starring JULIE ANDREWS ACADEMY AWARD WINNER — MATINEES Merc.—Sam. et Dim. à 2.15 — Tous les soirs à 8.15 — RETENEZ VOS PLACES PAR TELEPHONE : 932-1139 — SEVILLE 2155 Ste-Catherine O. — "MEILLEUR FILM DE L'ANNEE !"

Mille mercis pour — GiGi — Gagnant de 9 PRIX de l'ACADEMIE — Metro Goldwyn Mayer presents an Arthur Freed Production starring — Cinemascope — Metrocolor — Leslie Caron · Maurice Chevalier · Louis Jourdan — SNOWDON — 482-1322 — Spectacle à 1.35 ; 4.05 ; 6.35 ; 9.15. Dernier spectacle à 8.35 p.m. — FAIRVIEW POINTE CLAIRE • 697-0370 — CINEMA 2. Mats merc. et sam. 2.00 p.m. Tous les soirs 7 et 9 p.m. Dim. continuel depuis 1.00 p.m.

FESTIVAL DE ELVIS PRESLEY — ROCK DU BAGNE — RODEUR DE LA PLAINE — AMOUR SAUVAGE — LA SCALA — PAPINEAU ET BEAUBIEN, TEL. RA. 1-5107

LE CINEMA VERDI — 5380 ST-LAURENT — 277-4800 — 2e SEMAINE — "WAR AND PEACE" — un chef-d'oeuvre un film de KING VIDOR d'après L. Tolstoi avec Audrey Hepburn Henry Fonda Mel Ferrer — à 5.30 et 8.30, en TECHNICOLOR

ODEON VERDUN — 3841 Wellington — 768-2092 — "COPLAN FX-18 CASSE TOUT" Richard Wyler · Jany Clair — "FUREUR SUR LE BOSPHORE" Ken Clark

SEDUCTION à la MANIERE COMIQUE ! — 5e SEMAINE ! — MANDRAGOLA — ROSANNA SCHIAFFINO / PHILIPPE LEROY — Le Petit Cinéma PLACE VILLE MARIE — Horaire : 12.35, 2.40, 4.45, 6.55, 9.00 — Dernier spectacle complet 8.30

Un Lesage en pleine forme tient tête aux Carabins

par Germain Tardif

Ceux qui, parmi les étudiants de l'Université de Montréal, s'attendaient à faire fâcher M. Jean Lesage en ont été pour leurs frais, hier, au débat-midi de l'Université.

Le chef du parti libéral, qui s'est fait poser une foule de questions dont, il fallait s'y attendre, la plupart portaient sur le congrès libéral du Québec, la scission chez les libéraux et l'incident Lapierre-Chevalot, était en grande forme et l'esprit qu'il avait gâtait celui que certains étudiants voulaient avoir.

Le chef de l'Opposition a commencé par une causerie de quelques minutes sur le rôle que lui et son parti entendaient jouer lors de la prochaine session.

"Un rôle positif, a-t-il dit. Il ne s'agit pas de démolir ou de faire de l'obstruction, mais de participer positivement à l'administration et à la législation.

"Quand, à notre point de vue, un projet de loi ou un acte administratif sera mauvais, nous nous opposerons".

Interrogé sur la défaite du parti libéral lors des dernières élections, M. Lesage s'est reconnu partiellement responsable comme chef du parti.

"Le gouvernement, a-t-il expliqué, a progressé très rapidement. Nous nous sommes isolés comme des élites pensant bien que le peuple nous rattraperait. Nous nous sommes trompés."

Sus à Caméra 66

Au sujet de l'incident Radio-Canada (Caméra 66), M. Lesage a nié qu'il ait demandé une enquête.

"J'ai dit à mes aides de préparer un dossier et, comme tout étudiant en droit devrait le savoir, il faut étudier le dossier avant de prendre action.

"Quand j'ai dit que Caméra 66 n'a pas donné la vraie image du congrès, je crois que j'ai raison. Durant ce congrès, il y a eu beaucoup de séances de comité où on a discuté maints problèmes. Mais Caméra 66 n'a fait état que d'un incident. Ce n'est pas ça la vraie image du congrès.

"Quant à mon rôle concernant cet incident, j'ai essayé de réparer les choses. Comme question de fait, j'ai réussi parce que M. Lapierre s'est excusé auprès de M. Kierans."

J'ai toujours pu régler les divergences

Interrogé sur la mésentente au sein du parti, M. Lesage soutient qu'il n'a jamais considéré ces divergences comme aussi aiguës qu'on le disait. "J'ai toujours pu les régler."

"Le parti libéral, a-t-il poursuivi, n'est pas un parti monolithique. Au sein du parti, il y a un éventail d'opinions. Il faut néanmoins trouver un dénominateur commun. Le rôle du chef de parti est de trouver ce dénominateur commun.

"Les idées exprimées par les membres du parti, au cours des dernières semaines sont normales. Elles existaient même quand nous étions au pouvoir. Mais après la défaite, les gens qui travaillaient ferme, les ministres et députés se sont vus moins actifs.

"C'est alors qu'ils se sont mis à exprimer leurs idées qui bouillonnaient en eux. La lutte électorale survenue à ce congrès a submergé certains aspects positifs du congrès. Ce congrès terminé, les membres du parti se mettent de nouveau au travail, unis, en vue de la session qui s'en vient".

Au sujet du Conseil législatif, M. Lesage a fait savoir qu'il a un bill prêt pour l'abolir. "M. Daniel Johnson a promis, dans son programme électoral, qu'il l'abolirait. S'il ne présente pas



Jean Lesage : "Je suis un catholique convaincu. Et si vous riez parce que je suis catholique, vous allez rire longtemps."

de projet de loi en ce sens, nous en présenterons un pour le forcer à tenir sa promesse".

Kierans : un gauchiste

Quelqu'un s'est levé pour demander si M. Eric Kierans, ancien président de la Bourse de Montréal n'était pas un instrument de la haute finance.

"M. Kierans, même s'il a été président de la Bourse de Montréal, n'est pas ce qu'on peut appeler un homme de la haute finance, a répondu M. Lesage. Les opinions qu'il a souvent exprimées ont démontré le contraire, si bien qu'on l'a à maintes reprises qualifié de gauchiste".

Voici quelques autres sujets qui ont été abordés durant le débat-midi, qui se tenait au Centre social de l'Université de Montréal.

Education: "Je suis pour en faveur de la gratuité de l'éducation dès que ce sera économiquement possible".

Indépendantisme : "Je n'y crois pas. Nous vivons dans une confédération. Nous ne sommes pas un Etat souverain. Le Québec n'a pas les moyens économiques de devenir un Etat souverain".

Syndicalisme étudiant : "Je suis en faveur. Le droit de grève? Si vous voulez faire une grève, il n'y a pas de loi, il n'y a rien qui vous en empêche".

Me Wagner et le Barreau ; "J'appuie Me Claude Wagner. Il s'agit de décider si le Barreau peut censurer un avocat qui est un homme politique dans l'exercice de ses fonctions politiques".

Le Rapport Parent : "Je suis d'accord avec ses conclusions pourvu que les parents conservent leurs droits sur l'éducation de leurs enfants. Les parents ont le droit de choisir l'école confessionnelle selon leurs dénominations religieuses. Ils ont aussi le droit d'opter pour une école neutre où on enseignera les principes chrétiens".

Je suis un catholique

A un certain moment, une voix, dans la salle a crié : "Papiste !"

"Je suis un catholique convaincu, de répondre M. Lesage. Et si vous riez parce que je suis catholique, vous allez rire longtemps".

Un étudiant s'est ensuite levé pour lui poser une question.

"Nous savons tous, a-t-il dit, que vous êtes un catholique convaincu. Aucun doute là-dessus. Nous nous souvenons tous que vous avez vous-même affirmé que vous alliez à la messe tous les matins . . ."

C'est le seul moment où M. Lesage s'est fâché, mais ce fut de courte durée.

Le débat-midi s'est terminé tout à l'honneur et à l'avantage du chef libéral.

"Je constate, a-t-il dit, que chez vous, il existe un éventail d'opinions encore plus grand qu'au sein du parti libéral. Je vous en félicite."

Un Institut de recherches devrait élaborer les solutions aux problèmes de l'information

— M. Claude Ryan

par André Luchaire

"Je suis partisan de la création d'un Institut universitaire de recherches sur la presse — une sorte de laboratoire où seraient étudiés tous les problèmes que pose de nos jours l'information quotidienne", a déclaré hier M. Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir", qui traitait devant le "Canadian Club" de Montréal, du "rôle de la presse dans le Québec d'aujourd'hui".

Ces problèmes, le conférencier les a en quelque sorte classés en diverses catégories, correspondant chacune à un type différent de responsabilité : celle des propriétaires, celle des "annonceurs", celle des journalistes — au niveau de l'éditorial comme au niveau du reportage — et enfin, celle de la société, du public.

Après avoir attiré l'attention de son auditoire sur le danger de la concentration qui s'opère actuellement parmi les entreprises journalistiques (en particulier aux Etats-Unis), il a opiné que les entreprises fondées par un individu ou une famille s'exposaient par contre au danger de la stagnation.

Il a également souligné la responsabilité que les propriétaires avaient vis-à-vis de la communauté à laquelle appartiennent leurs lecteurs et, incidemment, a révélé que les vicissitudes du groupe éditorial de "La Tribune" de Sherbrooke avaient fait l'objet d'échanges de vues avec le précédent propriétaire M. Paul Desruisseaux, c.r., dont il dit "qu'il avait dû travailler de longues semaines avant d'arriver à une solution acceptable".

Annonce mal répartie

Une autre responsabilité déterminante c'est celle des annonceurs — qui procurent désormais la majeure partie des revenus des entreprises journalistiques, en Amérique du Nord.

Il a mis les "annonceurs" en garde contre la tentation — naturelle dans la logique économique — de concentrer de préférence leurs achats sur un petit nombre de journaux à gros tirage.

"Les annonceurs aiment bien vous féliciter de la tenue et de l'influence d'un journal comme le nôtre — mais quand il s'agit d'annonces, c'est une tout autre affaire . . ."

Quant aux journalistes—qu'il s'agisse des éditorialistes ou des reporters — leur responsabilité pose divers problèmes — dont, en premier lieu, celui de leurs relations avec le propriétaire : "en ce qui concerne la presse de langue française, il semble que nous n'ayons pas encore trouvé une solution procurant des relations à la fois stables et créatives", a déclaré M. Ryan, qui a souligné en particulier le problème du statut des "seniors éditorialistes" encore très incertain.

Il a par contre noté la tendance évidente, ces dernières années, à améliorer le niveau des rédactions par l'engagement de collaborateurs possédant des diplômes universitaires, et en a profité pour exprimer son peu d'enthousiasme pour les "écoles de journalisme" "qui ne sont peut-être pas la meilleure solution".

Il a également exprimé sa satisfaction de voir le monde des journalistes s'organiser de manière plus structurée — "sans toutefois tomber dans le corporativisme", contre-indiqué "en raison des liens trop étroits que le journalisme, par principe, entretient avec la liberté de penser".

Il a d'autre part exprimé le regret que l'on n'accorde pas assez d'attention aux budgets des rédactions—ni aux réseaux de correspondants (il a noté en particulier l'absence totale de correspondants de journaux canadiens-français dans des vailles métropolitaines comme Toronto (sans parler des capitales étrangères où ils sont encore trop peu nombreux).

Institut de recherches

Passant aux solutions à envisager pour permettre à la presse quotidienne de s'adapter aux réalités et de présenter un produit toujours meilleur, M. Claude Ryan, écartant les solutions du type "Haute Cour" ou même "Conseil de la Presse", a exprimé ses préférences pour quelque chose qui pourrait s'appeler "Institut de Recherches sur la presse", "une sorte de laboratoire annexe à une institution universitaire, où on élaborerait des réponses aux divers problèmes posés par l'information quotidienne".

M. Claude Ryan a enfin abordé la responsabilité de la société — de l'Etat en premier lieu; dont il a affirmé — parmi les rires de l'audience — "qu'il en attendait le moins possible!", de cet Etat dont le rôle principal consiste à faire observer le respect du Code criminel, étant entendu que "la liberté absolue", même en matière de journalisme, était un mythe. Il a aussi souligné que l'Etat se devait, par contre, de prendre les dispositions nécessaires pour que la propriété des entreprises journalistiques ne tombe pas entre des mains étrangères.

Mais il a clairement indiqué sa méfiance à l'égard des "tentatives actuelles pour restreindre ou canaliser l'information officielle".

Quant au public, il a déploré qu'il ne montre pas un souci également réparti d'informer : "certaines association ou corporations nous submergent d'informations, d'autres, au contraire, gardent une réserve excessive : d'où un déséquilibre regrettable dans l'information".

Cogestion et participation aux bénéfices ?

Il a fait en terminant appel au public pour qu'en aidant la presse à accomplir sa tâche, en réagissant avec compréhension, il manifeste sa conscience des valeurs suprêmes de la démocratie et de la liberté.

Après sa conférence, il a répondu à un journaliste qui soulignait l'absence de toute allusion à la cogestion des entreprises dans le domaine journalistique, qu'il était tout à fait ouvert, en principe, à cette importante modification aux rapports entre journalistes et propriétaires de journaux, mais que c'était une oeuvre de très longue haleine, requérant beaucoup de prudence et de patience.

— "Oui, avec participation aux bénéfices, pourquoi pas ? a-t-il ajouté. Je verrais très bien les journalistes acquérir une part progressive du capital social . . ."

Le nombre des victimes de la route augmente de façon effarante

OTTAWA (PC) — Le Conseil canadien de la sécurité routière estime que le nombre des victimes de la route, des blessés et le montant des dommages aux biens matériels résultant des accidents de la circulation ont pris des proportions alarmantes, pendans les six mois de l'année en cours, au regard de la période correspondante, l'année dernière.

D'après les dernières statistiques, le Conseil établit à 2,022 le nombre des personnes mortes dans des accidents de circulation entre le premier janvier et le 30 juin 1966 soit une augmentation de 6.6 pour cent. La dernière augmentation, pour la même période, était de 3 pour cent.

Le nombre des blessés, qui est de 69,491, a connu une augmentation plus forte encore sur l'année dernière, soit 11 pour cent. Il y a un an, cette augmentation avait été de 4.7 pour cent.

Le nombre total des accidents de la route, pour les six premiers mois de l'année 1966, a atteint 197,192, contre 177,379 l'année dernière, ce qui donne une hausse de 11.2 pour cent.

Les accidents qui ont causé des dommages matériels ont augmenté de 11.5 pour cent.

Le Manitoba, le Yukon et les Territoires du Nord-ouest sont les seules régions canadiennes où le nombre des accidents mortels n'a pas augmenté pendant la période observée.

L'HUMOUR À L'AMÉRICAINE par ART BUCHWALD

Quand il devient rentable de se proclamer nazi

Il y a eu un regain d'activité néo-nazie aux élections de la semaine dernière, en Bavière. Naturellement, tous ceux qui ont connu la Seconde Guerre mondiale sont quelque peu nerveux.

Il est difficile de savoir ce que signifie cette résurrection de l'extrême droite en Allemagne. Mais on peut s'attendre à ce que de nombreux anciens nazis, après avoir tout fait pendant 20 ans pour nier leur appartenance au national-socialisme, découvrent aujourd'hui qu'il serait politiquement utile de ne plus rien démentir.

Pour mieux connaître la situation, j'ai eu une entrevue avec un éminent Bavarois.

— Herr Schmidt, merci de me recevoir ! Puis-je vous demander votre opinion sur les rumeurs voulant que vous ayez été membre du Parti nazi ?

— Ce ne sont pas des rumeurs. J'ai été un nazi loyal jusqu'à la toute fin.

— Mais vous avez dit le contraire aux procès de Nuremberg !

— Mensonge ! Demandez à n'importe qui : penser à Schmidt, c'est penser aux nazis; penser aux nazis, c'est penser à Schmidt !

— Mais vous n'avez sûrement pas joué un grand rôle; vous étiez probablement un petit fonctionnaire, une victime des circonstances ?

— Voulez-vous donc ruiner ma carrière politique ? J'ai été gauleiter pour toute une région. Voulez-vous voir mes bottes noires ?

— Tout de même, à votre procès, vous avez dit ne pas connaître Eichmann.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? J'ai été le meilleur ami d'Eichmann. Nous avons travaillé côte à côte dans le même bureau. Au vestiaire, nous partagions la même case.

— Mais n'est-il pas vrai que vous n'avez fait que suivre les ordres qu'on vous donnait ?

— Vous en avez de bonnes. C'est moi qui donnais les ordres. Pensez-vous que je n'étais qu'un automate qui ne faisait qu'accomplir ce qu'on lui disait de faire ?

— Il faut m'excuser. Il faut croire que j'ai été trop influencé par votre témoignage à Nuremberg.

— Je n'étais pas moi-même à Nuremberg. Je ne me souvenais de rien. Mais tout me revient maintenant.

— Vous avez dit que vous aviez perdu confiance en Hitler dès 1933 et que vous n'étiez resté dans le parti que par crainte d'être jeté en prison.

— C'est ridicule. J'aimais Hitler comme un frère. Il m'a donné la Croix de fer et j'ai encore une photo autographiée où l'on me voit en compagnie du Führer et d'Eva Braun. La voici parmi mes dossiers pour la campagne électorale.

— Alors vous n'étiez donc pas du complot d'assassinat de Hitler en 1944 ?

— Au contraire, c'est moi qui découvris le complot et qui sauvai la vie de Hitler.

— Vous avez dit également à Nuremberg que vous n'aviez jamais soupçonné l'existence de camps de concentration en Allemagne.

— Comment ai-je pu dire cela puisque c'est moi qui les ai fait construire. Je suis le père des camps de concentration !

— Vous avez certainement changé depuis 1946.

— A cette époque, j'étais sous le coup de l'émotion à cause de tout ce qui arrivait. J'espère que les gens me jugeront, non pas d'après ce que j'ai dit en 1946 mais d'après ce que j'ai fait en 1939.

— Je vous remercie, monsieur !

— Tout le plaisir fut pour moi et, avant de nous quitter, Heil Hitler !

(Tous droits réservés)

des cadeaux de noël originaux ?

nos deux magasins en sont pleins !

LES IMPORTATIONS C.M. LTÉE

le magasin d'escompte de distinction

5 bonnes raisons de magasiner chez C.M.

- Vous participez aux 2 grands concours de Noël — $5,000 de prix à gagner
- Vous avez un plus grand choix d'articles — Le cadeau c'est notre spécialité
- Vous profitez de prix spéciaux — Chez C.M. un achat est toujours une aubaine
- Vos achats sont gratuitement emballés dans un papier "cadeau" de luxe
- Vos achats sont garantis, remboursables et échangeables — (carte "Credico" honorée)

Vous êtes toujours mieux servi chez C.M.



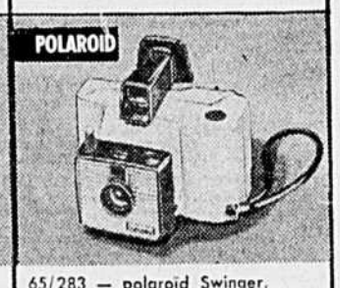
49/5 — montre de plongée, cour. $17.95 — C.M. $13.45
Un choix de plus de 200 montres



55/52 — réveil calendrier, cour. $9.95 — C.M. $7.45
Un choix de 70 modèles



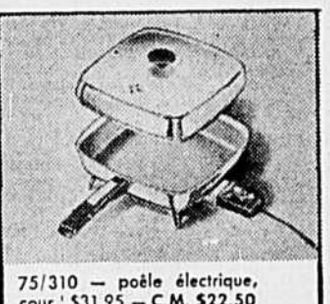
74/51 — jumelles de théâtre, cour. $12.00 — C.M. $8.95
Un choix de 20 modèles



65/283 — polaroid Swinger, cour. $24.95 — C.M. $19.75
Plus de 75 modèles de caméra



70/141 — cristal taillé (3 pièces), cour. $22.95 — C.M. $15.30
Des centaines d'articles au choix



75/310 — poêle électrique, cour. $31.95 — C.M. $22.50
Plus de 100 articles au choix



75/28xc — cafetière Corning Ware, cour. $5.95 — C.M. $4.75
Un choix complet d'ustensiles



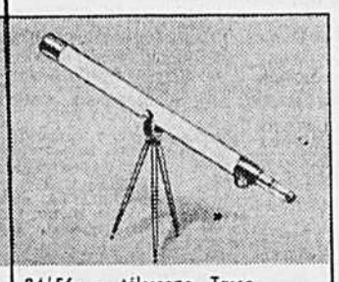
75/5 — ensemble de table (6 pièces), cour. $7.50 — C.M. $5.95
Une variété d'articles de cuisine



65/424 — sac pour caméra, cour. $12.95 — C.M. $9.75
Un choix complet d'accessoires-photo



65/481 — ciné-caméra Argus, cour. $65.00 — C.M. $51.90
Plus de 25 modèles disponibles



84/56 — télescope Tasco, cour. $17.95 — C.M. $14.50
Un choix de 10 modèles



40/35 — Trousse de voyage, cour. $4.50 — C.M. $3.35
Nombreux autres modèles



67/424 — bar portatif, cour. $29.75 — C.M. $22.75
Un choix de 10 modèles



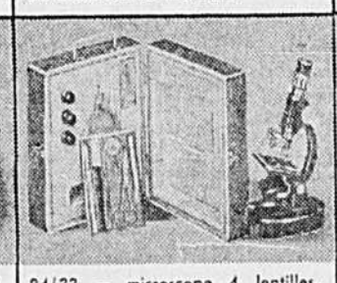
32/13 — baromètre, cour. $12.25 — C.M. $8.20
Un choix de 40 modèles



77/456 — radio portatif, cour. $29.95 — C.M. $23.95
Un choix de plus de 50 modèles



77/461 — magnétophone "Miny", cour. $27.95 — C.M. $20.95
Un grand choix de modèles



84/33 — microscope 4 lentilles, cour. $16.00 — C.M. $11.95
Un choix de 10 modèles



64/2xc — dactylographe Royal, cour. $79.95 — C.M. $49.95



76/232 — séchoir "Fair Lady", cour. $32.40 — C.M. $24.75
Un choix varié d'articles électr.



40/42 — coffret à bijoux, cour. $17.95 — C.M. $13.50
Un choix de 15 modèles



40/31 — jeu d'échec, cour. $21.75 — C.M. $16.25

Deux magasins : 8225, boul. St-Laurent, tél. : 389-8081 — 5975, boul. Monk, tél. : 769-8815 — Heures d'ouverture : de 9 a.m. à 6 p.m., samedi jusqu'à 6 heures.

LES ANNONCES CLASSÉES

Une clef à succès !

874-7111

101 PROPRIETES A VENDRE

A.E.LePAGE

53 ANNEES DE PROGRES

SUCCURSALE OUEST

Notre-Dame-de-Grâce

5 CHAMBRES A COUCHER — $8,000 COMPTANT

Cottage semi-détaché de 9 pièces dont salle à diner séparée et vivoir, 1½ salle de bain, garage détaché, jardin. Filage neuf et toit garanti. Balance avec propriétaire. Occupation immédiate si désirée. Inscription exclusive. Veuillez appeler Mme Turp, rés. 481-2561.

Notre-Dame-de-Grâce

COTTAGE SURELEVE EN PIERRE — 4 CHAMBRES A COUCHER

Cottage de style tudor, sur coin de rue et ensoleillé. Grand living room avec foyer naturel, salle à diner séparée, cuisine moderne. Trois chambres à coucher de bonne grandeur, sous-sol fini. Propriétaire prend 1ère hypothèque. Inscription exclusive. Veuillez appeler Mme Turp, rés. 481-2561.

Côte-des-Neiges

COTTAGE EN PIERRE NATURELLE — $35,000

Propriété de 4 chambres à coucher, grand living 15½ x 19, avec foyer naturel en marbre, salle à diner séparée, cuisine moderne. Sous-sol semi-fini, garage au niveau à l'avant, grand jardin. En excellente condition. Veuillez appeler Mme D'Aoust, rés. 731-6303. Inscription multiple.

Côte-des-Neiges

DUPLEX 6-7-2½ PIECES — $49,000

Propriété détachée sur grand terrain, magnifique jardin avec arbres fruitiers, toutes les pièces de bonne grandeur. Cuisine avec laveuse de vaisselle et broyeur inclus. 2 salles de bain pour le premier. Sous-sol fini en pin nouveux. Garage double. Mur à mur compris. Inscription exclusive. Veuillez appeler Mme Savoie, rés. 481-3296.

Cartierville

10 PIECES — TERRAIN 98. 6 x 160

Bungalow détaché en pierre et brique situé au nord du boul. Gouin. 3½ salles de bain, immense salle de jeu avec bar et foyer naturel, garage double. Inoccupé; on doit vendre! Veuillez appeler Mme Brissette, rés. 334-3140. Inscription exclusive.

2449 CHEMIN LUCERNE

731-3981

Division industrielle 731-3981

Division commerciale 861-9011

Succursale Lakeshore 636-1963

★ ROSEMONT ★

BOUL. ROSEMONT, 35 LOGEMENTS NEUFS, ASCENSEUR, THERMOSTATS INDIVIDUELS, INCINERATEURS, BUANDERIE, SUN DECK, REVENU $49,000 HYPOTHEQUES $240,000. PRIX $340,000, COMPTANT DISCUTABLE.

L.-G. CONST. INC. — 272-9048

VIMONT

Bungalow, 5 pièces, sous-sol fini, $15,000. 663-3444 ou 625-1766.

ADAM-LECLAIRE, 5 LOGEMENTS, 1-6, 4-4, PAS CHAUFFES, 25 x 100, REVENU $2604. PRIX $18,000, COMPTANT $4,000. 331-8040.

AHUNTSIC Ouest, Cartierville, bungalow détaché, 6 pièces, comptant $6,000, $17,800. Imm. Paul Dubuc, courtier, 334-0648.

AHUNTSIC, duplex récent, près station metro, 5 libre, entrée privée, garage, grand terrain, comptant $8,000 Imm. Paul Dubuc, courtier, 334-0648.

AHUNTSIC Ouest, Nouveau-Bordeaux, beau bungalow détaché, 6 pièces, sous-sol fini, garage, comptant $10,000. Imm. Paul Dubuc, courtier, 334-6162.

AHUNTSIC-GARNIER, 4 logis chauffés, détaché, garage, hypothèque 6½%, comptant $10,000. Paul Néri, 527-8223.

LES IMMEUBLES "NORD-EST" INC. COURTIER

AHUNTSIC Ouest, Bordeaux, bungalow détaché, 5 pièces, construit par propriétaire, faut vendre, comptant $6,000. Imm. Paul Dubuc, courtier, 334-0648.

AHUNTSIC près Papineau, cottage détaché, 6 pièces, garage, système, comptant $3,000. Propriétaire garderait hypothèque 7%. Imm. Paul Dubuc, courtier, 334-0648.

AHUNTSIC-OUEST, TERRASSE FLEURY, 2 BATISSES SEMI-DETACHEES, 18 LOGEMENTS CHACUNE, 4½, MODERNE, BUANDERIE, REDIFUSION, CHAUFFAGE CENTRAL, STATIONNEMENT 40 AUTOS. REVENU $42,000. PRIX $140,000 CHACUNE. COMPTANT A DISCUTER. 389-5498, 331-3232.

AHUNTSIC, 2-5, semi-détachée, 7 ans, seulement $23,800. $5,000 comptant. AHUNTSIC, cottage, près Prieur, grand terrain, $4,000. comptant, seulement $18,800.

AHUNTSIC, 2-5, $4,000. comptant, $18,000.

NOUVEAU ROSEMONT, 1-6, 2-3, 30' façade, semi-détachée, $10,000 comptant. $30,800.

LAFONTAINE, CADILLAC, 2-6, 2-3, bon ordre, $5,000. comptant. Prix $21,000.

AUBAINE Christophe-Colomb, Bélanger, cottage 8 pièces, $6,000. comptant $15,800.

IMM. GAREAU, 725-9111

AHUNTSIC. Quartier résidentiel luxueux, duplex neufs, semi-détaché, 5 grandes pièces, salle de jeux, foyer naturel, fenêtres aluminium, chauffage zoné, situé nord Henri-Bourassa par la rue Demartigny. Renseignements 381-9732. Soir 389-9410. Canital Construction.

AHUNTSIC, De Martigny - Gouin, bungalow, garage. Imm. Letellier, courtier, 259-6753.

AHUNTSIC, Tanguay 10,777 et 10,779, duplex détaché, terrain 48 x 122, 873-2063. Soir 527-0347.

AHUNTSIC, Waverley, 2-5½, 1-4, semi-détaché, seulement $25,000. Comptant $5,000. Imm. Claremont, courtiers, 271-2491.

AHUNTSIC, duplex moderne. Prix $24,000.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

AHUNTSIC, triplex. Professionnel. Garage. Recton.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

AHUNTSIC, $3,000 comptant, 1-6, 2-3, près Henri-Bourassa, semi-détaché, cave, $16,000. Courtier.
IMM. BEAUCHESNE, 388-1171

AHUNTSIC, luxueux 8 pièces, 4 chambres. Piscine chauffée. Comptant $10,000.

Cottage 5 chambres, comptant $5,000.

2-6, semi-détaché, garage, système, eau chaude, $23,900, comptant $6,000.

IMM. DALBEC, COURTIER, 384-3980

AHUNTSIC OUEST, 15 logis luxueux, revenu $20,616, comptant $25,000.
IMM. PREVOYANCE, COURTIER
RA. 7-4861

AHUNTSIC, duplex semi-détaché, pierre, brique, 2-3, grand terrain cul-de-sac. Durham, Sauvé, près Métro, écoles. 387-1615. Pas d'intermédiaires.

101 PROPRIETES A VENDRE

FAUST

Laurier Faust

AHUNTSIC RUE MEUNIER TRIPLEX $33,000.00

Petit comptant, hypothèque $23,500.00 à 7%. Mensualités $184.65. Grand 6, 2 x 3, salle de jeu et chambre au sous-sol, garage. M.L.S. Mme G. Lavigne, RE. 1-1101, soir 332-9399.

AHUNTSIC

Duplex pierre 2 x 4½, près métro, $16,500.00. Comptant à discuter, R. Bano, DU. 1-1821.

AHUNTSIC — CREMAZIE HYPOTHEQUE 4½% — COMPTANT $3,000

Duplex, 6-6, sous-sol fini avec salle de bain, système eau chaude, balcons, grand jardin. Mlle Y. Guyot, RE. 1-1101, soir 738-8281.

AHUNTSIC TRIPLEX GRANDE ALLEE $15,000 COMPTANT

Détaché, façade pierre naturelle, corniche tuile de Belgique, 6-4-4 pièces fermées, entrées séparées, sous-sol fini avec bar, plancher tuile, 3 garages, construction excellente qualité. M.L.S. Mlle Y. Guyot, RE. 1-1101, soir 738-8281.

BUNGALOW RUE CHABOT

5 pièces, cave 7 pi., ciment. Chauffage air chaud, très propre. Comptant $1,000. Facilités paiement. M.L.S. E. Henry, jour DU. 1-1821, soir 725-0235.

BON ACHAT

Magnifique cottage, rue Molson, 6 pièces, salle de jeux, système eau chaude, parfait état. Comptant $5,000. Conditions exceptionnelles. M.L.S. Maurice Larocque, jour DU. 1-1821, soir 661-3469.

SPLIT LEVEL 9 PIECES CARTIERVILLE PRIX REDUIT

4 chambres, salle de jeu, den portes coulissantes sur patio, piscine chauffée. Garage. M.L.S. Mme G. Lavigne, RE. 1-1101, soir 332-9399.

RUE CHABOT 2 x 5

Haut chauffé electriquement, thermostat individuel, 3 pièces sous-sol, salle de bain, cave à vin, construit par le propriétaire, comptant $12,000.00. E. Henry, jour DU. 1-1821, soir 725-0235.

DUVERNAY $9,500.00

Montée Masson, bungalow moderne brique, carport, 3 chambres à coucher, grande cuisine, salle de bain, sous-sol, système air chaud. Impeccable. C. Elson, DU. 1-1821.

LONGUE-POINTE

Cottage détaché, brique, garage, 3 chambres à coucher, salle à manger, sous-sol fini. Prix $14,000. Comptant à discuter. R. Bano, DU. 1-1821.

NOUVEAU BORDEAUX BUNGALOW DETACHE IMPECCABLE

Trois chambres à coucher, cuisine et dinette spacieuse, chambre de bain couleur, vanité, nombreux placards, tapis et autres extras, garage double, terrain paysager. Mme G. LaSalle, RE. 1-1101, soir 334-4635.

NOUVEAU BORDEAUX TRIPLEX 5-3-3

Revenu $3,940 par année, occupation immédiate pour logement du bas, 5 pièces spacieuses, salle de jeux finie. Mme M. Ducas, RE. 1-1101, soir 276-9668.

ROSEMONT — 8e AVENUE

Duplex 2 x 4, bien entretenu, sous-sol 3 pièces aménagées. Conviendrait à jeune ménage ou couple âgé. Comptant raisonnable. E. Henry, jour DU. 1-1821, soir 725-0235.

VALEUR DU TERRAIN

Zoné appartements, FABRE, près Jean-Talon, 2 bungalow, 25 pieds chacun, 5 chambres chacun, garage. Prix $15,000 l'unité. M.L.S. Emile A. Perez, RE. 1-1101, soir 731-1468.

VILLE ST-LAURENT TRIPLEX 2 x 5½, 1 x 3

Rue ROCHON, construction solide 41 x 90. S-D près écoles, églises, transport facile. Revenus $3960. Prix $28,000. M.L.S. Emile A. Perez, RE. 1-1101, soir 731-1468.

ST-LAURENT — COTTAGE

Rue HEBERT, 4 ch., salon, construction, 13 ans, hypothèque $11,000 à 6½%. Comptant $3,000. M.L.S. Emile A. Perez, RE. 1-1101, soir 731-1468.

CAUSE DEPART TRIPLEX 1 x 5 et 2 x 3½

TAYLOR — beau, bonne construction, 2 garages, prix exceptionnel $33,000. M.L.S. Emile A. Perez, RE. 1-1101, soir 731-1468.

PLACEMENTS

TITRE HYPOTHEQUE 6%

6 x 6, coin rue, 220 watts, cave pleine grandeur, Villeray, St-Zotique, propriété commerciale, terrain 44 x 95. Présentation impeccable. Comptant $11,000, bonnes conditions. M.L.S. Maurice Larocque, jour DU. 1-1821, soir 661-3469.

PLACEMENT D'AVENIR 19 x 5½

10,815 pieds commercial, LACOMBE près C.D.N. Revenus $19,200. Sans hypothèque. Propriétaire prendrait 1ère hypothèque. Comptant $60,000. M.L.S.

QUARTIER DE PRESTIGE BON POUR AMBASSADE

McGREGOR, 30 chambres, 8 bains, belle construction, meubles rustiques, 50 x 130, garages, M.L.S.

Achetez avant 1967, j'ai plusieurs placements sûrs avec comptant de $50,000 à $1,000,000. Emile A. Perez, RE. 1-1101, soir 731-1468.

POUR VENDRE OU ACHETER

appelez-nous.

NORD: DU. 1-1821
OUEST: RE. 1-1101
VILLE MONT-ROYAL: RE. 1-1103
RIVE SUD: OR. 9-6090

COURTIERS

AHUNTSIC tritplex 6-3-3, occupation immédiate ou 1er mai. Comptant $4,000. Panetti, 381-8505, soirs 387-5268, courtiers.
TROJAN REALTIES CORP.

AHUNTSIC, duplex semi-détaché, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, garage, prix $26,500. Y. Goulet, 279-8415, soir 388-8515.
IMM. ST-HUBERT, COURTIERS

AHUNTSIC, boul. Olympia, 1-7, 2-4, semi-détaché, 32 x 50, garage, comptant $8,000. Imm. Mongeon, courtiers, 352-7951.

AHUNTSIC, triplex, grand, 5, 4, 3. Pothier, Colleges, hypothèque 6 p. cent. Excellente construction, comptant facile, 381-2998.

AHUNTSIC Ouest, 11500 Alfred-Laliberté coin Victor-Doré, luxueux duplex, triplex bas. 7½-5½, salle jeu finie, intercom. Garage.

ANJOU, PRIX REDUIT

6½, 6½, 4½, COMPTANT $2,000, solde $100 par mois, hypothèque à 6½%, haut loué, face à écoles. RE. 7-4684, RA. 7-6035.

ANJOU, duplex boul. Roi-René. Informations, après 6.00, 526-1969.

ANJOU, bungalow, 8 pièces, foyer, piscine.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

10e, grand 6 pièces, moderne, garage, beau terrain paysager. $12,800.
IMM. PREVOYANCE, COURTIERS,
RA. 7-3747

15e AVE - MASSON, 6 pièces, $10,500
Imm. Letellier, courtier, 259-6753.

17e, luxueux triplex, façade 30', salle jeux. Aubaine. Comptant: $5,000.
IMM. PREVOYANCE, COURTIERS,
RA. 7-3747

22 AVENUE, duplex, prix $20,000. St-Pierre.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

AYLWIN, Sherbrooke, 1-5, 2-3, moderne, système, garage, comptant $7,000. Offre considérée. Courtier.
IMM. BEAUCHESNE, 388-1171

AYLWIN, 3-7, bon ordre. Revenu: $2,136; $16,800; comptant: $2,000.
IMM. PREVOYANCE, COURTIERS,
RA. 7-3747

101 PROPRIETES A VENDRE

Royal Trust

VILLE DE LONGUEUIL — AVE VICTORIA, PRES RUE LEMOYNE — Split-level de 47 x 34, détaché, pierre et brique, déclin d'aluminium, garage au niveau, 4 chambres à coucher, salle à diner de 11 x 14, chambre à lavage séparée, système de protection contre feu et vol. Très beau terrain de 60 x 100, complètement paysager. Salle de jeux finie avec bar. Très bon état. Très bonnes conditions. Comptant raisonnable de $10,000. Soir: A. Rouleau, 389-3136; jour: 381-9167.

ST-VINCENT-DE-PAUL — BOUL. LEVESQUE, FACE A RIVIERE — Duplex détaché, garage attaché au niveau, en brique; 2 étages, 2 logis de 4 pièces fermées, carré de 25 x 30. Chauffage central à l'eau chaude. Comptant $4,000. Prix $15,000. Soir: A. Rouleau, 389-3136; jour: 381-9167.

ROSEMONT — 18e ET DANDURAND — Duplex en brique, 5, 6 pièces, toutes les chambres fermées, cave ciment de 8', garage, maison moderne et bien entretenue. Toute offre sérieuse sera considérée. Soir: M. Edery, 739-4677; jour: 381-9167.

DUVERNAY — PLACE PAUL-VERLAINE — Magnifique split-level détaché, construit en 1955, 7 pièces, 3 chambres à coucher, sous-sol fini avec foyer naturel, terrain paysager, maison située près écoles, centre d'achats et toutes commodités. Soir: Mme T.-R. Labossière, 733-0714, et F. Gaudet, 376-2858. Jour: 381-9167.

AHUNTSIC, BUNGALOW DETACHE — Pierre et brique, construction récente. Occupation 30 jours. Comptant $8,000 ou plus. Balance de vente à 7% payable comme loyer. F. Couture, soir: 322-9523; jour: 381-9167.

ST-LEONARD — LACORDAIRE — Bungalow détaché, 4 chambres à coucher. Occupation 30 jours. Comptant demandé $6,000 ou offre. Soir: F. Couture, 322-9523; Jour: 381-9167.

5e AV., ROSEMONT — Duplex 2-6 pièces, garage, 220 volts, toilette en tuile, cave en ciment, système pour le bas. Propriétaire gardera la 1ère hypothèque. Soir: P. Dufort, 669-3929. Jour: 381-9167.

AHUNTSIC — Boul. d'Auteuil. Doit être vendu rapidement, propriétaire a déjà acheté ailleurs. Très luxueux duplex détaché, magnifique terrain paysager, avec piscine chauffée Val Mar, 9 pièces, sous-sol fini bois acajou et pierre d'Adirondacks, propriété de rêve. Comptant requis $25,000. Cette propriété est située près du Métro et de toutes les commodités. Pour visiter, veuillez communiquer avec Mme T.-R. La Bossière, soir: 733-0714; jour: 381-9167.

MARQUETTE ET BEAUBIEN — Duplex 2-6 pièces, système pour le bas, cave en ciment 7½', façade de pierre et brique, refaite depuis 2 ans, plomberie en parfaite condition. Comptant $4,000. Le reste comme loyer. Soir: P. Dufort, 669-3929; jour: 381-9167.

PLACEMENTS

PLATEAU — HOTEL-DE-VILLE ET MARIE-ANNE — 5 logements, 1 triplex et 1 duplex; 1 x 4, 2 x 6, 2 x 7, revenu annuel: $2,916. Prix demandé $17,500. Evaluation municipale $17,500. Comptant requis $5,000. Hypothèque direct avec propriétaire à 7%. Soir: M. Edery, 739-4677.

ROUEN ET IBERVILLE — Propriété semi-détachée, 7 logements, 1 x 7, 6 x 4 pièces, non chauffées. Bon bon revenu, $3,624. Prix et conditions discutables. Toute offre sérieuse considérée. R. Lambert, 725-3197.

Si vous désirez vendre votre propriété appelez-nous

Royal Trust
Courtiers en immeubles
50, Place Crémazie — 381-9167

BALZAC, duplex. Prix $20,000. Hamel.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

BEAUBIEN, 12e, 2-4½ fermés, 30', chauffage central, $18,800, comptant $5,000.
IMM. PREVOYANCE, COURTIER
RA. 7-3747

BELANGER 12 x 4½ revenu $14,044. St-Pierre.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

BELANGER, 6-4½, 50', revenu $5,062.
IMM. PREVOYANCE, COURTIER
RA. 7-4861

BELLECHASSE 25ième, 5 logements, 1 grand 6, libre à l'acheteur, 2-4, 2-3, meublés, tous très propres. Aucune réparation. Garage, près église, école. Revenu $5,175. Pas d'intermédiaire. Après 7 heures: 725-0376.

4250 BELLECHASSE, coin 24e, Rosemont. Idéal professionnel, résidentiel. Terrain 50 x 120, bâtisse 40 x 30, revenu $3,600, règlement succession. Pas d'intermédiaires. Propriétaire, 721-6580.

BELLEVILLE, bungalow 40 x 38, foyer naturel, pièces spacieuses. Choix résidentiel Montréal-Nord Ouest, $5,000 comptant. 389-6115.
IMM. BEAU "LAC", COURTIERS

BERNARDIN, 2 beaux triplex 2-3, 1-3, semi-détachés, face école Kennedy. Comptant $8,500. Courtier, 729-7970.

BILODEAU - Hochelaga, duplex moderne, comptant $4,000. Imm. Letellier, courtier, 259-6753.

BORDEAUX-Des Carrières, pas chauffé, 8 logis, 1-7, 7-4, revenu $5,200. Imm. Mongeon, courtiers, 352-7951.

BOSSUET 528, coin Notre-Dame, 5 duplex neufs, de luxe, fermés, cave finie. Faites-moi offre. $4,000. comptant. CL. 9-4550 ou 254-1024 M. J. L. Ouellette.

BOSSUET, 4-4½ neufs, Revenu: $3,672.
IMM. PREVOYANCE, COURTIERS,
RA. 7-3747

BOUCHERVILLE, bungalow meublé $30,000. St-Pierre.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

BOUL. LAURENTIEN, 8 logements, commercial, $42,000. Imm. Letellier, courtier, 259-6753.

BOUL. MONT-ROYAL, 50 appartements meublés, 522-1625. Pas d'agents.

BOUL. ROSEMONT, 40 appartements meubles. 522-1625. Pas d'agents.

BOUL. ST-JOSEPH près Pie IX, 12 logis, pas chauffés, 4-3½, 8-4½, revenu $9,120., comptant $20,000. Imm. Mongeon, courtiers, 352-7951.

BOUL. ST-JOSEPH près Delorimier, centre culturel, magnifique détaché, 6 logements, 1-7, 5-4, système, garage. $6,720 revenus. Comptant raisonnable. Courtiers, 849-6134.
IMM. MARQUETTE INC.

BROADWAY 3 x 5. Revenu $2,300. Recton.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

BROSSARD 2 petits bungalows, grand terrain, comptant $1,500, balance terme facile.
IMM. VALVER COURTIER 676-7761

BRUXELLES - Notre Dame, cottage moderne, garages. Imm. Letellier, courtier, 259-6753.

CARTIER-Beaubien, 9-4, revenu $5,040. Prix $30,500. Comptant $10,000. 744-1014.

CHAMBLY 1505, 3-6 APPTS, 523-7139.

CHAMBLY maison 5 pièces, terrain 50 x 300, prix $9,000. Comptant $3,000.
IMM. VALVER COURTIER 676-7761

Royal Trust

SUCCURSALE

Ville Mt-Royal

733-7175

Ville Mont-Royal

BUNGALOW 8 PIECES 3 SALLES DE BAIN GRANDE SALLE DE JEUX GARAGE DOUBLE

Propriété hors série, au devis agreable et fonctionnel, offerte pour la première fois. Cuisine moderne de 20', salle de lavage attenante, 3 grandes chambres et vivoir-salle à manger combinés en "L", salle de jeux de 27' x 20' lambrissée de pin du Nord demi-rond, foyer naturel avec circulation d'air chaud, deux chambres, Beaucoup d'espace de rangement. M.L.S. $59,000. Belle occasion. Appeler Willie Wirthman, 733-7175. Soir: 334-7517.

Ville St-Laurent

RUE CARDINAL (PRES DU COLLEGE) DUPLEX 5-5, 1 GARAGE

Deux logements ayant vivoir, salle à diner, deux chambres à coucher, cuisine, salle de bain. Un logement au sous-sol ayant deux chambres, cuisine et toilette. Grand jardin, près des écoles. Exclusif. $35,000. Pour renseignements, veuillez appeler Jean Amiel 733-7175. Soir: 738-1463.

Laval-sur-le-Lac

BUNGALOW MODERNE EN BRIQUE PISCINE INTERIEURE

Terrain de 18,000 pi. car. planté de gros arbres. Près église. Vivoir 30' x 20' avec foyer pour bûches, boudoir de 20' x 13', salle à manger de 17' x 10', cuisine claire entierement équipés, salle de lavage attenante, chambre principale 17' x 14' avec salle de bain particulière, deux autres chambres, piscine 25' x 20', garage double avec oeil magique, sous-sol partiellement fini. Photo M.L.S. Veuillez appeler M. Maynard, 733-7175. Soir: 738-6141.

Cartierville

GOUIN, SUR BORD DE L'EAU

Bungalow moderne de 8 pièces, avec garage, sur le bord de l'eau, près de Filion, ainsi que cottage de 6 pièces, modernisé. Les deux propriétés se trouvent sur le même terrain. Le bungalow est libre à l'acheteur et le cottage rapporte $110 par mois. Pour renseignements appeler Willie Wirthman, 733-7175. Soir: 334-7517.

AUSSI PROPRIETES DEMANDEES

Outremont — Côte-des-Neiges — Près Université de Montréal — Ville Mt-Royal — Ville St-Laurent — Cartierville — Nouveau-Bordeaux.

Appeler

Mme S. SESSEN	—	277-0466
M. J. AMIEL	—	738-1463
M. G. MAYRAND	—	738-6141
W. WIRTHMAN	—	334-7517

CHAMBORD-BEAUBIEN, 1-5, 2-3, moderne, système, garage, comptant $7,000.
IMM. BEAUCHESNE, 388-1171

CHAMBORD, près Jean-Talon, semi-détaché, 6 logements de 4 pièces, bas comptant. 334-2070, 334-2432.

CHATELAIN split-level, 7 appts, détaché. Comptant: $8,000. Courtier, 729-7970.

CHATEAUBRIAND 1 x 7, 2 x 4. Prix $24,000.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

CHOMEDEY, bungalow 5, garage, beau terrain, près commodités, libre mai ou avant. $15,800. Propriétaire, 482-0167.

CHOMDEDEY, bungalow neuf $17,000. Loranger.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

CHOMEDEY, superbes bungalows, 6 pièces, excellent district résidentiel. Offerts à $15,000 et plus. Comptant aussi peu que $1,300. Appelez immédiatement J. DeSerres 331-3556, 697-5150, Lakefield Realties, courtiers.

CHRISTOPHE - COLOMB, 6587, propriétaire transfere, cottage, semi-détaché. Sacrifierais. 277-0702.

CITE LAVAL, magnifique bungalow, 5 pièces, $12,400 et plus. Comptant $650. Appelez J. DeSerres, 331-3556, 697-5150, Lakefield Realties, courtiers.

CLARK "Pierrefonds", joli bungalow 51 x 28, construction 1961, magnifique salle de réceptions. Vos termes acceptés. 389-6115.
IMM. BEAU "LAC", COURTIERS

CASGRAIN-Laurier, 3-6, système, cave cimentée, comptant $5,000. Courtiers 849-6134.
IMM. MARQUETTE INC.

CASGRAIN Villeray, 55 pieds façade 2 propriétés, 5 logements, cave, système, garage, $4,200 revenus. Comptant discutable. Courtiers Immeuble Marquette, 849-6134.

CUVILLIER 4 logements $15,000. Hamel.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

DEBEAURIVAGE, bungalow. Prix $12,500. Loranger.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

DE GASPE, près Jarry, joli duplex 2-4 pièces, planchers bois franc, armoires modernes, balcons fer refaits, châssis aluminium, grande cour fermée, cave 4 pieds. Prix spécial avant les fêtes $11,800. Comptant $4,800. Visible sur appointement. Propriétaire 352-0100.

DE LAROCHE - BEAUBIEN, 2-6 pièces, système chauffage, comptant $5,000, prix $18,500. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106.

DELAROCHE, 8 appts, meublés, près boul. St-Joseph, revenu $7,180. 722-7605.
IMM. IMPERIAL, COURTIERS

DELAROCHE, 5639, 8 logements pas chauffés, neufs. Revenu $6,252. Prix spécial pour régler succession. Comptant discutable. Blanchard, courtier, 486-4079.

DELAROCHE, près Bélanger, 3 x 6, prix réduit. E. Bourdeau, 279-8414, soir 661-1049.
IMM ST-HUBERT, COURTIERS

DELORIMIER 7880, détaché, 8 logements modernes, 4 pièces, pas chauffés, revenus $5,952., taxes $1,408.83, prix $49,000. Comptant $10,000. Société Canadienne de Courtage, 288-1233.

DELORIMIER 4300, près Marie-Anne, cottage 8 pièces, refait à neuf, système central. Idéal pour maison de chambres. Faut vendre rapidement. Occupation immédiate. $17,500. Comptant $3,000. Immeubles André Vézina, Courtier, 725-9788.

DELORIMIER - Rosemont, triplex $21,000 Comptant $5,000. Imm. Letellier, courtier, 259-6753.

DELORIMIER, Laurier, 1-7, 4-4, $3,024 revenus, comptant $6,000. Courtiers, 849-6134.
IMM. MARQUETTE INC.

DENORMANVILLE, Jean-Talon, triplex, bas, 6 pièces, cave, garage. Comptant $7,000. Immeubles Marquette, courtiers, 849-6134.

DES ECORES-Belanger, moderne 13 ans, 1-6, 2-3, système, comptant $7,000, règlement succession. Courtiers, 849-6134.
IMM. MARQUETTE INC.

DESY BOULEVARD, Montreal-Nord, 2 rues à l'est de Lacordaire, nord Henri-Bourassa, duplex neuf, pierre et brique, luxueux 2-5½ plus sous-sol complètement fini, zonage automatique, 2 systèmes chauffage, garage, près autobus, centre d'achats, écoles française et anglaise. Comptant $3,000 ou plus. Constructeurs, Charbonneau & Blouin, 259-2757.

101 PROPRIETES A VENDRE

Des Rosiers

SERVICE RESIDENTIEL

VILLE ST-LAURENT, DUPLEX, 1964, 2 x 5½ pièces, salle de jeux finie, 4 chambres à coucher, chambre à lessive, salle de toilette, 2 garages. Construction et disposition intérieure sans reproche. Raison de vente: transfert. David Lallouz, 731-4092.

AHUNTSIC, DUPLEX, St-Denis près métro, secteur le plus recherché d'Ahuntsic, 2 x 5½, cuisine moderne, garage 2 voitures. Façade 32. Terrain 50 x 124. Salle de jeux. Camille Sénécal, 331-1986.

AHUNTSIC, BOUL. ST-LAURENT, nord de Gouin, maison très bien construite, chauffage à l'eau chaude. Salon et salle à diner, 3 chambres à coucher, garages, salle de jeux finie. Haut loué $125 par mois. Mai 1968. Jacques Vallerand, 334-4705.

ROSEMONT, BUNGALOW, 5 pièces fermées, système chauffage. Terrain 25 x 82. Situé 24e Ave, près Beaubien. Prix demandé $9,500. Gaston Guy, 721-2433.

PRES CENTRE D'ACHATS PIE-IX, duplex détaché, bonne résidence construite en 1952. Façade de 20 pieds. Garage. Salle de jeux finie au sous-sol. Maison dans un état impeccable. Prix demandé $26,900. N. Boileau, 334-8530.

ST-DENIS PRES LIEGE, propriété de 23 ans. Pierre et brique, 3 logements chauffés, 220, cave, finition en chêne, planchers durs et salle de bain en tuile dans les logements. 2 garages. Prix $28,000. Faites votre offre. M.L.S. René Randoin, 729-9382.

$3,000 COMPTANT, St-Zotique et Delorimier, 2 logements de 6 pièces avec cave cimentée et garage. Très propre. Propriétaire accepterait balance de vente en première hypothèque. M.L.S. Jean Labrèche, 342-0660.

PLATEAU MONT-ROYAL, 3 logements de 6 pièces. Cave à la grandeur. Système de chauffage. Propriété en parfaite condition. Prix demandé $31,500. Comptant $8,000. Information Réal Jeanneau, 521-5623.

POUR L'ADMINISTRATION DE VOS PROPRIETES COMMUNIQUEZ AVEC

ARMAND DES ROSIERS INC.

845-1144

Courtiers en Immeubles

DES ERABLES, Sherbrooke, 2-6, 1-5, $15,000; comptant $5,000. Courtier, 729-7970.

DES ERABLES-Rachel, 3 logements, système, 220. Comptant $4,000. 259-5913.
MAURICE GAGNE, COURTIER

1070 DORION, 1½ étage, 7 appartements libre à l'acheteur, $8,500 comptant $3,500, balance 7% intérêts. Pas d'intermédiaires. Cause Départ. 526-1484.

DROLET, près carré St-Louis, bachelor, 11 logis meublés. Chance unique.
FIUZE & HARVEY INC., COURTIERS
381-3982, SOIR 524-0885

DUQUESNE, 5180 nord Sherbrooke, face au parc, duplex, neuf, sous-sol fini, système, garage. 376-2186.

DUVERNAY OUEST, Boul. de la Concorde, split-level idéal pour professionnel, 4 chambres à coucher, bureau etc... Meublé espagnol. Sur appointement seulement, 661-4860.

DUVERNAY ouest, bungalow Alcan, 5 pièces, dans un site idéal pour acheteur d'occasion. Immeuble St-Hubert Inc., courtier. Emile Bourdeau, 661-1049.

DUVERNAY, bungalow, $14,800; comptant: $2,000.
IMM. PREVOYANCE, COURTIERS,
RA. 7-3747

DUVERNAY, magnifique bungalow, 5 pièces, 3190 Luzerne, près d'Auteuil et de la Concorde. Comptant $2,000 ou plus, libre 1er mai. 721-7122.
GEORGES BERGERON, COURTIER

DUVERNAY près boul. Concorde, split level 8 pièces, comptant $5,000. Y. Goulet, 279-8414, soir 388-8515.
IMM. ST-HUBERT, COURTIERS

DUVERNAY ouest, bungalow 5 pièces, petit comptant. E. Bourdeau, 279-8414, soir 661-1049.
IMM. ST-HUBERT, COURTIERS

DUVERNAY, VILLE LAVAL SPECIALISATION

Pont-Viau, luxueux bungalow 1959, salle jeux, bar, superbe terrassement, site exceptionnel, coin, comptant $5,000.
Chomedey, split-level vacant, comptant $5,000.
Duplex, 2-5, garage, comptant $2,000.
RENE MARVCOUX COURTIER, 669-0733

DUVERNAY, boul. Concorde, commercial. Revenu $20,286. Imm. Letellier, courtier, 259-6753.

DUVERNAY, bungalow, Prix $14,900. Hamel.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

FABRE près Bachel, 2-6 garage, prix $15,000. Comptant $5,000. 381-8377.

FABREVILLE, boul. Ste-Rose, split-level moderne, 7 pièces, terrain superbe, hypothèque $5,800. Intérêt à 5¼%, occupation sous arrangements, $24,000. André Dion, LA. 7-0261. Soir: NA. 7-4410.

FABREVILLE (ferme Ste-Thérèse Log Village), maison 1538 Sioux fut vendue par nous mardi dernier. Toutefois 1 superbe bungalow à vendre, 9 pièces, 4 chambres à coucher, 2 foyers de luxe, 30,000 p.c. de terrain, à sacrifice même secteur. M.L.S. Mario Guindon, 625-4803. Norman Orr, courtiers, 481-0424.

FLEURY, 15 logements, $14,000. Coupal.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

FRONTENAC, 3 logements $13,500. Hamel.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

GARNIER, Ahuntsic, 16 logis, revenu $13,000, exceptionnel, $78,000, comptant $10,000.
IMM. PREVOYANCE, COURTIER
RA. 7-3747

GAUTHIER - Parthenais, 3-6 pièces, $23,000. Imm. Letellier, courtier, 259-6753.

GIROUARD-Monkland, 1-6, 1-7, $24,500. Immeubles PAL, courtier, 489-1260.

GOUIN-DELORIMIER, 4 logis, $2,460 revenus, prix $17,900, conditions. Courtier.
IMM. BEAUCHESNE, 388-1171

GREENFIELD PARK, duplex, terrain 57 x 227.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

HENRI-BOURASSA, 18 x 4½, revenu $20,760. St-Pierre.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

HENRI-BOURASSA, 6-4½ fermés, revenu $4,100, $31,800, comptant $6,000
IMM. PREVOYANCE, COURTIER
RA. 7-3747

HENRI-JULIEN près église St-Vincent-Ferrier, triplex, 1 x 7, 2 x 4, façade 30 pi. Cave, système, garage, 220 volts. Bis libre mai 1967. Prix $22,500. Comptant $10,000. Balance 6%. Tél. 387-0633.

HENRI-JULIEN, Gounod, 2 x 5½, moderne, comptant $3,000. 255-2938.

HOCHELAGA 6 x 4. Prix $21,000. Hamel.
IMMEUBLES GOULET, COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

101 PROPRIETES A VENDRE

Au coeur de Montréal

VILLE ST-LEONARD

Grands modèles au choix

★ RIVIERA $19,800
★ DE LUXE $20,800
★ CHATEAU $20,800

CONSTRUCTION EN COURS D'UN NOUVEAU SECTEUR

Entre r

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ | Montréal, mardi 29 novembre 1966 / saint Saturnin, martyr / 82e année, No 277 / 4 cahiers / 56 pages / Les prévisions météorologiques: nuageux, pluie occasionnelle / Minimum 35 / Maximum 55

La forte demande mondiale de pétrole va stimuler l'économie canadienne • En page 38

Assurance-santé: l'opposition veut que la loi englobe tous les soins

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA. — L'opposition a tenté par tous les moyens hier d'élargir la portée de la loi de l'assurance-santé en sorte qu'elle couvre non seulement les honoraires des médecins mais aussi ceux des membres des professions paramédicales, comme les psychologues, les dentistes, les optométristes.

A deux reprises, des amendements à cet effet ont été déclarés irrecevables par le président et le comité plénier a ajourné ses travaux hier soir avant que le président n'ait pu se prononcer sur un troisième.

Le député néo-démocrate William Howe, d'Hamilton South, a présenté le premier amendement qu'a farouchement combattu le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Allan MacEachen, en invoquant une règle de procédure selon laquelle un amendement ne peut donner à un bill une portée plus grande que celle prévue dans la résolution initiale. Le ministre soutient en outre qu'il en coûterait des millions de dollars de plus par année pour assurer de tels services. Une bonne dizaine de députés ont défendu l'amendement, mais le président a tranché la débat en prenant à son compte les remarques de M. MacEachen sur les règles de procédure.

Ce fut au tour de l'ex-ministre conservateur Davie Fulton de soumettre une motion semblable, mais formulée différemment : ainsi, non seulement les soins prodigués par le médecin auraient été assurés mais aussi ceux prodigués sur l'avis ou avec le consentement du médecin.

Le président a de nouveau déclaré l'amendement irrecevable, pour les mêmes raisons, alléguant qu'il est irrégulier que par voie d'amendement on impose à la Couronne un fardeau non prévu dans la résolution initiale.

C'est à ce moment qu'est entré en scène M. Stanley Knowles, député NPD de Winnipeg qui a la réputation d'être fin procédurier. Il a tenté d'éviter la pierre sur laquelle achoppaient les résolutions précédentes en démontrant que son amendement n'impliquerait pas de fardeau supplémentaire à la Couronne. Selon cet amendement, la loi couvrirait également les honoraires des optométristes pour les soins qui, lorsqu'ils sont prodigués par les

Voir OPPOSITION en page 2



Le plus gros navire du monde : 210,000 tonnes !

Le pétrolier japonais "Idemitsu Maru", qui est actuellement le plus gros navire du monde, avec ses 210,000 tonnes de jauge brute et sa longueur de 1,132 pieds, va commencer en décembre à transporter de l'huile du golfe Persique au Japon. Les Japonais sont tellement passés maîtres dans l'art de la construction navale que la construction de l' "Idemitsu Maru" n'a nécessité que huit mois. Le navire est tellement automatisé qu'il lui suffira d'un équipage de 32 hommes.

AUJOURD'HUI

Propriétaires mécontents

300 propriétaires mécontents de Verdun prennent d'assaut l'hôtel de ville et huent à qui mieux mieux les élus du peuple.

— Page 3

Foyers d'hébergement

Sept foyers pour loger les personnes âgées ont été construits dans la province de Québec. Sept sont en construction et 71 autres sont à l'état de projet. Claire Dutrisac a fait enquête sur cet important programme qui vise à loger les personnes âgées près des lieux où elles ont vécu et avec tout le confort moderne.

Voir le premier de la série de trois articles en page 5

Le Rapport Montpetit

Un comité mixte composé des représentants des syndicats et du ministère des Postes sera formé, dès cette semaine pour étudier les recommandations du rapport Montpetit, déposé récemment aux Communes.

— Page 26

Le Canada et l'entrée de la Chine à l'ONU

Dans une interview exclusive à LA PRESSE, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, fait la synthèse de l'attitude — favorable — du Canada au sujet de l'admission de la Chine populaire aux Nations unies.

— Page 5

La pire tempête en dix ans frappe la région des Grands lacs

(d'après UPI, PA) — La pire tempête automnale à frapper la région américaine des Grands lacs depuis 10 ans a bloqué hier de nombreuses routes, paralysant ainsi les mouvements de centaines de voyageurs, a isolé des villes entières, a provoqué la fermeture des écoles et a causé l'interruption de la distribution de l'électricité à plus de 10,000 maisons du Michigan.

Des vents de 70 milles à l'heure ont balayé le Michigan et y ont formé d'énormes bancs de neige. La précipitation a atteint jusqu'à 16 pouces à certains endroits. L'Indiana et l'Ohio ont été partiellement touchés par cette tempête.

L'ouest de l'Etat de New York est couvert de six pouces de neige, aujourd'hui, et on s'attend que la poudrerie souffle toute la journée. La visibilité est très réduite sur les routes et l'aéroport de Buffalo a même été fermé durant deux heures.

Le bureau météorologique de Détroit a cependant annoncé aujourd'hui que la tempête quitterait la région pour se diriger vers le nord-est. Toutefois, la journée sera marquée par une poudrerie à travers tout le Michigan.

Hier soir, la ville de Marquette était ensevelie sous 16 pouces de neige tandis que des bancs de neige de cinq à six pieds de hauteur bloquaient la route principale U.S. 2, au nord du Michigan. La U.S. 41, reliant Skandina à Ispheming, n'était ouverte que sur une seule travée.

Quelque 128 passagers et 56 marins ont passé la nuit à bord du traversier "City of Midland" quand le bateau s'est échoué sur un haut-fond à l'entrée du chenal menant au port de Ludington, au Michigan.

Pris dans la tempête, le bateau de 470 pieds de longueur a dérivé de sa route à cause du blizzard et a été immobilisé toute la nuit. Les passagers n'ont cependant couru aucun danger parce que le navire était protégé par un brise-lames, a annoncé la garde-côtes américaine.

Les bancs de neige ont immobilisé 225 automobiles et sept autobus près d'Engadine et 500

Voir TEMPETE en page 2

Le Québec bat tous ses records de chaleur

Alors que le sud de l'Ontario et l'Etat du Michigan sont ensevelis sous la neige, ici, au Québec, le temps doux d'hier et d'aujourd'hui bat tous les records pour les 28 et 29 novembre.

Hier, le thermomètre a grimpé à 60.6 degrés Fahrenheit, soit 5.6 degrés de plus que le record de 55 degrés enregistré en 1896.

Aujourd'hui, le thermomètre a grimpé à 55 degrés pour battre un autre record enregistré le 29 novembre 1934 alors que le mercure était monté à 54.8.

Toutefois, la météo prévoit que la température sera plus froide demain et les jours à venir. On prévoit également des chutes de neige locales à partir de jeudi. Les Laurentides, toujours selon la météo, seront gratifiées d'une bonne couche de neige pour la fin de semaine prochaine.

"Journée canadienne" de Marchand à Paris

PARIS, (AFP) — C'est une journée essentiellement "canadienne" que le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration M. Jean Marchand, passe aujourd'hui à Paris. Une seule rencontre est prévue avec un membre du gouvernement français M. Louis Joxe, ministre d'Etat, chargé de la réforme administrative, ce matin. Le reste de la matinée a été consacré à la visite des différents services de l'ambassade où M. Marchand à déjeuné.

Dans l'après-midi, le ministre assiste à une réception organisée par l'Institut et la Chambre de Commerce France-Canada au cours de laquelle il fera une conférence sur le thème : "Le Canada à l'avant-garde de l'Occident."

Après le diner, M. Marchand se rendra en visite au Pavillon des étudiants canadiens, à la Cité universitaire.

M. Marchand avait achevé hier sa première journée parisienne par un entretien avec M. Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports.

Burundi: l'armée dépose le roi-adolescent Ntare V et proclame la république

BUJUMBURA, Burundi, (AFP, Reuter, PA, UPI) — Un coup d'Etat militaire dirigé par le premier ministre Michel Micombero a déposé le roi (mwami) Ntare V et proclamé la république au Burundi, petit Etat situé au coeur de l'Afrique.

Dans un message diffusé par la radio du pays, le premier ministre Micombero a annoncé qu'il assumait la présidence de la république et la direction d'un comité révolutionnaire formé d'officiers et que le gouvernement était dissous. La radio de Bujumbura a expliqué que le coup d'Etat s'était déroulé dans le calme, mais les aéroports ont été fermés et les voyages à l'intérieur du pays sont interdits.

Le jeune monarque de 19 ans, qui avait pris le pouvoir après avoir déposé son père le 8 juillet dernier, se trouvait au Congo où il a assisté aux fêtes marquant le premier anniversaire de la prise du pouvoir par le général Mobutu. Il devait regagner sa capitale demain.

A couteaux tirés

La nouvelle de la proclamation de la république au Burundi a causé peu de surprise car on ne faisait pas mystère depuis plus d'un mois à Bujumbura du conflit qui s'était élevé entre le souverain et son premier ministre. Le jeune monarque Ntare V voulait se défaire de son premier collaborateur qu'il taxait volontiers, et presque ouvertement, d'incompétence et d'abus d'autorité. Le capitaine Micombero a vraisemblablement pris les devants et déposé son souverain. Il a reproché au jeune roi déchu de n'avoir pas tenu ses promesses et ses engagements et de s'être laissé influencer par son père, l'ex-mwami Mwamutsa IV et par quelques conseillers de son entourage.

C'est justement avec le soutien du capitaine Micombero, qui était à l'époque chef d'état-major, que le jeune prince Charles Ndizeye avait assumé toutes les prérogatives de chef de l'Etat en juillet dernier, à la place de son père, qui se trouvait alors en exil prétendument volontaire à Genève.

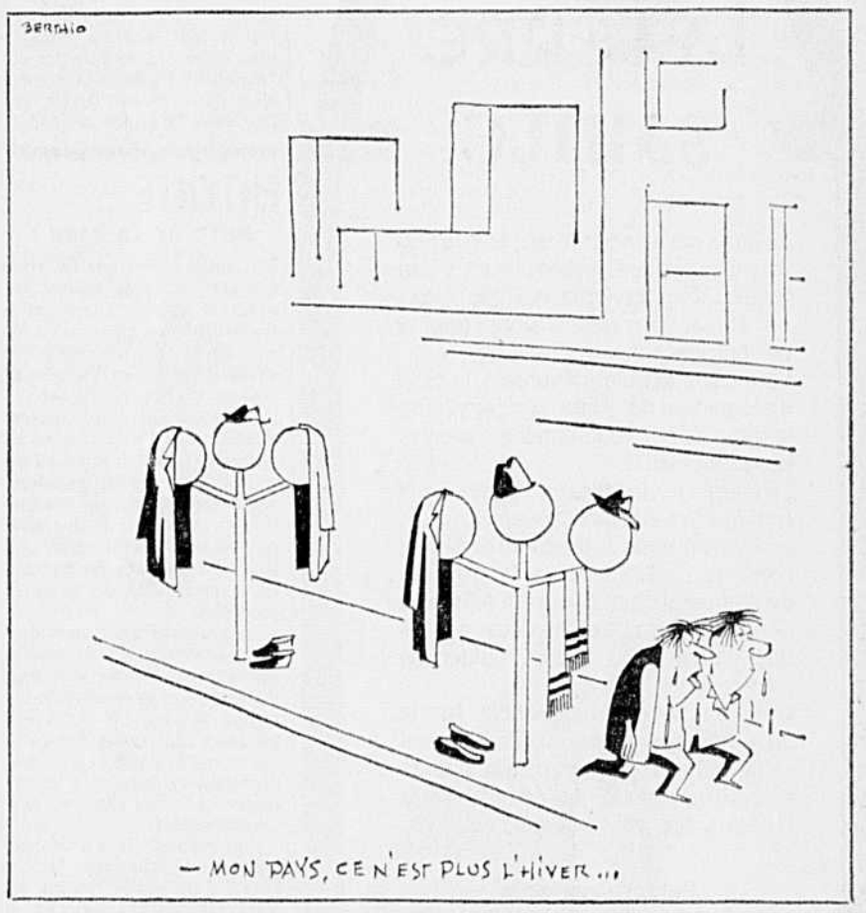
Le prince Charles, intronisé le 1er septembre sous le nom

voir BURUNDI en page 2



téléphoto UPI

Le jeune roi du Burundi, Ntare V



Québec poste les premières formules de renouvellement des plaques d'autos

par Jean RIVEST

Le gouvernement du Québec a mis à la poste hier un premier lot de formules de renouvellement des plaques d'immatriculation d'automobiles.

Le ministère des Transports et Communications réinstalle en effet le système postal pour cette corvée annuelle. On s'attend à Québec que 85 pour cent environ des plaques seront distribuées de cette manière. Les propriétaires d'automobiles et de camions sont encore libres de prendre leurs plaques aux divers bureaux qui seront installés aux quatre coins de la province. Le premier lot mis à la poste hier représente environ 10 pour cent du total.

Quant au renouvellement des permis de conduire, il se fera entièrement par la poste, au bureau de la capitale.

Tous les conducteurs recevront une formule de renouvellement entre quatre et trois semaines avant la date de leur anniversaire de naissance.

Un porte-parole du ministère a déclaré que les per-

Voir PLAQUES D'AUTOS en page 2

M. Gilles Bergeron aurait décidé de quitter le ministère de l'Éducation

par Pierre O'NEIL

QUEBEC — Le gouvernement doit annoncer aujourd'hui d'importantes nominations et des réformes de structures au ministère de l'Education.

Il s'agit de nommer des titulaires à trois nouvelles directions générales à un nouveau service de relations avec les parents et à une "mission" sur les institutions.

Ces modifications vont entrainer d'ici quelques mois la démission de l'un des pilliers du ministère, le sous-ministre adjoint M. Gilles Bergeron.

Il aurait en effet pris hier la décision de quitter non seulement le gouvernement mais tout aussi bien la province.

Il n'y aurait évidemment pas de place pour M. Bergeron dans les nominations d'aujourd'hui. Des informateurs mentionnent au contraire que, confirmé dans son titre de sous-ministre adjoint il pourrait bientôt se voir priver de certaines responsabilités qu'il assume aujourd'hui.

On croit savoir que M. Bergeron quitterait le ministère d'ici trois ou quatre mois.

LA PRESSE a déjà annoncé le départ de M. Bergeron. Sujet à de formidable pressions de la part de ses collègues, M. Bergeron avait alors décidé de rester et dans un communiqué rédigé à l'époque on avait démenti de façon formelle son départ.

On ne le fera pas cette fois-ci car les jeux sont faits et M. Bergeron ne veut rien avoir à faire avec le ministère. Il n'y resterait que pour quelques mois pour satisfaire aux désirs

Voir BERGERON en page 2



M. Bergeron

Entente possible sur les dernières directives du ministère de l'Education

QUEBEC, (PC) — Le président de la Corporation des Instituteurs catholiques du Québec (CIC), M. Raymond Laliberté, a révélé hier soir que le ministère de l'Education a convoqué une réunion spéciale des délégués au comité du plan de développement scolaire pour demain, en vue d'en venir à une entente concernant les directives du 14 octobre dernier.

Ce comité est présentement boycotté par la CIC ainsi que par le syndicat des professeurs du Québec et par les représentants des trois associations anglo-catholiques et anglo-protestantes.

Ces différents organismes s'opposent aux directives émises par le ministère de l'Education, le 14 octobre, qui stipu-

voir ENTENTE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 44 à 53
Bandes dessinées / 34
Courrier "Que faire ?" / 22
Décès, naissances, etc. / 55
Editorial / 6
Finance / 38 à 40
Horoscope / 11
Immeuble / 12
La bonne table / 15 à 17
Loisirs et récréation / 34
Mots croisés / 48
Navigation / 23
Nouvelles internationales / 29
Nouvelles nationales / 43
Radio et télévision / 24 et 25
Spectacles et concerts / 36 et 37
Sports / 30 à 33
Tribunaux / 8 et 9
Vie féminine / 18 à 22
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 27

CKAC 73

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱✱ 10¢ | Montréal, mardi 29 novembre 1966 / saint Saturnin, martyr / 82e année, No 277 / 4 cahiers / 56 pages / Les prévisions météorologiques: nuageux, pluie occasionnelle / Minimum 35 / Maximum 55

La forte demande mondiale de pétrole va stimuler l'économie canadienne • En page 38

Assurance-santé: l'opposition veut que la loi englobe tous les soins

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA. — L'opposition a tenté par tous les moyens hier d'élargir la portée de la loi de l'assurance-santé en sorte qu'elle couvre non seulement les honoraires des médecins mais aussi ceux des membres des professions paramédicales, comme les psychologues, les dentistes, les optométristes.

A deux reprises, des amendements à cet effet ont été déclarés irrecevables par le président et le comité plénier a ajourné ses travaux hier soir avant que le président n'ait pu se prononcer sur un troisième.

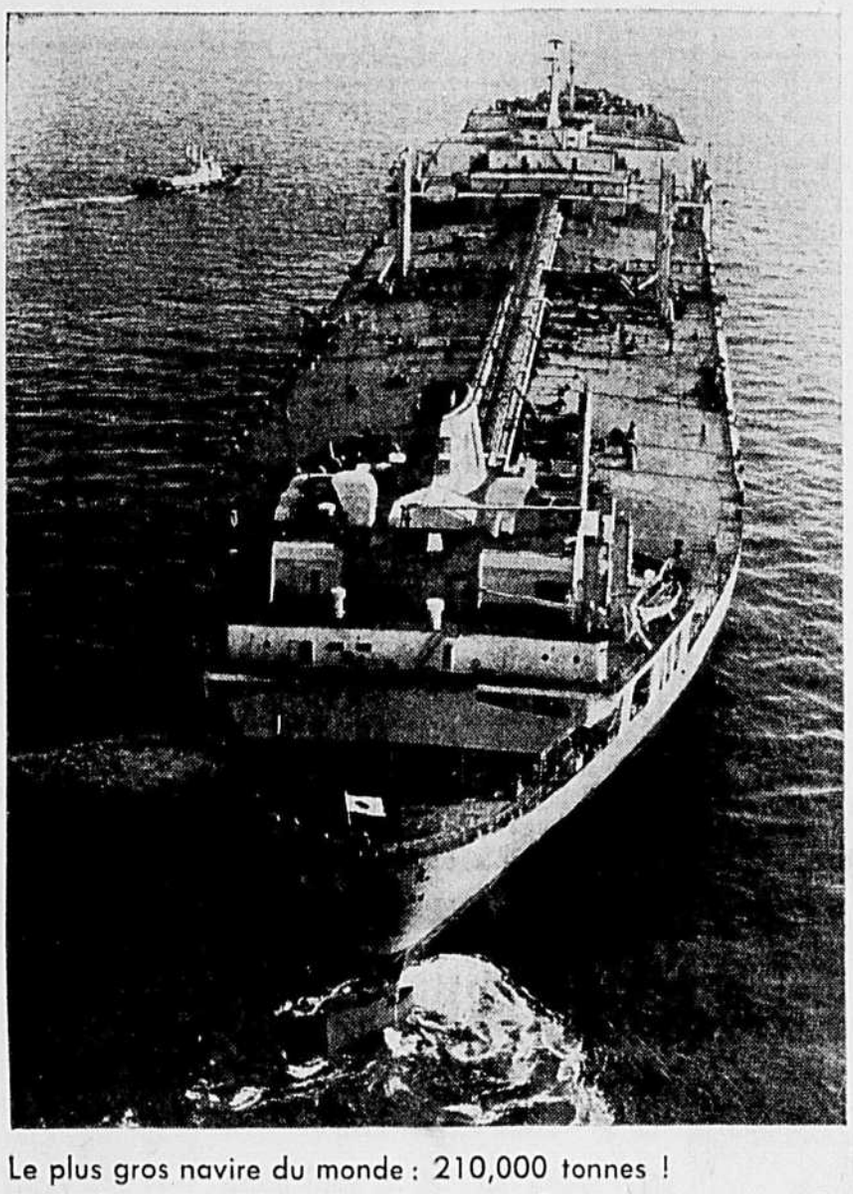
Le député néo-démocrate William Howe, d'Hamilton South, a présenté le premier amendement qu'a farouchement combattu le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Allan MacEachen, en invoquant une règle de procédure selon laquelle un amendement ne peut donner à un bill une portée plus grande que celle prévue dans la résolution initiale. Le ministre soutient en outre qu'il en coûterait des millions de dollars de plus par année pour assurer de tels services. Une bonne dizaine de députés ont défendu l'amendement, mais le président a tranché le débat en prenant à son compte les remarques de M. MacEachen sur les règles de procédure.

Ce fut au tour de l'ex-ministre conservateur Davie Fulton de soumettre une motion semblable, mais formulée différemment : ainsi, non seulement les soins prodigués par le médecin auraient été assurés mais aussi ceux prodigués sur l'avis ou avec le consentement du médecin.

Le président a de nouveau déclaré l'amendement irrecevable, pour les mêmes raisons, alléguant qu'il est irrégulier que par voie d'amendement on impose à la Couronne un fardeau non prévu dans la résolution initiale.

C'est à ce moment qu'est entré en scène M. Stanley Knowles, député NPD de Winnipeg qui a la réputation d'être fin procédurier. Il a tenté d'éviter la pierre sur laquelle achoppaient les résolutions précédentes en démontrant que son amendement n'impliquerait pas de fardeau supplémentaire à la Couronne. Selon cet amendement, la loi couvrirait également les honoraires des optométristes pour les soins qui, lorsqu'ils sont prodigués par les

Voir OPPOSITION en page 2



Le plus gros navire du monde : 210,000 tonnes !

Le pétrolier japonais "Idemitsu Maru", qui est actuellement le plus gros navire du monde, avec ses 210,000 tonnes de jauge brute et sa longueur de 1,132 pieds, va commencer en décembre à transporter de l'huile du golfe Persique au Japon. Les Japonais sont tellement passés maîtres dans l'art de la construction navale que la construction de l'"Idemitsu Maru" n'a nécessité que huit mois. Le navire est tellement automatisé qu'il lui suffira d'un équipage de 32 hommes.

AUJOURD'HUI

Propriétaires mécontents

300 propriétaires mécontents de Verdun prennent d'assaut l'hôtel de ville et huent à qui mieux mieux les élus du peuple.

— Page 3

Foyers d'hébergement

Sept foyers pour loger les personnes âgées ont été construits dans la province de Québec. Sept sont en construction et 71 autres sont à l'état de projet. Claire Dutrisac a fait enquête sur cet important programme qui vise à loger les personnes âgées près des lieux où elles ont vécu et avec tout le confort moderne.

Voir le premier de la série de trois articles en page 5

Le Rapport Montpetit

Un comité mixte composé des représentants des syndicats et du ministère des Postes sera formé, dès cette semaine pour étudier les recommandations du rapport Montpetit, déposé récemment aux Communes.

— Page 26

Le Canada et l'entrée de la Chine à l'ONU

Dans une interview exclusive à LA PRESSE, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, fait la synthèse de l'attitude — favorable — du Canada au sujet de l'admission de la Chine populaire aux Nations unies.

— Page 5

La pire tempête en dix ans frappe la région des Grands lacs

(d'après UPI, PA) — La pire tempête automnale à frapper la région américaine des Grands lacs depuis 10 ans a bloqué hier de nombreuses routes, paralysant ainsi les mouvements de centaines de voyageurs, a isolé des villes entières, a provoqué la fermeture des écoles et a causé l'interruption de la distribution de l'électricité à plus de 10,000 maisons du Michigan.

Des vents de 70 milles à l'heure ont balayé le Michigan et y ont formé d'énormes bancs de neige. La précipitation a atteint jusqu'à 16 pouces à certains endroits. L'Indiana et l'Ohio ont été partiellement touchés par cette tempête.

L'ouest de l'Etat de New York est couvert de six pouces de neige, aujourd'hui, et on s'attend que la poudrerie souffle toute la journée. La visibilité est très réduite sur les routes et l'aéroport de Buffalo a même été fermé durant deux heures.

Le bureau météorologique de Détroit a cependant annoncé aujourd'hui que la tempête quitterait la région pour se diriger vers le nord-est. Toutefois, la journée sera marquée par une poudrerie à travers tout le Michigan.

Hier soir, la ville de Marquette était ensevelie sous 16 pouces de neige tandis que des bancs de neige de cinq à six pieds de hauteur bloquaient la route principale U.S. 2, au nord du Michigan. La U.S. 41, reliant Skandina à Ispheming, n'était ouverte que sur une seule travée.

Quelque 128 passagers et 56 marins ont passé la nuit à bord du traversier "City of Midland" quand le bateau s'est échoué sur un haut-fond à l'entrée du chenal menant au port de Ludington, au Michigan.

Pris dans la tempête, le bateau de 470 pieds de longueur a dérivé de sa route à cause du blizzard et a été immobilisé toute la nuit. Les passagers n'ont cependant couru aucun danger parce que le navire était protégé par un brise-lames, a annoncé la garde-côtes américaine.

Les bancs de neige ont immobilisé 225 automobiles et sept autobus près d'Engadine et 500

Voir TEMPETE en page 2

Le Québec bat tous ses records de chaleur

Alors que le sud de l'Ontario et l'Etat du Michigan sont ensevelis sous la neige, ici, au Québec, le temps doux d'hier et d'aujourd'hui bat tous les records pour les 28 et 29 novembre.

Hier, le thermomètre a grimpé à 60.6 degrés Fahrenheit, soit 5.6 degrés de plus que le record de 55 degrés enregistré en 1896.

Aujourd'hui, le thermomètre a grimpé à 55 degrés pour battre un autre record enregistré le 29 novembre 1934 alors que le mercure était monté à 54.8.

Toutefois, la météo prévoit que la température sera plus froide demain et les jours à venir. On prévoit également des chutes de neige locales à partir de jeudi. Les Laurentides, toujours selon la météo, seront gratifiées d'une bonne couche de neige pour la fin de semaine prochaine.

"Journée canadienne" de Marchand à Paris

PARIS, (AFP) — C'est une journée essentiellement "canadienne" que le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration M. Jean Marchand, passe aujourd'hui à Paris. Une seule rencontre est prévue avec un membre du gouvernement français M. Louis Joxe, ministre d'Etat, chargé de la réforme administrative, ce matin. Le reste de la matinée a été consacré à la visite des différents services de l'ambassade où M. Marchand a déjeuné.

Dans l'après-midi, le ministre assiste à une réception organisée par l'Institut et la Chambre de Commerce France-Canada au cours de laquelle il fera une conférence sur le thème : "Le Canada à l'avant-garde de l'Occident."

Après le dîner, M. Marchand se rendra en visite au Pavillon des étudiants canadiens, à la Cité universitaire.

M. Marchand avait achevé hier sa première journée parisienne par un entretien avec M. Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports.

Burundi: l'armée dépose le roi-adolescent Ntare V et proclame la république

BUJUMBURA, Burundi, (AFP, Reuter, PA, UPI) — Un coup d'Etat militaire dirigé par le premier ministre Michel Micombero a déposé le roi (mwami) Ntare V et proclamé la république au Burundi, petit Etat situé au coeur de l'Afrique.

Dans un message diffusé par la radio du pays, le premier ministre Micombero a annoncé qu'il assumait la présidence de la république et la direction d'un comité révolutionnaire formé d'officiers et que le gouvernement était dissous. La radio de Bujumbura a expliqué que le coup d'Etat s'était déroulé dans le calme, mais les aéroports ont été fermés et les voyages à l'intérieur du pays sont interdits.

Le jeune monarque de 19 ans, qui avait pris le pouvoir après avoir déposé son père le 8 juillet dernier, se trouvait au Congo où il a assisté aux fêtes marquant le premier anniversaire de la prise du pouvoir par le général Mobutu. Il devait regagner sa capitale demain.

A couteaux tirés

La nouvelle de la proclamation de la république au Burundi a causé peu de surprise car on ne faisait pas mystère depuis plus d'un mois à Bujumbura du conflit qui s'était élevé entre le souverain et son premier ministre. Le jeune monarque Ntare V voulait se défaire de son premier collaborateur qu'il taxait volontiers, et presque ouvertement, d'incompétence et d'abus d'autorité. Le capitaine Micombero a vraisemblablement pris les devants et déposé son souverain. Il a reproché au jeune roi déchu de n'avoir pas tenu ses promesses et ses engagements et de s'être laissé influencer par son père, l'ex-mwami Mwamutsa IV et par quelques conseillers de son entourage.

C'est justement avec le soutien du capitaine Micombero, qui était à l'époque chef d'état-major, que le jeune prince Charles Ndizeye avait assumé toutes les prérogatives de chef de l'Etat en juillet dernier, à la place de son père, qui se trouvait alors en exil prétendument volontaire à Genève.

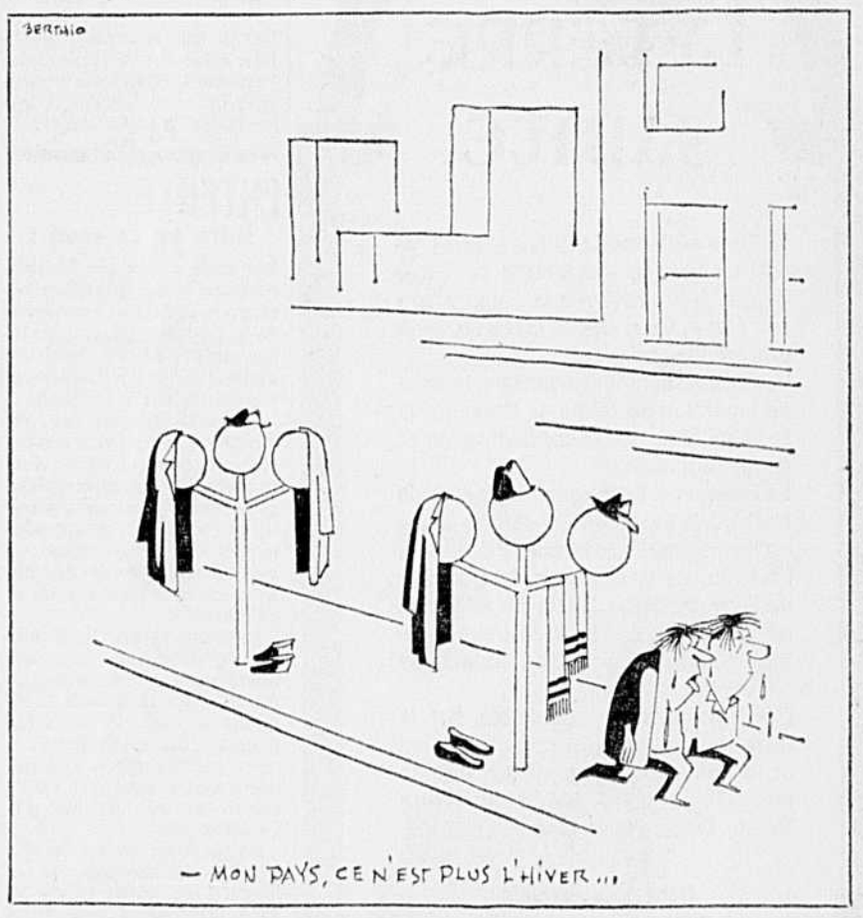
Le prince Charles, intronisé le 1er septembre sous le nom

voir BURUNDI en page 2



téléphoto UPI

Le jeune roi du Burundi, Ntare V



Québec poste les premières formules de renouvellement des plaques d'autos

par Jean RIVEST

Le gouvernement du Québec a mis à la poste hier un premier lot de formules de renouvellement des plaques d'immatriculation d'automobiles.

Le ministère des Transports et Communications réinstalle en effet le système postal pour cette corvée annuelle. On s'attend à Québec que 85 pour cent environ des plaques seront distribuées de cette manière. Les propriétaires d'automobiles et de camions sont encore libres de prendre leurs plaques aux divers bureaux qui seront installés aux quatre coins de la province. Le premier lot mis à la poste hier représente environ 10 pour cent du total.

Quant au renouvellement des permis de conduire, il se fera entièrement par la poste, au bureau de la capitale.

Tous les conducteurs recevront une formule de renouvellement entre quatre et trois semaines avant la date de leur anniversaire de naissance.

Un porte-parole du ministère a déclaré que les per-

Voir PLAQUES D'AUTOS en page 2

M. Gilles Bergeron aurait décidé de quitter le ministère de l'Éducation

par Pierre O'NEIL

QUEBEC — Le gouvernement doit annoncer aujourd'hui d'importantes nominations et des réformes de structures au ministère de l'Education.

Il s'agit de nommer des titulaires à trois nouvelles directions générales à un nouveau service de relations avec les parents et à une "mission" sur les institutions.

Ces modifications vont entraîner d'ici quelques mois la démission de l'un des pilliers du ministère, le sous-ministre adjoint M. Gilles Bergeron.

Il aurait en effet pris hier la décision de quitter non seulement le gouvernement mais tout aussi bien la province.

Il n'y aurait évidemment pas de place pour M. Bergeron dans les nominations d'aujourd'hui. Des informateurs mentionnent au contraire que, confirmé dans son titre de sous-ministre adjoint il pourrait bientôt se voir priver de certaines responsabilités qu'il assume aujourd'hui.

On croit savoir que M. Bergeron quitterait le ministère d'ici trois ou quatre mois.

LA PRESSE a déjà annoncé le départ de M. Bergeron. Sujet à de formidable pressions de la part de ses collègues, M. Bergeron avait alors décidé de rester et dans un communiqué rédigé à l'époque on avait démenti de façon formelle son départ.

On ne le fera pas cette fois-ci car les jeux sont faits et M. Bergeron ne veut rien avoir à faire avec le ministère. Il n'y resterait que pour quelques mois pour satisfaire aux désirs

Voir BERGERON en page 2



M. Bergeron

Entente possible sur les dernières directives du ministère de l'Education

QUEBEC. (PC) — Le président de la Corporation des Instituteurs catholiques du Québec (CIC), M. Raymond Laliberté, a révélé hier soir que le ministère de l'Education a convoqué une réunion spéciale des délégués au comité du plan de développement scolaire pour demain, en vue d'en venir à une entente concernant les directives du 14 octobre dernier.

Ce comité est présentement boycotté par la CIC ainsi que par le syndicat des professeurs du Québec et par les représentants des trois associations anglo-catholiques et anglo-protestantes.

Ces différents organismes s'opposent aux directives émises par le ministère de l'Education, le 14 octobre, qui stipu-

voir ENTENTE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 44 à 53
Bandes dessinées / 34
Courrier "Que faire ?" / 22
Décès, naissances, etc. / 55
Editorial / 6
Finance / 38 à 40
Horoscope / 11
Immeuble / 12
La bonne table / 15 à 17
Loisirs et récréation / 34
Mots croisés / 48
Navigation / 23
Nouvelles internationales / 29
Nouvelles nationales / 43
Radio et télévision / 24 et 25
Spectacles et concerts / 36 et 37
Sports / 30 à 33
Tribunaux / 8 et 9
Vie féminine / 18 à 22
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 27

CKAC 73

Conflit du rail: les efforts de médiation continuent

— Carl Goldenberg

Les efforts de médiation dans le conflit du rail qui a provoqué une grève à la fin de l'été se poursuivent auprès de trois groupes de syndicats, même si un quatrième groupe a annoncé que ses négociateurs "retournaient chez eux".

M. W. J. Smith, président de la Fraternité canadienne des cheminots et employés des transports et autres ouvriers, a fait savoir que les négociateurs de l'organisme syndical reprenaient le chemin de leurs foyers respectifs.

Cependant hier, un autre porte-parole de la fraternité laissait entendre que les pourparlers allaient beaucoup mieux, et que les divergences d'opinion sur les termes de l'accord s'amoindrissaient. Il prévoyait même que l'entente serait complète avant minuit, demain.

De leur côté, le médiateur fédéral, M. Carl Goldenberg, et les représentants des trois autres groupes syndicaux intéressés ont répliqué que les négociations continuaient.

"Mon mandat ne se termine pas avant mercredi soir prochain, a déclaré M. Goldenberg. Il reste à savoir si ces négociations se termineront par une entente ou non."

La Fraternité des cheminots représente 24,000 des 118,000 travailleurs qui font l'objet des présents pourparlers.

On sait que la loi adoptée pour régler le conflit, en septembre, prévoit l'arbitrage obligatoire si la médiation échoue.

Le président de la fraternité, M. Smith, avait affirmé que les dirigeants du syndicat ont reçu instruction de "se préparer à soumettre les questions en litige à l'arbitrage."

PLAQUES D'AUTOS

SUITE DE LA PAGE 1

sonnes qui constateraient que deux semaines avant leur anniversaire de naissance, elles n'ont pas reçu la formule en question, n'auront qu'à passer par un bureau local où l'on délivre des permis de conducteur ou de chauffeur.

Les permis de conduire sont renouvelables tous les deux ans, mais les plaques d'immatriculation (qui, incidemment, seront blanches avec inscriptions rouges en 1967) doivent encore être remplacées annuellement.

Viendra un jour où les plaques aussi seront renouvelées tous les deux ans, à la date de l'anniversaire de naissance du propriétaire.

Présentement, les permis de conduire se renouvellent aux années impaires, et les plaques devront être remplacées aux années dont le millésime est pair.

On ne sait pas encore quand un tel système entrera en vigueur, mais il fait présentement l'objet d'une étude sérieuse au ministère des Transports et communications.

Neige dans le Nord de l'Ontario

Une tempête de neige poussée par des vents puissants s'est abattue hier sur certaines parties du nord de l'Ontario, déposant jusqu'à six pouces de neige par endroits, fermant les routes et brisant les lignes de transmission d'électricité.

Au moins un décès a été attribué à la tempête. M. Lucien Spooner, âgé de 48 ans, de Sault Ste-Marie, a perdu la vie quand son auto a dérapé à 65 milles au nord de Sault Ste-Marie.

La tempête faisait toujours rage à Timmins, tard hier soir. Il était tombé plus de six pouces de neige, poussée par des vents atteignant par moments 60 milles à l'heure.

Plusieurs pannes d'électricité se sont produites dans la région de Sault-Ste-Marie où par la suite les routes sont devenues très dangereuses à cause de la pluie froide qui s'est mise à tomber. Des vents de 45 milles à l'heure ont forcé une quinzaine de navires à jeter l'ancre dans la rivière St-Mary.

Dans le sud de l'Ontario, il est tombé près d'un pouce de pluie à Toronto et deux pouces de neige à London et à Windsor.

TEMPETE

SUITE DE LA PAGE 1

personnes se sont vues obligées de chercher refuge à l'hôtel de ville de l'endroit. Parmi elles se trouvaient quelque 400 étudiants du Michigan Technological University qui retournaient à leurs cours après le congé de la Transksgiving.

Environ 200 autres personnes ont été immobilisées à Escanaba. Plusieurs d'entre elles ont trouvé refuge à bord d'autobus, également bloqués, mais équipés d'un bon système de chauffage.

A Marquette, ce n'est pas avant ce soir que les rues seront entièrement libérées, a rapporté la police de l'Etat. La tempête a provoqué la fermeture du Northern Michigan University, hier, et les autorités de l'institution ont noté que c'était la première fois de toute l'histoire de l'université que le mauvais temps causait une interruption des cours.

Parmi les villes isolées de tout et privées de courant électrique, il y a Curtis, Manistique et Rapid River.

Le SCFP ne prétend plus avoir obtenu la majorité à Radio-Canada

Le Syndicat canadien de la fonction publique (CTC) ne prétend plus avoir obtenu la majorité absolue des voix lors du vote de représentation syndicale que a été tenu la semaine dernière parmi les employés de al production de Radio-Canada.

Le nombre d'employés ayant le droit de voter étant supérieur à celui sur lequel s'était basé le Syndicat canadien de la fonction publique (CTC) pour proclamer sa victoire à Radio-Canada, il se pourrait que le résultat du scrutin change sensiblement.

Le chiffre de 1,534, annoncé par le SCFP, était basé sur un communiqué du ministère fédéral du Travail du 21 octobre. Au moment du vote chez les employés de la réalisation les 23 et 24 novembre, le nombre aurait été plus élevé.

Rejoint hier soir à son domicile, M. Raymond Legendre, porte-parole du SCFP, a répété que le nombre réel d'employés inscrits sur les listes de Radio-Canada n'avait pas encore été dévoilé. Selon lui, ce nombre devrait s'établir aux environs de 1,622, ce qui porterait la majorité absolue à 812.

On a cependant appris d'une autre source que le nombre total de votants éligibles serait de 1,685. Si ce chiffre était exact, la majorité absolue serait fixée à 843.

Le SCFP avait déclaré qu'il avait obtenu 803 voix, contre 435 pour l'International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of the United States and Canada. La CSN avait demandé à ses adhérents de boycotter le vote, d'où un nombre de 264 bulletins annulés parce qu'ils comportaient les lettres CSN.

Le SCFP a fait parvenir hier un télégramme au CCRO afin de protester contre les "irrégularités" survenues aux bureaux de Montréal.

Le SCFP demande qu'on procède à un recomptage officiel du scrutin. Le syndicat informe finalement le CCRO qu'il complétera ses informations dans une lettre qu'il fera parvenir sous peu.

"Cette démarche signifie que le SCFP conteste le résultat du scrutin par suite d'ingérence au scrutin de Montréal et à cause de questions d'ordre technique concernant l'éligibilité des votants, le marquage des bulletins, la violation de l'esprit de la loi du travail fédérale, etc.", dit le communiqué du syndicat.

Le syndicat du cinéma et de la TV souhaite la tenue d'un autre vote

Le Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) a formulé le souhait hier que le Conseil canadien des relations ouvrières décrète d'ici peu un autre vote de représentation parmi les employés du réseau français de Radio-Canada qui se sont rendus aux urnes la semaine dernière.

Le SGCT soutient que le résultat du vote des 23 et 24 novembre a démontré hors de tout doute possible que ni l'une ni l'autre des deux "unions" admises sur le bulletin de vote (le Syndicat canadien de la fonction publique et l'IATSE) ne rallie la majorité absolue des employés de Radio-Canada dans le Québec.

"Ni le SCFP avec ses 315 votes, ni IATSE avec ses 78 votes n'a rallié la majorité des 699 employés au scrutin de la semaine dernière, affirme le SGCT. C'est donc dire que le concept de l'unité de négociation dite "nationale" n'a plus l'appui majoritaire essentiel au syndicalisme démocratique des employés de la Société au Québec."

Espoir d'un nouveau vote

Le SGCT croit que le CCRO "sera bien obligé maintenant, face à la division profonde qui règne chez les employés de la société Radio-Canada, d'une région à l'autre, d'admettre l'irréalisme pathologique dans lequel il nage".

"C'est pourquoi nous osons croire qu'il y aura un nouveau vote parmi les mêmes employés du réseau français d'ici peu, afin de constituer l'unité de négociation naturelle que nous réclamons depuis plus de deux ans avec une patience que nous avons abandonnée au cours du récent scrutin.

"Il ne fait pas de doute dans notre esprit, ni dans celui de la société Radio-Canada, nous l'espérons bien, que le résultat d'un vote parmi (ces) employés au cours d'un scrutin où nous serons officiellement de la partie, nous accordera la reconnaisce légale".

Les lignes qui précèdent sont extraites d'un mémoire que 75 membres du SGCT ont remis hier après-midi au directeur du service des relations industrielles de la société d'Etat, réseau français à Montréal, M. Gérard Bélisle.

M. Bélisle leur a répondu que c'est le CCRO qui déterminera d'ici quelques jours quel syndicat (SCFP ou IATSE) les représentera légalement. Il a cependant accepté de soumettre le mémoire à la direction de Radio-Canada, qui, a-t-il dit, l'étudiera attentivement.

Plusieurs membres de la délégation s'étant absentés de leur travail pour venir présenter le mémoire, M. Bélisle leur a aussi promis l'impunité.

Le syndicat affilié à la CSN a par ailleurs souhaité dans une autre partie de son mémoire l'adoption par les dirigeants du service de relations industrielles de huit mesures susceptibles, selon lui, de corriger des "situations intolérables et abusives qui persistent depuis trop longtemps" à Radio-Canada.

ENTENTE

SUITE DE LA PAGE 1

lent entre autres que les commissions scolaires doivent dorénavant obtenir l'approbation de la Direction générale du Financement de ce ministère avant d'offrir des hausses de traitements aux enseignants.

On précisait aussi dans ces directives, que les commissions scolaires devaient obtenir l'autorisation du même organisme gouvernemental avant d'accepter le recours à l'arbitrage, et que les régionales devaient consulter les délégués des commissions scolaires locales avant de procéder.

M. Laliberté avait alors qualifié ses directives "de normes discrétionnaires" en soulignant d'ailleurs que la décision du ministère acculait "à toutes fins pratiques, les enseignants à la grève car il s'agit là d'un dernier recours légal non encore entravé par des décisions gouvernementales".

Hier soir, au cours d'une conversation téléphonique, M. Laliberté a dit espérer qu'une entente interviendra lors de la réunion de demain.

Plus tôt, la semaine dernière, le président de la CIC avait laissé entendre que quelque 250 enseignants manifesteraient devant le parlement provincial jeudi, premier décembre, jour de l'ouverture de la session.

Il a toutefois précisé hier que cette manifestation n'aura pas lieu si un accord intervient avec le ministère quant aux directives du 14 octobre. "Cette décision, a-t-il cependant ajouté, ne doit pas être considérée comme une tentative de chantage auprès du ministère puisque notre organisme en avait décidé ainsi bien avant que le ministre ne convoque cette réunion spéciale".

La manifestation projetée serait suivie d'un piquetage symbolique qui se continuerait constamment devant le parlement par trois ou quatre membres de la CIC jusqu'au 16 et 17 décembre alors que le conseil général de l'organisme se réunirait pour décider si d'autres pressions doivent être exercées contre le gouvernement si aucune entente n'est intervenue.

D'ailleurs, M. Laliberté a laissé entendre qu'un congrès spécial pourrait avoir lieu.

On sait que la CIC groupe quelque 50,000 membres répartis à travers la province.

Enfin, M. Raymond Laliberté soutient que les récentes directives du ministère de l'Education ajoutent une contrainte aux dispositions déjà contraignantes du Code du travail, en retirant aux commissions scolaires la part d'autorité administrative qui leur reste et qui a pour effet de paralyser les négociations en cours.

Ces négociations touchent pour l'année en cours, plus de 30,000 enseignants.

BURUNDI

SUITE DE LA PAGE 1

dynastique de Ntare V, avait payé son tribut de reconnaissance en confirmant le capitaine Micombero dans ses fonctions de premier ministre. Avec l'exercice du pouvoir, toutefois, les relations entre les deux hommes s'étaient profondément altérées.

Le Burundi, qui compte une population de 2,300,000 habitants, était avec le Rwanda sous la tutelle de l'ONU et administré par la Belgique jusqu'à son indépendance en juillet 1962. Ses habitants sont divisés en deux grandes familles : les Hutu, qui forment la grande masse des paysans et une oligarchie traditionnelle, et les Tutsi, décrits souvent comme des géants et dont est issue la monarchie. De nombreux conflits ont opposé ces deux ethnies. Avec son voisin du nord, le Rwanda, ses relations sont généralement mauvaises en raison de la prédominance dans cette petite république de l'ethnie Hutu, qui a provoqué des massacres de Tutsi, notamment en décembre 1964, causant un reflux de réfugiés sur son territoire.

Micombero a annoncé que son gouvernement maintiendra tous les engagements internationaux et que sa politique étrangère demeurera inchangée. Cela signifie sans doute que le Burundi ne rétablira pas ses relations diplomatiques avec la Chine communiste qui avaient été rompues par le roi Mwambutsa IV en septembre 1965. Le nouveau président a aussi promis que le Burundi renforcerait ses relations avec ses voisins, le Congo, la Tanzanie et le Rwanda et garantirait la sécurité de tous les étrangers qui se trouvent dans le pays.

BERGERON

SUITE DE LA PAGE 1

de ses collègues.

Dans les nominations qui devaient être annoncées aujourd'hui M. Bergeron conserverait son titre mais se verrait éventuellement placé en dehors des grands courants actuels de réforme, en dehors de ce que lui-même considère comme étant ses principales préoccupations.

La rumeur du départ de M. Bergeron circule au ministère depuis plusieurs jours.

LA PRESSE l'avait apprise la semaine dernière et comme on disait de M. Bergeron qu'il allait servir dans le ministère ontarien de l'Education sous M. William Davis (un grand ami de M. Gérin-Lajoie) nous avons communiqué avec le secrétaire-exécutif du ministre ontarien.

M. Clair Wescott nous a laissé entendre que ce serait de la piraterie que d'offrir un emploi à un haut fonctionnaire du gouvernement de Québec, mais que si M. Bergeron avait l'intention de quitter le ministère M. Davis lui offrirait un emploi en moins de quinze minutes.

M. Wescott a confirmé que certains hauts fonctionnaires des deux provinces avaient eu plusieurs occasions de travailler ensemble et que dans ces occasions on avait pu juger de la compétence de M. Gilles Bergeron.

"Nous serions fous a-t-il dit de ne pas lui offrir un emploi dès le moment où il démissionnera de son poste à Québec."

D'après des sources sérieuses au ministère il y a longtemps que M. Bergeron songe à partir.

Des expériences pénibles avec certains personnages du gouvernement Lesage (MM. Pierre Laporte, Bona Arsenault et d'autres) avaient commencé à motiver son départ éventuel.

La situation politique n'a fait que préciser cette volonté de quitter non seulement le gouvernement mais le Québec.

Au ministère on le placerait maintenant sur une voie d'évitement et il a souvent manifesté à ses collègues son intention de ne pas être mis sur les tablettes. Au surplus, il n'entendrait pas tolérer qu'on lui fasse le traitement des "conseillers du cabinet", ces hommes qu'on déplace des ministères pour les faire servir le premier ministre pendant que celui-ci nomme aux ministère des hommes en qui il a plus confiance.

On ne sait pas au juste quelle goutte d'eau a fait déborder le verre dans le cas de M. Bergeron mais des sources proches de lui indiquent qu'on avait cessé de le consulter au sujet de certains projets importants justement dans le secteur où il avait fait preuve d'une grande compétence.

Ainsi, le ministre de l'Education a annoncé l'autre jour devant une délégation en pèlerinage que le gouvernement construirait à Montréal une faculté de Droit et de Sciences sociales au coût de $13 millions pour loger 4,000 étudiants.

M. Bergeron n'aurait même pas été consulté et ses confrères prétendent qu'il trouve excessive une telle dépense qui selon lui pourrait être coupée de moitié.

Mais le malaise que ressent M. Bergeron serait beaucoup plus profond et toucherait avec lui plusieurs hauts fonctionnaires de l'Etat. On croit savoir en effet qu'une certaine catégorie de hauts fonctionnaires ne voient pas sans de vives inquiétudes les problèmes socio-économiques qu'a causés l'évolution récente de la société et de la politique québécoises.

Ils s'inquiètent à la fois d'une certaine réévalution des situations qui ont donné l'élan à la révolution tranquille et des incidences politiques que ce phénomène peut avoir sur l'évolution du gouvernement.

Ils s'inquiètent d'un certain "repli sur soi-même" de la société et de la politique québecoises, ils s'inquiètent de l'absence d'une véritable politique économique qu'on réussit à camoufler en créant l'illusion que la somme des investissements publics du Québec peut assurer à elle seule le développement harmonieux et progressif d'une économie forte qui ait d'autres horizons que les frontières de la province.

Bien sûr, tous les hauts fonctionnaires importants ne partagent pas ces vues mais ce sont celles qu'entretiennent M. Bergeron et certains de ses collaborateurs.

M. Bergeron est l'un des plus jeunes hauts fonctionnaires du gouvernement. Mais il est également l'un des plus respectés.

On lui attribue le mérite d'avoir largement réduit le coût de la construction des écoles en établissant des cahiers de normes très rigoureuses.

C'est également l'un des fonctionnaires qui a le plus marqué le projet et la mise en oeuvre de l'opération 55.

C'est lui qui à l'époque avait négocié le retour à Québec de $50 millions qu'Ottawa voulait dépenser ailleurs et auxquels on estimait que le Québec avait droit à cause de son retard à profiter du programme de subventions à la construction d'écoles techniques.

On ne sait pas encore si le départ éventuel de M. Gilles Bergeron doit créer des réactions en chaine au ministère ou dans l'administration en général. Mais elle n'est pas pour rassurer des hauts fonctionnaires qui sentaient même avant le changement de gouvernement une détérioration des positions québécoises sur le plan socio-économique par suite de l'évolution politique de la province dans des horizons de plus en plus restreints.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 35
Maximum aujourd'hui : 55

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, Ottawa et Laurentides : nuageux avec pluie occasionnelle aujourd'hui, devenant plus frais cette nuit. Mercredi, généralement nuageux avec averses ou chutes de neige. Vents de 20 milles de l'est avec rafales de 30 tournant au sud avec rafales de 30 milles cette nuit. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal, Ottawa et Ste-Agathe, 55 et 35.

Régions des Cantons de l'Est, Québec, St-Maurice et Lac St-Jean: nuageux avec pluie occasionnelle et doux aujourd'hui. Généralement nuageux avec averses dispersées et un peu plus frais, mercredi. Vents de 20 milles de l'est. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec, La Tuque et Chicoutimi, 45 et 35; Sherbrooke, 55 et 40.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : nuageux aujourd'hui avec bruine et brume et pluie occasionnelle. Mardi, nuageux avec pluie occasionnelle. Doux Vents de 15 milles de l'est.

OPPOSITION

SUITE DE LA PAGE 1

médecins, sont considérés comme services assurés.

M. MacEachen a salué l'astuce de M. Knowles mais a fait remarquer que sa proposition coûterait en fait $18 millions de plus à la Couronne, selon ses prévisions et pour cette raison il a demandé au président de rejeter l'amendement.

Dès lors, la discussion s'est poursuivie pendant près d'une heure et demie et le président, à 10 heures, n'avait encore rendu jugement lorsque le huissier à la verge noire frappa à la porte des Communes pour inviter les honorables députés à se rendre au Sénat où une loi était sur le point d'obtenir la sanction royale.

Il s'agissait d'une loi modifiant la loi sur les banques et qui plus tôt dans la journée avait subi en 15 minutes ses deuxième et troisième lectures. Il ne s'agissait que d'une formalité prolongeant l'existence de la loi actuelle jusqu'en avril — elle cessait d'être en vigueur dans quelques jours — le temps que le comité termine l'étude de la nouvelle loi.

Il semble que le ministre MacEachen n'ait pas fini de défendre son bill, l'opposition soulevant unanimement des amendements à chacun des articles.

Il n'est pas impossible que d'ici la fin de débat il y aille de toutes petites libéralités, élargissant quelque peu la portée de l'assurance-maladie.

Les principaux arguments des députés de l'opposition sont que la loi est trop restrictive et que de ce fait elle est discriminatoire à l'égard des membres des professions paramédicales. On a dit par exemple que plus personne n'irait consulter de psychologues, tout le monde voulant se prévaloir des soins des psychiatres désormais gratuits.

On a dit la même chose en ce qui concerne les optométristes et les chiropraticiens que la clientèle va rapidement abandonner pour se prévaloir des soins gratuits des ophtalmologistes et des omnipraticiens. Les médecins vont devenir surchargés de travail à force d'hériter de la clientèle de leurs collègues des professions paramédicales. Chez les uns, il y aura queues aux portes, il deviendra impossible d'obtenir des rendez-vous. Chez les autres, les bureaux seront déserts.

Membre de la commission d'enquête sur la Santé

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a annoncé officiellement hier la dernière nomination au poste de commissaire au sein de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. Il s'agit de M. William A. Dyson, travailleur social de Montréal. M. Dyson joint ainsi les sept autres membres de la commission Castonguay dont les nominations ont été annoncées le 10 novembre dernier.

Le brouillard enveloppe le cargo "Tegean"

HALIFAX (PC) — Un épais brouillard enveloppe la région où un cargo panaméen s'est échoué, hier, et on ne sait pas si le navire flotte encore.

Le "Tegean", qui jauge 7,300 tonnes, s'est arrêté sur une formation de roc appelée "les Trois Soeurs", à 16 milles au sud de Halifax.

Quarante-trois membres d'équipage ont quitté le cargo après que ce dernier eut commencé à prendre l'eau. Tous ont été hébergés dans deux hôtels de Halifax et on rapporte que leur état est satisfaisant.

Les opérations de sauvetage ont été rendues impossibles par le brouillard. La visibilité n'est que de 200 verges.

Le "Tegean" se dirigeait vers Halifax en provenance de Glasgow. Il devait ensuite se rendre dans un port américain pour s'y faire charger de céréales.

VISITEZ LA TERRE SAINTE

La ligne aérienne Lufthansa vous promet un voyage inoubliable en Terre Sainte. Vous revivrez la Bible étape par étape, vous découvrirez l'origine des grandes religions.
Venez voir la rivière Jourdain, la salle de jugement de Pilate, la chapelle de la flagellation, de la condamnation et de la crucifixion.
La crèche de Bethléem, l'église de la Nativité, le Mont des Oliviers, le jardin de Gethsémanie, le tombeau de Marie, l'oratoire de l'Ascension, la chambre de l'Annonciation, Nazareth ainsi que de nombreux autres sanctuaires, autant d'endroits à visiter, autant de souvenirs.
C'est un voyage inoubliable sur la terre des hommes qui ont vécu l'ancien et le nouveau testament. Un monde merveilleux vous attend en Terre Sainte. Ce sera le voyage de votre vie.

Dates des voyages avec guide pour 1967

26 Janvier
9, 23 Février
9,* 16 Mars

* Il y a un supplément de $25.00 pour Pâques à Jerusalem.

Lufthansa
M.L.P.
1250 rue Peel, Montréal, Qué.
S.V.P. veuillez me faire parvenir des renseignements supplémentaires sur le voyage en Terre Sainte.
Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Tel _____
Mon agent de voyages est _____
Ville _____

ACHETEZ MAINTENANT ET COMMENCEZ A PAYER EN FEVRIER 1967

• PRIX TRES RAISONNABLES

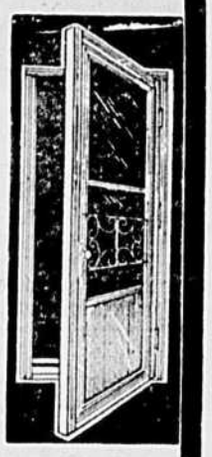


Téléphonez dès maintenant pour de plus amples renseignements

ALSCO

1530, BEAUBIEN est

279-8551



Manufacturier de portes et fenêtres en aluminium, auvents en fibre de verre, clapboard.

COMPLETEMENT INSTALLES • QUALITE ET SERVICE GARANTIS

NOUS N'AVONS RIEN À VOUS CACHER...

AUTOMOBILES RENAULT CANADA LTÉE

8555, DEVONSHIRE - 735-1331 / 1824 ouest, STE-CATHERINE - 937-9551

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-7138

MONTREAL, MARDI 29 NOVEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 277

300 propriétaires mécontents de Verdun prennent d'assaut l'hôtel de ville et huent à qui mieux mieux les élus du peuple

par Gilles Pratte

De mémoire de vieux fonctionnaires, la ville de Verdun a connu hier soir sa réunion du conseil la plus houleuse depuis au moins 35 ans, alors que 300 propriétaires sont montés à l'assaut de l'hôtel de ville pour chahuter les élus du peuple, leur mener le diable de la plus belle façon et carrément leur chanter pouille.

Tout ce tintamarre a été provoqué par la décision du conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe de 33 cents par $100 d'évaluation pour le porter à $1.30, tout en haussant le rôle d'évaluation de 10 pour 100.

Dès leur entrée dans la salle des délibérations, les membres du conseil ont été hués le moins civilement du monde.

Même, pendant la prière, dans laquelle il est question de Dieu, de qui procède toute sagesse et par qui les rois règnent et font les lois justes, les protestations les plus vives sont montées de la salle.

Où trouver $1,339,000 ?

La réunion a débuté une heure en retard pour permettre aux membres du conseil de rencontrer les représentants de la Ligue des propriétaires de Verdun et leur expliquer les raisons qui ont motivé l'augmentation de taxes.

A la toute fin de la soirée, le maire J.-Albert Gariépy, a exposé ces raisons à la foule en colère.

M. Gariépy a précisé qu'un montant de $253,248.06 représentant la participation de Verdun au financement du métro aurait dû être prévu au budget de 1966 et, comme il ne l'a pas été, la nouvelle administration doit s'en charger.

En outre, a poursuivi M. Gariépy, pour équilibrer son budget, le conseil municipal de l'année dernière a retiré de la banque le surplus accumulé de la ville, qui était de $585,980.13.

Le fait que le gouvernement provincial ait gelé à $1,810,000 le montant que Verdun peut retirer de la taxe de vente lui ferait aussi perdre de $150,000 à $175,000.

En résumé, a expliqué le maire, et en tenant compte des montants sur lesquels la ville ne peut plus compter, le conseil devait trouver $1,339,000 pour équilibrer le budget. Et le seul endroit où il peut trouver de l'argent, c'est, si triste que ce soit, dans les poches des contribuables.

Pour sa part, la Ligue des propriétaires, par la voix de son président, M. Roger Verplaest, a demandé au conseil que le montant de la taxe soit le même que celui de l'an dernier.

La Ligue des propriétaires suggère que le montant de $585,000 "anticipé dans le budget de 1966" soit considéré comme un déficit et récupéré sur une période de dix ans. Les propriétaires voudraient que la taxe prévue pour l'enlèvement de la neige soit la même qu'auparavant.

Les protestataires terminent leurs demandes en ces termes : "Que le conseil remplisse sa promesse aux représentants de la Ligue des propriétaires de ne pas augmenter le taux de la taxe".

Mais le conseil n'a pas l'intention de revenir sur sa décision et les taxes, si hautes soient-elles, devront être payées.

Les propriétaires auront une autre occasion de dire leur mécontentement aux élus du peuple, jeudi soir, au cours d'une réunion, organisée par la Ligue des propriétaires, qui aura lieu à l'école Notre-Dame-de-Lourdes, au 504, 5e avenue, et à laquelle les membres du conseil participeront.

La Régie des loyers sauvée par le maire

C'est le vote prépondérant du maire J.-Albert Gariépy qui a assuré hier soir la survie de la Régie des loyers à Verdun.

Les conseillers s'étant divisés à quatre contre quatre au sujet d'une proposition de M. Raymond Campeau visant à l'abolition de la Régie des loyers à Verdun, le maire a dû trancher la question devant une foule en furie accourue à l'hôtel de ville pour protester contre la récente augmentation de taxes.

Certains conseillers n'ont d'ailleurs pas hésité à soutenir que l'abolition de la Régie des loyers ferait peut-être mieux avaler aux propriétaires l'amère pilule qu'est l'augmentation de la taxe foncière.

A cela le conseiller Archie Wilcox a répondu qu'il fallait aussi éviter que les propriétaires repassent tout le fardeau de la taxe aux locataires en augmentant les loyers.

Pour sa part, le conseiller Roland Janeau, qui a appuyé la proposition de M. Campeau, a soutenu que la situation actuelle limitant le prix de location des maisons et des appartements, les propriétaires ne peuvent se permettre de faire les réparations qui s'imposeraient.

"Après cela, a-t-il lancé, on se demande pourquoi les maisons sont délabrées !"

Le conseiller Wilcox a noté, de son côté, que, de toute façon, 40 p. 100 des propriétaires de Verdun vivent dans d'autres villes et, selon lui, sans les restrictions de la Régie des loyers, il n'est pas sûr que les locataires seraient traités convenablement.

Cette fougueuse jeunesse et Steinberg sont bien "patients" de tolérer le sabotage de leur pavillon à l'Expo!

chronique de l'expo

par Raymond Grenier

Qu'attend donc l'Expo pour nommer un directeur du Pavillon de la Jeunesse ? Faute de quoi elle risque sottement et vilainement de saboter ce qui devait être le rendez-vous de la jeunesse mondiale à l'Exposition universelle de Montréal.

C'est le commissaire général de l'Expo, lui-même, Monsieur Pierre Dupuy, qui lança l'idée de ce pavillon. La surprise avec laquelle fut accueillie cette idée, à l'Expo, et l'enlissement équivoque dans lequel on l'a laissé sombrer donnent une mesure et permettent de voir ce qu'il y a de solide et de creux dans cette belle et coûteuse entreprise.

Etant donné le caractère de l'Expo, M. Dupuy n'était pas contre une double participation chinoise, celle de Pékin et de Formose ? Bravo, certes ! MM. Lester Pearson et Paul Martin viennent de rappeler officiellement à l'ONU que la Chine continentale représente une partie considérable de l'humanité: quelque 700 millions de personnes.

Sur notre "terre des hommes" — thème de l'Expo — les jeunes représentent une proportion encore plus forte et (si l'on peut dire) plus chinoise de l'humanité. Il était beau qu'on voulût qu'elle soit présente à l'Expo. Mais, l'honnêteté consistant à être conséquent avec soi-même, il est lamentable de ne lui chercher qu'une petite place au bout de la table et de ne l'y accueillir qu'avec des idées de l'époque de la reine Victoria: "Children are better seen, not heard" — "les enfants ne parlent pas à table !"

Ainsi disait-on à l'époque: "La jeunesse est une belle chose, une force puissante — aussi longtemps qu'on n'y pense pas" (Joseph Conrad).

L'importance du Pavillon de la Jeunesse a été soulignée ici depuis que l'idée en a été lancée. Lorsque Coca-Cola, qui devait en être le commanditaire, a retiré brusquement sa mise, la chose a été relevée comme il convenait. Que le projet ne soit pas abandonné et que le pavillon soit construit par l'Expo (toujours en quête de commanditaires pour le bâtiment), cela aussi fut signalé avec les regrets contribuables qui s'imposaient. Et c'est avec plaisir que fut annoncée la commandite de $100,000 de Steinberg pour le programme des activités de la jeunesse mondiale à l'intérieur de ce Pavillon des Jeunes dans la Ronde.

De même, l'autre jour, s'inquiétait-on, ici même, de la possibilité que les activités au Pavillon de la Jeunesse ne puissent débuter qu'au mois de juin 1967. Ce n'est que trop vrai encore. Dans un communiqué, le "Commité consultatif de la Jeunesse à l'Expo 67", faisant suite à cette inquiétude, précise les dangers.

"Ce qui met en péril la qualité et l'existence même des activités du Pavillon de la Jeunesse, lit-on dans le communiqué, n'est pas le manque de commanditaires (il a été décidé officieusement que la commandite de $100,000 offerte par Steinberg irait à ces activités), mais bien l'absence d'un directeur responsable de ce projet".

L'Expo a deux coordonnateurs pleins de bonne volonté mais sans pouvoirs de décision; il n'y a personne, dans c'te boite qui puisse prendre d'engagements pour la programmation du Pavillon de la Jeunesse ! . . .

"Depuis le mois de juillet, lit-on dans le communiqué du Comité consultatif de la Jeunesse, plusieurs pays nous ont offert leur collaboration; on n'a pu que leur répondre qu'on attendait la nomination d'un directeur — et de bien vouloir attendre . . ."

Pour remplacer Coca-Cola, l'Expo n'a pas trouvé d'autres commanditaires. "Mais, lit-on dans le communiqué, qui serait intéressé (et Steinberg est bien patient) à payer pour un projet aussi en retard et qui n'est dirigé par personne ?"

Il faut citer la conclusion du communiqué et c'est pour en

Voir JEUNESSE en page 4

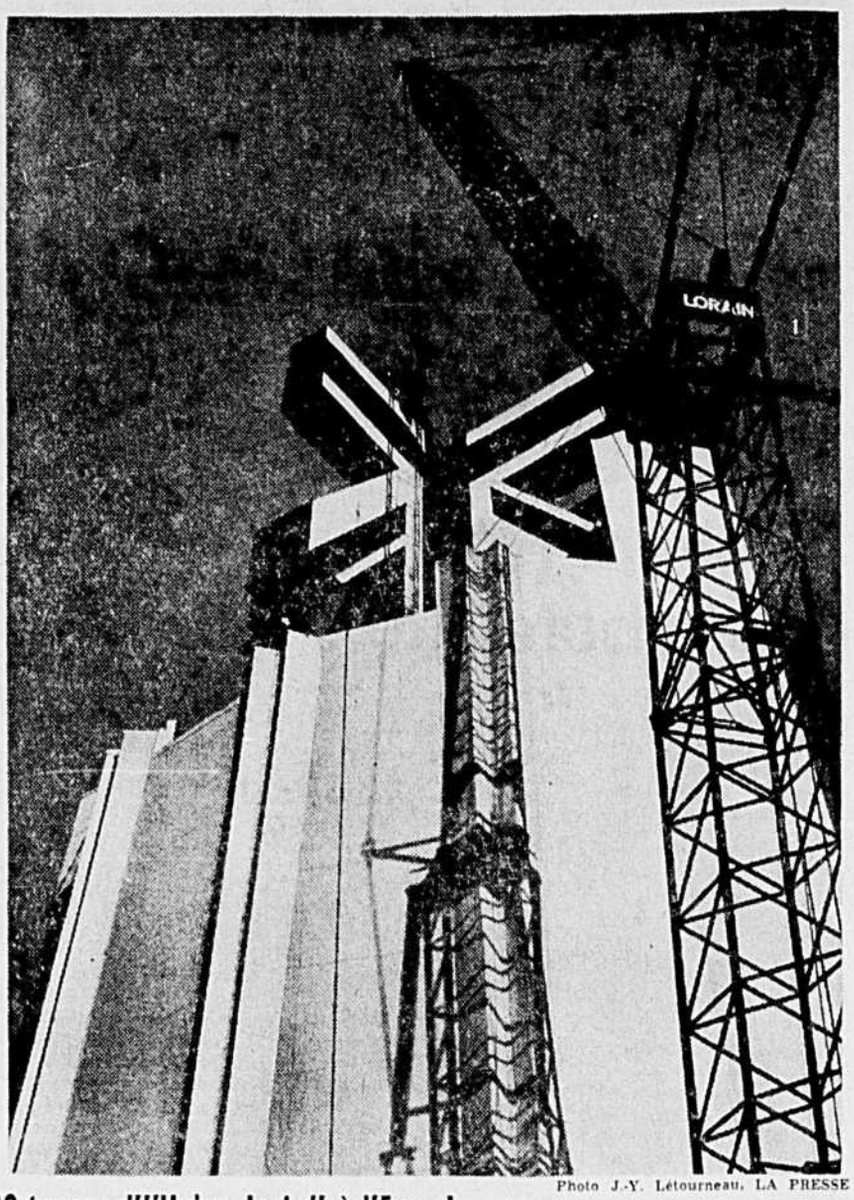


Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

20 tonnes d'"Union Jacks" à l'Expo !

Vingt tonnes d'"Union Jacks" ont été hissées, hier après-midi, au sommet de la tour qui domine le Pavillon de la Grande-Bretagne. Composé de deux éléments et atteignant 48 pieds de hauteur, le drapeau a trois dimensions et complète le rouge et le blanc de ses bras étendus par le fond bleu de la niche ménagée pour lui au sommet de la Tour. Le soir, l'an prochain, des projecteurs en feront un élément prédominant du ciel de l'Expo.

L'Expo prend des mesures pour éviter les queues

OTTAWA (par L.B.) — L'Expo a prévu une série de mesures pour éviter que ses visiteurs aient constamment à faire queue.

Il y aura évidemment des cas inévitables et pour ceux-là l'Expo disposera d'unités mobiles qui iront ici et là divertir les visiteurs faisant le pied de grue.

Telle a été la réponse hier, aux Communes, de M. Robert Winters, ministre du Commerce, à une question d'un député. Le ministre responsable de l'Expo a dit d'autre part qu'on attendait maintenant 35 millions de visiteurs.

"Les premières enquêtes, a-t-il dit, indiquaient qu'il y aurait entre 26 et 45 millions de visiteurs. Les plans ont donc prévu un minimum de 30 millions. Les dernières études et les ventes encourageantes de billets (dont environ 60 p. 100 sous forme de passeports pour toute la durée de l'Expo) indiquent que plus de touristes visiteront l'Expo qu'on ne l'avait prévu. L'Expo a donc revu son estimation et prévoit 35 millions de visiteurs."

Des ordinateurs antiqueues

Pour éviter les queues, a déclaré M. Winters, l'Expo se munira d'un système de calculatrices grâce auquel les visiteurs pourront réserver leurs places à toutes les manifestations de l'Expo à 12 endroits différents de l'emplacement. Les visiteurs pourront également savoir combien de temps il leur faudra attendre à chacune d'elles.

Ainsi, le flot de visiteurs sera mieux réparti et ces derniers pourront faire un meilleur emploi de leur temps.

En outre, on installera à divers points stratégiques de l'emplacement de grands panneaux illuminés qui guideront les visiteurs vers les endroits moins achalandés.

Mise en garde de la police: épidémie de vols de "skidoos"

par Lucien Champeau

Les vols de "skidoos" prennent depuis quelques semaines les proportions d'une véritable épidémie.

Dans les Laurentides, ces jours-ci, on en vole des dizaines par semaine.

Le directeur adjoint Roméo Courtemanche, de la Sûreté provinciale, dit que des gens, des garagistes surtout, font preuve d'une négligence blâmable.

"On étale de nombreux appareils devant sa porte durant le jour et, le soir venu, on laisse tout à la portée des passants".

La tentation est tellement forte que des automobilistes ne peuvent résister à l'impulsion de reculer leur voiture près des appareils neufs et déjà montés sur des remorques, de relier ces remorques à leur auto, et de repartir bien calmement.

"Ces vols augmenteront bientôt quand les résidants des endroits huppés de la métropole, comme ceux d'Outremont et de Westmount, imiteront les garagistes des Laurentides et laisseront leurs "skidoos" à la porte durant la nuit. Ils risquent fort, à leur réveil, de déplorer la disparition de leur bien."

Cette déclaration de M. Courtemanche corrobore celle de l'inspecteur J.-Ernest Pelletier, de la région de Québec de la PP, qui rappelle à tout propriétaire de "skidoo" l'obligation stricte devant la loi d'enregistrer sa mécanique.

M. Pelletier rappelle en outre que les skidoos ne peuvent traverser les routes principales ni circuler impunément sur les propriétés privées.

Les sportifs peuvent se servir avec discernement de leurs appareils, dans des champs ou des boisés en friche et non clôturés, tout en évitant de causer des dégâts aux arbustes ou aux autres plants.

Les mécanismes de prévention des incendies répondent de moins en moins aux besoins

— André PLANTE

La Fédération des pompiers professionnels du Québec (FTQ) a présenté hier au ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois, un mémoire spécial dans lequel elle réclame l'adoption au cours de la prochaine session d'une Loi du commissaire des incendies.

Selon le président de l'organisme, M. André Plante, "la protection-incendie est un domaine qui exige priorité dans notre province, car les mécanismes de prévention et de combat répondent de moins en moins aux besoins grandissants".

On se souvient qu'en 1965 sur un total de pertes dues aux incendies au Canada qui s'élevait à $145 millions, la part du Québec était de $51 millions, soit plus du tiers.

"D'immenses territoires du Québec n'ont pas ou presque pas de protection et l'organisation de la prévention est pratiquement inexistante, sauf dans quelques centres urbains", soutient-on dans le mémoire.

Depuis 1964, le Commissariat des incendies du Québec, sous la direction de M. F.-X. Perreault, et avec la collaboration des organismes voués à la protection-incendie, a fait un travail remarquable.

"L'oeuvre la plus valable du commissariat a cependant été l'élaboration d'un projet de loi sur la protection-incendie, destiné à remplacer la loi actuelle qui date de 1925. Ce projet a même été lu dans le dernier Discours du trône par le regretté lieutenant-gouverneur Paul Comtois qui mourait un mois plus tard dans l'incendie de sa résidence dans des circonstances qui illustraient une fois de plus la faiblesse de la législation sur la protection-incendie au Québec."

La Fédération des pompiers professionnels du Québec, groupant 4,000 pompiers permanents et professionnels à l'emploi de 25 services d'incendie autonomes du Québec, désire que dans la nouvelle loi le commissaire des incendies ait les moyens d'agir dans les domaines suivants :

- **mesures minimum de protection dans les municipalités ;**
- **organisation d'un centre d'instruction pour les officiers des services d'incendie ;**
- **les qualifications exigées des recrues-pompiers, officiers et des chefs de services d'incendie ;**
- **le contrôle de la fabrication et de la vente des accessoires à incendie, notamment les extincteurs ;**
- **les normes d'efficacité des équipements servant à la lutte contre l'incendie ;**
- **l'inspection des bâtiments à des heures raisonnables pour fins de prévention d'incendie ;**

Voir INCENDIES en page 4

Le jeune Pierre s'est brûlé tout seul, en jouant

Les policiers de Montréal ont écarté l'hypothèse de tout acte de sadisme dans le cas de Pierre Timmons, un adolescent de 12 ans qui, atteint de diverses brûlures au premier et au second degré, a été transporté dimanche après-midi dans un hôpital de la métropole.

S'appuyant sans doute sur les premières déclarations recueillies de la bouche de l'enfant, les enquêteurs avaient tout d'abord annoncé que trois autres adolescents avaient attaqué le jeune Timmons dans le parc Laurier, dans le nord-est de la métropole, et avaient enflammé ses vêtements après les avoir imbibés d'essence.

Il semble maintenant que l'enfant se soit brûlé tout seul en s'amusant avec un bidon d'essence. Lorsque ses vêtements ont pris feu, Pierre Timmons a regagné en pleurant la maison de ses parents, qui l'ont fait hospitaliser aussitôt.

L'état de l'enfant n'inspire pas d'inquiétude.

4 JOURS DE Vente avant Noël
MERCREDI, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI
AUX 5 MAGASINS
PILON INC. FOURNITURES DE BUREAU
Voyez notre annonce en page 11

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT... VEND MOINS CHER
268 OUEST ST-CHARLES LONGUEUIL
Longueuil AUTOMOBILE LTEE
674-1571
866-5791
CHRYSLER DART CHARGER CORONET DODGE CAMIONS
AUTOS USAGÉES Dependable

NOUVEAUX NUMEROS DE TÉLÉPHONE
système Centrex
de
LA PRESSE
Général 874-7272
Tirage 874-6911
(Livraison à domicile)
Annonces classées 874-7111

6741 ST-HUBERT
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

un CHIC... à lui faire perdre la tête



Les Souliers LE BARON

Le juge, les jurés et les avocats se plaignent des conditions dans lesquelles se déroule le procès

(M.M.) — Le juge Fernand Legault et Me Roland Blais, un des avocats de la défense au procès de Douglas Brown se sont élevées contre les conditions existant en chambre 217 des Assises où se déroule l'instruction.

"Non seulement, ont-ils affirmé, le public est "mêlé" aux témoins et même aux jurés dans le corridor attenant à l'enceinte du tribunal, mais il est aussi révoltant de constater "que souvent des témoins... et bien importants sont gardés dans une salle de toilettes".

Le juge Legault est allé jusqu'à dire "que dans les deux palais de justice, tant dans le nouveau que dans l'ancien, l'espace est si restreint, de nos jours, qu'un de ses collègues de la Cour Supérieure ne possède pas de bureau et qu'il n'obtient "un pied à terre" que lorsqu'un juge va siéger à l'extérieur. Alors, il peut y prendre sa place mais pas pour longtemps.

Et il a ajouté : "On a annoncé tout récemment qu'un nouveau, nouveau palais de justice sera construit et ouvert à la Justice pour 1969 ou 1970. Il est grand temps et le grand nombre... toujours croissant de causes au pénal comme au civil, le commande.

Que l'on possède dans la métropole du pays une place de la Justice où l'on ne sera pas tassé comme des sardines et où il fera bon d'administrer une justice saine et de notre temps".

Message et doléances des jurés

Le tribunal et l'avocat de la défense venaient à peine de terminer lers remarques que le sergent d'état-major Emile Emond, qui a la responsabilité du service d'ordre aux Assises et voit au bien-être des jurés, a remis au président du tribunal une lettre de MM. les jurés, ceux qui décideront du sort de Douglas Brown. Dans cette lettre (le juge Legault, le procureur de la Couronne et les avocats de la défense en ont pris connaissance), les jurés demandaient "s'ils pouvaient communiquer avec leurs familles; si le procès, déjà long d'une semaine, allait se poursuivre encore longtemps et si les conditions pouvaient être améliorées dans les corridors".

Les mêmes jurés faisaient aussi certaines suggestions "en vue de l'amélioration du système actuellement en vigueur dans la chambre no 217, deuxième division des Assises, une nouvelle cour aménagée depuis bientôt près de deux ans."

En ce qui a trait aux familles, le juge Legault répondit aux jurés "que le code leur défendait d'entrer en relation avec leur famille durant un procès; que seuls leurs gardiens pouvaient leur servir d'intermédiaires pour leur obtenir de nouveaux vêtements, etc, etc.".

Quant à la question de savoir si le procès prendrait fin dans quelques jours, le juge leur a dit tout simplement qu'il ne pouvait, lui, prévoir quand l'instruction prendra fin.

"Récemment, un procès ne devait durer qu'une demi-journée et savez-vous qu'il s'est poursuivi pendant 11 longues journées. Mais soyez assurés que le procès actuel ne se prolonge pas indûment et que, s'il y a des retards, ils sont bien involontaires", a affirmé le juge, qui a aussi tenu à déclarer "que la chambre no 217 était inadéquate pour un procès de meurtre; qu'il s'agissait plutôt d'un "emplacement de fortune", mais que les gens chargés de l'administration de la justice avaient été obligés de l'aménager à cause du grand nombre de procès aux Assises."

Dans la lettre, un juré a même demandé un dictionnaire "pour mieux faire ses mots mots croisés".

Au sujet du dictionnaire, le juge a dit en riant "que les mots croisés n'étaient certainement pas nécessaires à la bonne conduite d'un procès ou pour permettre aux jurés de mieux étudier les faits. Mais je comprends, aussi, qu'un dictionnaire peut être nécessaire pour permettre à MM. les jurés de mieux comprendre le sens des termes savants ou scientifiques".

Le juge a enfin déclaré que certaines recommandations des jurés allaient être soumises au shérif.

Au procès de Douglas Brown : la poursuite termine sa preuve — "Coco" Roy dit détester MONSIEUR "Y"

par Maurice Morin

La Couronne a terminé sa preuve, hier après-midi, au procès de Douglas Brown, âgé de 23 ans, dont c'est la deuxième instruction devant les jurés, aux Assises, pour le meurtre prémédité de M. Ovide Bertrand, 66 ans, assommé puis mort de ses blessures, le 19 septembre 1962, dans la station-service où il travaillait, à Lachine.

Lors de son premier procès, Brown avait été reconnu coupable de meurtre non prémédité et condamné au pénitencier à vie. C'est la Cour d'Appel qui avait ordonné la tenue de la seconde instruction.

Une fois que Me Jacques Clément, avocat du ministère public dans cette affaire, eut déclaré sa preuve close, il a affirmé devant le juge Fernand Legault, président de l'instruction, et devant les jurés qu'il avait fait parvenir des assignations à Réal Leclair et à Pierrette Ouimet, soeur de Jacques Ouimet, un adolescent dont il a été si souvent question depuis le début, mais qu'il avait décidé de ne pas les faire déposer.

"Je demande toutefois, a continué Me Clément, que ces deux personnes demeurent à la disposition de la Justice au cas où la défense, elle, prendrait la décision de leur faire rendre témoignage."

Leclair avait, lui aussi, subi deux procès dans cette affaire. A l'issue du premier, il avait été reconnu coupable de l'accusation telle que formulée et il avait été condamné à l'échafaud.

Mais la Cour d'Appel, après qu'un des membres de ce plus haut tribunal du Québec eut interrogé les jeunes Ouimet, Jacques et Pierrette, avait décidé qu'il devait y avoir une seconde instruction dans le cas de Leclair, un ancien policier de la ville de Montréal, vu que les deux adolescents avaient changé leur version et avaient déclaré n'avoir accompagné ni Leclair ni Brown à Lachine.

Et le second procès s'était soldé par l'acquittement de Leclair.

Mais, lors du premier et du second procès de Brown, Jacques Ouimet avait de nouveau changé son témoignage et affirmé qu'il était bel et bien avec Leclair et Brown lorsque ceux-ci s'étaient rendus au garage de Lachine où avait eu lieu le vol et l'attaque... à coups de barre de fer sur la tête de M. Bertrand.

Claude "Coco" Roy, premier témoin de la défense

Claude "Coco" Roy, inculpé avec son frère, Yvon "Monmom", du meurtre prémédité de Mme Lysanne Lemire-Lauzière, tuée dans les circonstances que l'on sait, à St-Charles-de-Mandeville, il y a déjà quelques mois, a été le premier témoin de la défense. Son témoignage a porté sur ses entretiens avec Brown, à la prison commune de Montréal, à Bordeaux, entretiens ou conversations en date du 24 août dernier et qu'un MONSIEUR "Y" avait relaté comme témoin de la Couronne, la semaine dernière.

On se rappellera que ce Monsieur "Y" avait alors affirmé que Brown s'était mis à table et s'était incriminé en ce qui concerne la mort de M. Bertrand.

Tout comme il l'avait fait, d'ailleurs, Me Clément l'a mis en preuve par un MONSIEUR "X", cette fois, quelques jours après le 19 septembre 1962, toujours à la prison.

Hier soir, à la levée de l'audience, Me Claude Archambault, maintenant seul avocat de la défense, Me Roland Blais ayant été obligé de quitter la métropole pour se rendre à Québec ayant à y plaider une autre cause importante, devait faire dire à "Coco" Roy que jamais son frère ni lui avaient parlé à MONSIEUR "Y", le 26 août dernier, parce qu'ils craignaient ce MONSIEUR Y, un "espion" de la police et que lui, "Coco", lui avait déjà craché à la figure.

MONSIEUR "X" avait précédemment été interrogé de nouveau hier par Me Clément.

— Pourquoi avez-vous accepté de déposer au cours de ce procès ?

Il y a eu aussitôt objection de Me Blais, avant son départ pour Québec, l'avocat soumettant que cette question ne relevait pas de l'interrogatoire en chef.

Mais, le juge Legault ayant permis la question, le témoin répondit : "Je n'ai pas trouvé ça humain... la manière dont Brown s'était comporté à l'endroit de M. Bertrand et, avoir été dans le même cas que la victime, j'aurais aimé que quelqu'un le fasse pour moi !"

Les enquêteurs qui sont allés interroger Jacques Ouimet à Chicoutimi

Carmen Côté, âgée de 20 ans, de Port-Alfred, a déposé comme témoin de la poursuite en ce qui concerne la visite de deux enquêteurs chez ses parents au moment où ils étaient domiciliés à Chicoutimi et où Jacques Ouimet, aujourd'hui âgé de 16 ans, était pensionnaire, y ayant été envoyé par le Service de bien-être social.

Cette visite a eu lieu après le premier procès de Leclair.

Elle a affirmé que les deux enquêteurs qui avaient interrogé Jacques Ouimet avaient été envoyés par Me Raymond Daoust, de Montréal.

Et elle a poursuivi :

"Ces deux enquêteurs ont demandé à Jacques de ne dire que la vérité et que, s'il mentait, "Brown ou Leclair serait pendu et que lui, Jacques, irait en prison."

"Le début de la conversation s'est déroulé dans la cuisine, puis les deux hommes se sont retirés dans la chambre de Jacques où ils ont été environ une demi-heure avec lui.

"Le lendemain, Jacques m'a dit : "J'ai assez eu peur de ces deux gars-là... je ne veux plus les revoir !"

Le témoin a aussi dit qu'avant la visite des enquêteurs, Jacques lui avait dit être allé à Lachine.

Avant de déposer, "Coco" Roy a demandé et obtenu la "protection de la Cour".

Puis il a fait part de la conversation que Brown lui avait tenue. "Il m'a parlé de sa cause, une fois, en disant que ça faisait quatre ans qu'il attendait pour être jugé dans une "affaire" qu'il n'avait pas commise."

Et le témoin déclare ensuite que lui et son frère n'ont jamais parlé de leur cause avec MONSIEUR "Y" parce qu'ils le croyaient de connivence avec la police.

Contre-interrogé par Me Clément, le témoin a affirmé "qu'il n'aimait pas Monsieur "Y"... qu'il le salissait... qu'il le traitait de chien parce qu'il aurait été prêt à vendre sa mère pour sauver sa peau... j'ai craché dessus en une crtaine occasion".

Le procureur de la poursuite parle ensuite de l'affaire de St-Charles-de-Mandeville, de Mme Lysanne Lemire-Lauzière, la victime d'un meurtre à cet endroit.

Mais Me Archambault intervient et se demande "ce que cette affaire vient faire ici". La question est ensuite laissée en suspens.

Et le témoin affirme ensuite n'avoir pas avoir entendu de conversations le 26 août, n'avoir pas parlé à MONSIEUR "Y"... "parce qu'il le détestait"; que Brown ne peut pas, lui aussi, lui avoir parlé... parce qu'il le détestait lui aussi.

Quelqu'un sera-t-il tué avant Noël sur l'Autoroute 520 ?

par Claude Masson

Un jeune homme de 20 ans, Peter Kay, du 135 rue Vivian, a été happé par une auto alors qu'il traversait la route, en face du 5830 de la Côte-de-Liesse. Le blessé a aussitôt été transporté à l'hôpital, où l'on a dû lui faire 60 points de suture.

Ce fait divers, survenu à 8 h. 40 dimanche matin, a pris des proportions exceptionnelles et a été jugé très grave par les industriels et les manufacturiers qui ont leur établissement aux abords de l'Autoroute 520, nouvelle appellation du Chemin de la Côte-de-Liesse réaménagé.

Pour les administrateurs des importants hôtels et immeubles d'affaires situés sur le Chemin de la Côte-de-Liesse, cet incident confirme en pratique leurs doléances relativement aux nombreux oublis du ministère de la Voirie en ce qui concerne le réaménagement complet de cette importante route.

Il y a une quinzaine de jours, en effet, les hommes d'affaires avaient déploré que des passerelles pour piétons n'aient pas été prévues. Ces passerelles permettraient de traverser la route avec la plus grande sécurité.

Et, de nouveau dimanche matin, une dizaine de minutes avant que le malheureux accident se produise, le président du comité de l'Autoroute 520, (qui compte une centaine de manufacturiers industriels) M. Marcel Bourbonnière, avait adressé une lettre aux maires de St-Laurent et Mont-Royal, MM. Marcel Laurin et Reginald Dawson, les invitant à participer à une rencontre qui aura lieu lundi prochain, le 5 décembre, au bureau du département de la voirie à Montréal, afin de trouver les solutions aux problèmes que suscite la nouvelle autoroute.

Dans cette lettre, on posait même la question : une personne sera-t-elle tuée avant Noël sur l'Autoroute 520 ? L'incident de dimanche matin fera sans doute réfléchir.

Même si une décision affirmative est prise bientôt quant à la construction de passerelles, celles-ci ne pourront être complétées du même coup. Comme mesures temporaires, le comité de l'Autoroute 520 suggère donc qu'une clôture de 10 pieds soit érigée de l'extrémité est de l'autoroute à la rampe du boulevard métropolitain, empêchant ainsi les piétons de traverser... pour leur propre sécurité.

De plus, on demande de créer une zone de réduction de vitesse du côté sud de la Côte-de-Liesse, au point de jonction de l'autoroute et de la voie de service.

Un organisme métropolitain

Pour M. Marcel Bourbonnière, président du comité des protestataires, la situation présente sur le Chemin de la Côte-de-Liesse démontre "la nécessité d'une commission métropolitaine forte pour régler les problèmes inter-gouvernementaux".

Les dirigeants de cette commission, de dire M. Bourbonnière, devraient être nommés par le gouvernement du Québec et ne devraient pas être des personnes attachées aux municipalités.

Jacques-Cartier : mise en demeure à la Corporation de gaz naturel du Québec

par Claude Masson

Après Montréal qui, en septembre, par la voix du président de son comité exécutif, M. Lucien Saulnier, réclamait une plus grande collaboration entre la Corporation de gaz naturel du Québec et les divers services municipaux en ce qui concerne les trous qui doivent être creusés dans les rues dès la découverte de fuites ou autres travaux souterrains à être réalisés par la Corporation, voici que Jacques-Cartier vient de transmettre une mise en demeure à cet organisme public dans laquelle la municipalité de la rive sud exige que la CGNQ avise les ingénieurs-conseils de la ville des travaux qu'elle doit entreprendre.

Selon les autorités municipales de Jacques-Cartier, la Corporation de gaz naturel du Québec viole la résolution adoptée par le conseil municipal, le 5 juillet dernier, qui oblige la CGNQ à aviser les ingénieurs-conseils avant d'entreprendre ses travaux, empêchant ainsi les ingénieurs-conseils de la municipalité d'accomplir leur travail de vérification nécessaire.

Dans sa mise en demeure, Jacques-Cartier menace de recourir à des procédures judiciaires contre la CGNQ si celle-ci continue d'entreprendre des travaux dans la ville sans en avertir cette dernière.

Les ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard et Letendre notent, dans un rapport soumis au conseil, que la collaboration de la Corporation de gaz naturel du Québec est "absolument nulle". Dans ces conditions, ils signalent leur refus d'assumer toute responsabilité et soulignent que c'est la ville qui devra payer les pots cassés, "si pots cassés il y a".

Dans ce même rapport, le bureau d'ingénieurs-conseils insiste sur la nécessité de surveiller l'exécution des travaux de la CGNQ pour s'assurer que ses conduites soient installées au niveau exigé par la ville afin de vérifier si les tranchées creusées pour enfouir des conduites sont comblées selon les exigences de la municipalité.

A la Corporation de gaz naturel du Québec, on ne se croit pas en défaut. Le directeur des relations extérieures, M. Sam Gagné, nous a expliqué hier que le secrétaire de la municipalité de Jacques-Cartier est prévenu chaque fois que la CGNQ doit apporter des améliorations ou faire des réparations urgentes.

"Ce n'est pas par plaisir, mais bien par nécessité que nous tranchons dans les rues", de dire M. Gagné, ajoutant que le secrétaire de la ville est mis au courant chaque fois, mais qu'il y a des cas urgents où la CGNQ ne peut prévenir tout le conseil municipal.

"C'est une question de communications," de dire le directeur des relations extérieures de la CGNQ. Le conflit, à son avis, se résume à ça.

JEUNESSE

SUITE DE LA PAGE 3

faire apprécier l'amertume que les origines du projet ont été rappelées. Cette amertume met en lumière un aspect fondamental de toute exposition universelle: ce serait dépenser beaucoup trop d'argent que de n'en faire qu'un **bilan** de l'humanité; ce sont les leçons de ce bilan, les ouvertures et l'élan de l'humanité que emportent... Et pour qui donc, s'il-vous-plaît, si ce n'est pour ceux qui franchiront allègrement le cap prochain de l'an 2,000 ?

"Veuillez croire, dit en conclusion le Comité consultatif de la Jeunesse, que c'est en désespoir de cause et que nous regrettons d'avoir à faire appel à l'opinion publique pour exercer des pressions sur la Compagnie de l'Expo. Cette compagnie, un peu comme les gouvernements et les dirigeants d'université, adopte indéniablement — et cela malgré toute notre bonne volonté de collaborer — une politique de méfiance néfaste vis-à-vis de la jeunesse, qui se manifeste le plus souvent par l'immobilisme le plus total".

Dans cet "immobilisme", qui tranche avec la fin de 1963 et les débuts de 1964, est-il trop tard pour sauver quelques projets significatifs, si handicapés qu'ils aient pu être dès cette époque pur des engagements financiers de l'Expo qui paraissent de plus en plus avoir été rapides et aventureux ?

INCENDIES

SUITE DE LA PAGE 3

- **l'établissement de statistiques plus complètes ;**
- **le code provincial de prévention de l'incendie ;**
- **la coopération plus efficace avec les autres ministères.**

M. Plante a souligné que la délégation avait été bien accueillie par M. Paul Dozois. Le ministre des Affaires municipales aurait donné l'assurance que son ministère demanderait au commissaire des incendies d'étudier la situation afin de savoir si toutes les recommandations des pompiers étaient comprises dans le projet de loi.

Quatre jeunes filles sont victimes de cambrioleurs

Deux mannequins et deux institutrices se sont fait dépouiller d'une partie de leur avoir au cours d'un séjour qu'elles effectuent en notre ville.

Mlles Nicole Turcotte et Aline Giguère, de Québec, ont révélé à la police qu'on s'est introduit chez elles, au no 10,151, boulevard Lajeunesse, et qu'on a volé à la première $931 de fourrures et de vêtements, et $1,290 d'articles semblables à la seconde.

Deux soeurs du Nouveau-Brunswick, les institutrices Suzanne et Pat Fraser, descendues au no 1230, MacGregor, ont perdu toutes leurs fourrures, d'une valeur de $2,106, aux mains de malfaiteurs qui sont entrés dans leurs appartements en leur absence.

Cambriolages

Des cambrioleurs se sont introduits la nuit dernière dans plusieurs établissements commerciaux, pillant ce qui leur tombait sous la main et causant des dégâts élevés.

Au magasin A & P, 2980, rue Bélanger, on a fracturé le coffre-fort dans lequel on a volé de l'argent. Des dommages d'une valeur de plus de $2,000 ont été causés.



Il y a des gens qui échangeraient leur voiture pour le CHERRY BRANDY

MELVILLE

maintenant dans une carafe de luxe



MÉLANGÉ ET EMBOUTEILLÉ PAR LES DISTILLERIES MELVILLE, MONTRÉAL, CANADA

M3F

NO. 207-E

Pour aussi peu que $100, vous pouvez vous procurer, chez Mappin's, une bague à diamant avec monture en or 18 carats, tout simplement exquise, et ornée du plus beau diamant que vous êtes en mesure d'acheter !









A bien y penser, c'est justement ce que vous désiriez... n'est-ce pas ?

Compte courant ou budgétaire
10% comptant, jusqu'à 10 mois pour payer

Mappin's
1000 ouest, rue Sainte-Catherine et Place Ville-Marie
Téléphone : 866-7431

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 heures

Prévenu identifié à cause d'un oeil !

Les connaissances médicales que vous pouvez avoir peuvent être généralement bien inutiles, lorsque vous faites face à des bandits qui sont déterminés à prendre votre bien.

Mais lorsque vient le moment de les identifier, par la suite, il se peut que ces connaissances soient d'une aide précieuse.

Et c'est ce qui s'est produit hier lorsque le Dr Richard Wilson, directeur de l'Hôpital de l'Est, a voulu identifier Michel Beauchamp, de la rue Saint-Clément, comme l'un des jeunes apaches qui l'avaient frappé au moment où il les avait surpris en train de voler dans une machine distributrice de cigarettes.

Lorsqu'il s'approcha d'eux, l'un des hommes le frappa violemment à la tête, et tous deux prirent la fuite sans effectivement dérober quoi que ce soit.

Lors d'une séance subséquente d'identification, à la police municipale, le médecin reconnut le prévenu parce qu'il souffrait d'une paralysie partielle de l'un de ses yeux.

Selon ses dires, un homme qui est affligé d'une telle paralysie, ne peut regarder directement un objet avec ses deux yeux.

Invité par le juge Redmond Roche à regarder plus attentivement, et de plus proche le prévenu, le médecin conclut :

"C'est bien cela. Il a le sixième nerf de l'oeil paralysé. C'est bien l'homme que j'ai vu ce soir-là."

Et son seul témoignage devait suffire pour que l'accusé soit cité à son examen volontaire sous l'accusation telle que portée, soit celle de tentative de vol avec violence.

Pas de fausse déclaration : libération dès l'enquête

Un jeune homme de 20 ans, Jean Perrin, qui avait été inculpé en vertu de l'article 120, paragraphe six du code pénal, plus précisément d'avoir "fait de fausses déclarations à la police . . . en faisant entreprendre une enquête judiciaire", a été libéré dès son enquête préliminaire, hier après-midi, devant le juge Jacques Trahan.

Donc, le tribunal a décidé que le jeune homme que Me Nikita Tomesco représentait n'aura pas à subir de procès sous l'accusation dont il est question plus haut.

Il avait été mis en preuve que Perrin, employé dans une station-service du Centre commercial Rockland avait été victime d'un hold-up dont les deux auteurs s'étaient subséquemment reconnus coupables.

Dans sa déclaration faite à la police, deux jours après le vol à main armée, il avait dit avoir été dépouillé d'une somme de $111.40 alors que le montant du vol n'avait été en réalité que de $70. Et c'est cette déclaration qui l'avait conduit en Correctionnelle. Le juge Trahan a décidé, après avoir entendu les témoins, qu'il n'avait pas été mis en preuve "que Perrin avait fait entreprendre une fausse enquête policière et judiciaire", mais qu'il n'y avait eu "erreur" que dans le montant du vol rapporté.

"Gaspé Copper a aidé 4 grévistes parce qu'ils ont dit la vérité"

— *Me Jean Martineau*

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Me Jean Martineau, l'un des procureurs de la Gaspé Copper Mines Limited, a soutenu, hier, devant les juges Miller Hyde, André Taschereau et Roger Brossard, de la Cour d'appel, que la compagnie qu'il représente a vu à ce que MM. Nestor Henley, Normand Boudreau, Claude Côté et Yvon Saint-Laurent — et particulièrement les deux premiers — puissent gagner leur vie et emprunter de l'argent après la grève de Murdochville, en 1957, en considération de services rendus, mais avec cette distinction que les anciens membres du comité de violence venaient dire la vérité devant le Tribunal alors que l'Union des métallos d'Amérique leurs avait demandé de commettre des crimes durant la grève.

Succédant aux procureurs des United Steelworkers of America, hier, dans la cause en appel opposant cette centrale syndicale de Pittsburg à la Gaspé Copper à la suite du conflit qui a causé pour plus de $1,600,000 de dommages à la propriété, causé la mort d'un gréviste et des blessures à trois autres, Me Martineau s'est particulièrement attaché à mettre en doute la validité des témoins des U.S.W.A. et à mettre en relief la véracité des témoignages rendus en faveur de la Gaspé Copper lors de la cause qui a eu lieu sous la présidence du juge Antoine Lacourcière, de la Cour supérieure, en 1962-1963 et 1964.

Me Martineau a rejeté les allégations de Me Louis-Philippe Pigeon, procureur des U.S.W.A., à l'effet que MM. Henley, Boudreau, Côté et St-Laurent — tous membres du comité "Hi-Fi" (comité de violence des grévistes) — auraient témoigné en faveur de la compagnie, lors de l'audition de la cause en première instance, par esprit de vengeance à l'égard de l'union, par intérêt ou sous l'empire de la crainte.

Me Martineau s'est étonné devant le Tribunal que les procureurs des U.S.W.A., Mes Pigeon et Merrill-Désaulniers, se soient particulièrement appliqués à mettre en évidence les quatre témoignages des membres du comité de violence alors que quelques centaines de témoins se sont succédé devant la Cour durant plus de 18 mois.

La brasserie Dow conteste les allégations de trois victimes de la myocardose

QUEBEC (M.L.) — La Brasserie Dow Limitée demandera aujourd'hui à la Cour d'ordonner que MM. Guy Hébert, J.-C. Gingras et Magella Marcoux, qui lui réclament des dommages évalués à $19,500, $23,495 et $21,890, alléguant qu'ils ont contracté la myocardose après avoir bu de la bière Dow, subissent des examens médicaux devant un médecin nommé par elle, en présence des médecins qui les ont traités au cours de leur maladie.

Par l'entremise de ses procureurs, Me Gagnon, de Billy, Cantin et Dionne, la Brasserie Dow Limitée a inscrit au greffe de la Cour supérieure trois requêtes pour détails, pour rejet de clauses et pour examens médicaux à la suite des trois réclamations de ses anciens clients.

La Brasserie Dow conteste également la légalité, la régularité et la pertinence d'un article de la demande des requérants à l'effet que des centaines de milliers de bouteilles de bière ont été jetées aux égouts quelques mois après que les réclamants eurent contracté la myocardose.

La Brasserie Dow Limitée allègue que sa responsabilité doit être établie en tenant compte de la date où la maladie s'est déclarée chez les réclamants et qu'il ne doit pas exister de rapport entre ces faits et les mesures subséquentes prises par la compagnie.

Adolescent tué par une auto

Un adolescent de 16 ans, Jacques Carrières, de Rivière-Beaudette, comté de Soulanges, a été tué par une auto, vers 5 h. 30 hier après-midi, sur la route no 2, à Rivière-Beaudette, près de la frontière de l'Ontario.

Saint-Eustache proteste contre la pollution des eaux du lac des Deux-Montagnes

SAINT-EUSTACHE — La ville de Saint-Eustache proteste vertement contre la pollution des eaux du lac des Deux-Montagnes. Dans sa requête, le conseil municipal soutient que les résidants dans les localités riveraines en ressentent un sentiment de frustration.

En effet, les protestataires s'opposent à l'autorisation, accordée par la Régie des eaux, d'installer un réseau d'égouts bruts avec déversement dans le lac. Ils réclament la mise immédiate du projet au rancart, tant que, sur l'instigation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, on n'aura pas érigé une usine d'épuration dans le parc d'Oka, en aval de la plage.

Antérieurement, la ville de Saint-Eustache avait consacré des sommes d'argent appréciables à l'assainissement des eaux du lac. Elle veut prévenir une inutilité de ces dépenses.

Début du procès en contestation de l'élection de Bona Arsenault

RIMOUSKI (PCf) — Le procès en contestation de l'élection de M. Bona Arsenault, dans le comté de Matapédia, a débuté lundi matin en Cour supérieure de Rimouski en présence des juges Blaise Fournier, Gilles Gagnon et G. Grenier.

Au cours de cette première journée d'audiences on a entendu trois témoins : le président général des élections du Québec, Me François Drouin, et les deux signataires de la requête en contestation de l'élection de M. Arsenault, MM. Georges Charest et Maurice Richard, tous deux électeurs du comté de Matapédia, à l'élection du 5 juin.

Le président des élections du Québec, à la demande des procureurs de M. Arsenault, a produit à la cour tous les documents relatifs aux élections du 5 juin dans le comté de Matapédia.

Au cours de l'après-midi, on a entendu MM. Charest et Richard, signataires de la pétition. Interrogés par les avocats de la défense, MM. G. Desjardins et Roger Thibodeau, ces deux témoins ont avoué avoir signé la requête sans véritable raison; on l'a fait à la demande de M. Lionel Gagné.

Publicité

MM. Charest et Richard ont révélé qu'ils avaient signé la pétition en demandant qu'il n'y ait pas de publicité autour de l'affaire dans les journaux, à la radio et à la télévision.

Ils ont également révélé qu'ils n'étaient pas au courant qu'en tant que signataires de la pétition ils devaient fournir un dépôt de $1,000. Ce ne sont pas eux qui ont fait le dépôt et on a dit ignorer le nom de la personne qui l'aurait fait.

Avant que M. Gagné me demande de signer une telle requête, je n'étais au courant de rien, a dit M. Richard. Cependant, avant de signer la requête, les deux signataires ont pris connaissance de la majeure partie de son contenu.

M. Richard a affirmé que s'il avait su qu'il y aurait eu autant de publicité autour de cette affaire, qu'il n'aurait pas signé la pétition. Les avocats des pétitionnaires sont MM. Gilles Carli et Jacques Drouin.

La pétition en contestation de l'élection de M. Arsenault allègue qu'il y a eu irrégularité dans le vote du 5 juin dans le comté de Matapédia et au cours de la campagne électorale.

Appréhendés la valise à la main

Deux individus qui avaient été pris sur le fait, par la police d'Outremont, alors qu'ils venaient de sortir d'une maison de la rue Maplewood avec $6,500 de fourrures et de bijoux volés à cet endroit, se sont reconnus coupables dès leur comparution devant le juge Jean Tellier, hier après-midi.

Les deux prévenus avaient été appréhendés peu après que la police d'Outremont eut décidé de faire enquête sur un taxi qui roulait à faible allure, dans les rues de la municipalité voisine, avec un voyageur sur la banquette arrière.

Ils arrêtèrent alors les deux hommes, Donald Pelchat et Roger Ipperciel, qui venaient apparemment d'arriver du nord ouest québécois.

Devant la cour, le détective Bégin, de la Sûreté d'Outremont, devait déclarer que tous deux avaient, dans cette partie de la province, des antécédents judiciaires apparemment fort impressionnants.

Le tribunal ajourna donc sa sentence à vendredi prochain, alors qu'on en saura vraisemblablement plus, à ce sujet.

les tribunaux

Christine Starnino accusée d'un autre vol d'auto

Une jeune femme de 22 ans, Christine Starnino, qui avait été accusée d'avoir volé l'auto d'un chauffeur de taxi qui venait de la ramener chez elle, à Outremont, a comparu à nouveau en Correctionnelle, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir enlevé la voiture d'un Bon Samaritain qui l'avait recueillie sur la chaussée, à Laval.

La prévenue s'était présentée à lui comme poursuivie par trois jeunes gens, et elle l'avait même incité à leur donner la chasse.

Au terme de celle-ci, et alors que le conducteur était descendu de sa voiture, elle avait soudainement pris le volant de sa Chrysler, pour démarrer en trombe dans la direction de Montréal.

Devant la cour elle a toutefois nié sa culpabilité et son enquête ajournée à mardi prochain, elle a pu reprendre sa liberté sous deux cautionnements de $950, consentis par le juge Jean Tellier.

Trois bandits raflent $15,000 à St-Laurent

Trois bandits, armés chacun d'un revolver, se sont enfuis avec une somme de $15,000, vers 8 h. hier soir, après avoir perpétré un hold-up à la Caisse populaire Notre-Dame-du-Bois-Franc, au 2180 rue Patricia, à St-Laurent.

Un client et quatre employés se trouvaient dans l'établissement au moment de la visite des voleurs. Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté par les bandits.

Les voleurs ont pris la fuite dans une auto qui attendait à proximité de la Caisse populaire.

Le lieutenant-détective Claude Vidal et le détective Marcel Racette, de la Sûreté de St-Laurent, ont été chargés de l'enquête.

Primeau en avait assez, mais Lemay, lui, voulait vider jusqu'au dernier coffret

— *Jacques Lajoie*

par Léopold Lizotte

Le long contre-interrogatoire de Jacques Lajoie, le principal témoin de la Couronne à l'enquête préliminaire de Georges Lemay, a pris fin hier après-midi, après que Me Guy Guérin, qui représente l'accusé avec Me Léo-Renié Maranda, eut réussi à établir un certain nombre de contradictions apparentes entre les diverses versions données par le témoin, jusqu'à maintenant.

Le plus souvent, d'ailleurs, le témoin devait souligner que c'était peut-être possible qu'il ait donné une certaine réponse antérieurement, mais que, maintenant, il n'était plus tout à fait sûr.

Dans un cas, cependant, il soutint, en provoquant évidemment un moment d'hilarité, qu'il avait dit la vérité dans les deux cas. Et même si ses déclarations avaient alors été contradictoires.

A quelques reprises, au cours de la journée d'hier, le procureur chef de la Couronne, Me Jean Bruneau, a protesté contre les questions trop "personnelles" posées au témoin sur sa double famille et le soin qu'il n'a pas apporté à ses enfants depuis quelques années.

Lajoie a par ailleurs rappelé l'un des incidents les plus "significatifs" de leur dernière soirée souterraine, angle Ste-Catherine et St-Alexandre, au début de juillet 1961. Il a en effet soutenu qu'il était exact qu'à quelques eprises, il avait entendu Primeau dire à Lemay :

"Viens-t'en, viens-t'en. Tu en as assez."

Mais, chaque fois, et faisant visiblement allusion aux coffrets de sûreté qui n'avaient pas encore été éventrés, l'accusé, selon Lajoie, répondait :

"Il ne m'en reste plus que huit."

Puis encore :

"Il ne m'en reste plus que sept . . ."

Une "chienne" ou des . . ."overalls"

Un exemple entre des dizaines d'autres du contre-interrogatoire plus que minutieux qu'a fait subir Me Guérin à Lajoie se retrouve dans les dix minutes qu'on a mises, par exemple, à déterminer si, à la banque, les auteurs du vol portaient des "chiennes" ou des "overalls . . . à bretelles".

C'est que, dans un de ses témoignages antérieurs, le témoin avait employé l'expression "chienne", tandis qu'hier, c'est le mot "overall" qu'il avait soudainement employé.

Le procureur de Lemay sauta alors sur l'occasion pour lui demander sa définition des deux pièces de vêtement.

Apparemment excédé, Lajoie laissa alors tomber :

"Quelle question stupide."

Me Guérin s'éleva contre cette répartie, et demanda au juge Trottier de faire rayer cette réflexion du dossier, et de faire remarquer au témoin, par ailleurs, qu'il y avait un remède, nommé outrage, pour prévenir de telles saillies.

Aidé par le tribunal lui-même, par la suite, le témoin devait faire effectivement la distinction qui s'imposait entre le simple pantalon soutenu par des bretelles, et les couvre-tout qu'enfoient par exemple les garagistes.

Lajoie devait également être longuement interrogé sur certaines ouvertures de porte.

A l'enquête préliminaire de Lemieux, Lajoie avait dit que c'était ce dernier qui avait ouvert la porte latérale de l'immeuble abritant la banque.

Au procès de Primeau, c'est également ce qu'il avait affirmé.

Mais, il y a quelques jours, par ailleurs, il a soutenu que c'était lui qui avait posé ce geste.

Par la même occasion, et pour prouver à nouveau que sa mémoire n'est pas de tout repos, il lui demande s'il sait qui a ouvert la porte du domicile de Primeau, lors de ses visites à cet endroit, pour fins d'essais sur les divers outils qui devaient servir à perforer le plancher de la voûte.

Lajoie révèle ensuite que pendant sa période d'emploi chez Lemay, à Mont-Rolland, il ne recevait pas un cent en salaire de ce dernier.

Il demeurait toutefois chez André Lemieux, qui le nourrissait.

Par contre, il rendait de multiples services à ce dernier, effectuant différents travaux de ménage, lavant la vaisselle, etc.

— Est-ce que vous laviez aussi les couches ? lui demande Guérin.

"Non, mais je lavais les trois enfants, par exemple."

Le procureur de la défense l'interroge alors à nouveau sur les différentes péripéties des deux premières soirées passées dans le sous-sol de la banque, et la façon dont on a transporté sur les lieux deux poches remplies d'outils et une garde-robe.

Alors que les premiers provenaient du domicile de Primeau, à Chomedey, la pièce de mobilier, elle, avait été prise chez Mme Lemieux, à Montréal-Nord.

Passages à niveau : un député réclame une audition publique

Le député fédéral de Jacques-Cartier-Lasalle, M. Raymond Rock, vient d'adresser au commissaire en chef de la Commission des transports du Canada, M. Rod Kerr, une lettre dans laquelle il réclame une audition publique afin de déterminer si les passages à niveau du Chemin Saint-Charles, à Beaconsfield, et du Chemin des Sources, à Pointe-Claire et Dorval, doivent être remplacés par des voies superposées.

M. Rock, qui exprime l'opinion que ces passages à niveau "provoquent des embouteillages très graves, constituent un danger et entraînent des retards qui compromettent la sécurité du public", fait état de pétitions et de lettres signées par des membres de l'Association parents-maîtres de Pointe-Claire, par la Commission des écoles catholiques de Pointe-Claire et de Beaconsfield et par la Commission scolaire de West Island.

Le député voudrait que l'audition publique se fasse dans la salle du tribunal de la ville de Pointe-Claire, pour qu'il soit plus facile aux intéressés d'y comparaître et d'y présenter leurs observations.

Si le père est oignon et la mère ail, comment le fils sentirait-il bon ?

Proverbe arabe

Cette semaine...

SEL ENO — Grand format — Rég. $1.29 — PRIX REDUIT — .83

PARDEC — Liquide — 16 oz — Rég. $3.50 — PRIX REDUIT — 2.15

PARAMETTE — 3.15

Sirop, 20 oz. Rég. 5.50 — PRIX REDUIT

ANACIN — 100 tablettes — Rég. $1.39 — PRIX REDUIT — .89

CEPACOL — Liquide - 14 oz — Rég. $1.40 — PRIX REDUIT — .99

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

921 est, STE-CATHERINE — 842-9622 — 6511 ST-HUBERT — 272-8233

Chez DUPUIS — 842-5151 — ST-DENIS et MT-ROYAL — 844-1711

APRÈS UN TRIOMPHE À NEW YORK SUR LE BROADWAY

Gilbert Bécaud

EN PERSONNE

DEMAIN de 4 à 5 p.m.

chez Archambault



GILBERT BECAUD se fera un plaisir d'autographier les disques Pathé que vous achèterez

A cette occasion, un grand spécial sur les disques de Gilbert Bécaud

PRIX RÉG. $4.45 — SPÉCIAL $3.29



PAM-67,219—LES JOURS MEILLEURS — M. le Président - Mademoiselle Lise - Viens dans la lumière - Mes hommes à moi.

67,196—BECAUD A L'OLYMPIA, VOL. II— T'es venu de loin - Je t'attends - Nathalie - Quand il est mort, le poète.

67,165—AMI, GILBERT BECAUD — Mes mains - Les croix - Et maintenant - Le jour où la pluie viendra.

67,155—T'ES VENU DE LOIN — C'était mon copain - Don Juan - Plein soleil - Ma souris danse.

67,144—BECAUD A L'OLYMPIA - VOL. 1 — Viens danser - La grosse noce - Les tantes Jeanne - La ballade des baladins.

67,123—DIMANCHE A ORLY — Quand Jules est au violon - Au revoir - Trop beau - Heureusement y a des copains.

67,122—LES MARCHES DE PROVENCE — L'enterrement de Cornélius - Si j'avais des sous - Si je pouvais un jour revivre ma vie.

67,102—L'ENFANT A L'ETOILE — Disque de Noël.

67,081—GILBERT BECAUD CHANTE GILBERT BECAUD — Le bateau blanc - Le jugement dernier - Si je m'en reviens au pays - Nicolas.

67,060—LE PIANISTE DE VARSOVIE — Nous, les copains - Toi, le musicien - La Natashquan - Je m'balance.

67,037—PILOU, PILOU HE — Quand tu n'es pas là - Je veux te dire adieu - L'absent - Les enfants oubliés.

67,021—INCROYABLEMENT — Alors, raconte - Le rideau rouge - Quand tu danses - Marie, Marie.

67,006—RAN-TAN-PLAN — Le mur - C'est merveilleux, l'amour - Croquemitoufle - Les amours de décembre.

Si vous commandez par poste, veuillez ajouter 25¢ pour le premier disque et 10¢ par disque additionnel pour les frais d'envoi.

Ed. Archambault INC

500 est, STE-CATHERINE — 849-6201

juste en face de la Station Berri du Métro

Le Père Almanzard Ménard, missionnaire oblat mort en Afrique, a-t-il été assassiné?

par Claude Gravel

L'assassinat du Père Almanzard Ménard, O.M.I., survenu en Afrique le 1er juillet dernier, demeure toujours un mystère complet, que les enquêtes de la police ne semblent pas avoir réussi à élucider.

Alors que vient de s'ouvrir à Maseru, capitale du Lesotho, le procès de quatre présumés coupables, toutes les hypothèses sont encore émises. S'agit-il d'une simple vengeance ou, enfin, le missionnaire canadien-français de 60 ans a-t-il été la victime d'une cruelle "cérémonie rituelle" ?

Quoi qu'il en soit, quatre Africains sont actuellement détenus en rapport avec cette triste histoire, qui a plongé dans l'anxiété les quelque 200 missionnaires canadiens-français qui vivent dans ce petit pays situé au sud-est du continent noir.

Deux des présumés meurtriers, ainsi que nous l'avons appris hier, avaient des relations étroites avec le Père Ménard et étaient donc en mesure de connaître ses différents déplacements. L'un travaillait pour lui comme menuisier, tandis que l'autre assurait la garde des animaux de la mission.

Rappelons que le missionnaire canadien-français a été retrouvé baignant dans son sang au matin du 1er juillet 1966, le corps transpercé de 25 coups de couteau. Il avait passé la moitié de sa vie en Afrique, ne venant que très rarement au Québec, et il était connu pour sa générosité et son grand esprit apostolique.

"C'était la perle des missionnaires", a déclaré au représentant de LA PRESSE le Père Paul Juneau, procureur des missions du Maseru (Lesotho), cependant qu'il a dévoilé les faits relatés ci-haut.

Au cours d'une entrevue, le Père Juneau, qui a passé 20 ans en Afrique et a très bien connu le Père Ménard, a affirmé qu'il n'est pas prêt à soutenir qu'il s'agit d'un meurtre rituel, même s'il a admis que cette possibilité ne peut être écartée.

"Je sais, précise-t-il, que les meurtres rituels existent encore, même s'ils disparaissent graduellement. En 1961, je me souviens que 13 personnes ont été pendues pour cette sorte de crime au Lesotho."

Toutefois, l'ancien missionnaire, qui semble connaître parfaitement les détails de la mort du Père Ménard, admet que la théorie du vol suivi d'un meurtre pourrait être la plus plausible.

On sait, rappelle-t-il, que la Père Ménard revenait de la capitale avec, en poche, l'argent qui devait servir à payer les instituteurs de la mission. Même si cette somme n'était peut-être pas importante, l'argent a beaucoup plus de valeur qu'ici dans ce pays où existent la famine et la misère.

"Pour moi, peut-être que les voleurs se seraient vus reconnus par le Père Ménard et c'est ce qui expliquerait le fait qu'ils l'aient tué."

Plus loin, le Père Juneau fait remarquer qu'au moment de la découverte du corps affreusement mutilé du Père Ménard, ce dernier ne portait plus son pantalon — pantalon qu'on n'a d'ailleurs jamais retrouvé, ajoute-t-il.

Jusqu'à maintenant, admet-il, plusieurs versions nous sont parvenues de pères qui vivent en Afrique au sujet de ce meurtre. "Mais personne n'affirme que ce fut un meurtre rituel. Ils se posent la question."

Dans une lettre datée du 29 octobre 1966, un missionnaire déclare au Père Juneau : "Rien n'est sorti jusqu'à présent au sujet des raisons qui pourraient motiver le meurtre du Père Ménard."

Par ailleurs, dans un article intitulé "Mystérieux assassinat" et publié dans la revue des missionnaires oblats, le Père Marcel Ferragne relate avec force détails les événements qui ont entouré ou suivi la mort du Père Ménard.

Il rapelle que le missionnaire devait se rendre à la chapelle dès 7 heures du matin. Constatant son absence, les religieuses envoyèrent deux employés "prendre des nouvelles". Il poursuit : "Personne dans la chambre à coucher, mais les draps et couvertures ont été comme entrainés en direction de la pièce suivante; dans le bureau ils aperçoivent avec effroi le missionnaire couché sur le dos, presque sans vêtements, baignant dans son sang. Sur les murs, du sang partout."



Le Père Paul Juneau

Sécurité routière et la courbe des accidents

Sur le plan national, toutes les catégories d'accidents de la route continuent d'accuser une augmentation alarmante. C'est ce qu'annonce le Conseil Canadien de la Sécurité Routière dans son bulletin rendu public à l'occasion de la Semaine de la sécurité routière qui se déroulera du 1er au 7 décembre.

Selon les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la Statistique, le nombre des morts sur les routes canadiennes a augmenté de 6.6 p. cent durant les six premiers mois de 1966 comparativement à la même période de l'année précédente. Au Québec, on compte 27 pertes de vie de plus de janvier à juin 1966 que pendant la même période en 1965. En Ontario, toutefois, le nombre est exactement le même.

Plus exactement, le Québec déplore 645 pertes de vie sur les routes du 1er janvier au 30 juin 1966 contre 618 durant la même période en 1965. Dans les deux cas, l'Ontario a enregistré 654 morts. Au Canada, le total des pertes de vie se chiffre par 2,022 pour les six premiers mois de l'année courante alors qu'on en avait enregistré 1,897 en 1965 pour la même période.

Le nombre de blessés a augmenté d'une façon encore plus alarmante puisque l'augmentation est de 10.9 p. cent pour la période correspondante au Canada. Au Québec, on a enregistré 1,492 blessés de la route de plus en 1966 qu'en 1965 (6 mois).

Au Canada, durant les six premiers mois de 1966, on compte 69,491 personnes blessées dans des accidents de la route. Durant la même période en 1965 on avait compté 62,641 blessés. Au Québec, les chiffres pour les périodes correspondantes sont re 18,263 en 1966 et 16,771 en 1965.

Notons qu'en 1965, durant les six premiers mois, le nombre de pertes de vie accusait une augmentation de 3 p. cent sur celui de la même période de 1964. Le nombre de blessés avait augmenté de 4.7 p. cent.

Selon ces chiffres, on accuse en 1966 une augmentation de plus du double que celle de 1965.



Le Père Almanzard Ménard

Semaine de la sécurité

Pour la troisième année consécutive, le gouverneur général du Canada, le très honorable Georges-P. Vanier, apporte son appui à la semaine de la sécurité routière et remettra des certificats de mérite aux villes canadiennes de 40,000 âmes et plus qui termineront la "semaine" sans un seul accident mortel de la circulation.

Pour sa part, le président général du Conseil Canadien de la sécurité routière, M. Keith H. Mac Donald, demande à tous les automobilistes de profiter de la "semaine de la sécurité routière" pour s'initier aux techniques de la conduite préventive afin de diminuer le plus possible le carnage des routes.

Voici comment la Croix-Rouge a employé votre argent le mois dernier dans la Province de Québec

SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE

1) Flacons de sang distribués gratuitement aux hôpitaux	17,163
2) Unités des sous-produits sanguins — albumine sérique — fibrinogène — gammoglobuline	452
3) Unités spéciales pour les hémophiles	1,057
4) Epreuves pré-natales — facteurs Rh	1,430

SECOURS AUX SINISTRES

Personnes aidées dans la province de Québec	240

BUREAU D'ENQUETES

Personnes retracées	10

SOINS INFIRMIERS

1) Elèves inscrites aux cours de soins au foyer	25
2) Soins au foyer donnés aux malades	945
3) Articles prêtés aux malades à domicile	904

DETACHEMENT DE LA CROIX-ROUGE

Nombre d'heures données par les membres bénévoles	——

SERVICES VOLONTAIRES

Nombre d'heures	3.840

TRAVAUX FEMININS

Vêtements, layettes, etc., confectionnés	6,173
Tampons chirurgicaux préparés	99,568

BIEN-ETRE DES ANCIENS COMBATTANTS

1) Vétérans aidés	195
2) Visites aux patients hospitalisés	3,193
3) Parents logés au Pavillon d'Accueil	159
4) Artisanat — Articles produits sous la surveillance de la Croix-Rouge	748

SECURITE AQUATIQUE

1) Instructeurs actifs	19
2) Elèves reçus aux classes de natation	355

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Programme de formation sociale pour la jeunesse.
Principes de base: Santé, Service, Civisme.

Si vous désirez travailler bénévolement pour la Société Canadienne de la Croix-Rouge, appelez votre section locale ou écrivez à la division du Québec, Croix-Rouge Canadienne, 2170 ouest, boul. Dorchester, Montréal 25.

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR jusqu'à 9 hrs

LUNDI, MARDI, MERCREDI de 8 hres à 5 hres 30 p.m.
SAMEDIde 8 hres à 12 hres 30 p.m.

Votre Centre de Rénovation

val royal

COMMANDEZ DES MAINTENANT

ASSUREZ-VOUS D'UNE LIVRAISON A TEMPS POUR NOEL
PROFITEZ DE NOTRE PLAN BUDGETAIRE



POUR LA FAMILLE

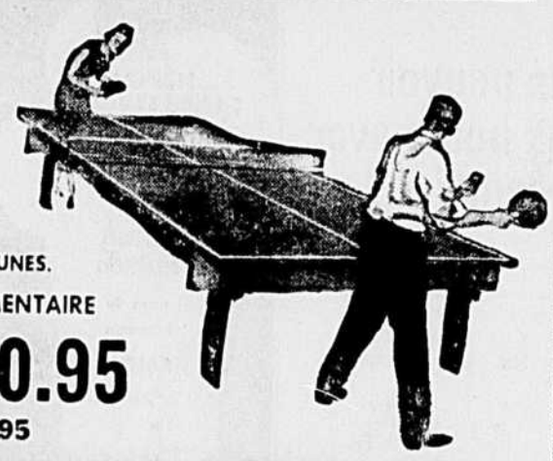
Une TABLE de TENNIS

VOILA UN CADEAU QUI SERA APPRECIE PAR LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES.

GRANDEUR REGLEMENTAIRE

Dessus épaisseur 3/4" non peinturée 40.95

PEINTUREE 49.95



PORTE DE DOUCHE



FINI LES ENNUIS avec les rideaux. Avec une porte de douche plus de fuite d'eau. Le verre dépoli laisse pénétrer la lumière.

Largeur 22" Hauteur 64" 39.00

Autres grandeurs disponibles



POUR VOUS MADAME

DES PORTES MIROIRS COULISSANTES

Pour couloirs — chambres — salle de bain. Un doigt suffit à la manoeuvrer. Ces portes coulissantes rendront vos pièces plus claires, plus vivantes et plus spacieuses — Cadrage argenté fini satin.

Dimensions 4' x 6'8 1/2" 89.95

Autres dimensions aussi disponibles

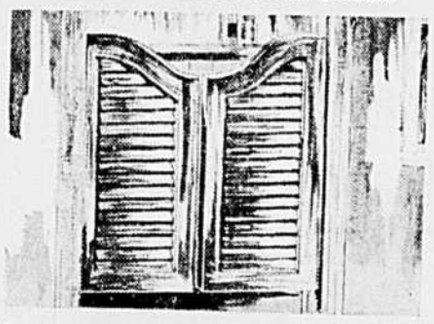
COMPTOIR EN PLASTIQUE LAMINE



ARBORITE

Votre comptoir est-il défraichi ? ou encore la couleur est-elle désuète ?
Val Royal résoudra votre problème en installant un comptoir aux couleurs de votre choix.

PORTES modèle BAR-SALON



Très décoratives — Elles sont en pin blanc de première qualité. Elles peuvent être peinturées ou teintes.

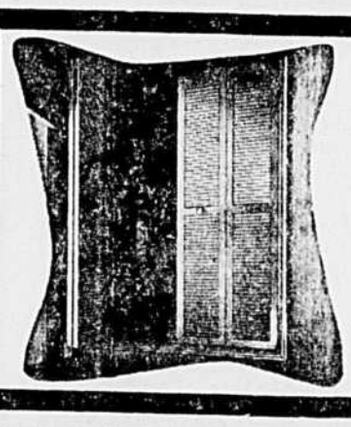
36" x 42" 17.95 la pr.

Quincaillerie non incluse

PORTES PLIANTES SHOWER FOLD



Vinyle épais de couleur blanche.
Cadrage métal chromé.
Pour bain de 5 pieds 58.98



PORTES PERSIENNES

VAL ROYAL vous offre un choix de modèles de portes finies en pin ou Redwood. Elles sont faites à vos dimensions et il ne vous en coûte pas plus cher.

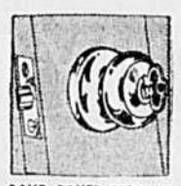
MATERIAUX ET QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
val royal
BUILDING MATERIALS LTD.

- FACILITE DE STATIONNEMENT
- PLAN BUDGETAIRE
- SERVICE DE LIVRAISON

3 CENTRES

CARTIERVILLE : 12,200 Boul. LAURENTIEN — Tél. : 334-5320
MONTREAL-NORD : 11,401 Boul. PIE-IX — Tél. : 322-7341
BROSSARD : 6200 Boul. TASCHEREAU — Tél. : 676-0311

DIVISION DES ENTREPRISES P.H. DESROSIERS LTEE



POUR TOUTE SERRURE VISITEZ NOS SALLES D'ECHANTILLONS

Nous avons un choix complet à des prix convenant à toutes les bourses.

Le CN a redoublé d'efforts

Il a été difficile de voyager durant les dernières semaines. Le Canadien National a donc redoublé d'efforts pour satisfaire aux exigences de ses voyageurs dont le nombre a battu tous les records.
Nous vous remercions de votre collaboration et osons espérer que nous vous avons fourni le service auquel vous avez droit.
Nous espérons que les voyageurs qui ont utilisé les chemins de fer pour la première fois ont été traités comme il se doit et qu'ils feront appel de nouveau à nos services dans un avenir rapproché.
Nous croyons enfin qu'aux yeux de notre clientèle coutumière nous avons su être à la hauteur de la situation.





vins JORDAN

JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD.
MONTRÉAL, QUÉBEC.

Des experts ne s'entendent pas sur les causes de la hausse constante du coût de la vie



par Florian Bernard

L'unanimité est encore loin d'être réalisée en ce qui touche les causes véritables de la hausse constante du coût de la vie au Canada. Trois experts en ont discuté, hier, dans un climat de franche camaraderie, sans pourtant partager les mêmes opinions. Il y avait, autour de la même table, le représentant de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Gérard Rancourt, le porte-parole de l'Association des marchands du Canada, M. Bruce Gates et la représentante de l'Association des consommateurs, Mme Chambers.

S'adressant à un groupe de citoyens de Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, ces trois experts ont tenté d'analyser les causes profondes de la hausse du coût de la vie.

Le problème

M. Gates a divulgué des chiffres qui font un peu peur . . .

Il a déclaré que si la courbe actuelle de la hausse du coût de la vie se maintient durant 10 ans, le dollar ne vaudra plus que 48 cents en 1976. En fait, selon lui, la hausse moyenne du coût de la vie a grimpé de 22 p. 100 depuis dix ans. La hausse s'est faite principalement du côté des denrées alimentaires (7.8 p. 100), puis, dans l'ordre, création (3.7 p. 100), le logement (3.5 p. 100), la santé (3.1 p. 100), le tabac et l'alcool (3 p. 100) et, finalement, le transport (1.7 p. 100).

Certains item par contre ont connu une diminution. C'est le cas notamment des réfrigérateurs, téléviseurs, radios, cuisinières et autres. Depuis 10 ans, 24 industries importantes ont diminué leurs prix. M. Gates croit que 1967 verra une nouvelle hausse du coût de la vie, mais pas aussi importante que celle enregistrée cette année. Il estime que la hausse est due, pour une certaine part, aux augmentations fréquentes de salaires.

Pas de restrictions gouvernementales

Le représentant de la FTQ, M. Rancourt a suggéré à ceux qui dirigent la nation de ne pas apeurer la population avec le mythe beaucoup trop répandu de l'inflation. Selon lui, les dirigeants de la nation devraient enquêter davantage et répandre un peu moins ce mythe. Il estime que le Canada, malgré les hausses récentes du coût de la vie, est encore dans une situation favorable si on le compare avec d'autres pays importants.

M. Rancourt (qui a cité de nombreux chiffres) a aussi expliqué que le gouvernement ne doit pas adopter des mesures qui auraient pour effet de restreindre l'économie ou de faire augmenter le nombre des chômeurs. Selon l'expert du monde ouvrier, notre pays souffre déjà des suites des récentes restrictions tarifaires imposées par Ottawa. Et, toujours selon lui, le nombre des chômeurs a augmenté à cause de ces restrictions. Il s'est dit carrément opposé à toute forme de contrôle gouvernemental dans ce domaine.

M. Rancourt ne croit pas que les hausses récentes de salaires accordées aux ouvriers aient sérieusement contribué à l'augmentation générale du coût de la vie.

Mme Chambers, représentante de l'Association des consommateurs, section du Québec, a plutôt donné des conseils aux ménagères. Elle a aussi émis l'opinion que les récents boycottages indiquent un regain de vitalité et de santé de la part des consommateurs. Selon elle ces manifestations auront un effet salutaire sur les politiques futures du gouvernement.

Mme Chambers a souligné que le coût des aliments est plus élevé à Montréal que n'importe où au Canada. En septembre dernier, la hausse dans le domaine des denrées alimentaires était de 9 p. 100 par rapport à l'an dernier, à la même date dans la région métropolitaine. Elle estime qu'à Montréal environ 25 p. 100 du revenu familial doit être consacré à la nourriture.

Mme Chambers a invite toutes les ménagères à se grouper en un seul organisme, en l'occurrence l'Association dont elle fait partie, en vue d'unir leurs forces et leurs énergies dans la lutte à la hausse des prix.

RETRAITES CONJUGALES
avec
Père Geo.-R. Méthot, O.P.
• Du 25 au 27 NOV. 66
• Du 20 au 22 JANV. 67
• Du 3 au 5 FEV. 67
Père Roma Bertrand, S.S.S.A.
• Du 10 au 12 MARS 67
MAISON SAINT-PAUL
3641 est, boul. Gouin, Mtl-Nord
Tél. 322-7980

"Le plus grand mal que l'homme connaît: le divorce"

— Me Maurice Allard

TORONTO (PC) — M. Maurice Allard, député fédéral indépendant de Sherbrooke, a déclaré au cours d'une émission télévisée que le divorce était "le plus grand mal que l'homme ait connu" et que rien ne devait être fait pour libéraliser la loi actuelle sur le divorce.

Les commentaires de M. Allard à cette émission de dimanche soir dernier en ont fait le seul défenseur de la présente législation contre les autres participants à ce programme et qui comprenait des pasteurs, des législateurs, des avocats ainsi que plusieurs hommes et femmes qui n'ont pu obtenir de divorce.

M. Allard a déclaré que "les gens sont trop presses d'essayer quelque chose de nouveau et ne se sentent pas responsables pour ce qu'ils ont fait", "la liberté, a-t-il poursuivi, ne veut pas dire que nous pouvons faire ce que nous aimons".

Autres opinions

Les autres points de vue sur la loi du divorce avaient été recueillis lors d'interviews pour un programme du réseau CTV.

Sauf pour la Nouvelle-Ecosse, où la cruauté est considérée comme une cause valable, l'adultère est généralement la seule cause admises pour obtenir un divorce au Canada.

Une femme a déclaré au cours de l'émission que son mari l'avait abandonnée alors qu'elle était enceinte pour vivre avec une autre femme et qu'il ne lui payait rien mais qu'elle ne pouvait divorcer parce que c'était trop dispendieux.

Partie de cartes

Ce soir, 29 novembre, à 8 h., p.m., aura lieu la partie de cartes spéciale, au 80, est, rue Laurier, chez les Franciscaines Missionnaires de Marie. Nombreux prix de présence et surprises de Noël. Le Cercle missionnaire liturgique utilisera les bénéfices de cette soirée pour la nouvelle église de Tacna au Pérou.

Une Torontoise dirigera des recherches en génétique

TORONTO (PC) — Une Torontoise qui a consacré plusieurs années de sa vie à des recherches en génétique prend maintenant la direction d'une série d'études concernant cette science de l'hérédité.

Le Dr Norma Ford Walker, âgée de 73 ans, avait abondonné ses travaux il y a deux ans. Mais elle se rend encore chaque matin à l'Université de Toronto pour diriger d'autres recherches effectuées grâce à une subvention du Conseil canadien de recherche médicale.

Le Dr Walker est reconnue sur le plan international dans ce domaine scientifique qui étudie la transmission des caractères anatomiques, cytologiques et fonctionnels des parents aux enfants. Elle s'est spécialisée dans les études concernant la naissance de jumeaux et elle a mis au point une méthode permettant d'établir un diagnostic précoce du mongolisme. Actuellement, elle étudie des procédés visant à dépister certaines causes déterminant des facteurs de retard à la naissance.

Le Dr Walker, originaire de St. Thomas, Ont., avait obtenu ses diplômes à l'Université de Toronto où elle devint ensuite professeur adjoint.

Elle contribua dans une large mesure à la création d'un département de génétique à l'Hôpital pour enfants, en 1947. C'était la première fois qu'on organisait une section complète en science génétique dans un nouvel hôpital. Cette femme de science a déjà fait partie de plusieurs comités internationaux et elle porte le titre de Fellow à la Société Royale du Canada.

COSTUMES et ROBES de TRICOT
nettoyés sans rétrécir



Nous avons perfectionné une méthode spéciale pour nettoyer vos précieux MOHAIRS . . . CACHEMIRES . . . TRICOTS DOUBLES . . . etc. Notre procédé élimine tout rétrécissement possible et assure un ajustement parfait.

LES ELASTIQUES défectueux sont remplacés sans frais supplémentaires et tous les tricots sont mis en boîte afin de prévenir tout dommage causé par les supports en broche. LA. 7-2483

Tip Top
BUANDIERS-NETTOYEURS

Etes-vous une jeune fille élégante à la mode ? Choisissez du ravissant castor rasé ou toute autre fourrure élégante, toutes offertes aux prix attrayants de l'Anniversaire Perley.

	REG.	VENTE
Castor rasé nuancé	$599	$399
Rat musqué rasé teint huître	499	379
Ecureuil russe naturel	950	795
Castor rasé teint caramel	995	795
Agneau traité garni vison	399	259
Jaquette de vison Pearl	750	599
Mouton de Perse gris ou teint noir (uni ou garni)	499	359
Kolinsky russe (teint zibeline noire)	799	659
Manteaux de vison naturel (Peaux naturelles descendues)	1295	995

Salon de la fourrure, au troisième

Perley — La maison des fourrures de qualité

1254 OUEST, RUE STE-CATHERINE — ANGLE DE LA MONTAGNE

FOURNIER vous offre:
Choix incomparable...
Meilleur prix!



A—Ce sac à main apportera la touche finale à votre toilette des fêtes. Il est fait de veau très souple. Un rabat décoré d'une légère lanière de cuir au centre et d'un fermoir doré, donne un cachet bien particulier. A l'intérieur, deux compartiments comprenant porte-monnaie et miroir. Couleurs : noir, brun et marine. PRIX **$25.95**

B—De lignes distinguées ce sac en veau avec monture anglaise qui ouvre très grand, fera l'envie de tous. Miroir et porte-monnaie à l'intérieur. On peut l'obtenir en noir, brun et marine. PRIX **$25.95**

C—Nouveau, sobre et pratique, voilà les trois caractéristiques de ce sac. Nouveau par sa monture anglaise protectrice, sobre par sa ligne et sa garniture, pratique parce qu'il ouvre très grand. Miroir et porte-monnaie à l'intérieur. Couleurs : noir, brun et marine. PRIX **$25.95**

Ces trois modèles font partie de la vaste collection J. E. Fournier.

COMMANDES POSTALES exécutées avec soin.

La carte Crédico est honorée aux magasins de la rue St-Hubert et du Centre d'Achat Boulevard.

Par exception, notre magasin de la rue Notre-Dame sera ouvert les samedis de décembre de 9h. à 5h. p.m. 30 min. de stationnement GRATUIT pour nos clients au Town Parking, 43 ouest, Notre-Dame.

J.E. FOURNIER LTÉE
17 ouest, rue NOTRE-DAME — 842-6477
1274 est, rue MONT-ROYAL — 523-7806
7126 rue ST-HUBERT — 272-5045
4217 rue WELLINGTON, Verdun — 769-1772
4147 est, rue JEAN-TALON — 727-8525
(Centre d'achats Boulevard)

Exquisite Form
vous donne la silhouette à la mode



SOUTIEN-GORGE LIGHT 'N LOVELY
A—Bonnets en dentelle de Banlon, doublés de Kodel Fiberfill léger et duveteux. Il s'agit du nouveau rembourrage plus léger, plus blanc et plus souple, qui garde sa forme—et qui galbe les vôtres. Ne forme pas de bourrelets, ne s'effiloche pas. Bretelles extensibles réglables.
Légèrement rembourré—Modèle P4448; A 32-36, B et C 32-38 **$4.50**
Modèle ampliforme—Modèle P3448; A et B 32-36 $5.00
Egalement disponible en dentelle délicate—Modèle P448; A32-36, B et C 32-38 $4.00

GAINE-CULOTTE SURELY SHEER À LONGUES JAMBES
B—Un rien de tulle de lycra résistant mais extra-fin, façonné en un modèle à longues jambes lisse et velouté. Les panneaux de maintien sont si ingénieusement dissimulés que les coutures sont invisibles, même sous les toilettes les plus collantes.
Petite, moyenne et grande.
Gaine-culotte à longues jambes Modèle P948 $9.00
Gaine-culotte—Modèle P944 $8.00
Gaine—Modèle P945 $7.00

GAINE X-POSÉ MODÈLE TOUT-EN-UN
C—Modèle tout-en-un, élégant et léger, assurant une ligne élancée et uniforme du buste aux hanches. En tulle de LYCRA résistant, ultra-léger, avec sections des bonnets en dentelle de Banlon et panneau avant en losange. Bretelles extensibles croisées séparant bien les bonnets. Dos échancré avec une nette couture centrale assurant un aspect naturel.
Bonnets B et C 34-42
Modèle No 1528 **$15.00**
Modèle tout-en-un à longues jambes
Modèle No 1828 **$19.50**

SOUTIEN-GORGE X-POSÉ EN DENTELLE
D—Son secret réside dans le devant croisé qui assure une séparation parfaite des bonnets et un maintien doux dans tous les sens. Les bretelles extensibles et le dos échancré en tulle de LYCRA résistant ajoutent encore au confort et au style.
A32-36, B32-38, C32-40
Bonnets en dentelle de Banlon Modèle P428 $5.00
Bonnets doublés de Kodel Modèle P4428 $6.00

GAINE-CULOTTE SLIMETTE À LONGUES JAMBES
E—En tulle résistant de LYCRA non couvert, ultra-léger, assurant un maintien et un confort parfaits. Panneaux latéraux en satin de Lycra extensible galbant doucement les hanches, panneaux de maintien avant et arrière en Lycra.
P, M, G Modèle 916 $12.00
X-G $13.00

• Facile d'ouvrir un compte
• Plan mise de côté

CORBEIL
SUR LA PLAZA
6500, ST-HUBERT, angle Beaubien
A LA SORTIE BEAUBIEN DU METRO
METRO

Un comité sera formé pour étudier les recommandations du Rapport Montpetit

— le ministre J.-P. Côté

par Claude Masson

Un comité composé de représentant des unions et du ministère des Postes sera formé dès cette semaine à Ottawa pour étudier les recommandations contenues dans le Rapport Montpetit, déposé aux Communes récemment, qui fournit notamment diverses suggestions concernant les conditions de travail des facteurs et des postiers.

Le ministre des Postes, l'honorable Jean-Pierre Côté, a annoncé la nouvelle hier soir, au cours d'une allocution au dîner-causerie organisé par la Chambre de Commerce de Longueuil, au Club Lemoyne.

Le ministre, également député fédéral du comté de Longueuil, n'a pas élaboré sur la formation de ce comité. Il a cependant reconnu la nécessité d'effectuer certaines transformations au sein de son ministère.

"Un ministre, a-t-il dit, doit voir à ce que divers changements soient amenés, à ce que des procédés plus efficaces soient appliqués, et qu'enfin la politique de son ministère évolue à la même rapidité que les nombreux développements connus par notre pays dans ces jours modernes que nous vivons présentement."

Le ministre Côté, après avoir déclaré que plusieurs modifications ont déjà été apportées, a fait la réflexion suivante : "Nécessairement, le Rapport Montpetit apportera d'autres changements".

Faisant ensuite allusion à un changement de second ordre qu'il a déjà préconisé, — transformer la Poste royale en la Poste canadienne — M. Côté a dit : "Ces changements de second ordre que je préconise font beaucoup plus de bruit que les changements de première importance. D'aucuns prétendent qu'ils seront extraordinairement efficaces, d'autres absolument illégaux."

L'objectif premier de toutes les innovations en cours au ministère des Postes, c'est l'efficacité. "Tous doivent être convaincus d'une chose, c'est que dans notre façon d'agir le grand objectif qui est vraiment nôtre, c'est l'efficacité du service postal du Canada."

Prenant la parole dans son propre comté, M. Jean-Pierre Côté en a évidemment profité pour faire quelques comparaisons... nécessairement avantageuses : alors qu'en 1956, 19,500 résidences et maisons d'affaires bénéficiaient du service de livraison par facteurs et que 73 employés assuraient le service sur la rive sud, aujourd'hui le service postal requiert dans cette région 182 employés pour manipuler le courrier de 43,000 résidences et maisons d'affaires, soit une population de 160,000 habitants.

Ce service de livraison d'environ 140,000 articles par jour est assuré par le bureau principal de Jacques-Cartier, les succursales postales de Longueuil et de Saint-Lambert, ainsi que par le dépôt de facteurs de Saint-Hubert. Il est aussi intéressant de noter que des 45,000 articles recueillis chaque jour dans les 207 boîtes postales et les bureaux de la rive sud, 27,500 sont expédiés aux différents bureaux du pays ou dans des pays étrangers, tandis que 17,500 sont livrés à l'intérieur des limites de la région.

Pour ceux qui désirent une rente du Québec

La Régie des rentes du Québec vient de mettre des formules de demande de rente à la disposition des personnes âgées de 68, 69 et 70 ans qui ont retiré un revenu de leur travail en 1966 à titre de salariés ou de travailleurs à leur compte et qui croient avoir droit à la prestation de retraite dès le début de 1967.

Ces personnes peuvent obtenir renseignements et formules de demande en remplissant le bulletin publié récemment dans les journaux. Celles qui n'ont pas conservé ce bulletin peuvent quand même fournir les renseignements démandés en mentionnant dans leur lettre leur nom et leur prénom, leur numéro d'assurance sociale, leur date de naissance et le nombre d'employeurs chez qui elles ont travaillé en 1966.

La correspondance doit être adressée au Service du régime des rentes, Case postale 5200, Québec 2, Québec.

Elections à la tribune de la presse de Québec

QUEBEC, (PC) — M. Claude Déry, courriériste parlementaire du quotidien "La Tribune" de Sherbrooke a été élu hier président de la tribune de la presse du parlement de Québec.

M. Déry succède à M. Roger Bruneau, du quotidien "l'Action" qui terminait son mandat.

M. Tom Sloan du "Montreal Star" a été élu premier vice-président et M. Rémy d'Anjou de la Presse Canadienne a été élu à la 2e vice-présidence.

M. Gerald McDuff du réseau anglais de Radio-Canada agira comme 3e vicepresident.

M. Claude Hénault, également de la Presse Canadienne a été élu secrétaire succédant à M. Henri Dutil, qui a pris sa retraite récemment, après 25 ans comme courriériste parlementaire. M. François Trépanier, de LA PRESSE, agira comme trésorier.

MM. Benoit Gagnon de Radio-Canada et Peter Cowan du "Montreal Star" ont été élus conseillers.

La tribune de la presse groupe une quarantaine de journalistes représentant différents journaux, agences de presse et postes de radio disséminés à travers la Canada.



De l'eau chaude en abondance!



Louez un chauffe-eau rapide et économique au gaz naturel

pour aussi peu que $1.95 PLUS TAXE PAR MOIS

Ou encore, achetez un chauffe-eau automatique au gaz naturel. Dans les deux cas, **location** ou **achat,** vous bénéficierez d'une allocation d'installation de $40, si vous utilisez déjà le gaz naturel. Pour plus de renseignements, voyez votre plombier ou votre marchand autorisé.

GAZ NATUREL

Au service de plus de 55% des foyers montréalais

NOUS PAYONS SIX 1/2 % D'INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS DE 5 ANS

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 866-9641

VOUS POUVEZ UTILISER CE COUPON ET LE POSTER AVEC VOTRE CHÈQUE À L'UN DE NOS BUREAUX.

Ci-inclus mon chèque au montant de $..... (minimum $1,000.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

NOM DE_____

NO_____RUE_____

VILLE_____

SIGNATURE_____DATE_____ P. 29-11-66

N.B. — Si vous désirez obtenir notre liste de taux pour les échéances moindres que 5 ans veuillez pointer ici ☐

MORGAN

Le magasin tout à la Joie des Fêtes

Pour quatre jours seulement!

GRANDE VENTE SEMESTRIELLE MORGAN DE BELLE ARGENTERIE!

Rabais de 25 à 50%!

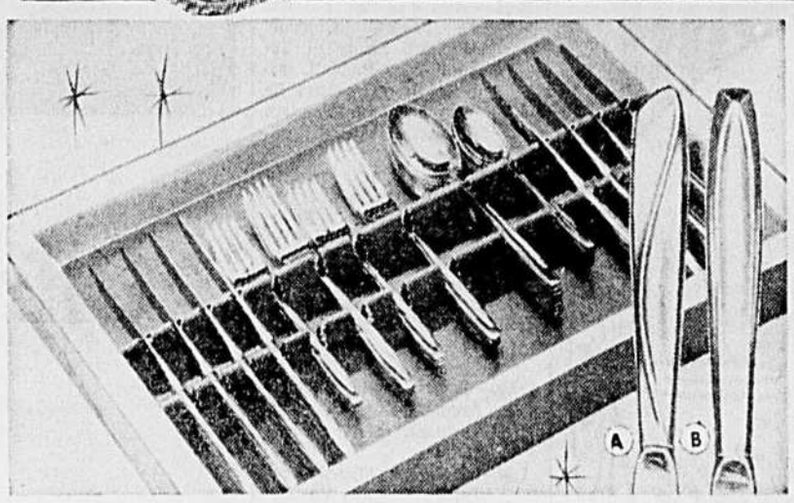


A. Argenterie en plaqué argent à 25% de rabais!

Prix courant 5.00 à 100.00

Vente 3.75 à 75.00

Notre vaste stock échantillon d'articles en plaqué argent épais comprend : des bols magnifiques, des plats, des beurriers, des plateaux, des bougeoirs, des salières et poivrières, des services à thé, des plats-réchauds et plusieurs autres articles qui rehaussent la beauté de toute table et qui constituent aussi des merveilleux cadeaux de Noël ! Choix excellent de styles, formes et dimensions. Vous trouverez sûrement ce qu'il faut pour compléter tout décor, contemporain ou traditionnel. La plupart sont en exemple unique !

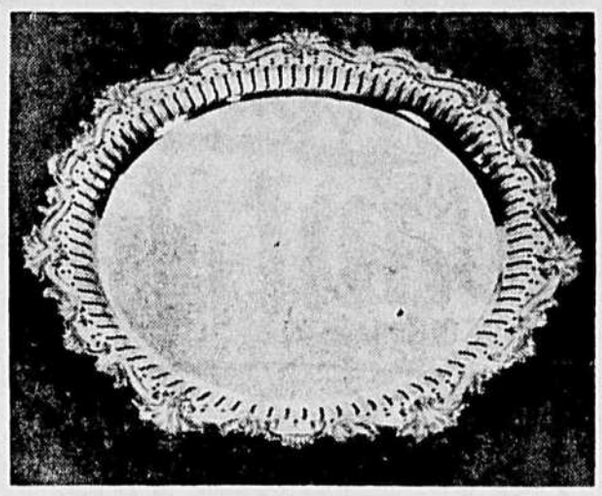


B. Ménagère de 40 pièces en acier inoxydable

Marque International Silver Co. Cette ménagère en acier inoxydable est magnifique ! Internissable, intachable et ne requiert aucun entretien particulier. Choix de deux jolis motifs : **A.** Finlandia ou **B.** New Dawn. Ces ménagères sont si belles que vous voudrez les utiliser même pour vos réceptions. Une ménagère pour huit comprend : les couteaux à dîner, les fourchettes à dîner, les fourchettes à salade, les cuillers à thé, à potage/dessert. Chaque ménagère présentée dans une boîte-cadeau de Noël.

Moins que moitié prix

26.99 l'ens.



C. Elégants plateaux Chippendale à plus de 35% de rabais!

Plateaux aussi décoratifs qu'utiles ! Cadeaux de Noël magnifiques ! Ces plateaux sont en plaqué argent, centre ciselé et bord magnifique ajouré.

Prix courant 24.50

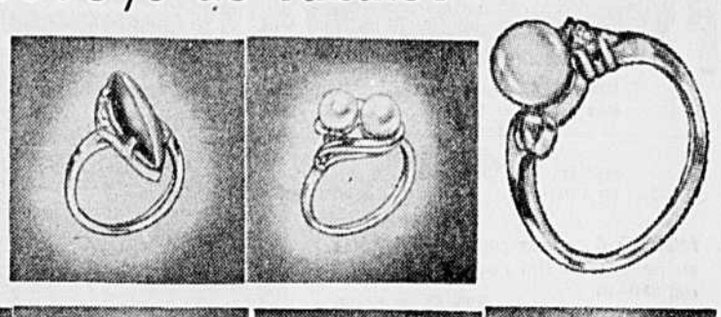
14.99 ch.

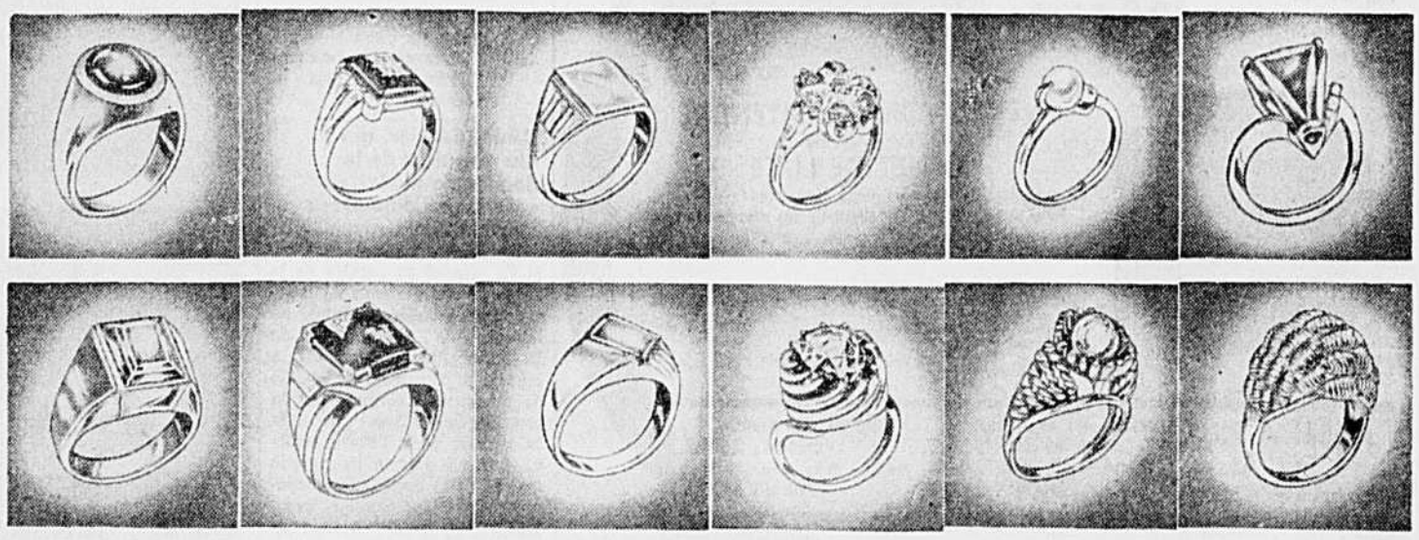
Téléphoner à 842-6261 (Pour B et C seulement) — ARGENTERIE — RAYON 39 — QUATRIEME — Aussi aux succursales, sauf à Snowdon

Pour quatre jours seulement! **Bagues en or 10 carats pour dames et messieurs! 33⅓% de rabais!**

12.50 à 50.00 Prix courant 8.33 à 33.33

Voici une occasion exceptionnelle pour offrir une bague en or à Noël. Elles vous sont offertes à rabais. Collection unique en son genre de modèles d'or blanc ou jaune 10 carats; pour hommes et dames.





Lot A. Pour hommes; onyx, hématites, pierres de naissance, saphirs blancs, chevalières et plusieurs autres modèles pour répondre aux goûts de chacun. Venez à bonne heure pour mieux choisir.

Lot B. Pour dames; Seulement quelques échantillons sont représentés de notre vaste choix. Bagues serties de pierre de naissance, hématites magnifiques, bagues à camée et plusieurs autres bagues sobres et d'autres à sertissages de fantaisie.

Pas de commandes postales ni téléphoniques — JOAILLERIE — RAYON 107 — REZ-DE-CHAUSSEE — Magasin centre-ville seulement

HEURES D'OUVERTURE :

Centre-ville : de 9 h 30 à 6 h ; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h

Snowdon : de 9 h à 5 h 30 ; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h

Dorval, Rockland, Boulevard : de 9 h 30 à 6 ; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h

Téléphoner à 842-6261

MORGAN

Le magasin tout à la Joie des Fêtes

Samedi prochain 3 décembre venez tous prendre le
PETIT DEJEUNER AVEC LE PERE NOEL AU RESTAURANT "LE BUFFET"
septième chez Morgan centre-ville à 8 h. 30 ; 9 h. et 9 h. 30 du matin

Papa Noël se promènera, ira vous voir à chaque table, vous jasera... il sera accompagné de clowns et de musiciens... il y aura des cadeaux pour chacun de vous. Oh la la ! Quel délicieux repas aux oeufs et au bacon.

Billets : Enfants .70 Adultes .95
Les billets retenus avant le jeudi 1er décembre seront portés à votre compte et mis à la poste ou livrés contre remboursement — ou encore vous pouvez venir les chercher à la caisse de la salle à manger Regency... au sixième.

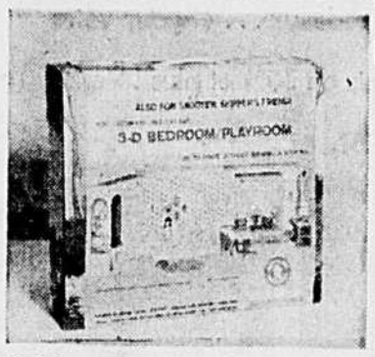
Pour retenir votre table composer : 842-6261





Venez chez Morgan voir
le monde merveilleux de Barbie!
VILLE des JOUETS

Père Noël, me voici Barbie
la poupée préférée de toutes les fillettes et que toutes rêvent de posséder. De marque Mattel, je suis en caoutchouc souple et mes jambes sont pliables. Mes cheveux de Saran enracinés sont magnifiques et peignables sans parler de mes yeux peints qui sont merveilleux ! **3.49**

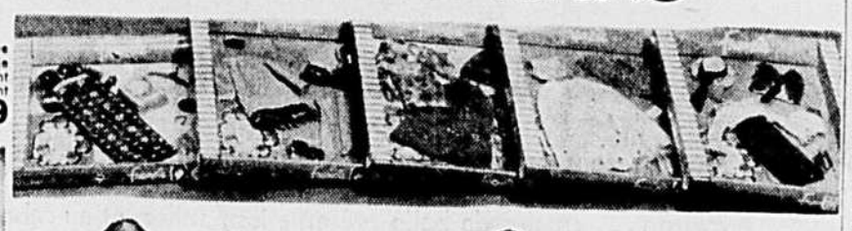


Voici ma "Maison de rêve"
une magnifique boîte portative comprenant quatre pièces entièrement meublées et les accessoires. Facile à assembler, à changer de décor, à déménager et à ranger. Vous voudrez l'avoir partout ! **8.88**



Voici ma mallette
en similicuir verni et munie de trois sections spacieuses pour ranger mes accessoires et ma garde-robe. Blanc brillant ou noir. **2.88**

Et voyez ma garde-robe dont quelques articles sont ici représentés. Chez Morgan vous trouverez une garde-robe complète : vêtements de nuit, dessous, modes pour le soir, la ville et le sport.





Voici "Skipper"
mon adorable petite soeur. **3.49**



Elle est dans sa pièce de rêve portative, facile à assembler; sa garde-robe "sans couture" et ses accessoires sont compris. **8.88**

Sa mallette de plastique de couleur comprend des cintres et plusieurs compartiments pour ranger ses accessoires et ses vêtements. **2.88**

Sans compter que ses vêtements sont magnifiques ! Venez les voir chez Morgan !



Voici ma cousine Francie
Ses cils sont très longs et elle possède sa propre brosse à cils ! **3.49**



Nous sommes toutes deux de la même taille et nous pouvons porter les mêmes vêtements. Elle demeure dans une maison moderne portative de trois pièces, élégamment meublées. **8.88**

Elle a aussi sa propre mallette en similicuir. **3.88**



Volks "Ride'em" à pédales (36 po.) en polyéthylène moulé et robuste
Construction robuste monocoque ; pédales réglables pour bébés et bambins. Jaune vif. Entièrement assemblée. **17.88**



Téléphonez à 842-6261

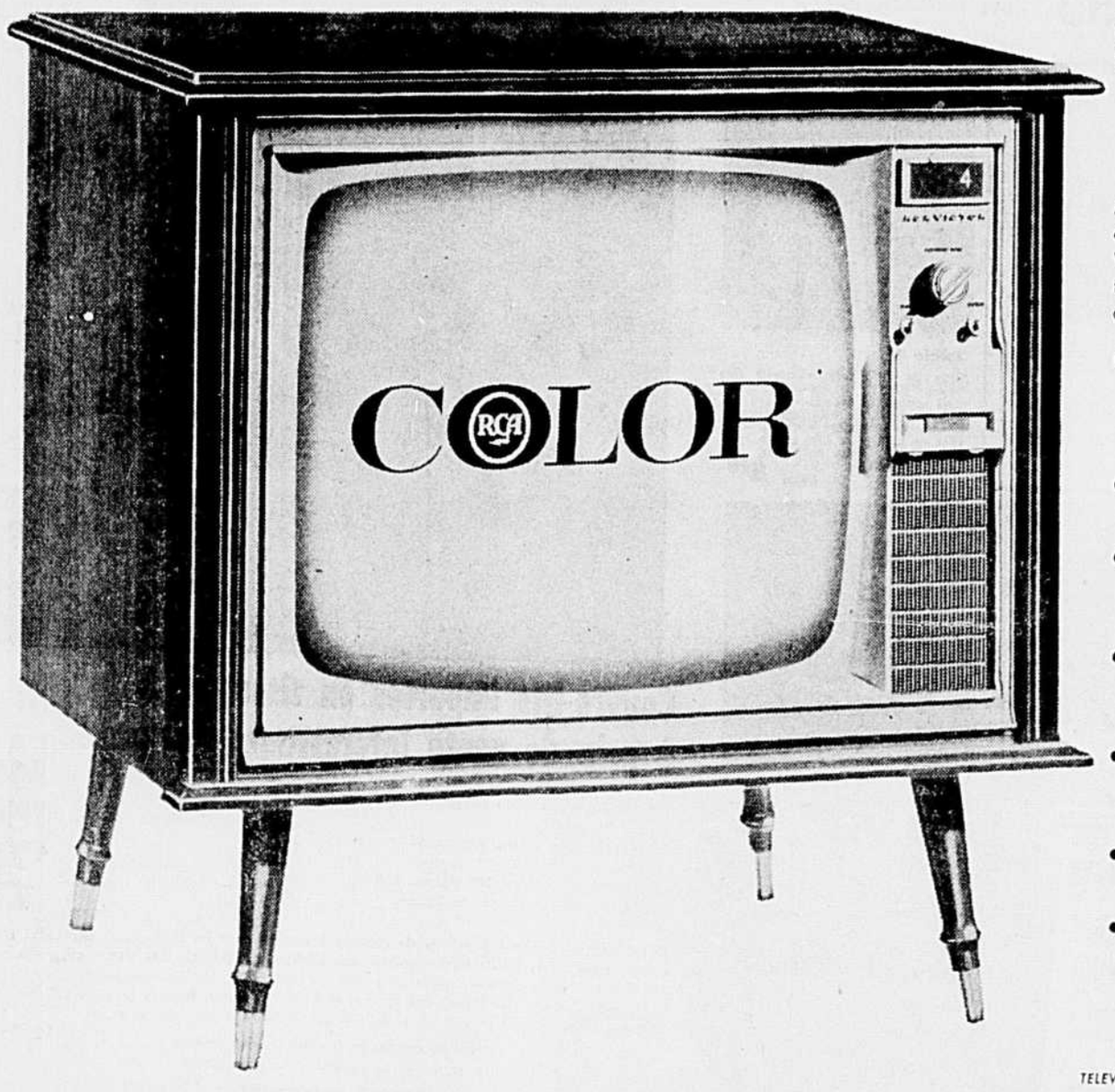
JOUETS — RAYON 35 — QUATRIEME
Aussi aux succursales, sauf à Snowdon





Locomotive musicale "Melody"... un modèle de couleur !
Un cadeau de Noël qui plaira aux petits ! Cette locomotive est en plastique et de couleur (non toxique) et la musique se fait entendre en tirant sur le jouet. Fonctionnement à piles (non comprises). **6.49**

Téléviseur couleur 25 po. "Mark III" RCA Victor dans un luxueux meuble noyer contemporain !



$895 24 mensualités de 42.70

Pas de paiement initial. La taxe de vente payable à l'achat

Au ravissement de toute la famille... le téléviseur couleur pour Noël ! Modèle "Mark III" 25 po. RCA Victor... le pionnier de la télévision couleur. Caractéristiques importantes vous assurant un rendement de premier ordre.

- Tube-couleur Hi-Lite forme rectangulaire assurant une image nette dans tous les détails aux quatre coins... tube sans reflet et à l'épreuve de la poussière.
- Châssis "Mark III" de grande puissance, super-sensible, 25,000 volts assurant un rendement parfait.
- Tuner "NEW VISTA" VHF et tout transistorisé UHF de grande précision assurant une excellente réception sur tous les canaux.
- Système sonore "A la Voix d'Or" comportant un haut-parleur ovale de 6 pouces (rendement de deux haut-parleurs en un seul).
- Dispositif de démagnitisation automatique supprimant les parasites causés par influence magnétique qui provoque des imperfections sur l'image.
- Dispositif automatique "Chroma Control" conservant l'intensité désirée.
- Modèle GH-644C... meuble de style contemporain "Mark III", bois contre-plaqué façon noyer naturel — 33½" de largeur, 29⅝" de hauteur et 22⅛" de profondeur.

Téléphoner à 842-6261
TELEVISEURS — RAYON 96 — SEPTIEME
AUSSI AUX SUCCURSALES, SAUF SNOWDON

HEURES D'OUVERTURE :
Centre-ville, 9 h. 30 jusqu'à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h, jeudi et vendredi jusqu'à 10 h
Snowdon, 9 h jusqu'à 5 h 30; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Téléphoner à 842-6261

votre médecin vous parle

Rédigé sous les auspices du Collège des médecins de la province de Québec

La vaccination contre la variole est importante

par le Dr Wilfrid LeBlond, m.d.

Du point de vue de la Loi, "un certificat de vaccination antivariolique est valide pour une période de trois ans à compter de 8 jours après une vaccination réussie, ou, dans le cas d'une revaccination, à compter du jour de la revaccination". (Texte du Ministère de la Santé, Ottawa, 1956). Si votre certificat date d'aussi peu que de 4 ans, il est fort imprudent de partir pour un voyage en Europe, en Afrique, en Asie, en Océanie et même simplement au Mexique, car, à votre retour au Canada, le police sanitaire de l'Immigration vous interdira de franchir un pas de plus vers la sortie de l'aérogare ou de la gare maritime et ne vous libérera qu'à l'une des deux conditions suivantes: la première sera de vous faire vacciner, sur place, dans l'aérogare, alors que vous êtes tellement pressé d'en sortir ; la seconde consiste à vous faire signer une déclaration par laquelle vous acceptez d'"être mis en surveillance" de l'autorité sanitaire municipale de la ville ou de la région où vous habitez ordinairement.

Est-ce à dire que tout le monde doit se faire vacciner contre la variole tous les trois ans, au lieu de tous les six ans comme nombre de personnes le pensent encore? En principe et en bonne hygiène des maladies contagieuses, la réponse est "oui". Cependant, et sauf en cas de menace d'épidémie de variole, si une personne reste tout au long de son existence dans l'isolement relatif de son village ou de sa demeure, sans jamais voyager plus loin qu'au village voisin, il n'est pas rigoureusement nécessaire de se faire vacciner tous les 3 ans. Parmi les conditions non-ordinaires qui militent en faveur de la vaccination tous les 3 ans, il y a les voyages à l'étranger en certains pays où la variole sévit encore sous la forme endémique, tels que nombre de régions de l'Europe, de l'Orient, du Sud et du Centre-Amérique. Il y a aussi certaines professions dont l'exercice expose plus particulièrement aux "contacts" avec des cas reconnus ou non de variole: la profession hospitalière sous toutes ses activités par exemple.

Voici du reste, à ces sujets, ce que prescrit la législation sanitaire de notre pays:

1. La vaccination ou la revaccination de toutes les personnes, quel que soit leur âge, exposées à un risque inhabituel telles que celles qui voyagent dans des régions endémiques, ou en cas de présence de la maladie (sur le territoire national).

2. La revaccination, dans le cas d'un risque habituel prolongé, peut être pratiquée à des intervalles aussi rapprochés que tous les six mois comme, par exemple, chez les troupes au cours d'opérations militaires.

3. La vaccination annuelle est recommandée aux membres du personnel hospitalier, surtout d'un hôpital qui abrite des malades contagieux.

A toute fin pratique, retenons de tout cela que ce qui protège une personne contre la variole c'est bien la vaccination reçue en temps opportun, et non le "certificat" lui-même. Donc, s'il vous faut pour une raison ou pour une autre un certificat de vaccination, commencez par vous faire vacciner une première fois tout au moins dans votre vie, et faites vous revacciner au besoin!

Encore ce mal de dos lancinant?



Si vous souffrez de mal de dos, cela est peut-être dû à de l'irritation des voies urinaires et à des troubles de la vessie. Dans ce cas, les Pilules Dodd's pour les Reins peuvent aider à vous soulager. Les Pilules Dodd's stimulent les reins, ce qui aide à soulager la cause du mal de dos. Vous vous sentez mieux et vous vous reposez mieux. Vous pouvez compter sur les Pilules Dodd's pour les Reins. Nouveau gros format économique.

Offres d'emplois
Ville de Montréal
SERVICE DU PERSONNEL

Assistant-technique — hommes — Traitement initial : $4545. Augmentations annuelles jusqu'à $5625.
Effectuer, sous la direction d'un contremaître ou d'un ingénieur, diverses tâches manuelles, techniques et d'écritures relatives à l'exécution d'ouvrages d'utilité publique.
Les candidats nommés à cette fonction subiront un entraînement au travail afin de pouvoir éventuellement assumer des fonctions de cadres.
Posséder le diplôme d'un institut de technologie reconnu conférant au détenteur le droit de faire partie de la Corporation des Techniciens professionnels de la province de Québec. Aucune expérience n'est exigée.

Chimiste (Service de Santé)—hommes — Traitement jusqu'à $10800.
Effectuer, dans un laboratoire municipal, des travaux de recherches scientifiques et des analyses physiques, chimiques, ou autres, d'ordre professionnel.
Posséder un diplôme universitaire en chimie d'une institution reconnue et produire un certificat à cet effet. De préférence, être membre en règle de la Corporation des chimistes professionnels du Québec. Quelques années d'expérience, à temps complet, dans des travaux d'analyses physiques et chimiques incluant la spectrophotométrie à rayons infrarouges et la chromatographie. **Date limite d'inscription : 9 décembre 1966.**

Commis aux renseignements (Police) — hommes — Traitement initial : $3200. (Hommes mariés : $3800). Augmentations annuelles jusqu'à $4545.
Recevoir des appels téléphoniques, effectuer des recherches, fournir les renseignements demandés, classer des fiches, etc.
Au moins 18 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. De préférence, avoir quelque expérience dans un travail comportant des contacts avec le public. Acuité auditive satisfaisante pour remplir la fonction. **Date limite d'inscription : 2 décembre 1966.**

Commis grade 1 — hommes — Traitement initial : $2700. (Hommes mariés : $3800). Augmentations annuelles jusqu'à $4000.
Au moins 17 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Aucune expérience n'est exigée.

Dactylo — Traitement initial : $2700. Augmentations annuelles jusqu'à $4000.
Au moins 17 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Aucune expérience n'est exigée.

Officier de personnel — (Commission du Service civil) — hommes —Traitement jusqu'à $10000.
Coordonner, diriger et surveiller les activités relatives à la préparation, à l'administration et à l'interprétation de tests d'aptitudes et de personnalité, en vue de la sélection du personnel.
Posséder un diplôme universitaire en psychologie, de préférence avec option psychologie industrielle, obtenu après avoir complété avec succès les cours réguliers d'une institution reconnue; produire certificat à cet effet. Facilité pour la recherche et l'analyse et bonne connaissance des méthodes statistiques et de leur application; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant. **Date limite d'inscription : 9 décembre 1966.**

Opératrice de perforatrice-vérificatrice — Traitement initial : $3200. Augmentations annuelles jusqu'à $4545.
Au moins 17 ans. Au moins l'équivalent d'une 9e année d'études. Avoir une expérience suffisante pour permettre à la candidate de subir un test à un rythme minimum de 8,000 frappes à l'heure.

Policier — Traitement initial ; $4955. Augmentations annuelles jusqu'à $6350, après 3 ans de service.
Etre citoyen canadien, avoir au moins 18 ans et demi à la date de l'examen préliminaire et ne pas avoir atteint 30 ans à la date d'entrée en fonction. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Taille minimum : 5'8", poids minimum : 140 livres sans vêtement.

Statisticien (Police) — hommes — Traitement initial : $5950. Augmentations annuelles jusqu'à $8330.
Etudier les projets qui lui sont soumis, déterminer les méthodes de travail à utiliser, procéder à la compilation, à l'analyse et à l'interprétation de données statistiques et préparer des rapports de ses conclusions.
Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études et avoir suivi des cours post-scolaires en statistiques; de préférence, posséder une formation universitaire dans le domaine des mathématiques et de la statistique. Un certain nombre d'années d'expérience, à temps complet, dans l'exercice de la fonction de statisticien. **Date limite d'inscription : 9 décembre 1966.**

FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI : Tout candidat doit s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" qui s'obtient par la poste ou au service du personnel, bureau 403, à l'hôtel de ville, et qui doit être retournée au service du personnel, dûment complétée et accompagnée des certificats originaux de naissance et d'études, ainsi que de trois photos récentes (format passeport). **Dans tous les cas, les candidats doivent parler et écrire le français ou l'anglais, et posséder une connaissance suffisante de la langue seconde. Ils doivent également posséder les qualités personnelles appropriées, et jouir d'un état physique satisfaisant.**

MORGAN

Le magasin tout à la Joie des Fêtes



C'est le moment de venir commander

vos cartes de Noël personnalisées

Vous êtes invités à venir choisir parmi notre collection de choix ... vos cartes de Noël que nous imprimerons à votre nom. Vous y trouverez une variété abondante de souhaits exprimés en français et en anglais.

En passant votre commande maintenant, vous êtes assurés de les recevoir en temps pour les envoyer.

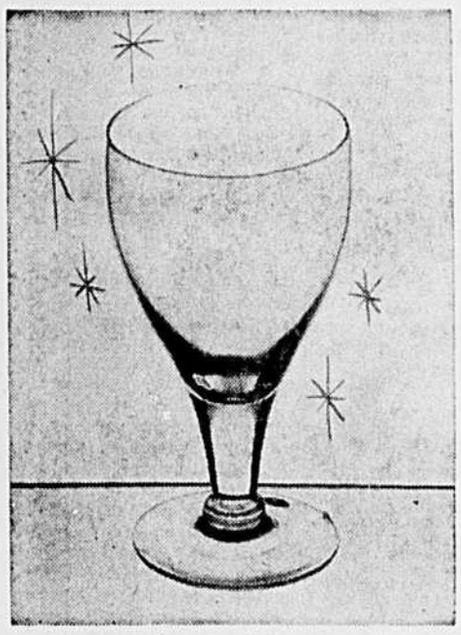
CARTES DE NOEL PERSONNALISEES — REZ-DE-CHAUSSEE



Au Bazar des articles de bar

à prix réduits... pour les Fêtes et pour offrir en cadeaux à Noël !

Morgan vous présente une offre sensationnelle pour vos cadeaux ... et pour votre maison ... articles de belle présentation, utiles, et au rabais de 50% et plus ! Venez choisir dès aujourd'hui ... écrivez ou téléphonez à 842-6261.



A. "Verrerie classique" à réassortiment !

Verres à réassortiment ! Simili-cristal fait-main de Belgique. Présentation en boîte de six verres. **6 pour 2.99**
Ord. 5.70 l'ensemble

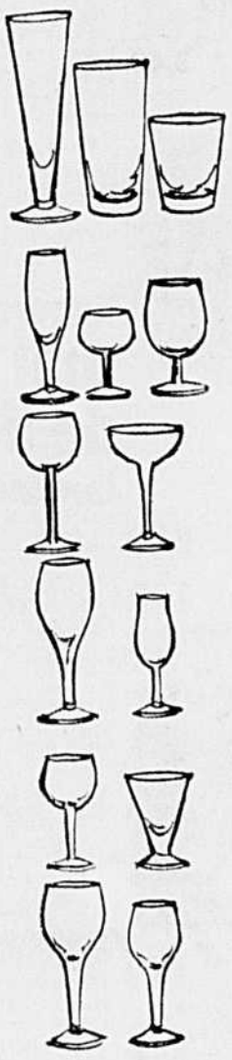
Choix de :
1. Cocktail
2. Gobelet
3. Jus (crustacés)
4. Sobet/champagne
5. Vin
6. Cognac (4 onces)
7. Liqueur (cognac/bénédictine)
8. Whiskey Sour
9. Old Fashioned (7½ onces)
10. Highball (10 onces)
11. Highball (14 onces)
12. Bordeaux

Moins que ½ prix !

13. Flûte à bière
14. Flûte à champagne
15. Vin du Rhin
16. Verre à dégustation (12 onces)

6 pour 3.99

Articles 14, 15, magasin centre-ville seulement





B 1.

Pichet et cuiller à Martini

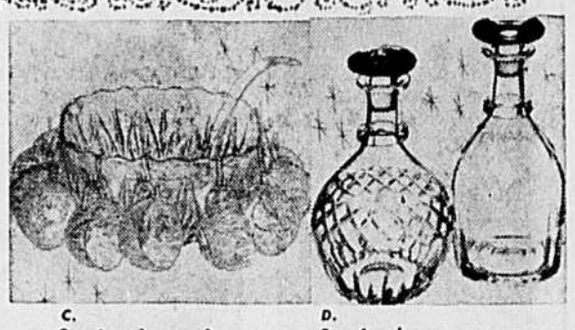
simili-cristal fait-main de Belgique. **3.99**
Ord. 5.00



B 2.

Carafe 10 po. assortie

simili-cristal fait-main de Belgique. **3.99**
Ord. 7.50



C.

Service à punch 26 pièces Williamsport

Verres transparents bosselés... fonds unis de haute résistance aux chocs. Service comportant un bol 6¼ pintes, une louche, 12 tasses, 12 crochets. Ord. 7.50 **4.99**

D.

Carafe de cristal de Suède

Modèle traditionnel, cristal fait-main et taillé-main, motif "diamant" ou à facettes. Choix de deux tailles : 26 onces, livrées avec bouchons. **9.99**
ORD. 15.00



E 1.

Bouchon-doseur réglable en chrome inétrinissable ... s'adapte à toute bouteille, 1, 1½ ou 2 onces. Présentation en boîte gainée simili-cuir noir. Ord. 5.50 **3.49**

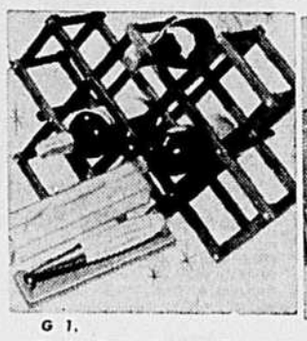
E 2.

Seau à glace en aluminium martelé ... importation d'Italie ... parois isolantes et couvercle hermétique; contenance 1½ pac de glaçons. Commode aussi pour tenir les aliments au chaud. Ord. 5.50 **3.99**



F.

Dispensateur vin/cocktail, tient les boissons froides sans avoir à y ajouter des glaçons. Fabrication main d'Autriche, support fer forgé, contenant verre transparent et isolant. Contenance 26 onces. Ord. 19.50 **12.99**



G 1.

Tire-bouchon "Jiffy". Il débouche les bouteilles avec une rare facilité, par une simple pression forçant l'air à sortir de la bouteille. Ord. 2.50 **1.49**

G 2.

Casier à bouteilles. — Bois teint noyer, détail "clous de tapissier" laiton. Peut ranger 10 bouteilles, se plie pour rangement. Présentation en boîte-cadeau. Ord. 7.50 **4.99**

H 1.

Mélange cocktail à pile. Contenant en verre décoré, mélangeur et couvercle chromés, fonctionnement à bouton par piles. Ord. 5.00 **3.49**

H 2.

Classeur de recettes. La façon rapide de trouver les recettes favorites de cocktail. Commode et facile d'emploi. Ord. 3.95 **2.49**

J 1.

Flacon de poche. Revêtement cuir brun, partie supérieure décorative, bouchon hermétique, bouchon extérieur pouvant servir de verre. Contenance 8 onces. Ord. 7.95 **5.99**

Contenance 12 onces. Ord. 8.50 **6.99**

J 2.

Flacon de sac pour dames en boîtier plastique couleur or; contenance 5 onces. Ord. 3.85 **2.99**



K.

Série de 24 accessoires de bar. Composition : verres à fond épais et bords incessables. 8 de chaque sorte : Old fashioned 6½ onces, High-balls 9½ onces et 13 onces. L'ens. **3.99**



L 1.

Tasse à café irlandais. Importation de Waterford, Irlande. Tasse en verre transparent (8 onces) décor trèfle, bords de sécurité. Ord. 1.50 — ch. **1.19**

L 2.

Seau à glace simili-alligator. Couvercle et garnitures et poignées chromés; noir seulement. Contenance deux bacs de glaçons. Ord. 10.00 **6.99**



M 1.

Service de bar. Série d'accessoires comportant : un bouchon doseur double, un décapsuleur, une cuiller et mélangeur / fourchette ... en chrome et garnitures noires. Manches de lucite clair, choix de métal couleur argent martelé ou leurre. Ord. 7.50 **5.49**

M 2.

Panier à bouteille en vannerie naturelle faite main, importation d'Europe. Un article indispensable pour le service du vin. Ord. 3.50 **2.39**

N.

Série de verres à parfait. Verres transparents, bords incessables. Pieds de grande stabilité. Service comportant quatre verres. Ord. 2.20 l'ens. **1.69**

O.

Bar de voyage. Mallette moulée noire, courroies en cuir de porc pour trois bouteilles, quatre verres métal couleur argent, mesure, cuiller, décapsuleur, tamis et tire-bouchon. Ord. 30.00 **19.99**

Téléphoner à 842-6261

VERRES — RAYON 74 — QUATRIEME

Aussi aux succursales, sauf Snowdon

Poufs magnifiques offerts à prix de vente qui rehaussent en couleur tout décor et peuvent servir de sièges au besoin !

Article A

Poufs portatifs dans une variété de couleurs : ivoire, brun, mandarine, havane, vert, rouge ou or. Tous munis de languettes pratiques pour les transporter ; revêtement de vinyle facile à nettoyer et dessus rembourré de mousse.

VENTE **6.99** (tous modèles)



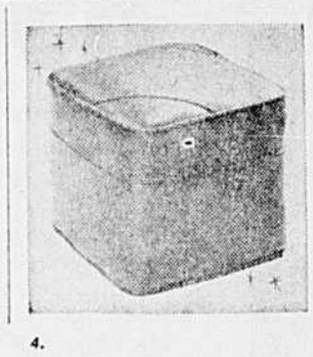
1.
Pouf hexagonal, bouton au centre, bordure cordée autour, dessus légèrement rembourré. 16 po. de largeur et 13 po. de hauteur.



2.
Pouf carré à gros bouton au centre, et dessus à quatre sections. 15½ po. de largeur et 13 po. de hauteur.



3.
Pouf rond à bouton au centre et joli dessus sectionné. 16 po. de diamètre et 13 po. de hauteur.



4.
Pouf carré à motif nouveau. 15½ po. de largeur et 13 po. de hauteur.



Article B.

Siège de style selle recouvert de vinyle "Madrid" à imprimé bruni ; côtés rembourrés décorés de clous de tapissier. Pieds de bois façon noyer et embouts de couleur laiton. Environ 19¾ po. x 14 po. x 13½ po. de hauteur. Ivoire, olive, mandarine, or, rouge ou havane. Vente **8.99**



Article C.

Gros pouf rond bouton au centre ; modèle capitonné. Revêtement de vinyle facile à nettoyer ; siège à garnissage mousse. 21 po. de diamètre, 14 po. de hauteur. Ivoire, brun, vert, or ou mandarine. Vente **9.99**



Article D

Tabouret de style colonial très approprié près d'une cheminée ; garnissage de doux feutre, imprimé multicolore et pieds façon érable. Environ 17 po. x 11 po. 9½ po. de hauteur. Vente **12.99**



Article E

Pouf rond facile à déplacer ; dessus à garnissage de Kapok, motif losange. Roues de couleur laiton. Choix de six couleurs. Environ 24 po. de diamètre et 14 po. de hauteur. Vente **21.99**



Article F

Pouf à deux coussins ; bouton et gland de décoration. En tissu texturé "Unique" ; garnissage de Kabok. Environ 20 po. x 20 po. x 18 po. de hauteur. Vente **44.99**

Article G

Poufs de rangement ; revêtement de vinyle facile à entretenir. Deux élégants motifs (l'un ou l'autre). Vente **26.99**

1. Pouf de style baril à revêtement de couleur en vinyle ; capitonnage à cinq boutons. Bandes décoratives de ton laiton sur les côtés. Base de vinyle teinte de couleur foncée, Havane, mandarine ou noir. 18 po. de diamètre, 17 po. de hauteur.

2. Joli pouf dans lequel on range des disques. Partie inférieure capitonnée à bouton. Imprimé brûlé de couleur : ivoire, olive, mandarine, or, rouge ou havane. Environ 22 po. x 15 po. x 16 po. de hauteur.

Téléphoner à 842-6261

TENTURES — RAYON 46 — CINQUIEME

Aussi aux succursales sauf à Snowdon





Couvre-lits importés en tissu épais à prix de vente intéressants Morgan !

Pour lit jumeau, environ 82 po. sur 114 po. **$4.50**

Pour lit à deux places, environ 97 po. sur 114 po. **$5.00**

Pour lit "dual", environ 122 po. sur 114 po. **$7.50**

Tissu assorti, environ 53 po. de largeur. **$7.95** la verge

Embellissez et rénovez vos parures de chambre à coucher pour les Fêtes. Choisissez parmi notre collection de riches motifs méditerranéens aux couleurs ensoleillées. Nos beaux couvre-lits sont habilement tissés en coton et laine et finis avec une belle frange touffue de 8 po. de largeur. Nous avons aussi du tissu assorti pour des tentures et à prix de vente. Pour lit jumeau : noir/blanc et turquoise/olive. Pour lit jumeau, lit à deux places, lit "dual" : bleu/vert et or/or.

Pas de commandes postales ni téléphoniques.

TENTURES — RAYON 46 — CINQUIEME

Magasin Centre-ville seulement

MORGAN vous invite à un

THE-MODE

présentation de vêtements croisière

Salle à manger Regency

Les mardi et mercredi, 6 et 7 décembre à 3 h. p.m.

Commentaires en français et en anglais par Madame Roberte Bolduc

1.50

Collation comprise

Les billets au comptoir des chandails étage-mode, deuxième

HEURES D'OUVERTURE :

Centre-ville, 9 h 30 jusqu'à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h
Snowdon, 9 h jusqu'à 5 h 30; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Téléphoner à 842-6261

CAHIER No 3 / PAGES 29-42 LA PRESSE SPORT / BANDES DESSINEES / LOISIRS / THEATRE / FINANCE

MONTREAL, MARDI 29 NOVEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 277

Sauf mesures urgentes, New York devra subir un smog plus dense encore

WASHINGTON (UPI) — Le phénomène de la pollution de l'air que les habitants de certaines parties de l'Est des Etats-Unis, particulièrement à New York, ont été à même d'apprécier dans toute son ampleur, la semaine dernière, est susceptible de se reproduire avec plus d'acuité encore si on ne prend pas bientôt les mesures nécessaires pour réduire la masse de matières toxiques qui est libérée chaque jour dans l'espace.

M. Vernon McKenzie, chef de la Division de la Pollution de l'air du Service national de la Santé publique, a déclaré à l'agence UPI que le "smog" (brouillard enfumé) qui a recouvert récemment la ville de New York "est un avertissement de ce qui peut arriver — et de ce qui arrivera" — avec une fréquence et une ampleur accrues, à moins qu'on ne prenne les mesures nécessaires pour y faire échec."

Au cours du dernier week-end, la pollution de l'air a atteint un tel degré que l'état d'urgence a été décrété dans la région métropolitaine de New York, qui englobe le New Jersey et le Connecticut.

A un certain moment, le degré de pollution a dépassé le niveau jugé "dangereux" par suite d'un "renversement atmosphérique", un caprice de la température qui immobilise l'air chargé de toutes sortes d'impuretés. "L'alerte" a été annulée samedi, alors que le brouillard s'était dissipé.

M. McKenzie a déclaré que dans la ville de New York, "le degré de "pollution sulfureuse" se maintient à un niveau plus élevé que celui qu'on devrait tolérer normalement, en sorte que lorsque survient un caprice de la nature, comme ce fut le cas la semaine dernière, la situation atteint rapidement le point critique".

Il a rappelé qu'au cours de l'année 1965, l'air de New York contenait .21 partie d'anhydride sulfureux, produit toxique, atteignant un maximum de .70 pour une journée et de 1.70 pour une heure.

"L'indice normal, a-t-il ajouté est de .10 pour une journée ou de .25 pour une heure."

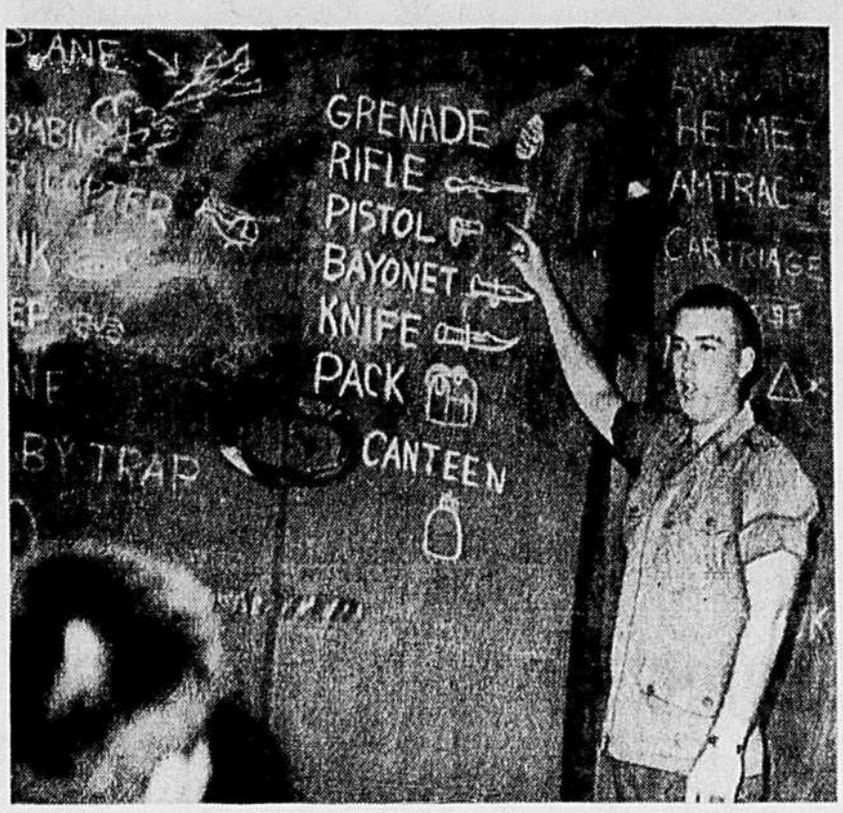
Revenu dimanche d'un court voyage de repos aux Bermudes, le maire John V. Lindsay et son administration ont par ailleurs été l'objet hier de violentes critiques au sujet de l'air malsain que les New-Yorkais doivent respirer.

Un conseiller municipal, M. Robert A. Low, a accusé les dirigeants municipaux d'entraver les efforts qui sont faits en vue d'entraver la pollution de l'air tout en "publiant des communiqués qui tendent à faire croire qu'ils déploient une grande activité en vue de combattre ce danger".

M. Low, un démocrate de Manhattan, a plus particulièrement accusé l'administration Lindsay "de retarder sans raison" l'application d'un règlement municipal touchant le contrôle de la pollution de l'air, qui a été approuvé au mois de mai dernier.

"Six mois se sont écoulés depuis, et le service municipal de contrôle de la pollution de l'air n'a pas encore fait connaître les dispositions auxquelles les propriétaires fonciers devraient se conformer", a-t-il affirmé.

Le nouveau règlement prévoit notamment que les incinérateurs dans les immeubles de sept étages ou plus doivent être surélevés et perfectionnés d'ici le mois de mai 1967.



téléphoto UPI

Se servant de ponchos comme tableau, ce sergent des "Marines" inculque des mots clé du "basic english" militaire à ses élèves, qui font partie de l'Armée populaire sud-vietnamienne, à Danang. Les mots qu'ils apprennent, comme on peut le voir, sont d'importance capitale sur le champ de bataille ...

Vietnam : la trêve est acquise, mais on ignore encore sa durée

SAIGON, (AFP, PA, UPI) — Après Washington, c'est au tour du gouvernement de Saigon d'accepter le principe d'une trêve pour Noël et le Jour de l'An, tel que proposé par le Front national de libération (Vietcong) en fin de semaine.

Le général Nguyen Cao Ky, premier ministre, a réuni, aujourd'hui, les ambassadeurs à Saigon des pays ayant participé à la conférence de Manille pour les informer, croit-on, de la décision prise par son gouvernement en liaison avec les autorités américaines.

Entre-temps, de la Maison blanche d'Houston au Texas, où le président Johnson est en vacances, on disait, hier, que l'annonce de la trêve est attendue "d'ici quelques jours". Un porte-parole a révélé que des pourparlers entre les autorités, à Washington et à Saigon, sont actuellemetn en cours.

Il semble que l'idée d'une trêve déplait au Pentagone mais on est conscient que, dans les circonstances, faire la sourde oreille à l'initiative du Vietcong serait mal vu de l'opinion publique américaine.

Le problème est maintenant de savoir de quelle durée sera la trêve. Washington serait en faveur d'une répit de 30 heures seulement, tandis que le Vietcong a annoncé samedi qu'il ordonnerait deux cessez-le-feu de 48 heures : un à Noël et l'autre au Nouvel An.

Un porte-parole américain a de nouveau révélé aujourd'hui que "des chalutiers soviétiques rôdent en permanence au large de l'île de Guam étant équipés de puissants émetteurs radio", et préviennent l'ennemi au moment même où les escadrilles de B-52 décollent. Selon les mêmes sources, il s'écoulerait environ deux heures avant que le message diffusé depuis les chalutiers soviétiques parviennent aux P. C. des différents régiments nord-vietnamiens. Or, les B-52 mettent quatre heures à arriver au-dessus du Vietnam. C'est ce qui explique qu'on ne trouve presque jamais de cadavres nord-vietnamiens là où les B-52 viennent d'effectuer un raid.

Les B-52 sont considérés comme les appareils qu'on redoute le plus du côté de l'ennemi.

On sait qu'ils volent à des altitudes telles qu'on ne sait qu'ils sont là que lorsque les bombes éclatent au sol. Washington a annoncé, hier, que le déploiement des forces des B-52 sera accru d'environ 33 pour cent, de manière à ce que 600 tonnes de bombes tombent quotidiennement sur l'ennemi. Jusqu'ici, une escadrille de B-52 ne comportait que 33 superforteresses transportant une moyenne de 450 tonnes de bombes par jour. A l'avenir, l'escadrille comprendra 50 bombardiers, et les sorties seront portées de 450 à 600 par mois.

Un convoi militaire vietnamien de 17 camions est tombé dans une nouvelle embuscade, aujourd'hui, en se rendant à un chantier près de Dalat. Les pertes sont lourdes en personnel et en matériel. On ignore le nombre de morts. On sait qu'un Canadien perdait la vie dans un incident semblable la semaine dernière.

4,000 personnes ont entendu un discours de Jean-Paul Sartre, et de quelques autres célébrités, au cours d'une manifestation contre la guerre du Vietnam qui a eu lieu à Paris hier. Des manifestations analogues ont eu lieu en Suisse.

Deux jets égyptiens sont abattus par la chasse israélienne

TEL-AVIV, (AFP-UPI-PA) — Des chasseurs-bombardiers israéliens et égyptiens se sont rencontrés aujourd'hui au-dessus du territoire d'Israël et, au cours du combat aérien qui s'en est suivi, deux Migs égyptiens ont été abattus. De plus, de nouveaux accrochages se sont produits à la frontière séparant les Etats d'Israël et de Jordanie.

Le gouvernement israélien a déclaré dans un communiqué que le combat aérien est survenu quand deux Migs égyptiens, de fabrication soviétique, ont intercepté dans le ciel d'Israël un avion léger de reconnaissance qui volait à trois milles à l'intérieur des frontières israéliennes.

Deux chasseurs-bombardiers "Mirage" ont été dépêchés dans la région immédiatement. Ils ont intercepté à leur tour les deux Migs-19 et les ont abattus. Le combat s'est déroulé au-dessus de Beerotayim.

Les deux Migs-19 se sont écrasés en territoire égyptien tandis que les avions israéliens retournaient intacts à leur base, ajoute le communiqué.

C'est la première fois que l'Egypte est directement impliquée dans l'actuelle crise qui menace de bouleverser tout le Moyen-Orient.

Par ailleurs, les troupes israéliennes et les forces arabes ont échangé des coups de feu aujourd'hui le long de la frontière jordanienne, déclare un autre communiqué de Tel-Aviv.

Les porte-parole ont précisé que la bataille n'a apparemment pas fait de victimes. Selon le communiqué, le combat a commencé quand des ouvriers de Hebron, à quelque 30 milles au sud de Jérusalem, ont essuyé des coups de feu provenant de la Jordanie.

Les soldats israéliens qui "couvraient" ces ouvriers ont immédiatement retourné le feu, ce qui a eu pour effet de faire taire l'ennemi, ajoute le communiqué.

Depuis le 13 novembre, la tension ne cesse de grandir dans cette région. A cette date, Israël avait effectué un raid de représailles en Jordanie, raid qui a valu à Tel-Aviv de vifs reproches de la part des Nations unies. Depuis, les incidents de frontière se multiplient et provoquent d'imposants mouvements de troupes de part et d'autre.

Inde: la famine ferait cinq millions de morts

LA NOUVELLE-DELHI (Reuter, AFP) — Un des commentateurs parmi les plus éminents de la presse indienne, M. Inder Jit, écrit aujourd'hui que les experts craignent que 5,000,000 de personnes succombent à la famine dans les Etats de Bihar et d'Uttar Pradesh.

Le journaliste précise que le gouvernement indien est au courant de cette situation critique. Cependant, ajoute-t-il, le public n'est pas conscient de la gravité de la crise alimentaire.

"Certains experts, soutient-il, craignent que cette situation ne soit l'aide reçue par l'Inde, il soitl'aide reçue par l'Inde, il y aura quand même cinq millions de personnes qui vont mourir de faim."

M. Jit admet que plusieurs élèvent des doutes sérieux quant à l'exactitude de ces prévisions, mais néanmoins ceux qui sont en autorité n'hésitent pas à reconnaître en privé que si l'actuelle indifférence continue, il ne serait pas étonnant que le nombre des victimes de la famine ne s'élève à plusieurs centaines de milliers.

Sur le plan officiel, M. Subramaniam, ministre de l'Agriculture, a déclaré aujourd'hui au Parlement que si, d'ici quelques jours, les Etats-Unis n'acceptent pas de fournir deux millions de tonnes supplémentaires de blé à l'Inde, une pénurie se manifestera en janvier prochain dans le pays.

M. Subramaniam a attribué le retard mis à la conclusion d'un nouvel accord avec les les Etats-Unis au fait que les réserves américaines étaient insuffisantes et que les Etats-Unis désiraient que d'autres pays ayant des récoltes abondantes participent davantage à l'assistance à l'Inde.

En raison de l'état de ses réserves monétaires, l'Inde n'est pas en mesure d'acheter du blé, et l'URSS n'a pas encore répondu à l'Inde qui lui a demandé officieusement de lui fournir des céréales à titre de prêt, a indiqué le ministre.

La Hongrie réclame une conférence immédiate des partis communistes

BUDAPEST (AFP-UPI) — Le leader hongrois Janos Kadar a réclamé la tenue d'une conférence internationale des partis communistes, "maintenant, immédiatement", même si la Chine populaire et d'autres pays refusent d'y participer.

M. Kadar, qui parlait en présence du secrétaire général du parti communiste soviétique, M. Léonide Brejnev, et de M. Torod Jivkov, premier secrétaire du parti communiste bulgare, a déclaré qu'il était impossible d'attendre "éternellement" la réunion de cette conférence.

M. Kadar a lancé cet appel dans son rapport inaugural du neuvième congrès du parti socialiste ouvrier hongrois. Il faisait écho à la proposition faite il y a deux semaines au congrès du parti communiste bulgare à Sofia, proposition qui a été appuyée par l'Union soviétique.

Seulement 36 des 50 pays représentés à ce congrès avaient souscrit à la proposition. La Roumanie s'y était vigoureusement opposée, l'Italie avait fait certaines réserves et 12 autres délégations avaient adopté la neutralité.

Il dénonce la révolution culturelle

M. Kadar a été par ailleurs le premier dirigeant communiste à affirmer que la révolution culturelle avait été lancée par les dirigeants chinois pour "étouffer l'opposition apparue à l'encontre de leurs vues erronées". C'est pour cela, a-t-il dit, "qu'ils ont dû mettre sur pied, en guise de troupe de choc, les détachements des gardes rouges composés d'écoliers".

M. Kadar répondait de toute évidence à ceux des partis qui s'opposent à une conférence internationale lorsqu'il a développé les arguments suivants:

1) — La révolution culturelle n'est pas une affaire intérieure du parti communiste chinois, car celui-ci affirme qu'elle est "un exemple pour tous les pays".

2) — La politique "scissionniste" des dirigeants chinois aide, "quelles que soient leurs intentions, l'impérialisme".

3) — "Bien que les dirigeants chinois le nient, nous professons qu'il est absolument nécessaire d'offrir une aide commune au Vietnam" et "de créer une unité d'action contre l'agression américaine".

4) — Cependant, la conférence n'aura pas pour but "d'excommunier qui que ce soit" : "Ce que nous voulons, c'est délibérer et nous unir".

Ces déclarations ont confirmé, pour les observateurs, la volonté des dirigeants soviétiques et de leurs alliés d'aller de l'avant dans l'organisation d'une "grande consultation des partis communistes et ouvriers", même si plusieurs partis restent absents.

Selon certaines informations recueillies en marge du congrès, cette conférence pourrait prendre place dès juin 1967.

Fort de l'acceptation des socialistes, M. Kiesinger formera un gouvernement

BONN, (PC, AFP, Reuter, UPI) — Par 73 voix contre 19, les dirigeants du parti social-démocrate ont approuvé aux petites heures ce matin la proposition de M. Willy Brandt en vue de la participation de cette formation politique à un gouvernement de coalition, présidé par M. Kurt Georg Kiesinger.

Le principe d'une participation socialiste au cabinet qui sera formé par M. Kiesinger a été adopté après des débats dont la durée a dépassé dix heures. M. Brandt s'est employé durant toute la journée d'hier à apaiser les craintes de ses amis politiques, qui portent notamment sur le passé nazi de M. Kiesinger et sur la personnalité de M. Franz Josef Strauss.

L'acceptation du groupe parlementaire socialiste est considérés comme acquise. Cependant, il est possible que les députés socialistes au Bundestag (Chambre basse du Parlement) n'acceptent le retour du leader bavarois au gouvernement qu'après une amende honorable de celui-ci devant le Parlement au sujet de ses interventions contre le journal "Der Spiegel" en 1962.

A cette époque, M. Strauss était ministre de la Défense au sein du gouvernement de M. Konrad Adenauer.

A Berlin-Ouest, ville où M. Willy Brandt exerce les fonctions de maire, plusieurs centaines de manifestants ont protesté hier au cours d'une marche contre l'idée d'une grande coalition avec les démocrates-chrétiens de M. Kiesenger.

L'alliance entre les deux grands partis ouest-allemands est considérée à Bonn comme un mariage de raison en vue d'assainir les finances du pays et de réorienter sa politique étrangère. Une telle entreprise, souligne-t-on, ne pourrait être couronnée de succès que si elle est amorcée par un gouvernement bénéficiant d'appuis solides. Avec 447 sièges, 245 pour la démocratie-chrétienne et 202 pour les socialistes sur les 486 que compte le Bundestag, le nouveau cabinet de M. Kiesinger est bien placé pour mener à bonne fin cette tâche.

Les dirigeants socialistes sont convaincus que le gouvernement Kiesinger orientera sa politique de façon à tenir compte du programme en huit points qui a été avancé par eux comme base de leurs pourparlers avec les dirigeants démocrates-chrétiens.

Le parti de M. Brandt a particulièrement insisté au cours de ces pourparlers sur la nécessité d'établir un équilibre entre les liens de Bonn avec Washington, d'une part, et ceux avec la France, d'autre part. Les dirigeants socialistes souhaitent également une politique plus osée envers les pays communistes de l'Europe de l'Est qui déboucherait sur l'établissement de relations diplomatiques à part entière avec ces pays. Ils s'opposent d'autre part à l'acquisition par l'Allemagne de l'Ouest d'armes nucléaires, préférant plutôt que Bonn ait une voix au chapitre sur l'utilisation des armes nucléaires qui sont entreposées en territoire allemand.

M. Kiesinger annoncerait la composition de son cabinet dès aujourd'hui. Les spéculations vont bon train à Bonn sur l'attribution des portefeuilles. M. Willy Brandt remplacerait M. Gerhard Schroeder à la tête de la diplomatie ouest-allemande et l'actuel ministre des Affaires étrangères se verrait confier le portefeuille de la Défense, selon les rumeurs. De son côté, M. Franz Josef Strauss obtiendrait le portefeuille des Finances, tandis que celui de l'Economie irait à un socialiste.

Pékin s'en prend à la visite de Martin à Moscou

PEKIN (AFP) — "Les récents entretiens soviéto-canadiens et anglo-soviétiques de Moscou prolongent le vaste marchandage international mené par l'Union soviétique et les Etats-Unis pour mettre sur pied leur action contre-révolutionnaire conjointe", disait hier "l'Agence Chine nouvelle".

Se référant aux récentes visites à Moscou de MM. Paul Martin et George Brown, l'Agence Chinoise exprime l'opinion que tous deux ont été invités en URSS "pour des conversations destinées à chercher un moyen permettant aux Etats-Unis de se sortir de leur situation fâcheuse au Vietnam". Ces conversations ont également porté, souligne "Chine nouvelle" sur la non prolifération des armes nucléaires, à laquelle l'URSS et les Etats-Unis sont aussi pressés l'un que l'autre d'aboutir.

Un amiral américain favorise une trêve permanente au Vietnam

WASHINGTON, (AFP) — Une trêve au Vietnam à l'occasion des fêtes de fin d'année "ne peut pas être avantageuse sur le plan militaire", a déclaré l'amiral David McDonald, chef d'état-major des forces navales au cours d'une interview télévisée de la chaine "NBC".

D'autres considérations interviennent, a poursuivi l'amiral McDonald, mais il a préféré ne pas en discuter. Il s'est, toutefois, déclaré ferme partisan d'une "trêve permanente" dans ce pays de façon à ce que le peuple sud-vietnamien soit en mesure de choisir le gouvernement qu'il désire, à l'abri de toutes pressions étrangères.

L'amiral McDonald, interrogé ensuite sur les opérations de la sixième flotte en Méditerranée, face aux événements de Jordanie, a répondu que cette escadre est prête à exécuter tout ordre qu'elle recevrait de Washington et que, sous le commandement du "SHAPE", elle exerce une "influence stabilisatrice" dans cette partie du monde.

Rhodésie : Londres sonde Ottawa et Washington

LONDRES (PA) — La Grande-Bretagne se préparait hier soir à mettre à exécution sa requête à l'ONU au sujet des nouvelles sanctions à imposer au régime rebelle de la Rhodésie, tout en ne fermant pas la porte à un compromis de dernière minute.

Le premier ministre Wilson a décidé de dépêcher une mission spéciale à Washington et à Ottawa pour des entretiens sur la crise rhodésienne et ses répercussions en Afrique.

La mission dirigée par sir Saville Garner, diplomate de carrière et ancien Haut commissaire britannique au Canada de 1956 à 1961, présentement responsable des Relations avec le Commonwealth, se rend à Washington aujourd'hui et sera à Ottawa probablement jeudi.

Un porte-parole autorisé a dit que "le gouvernement entreprend des consultations préliminaires avec le Commonwealth et d'autres pays au sujet des sanctions obligatoires envisagées à l'ONU par rapport à l'horaire établi avec les premiers ministres du Commonwealth".

Subissant les fortes pressions de la part des hommes d'Etat africains et asiatiques, M. Wilson s'est engagé envers ses homologues du Commonwealth le mois dernier, à demander au Conseil de sécurité de l'ONU d'imposer des sanctions obligatoires si le premier ministre rhodésien Ian Smith ne met fin à sa rébellion le 30 novembre, et accepte le programme d'évolution de la majorité noire.

M. Wilson et ses principaux ministres sont tombés d'accord hier pour préciser que les dernières offres de M. Smith ne se conformaient pas aux exigences de la Grande-Bretagne.

D'autre part, les autorités britanniques sont sceptiques à la pensée que M. Smith serait prêt, quand viendra le moment, de transférer le sort de 225,000 Blancs à quelque 4,000,000 de Noirs.

Gestido devient président de l'Uruguay

MONTEVIDEO, (AFP, PA, UPI) — Le retour au régime présidentiel en Uruguay, à partir du 1er mars 1967, marquera une nouvelle étape dans la vie politique du pays, qui est dominée depuis quelque 130 ans par les "Colorados" et les "Blancos".

En se prononçant pour l'abolition du système de gouvernement collégial dont ils avaient été pourtant les artisans, les électeurs ont permis à l'Uruguay de retrouver la voie du régime présidentiel dont il s'était écarté il y a 15 ans.

Le parti "Blanco", qui gouvernait le pays depuis huit ans, a reconnu hier soir la victoire du parti "Colorado". Les derniers résultats publiés par le ministère de l'Intérieur donnent en effet 528,069 voix au parti "Colorado" (libéral) contre 419,653 au parti "Blanco" (conservateur). Il ne restait plus hier soir à dépouiller que cinq urnes à Montevideo et quelques autres dans trois villes de province. Le général d'aviation en retraite Oscar Gestido, qui sera le nouveau président, a obtenu 227,118 suffrages, contre 198,961 au candidat du parti "Blanco", M. Martin Etchegoyen. Le front d'extrême-gauche a recueilli 60,541 voix et la démocratie chrétienne 31,046.

Le général Gestido, qui devient le premier président de l'Uruguay depuis 1951, sera doté de pouvoirs étendus par la nouvelle constitution. Il devra s'efforcer d'abord de réunifier son propre parti et, parallèlement, de créer une structure institutionnelle nouvelle pour remplacer celle léguée par l'ancienne administration, rendue responsable de la mauvaise situation économique actuelle. Le nouveau président devra aussi, estiment les observateurs, "dépolitiser" l'administration de nombreux fonctionnaires qui ont été désignés surtout en vertu de tractations entre les différentes formations politiques.

Le général Gestido répugne à toute manipulation monétaire. "La première démarche de mon gouvernement, a-t-il affirmé, sera d'aménager la dette extérieure actuelle de 500 millions de dollars, dont 80 millions avec échéance l'année prochaine."



téléphoto PA

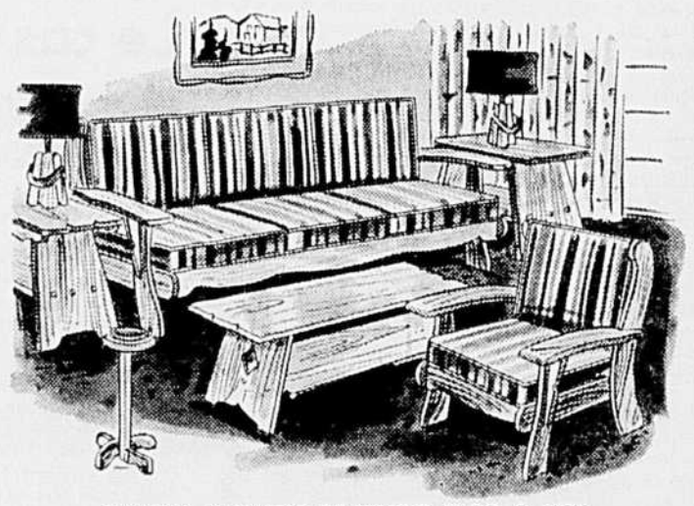
Le nouveau président de l'Uruguay, le général en retraite Oscar Gestido, est félicité par Mme Alba Rovallo, sénateur et poète, aux bureaux du parti "Colorado".

LES FINISSANTS DU COURS SECONDAIRE SONT ELIGIBLES POUR REMPORTER DES BOURSES D'ETUDES ET DES PRIX EN ARGENT.

Tout étudiant qui termine ses études secondaires où que ce soit au Canada, est éligible pour participer au Concours National des Boursiers du Centenaire. Ce projet est subventionné par l'Ecole de Cybernétique et de Programmation (ECPI) qui dirige des écoles à Montréal et à Toronto, de même qu'un cours par correspondance. On offre au total 500 prix, selon les mérites des compositions soumises par les participants sur le thème : "L'Automation et son Rôle dans l'Avenir du Canada". Le premier prix consiste en $1,000.00 en argent, une bourse d'une valeur de $895.00 pour le cours complet de programmeur d'ECPI et un voyage d'une semaine à l'Expo '67, dont un jour à Ottawa, le 1er juillet, jour de la Confédération.

Pour renseignements et formule d'enregistrement, écrire à :
CONCOURS NATIONAL DES BOURSIERS DU CENTENAIRE
(Automation et son rôle)
a/s Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Grand spécial
BOUTIQUE COLONIALE
TI-BO



FAMEUX ENSEMBLE DE VIVOIR TI-BO 5 MCX

Comprenant sofa 70" de long, fauteuil pour appareiller table à café et 2 tables de bout. Construction robuste d'orme. Choix de tissus et coloris. Coussins tout en foam avec fermeture-éclair. Choix de différents finis.

LES 5 MCX
Tel qu'illustré
$399

A. FORGET INC.

Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi

6707-6725 boul. St-Laurent (Juste au nord de St-Zotique)

Russ Jackson sur l'équipe idéale de football du Canada

OTTAWA (PC) — Hugh Campbell, des Roughriders de Saskatchewan, est le seul joueur à avoir été nommé sur chaque vote pour l'équipe d'étoiles canadiennes, a dévoilé aujourd'hui l'association des chroniqueurs de football du Canada.

Terry Kielty, président des RFC, a déclaré que le scrutin, auquel ont participé les chroniqueurs sportifs et les chroniqueurs de la radio des neuf villes canadiennes possédant des équipes de football, indique que l'Ouest a placé 10 joueurs sur l'équipe offensive comparativement à trois pour l'Est. L'Est a placé huit joueurs sur l'équipe défensive contre cinq pour l'Ouest. Dans chaque équipe, il y a eu un cas d'égalité entre deux joueurs.

Russ Jackson, quart arrière d'Ottawa, et Wayne Harris, secondeur de ligne de Calgary, choisis auparavant les joueurs de l'année, ont tous les deux été choisis sur l'équipe canadienne des étoiles.

La Saskatchewan a placé six joueurs sur l'équipe offensive, suivie par Edmonton et Winnipeg, qui en ont placé chacun deux, et par Ottawa, Hamilton et Toronto qui ont placé chacun un joueur.

A la défense, Ottawa a obtenu quatre places, Hamilton en a obtenu trois, Calgary et Winnipeg, chacun deux suivis de Toronto et Edmonton avec chacun une.

Aucun Alouette

Les Alouettes de Montréal et les Lions de la Colombie-Britannique n'ont placé aucun joueur sur l'équipe des étoiles.

Les joueurs Reed, Campbell, Urness, Benecick, Rigney et Coffey faisaient aussi partie de l'équipe d'étoiles de 1965.

Henley, Gaines, Harris, Lehmann, Barrow et Locklin faisaient partie de l'équipe défensive de l'an dernier.

ATTAQUE

QUART ARRIERE: Russ Jackson, Ottawa.
CENTRE ARRIERE: George Reed, Saskatchewan.
DEMIS: Dave Raimey, Winnipeg; Jim Thomas, Edmonton.
FLANQUEUR: Hugh Campbell, Saskatchewan.
CENTRE: Ted Urness, Saskatchewan.
GARDES: Al Benecick, Saskatchewan; Chuck Walton, Hamilton.
BLOQUEURS: Bill Frank, Toronto; Frank Rigney, Winnipeg, et Clyde Brock, Saskatchewan.
AILIERS: Tommy Joe Coffey, Edmonton; Jim Worden, Saskatchewan.

DEFENSE

AILIERS: Billy Ray Locklin, Hamilton; E. A. Simms, Edmonton.
BLOQUEURS: John Barrow, Hamilton; Don Luzzi, Calgary.
SECONDEURS DE LIGNE: Wayne Harris, Calgary; Phil Minnick, Calgary; Jim Conroy, Ottawa; Ken Lehmann, Ottawa.
DEMIS DEFENSIFS: Gene Gaines, Ottawa; Garney Henley, Hamilton; Marv Luster, Toronto; Ed Ulmer, Winnipeg; Joe Poirier, Ottawa.



téléphoto PC

Réactions diverses à Regina et Ottawa

Les réactions ont été diverses dans les villes de Regina et Ottawa au retour des favoris des amateurs de football de ces villes. A Regina, les résidents de l'avenue Emerald Park l'ont rebaptisée "chemin Lancaster", en l'honneur du quart-arrière Ron Lancaster. Quelque 6,000 personnes ont accueilli l'équipe à l'aéroport, à son retour de Vancouver. A Ottawa, par contre, quelque 130 braves ont attendu durant une longue partie de la nuit avant d'accueillir les Rough Riders. La plupart des membres de l'équipe affichaient une physionomie semblable à celle de Frank Clair (à droite).



Quelques réflexions sur le droit aux loisirs dans l'Etat du Québec — (fin)

Voici la fin de la conférence que j'ai prononcée lors du **12e Congrès annuel de la Fédération libérale du Québec.**

Autre fait que j'aimerais à souligner : il n'existe pas d'esprit de compétition en matière de chasse ou de pêche. S'il existe de grands champions de hockey, comme Maurice Richard ou Gordie Howe, il n'existe pas de champion de chasse ou de pêche. Tous les pêcheurs sont des champions — pour leur fils sinon pour leur femmes . . . !

Il y a aussi ceci qui me paraît plus important encore : dans le bois, le chef de famille qui n'en a souvent que le nom . . . devient l'homme majuscule. L'homme écouté, voire "respecté" pour ses qualités de connaisseur et de pourvoyeur de joies nouvelles.

Pour exercer ce rôle émouvant, il est prêt à de nombreux sacrifices. Et plus sa condition sociale lui paraît difficile, plus ses heures de loisirs lui paraissent essentielles. Il en arrive même à une audacieuse conception sociale dont il ne mesure pas toute la portée.

Cela se résume ou peut se résumer ainsi : si j'ai bien travaillé j'ai le DROIT de bien m'amuser, moi et les miens.

Audacieuse conception, certes ! Car notre constitution ne prévoit pas, à l'heure actuelle, un DROIT AU TRAVAIL, alors pensez . . . un "droit" aux loisirs encore bien moins !

Le citoyen riche et oisif ou le bourgeois confortable ne se pose pas cette question. Il achète son plaisir comme bon lui semble et dit, sans y penser, qu'il a le droit de le faire . . .

Le salarié moyen ou l'ouvrier qui ne réussit qu'à acheter l'essentiel pour lui et les siens se sent donc lésé dans ce qu'il considère ses droits. Les timides diront : on me laisse travailler . . . pourquoi ne me laisse-t-on pas m'amuser ?

Fort heureusement, les temps ont changé et les timides se font aussi rares que le petit mouton le jour de la St-Jean-Baptiste . . . !

Aujourd'hui, les gens disent : je travaille, et c'est normal. Par conséquent, il est également normal que je m'amuse et me délasse comme les autres. C'est ce principe qui n'est pas accepté, ou très difficilement accepté par un groupe de citoyens habitués à des privilèges, du moins en matière de possibilités récréatives au grand air.

Ces gens, qui depuis des années jouissent de territoires admirables qui correspondent à ce qu'ils considèrent être leur "situation sociale", n'entendent guère voir "le peuple" envahir "leur domaine". Les phrases comme : qu'ils aillent au fleuve ! Ou encore : pourquoi ne vont-ils pas dans les parcs et réserves ? Et ceci, plus ridicule encore : il y a assez de territoire ailleurs, pourquoi n'y vont-ils pas ?

A ceci, je répondrai que les Parcs et Réserves du Québec n'ont guère été conçus pour le Québécois moyen. Les facilités de camping sont quasi-inexistantes et les taux de séjour dans les chalets sont prohibitifs.

D'autre part, moins d'un cinquième de la plupart de nos parcs et réserves sont exploités, avec le déplorable résultat que depuis 25 ou 30 ans, on pêche toujours les mêmes cours d'eau . . . maintenant plus ou moins vides ou n'abritant que de chétifs sujets. Et il est interdit d'explorer à sa guise . . .

Les bons endroit sont situés très loin, ou ne sont accessibles qu'en hydravion.

Pour rester dans la généralité, disons que nos parcs ne correspondent nullement aux besoins pressants de la population du Québec.

Restent les Concessions forestières et les Clubs privés. Une seule entreprise, la Compagnie Internationale de Papier, pour ne pas la nommer, adopte le principe des "multiples usages de la forêt" et consent à recevoir le grand public . . .

Pour la balade ou le casse-croûte, ça va, mais quand on parle chasse ou pêche, surtout pêche, c'est une autre histoire — là comme ailleurs, les routes sont constellées d'affiches de clubs ayant les droits exclusifs de chasse et de pêche.

Pourtant, le gibier, notre patrimoine sauvage, appartient à tous, et le terrain sur lequel sont établis ces clubs, également, puisqu'il s'agit de terres de la Couronne

Afin de protéger leurs intérêts (O combien personnels) Concessionnaires et locataires de Clubs privés brandissent à qui mieux mieux le spectre de qui mieux mieux le spectre de l'incendie et du braconnage massif . . .

Je répondrai à ces gens qu'il n'y a pas plus d'incendie ou de braconnage sur les terrains libres ou dans nos parcs et réserves qu'ailleurs, c'est-à-dire chez eux. Les statistiques le prouvent.

Les statistiques prouvent aussi qu'il y a 850,000 chasseurs et pêcheurs dans le Québec — et qu'il y en aura très bientôt un million ! ! !

Que la très grande majorité de ces gens commencent à être fatigués d'errer d'affiches en affiches et de pêcher la barbotte ou la perchaude dans des eaux usées ou franchement polluées alors que les protégés, les "chou-chou" d'une politique féodale se prélassent dans leur fief en taquinant la truite ou le saumon !

Le peuple est également fatigué de s'entendre accuser de "Bande de braconniers" qui ne savent que vider les cours d'eau ou détruire le gibier terrestre. C'est faux. On ne braconne pas plus ni moins au Québec qu'on ne le fait dans les neuf autres provinces canadiennes et dans les 50 états américains où, je le répète, il n'y a PAS de clubs privés.

On prétend qu'ouvrir les territoires de chasse ou de pêche équivaudrait à la destruction massive de notre cheptel sauvage parce que le gouvernement n'est pas en mesure de protéger les territoires en question. Or, cela est également faux ! Les gouvernements des autres provinces, avec des budgets ni plus ni moins élevés que les nôtres protègent de façon tout aussi adéquate.

Il suffirait que la magistrature considère d'un oeil attentif et neuf les lois et réglements de la chasse et de la pêche pour que tout rentre dans l'ordre. Il est utopique, et même dangereux, de vouloir placer un garde-chasse derrière chaque buisson de la forêt québécoise.

Utopique, parce que cela est évidemment impossible; dangereux parce qu'un Etat Policier est toujours à craindre et que nous n'avons pas un grand pas à franchir entre les Loisirs policés et le reste . . .

219 clubs privés (qui n'auraient jamais dû exister, de toute façon) viennent de perdre leurs droits exclusifs. 60 autres le perdront, paraît-il, d'ici peu.

Que ces chiffres ne vous impressionnent pas outre mesure . . . Un coup d'oeil sur les cartes du Québec vous démontrera qu'il s'agit de minables enclaves, qu'il est parfois impossible d'atteindre sans passer par des territoires encore sous bail . . . C'est un début, d'accord, et j'ai eu l'occasion de féliciter l'actuel ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Me Gabriel Loubier. Mais ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'un début. Nous sommes encore loin de la liberté à laquelle aspire la majorité des citoyens.

Le "suicide politique" dont il est question chaque fois qu'un gouvernement, quel qu'il soit, se penche sur la question des clubs privés, existe en effet.

Mais, à mon avis, le suicide politique en question a **changé de côté . . .** si l'on peut dire. Maintenant, il y aura suicide politique si les territoires ne sont pas libérés.

Messieurs, je crains d'avoir été un peu long, et peut-être enthousiaste sur certaines questions délicates qui auraient mérité une analyse plus soutenue . . . Je m'en excuse, et vous prie, néanmoins, de considérer ma franchise et mon enthousiasme comme preuve de ma sincérité.

En conclusion, si la situation politique et économique ne permet pas à notre gouvernement d'accorder au citoyen du Québec le DROIT AU TRAVAIL, qu'il considère au moins son DROIT AU REPOS, AUX LOISIRS DONC, dans ce que le Québec a de mieux à offrir : sa belle nature, ses vastes territoires de chasse et de pêche.

Les Rifles demeureront à Toronto?

TORONTO, (PC) — Les Rifles de Toronto, de la Ligue continentale de football, demeureront probablement à Toronto pour la saison 1967, mais ce sera à la direction du club d'en décider, a déclaré lundi soir le président Alan Eagleson.

Répondant à une question relativement si l'équipe allait demeurer à Toronto en dépit des pertes subies par le club, il a répondu "oui, sûrement".

Les Rifles qui ont perdu le championnat de la division de l'Est, dimanche, en baissant pavillon 31-14 devant les Bulldogs de Philadelphie, ont subi des pertes financières s'élevant à $185,000 au cours de la dernière saison, et Eagleson croit qu'elles s'élèveront à $200,000 cette année.

Il a révélé que ce dernier déficit était causé par le fait qu'il en coûtait plus cher d'évoluer au Varsity Stadium, de l'Université de Toronto. L'an dernier, les Rifles jouaient au stade de baseball des Maple Leafs, qui ne convient pas au football.

Fin du rallye à l'Expo 67

TORONTO (PC) — Le rallye automobile de 4,000 milles de 1967 prendra le départ le 3 mai à Vancouver pour se terminer huit jours plus tard sur l'emplacement de l'Expo 67 à Montréal, ont annoncé les organisateurs de la course hier.

Deux jours ont été ajoutés au rallye qui doit passer par Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto et Ottawa.

Au total, une centaine d'inscriptions seront acceptées et le montant des prix s'élèvera à $15,000.



(Nombre de gagnants : 160 sur 570)

Gagnants d'hier : St-James Street, ($3.30) ; Bucky North, ($8.70) ; Volcano Hanover, ($12.80) ; Riddell Bronze, ($4.60) ; Gem Direct, ($4.00)

Notre choix	A surveiller
1 — Notation	Lord Claire
2 — Billie Blue G.	Adios Widow
3 — Divad	Cloverland Direct
4 — W. T. Donlin	Just Mike
5 — Sir Abbe Ace	Cindy Herbert
6 — Mighty Kawartha	Dark Onyx
7 — Page Mar Mic	John D.C.
8 — Beautiful Kathy	D. and M.
9 — Shadydale Chant	Mike Rainbow
10 — Will Travel	Ben Lad

Le meilleur : Divad, (3c).

Le négligé : Ben Lad, (10e).

Les Globetrotters à l'assaut des records

Il est vrai que des millions de marches de basket-ball ont été offerts depuis que le docteur Naismith inventa ce jeu excitan en 1891, mais la joute que les fameux Globetrotters de Harlem disputeront ce soir aux Nationals de New York, au Forum, sera toute spéciale. Elle permettra en effet à des milliers de Montréalais de voir leurs idoles au jeu mais elle servira de plus à inscrire plusieurs records au palmarès déjà chargé des Globetrotters.

En effet, les célèbres magiciens du basket-ball amélioreront leur record déjà étonnant du plus grand nombre de matches, du plus grand nombre de victoires, du plus grand nombre de milles parcourus, de minutes jouées, de points comptés, de fautes commises, de lancers gratuits, d'assistance, etc., etc.

Cette année, les Globetrotters ont entrepris leur 41e saison de jeu avec à leur actif le nombre vraiment incroyable de 8,680 victoires contre seulement 322 défaites en 40 ans.

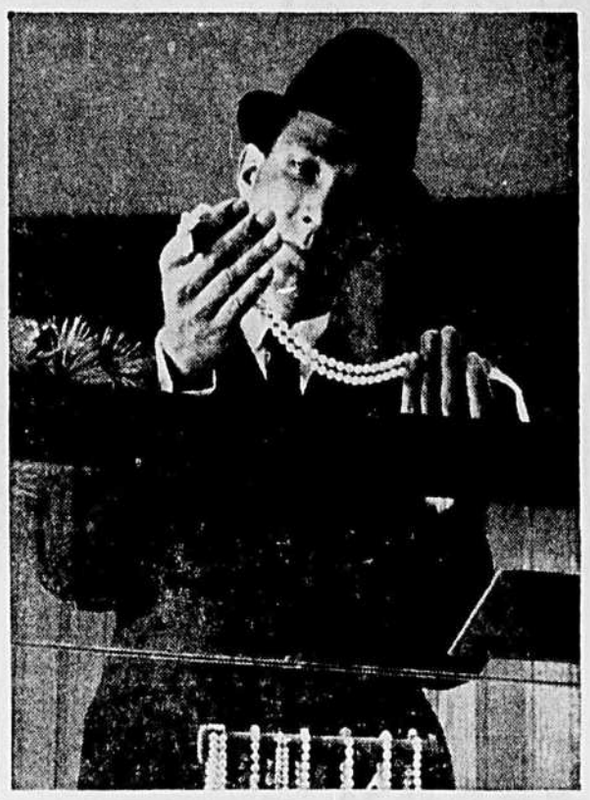
LONDRES, (UPI) — Le Britannique Randy Turpin est celui qui a détenu le championnat mondial des poids moyens durant la plus courte période de l'histoire, soit durant deux mois. Il avait gagné le championnat le 10 juillet 1951, pour ensuite le perdre le 12 septembre, aux mains du même adversaire, Sugar Ray Robinson.

Roger Gaudet démissionnerait

(par J.D.) — Nous avons appris, de source bien renseignée, que Roger Gaudet, vice-président de l'Association de hockey amateur du Québec, district de Montréal, avait remis sa démission au président Henry Crochetière, mais que ce dernier l'avait refusée.

Nous n'avons malheureusement pu rejoindre Gaudet, hier soir, afin d'infirmer ou de confirmer cette rumeur.

Toutefois, il semble qu'elle soit bien fondée puisqu'une assemblée spéciale des présidents des ligues de hockey du district de Montréal, affiliées à l'Association, a été convoquée pour demain soir et que le but de cette réunion serait précisément d'étudier la démission de Gaudet.



Choisissez votre Scotch avec autant de soin qu'un cadeau bien spécial

... et c'est sans doute du 'Black & White' que vous choisirez après avoir minutieusement examiné et comparé.

Vous le choisirez pour sa douce saveur et pour son goût particulier qui évoque de bons moments entre amis.

Le 'Black & White' est un whisky réputé. Il est distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse par et pour des personnes qui aiment le bon Scotch.

Et quelle façon agréable d'accueillir les Fêtes!



'BLACK & WHITE'
SCOTCH WHISKY
"BUCHANAN'S"
Fournisseurs attitrés de Sa Majesté
James Buchanan & Co. Ltd.
Distillateurs de Scotch Whisky



BOTTIN
Holiday Inn
OF AMERICA, INC.



Ça c'est un bottin ! . . . celui du Holiday Inn

Il est toujours du même format. Un format pratique pour la poche, l'auto. Il vous aide à fixer les étapes du voyage. Il vous aide à choisir vos arrêts pour le lunch, le dîner. Il mentionne l'emplacement exact et les taux modérés de tout Holiday Inn . . . et il est gratuit.

Un autre service des maîtres de l'hôtellerie
RESERVEZ AUJOURD'HUI AU HOLIDAY INN
842-8971

Suivez les conseils des experts
exigez les meilleurs pneus d'hiver
GENERAL WINTER CLEAT

EXTRA SPÉCIAL
2 PNEUS D'HIVER KRAFT TREAD CITY & COUNTRY

PAYEZ AUSSI PEU QUE
$24.95
LA PAIRE

TOUTES GRANDEURS ORDINAIRES
Rechapés dans notre propre atelier avec du matériel de qualité supérieure. Hâtez-vous de profiter de ce bas prix exceptionnel.

GARANTIS 12 MOIS
INSTALLÉS GRATUITEMENT

Ouvert de 8 h. a.m. à 5 h. 30 p.m.
Carte CRÉDICO acceptée

LUDGER GRAVEL & FILS LTÉE
GENERAL TIRE
CITY TIRE COMPANY (1963) INC.

7905, boul. SAINT-LAURENT
Tél.: 384-6120

1100 est, boul. DORCHESTER
Tél.: 845-2122

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
100	Abitibi	10¼	10¼	10¼
—	Algoma	22½	22½	—
1100	Alcan	27¾	27¾	27¾
50	Alcan 4½	35¼	35¼	35¼
—	Alcan 2 Pr	40½	40	—
—	AnaT 4½Pr	36½	36	—
—	ArgC Pr	10½	10½	—
—	Asbestos	19½	19½	—
—	Atl Sug	9¼	9¼	—
—	Bp CN	52¾	52¾	—
100	Bq d'Eparg	12¾	12¾	12¾
—	Bq Imp C	58½	58	—
50	Bq Mont	54	54	54
—	Bq Roy	68¼	68½	—
100	Bathurst P	27¾	27¾	27¼
—	Bath P A	55¼	55¼	—
550	Bell Phone	43	43¼	46
200	Bow Mer P	50	50	50
—	Brazil	9¾	9¾	—
200	BA Oil	30¾	30¾	30¾
—	BC Phone	60	60	—
—	BC Ph 5¾	99¼	99½	—
800	Brinco	410	410	410
—	Bruck A	21	21	—
—	Bruck B	9	9	—
—	CAE	8	8	—
—	Cal Pow	21¾	21¾	—
—	Can Cem	34¾	34½	—
—	Can Malt	17¾	17¾	—
200	C Brew	6½	6½	6½
—	CBAL A w	525	515	—
250	CI Pow	29¼	29¼	29¼
—	CI P 5.2%	16¾	16¾	—
—	C Marconi	440	430	—
—	C P R	54¾	54¼	—
—	C P R 4%	8¼	8¼	—
100	C Pfina	11½	11½	11½
100	Central Del	12¾	12¾	12¼
—	Chemcell	13	13	—
—	Cominco	31½	31¾	—
—	Cons Paper	38½	38¾	—
—	Consu Glass	10¾	10¾	—
—	Couvret A	440	440	—
—	Créd Foncl	54	54	—
—	Denison	58¾	58¾	—
—	Dist Seag	34¾	34½	—
—	Do Fasco	18¾	18¾	—
—	D Glass	13¾	13¾	—
—	D Stores	18¼	18¼	—
200	Domtar	16¾	16¾	16¾
—	D Text	25½	25½	—
—	Du Pont	37½	37¼	—
—	Dupuis A	7	7	—
—	Eddy Match	32½	32½	—
—	Falcon	86¾	86¾	—
—	Fam Play	27⅝	27⅝	—
—	Glengair	155	155	—
—	GB C Inv P	39	39	—
—	GL Paper	24¼	24¼	—
—	Hndy Andy	8¾	8¾	—
—	Harding A	33½	33½	—
500	Hawk Sidd	425	425	425
—	Hollinger	21	21	—
—	Home A	22¾	22	—
—	Hud Bay M	66	66	—
—	Husky Oil	12¼	12	—
—	Imp Oil	54½	54½	—
—	Imp Tob	13½	13¼	—
—	Ind Accep	21¼	21¼	—
—	Int Nickel	90	89¼	—
20000	Int Util	23	23	23
—	Int Utiu Pr	27¼	27¼	—
—	Inter PL	83	82	—
—	Inv Gr "A"	9¾	9¾	—
—	Island Tel rt	50	45	—
—	Labatt	17⅝	17⅝	—
—	Laur Fin	415	400	—
—	Loblaw B	8¼	8¼	—
—	Loeb M	10	10	—
—	MacMillan	24¾	24	—
—	Marit Tel	22⅝	22⅝	—
300	Massey F	21¾	21¾	21¾
—	McAllister	8½	8½	—
—	Molson A	18⅝	18⅝	—
—	Molson B	18⅞	18⅞	—
—	Mtl Loco	17½	17	—
—	Moore Corp	87⅞	87⅞	—
—	N.B. Tel	16	15⅞	—
—	NFLD Light	9¼	9¼	—
100	Noranda	48	48	48
—	No & C G	13½	13¼	—
—	NS LP	10	9⅞	—
—	Ocean Fish	10	10	—
—	Oshawa A	24½	24¼	—
900	Pac Pete	11	10⅝	11
—	Phillips C	37¾	37½	—
—	Placer	28	28	—
—	Pow Corp	9¼	9⅜	—
—	Price	13	12¼	—
—	QN Gas	10¼	10¼	—
—	Que Phone	19¼	19	—
100	Rio Algom	23	23	23
200	Rolland A	11	11	11
—	Rothmans	25¼	25¼	—
—	StL Corp A	91¾	91¾	—
6400	Salada F	10½	10½	10½
—	Shell Can	22⅜	22	—
—	Sher W	26½	26½	—
—	Simpsons	28⅝	28	—
—	Sogemines	11¼	11	—
—	Southam	31½	31½	—
100	Steel Can	18¾	18⅝	18⅞
—	Steinbg A	18⅜	18⅜	—
100	Tr C PL	24	24	24
—	Tr C PL pr	46½	46¼	—
—	Wajax	10⅜	10⅜	—
100	Walk GW	29¼	29¼	29¼
—	Weldwood	8¼	8	—
10	WCoast Tr	27⅛	27¼	27⅛

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Agassiz	29	29	—
2500	Alscope	138	136	136
—	Alsof	6	6	—
400	Amer Met	195	195	195
—	A A Molyb	50	50	50
1500	Arno	5	5	5
—	Baker Talc	11½	11½	—
—	Beld Cort	11	11	—
—	Blac Hawk	83	83	—
—	Black River	14	12	—
—	Blue Bon	295	290	—
—	Bluewater	14	12	—
—	Bruneau	16	16	—
—	Burnt Hill	32	27½	—
100	C Secur A	220	220	220
1000	Cannon	22	22	22
—	Carbec	52	50	—
—	Cessland	320	315	—
—	Chemalloy	112	107	—
2500	Chipman	46	45½	46
—	Coastal M	9½	9½	—
—	Com H&M	45	45	—
700	Commodore	85	85	85
—	C Canorama	17	17	—
13	C Div S A	100	100	100
—	C Manitoba	14	13	—
—	C New Pac	56	55	—
—	Crownbridg	20	20	—
—	Delta Elec	165	165	—
—	Dolsan	16½	16	—
—	Dumagami	50	50	—
—	Dumont	21	21	—
—	East Vent	17	17	—
—	Equity Ex	63	62	—
6000	Fidelity	69	67	67
500	For Power	12½	12½	12½
—	Fox Lake	10½	10	—
—	Frigistors	36	35	—
—	Futurity	65	65	—
—	Garney	30	27	—
—	Ghislau	11	11	—
—	Glacier	5½	5½	—
2500	Glen Lake	133	135	135
—	Greenberg	425	425	—
—	Guardian	14½	14½	—
—	Inspiratn	205	190	—
—	James Bay	17	16	—
—	K Desmond	17	17	—
1400	Kodiac Pet	135	135	135
—	Laduboro	50	50	—
—	Lithium	7	7	—
—	Lemieux	22	21	—
4000	Louanna G.	16	15	15
—	Matachewa	32	32	—
	Midepsa	225	219	—
—	Miro Mines	10½	10½	—
—	Monpre	5	4½	—
—	Mt Costigan	21	21	—
100	Mt Pleast	19	19	19
—	MR Rice	13	13	—
—	MR R P	22	22	—
—	NAut Ven	160	160	—
2000	Native M	19	19	19
—	NA R M	21	21	—
—	Opem Ex	10½	10½	—
3500	Pat Silver	22	22	22
—	Peace Riv	825	825	—
—	Pennbec	19	18	—
—	Phoenix O	335	330	—
400	Potash	13	13	13
—	Q Cobalt	220	220	—
—	Ranger O	365	363	—
2900	RA Pete B	165	165	165
—	Rouyn Ex	14	13	—
—	St. Lucie E	11½	11½	—
—	Sapawe	10	10	—
—	Silver Reg	22	20	—
—	Silver T	25½	24	—
—	Sogena	11½	11½	—
—	S Dufault	8	8	—
—	Spartan Air	43	43	—
—	Sturgeon	47	47	—
—	Tache	8½	8½	—
500	Talisman	34	34	34
—	Terrex	25	25	—
—	Tor LI	260	290	—
1000	Trsterre	21½	21½	21½
—	V Der Ho	345	325	—
—	Waite Duf	26	26	—
—	W D dts	⅜	⅛	—
—	Wabasso	17	15½	—
—	Westairs	11	11	—
5000	West Hill	38	35½	38
—	West Tin	23	23	—
—	Wisconsin	30	23	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 28 nov.	145.07	127.95	109.53	138.40	107.18
Clôture — 25 nov.	144.99	128.09	109.71	138.33	107.68
Sem. précédente	144.56	126.79	109.80	137.84	108.30
Mois dernier	145.77	126.71	109.66	138.68	110.18
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

(29 novembre, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
4½ 1er oct	1967	98½	99
2¾ 15 juin	1968	95¾	96¼
5 1er oct.	1968	98½	99
5¼ 1er oct.	1969	99½	100
5 1er juil.	1970	97	97¾
5 1er juin	1971	96½	97½
4¼ 1er sept.	1972	91½	92¼
5 1er oct.	1973	94¾	95½
5½ 1er oct.	1975	97	97¾
5¼ 1er oct.	1975	97	97¾
3¼ 1er juin	1976	80¼	81¼
5½ 1er août	1980	95¾	96½
4½ 1er sept	1983	84¾	85¼
5¼ 1er mai	1990	91½	92¼
5¼ 1er sept.	1992	97½	98¼
CNR 2¾ 15 sept.	1969	92¾	93¼
CNR 5½ 15 dec.	1971	97½	98½
CNR 4 1er fev.	1981	80½	81¼
CNR 5¾ 1er jan.	1985	97	98
CNR 5 1er oct.	1987	88	88¾
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC Elc 5¾ 18 avr.	1991	91	92
Mon Hy 6¼ 1er oct.	1986	97¼	98¼
N. Brwk 6¼ 15 nv.	1991	94¼	95¼
Ontario 5¾ 1er mrs	1986	94¼	95¼
Ont. Hy. 6 15 juil.	1988	97½	98½
Quebec 6½ 1er oct.	1978	97	98
Que. Hy 6 15 nov.	1979	92¼	93¼
Quebec 6½ 1er oct.	1991	96	97
Que. Hy 6 15 juil.	1979	92½	93½
Que Hy 6 15 juil.	1990	90	91
Saskat. 6¼ 1er oct.	1986	97½	98½
Terrnve 6¼ 1r juin	1991	95	96
MUNICIPALITES			
Mtl 5¾ 1er juin	1989	85	86
Mtl 6 1er nov.	2005	85¾	86¾
Ottawa 6¼ 1er sept.	1986	96¾	97¾
Vanc. 5½ 15 dec.	1980	89¾	90¾
Ter. Met 6 15 juin	1986	94½	95½
Tom Met 6¼ 1r nv.	1986	97	98
CONVERTIBLES			
Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
Simpson's	1976	200	—
Simpson's 5¾	1976	200	—
TC Pipe Line 5	1989	97	97
W Coast x-c pon 5½	1988	99	102
INDUSTRIES			
Abitibi 6¼	1977	97	99
Algoma Steel 5¼	1978	88	90
Alum of Can 4½	1973	88½	89½
BP Tanker 6¼	1985	95	97
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	88	89
Can Cement 3¾	1975	80	82
CB Alum 5¾	1980	88	90
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1983	84	85
CR Foncier 5¾	1985	86½	88½
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	85	87
Domtar 5¾	1990	86½	88½
Eaton Accept 5¾	1985	89	91
Imp Oil 3	1969	92	93
Ind Accept 6¼	1984	99½	100½
Roy Tr Mrtg 6	1975	93	95
Raymat 6¼	1981	94	96
Shell Oil 5⅞	1977	96	98
St Law Corp 5	1978	87	89
Simpson's 4¾	1973	90	92
Traders Fin 5¾9	1985	81	83
Triad 4¾	1971	90	—
Weston Geo 5½	1983	87	89
Woodward's 5¾	1985	89	91
SERVICES PUBLICS			
Alla Gas Tk 5¾	1985	89½	91½
Ang Can Tel 6	1983	91	—
Bell Tel 6⅛	1987	96	97
Bell Tel 3¾	1979	77	78
Bell Tel 5½	1982	90	91½
Bell Tel 5¾	1984	91½	93
Bell Tel 6¼	1978	98	99
Bowater Pow 3¾	1980	76	78
Brazilian 4¾	1970	94	95½
BC Tel 5¾	1986	90	92
Calgary Pow 5¾	1982	89¼	—
Cdn Electric 4	1968	95½	—
Cdn West NG 5¾	1982	84	—
Consumrs Gas 5¾	1964	90	92
Consumers Gas 5	1978	87	88
Gr Lakes Pow	1977	93	—
Lakeland NG 6	1982	88	—
Marit Elect 5¾	1983	87½	—
NFLD L & P 5½	1978	88½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	88	—
Northw Util 5¾	1988	87	—
North Tel 5¾	1983	88	—
Que Nat Gas 6	1988	86	88
Que Nat Gas 7	1990	98	99
Que Tel 5¾	1983	89	—
TC Pipeline 5.85	1987	87	89
Union Gas 5½	1977	91	92
IMMEUBLES			
Eaton's Realty 3½	1968	96	97
Eaton's Realty 5	1978	87	88½
Loblaw Prop 5½	1973	87¼	—
Steinberg's Prop 6	1981½	93½	95

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Canadian General Investment	(X)	—	29-12-66	15-12-66
Fraser Companies (ord.)	$0.30	tr.	30- 1-67	30-12-66
id.	$0.20	boni	30- 1-67	30-12-66
Fleetwood Corporation (ord.)	$0.16¼	tr.	15-12-66	2-12-66
La Luz Mines	$1.00	—	15-12-66	6-12-66
id.	$2.00	boni	15-12-66	6-12-66
Third Cdn. Gen. Invest. Trust (2.50 pr)	$0.62½	tr.	15- 1-67	30-12-66
Tate & Lyle Ltd. (ord.)	(Z)	6 p.c.	31- 1-67	13-12-66

(X)—Div.action de 2 actions 3% privilégiées non-cumulatives et sans droit de vote, rachetables, (valeur au pair de 20 cents) plus un boni d'une autre action identique sera versé contre chaque action ordinaire.

(Z)—Moins l'impôt de 8/3 par chaque livre sterling.

fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

POMMES : de fantaisie, Wolf River, $2.25; McIntosh $3.25 à $3.50, quelques-unes $3.75, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

BETTERAVES : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $2.

CAROTTES : .90 à $1 les 50 livres, $1.50 à $1.60 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

CHOUX DE BRUXELLES : $3.25 à $3.50 les 16 pintes.

CHOUX : Verts $1.25 à $1.50 les 50 livres, Rouges $2, Savoie $2.25 le cageot.

CHOUX CHINOIS : $1 à $1.25 la douzaine.

NAVETS : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.50 le boisseau.

POIREAUX : $1 la douzaine.

OIGNONS : jaunes $2.25 à $2.50, type espagnol $2.75 à $3, rouges $2.50 à $3 les 50 livres, en sac de 10 livres, jaunes 35c.

PANAIS : $2.50 à $3 le boisseau, $2 la douzaine de cellos de 24 onces.

POMMES DE TERRE : 90c à $1, jumbo $1.10 les 50 livres.

RADIS : 75c la douzaine de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 8 onces.

denrées agricoles

(PC) — Cours de denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 69.0, A-gros 65.9, A-moyens 62.6, A-petits 51.1.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres; N.B. $1.15 à $1.20 les 50 livres, .30 à .32 les 10 livres; I.-P.-E. $1.90 à $2 les 75 livres, $1.40 à $1.45 les 50 livres, .35 à .37 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19, procédé par rouleau, no 2 en sacs : 15½ à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre de petit lait de 4 à 4½ cents.

du parquet de la bourse

Les cours demeurent irréguliers à l'ouverture

La même tendance qu'hier prédomine en début de séance ce matin à la **Bourse de Montréal.**

Le marché est peu actif et les cours affichent une allure étroite et mixte. Aux banques, Montréal perd ¼ à 54 et Royale gagne ¼ à 68⅜.

International Utilities aux services publics, qui cotait 23⅜ hier en clôture, enregistre une transaction spéciale de 20,000 actions à 23.

Aux industrielles et aux papeteries, Alcan et Simpsons gagnent ¾ à 27¾ et 28½ respectivement. Consolidated Paper perd ¼ à 38¼ et Abitibi ⅛ à 10⅛.

Les cours demeurent inchangés ou presque à la **Bourse Canadienne.** Glen Lake progresse de 3 cents à 1.35.

* * *

TORONTO (PC) — Les prix étaient irréguliers et l'activité était légère à l'ouverture à Toronto ce matin.

Parmi les titres industriels, la chaine des journaux Thomson et la Banque Toronto-Dominion ont tous deux progressé de ¼ de point à 18¼ et 57½ et Versatile a avancé de ⅛ à 23⅝. La Banque Royale a reculé de ½ à 68½ et Investors Group A a fléchi de ⅛ à 9½.

Parmi les pétroles de l'Ouest, Ranger et Provo ont tous deux perdu cinq cents à $3.60 et $4.85 respectivement.

Parmi les mines spéculatives, Frobex a fléchi de 15 cents à $3.35.

* * *

La tendance générale du marché est mixte à **Wall Street** ce matin. Peu après l'ouverture, l'indicateur de 779 valeurs actuellement transigées, compilé par la UPI, marque un faible gain de 0.07 pour cent.

Les compagnies aériennes demeurent plutôt inchangées mais quelques-unes fléchissent très légèrement. Les aciers et les automobiles continuent de fluctuer très étroitement. Les électroniques sont mixtes et la plupart des avionneries marquent de petits déclins.

A l'ouverture, American Can perd ⅜ à 47½ sur une transaction de 36,300 actions mais Fairchild Camera, ex-dividende, progresse de 2½ à 105 sur une transaction de 4,000 actions.

* * *

(AFP) — L'irrégularité est aujourd'hui la note dominante à la **Bourse de Paris.** Des prises de bénéfices se font sentir dans tous les compartiments, après quatre séances de hausse discontinue. Toutefois les points de fermeté sont encore nombreux et quelques titres bénéficient d'une demande très fournie: Meci, Pompey, Hutchinson, Fives Lille, Penhoet, Mokta et Labinal.

Aux rentes d'Etat, repli du 5%-1956. Aux obligations indexées, Charbonnages de France s'inscrit en léger recul. Les banques sont irrégulières.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	8	10
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Bald Mt.	4½	6½
Beauchemin	—	40
Bia Nell	4	6
Boiau Chib	25	35
Beauport Holding	20	25
Bracemac	18	20
Burrex	17	20
Chibtown	20	25
Columbia River	1 10	1 20
Can Javelin	6½	6¾
Credo	24	27
Clearwater	35	45
Clero	15	20
Corgemines	35	45
Cuvier	2	4
Dassoil	7	10
Doral Mng	47	53
De Lesseps	20	30
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En-Ola Ex	21	26
Ganda Silver	9	12
Gaspe Copper	43	45
Gaspex	45	55
Garnesia	30	40
Gibson	8	10
Gol tar	8	11
Grt Lakes Nickel	2 90	3 10
Hucamp	20	25
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	2	6
Independent	2	4
Jack Waite	7	9
Juma	14	16
Kewagama	4	6
Kukatush	7½	8
Lake Beaver	22	25
Leeds Metals	35	40
Litti Tex	10	15
Lun Echo	50	55
Mainbo	25	45
Maln Oko	7	10
Mariner	30	35
Mar n Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milad	3	6
Muscocho	35	38
Nat Malartic	50	55
New Bask	27	32
New Miller	10½	15½
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	13½	18½
New Pacalis	23	28
New Insco	27	30
New Lorie	6	9
New Pacalis	25	30
Nipiron	30	35
Norque	12	14
Oklend	1	3
Olym s	—	50
Que Expl	5	8
Quelo	4	6
Ran Lux	—	25
St. Helens Mng	5	10
Rand Mat	4	6
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Bay	75	85
Timi	25	45
Victoria Algom	48	52
Waco	16	19
Watson Lake	6	9
Young Dave	17	19

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq d'Economie Que	5½	6½
Bank West	12¼	12¾
Chartered Cr	2½	3¼
Cons. Theatre	6½	—
Corpex w.	0 50	1 50
Credica	2 00	2 75
Credit Sui B	17	18
Crown Life	31	32
East C Sav	6	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	—	3 00
Income	8	9
Ind Life	21	23
Jenkins	20	22
La Prev	16	17
Lincoln Trut	5	6
Les Prevov	—	70
Loebs wts	13	15
London Life	60	64
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4%	70	75
id 4½ pr	77	82
id. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	12½	13
Poco	2 00	2 40
Permeator	6½	8
Ply Dom	0 30	0 50
Seabord	11½	12½
Simard wts.	1 00	2 00
Soc d'Adm et Fid	29	31
Stabilite	5	5 75
Steadman	4 00	4 25
Supedseal	9	10
Supersol	3	4
Trust Gen.	21½	23
Trizec	75	100
Un Amus	—	29
Un Amus B	—	27½
Univ Fact	175	—
Velok	32½	33½
York Tr	7	8
Well Bank	2½	2
Zodiac	1½	2¼

Portsmouth aura des vespasiennes pour les chiens

LONDRES, (AFP) — Afin d'obtenir un "Portsmouth propre", la municipalité de cette ville a décidé de créer des "vespasiennes pour chiens". Ces édicules seront dotés de lampadaires factices qui, selon M. Ernest Studley, directeur des parcs et jardins de la ville, serviron de "stimulant" aux chiens.

NEWYORK

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 28 NOVEMBRE 1966

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	3100	42¼	41⅛	41⅛	— ¾
Address xd	12800	52⅞	51¼	51¼	— ¾
Admiral	14900	33	31½	31¾	—1⅛
Alcan Alum	13900	25⅝	25⅜	25½	— ½
Allegany	2500	8⅜	8⅛	8⅛	
Allis Ch	20600	22	21¼	21½	— ⅜
Amerada	2600	74	73⅜	73¾	+ ⅜
Am Can	2800	48¾	48	48⅜	+ ⅛
A Cyan xd	10100	35¾	34⅞	35⅜	— ⅜
Am Home	3900	82¼	81⅞	81⅞	— ⅜
Am Mot	26700	7¼	7	7⅛	
Am Smelt	3900	57⅛	56⅝	57	— ¼
Am Std	7200	17⅜	16½	16⅞	— ¼
A T T xd	65200	54⅝	54⅛	54⅛	— ⅜
Am Tob	6500	32⅜	31¾	32¼	— ⅛
Amsted	700	38½	38	38	— ⅝
Ancnda	19300	84⅞	81⅝	83¾	+1
Armco Stl	9300	46⅜	45⅞	46	— ¼
Armst C	2500	47⅞	47⅜	47⅜	— ⅝
Avco Corp	23400	23¼	22¾	23⅛	
Babcock	11500	31¾	30½	31½	+1
Balt Ohio	400	30	29½	30	+ ¼
Bell How	25800	50¾	9⅝	50½	— ½
Beth Stl	21300	29¼	28⅛	28⅝	— ¾
Boeing	61700	67¼	64½	65½	—2¼
Borden	7100	32¼	31¾	31¾	— ⅛
Borg War	6100	38¾	38	38¾	+ ⅛
Bos Edis	5100	38½	38⅛	38⅛	— ½
Brunwk	18900	6½	6¼	6½	
Bucy Erie	4200	24	23⅞	23¾	
Burl Ind	11600	26	25¼	25½	— ⅛
Burrghs	37600	82⅞	81	82¼	
Calumet	8200	35	33¾	35	+1
Camp RL	4400	19¾	19¼	19⅜	+ ¼
Camp Soup	3600	30	29¼	29½	— ⅛
Can Dry	2600	25¾	24⅞	25¼	+ ⅜
Cdn Brew	400	6	6	6	
CPR	800	50	49¾	49¾	— ¾
Case JI	3400	19⅝	18¾	19	— ⅛
Cater Tr	8200	39⅜	38⅜	38⅜	— ⅝
Celanese	21800	43¾	43	43⅜	— ⅛
Ches Ohio	2400	62¾	62	62	—1
Chrysler	61900	32	31¼	31⅞	— ⅛
Cities Sv	9000	45¾	44⅝	44⅞	— ⅛
Clark Eq	13400	24¼	24	24	— ¼
Clevite	3600	38⅜	38	38½	— ⅛
Coca Cola	2700	86	85⅜	85⅞	+ ⅜
CBS	12900	59⅝	57⅜	59⅛	+2⅝
Coml Slv	7300	41½	40¾	40¼	—1⅜
Com Sat	11700	45	43	45	+ ⅜
Con Edis	17800	33⅜	33⅛	33½	+ ⅛
Container	2200	29⅜	29⅛	29⅛	
Cont Can	1600	40¼	39½	39½	— ½
Cont Mat	1400	14⅞	14⅜	14⅜	
Cont Oil	8500	70⅜	69⅛	70	+ ¾
Control D	2600	31⅛	30⅜	30⅜	—1
Copw Sti	300	24	23¾	23¾	—1¼
Corn Pd	8200	48¼	48	48¼	+ ⅜
Crane Co	2800	43	42¼	42¾	— ¼
Cr Zell	6800	45½	45	45

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS : EN VILLE JUSQU'A 9 H. P.M.
FAIRVIEW - POINTE CLAIRE JUSQU'A 10 H. P.M.

À l'occasion de Noël... Maman mérite les *APPAREILS* Sunbeam

Rendez-la heureuse à l'occasion de Noël en lui offrant un cadeau utile mais toutefois agréable!... Elle sera sans aucun doute charmée de cette délicate intention et sera fière de la preuve de votre bon goût!... Elle aimera les appareils "Sunbeam" car ils lui assureront qualité insurpassable, de la joie et un cadeau qui lui durera longtemps!

Simpson
EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE



A

Avec thermostat automatique!

A. Bouilloire électrique "Sunbeam"

Rien n'est plus pratique ni plus rapide qu'une bouilloire électrique dans une cuisine!... Rendez-la heureuse... épargnez-lui du temps et de la fatigue! **9.95**

• Capacité de 2 pintes. • Fait bouillir une pinte d'eau en moins de 5 minutes. • Thermostat automatique évitant à la bouilloire de chauffer à sec. • Nickel poli fini chrome.

Avec cordon Ch. 9.95 — Avec cordon amovible Ch. 10.95

Un article très utile dans une cuisine!

B. Ouvre-boîte aiguise-couteaux

Elle sera émerveillée de voir combien il est facile d'ouvrir une boîte en quelques secondes... ainsi que d'aiguiser ses ciseaux ou ses couteaux! Ch. **21.95**

• Ouvre-boîte pour boîtes de conserves standard. • Contrôle par bouton-poussoir. • Lame coupante en acier inoxydable. • Aiguise-couteaux incorporé.

Ch. 21.95 — Automatique Ch. 29.95 — Avec nouvelle lame Ch. 34.95

Contrôle de chaleur incorporé!

C. Poêlon électrique

Aidez-la à cuisiner d'une façon rapide qui ne demande pas trop d'attention en lui offrant ce poêlon électrique de Sunbeam!... Ch. **21.95**

• Couvercle ventilé, 6 positions. • Elément en forme de trèfle pour distribution uniforme de chaleur. • Puissance de 1150 watts. • Complètement immersible. • Indications de cuisson sur le manche.

Moyen Ch. 21.95 — Grand Ch. 26.95 — Très grand Ch. 34.95

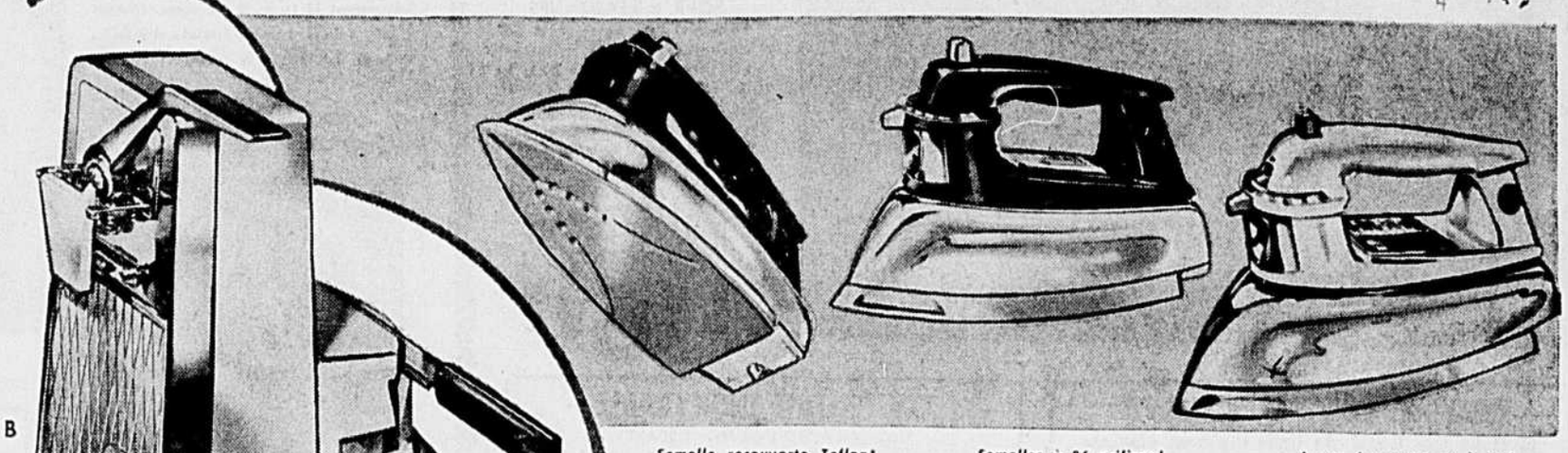
Semelle à 36 orifices pour distribution de vapeur!

D. Fer à repasser à vapeur/à jet/à sec

Un cadeau qu'elle n'oubliera jamais... ce fer à repasser est une petite merveille pour toutes les femmes!... Ch. **25.95**

• Contrôle de chaleur des tissus. • Jauge de niveau d'eau. • Poignée pratique toute blanche. • Réservoir d'eau en acier inoxydable. • Complet avec cordon de 10 pieds, sac en plastique et déminéralisateur. Ch. **25.95**

Sans jet Ch. 21.95



B

*Semelle recouverte Teflon**

Fer à jet/vapeur/sec

Offrez-lui le cadeau de ses rêves... un fer à repasser qui ne colle pas au tissu grâce à son recouvrement en Teflon*!... • Contrôle de jet, vapeur par bouton-poussoir • Contrôle de chaleur selon les tissus • Cordon électrique amovible pour droitière ou gauchère • Réservoir d'eau en acier inoxydable. **21.95 ch.**

Semelles à 36 orifices!

Fer à repasser à vapeur

Ce joli fer à repasser permet de repasser à sec, à vapeur ou à jet!... Durable... c'est un cadeau qu'elle aura longtemps! • Indicateur de niveau d'eau • Jet réglé selon le contrôle de chaleur • Poignée noire • Réservoir acier inoxydable. **21.95 ch.**

Sans jet Ch. 17.95

A sec, à vapeur ou à jet!

Fer à repasser de luxe

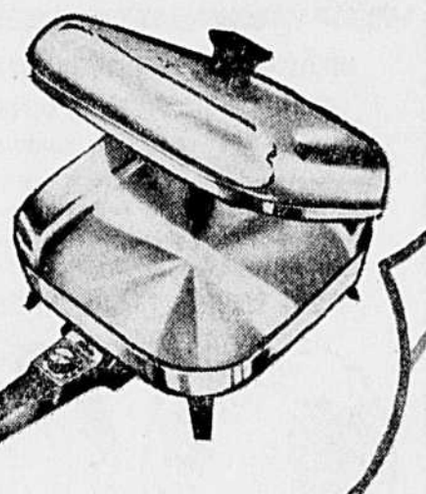
Il sera très apprécié car "Il est signé "Sunbeam"... un nom de qualité aimé de toutes les femmes!... • Semelles à 36 orifices pour plus de vapeur • Modèle de luxe avec poignée • Réservoir d'eau en acier inoxydable • Ne rouillera jamais. **23.95 ch.**

Sans jet. Ch. 19.95

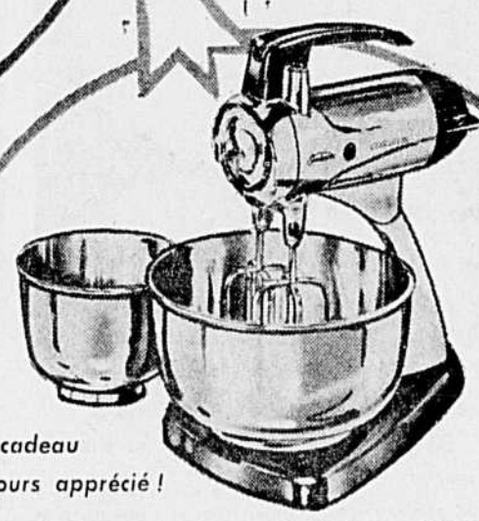
Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

Simpson — Articles Ménagers (755), au cinquième

Aussi à Fairview - Pointe-Claire



C



Un cadeau toujours apprécié!

MALAXEUR "MIXMASTER" De LUXE

C'est le plus merveilleux des appareils Sunbeam!... Il sera pour elle le compagnon idéal dans sa cuisine!... C'est un cadeau dont elle ne se lassera jamais! • Moteur à gouverneur puissant pour plus de puissance à toutes vitesses • Peut aussi être portatif lorsque détaché de son socle • Fini en chrome brillant • Complet avec 2 bols en acier inoxydables faciles d'entretien. **74.95 ch.**

Avec extracteur de jus Ch. 79.95



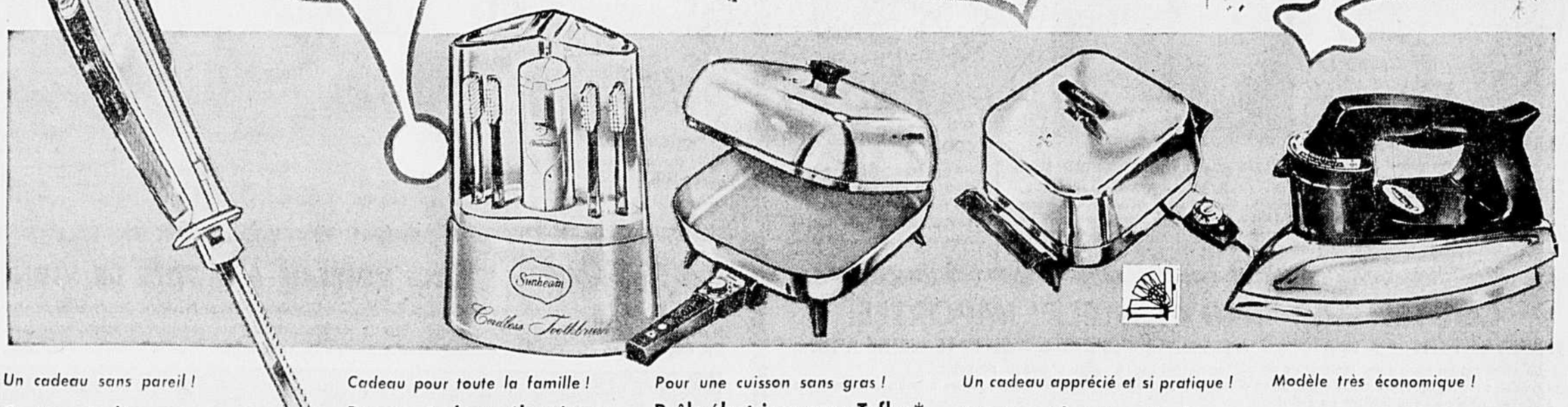
Modèle avec cadran indicateur de vitesses!

MALAXEUR "MIXMASTER" SUNBEAM

Ce modèle comme le précédent a un un cadran rotatif qui indique la vitesse requise pour certaines préparations!... Plus jamais de gaspillage!... • Moteur à gouverneur puissant • Complet avec 2 bols (4 pintes et 1½ pintes) en verre résistant à la chaleur. Choix de blanc, rose, jaune ou turquoise. **54.95 ch.**

Avec extracteur de jus en blanc Ch. 59.95

D



Un cadeau sans pareil!

Couteau à découper

25.95 ch.

Quel merveilleux cadeau à l'occasion des fêtes!... Elle sera heureuse de découper sa dinde de Noël si facilement!...

• Lames en acier inoxydable à bords en carbure de tungstène exclusif.
• Etui en plastique.
• Ejection des lames par bouton-poussoir.
• Arrêt de sécurité; cordon de 6 pieds amovible.

Modèle économique, ch. 21.95

Cadeau pour toute la famille!

Brosses à dents électriques

19.95 ch.

C'est si amusant, surtout pour les enfants, d'utiliser ces nouvelles brosses à dents!... Elles fonctionnent toutes seules!

• Modèle sans cordon.
• Cellule rechargée automatiquement lorsque le manche est placé dans la base qui le recharge.
• Fonctionne de haut en bas.

Aussi 3 autres modèles :
Ch. 16.95, 21.95 et 24.95

Pour une cuisson sans gras!

Poêle électrique avec Teflon*

Moyenne — ch. 24.95

Une nouvelle façon rapide et impeccable de faire cuire des plats succulents!... Ils n'attachent pas car cette poêle est recouverte de Teflon*!...

• Couvercle haut permettant de cuire un rôti de 5 po. de haut.
• Complètement immersible pour nettoyage facile.
• Contrôle à l'épreuve de l'eau incorporé dans le manche.
• Couvercle à 6 positions.

Un cadeau apprécié et si pratique!

Fait-tout électrique Sunbeam

32.95 ch.

Quelle n'est pas la cuisinière qui serait ravie de recevoir cet appareil en cadeau à Noël?...

• Modèle avec surface de cuisson en acier inoxydable, avec réservoir de chaleur.
• 1250 watts ; contrôle amovible.
• Couvercle très haut à 5 positions.
• Largeur de 11½ po.

Modèle très économique!

Fer à repasser à sec

14.95 ch.

Il est si utile qu'elle sera enchantée de cette preuve de bon goût et d'esprit pratique!...

• Poignée restant toujours froide.
• Contrôle de chaleur selon les tissus par bouton-poussoir.
• Cordon électrique amovible pour gauchère ou droitière.
• Puissance de 1200 watts.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées — 842-7221

Simpson — Articles Ménagers (755), au cinquième

Aussi à Fairview — Pointe-Claire

HEURES D'AFFAIRES:

EN VILLE: 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M.

FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE: 9 H. 30 à 6 H. P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M.

SERVICE TELEPHONIQUE
OUVERT dès 8 H. A.M.
842-7221

CAHIER No 4 / PAGES 43-56 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES DECES

MONTREAL, MARDI 29 NOVEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 277

Un Lesage en pleine forme tient tête aux Carabins

par Germain Tardif

Ceux qui, parmi les étudiants de l'Université de Montréal, s'attendaient à faire fâcher M. Jean Lesage en ont été pour leurs frais, hier, au débat-midi de l'Université.

Le chef du parti libéral, qui s'est fait poser une foule de questions dont, il fallait s'y attendre, la plupart portaient sur le congrès libéral du Québec, la scission chez les libéraux et l'incident Lapierre-Chevalot, était en grande forme et l'esprit qu'il avait gâtait celui que certains étudiants voulaient avoir.

Le chef de l'Opposition a commencé par une causerie de quelques minutes sur le rôle que lui et son parti entendaient jouer lors de la prochaine session.

"Un rôle positif, a-t-il dit. Il ne s'agit pas de démolir ou de faire de l'obstruction, mais de participer positivement à l'administration et à la législation.

"Quand, à notre point de vue, un projet de loi ou un acte administratif sera mauvais, nous nous opposerons".

Interrogé sur la défaite du parti libéral lors des dernières élections, M. Lesage s'est reconnu partiellement responsable comme chef du parti.

"Le gouvernement, a-t-il expliqué, a progressé très rapidement. Nous nous sommes isolés comme des élites pensant bien que le peuple nous rattraperait. Nous nous sommes trompés."

Sus à Caméra 66

Au sujet de l'incident Radio-Canada (Caméra 66), M. Lesage a nié qu'il ait demandé une enquête.

"J'ai dit à mes aides de préparer un dossier et, comme tout étudiant en droit devrait le savoir, il faut étudier le dossier avant de prendre action.

"Quand j'ai dit que Caméra 66 n'a pas donné la vraie image du congrès, je crois que j'ai raison. Durant ce congrès, il y a eu beaucoup de séances de comité où on a discuté maints problèmes. Mais Caméra 66 n'a fait état que d'un incident. Ce n'est pas ça la vraie image du congrès.

"Quant à mon rôle concernant cet incident, j'ai essayé de réparer les choses. Comme question de fait, j'ai réussi parce que M. Lapierre s'est excusé auprès de M. Kierans."

J'ai toujours pu régler les divergences

Interrogé sur la mésentente au sein du parti, M. Lesage soutient qu'il n'a jamais considéré ces divergences comme aussi aiguës qu'on le disait. "J'ai toujours pu les régler."

"Le parti libéral, a-t-il poursuivi, n'est pas un parti monolithique. Au sein du parti, il y a un éventail d'opinions. Il faut néanmoins trouver un dénominateur commun. Le rôle du chef de parti est de trouver ce dénominateur commun.

"Les idées exprimées par les membres du parti, au cours des dernières semaines sont normales. Elles existaient même quand nous étions au pouvoir. Mais après la défaite, les gens qui travaillaient ferme, les ministres et députés se sont vus moins actifs.

"C'est alors qu'ils se sont mis à exprimer leurs idées qui bouillonnaient en eux. La lutte électorale survenue à ce congrès a submergé certains aspects positifs du congrès. Ce congrès terminé, les membres du parti se mettent de nouveau au travail, unis, en vue de la session qui s'en vient".

Au sujet du Conseil législatif, M. Lesage a fait savoir qu'il a un bill prêt pour l'abolir. "M. Daniel Johnson a promis, dans son programme électoral, qu'il l'abolirait. S'il ne présente pas



Jean Lesage : "Je suis un catholique convaincu. Et si vous riez parce que je suis catholique, vous allez rire longtemps."

de projet de loi en ce sens, nous en présenterons un pour le forcer à tenir sa promesse".

Quelqu'un s'est levé pour demander si M. Eric Kierans, ancien président de la Bourse de Montréal n'était pas un instrument de la haute finance.

"M. Kierans, même s'il a été président de la Bourse de Montréal, n'est pas ce qu'on peut appeler un homme de la haute finance, a répondu M. Lesage. Les opinions qu'il a souvent exprimées ont démontré le contraire, si bien qu'on l'a à maintes reprises qualifié de gauchiste".

Voici quelques autres sujets qui ont été abordés durant le débat-midi, qui se tenait au Centre social de l'Université de Montréal.

Education: "Je suis pour en faveur de la gratuité de l'éducation dès que ce sera économiquement possible".

Indépendantisme : "Je n'y crois pas. Nous vivons dans une confédération. Nous ne sommes pas un Etat souverain. Le Québec n'a pas les moyens économiques de devenir un Etat souverain".

Syndicalisme étudiant : "Je suis en faveur. Le droit de grève? Si vous voulez faire une grève, il n'y a pas de loi, il n'y a rien qui vous en empêche".

Me Wagner et le Barreau : "J'appuie Me Claude Wagner. Il s'agit de décider si le Barreau peut censurer un avocat qui est un homme politique dans l'exercice de ses fonctions politiques".

Le Rapport Parent : "Je suis d'accord avec ses conclusions pourvu que les parents conservent leurs droits sur l'éducation de leurs enfants. Les parents ont le droit de choisir l'école confessionnelle selon leurs dénominations religieuses. Ils ont aussi le droit d'opter pour une école neutre où on enseignera les principes chrétiens".

Je suis un catholique

A un certain moment, une voix, dans la salle a crié : "Papiste !"

"Je suis un catholique convaincu, de répondre M. Lesage. Et si vous riez parce que je suis catholique, vous allez rire longtemps".

Un étudiant s'est ensuite levé pour lui poser une question.

"Nous savons tous, a-t-il dit, que vous êtes un catholique convaincu. Aucun doute là-dessus. Nous nous souvenons tous que vous avez vous-même affirmé que vous alliez à la messe tous les matins..."

C'est le seul moment où M. Lesage s'est fâché, mais ce fut de courte durée.

Le débat-midi s'est terminé tout à l'honneur et à l'avantage du chef libéral.

"Je constate, a-t-il dit, que chez vous, il existe un éventail d'opinions encore plus grand qu'au sein du parti libéral. Je vous en félicite."

Un Institut de recherches devrait élaborer les solutions aux problèmes de l'information

— M. Claude Ryan

par André Luchaire

"Je suis partisan de la création d'un Institut universitaire de recherches sur la presse — une sorte de laboratoire où seraient étudiés tous les problèmes que pose de nos jours l'information quotidienne", a déclaré hier M. Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir", qui traitait devant le "Canadian Club" de Montréal, du "rôle de la presse dans le Québec d'aujourd'hui".

Ces problèmes, le conférencier les a en quelque sorte classés en diverses catégories, correspondant chacune à un type différent de responsabilité : celle des propriétaires, celle des "annonceurs", celle des journalistes — au niveau de l'éditorial comme au niveau du reportage — et enfin, celle de la société, du public.

Après avoir attiré l'attention de son auditoire sur le danger de la concentration qui s'opère actuellement parmi les entreprises journalistiques (en particulier aux Etats-Unis), il a opiné que les entreprises fondées par un individu ou une famille s'exposaient par contre au danger de la stagnation.

Il a également souligné la responsabilité que les propriétaires avaient vis-à-vis de la communauté à laquelle appartiennent leurs lecteurs et, incidemment, a révélé que les vicissitudes du groupe éditorial de "La Tribune" de Sherbrooke avaient fait l'objet d'échanges de vues avec le précédent propriétaire M. Paul Desruisseaux, c.r., dont il dit "qu'il avait dû travailler de longues semaines avant d'arriver à une solution acceptable".

Annonce mal répartie

Une autre responsabilité déterminante c'est celle des annonceurs — qui procurent désormais la majeure partie des revenus des entreprises journalistiques, en Amérique du Nord.

Il a mis les "annonceurs" en garde contre la tentation — naturelle dans la logique économique — de concentrer de préférence leurs achats sur un petit nombre de journaux à gros tirage.

"Les annonceurs aiment bien vous féliciter de la tenue et de l'influence d'un journal comme le nôtre — mais quand il s'agit d'annonces, c'est une tout autre affaire . . ."

Quant aux journalistes—qu'il s'agisse des éditorialistes ou des reporters — leur responsabilité pose divers problèmes — dont, en premier lieu, celui de leurs relations avec le propriétaire : "en ce qui concerne la presse de langue française, il semble que nous n'ayons pas encore trouvé une solution procurant des relations à la fois stables et créatives", a déclaré M. Ryan, qui a souligné en particulier le problème du statut des "seniors éditorialistes" encore très incertain.

Il a par contre noté la tendance évidente, ces dernières années, à améliorer le niveau des rédactions par l'engagement de collaborateurs possédant des diplômes universitaires, et en a profité pour exprimer son peu d'enthousiasme pour les "écoles de journalisme" "qui ne sont peut-être pas la meilleure solution".

Il a également exprimé sa satisfaction de voir le monde des journalistes s'organiser de manière plus structurée — "sans toutefois tomber dans le corporativisme", contre-indiqué "en raison des liens trop étroits que le journalisme, par principe, entretient avec la liberté de penser".

Il a d'autre part exprimé le regret que l'on n'accorde pas assez d'attention aux budgets des rédactions—ni aux réseaux de correspondants (il a noté en particulier l'absence totale de correspondants de journaux canadiens-français dans des villes métropolitaines comme Toronto (sans parler des capitales étrangères où ils sont encore trop peu nombreux).

Institut de recherches

Passant aux solutions à envisager pour permettre à la presse quotidienne de s'adapter aux réalités et de présenter un produit toujours meilleur, M. Claude Ryan, écartant les solutions du type "Haute Cour" ou même "Conseil de la Presse", a exprimé ses préférences pour quelque chose qui pourrait s'appeler "Institut de Recherches sur la presse", "une sorte de laboratoire annexe à une institution universitaire, où on élaborerait des réponses aux divers problèmes posés par l'information quotidienne".

M. Claude Ryan a enfin abordé la responsabilité de la société — de l'Etat en premier lieu; dont il a affirmé — parmi les rires de l'audience — "qu'il en attendait le moins possible!", de cet Etat dont le rôle principal consiste à faire observer le respect du Code criminel, étant entendu que "la liberté absolue", même en matière de journalisme, était un mythe. Il a aussi souligné que l'Etat se devait, par contre, de prendre les dispositions nécessaires pour que la propriété des entreprises journalistiques ne tombe pas entre des mains étrangères.

Mais il a clairement indiqué sa méfiance à l'égard des "tentatives actuelles pour restreindre ou canaliser l'information officielle".

Quant au public, il a déploré qu'il ne montre pas un souci également réparti d'informer : "certaines association ou corporations nous submergent d'informations, d'autres, au contraire, gardent une réserve excessive : d'où un déséquilibre regrettable dans l'information".

Cogestion et participation aux bénéfices ?

Il a fait en terminant appel au public pour qu'en aidant la presse à accomplir sa tâche, en réagissant avec compréhension, il manifeste sa conscience des valeurs suprêmes de la démocratie et de la liberté.

Après sa conférence, il a répondu à un journaliste qui soulignait l'absence de toute allusion à la cogestion des entreprises dans le domaine journalistique, qu'il était tout à fait ouvert, en principe, à cette importante modification aux rapports entre journalistes et propriétaires de journaux, mais que c'était une oeuvre de très longue haleine, requérant beaucoup de prudence et de patience.

— "Oui, avec participation aux bénéfices, pourquoi pas ? a-t-il ajouté. Je verrais très bien les journalistes acquérir une part progressive du capital social . . ."

Radio-Canada fera connaître ce soir le résultat de son enquête

Radio-Canada fera connaître ce soir le résultat de son enquête sur l'incident du congrès de la Fédération libérale du Québec.

M. Jean Grandlandau, directeur des services de l'information de Radio-Canada, a précisé que cette enquête est à peu près terminée.

L'incident porte sur la diffusion d'une interview avec le Dr Irénée Lapierre, président sortant de la Fédération libérale du Québec.

Ce dernier avait accusé le journaliste Teddy Chevalot d'avoir violé un embargo en diffusant l'interview pour l'émission "Présent", à 1 h. dimanche matin, alors qu'elle ne devait l'être que dimanche soir, à 6 h.

En avançant ainsi la diffusion des propos du Dr Lapierre, qui souhaitait le départ de M. René Lévesque du rang des libéraux, Radio-Canada aurait ainsi provoqué le débat dramatique au congrès libéral qui se termina par des excuses du Dr Lapierre à M. Lévesque et à M. Eric Kierans, maintenant président de la FLQ.

Hier, le directeur du service des affaires publiques de Radio-Canada, M. Marc Thibault, a fait savoir que la déclaration de Radio-Canada, ce soir, ne porterait que sur l'affaire Chevalot-Lapierre et non sur certaines plaintes concernant la façon dont "Caméra 66", une émission de télévision, a présenté le congrès de la FLQ.

A ce sujet, Mlle Judy Lamarsh, secrétaire d'Etat et responsable de Radio-Canada devant la Chambre des Communes, a déclaré, hier, qu'elle n'avait reçu aucune protestation de M. Jean Lesage sur le comportement de Radio-Canada vis-à-vis du congrès de la FLQ.

L'HUMOUR À L'AMÉRICAINE par ART BUCHWALD

Quand il devient rentable de se proclamer nazi

Il y a eu un regain d'activité néo-nazie aux élections de la semaine dernière, en Bavière. Naturellement, tous ceux qui ont connu la Seconde Guerre mondiale sont quelque peu nerveux.

Il est difficile de savoir ce que signifie cette résurrection de l'extrême droite en Allemagne. Mais on peut s'attendre à ce que de nombreux anciens nazis, après avoir tout fait pendant 20 ans pour nier leur appartenance au national-socialisme, découvrent aujourd'hui qu'il serait politiquement utile de ne plus rien démentir.

Pour mieux connaître la situation, j'ai eu une entrevue avec un éminent Bavarois.

— Herr Schmidt, merci de me recevoir ! Puis-je vous demander votre opinion sur les rumeurs voulant que vous ayez été membre du Parti nazi ?

— Ce ne sont pas des rumeurs. J'ai été un nazi loyal jusqu'à la toute fin.

— Mais vous avez dit le contraire aux procès de Nuremberg !

— Mensonge ! Demandez à n'importe qui : penser à Schmidt, c'est penser aux nazis; penser aux nazis, c'est penser à Schmidt !

— Mais vous n'avez sûrement pas joué un grand rôle; vous étiez probablement un petit fonctionnaire, une victime des circonstances ?

— Voulez-vous donc ruiner ma carrière politique ? J'ai été gauleiter pour toute une région. Voulez-vous voir mes bottes noires ?

— Tout de même, à votre procès, vous avez dit ne pas connaître Eichmann.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? J'ai été le meilleur ami d'Eichmann. Nous avons travaillé côte à côte dans le même bureau. Au vestiaire, nous partagions la même case.

— Mais n'est-il pas vrai que vous n'avez fait que suivre les ordres qu'on vous donnait ?

— Vous en avez de bonnes. C'est moi qui donnais les ordres. Pensez-vous que je n'étais qu'un automate qui ne faisait qu'accomplir ce qu'on lui disait de faire ?

— Il faut m'excuser. Il faut croire que j'ai été trop influencé par votre témoignage à Nuremberg.

— Je n'étais pas moi-même à Nuremberg. Je ne me souvenais de rien. Mais tout me revient maintenant.

— Vous avez dit que vous aviez perdu confiance en Hitler dès 1933 et que vous n'étiez resté dans le parti que par crainte d'être jeté en prison.

— C'est ridicule. J'aimais Hitler comme un frère. Il m'a donné la Croix de fer et j'ai encore une photo autographiée où l'on me voit en compagnie du Führer et d'Eva Braun. La voici parmi mes dossiers pour la campagne électorale.

— Alors vous n'étiez donc pas du complot d'assassinat de Hitler en 1944 ?

— Au contraire, c'est moi qui découvris le complot et qui sauvai la vie de Hitler.

— Vous avez dit également à Nuremberg que vous n'aviez jamais soupçonné l'existence de camps de concentration en Allemagne.

— Comment ai-je pu dire cela puisque c'est moi qui les ai fait construire. Je suis le père des camps de concentration !

— Vous avez certainement changé depuis 1946.

— A cette époque, j'étais sous le coup de l'émotion à cause de tout ce qui arrivait. J'espère que les gens me jugeront, non pas d'après ce que j'ai dit en 1946 mais d'après ce que j'ai fait en 1939.

— Je vous remercie, monsieur !

— Tout le plaisir fut pour moi et, avant de nous quitter, Heil Hitler !

(Tous droits réservés)

des cadeaux de noël originaux ?

nos deux magasins en sont pleins !

LES IMPORTATIONS C.M. LTÉE

le magasin d'escompte de distinction

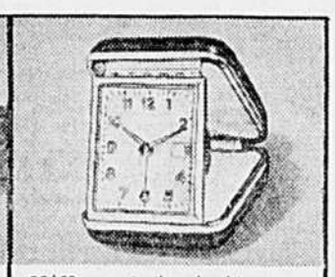
5 bonnes raisons de magasiner chez C.M.

- Vous participez aux 2 grands concours de Noël — $5,000 de prix à gagner
- Vous avez un plus grand choix d'articles — Le cadeau c'est notre spécialité
- Vous profitez de prix spéciaux — Chez C.M. un achat est toujours une aubaine
- Vos achats sont gratuitement emballés dans un papier "cadeau" de luxe
- Vos achats sont garantis, remboursables et échangeables — (carte "Credico" honorée)

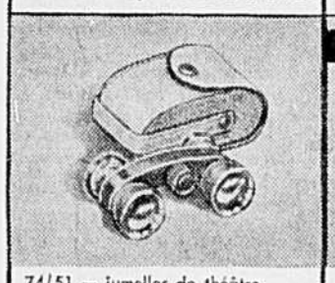
Vous êtes toujours mieux servi chez C.M.



49/5 — montre de plongée, cour. $17.95 — C.M. $13.45
Un choix de plus de 200 montres



55/52 — réveil calendrier, cour. $9.95 — C.M. $7.45
Un choix de 70 modèles



74/51 — jumelles de théâtre, cour. $12.00 — C.M. $8.95
Un choix de 20 modèles



65/283 — polaroïd Swinger, cour. $24.95 — C.M. $19.75
Plus de 75 modèles de caméra



65/424 — sac pour caméra, cour. $12.95 — C.M. $9.75
Un choix complet d'accessoires-photo



65/481 — ciné-caméra Argus, cour. $65.00 — C.M. $51.90
Plus de 25 modèles disponibles



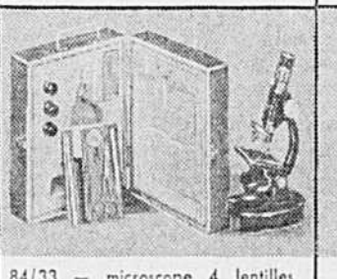
84/56 — télescope Tasco, cour. $17.95 — C.M. $14.50
Un choix de 10 modèles



77/456—radio portatif, cour. $29.95 — C.M. $23.95
Un choix de plus de 50 modèles



77/461 — magnétophone "Miny", cour. $27.95 — C.M. $20.95
Un grand choix de modèles



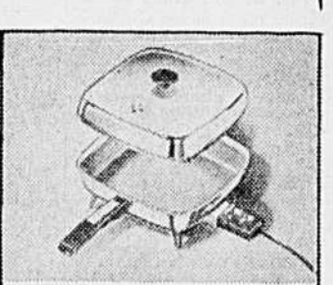
84/33 — microscope 4 lentilles, cour. $16.00 — C.M. $11.95
Un choix de 10 modèles



64/2xc — dactylographe Royal, cour. $79.95 — C.M. $49.95



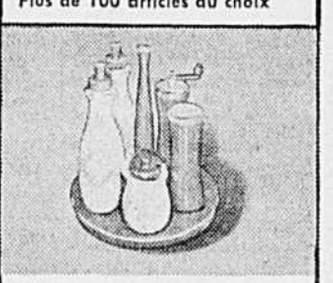
70/141 — cristal taillé (3 pièces), cour. $22.95 — C.M. $15.30
Des centaines d'articles au choix



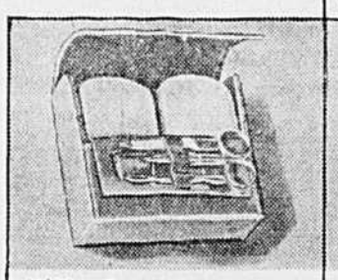
75/310 — poêle électrique, cour. $31.95 — C.M. $22.50
Plus de 100 articles au choix



75/28xc — cafetière Corning Ware, cour. $5.95 — C.M. $4.75
Un choix complet d'ustensiles



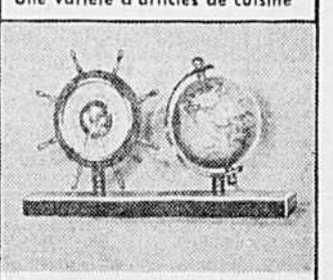
75/5 — ensemble de table (6 pièces), cour. $7.50 — C.M. $5.95
Une variété d'articles de cuisine



40/35 — Trousse de voyage, cour. $4.50 — C.M. $3.35
Nombreux autres modèles



67/424 — bar portatif, cour. $29.75 — C.M. $22.75
Un choix de 10 modèles



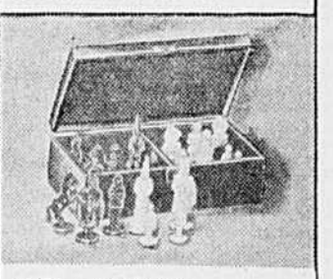
32/13 — baromètre, cour. $12.25 — C.M. $8.20
Un choix de 40 modèles



76/232 — séchoir "Fair Lady", cour. $32.40 — C.M. $24.75
Un choix varié d'articles électr.



40/42 — coffret à bijoux, cour. $17.95 — C.M. $13.50
Un choix de 15 modèles



40/31 — jeu d'échec, cour. $21.75 — C.M. $16.25

Deux magasins : 8225, boul. St-Laurent, tél. : 389-8081 — 5975, boul. Monk, tél. : 769-8815 — Heures d'ouverture : de 9 a.m. à 6 p.m., samedi jusqu'à 6 heures.

La conception que le Québec se fait des travailleurs sociaux est fonctionnelle selon le sous-ministre Marier

de notre envoyée spéciale
Claire Dutrisac

OTTAWA — "La conception que nous avons des besoins de main-d'oeuvre dans le domaine de la sécurité sociale et du bien-être est fonctionnelle. La détermination des besoins de main-d'oeuvre devrait se faire à partir d'une conception fonctionnelle de la division du travail et de la répartition du personnel dans les tâches correspondantes", a déclaré M. Roger Marier, sous-ministre de la Famille et du Bien-Etre social dans son allocution au congrès "sur les besoins en main-d'oeuvre dans le domaine du bien-être social", organisé sous les auspices de l'Association des universités et des collèges du Canada.

Convenant qu'il y a, au Québec comme ailleurs, pénurie de travailleurs sociaux, M. Marier a cependant souligné que si l'on élargit la conception actuelle du travail social, on est amené à établir des degrés dans les tâches et l'on pourrait, de ce fait, pallier la pénurie à laquelle on doit faire face par des niveaux de formation différents, selon la nature des tâches.

Notons qu'avec Mlle Simone Paré, de l'université Laval, le sous-ministre de la Famille était le seul conférencier de langue française.

Le "non" du Québec

Parlant devant une centaine de délégués des universités et collèges canadiens et de représentants de ministères fédéraux et provinciaux, en grande majorité anglophones, M. Marier a d'abord dit pourquoi le Québec avait dit non au programme des "Federal Welfare Grants".

Le gouvernement du Québec ne voulait pas intervenir dans l'allocation que les universités font de leurs ressources ni dans les choix qui sont les leurs pour identifier les priorités de leur développement, ce qui aurait été inévitable en vertu du programme fédéral. Les universités au Québec reçoivent des subventions générales du ministère de l'Education. L'éducation du personnel dans le secteur du bien-être, "c'est de l'éducation qui constitue un champ absolument réservé, l'hypothèse de base, implicitement contenue dans le programme des "Federal Welfare Grants" repose sur le rôle-clé de la profession de travailleur social dans la réalisation des tâches dans le domaine du bien-être. Elle surestime nécessairement la pénurie du personnel et introduit dans la détermination de la demande de main-d'oeuvre un coefficient rigide qui, s'il n'est pas respecté, ne peut se compenser par une substitution alternative de personnel sans modifier considérablement la qualité de la production des services."

Le conférencier favoriserait plus tôt le développement d'équipes multidisciplinaires pour résoudre des problèmes à facettes multiples."

"La pénurie même des travailleurs sociaux peut-être indûment accentuée par leur utilisation dans des postes autres que ceux dans lesquels ils peuvent mettre à profit leur compétence spécifique".

Traitant de la division fonctionnelle des tâches, M. Marier les groupe en quatre catégories, selon quatre critères :

A) Selon la nature de la relation avec la clientèle. Il peut s'agir d'une clientèle individuelle ou d'une clientèle de groupe ou de caractère communautaire. Ces fonctions peuvent toutes se situer au niveau de l'exécution des politiques. Au sein de ce groupe, le conférencier établit trois niveaux :

1) Un niveau élémentaire qui implique, dans la relation avec la clientèle, des limites minimums d'interaction. 2) Quand la relation directe avec la clientèle implique une interaction qui peut se situer dans le cadre de la législation, de politiques définies, de procédures et de formulaires, les exigences de la formation seront beaucoup plus considérables. 3) Si les services sociaux donnés sont de caractère thérapeutique, un troisième niveau de compétence apparaît. C'est à cette sorte de fontion que les travailleurs sociaux ont aspiré et c'est le champ qu'ils ont largement occupé.

B) Le deuxième critère posé par M. Marier est en relation avec l'identification de fonctions administratives. "Sous ce titre, a-t-il précisé, mentionnons la fonction attachée à la réception ou à l'admission des cas et les fonctions de supervision et de direction." Le responsable, à l'admission, même s'il peut avoir des qualifications inférieures au niveau de gradué d'université en service social, doit se recruter parmi les plus compétents.

C) Un autre critère qui peut affecter la division des tâches et le jugement à apporter sur les exigences en formation de personnel a trait à la décentralisation de l'autorité quant aux décisions.

D) Enfin, le dernier critère a trait aux positions, dans le secteur du bien-être, qui sont associées à l'élaboration des politiques, à la recherche nécessaire et préalable, et à leur formulation. "Il ne fait pas de doute que les qualifications exigées pour ces fonctions requièrent une formation universitaire au niveau gradué. Toutes les disciplines des sciences humaines peuvent assurer la formation de ce type de personnel, y compris les sciences commerciales et administratives."

Le sous-ministre a terminé son exposé en brossant un tableau des diverses initiatives du gouvernement du Québec pour établir la division du travail et la répartition du personnel en rapport avec la conception qu'il venait d'exposer.

Le ministère de l'Education a offert aux candidats acceptés par les écoles de service social universitaires à l'étude du service social 100 bourses, d'une valeur de $1,200 chacune. Ces bourses ne tiennent pas compte des ressouces financières de l'étudiant mais de son mérite, celui qui en profite doit s'engager à accepter au Québec un poste jugé prioritaire, tant au secteur public de la pratique qu'au secteur para-public. Pour chacune des années pour lesquelles cette bourse lui est décernée, l'étudiant devra travailler pendant une période de deux ans.

Seulement 62 de ces bourses ont trouvé preneurs pour la présente année académique. A ces bourses, s'ajoutent deux autres programmes : celui des bourses de perfectionnement pour les gradués de toutes les disciplines et celui des bourses de perfectionnement destinées aux fonctionnaires eux-mêmes.

Depuis 1958, un programme de cours pour la formation du personnel du ministère du Bien-Etre social et pour celui des institutions qui dépendent de lui a été mis en oeuvre. Cette formation en cours d'emploi est dispensée en plusieurs endroits, dans la province : il équivaut à un peu plus d'un an de travail à temps complet et s'échelonne sur une période de cinq ans. Près de 250 personnes ont suivi ces cours avec succès.

Parallèlement à ces cours de socio-pédagogie, des écoles d'aides sociales se sont développées, à Montréal d'abord, à Trois-Rivières et à Sherbrooke, sous des auspices privées. Tout récemment, le ministère de l'Education a décidé de rattacher et d'associer les écoles d'aides sociales au secteur public. Selon ce nouveau statut, le cours d'aide sociale se situe, désormais, au niveau pré-universitaire et professionnel et s'étend sur une période de deux années.

Une profession où l'on méprise les tâches de soutien est vouée à la sclérose

—Mlle Simone Paré

OTTAWA, (par C. D.) — "Une profession où tous veulent détenir les plus hauts grades et occuper les postes de commandes et où l'on méprise les tâches de soutien est vouée à la sclérose et à l'extinction rapide". C'est de la profession de travailleur social dont parlait ainsi Mlle Simone Paré, directrice de l'Ecole de service social, à l'Université Laval.

Mlle Paré commentait l'allocution, présentée hier, dans la matinée, par le professeur John S. Mortan, de l'Ecole de service social de la Columbia University de New York, aux membres du congrès de l'Association des universités et collèges du Canada.

Les discussions des membres du congrès sur les besoins de la main-d'oeuvre dans le domaine du bien-être social semblent s'acheminer vers un même objectif : le fractionnement de la profession, en degrés; et en corollaire, un éventail varié de fonctions et de formations. Collant de très près à la situation du Québec en ce domaine et aux changements que le Rapport Parent a introduits et introduira dans l'éducation, la conférencière s'est dit d'accord avec certains points soulevés par M. Morgan. Oui, les statistiques, si précises soient-elles, n'ajoutent rien au fait brutal qu'un petit nombre de personnes doivent répondre, au Québec, aux besoins de la population en matière de bien-être, soit par l'administration des mesures législatives qui visent à résoudre des difficultés sociales diverses, soit par l'application des méthodes traditionnelles du service social proprement dit.

L'enseignement de demain

Le professeur Morgan a parlé d'établir trois niveaux de formation dans la profession du service social: le niveau du collège (Under-Graduate) conduisant à un baccalauréat spécialisé, celui de la maîtrise (Graduate) et celui du doctorat (le Post-Graduate). Une nouvelle période s'ouvre maintenant au Québec et il semble que l'enseignement qui a trait au bien-être social y comptera quatre degrés:

1) — Un degré technique exigeant comme base la formation de onzième année et correspondant à la douzième et à la treizième année. Ce degré relèverait de structures gouvernementales.

2) Un premier degré universitaire conduisant à l'obtention d'un baccalauréat spécialisé en bien-être social ou en service social.

3) Le degré de la maîtrise dont la préparation exigerait une ou deux années après le baccalauréat spécialisé;

4) Le doctorat.

Evoquant les implications pédagogiques de cette réorganisation, Mlle Paré a déclaré: "Nous avons d'abord besoin, à mon sens, non seulement de reconsidérer les programmes de formation professionnelle ou préprofessionnelle mais aussi les méthodes employées pour servir les populations qui manquent de bien-être."

On parle beaucoup de méthodes modernes, qui sont très en vogue, surtout dans le milieu rural, et qui se nomment: Service social de groupe, développement communautaire, organisation communautaire, animation sociale.

"Mais si on faisait le recensement de ceux qui les emploient, on découvrirait que le nombre de travailleurs sociaux y est infime comparativement à d'autres professionnels."

Mlle Paré s'interroge : "Occupons-nous vraiment les postes qui devraient être les nôtres, utilisons-nous vraiment les instruments d'action qui sont susceptibles de nous assurer l'action la plus efficace ?"

"Nous avons besoin, a souligné la conférencière, d'entreprendre, au Canada, plus de recherche sur l'efficacité et le coût humain et matériel des méthodes que nous employons avec nos clients. Des recherches précédentes ont fait douter de l'efficacité de service social personnel (casework) en nombre de cas. Ces recherches, à leur tour, ont été critiquées. On peut se demander si nous possédons en nombre suffisant les instruments de mesure et les spécialistes capables de nous éclairer ?"

A partir de cette remise en question des méthodes actuelles d'éducation, de rééducation et de traitement, la conférencière se demande si, de nouvelles méthodes étant prônées, il ne faudrait pas faire auprès des candidats au service social une publicité modifiée, moins centrée sur les aspects cliniques individuels de la profession, mettant davantage en lumière les aspects collectifs et les dons d'animateur démocratique qui seront requis des travailleurs sociaux de l'avenir. Une telle orientation exigerait des professeurs et des superviseurs formés en conséquence.

Dans son exposé en matinée, le professeur Morgan a fait remarquer que le service social n'est pas principalement une profession féminine, comme on le croit en certains milieux. Pour un total de 268 diplômés, en maîtrise, en 1963-64, il y avait 145 hommes et 113 femmes.

Mlle Paré, sur ce point, est d'accord avec le professeur Morgan. Une recherche devrait être entreprise sur le nombre de jeunes filles et jeunes femmes qui demeurent dans la profession après leurs études. Il faudrait intensifier la publicité pour recruter des jeunes garçons, surtout au Québec où les écoles, principalement celles de langue française, ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'étudiants.

"Après dix ans de fonctionnement, notre école avait déjà perdu, principalement par le mariage des jeunes filles, le quart des diplômés qu'elle avait mis sur le marché du travail."

Selon la conférencière, la pénurie de professeurs, de chercheurs et de superviseurs est peut-être encore plus aiguë en service social que la pénurie de praticiens. La réorganisation de l'enseignement à quatre niveaux, comme on le prévoit au Québec, fera obligatoirement appel au même petit groupe d'enseignants pour les cours et les stages. "que deviendront les études de doctorat, les publications, les travaux de recherches qui doivent nécessairement être entrepris par ces mêmes personnes ?" Seulement deux personnes de langue française détiennent actuellement un doctorat en bien-être social, au Canada, et toutes deux sont accaparées par l'enseignement et l'administration. A moins que l'on forme plus de docteurs (en service social), plus de vrais pédagogues de l'enseignement théorique et pratique, plus de chercheurs et plus de praticiens, toutes les charges de la préparation préprofessionnelle ou professionnelle retomberont sur le même petit groupe de professionnels et préprofessionnels.

"Je crois fermement, a dit Mlle Paré, qu'il existe des bornes au-delà desquelles l'enseignement d'une personne devient improductif parce qu'insuffisamment préparé et déjà dépassé, faute de temps pour un renouvellement indispensable."

Il semble qu'on se trouve dans un cercle vicieux. Aussi, la plus grande collaboration possible devra s'établir entre les écoles universitaires, les groupes de travailleurs professionnels et proprofessionnels, les services sociaux et les centres de formation non universitaires. Les degrés auxquels aboutissent les différents programmes de formation devront déboucher sur des fonctions clairement délimitées et officiellement reconnues par tous. Il faut une hiérarchie dans la formation et dans la pratique pour que les clients soient mieux servis par les personnes les plus aptes à le faire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à l'Hôtel de ville de la Cité de Chambly, MERCREDI le VINGT-ET-UNIEME jour du mois de décembre, mil neuf cent soixante-six (21 décembre 1966) à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

La Commission Municipale de Québec, par décision en date du 14 novembre, 1966, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles sous l'autorité de la Loi des Cités et Villes, article 550, tel qu'amendé par 24, Georges V, chapitre 33, section 3.

Propriétaire	Description	Taxe mun.	Taxe scol.	Intérêt
Frappier, Adrien	P. 30	$ 609.74	$ 386.04	$ 74.04
Plante, Donat	26-361- P362	261.57		13.82
Denault, Roland	130 P155	73.40	48.40	12.89
Beauvais, Gérard	P. 90	230.65	76.82	15.55
Daigle, Mme Madeleine	115-121	518.47	177.80	37.91
Suss-Wool Realty	278-1	10.93	15.03	2.17
Suss-Wool Realty	P123	125.31	76.72	8.37
Suss-Wool Realty	280P1			
Suss-Wool Realty	279P289	935.86	70.11	69.30
Suss-Wool Realty	P279	282.80		9.89
Suss-Wool Realty	P289-1-2	4,548.15	60.90	287.24
Suss-Wool Realty	P289	147.08	68.06	27.33
Suss-Wool Realty	P289	463.80	.91	29.79
Philip Borrow in Trust	P273	34.92	507.74	32.41
Philip Borrow in Trust	P273	333.50	507.74	50.46
Philip Borrow in Trust	280P1-2	1,910.51	1,305.37	154.53
Philip Borrow in Trust	280P1-2	904.62	210.40	32.83
Suss-Wool Realty	P286	25.34	7.00	2.14
Philip Borrow in Trust	P286	146.91	72.01	9.13
Suss-Wool Realty	P286	16.50	8.36	1.09
Kettaneh Charles	P296	11.80	483.49	32.19
Kettaneh Charles	P296	3,836.89	292.77	160.64
Hynes John F.	170-12 P1	357.75	14.87	18.34
Cathan Const.	251-53, 14-2	141.95	32.41	12.05
Cathan Const.	231-54, 14-3	121.60	27.78	8.12
Tsoukatos G.	3350	10.14		.42
Tsoukatos G.	3351	11.81		.49
Tsoukatos S.	268-222	11.83		.49
Tsoukatos S.	278-223	10.14		.47
Douglas Gordon	272-57	8.04		.17
Mme Mozsa J. Lasonczy	272-74/5	14.03	8.40	.92
Koleti F. & Leufer O.	272-85	6.96		.17
Wilding Allan P.	272-120	7.07		.17
Henry Robert	272-121/2	14.24		.34
Bako Frank	272-177	8.04	10.50	1.56
Biage Adélard	26-291	210.28	59.32	8.46
Mainville Guy	26-372	230.44	58.62	9.12
Jodoin Roger	16-6/7	23.10	17.32	1.75
Coupal Réal	130-166	280.27	159.07	16.88
Coupal & Frères Ltée	130-162/3			
Coupal & Frères Ltée	165/7	409.58	150.41	18.06
Deckelbaum H. G.	P118-122	168.20		5.29
Gastonguay J. M.	273-1879	26.20	14.70	1.80
Laird John	273-1894/6	226.84	329.16	33.45
Jedby Corp.	289-30	1,311.71	58.15	49.40
Colette Lionel	130-136/7	9.80	8.57	.86
Philip Borrow in Trust	280P1	73.60	112.05	10.98
Lemire René	271-10/3	207.01		5.84
Jenny Smith Rena	110-44/3	382.64		16.05
Caron Gérard	271-P35	174.90	190.75	16.23
Alonzo Guil	268-44	266.38		2.77
Alonzo Guil	268-62	265.71		2.85
Matusiak Joseph	268-91	262.61		2.74
Swanson Angus	270140-1	15.60	23.27	1.57
Kyriskakis M.	270-158/9	23.60	23.10	2.09
Kyriskakis M.	270-200/1	23.60	23.10	2.19
Schluff Hans	270-206/7	21.90	21.52	2.18
Martin L. Francis	270-391	6.00	3.15	.28
Geiger George	270-409	7.01	7.34	.66
Geiger George	270-434	7.01	7.34	.12
Segal Mme A.A.	272-19	7.00		.15
Segal Mme A.A.	272-20	6.91		.15
Weissenberg Mlle J.	272-52	6.60	4.20	.38
Plaza Realty	3581	214.51	118.75	12.64
Plaza Realty	3582	43.40	24.04	2.41
Plaza Realty	3597	54.21	29.97	3.32
Plaza Realty	3621	6.60	3.64	1.94
Archambault J. L.		48.00	24.37	1.28
Coupal G. R. A.	1P92-93	643.05	774.00	46.25
Grisé Léo	P94-95	147.50	214.51	15.64
Monaco Hotel Inc.	113P6/15-19	2,127.66	1,717.29	298.16

Les immeubles susdits sont du cadastre officiel du Village du Bassin de Chambly, du Village du Canton de Chambly, et de la Paroisse St-Joseph de Chambly.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

DONNE DANS LA CITE DE CHAMBLY, ce 25ième jour de novembre (1966), mil neuf cent soixante-six.

Le greffier,
Marthe E. Mongrain

Moscou critique un journaliste canadien

MOSCOU (AFP) — Un journaliste canadien, M. Peter Worthington, correspondant à Moscou du journal "Toronto Telegram", est sévèrement pris à partie ce matin par la "Pravda" qui l'accuse de "dénonciation".

Le journal soviétique reproche notamment au correspondant canadien d'être l'auteur d'un article paru il y a quelques jours dans le "Toronto Telegram", dénonçant la conduite du correspondant de la "Pravda" au Canada, V. Ozerov, s'efforçant de mettre en doute l'activité journalistique de ce dernier, sous le prétexte qu'il a jadis fait partie d'une délégation de journalistes soviétiques à Cuba . . .

"Les journalistes qui défendent les intérêts de la paix et de la coopération internationale ne sont sans doute pas du goût de M. Worthington", écrit le journal. Et on peut se demander pour qui travaille-t-il ? Pour le journalisme, ou pour les petits calomniateurs inspirés et payés par des sources inavouables".

Cité de BEACONSFIELD
SOUMISSIONS
EDIFICE DES TRAVAUX PUBLICS

Des soumissions pour la construction d'un édifice des Travaux publics sur Beaurepaire Drive, dans la Cité de Beaconsfield, sont demandées. Des soumissions incluses dans des enveloppes blanches scellées, marquées comme ci-dessus, adressées au gérant, au soin de l'architecte, seront reçues au bureau de l'architecte, à 4626 Ste-Catherine ouest, Westmount, jusqu'à 16:00 hrs, vendredi le 16 décembre 1966. Chaque soumission devra être signée par le soumissionnaire avec son adresse d'affaires sur la formule fournie et sera accompagnée d'un chèque certifié au montant de $15,000 tel que spécifié dans le devis.

Les plans et devis peuvent être vus à la salle des plans de l'Association des constructeurs de Montréal, Place de la Savane ou au bureau de l'architecte. Les soumissionnaires peuvent se procurer lesdits plans et devis au bureau de l'architecte après midi, le vingt-neuf novembre sur dépôt d'un chèque de $100.00 pour chaque collection, payable à l'architecte comme assurance du retour des documents en bon état. L'architecte peut faire des déductions si l'on avait perdu ou endommagé les documents. Si le soumissionnaire faillit de soumettre une soumission valide, ou s'il ne rapporte pas les documents en une quinzaine de jours le chèque sera confisqué.

La Cité de Beaconsfield se réserve le droit d'accepter toute soumission ou de rejeter une ou toutes les soumissions s'il était jugé par elle qu'il en serait de son intérêt.

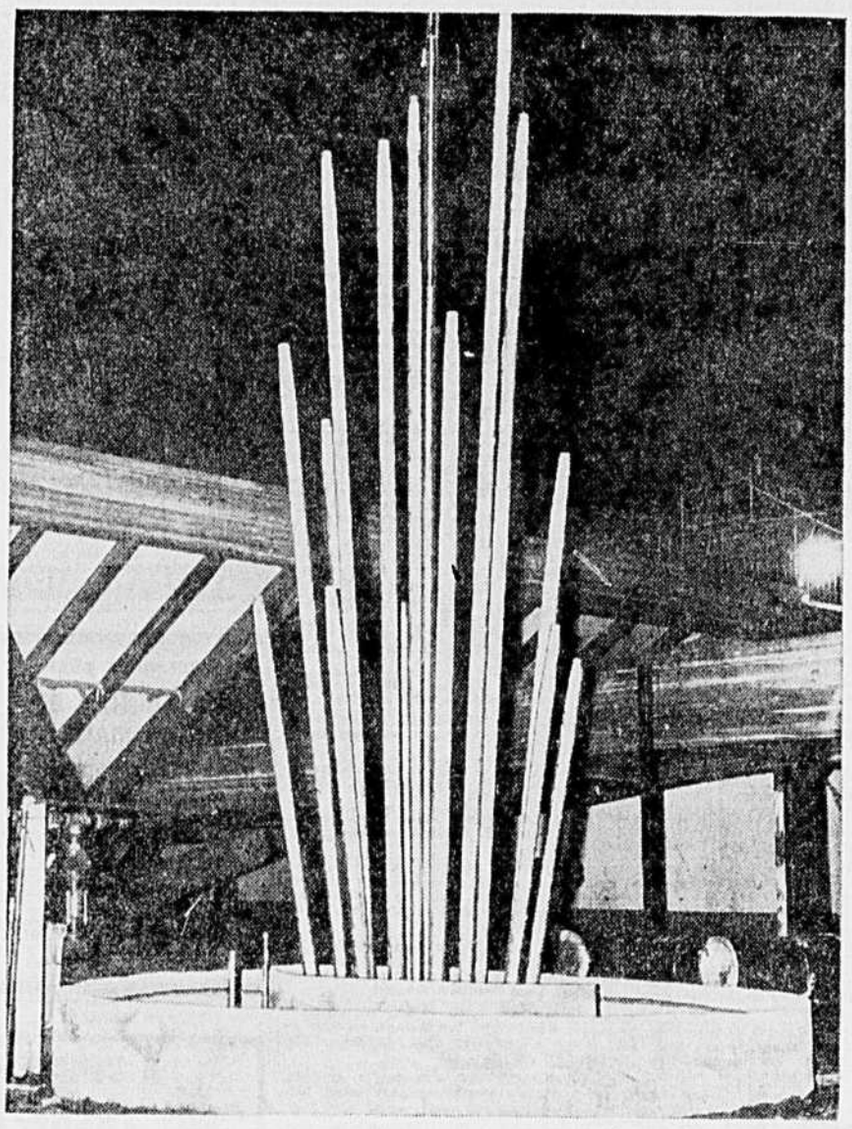


photo René Picard, LA PRESSE

La "Fontaine du Gaz Naturel"

Dans l'ombre de "Katimavik" et à peu de distance de "l'Arbre des gens de chez nous", une "Fontaine du Gaz Naturel" a été aménagée au coeur de l'immense terrain du Pavillon du Canada à Expo 67. D'un grand bassin circulaire s'élève une gerbe de quatorze tuyères argentées, de dix à vingt-deux pieds de haut, d'où, à partir de l'ouverture de l'exposition, sortiront les flammes bleues et jaunes du gaz naturel. Une mise à feu d'essai, hier, à la fin de l'après-midi, en présence de M. H. Leslie Brown, commissaire général du Pavillon du Canada, a permis d'apprécier la beauté gracieuse et discrète de cette fontaine lumineuse.

Le Canada s'apprête à accorder une aide substantielle à l'Inde

OTTAWA, (par L.B.) — Le premier ministre Pearson va dévoiler incessamment quelle aide additionnelle le Canada s'apprête à accorder à l'Inde. Il a parlé hier d'une aide "substantielle".

Il a déclaré qu'un comité du cabinet avait revu la question au cours du week-end et qu'un rapport venait de lui être remis. Le cabinet devait se prononcer à sa réunion de ce matin.

Le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a demandé au premier ministre quelle quantité des quelque 30 millions de boisseaux de blé donnés à l'Inde récemment avait été livrée en vertu du plan Colombo.

"Une certaine quantité fut livrée en vertu du plan Colombo, a répondu M. Pearson. Une grande quantité fut livrée lors de la famine du printemps dernier. Nous envisageons maintenant d'y ajouter des quantités substantielles, face à la nouvelle situation de famine. Nous espérions pouvoir renouveler la livraison totale l'an prochain si de nouvelles difficultés survenaient."

Le premier ministre a par ailleurs promis à un autre député d'examiner la possibilité d'accroître l'aide technique à l'Inde.

"Je ne peux rien dire là-dessus, a-t-il dit, mais je vais m'en occuper. Je sais qu'il y a certaines difficultés à ce sujet-là. Je sais également que l'Inde veut augmenter l'importation de fertilisants pour résoudre le problème à long terme . . ."

M. Caouette : "mort aux vaches . . ."

Au cours d'un autre débat, le chef créditiste Réal Caouette s'est dit d'avis qu'il fallait aider les pays qui ont besoin de nourriture mais que leur principal problème restait celui de l'éducation.

Il suggère ainsi "à l'Inde qui compte 250 millions de vaches, la moitié de la population du monde, d'adorer le Bon Dieu au lieu d'adorer les vaches, puis de manger les vaches pour se nourrir. Les Hindous n'ont pas encore compris, dit-il. Ils se battent entre eux pour sauver les vaches au lieu de sauver le peuple".

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DMY-66-11283
pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.)
le mardi 13 décembre 1966
Région Montmorency
Poste C & D Chaudière
FOURNITURE DE QUATRE (4) TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE MONOPHASES
3333/4444 kVA

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de six mille dollars ($6,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 23 novembre 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DMY-66-11284
pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.)
le mardi 13 décembre 1966
Région Montmorency
Poste St-Casimir
FOURNITURE DE QUATRE (4) TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE MONOPHASES
3333/4444 kVA

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de six mille dollars ($6,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues

Les co-secrétaires,
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 23 novembre 1966.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ARCHAMBAULT (Yvette) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Rolland Archambault, née Yvette Gagnon-Lebrie, demeurant 170 ouest, Sauriol, mère de Diane. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBIN (Maurice) — A Ville LaSalle, le 25 novembre 1966, à l'âge de 44 ans, est décédé Maurice Aubin, époux de Simone Belair, demeurant au 184, 5e ave, Ville LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault,
512 rue de l'Eglise, Verdun,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière du Christ-Roi, de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAILLARGEON (Alice) — A St-Hubert, le 27 novembre 1966, est décédée Alice Achim, épouse de Wilfrid Baillargeon, demeurant au 6750 Côte-Noire, mère de Mme Rita Huberdeau, Mme O. Fournier (Rollande), Mme H. Dodd (Denise), Mme P. Laroche (Nicole), Mme Andrée Lemieux, MM. Yves et Gaétan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Darche & Fils Inc.,
86 rue Longueuil,
via St-Charles, Longueuil,
à 10 h., pour se rendre à l'église St-Jean-de-Lalande, de St-Hubert, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là, au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDIN (Ida) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mlle Ida Beaudin, fille de feu Arthur Beaudin et de feu Eva Couillard. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
302, rue Ste-Catherine est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDIN (Xavier) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Xavier Beaudin, époux de Reina Beaudin, demeurant 373 Laurier est. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Ernest) — A Montréal, le 26 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Ernest Bélanger, époux de feu Laurette Poudrette, demeurant au 2287 Beaconsfield, père de Rita, Fernande (Mme Yves Tremblay), Eva (Mme Denis Moisan), Gloria (Mme Claude Dupont), Lorraine (Mme Claude Roy). Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590 rue Rouen,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Zéphirine) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 80 ans et 6 mois, est décédée Mme veuve F.-D. Beaulieu née Zéphirine Dubeau, demeurant à 6220 Bergevin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1735, rue de l'Eglise,
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOGUE (Rosanna) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 59 ans et 4 mois, est décédée Mme veuve Lawrence Bogue, née Rosanna Duchesneau, demeurant 6877, 24e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOLDUC (Jacques) — Accidentellement, à Montréal, le 26 novembre 1966, à l'âge de 21 ans, est décédé Jacques Bolduc, fils de Berthe Rivest et de Georges Bolduc, demeurant à 1975, rue Sabatier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOILEAU (Mathilda) — A Montréal, le 26 novembre 1966, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme Camille Boileau, née Mathilda Beaudry. Mère de M. René Boileau. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
ave Notre-Dame-de-Grâce,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOMBARDIER (Jean) — Subitement, à East Fairfield, Vermont, le 28 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Jean Bombardier, époux de Georgette Marchand, demeurant à East Fairfield, Vermont. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Driscoll et Moran
East Fairfield
pour se rendre à l'église d'East Fairfield où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Dunham (Québec), lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BORZELLI, Hector (Ercole) — A l'Hôpital Jewish General, le 27 novembre 1966, est décédé Hector (Ercole) Borzelli, époux d'Elizabeth Nichilo et père d'Hector et de Natalie, frère de Nick, Tony et Mary (Lily Bruno). La dépouille mortelle est exposée au salon
Jos. C. Wray & Bro.
1234 rue de la Montagne
Le service funèbre aura lieu à l'église St-Anthony mercredi matin à 8 h. 30. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

Naissance

LAFRANCE — A Montréal, le 18 novembre 1966, à l'hôpital St-Luc, est né un fils à M. et Mme Roland Lafrance (née Claudette Rousseau), baptisé Joseph, Rosaire, Roland, Stéphane. Parrain et marraine : M. et Mme Rosaire Lepage, oncle et tante de l'enfant. Porteuse : Mme Jacqueline Sabourin, tante de l'enfant.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

CHARTRAND (Anna) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Arthur Chartrand, née Anna Mérineau, demeurant au 1430 rue Bélanger. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Léonide) — A Outremont, le 28 novembre 1966, à l'âge de 59 ans, est décédée Rév. Soeur Hélène de Marie, du St-Nom-de-Jésus-et-Marie. Exposée jusqu'à 9 h. p.m. à la maison mère, 1420, boul. Mont-Royal. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre, en la chapelle à 9 hres et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Maurice-D.) — A Outremont, le 28 novembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé Maurice-D. Clément, époux de Rolande Dugal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
J.-S. Vallée Ltée,
1111 ouest, rue Laurier,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Marie-Louise) — A Marieville, le 28 novembre 1966, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Gilbert-Henri Daoust, née Marie-Louise Rainville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Delphis Monast et Fils,
201, rue Dupont, Marieville,
pour se rendre à l'église paroissiale de Marieville, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (J.-Urgel) — A Saint-Urbain-de-Châteauguay, le 27 novembre 1966, à l'âge de 69 ans et 7 mois, est décédé J.-Urgel Desgroseilliers, époux de feu Hortense Meunier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Barrette, Ste-Marie
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Urbain-de-Châteauguay, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHERS (abbé Antonio) — A Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, le 27 novembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé l'abbé Antonio Desrochers, ancien curé de la paroisse St-Louis-de-Montfort, à Pont-Viau, demeurant à Sainte-Marguerite. La translation des restes aura lieu mercredi à 8 h. 45. La dépouille mortelle est exposée aux salons
J.-C. Filiatrault,
24, rue St-Florent, Pont-Viau.
Les funérailles auront lieu à 10 heures, en l'église St-Louis-Grignon-de-Montfort. Inhumation à St-Léonard de Nicolet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIONNE (Lucien) — A Montréal, le 28 novembre 1966 à l'âge de 58 ans est décédé M. Lucien Dionne, célibataire, demeurant à 1856 Dufresne. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.
2521 rue Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Henri) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Henri Dubois, fils de feu Alcide Dubois et de feu Cordélia Melançon, demeurant chez sa soeur, Mme Paul-Emile Larivière, 1646 boul. Desmarchais. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 rue Notre-Dame ouest,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Coeur-Immaculé-de-Marie où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER (Jeannine) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 41 ans, est décédée Mme André Ethier, née Jeannine St-Denis, demeurant au 4424 rue Berri. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau
à 8 heures 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 9 heures et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Jean-Paul) — A Montréal, le 26 novembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Jean-Paul Forget, époux d'Emma Guerard, demeurant à 2644 Davidson. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
à 8 h. 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNE (Manon) — A Montréal, le 26 novembre 1966, à l'âge de 2 ans, est décédée Manon Gagné, enfant de Marcel Gagné et de Fernande Beauchemin, demeurant 2590 Orléans. La cérémonie des anges aura lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.,
2521 est, rue Ste-Catherine,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-LaSalle, où la cérémonie sera célébrée à 2 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



Mme GERARD PERUSSE

A Pointe-aux-Trembles, le 27 novembre est décédée à l'âge de 37 ans, Mme Gérard Pérusse, née Jeannine LeBlanc.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants : Michel, Benoit, Sylvie ; son père et sa mère M. Mme Gaetan LeBlanc ; sa belle-mère, Mme Jeanne Pérusse ; ses soeurs M. Mme Jean-Paul Pérusse (Gertrude), M. Mme Claude Bruneau (Monique) et Mlle Anne-Marie ; ses frères : Jacques, Gaston, André, François, Bernard et son beau-frère M. Mme Maurice Pérusse.

Exposée chez Bonneville et Gingras à 11813 Notre-Dame Est. Service à 10 h. a.m. le 1er décembre en l'église Ste-Maria-Goretti.

GRAVEL (Marcel) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Marcel Gravel, fils de feu Irénée Gravel et de feu Eugénie Desautels, demeurant 4590 Delanaudière. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Jos. Lussier,
4733, rue Papineau
pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Arthur) — Accidentellement, à Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Arthur Grenier, époux de Jeannine Langevin, demeurant au 6649, 25e ave, Rosemont, Père de Jean-Guy, Gilles, René, Yves, Richard, Micheline, Louise, Jocelyne et Danielle. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRISE (Joseph-Arthur) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Joseph-Arthur Grisé, architecte, autrefois de la Banque Canadienne Nationale, époux en premières noces de Caroline Desjardins et en deuxièmes noces de Flora Desjardins. Père de Marie (Mme Jean-Maurice Lamy), Jean, du Rév. Père Jacques Grisé, C.S.C., Madeleine, Suzanne, Thérèse (Mme Guy Meunier), Paul et Gilles ; frère de Bernadette, beau-frère de Berthe Desjardins et de Soeur Marie-Thérèse Desjardins de la communauté des Soeurs du Bon-Pasteur. Demeurant à 12045, rue Daigle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINDON (Eléonore) — A Oka, le 26 novembre 1966, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme Hermas Guindon, née Eléonore Lamanque. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx et Frères
162, rue Notre-Dame, Oka
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka où le service sera célébré à 9 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HARDY (Thérèse) — A Duvernay, le 29 novembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédée Mme Yvon Hardy, née Thérèse Miron, demeurant à 430 croissant de Paris, mère de Ginette et Diane. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, boulevard Henri-Bourassa
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores où le service sera célébré, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEMOND (J.-A. Robert) — A Montréal, le 28 novembre 1966 à l'âge de 62 ans, est décédé M. J.-A. Robert Hémond, époux de Aldéa Landry. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
8535 boul. St-Laurent,
pour se rendre à l'église St-Béatrice d'Auteuil (cité Laval), et de là au cimetière Vimont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Blanche) — A l'hôpital Royal Victoria, samedi le 26 novembre 1966, est décédée Blanche Pelletier, épouse bien-aimée d'Ernest Labelle. La dépouille mortelle est exposée à la maison funéraire
J. P. Feron & Sons,
2252, rue St-Antoine.
Le service sera célébré à l'église St-Joseph, mercredi matin à 8 h. 30.

LAMARRE (Rodolphe A.) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Rodolphe A. Lamarre, époux de feu Antoinette Lapierre, père de Marcelle (Mme C. O'Hara), Jean, Suzanne (Mme W. Thompson), de Los Angeles, Californie et Jacques, de Dorion, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
302 rue Ste-Catherine est,
à 9 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Salette, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Jean-Baptiste, de Dorion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Marie-Louise) — A St-Lin-des-Laurentides, le 28 novembre 1966, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme Albert Larose, née Marie-Louise Morin, autrefois de Côte-St-Louis, de St-Esprit, demeurant à la Providence St-Antoine-de-Padoue, de St-Lin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly et Fils Ltée,
256, 12e avenue, St-Lin,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Esprit-de-Montcalm, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Florian-Antonio) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé Florian-Antonio Leclerc, autrefois de Plessisville et pensionnaire du CNR, époux de feu Alma Rooney et père bien-aimé du Rév. Père Irvine, S.M.M., curé de la paroisse Marie-Reine-des-Coeurs de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Rousseau,
avenue des Erables, Plessisville,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Calixte de Plessisville, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Hervé) — A LaSalle, le 26 novembre 1966, à l'âge de 57 ans, est décédé Hervé Leduc, époux de Claire Buteau, demeurant au 9463 Eastman, Cité LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 boul. Monk,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Louisa) — A Montréal, le 27 novembre 1966 est décédée Mlle Louisa Lefebvre, fille de feu Henri Lefebvre, et de feu Amélie Denault. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-De-LaSalle où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMAIRE-JOYAL (Amabilis) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Amabilis Falardeau, épouse en 1ères noces de Ernest Lemaire, et en 2èmes noces de feu Olivier Joyal. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LESCARBEAULT (Charlemagne) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé Charlemagne Lescarbeault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Benoit
2102, rue Fullum
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église Saint-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOISEAU (Denis) — A Duvernay, le 27 novembre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé Denis Loiseau, époux de Lucienne Patry, demeurant au 2945 boul. de la Concorde, Duvernay. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa est,
à 10 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores, où le service sera célébré à 11 h., et de là, au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAILLY (Albert) — A Brossard, le 26 novembre 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé Albert Mailly, époux de feu Emma Chevalier, demeurant au 1135 rue Pasteur, Brossard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant, à 2 heures en la chapelle du salon
Urgel Bourgie Ltée,
6259 boul. Monk,
et de là, au cimetiere de Hawthorn Dale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJEAU (Ignace) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Ignace Majeau, ex-employé civil de la cité de Montréal, époux de feu Elodie Champagne, père de Maurice, Ronald, Léopold et Gabriel Majeau, Mme Yvon Paquette (Rollande), Mme Jean Lachance (Marie-Jeanne), Mme Paul Beauregard (Alma). Il laisse 19 petits-enfants, 10 arrières-petits-enfants, 1 frère et 2 soeurs. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetiere de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Jeannette) — A Québec, le 28 novembre 1966 à l'âge de 44 ans 3 mois est décédée Jeannette Jasmin, épouse de Georges Martin, demeurant à 244 des Lilas ouest, appt 6. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des foyers funéraires
J. Bouchard & Fils Ltée
1290, 1ère avenue
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Odile où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière St-Charles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le trajet en automobile.

MASSICOTTE (Rosanna) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Philippe Massicotte, née Rosanna Veilleux, mère de Florence (Mme H. Demers), Rose (Mme M. Arpin), Raymond et Philippe. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e ave, Rosemont,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, de Rosemont, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEIKLE (John) — A l'hôpital Reine-Marie des anciens combattants, le lundi 28 novembre 1966, est décédé John Meikle, époux d'Alice Calder, père de David, Frank, Robert, Betty, Sheila (Mme C. Davies). Service jeudi après-midi à 1 heure à la chapelle J. W. MacGillivray & Sons, 5644 Bannantyne, Verdun. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

MESSIER (Rose-Anna) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Polydor Messier, née Rose-Anna Gauthier, mère de René, Robert, Mme Adrien Colette (Lilianne), Mme Paul-Emile St-Michel (Marguerite), Mme Raymond Fournier (Jeanne). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095 rue de Salaberry
à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Paul d'Abbotsford lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEUNIER (Germaine) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Arthur Meunier, née Germaine Trottier, demeurant au 8292 Drolet, appt. 2. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
8078 rue Drolet, angle Jarry,
à 8 h. 50, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEUNIER (J.-C.-A.) — A l'hôpital des Vétérans de Montréal, le 26 novembre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. J.-C.-A. Meunier, époux de Jeanne Paquette, demeurant à 52 Fréchette, Boucherville. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4737, rue Delorimier,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOQUIN (Albert) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Albert Moquin, autrefois du Lac Saguay, époux de feu Héloïse Clouâtre. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest, Outremont
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADON (Léona) — A Ste-Thérèse, le 27 novembre 1966, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Edmond Nadon, née Léona Barrette, demeurant à 47, rue St-Joseph. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Enrg.
61, rue Blainville ouest
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NORMANDIN (Lucinda) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 85 ans, est décédée Lucinda Normandin, épouse de feu Thomas Carpentier, demeurant au 5305 Garnier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Benoit,
1364 est, rue Laurier,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

PAGOTTO (Santina) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Andréa Pagotto, née Santina Lenarduzzi, mère de Caroline, Frank, Mme Rolland Bélanger (Louise), Albert et Elie (Hick). Elle laisse aussi 8 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUETTE (Rose-Anna) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 82 ans 5 mois, est décédée Mme veuve Israel Paquette, née Rose-Anna Guimond, demeurant 913 St-Ferdinand. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 ouest, rue Notre-Dame
pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARACIS (Evelina) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Pierre Paradis, née Evelina Trépanier, demeurant 2086 Wurtele. Elle laisse ses 2 fils : le Rév. Père Hercule Paradis, franciscain, et Bernard, sa brue Marie, ses ptiits-enfants, Paul, Louise, Pierre et Hélène. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198, rue Ontario est
pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATCH (Raymond) — Au Lac Mégantic, le 27 novembre 1966 à l'âge de 36 ans est décédé Raymond Patch, époux de Cécile Raymond, demeurant 128 Byron, Vimont. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
8535 rue St-Laurent
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Elzéar où le service sera célébré et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERUSSE (Jeannine) — A Pointe-aux-Trembles, le 27 novembre 1966, à l'âge de 37 ans, est décédée Mme Gérard Pérusse, née Jeannine Leblanc, demeurant au 45, 81ème ave, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée,
11,813 rue Notre-Dame est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRIER (Victor) — A Montréal, le 26 novembre 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé Victor Poirier, époux de feu Antonia Trudeau, demeurant au 1431 Fullum. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521 rue Ste-Catherine est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Montréal, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRUD'HOMME (Marie-Jeanne) — A St-François-de-Sales, Ville de Laval, le 26 novembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédée Marie-Jeanne Laviolette, épouse de feu Marcel Prud'homme, demeurant au 7058 boul. Des Mille-Iles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cyr & Urbain,
7020 boul. Des Mille-Iles,
à 9 h. 50, pour se rendre à l'église paroissiale de St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 10 h. et de là, au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACETTE (Albert) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Albert Racette, époux en premières noces de Laura Desjardins et en deuxièmes noces de Florida Champagne, demeurant à 222 Roy, Ville Lemoyne. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Clément-de-Viauville, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD (Willie)—A Montréal-Nord, le 27 novembre 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Willie Richard, époux de Marie-Reine Hétu, père de Réjean, Donald, André, Mme Maurice Dupont (Liette), Mme Jean-Guy Gaudry (Claudette), Mme Claude

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mardi 29 novembre 1966 / saint Saturnin, martyr / 82e année, No 277 / 4 cahiers / 56 pages / Les prévisions météorologique : ensoleillé, pluie ce soir / Minimum : 35 / Maximum : 40

La forte demande mondiale de pétrole va stimuler l'économie canadienne • En page 38

L'ONU refuse d'admettre Pékin — Le Canada s'abstient de voter

NATIONS-UNIES. (PC, AFP, PA, UPI) — L'Assemblée générale des Nations unies a défait par un vote de 57 contre 46 la proposition albanaise en faveur de l'admission de la Chine communiste à l'ONU. Dix-sept pays, dont le Canada, se sont abstenus de voter.

La résolution albanaise demandait l'admission immédiate de la Chine et l'exclusion "des représentants de Tchang Kaï-chek". Le vote de l'année dernière fut de 47 contre 47, avec 20 abstentions. La France, la Grande-Bretagne et l'URSS ont voté pour la résolution, les Etats-Unis contre.

Les Etats-Unis, avec l'appui de l'Amérique latine et de plusieurs pays d'Afrique et d'Europe, avaient obtenu, par 66 voix contre 48, avec sept abstentions, que la majorité des deux tiers était requise pour l'adoption de la résolution.

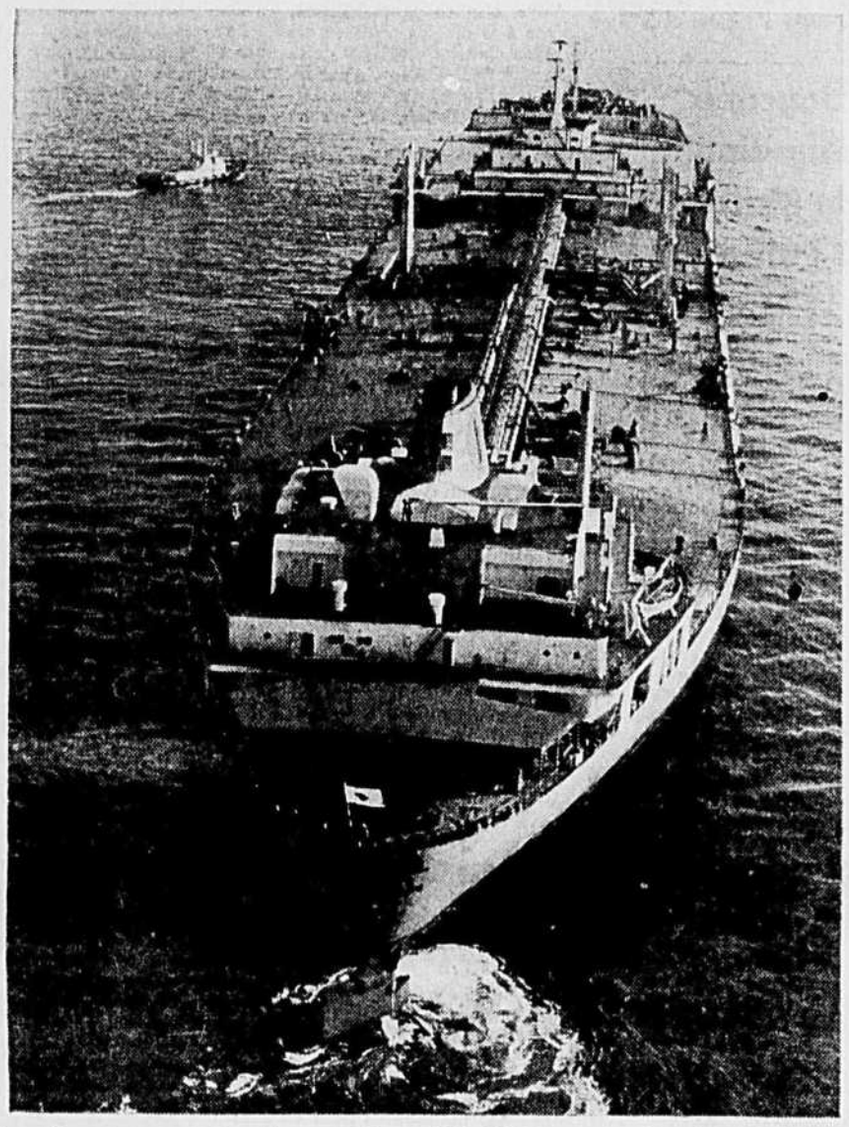
Ainsi donc, pour la seizième année, la Chine de Pékin se voit refuser un siège à l'ONU. L'un des 121 pays membres de l'assemblée était absent au moment du vote, et c'est le Laos. L'Union soviétique et l'Inde, champions traditionnels de l'admission de la Chine à l'ONU, se sont montrés fort tièdes cette année.

Repartition des votes

Après s'être prononcée sur la résolution albanaise — résolution principale — l'Assemblée eut à se prononcer sur une résolution italienne proposant la création d'une Commission chargée d'étudier la question de l'admission de la Chine communiste à l'ONU.

Par 51 voix contre 37, avec 30 abstentions, l'Assemblée a décidé que cette résolution italienne entrait également dans la catégorie des questions "importantes" et exigeait, pour son adoption, la majorité des deux tiers. L'Italie avait fait valoir qu'il s'agissait d'une question de procédure n'exigeant que la majorité simple, mais la Syrie a insisté pour la majo-

Voir ONU en page 2



Le plus gros navire du monde : 210,000 tonnes !

Le pétrolier japonais "Idemitsu Maru", qui est actuellement le plus gros navire du monde, avec ses 210,000 tonnes de jauge brute et sa longueur de 1,132 pieds, va commencer en décembre à transporter de l'huile du golfe Persique au Japon. Les Japonais sont tellement passés maîtres dans l'art de la construction navale que la construction de l'"Idemitsu Maru" n'a nécessité que huit mois. Le navire est tellement automatisé qu'il lui suffira d'un équipage de 32 hommes.

L'opposition veut que la loi de l'assurance-santé englobe tous les soins

par Luc Beauregard

OTTAWA. — L'opposition a tenté par tous les moyens hier d'élargir la portée de la loi de l'assurance-santé en sorte qu'elle couvre non seulement les honoraires des médecins mais aussi ceux des membres des professions paramédicales, comme les psychologues, les dentistes, les optométristes.

A deux reprises, des amendements à cet effet ont été déclarés irrecevables par le président et le comité plénier a ajourné ses travaux hier soir avant que le président n'ait pu se prononcer sur un troisième.

Le député néo-démocrate William Howe, d'Hamilton South, a présenté le premier amendement qu'a farouchement combattu le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Allan MacEachen, en invoquant une règle de procédure selon laquelle un amendement ne peut donner à un bill une portée plus grande que celle prévue dans la résolution initiale. Le ministre soutient en outre qu'il en coûterait des millions de dollars de plus par année pour assurer de tels services. Une bonne dizaine de députés ont défendu l'amendement, mais le président a tranché le débat en prenant à son compte les remarques de M. MacEachen sur les règles de procédure.

Ce fut au tour de l'ex-ministre conservateur Davie Fulton de soumettre une motion semblable, mais formulée différemment : ainsi, non seulement les soins prodigués par le médecin auraient été assurés mais aussi ceux prodigués sur l'avis ou avec le consentement du médecin.

Le président a de nouveau déclaré l'amendement irrecevable, pour les mêmes raisons, alléguant qu'il est irrégulier que

Voir OPPOSITION en page 2

AUJOURD'HUI

Foyers d'hébergement

Sept foyers pour loger les personnes âgées ont été construits dans la province de Québec. Sept sont en construction et 71 autres sont à l'état de projet. Claire Dutrisac a fait enquête sur cet important programme qui vise à loger les personnes âgées près des lieux où elles ont vécu et avec tout le confort moderne.

Voir le premier de la série de trois articles en page 5

Propriétaires mécontents

300 propriétaires mécontents de Verdun prennent d'assaut l'hôtel de ville et huent à qui mieux mieux les élus du peuple.

— Page 3

Le Rapport Montpetit

Un comité mixte composé des représentants des syndicats et du ministère des Postes sera formé, dès cette semaine pour étudier les recommandations du rapport Montpetit, déposé récemment aux Communes.

— Page 26

Le Canada et l'entrée de la Chine à l'ONU

Dans une interview exclusive à LA PRESSE, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, fait la synthèse de l'attitude — favorable — du Canada au sujet de l'admission de la Chine populaire aux Nations unies.

— Page 5

Washington croit que le cinquième essai nucléaire de la Chine rouge est imminent

Page 29

Le Québec bat tous ses records de chaleur

Alors que le sud de l'Ontario et l'Etat du Michigan sont ensevelis sous la neige, ici, au Québec, le temps doux d'hier et d'aujourd'hui bat tous les records pour les 28 et 29 novembre.

Hier, le thermomètre a grimpé à 60.6 degrés Fahrenheit, soit 5.6 degrés de plus que le record de 55 degrés enregistré en 1896.

Aujourd'hui, le thermomètre a grimpé à 55 degrés pour battre un autre record enregistré le 29 novembre 1934 alors que le mercure était monté à 54.8.

Toutefois, la météo prévoit que la température sera plus froide demain et les jours à venir. On prévoit également des chutes de neige locales à partir de jeudi. Les Laurentides, toujours selon la météo, seront gratifiées d'une bonne couche de neige pour la fin de semaine prochaine.

Pendant ce temps la pire tempête depuis Il est tombé jusqu'à 16 pouces de neige au 10 ans a frappé la région des Grands lacs. Michigan ...

(Voir en page 29)

Burundi: l'armée dépose le roi-adolescent Ntare V et proclame la république

BUJUMBURA, Burundi. (AFP, Reuter, PA, UPI) — Un coup d'Etat militaire dirigé par le premier ministre Michel Micombero a déposé le roi (mwami) Ntare V et proclamé la république au Burundi, petit Etat situé au coeur de l'Afrique.

Dans un message diffusé par la radio du pays, le premier ministre Micombero a annoncé qu'il assumait la présidence de la république et la direction d'un comité révolutionnaire formé d'officiers et que le gouvernement était dissous. La radio de Bujumbura a expliqué que le coup d'Etat s'était déroulé dans le calme, mais les aéroports ont été fermés et les voyages à l'intérieur du pays sont interdits.

Le jeune monarque de 19 ans, qui avait pris le pouvoir après avoir déposé son père le 8 juillet dernier, se trouvait au Congo où il a assisté aux fêtes marquant le premier anniversaire de la prise du pouvoir par le général Mobutu. Il devait regagner sa capitale demain.

A couteaux tirés

La nouvelle de la proclamation de la république au Burundi a causé peu de surprise car on ne faisait pas mystère depuis plus d'un mois à Bujumbura du conflit qui s'était élevé entre le souverain et son premier ministre. Le jeune monarque Ntare V voulait se défaire de son premier collaborateur qu'il taxait volontiers, et presque ouvertement, d'incompétence et d'abus d'autorité. Le capitaine Micombero a vraisemblablement pris les devants et déposé son souverain. Il a reproché au jeune roi déchu de n'avoir pas tenu ses promesses et ses engagements et de s'être laissé influencer par son père, l'ex-mwami Mwamutsa IV et par quelques conseillers de son entourage.

C'est justement avec le soutien du capitaine Micombero, qui était à l'époque chef d'état-major, que le jeune prince Charles Ndizeye avait assumé toutes les prérogatives de chef de l'Etat en juillet dernier, à la place de son père, qui se trouvait alors en exil prétendument volontaire à Genève.

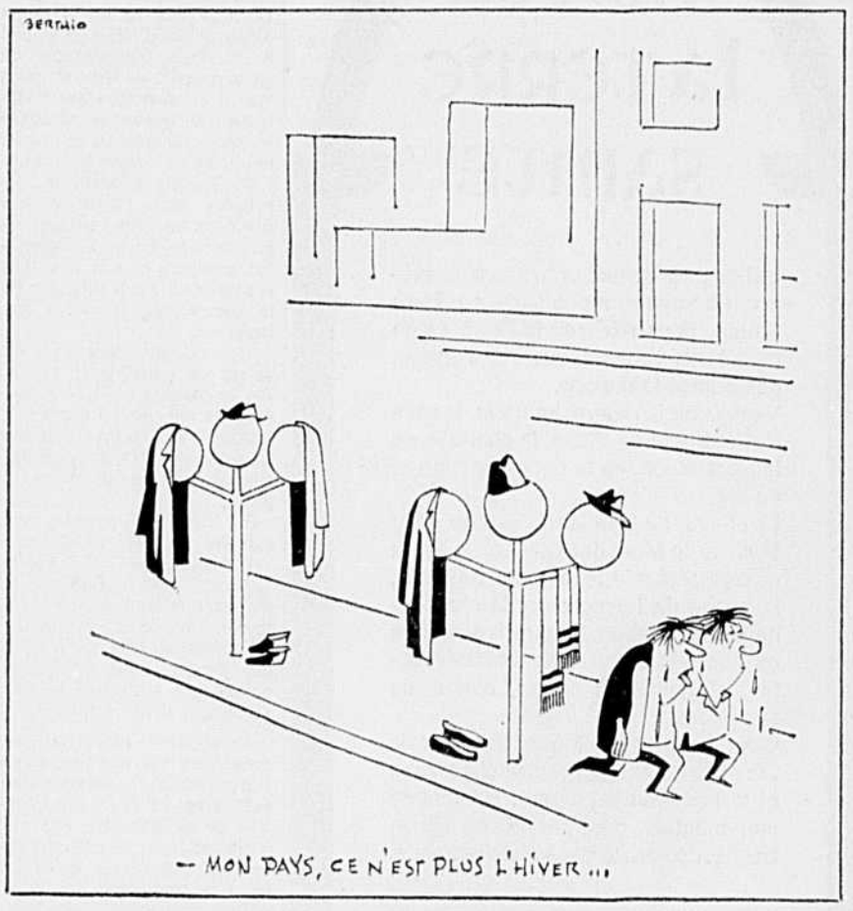
Le prince Charles, intronisé le 1er septembre sous le nom

voir BURUNDI en page 2



téléphoto UPI

Le jeune roi du Burundi, Ntare V



Québec poste les premières formules de renouvellement des plaques d'autos

par Jean RIVEST

Le gouvernement du Québec a mis à la poste hier un premier lot de formules de renouvellement des plaques d'immatriculation d'automobiles.

Le ministère des Transports et Communications réinstalle en effet le système postal pour cette corvée annuelle. On s'attend à Québec que 85 pour cent environ des plaques seront distribuées de cette manière. Les propriétaires d'automobiles et de camions sont encore libres de prendre leurs plaques aux divers bureaux qui seront installés aux quatre coins de la province. Le premier lot mis à la poste hier représente environ 10 pour cent du total.

Quant au renouvellement des permis de conduire, il se fera entièrement par la poste, au bureau de la capitale.

Tous les conducteurs recevront une formule de renouvellement entre quatre et trois semaines avant la date de leur anniversaire de naissance.

Un porte-parole du ministère a déclaré que les per-

Voir PLAQUES D'AUTOS en page 2

M. Gilles Bergeron aurait décidé de quitter le ministère de l'Éducation

par Pierre O'NEIL

QUEBEC — Le gouvernement doit annoncer aujourd'hui d'importantes nominations et des réformes de structures au ministère de l'Education.

Il s'agit de nommer des titulaires à trois nouvelles directions générales à un nouveau service de relations avec les parents et à une "mission" sur les institutions.

Ces modifications vont entrainer d'ici quelques mois la démission de l'un des pilliers du ministère, le sous-ministre adjoint M. Gilles Bergeron.

Il aurait en effet pris hier la décision de quitter non seulement le gouvernement mais tout aussi bien la province.

Il n'y aurait évidemment pas de place pour M. Bergeron dans les nominations d'aujourd'hui. Des informateurs mentionnent au contraire que, confirmé dans son titre de sous-ministre adjoint il pourrait bientôt se voir priver de certaines responsabilités qu'il assume aujourd'hui.

On croit savoir que M. Bergeron quitterait le ministère d'ici trois ou quatre mois.

LA PRESSE a déjà annoncé le départ de M. Bergeron. Sujet à de formidable pressions de la part de ses collègues, M. Bergeron avait alors décidé de rester et dans un communiqué rédigé à l'époque on avait démenti de façon formelle son départ.

On ne le fera pas cette fois-ci car les jeux sont faits et M. Bergeron ne veut rien avoir à faire avec le ministère. Il n'y resterait que pour quelques mois pour satisfaire aux désirs

Voir BERGERON en page 2



M. Bergeron

Entente possible sur les dernières directives du ministère de l'Education

QUEBEC. (PC) — Le président de la Corporation des Instituteurs catholiques du Québec (CIC), M. Raymond Laliberté, a révélé hier soir que le ministère de l'Education a convoqué une réunion spéciale des délégués au comité du plan de développement scolaire pour demain, en vue d'en venir à une entente concernant les directives du 14 octobre dernier.

Ce comité est présentement boycotté par la CIC ainsi que par le syndicat des professeurs du Québec et par les représentants des trois associations anglo-catholiques et anglo-protestantes.

Ces différents organismes s'opposent aux directives émises par le ministère de l'Education, le 14 octobre, qui stipu-

voir ENTENTE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 44 à 53
Bandes dessinées / 34
Courrier "Que faire ?" / 22
Décès, naissances, etc. / 55
Editorial / 6
Finance / 38 à 40
Horoscope / 11
Immeuble / 12
La bonne table / 15 à 17
Loisirs et récréation / 34
Mots croisés / 48
Navigation / 23
Nouvelles internationales / 29
Nouvelles nationales / 43
Radio et télévision / 24 et 25
Spectacles et concerts / 36 et 37
Sports / 30 à 33
Tribunaux / 8 et 9
Vie féminine / 18 à 22
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 27

EKAC 73

Conflit du rail: les efforts de médiation continuent

— Carl Goldenberg

Les efforts de médiation dans le conflit du rail qui a provoqué une grève à la fin de l'été se poursuivent auprès de trois groupes de syndicats, même si un quatrième groupe a annoncé que ses négociateurs "retournaient chez eux".

M. W. J. Smith, président de la Fraternité canadienne des cheminots et employés des transports et autres ouvriers, a fait savoir que les négociateurs de l'organisme syndical reprenaient le chemin de leurs foyers respectifs.

Cependant hier, un autre porte-parole de la fraternité laissait entendre que les pourparlers allaient beaucoup mieux, et que les divergences d'opinion sur les termes de l'accord s'amoindrissaient. Il prévoyait même que l'entente serait complète avant minuit, demain.

De leur côté, le médiateur fédéral, M. Carl Goldenberg, et les représentants des trois autres groupes syndicaux intéressés ont répliqué que les négociations continuaient.

"Mon mandat ne se termine pas avant mercredi soir prochain, a déclaré M. Goldenberg. Il reste à savoir si ces négociations se termineront par une entente ou non."

La Fraternité des cheminots représente 24,000 des 118,000 travailleurs qui font l'objet des présents pourparlers.

On sait que la loi adoptée pour régler le conflit, en septembre, prévoit l'arbitrage obligatoire si la médiation échoue.

Le président de la fraternité, M. Smith, avait affirmé que les dirigeants du syndicat ont reçu instruction de "se préparer à soumettre les questions en litige à l'arbitrage."

PLAQUES D'AUTOS

SUITE DE LA PAGE 1

sonnes qui constateraient que deux semaines avant leur anniversaire de naissance, elles n'ont pas reçu la formule en question, n'auront qu'à passer par un bureau local où l'on délivre des permis de conducteur ou de chauffeur.

Les permis de conduire sont renouvelables tous les deux ans, mais les plaques d'immatriculation (qui, incidemment, seront blanches avec inscriptions rouges en 1967) doivent encore être remplacées annuellement.

Viendra un jour où les plaques aussi seront renouvelées tous les deux ans, à la date de l'anniversaire de naissance du propriétaire.

Présentement, les permis de conduire se renouvellent aux années impaires, et les plaques devront être remplacées aux années dont le millésime est pair.

On ne sait pas encore quand un tel système entrera en vigueur, mais il fait présentement l'objet d'une étude sérieuse au ministère des Transports et communications.

ONU

SUITE DE LA PAGE 1

rité des deux tiers et a demandé un vote sur ce point.

L'Assemblée, par 34 voix pour, 62 voix contre et 25 abstentions, a rejeté la résolution italienne qui décidait la création d'un comité "pour explorer et étudier tous les aspects de la situation" et présenter à la prochaine session de l'Assemblée générale des recommandations "en vue d'une solution équitable et pratique de la question de la représentation de la Chine à l'ONU".

Le débat de la session sur la représentation chinoise s'achève de nouveau sans l'adoption d'aucune résolution touchant au fond du problème.

ENTENTE

SUITE DE LA PAGE 1

lent entre autres que les commissions scolaires doivent dorénavant obtenir l'approbation de la Direction générale du Financement de ce ministère avant d'offrir des hausses de traitements aux enseignants.

On précisait aussi dans ces directives, que les commissions scolaires devaient obtenir l'autorisation du même organisme gouvernemental avant d'accepter le recours à l'arbitrage, et que les régionales devaient consulter les délégués des commissions scolaires locales avant de procéder.

M. Laliberté avait alors qualifié ses directives "de normes discrétionnaires" en soulignant d'ailleurs que la décision du ministère acculait "à toutes fins pratiques, les enseignants à la grève car il s'agit là d'un dernier recours légal non encore entravé par des décisions gouvernementales".

Hier soir, au cours d'une conversation téléphonique, M. Laliberté a dit espérer qu'une entente interviendra lors de la réunion de demain.

Plus tôt, la semaine dernière, le président de la CIC avait laissé entendre que quelque 250 enseignants manifesteraient devant le parlement provincial jeudi, premier décembre, jour de l'ouverture de la session.

Il a toutefois précisé hier que cette manifestation n'aura pas lieu si un accord intervient avec le ministère quant aux directives du 14 octobre. "Cette décision, a-t-il cependant ajouté, ne doit pas être considérée comme une tentative de chantage auprès du ministère puisque notre organisme en avait décidé ainsi bien avant que le ministre ne convoque cette réunion spéciale".

La manifestation projetée serait suivie d'un piquetage symbolique qui se continuerait constamment devant le parlement par trois ou quatre membres de la CIC jusqu'au 16 et 17 décembre alors que le conseil général de l'organisme se réunirait pour décider si d'autres pressions doivent être exercées contre le gouvernement si aucune entente n'est intervenue.

D'ailleurs, M. Laliberté a laissé entendre qu'un congrès spécial pourrait avoir lieu.

On sait que la CIC groupe quelque 50,000 membres répartis à travers la province.

Enfin, M. Raymond Laliberté soutient que les récentes directives du ministère de l'Education ajoutent une contrainte aux dispositions déjà contraignantes du Code du travail, en retirant aux commissions scolaires la part d'autorité administrative qui leur reste et qui a pour effet de paralyser les négociations en cours.

Ces négociations touchent pour l'année en cours, plus de 30,000 enseignants.

BURUNDI

SUITE DE LA PAGE 1

dynastique de Ntare V, avait payé son tribut de reconnaissance en confirmant le capitaine Micombero dans ses fonctions de premier ministre. Avec l'exercice du pouvoir, toutefois, les relations entre les deux hommes s'étaient profondément altérées.

Le Burundi, qui compte une population de 2,300,000 habitants, était avec le Rwanda sous la tutelle de l'ONU et administré par la Belgique jusqu'à son indépendance en juillet 1962. Ses habitants sont divisés en deux grandes familles : les Hutu, qui forment la grande masse des paysans et une oligarchie traditionnelle, et les Tutsi, décrits souvent comme des géants et dont est issue la monarchie. De nombreux conflits ont opposé ces deux ethnies. Avec son voisin du nord, le Rwanda, ses relations sont généralement mauvaises en raison de la prédominance dans cette petite république de l'ethnie Hutu, qui a provoqué des massacres de Tutsi, notamment en décembre 1964, causant un reflux de réfugiés sur son territoire.

Micombero a annoncé que son gouvernement maintiendra tous les engagements internationaux et que sa politique étrangère demeurera inchangée. Cela signifie sans doute que le Burundi ne rétablira pas ses relations diplomatiques avec la Chine communiste qui avaient été rompues par le roi Mwambutsa IV en septembre 1965. Le nouveau président a aussi promis que le Burundi renforcerait ses relations avec ses voisins, le Congo, la Tanzanie et le Rwanda et garantirait la sécurité de tous les étrangers qui se trouvent dans le pays.

BERGERON

SUITE DE LA PAGE 1

de ses collègues.

Dans les nominations qui devaient être annoncées aujourd'hui M. Bergeron conserverait son titre mais se verrait éventuellement placé en dehors des grands courants actuels de réforme, en dehors de ce que lui-même considère comme étant ses principales préoccupations.

La rumeur du départ de M. Bergeron circule au ministère depuis plusieurs jours.

LA PRESSE l'avait apprise la semaine dernière et comme on disait de M. Bergeron qu'il allait servir dans le ministère ontarien de l'Education sous M. William Davis (un grand ami de M. Gérin-Lajoie) nous avons communiqué avec le secrétaire-exécutif du ministre ontarien.

M. Clair Wescott nous a laissé entendre que ce serait de la piraterie que d'offrir un emploi à un haut fonctionnaire du gouvernement de Québec, mais que si M. Bergeron avait l'intention de quitter le ministère M. Davis lui offrirait un emploi en moins de quinze minutes.

M. Wescott a confirmé que certains hauts fonctionnaires des deux provinces avaient eu plusieurs occasions de travailler ensemble et que dans ces occasions on avait pu juger de la compétence de M. Gilles Bergeron.

"Nous serions fous a-t-il dit de ne pas lui offrir un emploi dès le moment où il démissionnera de son poste à Québec."

D'après des sources sérieuses au ministère il y a longtemps que M. Bergeron songe à partir.

Des expériences pénibles avec certains personnages du gouvernement Lesage (MM. Pierre Laporte, Bona Arsenault et d'autres) avaient commencé à motiver son départ éventuel.

La situation politique n'a fait que préciser cette volonté de quitter non seulement le gouvernement mais le Québec.

Au ministère on le placerait maintenant sur une voie d'évitement et il a souvent manifesté à ses collègues son intention de ne pas être mis sur les tablettes. Au surplus, il n'entendrait pas tolérer qu'on lui fasse le traitement des "conseillers du cabinet", ces hommes qu'on déplace des ministères pour les faire servir le premier ministre pendant que celui-ci nomme aux ministère des hommes en qui il a plus confiance.

On ne sait pas au juste quelle goutte d'eau a fait déborder le verre dans le cas de M. Bergeron mais des sources proches de lui indiquent qu'on avait cessé de le consulter au sujet de certains projets importants justement dans le secteur où il avait fait preuve d'une grande compétence.

Ainsi, le ministre de l'Education a annoncé l'autre jour devant une délégation en pélerinage que le gouvernement construirait à Montréal une faculté de Droit et de Sciences sociales au coût de $13 millions pour loger 4,000 étudiants.

M. Bergeron n'aurait même pas été consulté et ses confrères prétendent qu'il trouve excessive une telle dépense qui selon lui pourrait être coupée de moitié.

Mais le malaise que ressent M. Bergeron serait beaucoup plus profond et toucherait avec lui plusieurs hauts fonctionnaires de l'Etat. On croit savoir en effet qu'une certaine catégorie de hauts fonctionnaires ne voient pas sans de vives inquiétudes les problèmes socio-économiques qu'a causés l'évolution récente de la société et de la politique québécoises.

Ils s'inquiètent à la fois d'une certaine réévalution des situations qui ont donné l'élan à la révolution tranquille et des incidences politiques que ce phénomène peut avoir sur l'évolution du gouvernement.

Ils s'inquiètent d'un certain "repli sur soi-même" de la société et de la politique québecoises, ils s'inquiètent de l'absence d'une véritable politique économique qu'on réussit à camoufler en créant l'illusion que la somme des investissements publics du Québec peut assurer à elle seule le développement harmonieux et progressif d'une économie forte qui ait d'autres horizons que les frontières de la province.

Bien sûr, tous les hauts fonctionnaires importants ne partagent pas ces vues mais ce sont celles qu'entretiennent M. Bergeron et certains de ses collaborateurs.

M. Bergeron est l'un des plus jeunes hauts fonctionnaires du gouvernement. Mais il est également l'un des plus respectés.

On lui attribue le mérite d'avoir largement réduit le coût de la construction des écoles en établissant des cahiers de normes très rigoureuses.

C'est également l'un des fonctionnaires qui a le plus marqué le projet et la mise en oeuvre de l'opération 55.

C'est lui qui à l'époque avait négocié le retour à Québec de $50 millions qu'Ottawa voulait dépenser ailleurs et auxquels on estimait que le Québec avait droit à cause de son retard à profiter du programme de subventions à la construction d'écoles techniques.

On ne sait pas encore si le départ éventuel de M. Gilles Bergeron doit créer des réactions en chaine au ministère ou dans l'administration en général. Mais elle n'est pas pour rassurer des hauts fonctionnaires qui sentaient même avant le changement de gouvernement une détérioration des positions québécoises sur le plan socio-économique par suite de l'évolution politique de la province dans des horizons de plus en plus restreints.

OPPOSITION

SUITE DE LA PAGE 1

par voie d'amendement on impose à la Couronne un fardeau non prévu dans la résolution initiale.

C'est à ce moment qu'est entré en scène M. Stanley Knowles, député NPD de Winnipeg qui a la réputation d'être fin procédurier. Il a tenté d'éviter la pierre sur laquelle achoppaient les résolutions précédentes en démontrant que son amendement n'impliquerait pas de fardeau supplémentaire à la Couronne. Selon cet amendement, la loi couvrirait également les honoraires des optométristes pour les soins qui, lorsqu'ils sont prodigués par les médecins, sont considérés comme services assurés.

M. MacEachen a salué l'astuce de M. Knowles mais a fait remarquer que sa proposition coûterait en fait $18 millions de plus à la Couronne, selon ses prévisions et pour cette raison il a demandé au président de rejeter l'amendement.

Dès lors, la discussion s'est poursuivie pendant près d'une heure et demie et le président, à 10 heures, n'avait encore rendu jugement lorsque le huissier à la verge noire frappa à la porte des Communes pour inviter les honorables députés à se rendre au Sénat où une loi était sur le point d'obtenir la sanction royale.

Il s'agissait d'une loi modifiant la loi sur les banques et qui plus tôt dans la journée avait subi en 15 minutes ses deuxième et troisième lectures. Il ne s'agissait que d'une formalité prolongeant l'existence de la loi actuelle jusqu'en avril — elle cessait d'être en vigueur dans quelques jours — le temps que le comité termine l'étude de la nouvelle loi.

Il semble que le ministre MacEachen n'ait pas fini de défendre son bill, l'opposition soulevant unanimement des amendements à chacun des articles.

Il n'est pas impossible que d'ici la fin de débat il y aille de toutes petites libéralités, élargissant quelque peu la portée de l'assurance-maladie.

Les principaux arguments des députés de l'opposition sont que la loi est trop restrictive et que de ce fait elle est discriminatoire à l'égard des membres des professions paramédicales. On a dit par exemple que plus personne n'irait consulter de psychologues, tout le monde voulant se prévaloir des soins des psychiatres désormais gratuits.

On a dit la même chose en ce qui concerne les optométristes et les chiropraticiens que la clientèle va rapidement abandonner pour se prévaloir des soins gratuits des ophtalmologistes et des omnipraticiens. Les médecins vont devenir surchargés de travail à force d'hériter de la clientèle de leurs collègues des professions paramédicales. Chez les uns, il y aura queues aux portes, il deviendra impossible d'obtenir des rendez-vous. Chez les autres, les bureaux seront déserts.

Membre de la commission d'enquête sur la Santé

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a annoncé officiellement hier la dernière nomination au poste de commissaire au sein de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. Il s'agit de M. William A. Dyson, travailleur social de Montréal. M. Dyson joint ainsi les sept autres membres de la commission Castonguay dont les nominations ont été annoncées le 10 novembre dernier.

Un amiral américain favorise une trêve permanente au Vietnam

WASHINGTON, (AFP) — Une trêve au Vietnam à l'occasion des fêtes de fin d'année "ne peut pas être avantageuse sur le plan militaire", a déclaré l'amiral David McDonald, chef d'état-major des forces navales au cours d'une interview télévisée de la chaîne "NBC".

D'autres considérations interviennent, a poursuivi l'amiral McDonald, mais il a préféré ne pas en discuter. Il s'est, toutefois, déclaré ferme partisan d'une "trêve permanente" dans ce pays de façon à ce que le peuple sud-vietnamien soit en mesure de choisir le gouvernement qu'il désire, à l'abri de toutes pressions étrangères.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 35
MAXIMUM DEMAIN : 40

Région de Montréal : ensoleillé avec périodes nuageuses, pluie légère ce soir. Mercredi, nuageux, chutes de neige, vent du nord de 20 milles, atteignant 30 milles dans l'après-midi. Minimum cette nuit et maximum demain à Montréal, 35 et 40.

Régions d'Ottawa et des Laurentides : nuageux, avec quelques averses dispersées. Mercredi, nuageux, avec rafales de neige ; plus froid ; vent du nord de 15 milles atteignant 30 milles dans l'après-midi. Minimum cette nuit et maximum demain : à Ottawa, 32 et 25 ; à Ste-Agathe, 35 et 40.

Régions de Québec et des Cantons de l'est : nuageux avec quelques averses. Mercredi, nuageux, avec rafales de neige. Minimum cette nuit et maximum demain : à Québec et à Sherbrooke, 35 et 40.

Neige dans le Nord de l'Ontario

Une tempête de neige poussée par des vents puissants s'est abattue hier sur certaines parties du nord de l'Ontario, déposant jusqu'à six pouces de neige par endroits, fermant les routes et brisant les lignes de transmission d'électricité.

Au moins un décès a été attribué à la tempête. M. Lucien Spooner, âgé de 48 ans, de Sault Ste-Marie, a perdu la vie quand son auto a dérapé à 65 milles au nord de Sault Ste-Marie.

La tempête faisait toujours rage à Timmins, tard hier soir. Il était tombé plus de six pouces de neige, poussée par des vents atteignant par moments 60 milles à l'heure.

Plusieurs pannes d'électricité se sont produites dans la région de Sault-Ste-Marie où par la suite les routes sont devenues très dangereuses à cause de la pluie froide qui s'est mise à tomber. Des vents de 45 milles à l'heure ont forcé une quinzaine de navires à jeter l'ancre dans la rivière St-Mary.

Dans le sud de l'Ontario, il est tombé près d'un pouce de pluie à Toronto et deux pouces de neige à London et à Windsor.

"Journée canadienne" de Marchand à Paris

PARIS, (AFP) — C'est une journée essentiellement "canadienne" que le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration M. Jean Marchand, passe aujourd'hui à Paris. Une seule rencontre est prévue avec un membre du gouvernement français M. Louis Joxe, ministre d'Etat, chargé de la réforme administrative, ce matin. Le reste de la matinée a été consacré à la visite des différents services de l'ambassade où M. Marchand à déjeuné.

Dans l'après-midi, le ministre assiste à une réception organisée par l'Institut et la Chambre de Commerce France-Canada au cours de laquelle il fera une conférence sur le thème : "Le Canada à l'avant-garde de l'Occident."

Après le diner, M. Marchand se rendra en visite au Pavillon des étudiants canadiens, à la Cité universitaire.

M. Marchand avait achevé hier sa première journée parisienne par un entretien avec M. Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports.

Le syndicat du cinéma et de la TV souhaite la tenue d'un autre vote

Le Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) a formulé le souhait hier que le Conseil canadien des relations ouvrières décrète d'ici peu un autre vote de représentation parmi les employés du réseau français de Radio-Canada qui se sont rendus aux urnes la semaine dernière.

Le SGCT soutient que le résultat du vote des 23 et 24 novembre a démontré hors de tout doute possible que ni l'une ni l'autre des deux "unions" admises sur le bulletin de vote (le Syndicat canadien de la fonction publique et l'IATSE) ne rallie la majorité absolue des employés de Radio-Canada dans le Québec.

"Ni le SCFP avec ses 315 votes, ni IATSE avec ses 78 votes n'a rallié la majorité des 699 employés au scrutin de la semaine dernière, affirme le SGCT. C'est donc dire que le concept de l'unité de négociation dite "nationale" n'a plus l'appui majoritaire essentiel au syndicalisme démocratique des employés de la Société au Québec."

Espoir d'un nouveau vote

Le SGCT croit que le CCRO "sera bien obligé maintenant, face à la division profonde qui règne chez les employés de la société Radio-Canada, d'une région à l'autre, d'admettre l'irréalisme pathologique dans lequel il nage".

"C'est pourquoi nous osons croire qu'il y aura un nouveau vote parmi les mêmes employés du réseau français d'ici peu, afin de constituer l'unité de négociation naturelle que nous réclamons depuis plus de deux ans avec une patience que nous avons abandonnée au cours du récent scrutin.

"Il ne fait pas de doute dans notre esprit, ni dans celui de la société Radio-Canada, nous l'espérons bien, que le résultat d'un vote parmi (ces) employés au cours d'un scrutin où nous serons officiellement de la partie, nous accordera la reconnaisse légale".

Les lignes qui précèdent sont extraites d'un mémoire que 75 membres du SGCT ont remis hier après-midi au directeur du service des relations industrielles de la société d'Etat, réseau français à Montréal, M. Gérard Bélisle.

M. Bélisle leur a répondu que c'est le CCRO qui déterminera d'ici quelques jours quel syndicat (SCFP ou IATSE) les représentera légalement. Il a cependant accepté de soumettre le mémoire à la direction de Radio-Canada, qui, a-t-il dit, l'étudiera attentivement.

Plusieurs membres de la délégation s'étant absentés de leur travail pour venir présenter le mémoire, M. Bélisle leur a aussi promis l'impunité.

Le syndicat affilié à la CSN a par ailleurs souhaité dans une autre partie de son mémoire l'adoption par les dirigeants du service de relations industrielles de huit mesures susceptibles, selon lui, de corriger des "situations intolérables et abusives qui persistent depuis trop longtemps" à Radio-Canada.

La CSN était absente de la réunion du CCRO

OTTAWA — (PC) — M. Gérard Picard, de Montréal, le représentant de la Confédération des syndicats nationaux, était absent à la séance d'aujourd'hui du Conseil canadien des relations ouvrières.

Cette absence est conforme à la décision de la centrale ouvrière de boycotter tous les organismes fédéraux par suite du rejet par le CCRO de ses requêtes en accréditation pour représenter des travailleurs membres "d'unités nationales de négociations".

Un porte-parole du CCRO a dit que M. Picard n'avait donné aucune raison pour motiver son absence. On considère qu'il lui a été impossible de venir à la session d'aujourd'hui.

Au cours de la dernière année, le CCRO a rejeté les requêtes de la CSN pour représenter un groupe d'employés de Radio-Canada et des hommes de métiers des usines Angus du Canadien Pacifique, à Montréal. Dans les deux cas, il a été déclaré que les travailleurs intéressés faisaient partie d'unités nationales de négociation et que ces unités devaient demeurer intactes.

VISITEZ LA TERRE SAINTE

La ligne aérienne Lufthansa vous promet un voyage inoubliable en Terre Sainte. Vous revivrez la Bible étape par étape, vous découvrirez l'origine des grandes religions.
Venez voir la rivière Jourdain, la salle de jugement de Pilate, la chapelle de la flagellation, de la condamnation et de la crucifixion.
La crèche de Bethléem, l'église de la Nativité, le Mont des Oliviers, le jardin de Gethsémanie, le tombeau de Marie, l'oratoire de l'Ascension, la chambre de l'Annonciation, Nazareth ainsi que de nombreux autres sanctuaires, autant d'endroits à visiter, autant de souvenirs.
C'est un voyage inoubliable sur la terre des hommes qui ont vécu l'ancien et le nouveau testament. Un monde merveilleux vous attend en Terre Sainte. Ce sera le voyage de votre vie.

Dates des voyages avec guide pour 1967

26 Janvier
9, 23 Fevrier
9,* 16 Mars

* Il y a un supplement de $25.00 pour Pâques à Jerusalem.

Lufthansa
M.L.P. 1250 rue Peel, Montréal, Qué.
S.V.P. veuillez me faire parvenir des renseignements supplémentaires sur le voyage en Terre Sainte.
Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Tel. _____
Mon agent de voyages est _____
Ville _____

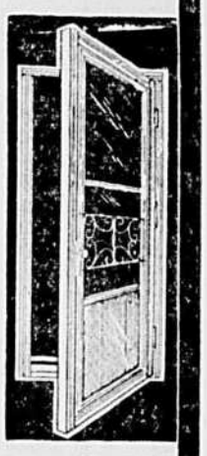
ACHETEZ MAINTENANT ET COMMENCEZ A PAYER EN FEVRIER 1967

• PRIX TRES RAISONNABLES



Téléphonez dès maintenant pour de plus amples renseignements

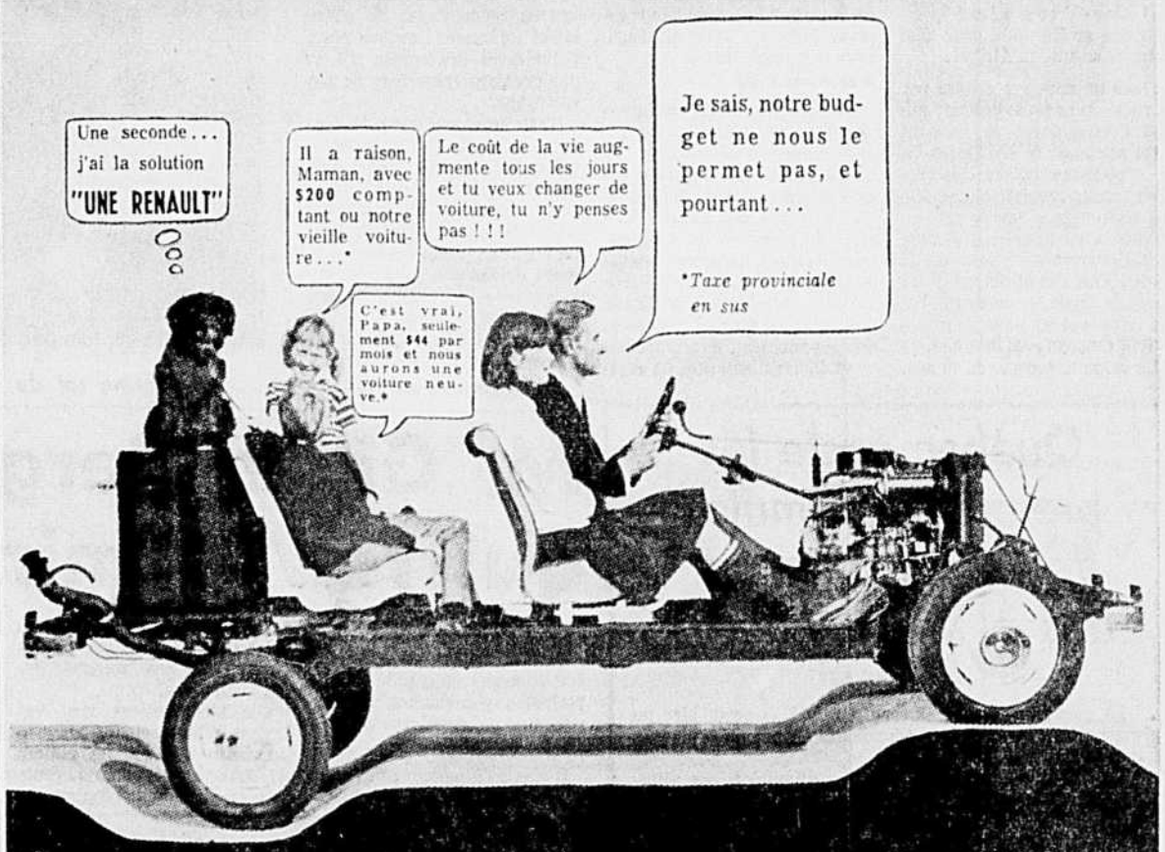
ALSCO
1530, BEAUBIEN est
279-8551



Manufacturier de portes et fenêtres en aluminium, auvents en fibre de verre, clapboard.

COMPLETEMENT INSTALLES • QUALITE ET SERVICE GARANTIS

NOUS N'AVONS RIEN À VOUS CACHER...



AUTOMOBILES RENAULT CANADA LTÉE
8555, DEVONSHIRE - 735-1331 / 1824 ouest, STE-CATHERINE - 937-9551

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MARDI 29 NOVEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 277

300 propriétaires mécontents de Verdun prennent d'assaut l'hôtel de ville et huent à qui mieux mieux les élus du peuple

par Gilles Pratte

De mémoire de vieux fonctionnaires, la ville de Verdun a connu hier soir sa réunion du conseil la plus houleuse depuis au moins 35 ans, alors que 300 propriétaires sont montés à l'assaut de l'hôtel de ville pour chahuter les élus du peuple, leur mener le diable de la plus belle façon et carrément leur chanter pouille.

Tout ce tintamarre a été provoqué par la décision du conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe de 33 cents par $100 d'évaluation pour le porter à $1.30, tout en haussant le rôle d'évaluation de 10 pour 100.

Dès leur entrée dans la salle des délibérations, les membres du conseil ont été hués le moins civilement du monde.

Même, pendant la prière, dans laquelle il est question de Dieu, de qui procède toute sagesse et par qui les rois règnent et font les lois justes, les protestations les plus vives sont montées de la salle.

Où trouver $1,339,000 ?

La réunion a débuté une heure en retard pour permettre aux membres du conseil de rencontrer les représentants de la Ligue des propriétaires de Verdun et leur expliquer les raisons qui ont motivé l'augmentation de taxes.

A la toute fin de la soirée, le maire J.-Albert Gariépy, a exposé ces raisons à la foule en colère.

M. Gariépy a précisé qu'un montant de $253,248.06 représentant la participation de Verdun au financement du métro aurait dû être prévu au budget de 1966 et, comme il ne l'a pas été, la nouvelle administration doit s'en charger.

En outre, a poursuivi M. Gariépy, pour équilibrer son budget, le conseil municipal de l'année dernière a retiré de la banque le surplus accumulé de la ville, qui était de $585,980.13.

Le fait que le gouvernement provincial ait gelé à $1,810,000 le montant que Verdun peut retirer de la taxe de vente lui ferait aussi perdre de $150,000 à $175,000.

En résumé, a expliqué le maire, et en tenant compte des montants sur lesquels la ville ne peut plus compter, le conseil devait trouver $1,339,000 pour équilibrer le budget. Et le seul endroit où il peut trouver de l'argent, c'est, si triste que ce soit, dans les poches des contribuables.

Pour sa part, la Ligue des propriétaires, par la voix de son président, M. Roger Verplaest, a demandé au conseil que le montant de la taxe soit le même que celui de l'an dernier.

La Ligue des propriétaires suggère que le montant de $585,000 "anticipé dans le budget de 1966" soit considéré comme un déficit et récupéré sur une période de dix ans. Les propriétaires voudraient que la taxe prévue pour l'enlèvement de la neige soit la même qu'auparavant.

Les protestataires terminent leurs demandes en ces termes : "Que le conseil remplisse sa promesse aux représentants de la Ligue des propriétaires de ne pas augmenter le taux de la taxe".

Mais le conseil n'a pas l'intention de revenir sur sa décision et les taxes, si hautes soient-elles, devront être payées.

Les propriétaires auront une autre occasion de dire leur mécontentement aux élus du peuple, jeudi soir, au cours d'une réunion, organisée par la Ligue des propriétaires, qui aura lieu à l'école Notre-Dame-de-Lourdes, au 504, 5e avenue, et à laquelle les membres du conseil participeront.

La Régie des loyers sauvée par le maire

C'est le vote prépondérant du maire J.-Albert Gariépy qui a assuré hier soir la survie de la Régie des loyers à Verdun.

Les conseillers s'étant divisés à quatre contre quatre au sujet d'une proposition de M. Raymond Campeau visant à l'abolition de la Régie des loyers à Verdun, le maire a dû trancher la question devant une foule en furie accourue à l'hôtel de ville pour protester contre la récente augmentation de taxes.

Certains conseillers n'ont d'ailleurs pas hésité à soutenir que l'abolition de la Régie des loyers ferait peut-être mieux avaler aux propriétaires l'amère pilule qu'est l'augmentation de la taxe foncière.

A cela le conseiller Archie Wilcox a répondu qu'il fallait aussi éviter que les propriétaires repassent tout le fardeau de la taxe aux locataires en augmentant les loyers.

Pour sa part, le conseiller Roland Janeau, qui a appuyé la proposition de M. Campeau, a soutenu que la situation actuelle limitant le prix de location des maisons et des appartements, les propriétaires ne peuvent se permettre de faire les réparations qui s'imposeraient.

"Après cela, a-t-il lancé, on se demande pourquoi les maisons sont délabrées !"

Le conseiller Wilcox a noté, de son côté, que, de toute façon, 40 p. 100 des propriétaires de Verdun vivent dans d'autres villes et, selon lui, sans les restrictions de la Régie des loyers, il n'est pas sûr que les locataires seraient traités convenablement.

Cette fougueuse jeunesse et Steinberg sont bien "patients" de tolérer le sabotage de leur pavillon à l'Expo!

chronique de l'expo

par Raymond Grenier

Qu'attend donc l'Expo pour nommer un directeur du Pavillon de la Jeunesse ? Faute de quoi elle risque sottement et vilainement de saboter ce qui devait être le rendez-vous de la jeunesse mondiale à l'Exposition universelle de Montréal.

C'est le commissaire général de l'Expo, lui-même, Monsieur Pierre Dupuy, qui lança l'idée de ce pavillon. La surprise avec laquelle fut accueillie cette idée, à l'Expo, et l'enlisement équivoque dans lequel on l'a laissé sombrer donnent une mesure et permettent de voir ce qu'il y a de solide et de creux dans cette belle et coûteuse entreprise.

Etant donné le caractère de l'Expo, M. Dupuy n'était pas contre une double participation chinoise, celle de Pékin et de Formose ? Bravo, certes ! MM. Lester Pearson et Paul Martin viennent de rappeler officiellement à l'ONU que la Chine continentale représente une partie considérable de l'humanité: quelque 700 millions de personnes.

Sur notre "terre des hommes" — thème de l'Expo — les jeunes représentent une proportion encore plus forte et (si l'on peut dire) plus chinoise de l'humanité. Il était beau qu'on voulût qu'elle soit présente à l'Expo. Mais, l'honnêteté consistant à être conséquent avec soi-même, il est lamentable de ne lui chercher qu'une petite place au bout de la table et de ne l'y accueillir qu'avec des idées de l'époque de la reine Victoria: "Children are better seen, not heard" — "les enfants ne parlent pas à table !"

Ainsi disait-on à l'époque: "La jeunesse est une belle chose, une force puissante — aussi longtemps qu'on n'y pense pas" (Joseph Conrad).

L'importance du Pavillon de la Jeunesse a été soulignée ici depuis que l'idée en a été lancée. Lorsque Coca-Cola, qui devait en être le commanditaire, a retiré brusquement sa mise, la chose a été relevée comme il convenait. Que le projet ne soit pas abandonné et que le pavillon soit construit par l'Expo (toujours en quête de commanditaires pour le bâtiment), cela aussi fut signalé avec les regrets contribuables qui s'imposaient. Et c'est avec plaisir que fut annoncée la commandite de $100,000 de Steinberg pour le programme des activités de la jeunesse mondiale à l'intérieur de ce Pavillon des Jeunes dans la Ronde.

De même, l'autre jour, s'inquiétait-on, ici même, de la possibilité que les activités au Pavillon de la Jeunesse ne puissent débuter qu'au mois de juin 1967. Ce n'est que trop vrai encore. Dans un communiqué, le "Commité consultatif de la Jeunesse à l'Expo 67", faisant suite à cette inquiétude, précise les dangers.

"Ce qui met en péril la qualité et l'existence même des activités du Pavillon de la Jeunesse, lit-on dans le communiqué, n'est pas le manque de commanditaires (il a été décidé officieusement que la commandite de $100,000 offerte par Steinberg irait à ces activités), mais

Voir JEUNESSE en page 4

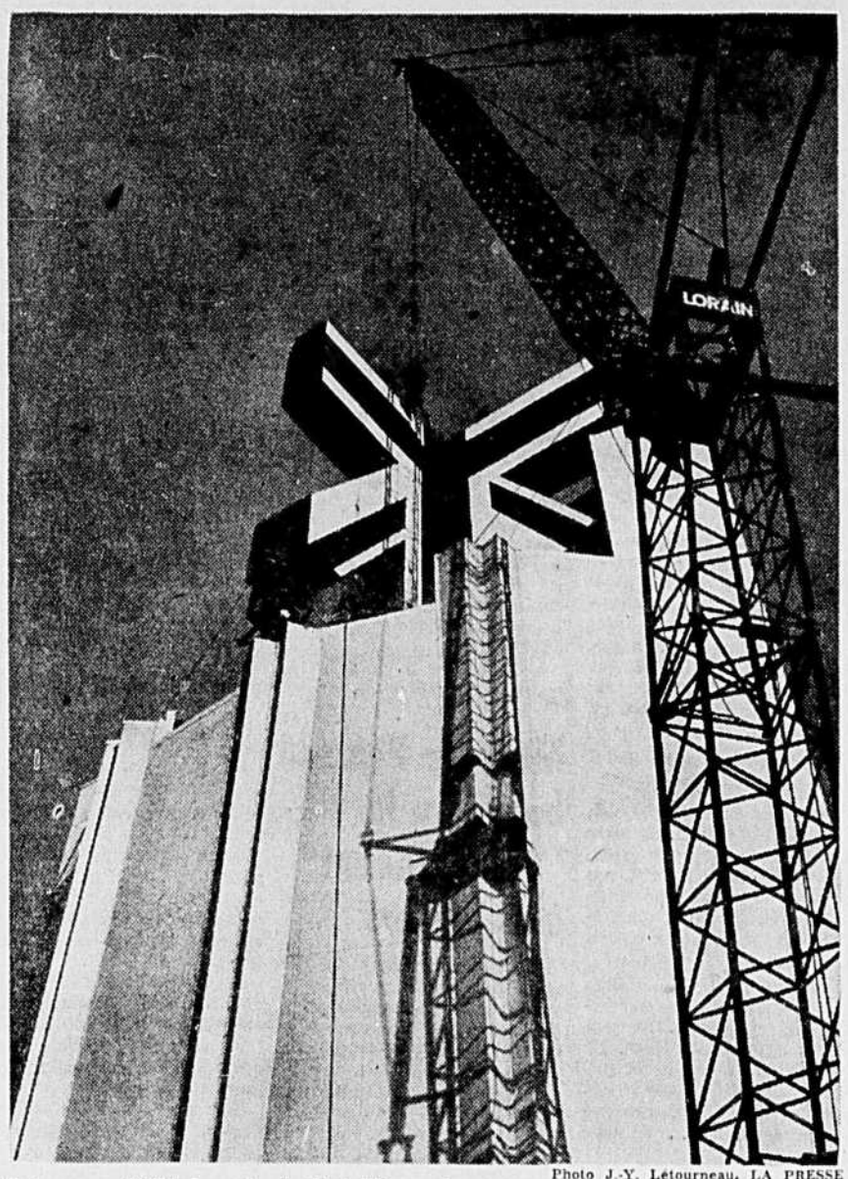


Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

20 tonnes d'"Union Jacks" à l'Expo !

Vingt tonnes d'"Union Jacks" ont été hissées, hier après-midi, au sommet de la tour qui domine le Pavillon de la Grande-Bretagne. Composé de deux éléments et atteignant 48 pieds de hauteur, le drapeau a trois dimensions et complète le rouge et le blanc de ses bras étendus par le fond bleu de la niche ménagée pour lui au sommet de la Tour. Le soir, l'an prochain, des projecteurs en feront un élément prédominant du ciel de l'Expo.

Mise en garde de la police: épidémie de vols de "skidoos"

par Lucien Champeau

Les vols de "skidoos" prennent depuis quelques semaines les proportions d'une véritable épidémie.

Dans les Laurentides, ces jours-ci, on en vole des dizaines par semaine.

Le directeur adjoint Roméo Courtemanche, de la Sûreté provinciale, dit que des gens, des garagistes surtout, font preuve d'une négligence blâmable.

"On étale de nombreux appareils devant sa porte durant le jour et, le soir venu, on laisse tout à la portée des passants".

La tentation est tellement forte que des automobilistes ne peuvent résister à l'impulsion de reculer leur voiture près des appareils neufs et déjà montés sur des remorques, de relier ces remorques à leur auto, et de repartir bien calmement.

"Ces vols augmenteront bientôt quand les résidants des endroits huppés de la métropole, comme ceux d'Outremont et de Westmount, imiteront les garagistes des Laurentides et laisseront leurs "skidoos" à la porte durant la nuit. Ils risquent fort, à leur réveil, de déplorer la disparition de leur bien."

Cette déclaration de M. Courtemanche corrobore celle de l'inspecteur J.-Ernest Pelletier, de la région de Québec de la PP, qui rappelle à tout propriétaire de "skidoo" l'obligation stricte devant la loi d'enregistrer sa mécanique.

M. Pelletier rappelle en outre que les skidoos ne peuvent traverser les routes principales ni circuler impunément sur les propriétés privées.

Les sportifs peuvent se servir avec discernement de leurs appareils, dans des champs ou des boisés en friche et non clôturés, tout en évitant de causer des dégâts aux arbustes ou aux autres plants.

Lemay part de Miami en demandant à un garagiste de jeter 2 bijoux

Un témoin corrobore certains dires de Jacques Lajoie

par Léopold LIZOTTE

Un ancien garagiste de Miami, devenu pompier dans la métropole, a raconté devant le juge Emile Trottier, ce matin, que Georges Lemay, après être arrivé en bateau dans cette ville, à la fin de 1961, en était reparti au début de janvier en lui demandant de faire disparaître deux bijoux laissés dans la cale de sa luxueuse embarcation, l'Anou.

A cause des objections des procureurs de la défense, Mes Léo-René Maranda et Guy Guérin, la déposition de René Morin a toutefois été prise sous réserve, par le tribunal, et le juge Trottier ne décidera qu'en fin d'enquête si elle est acceptable ou non.

Interrogé par Me Jean Bruneau, le procureur chef de la Couronne, M. Morin a raconté qu'il avait également accompagné le prévenu pour louer un coffret de sûreté dans une banque de la ville floridienne, et qu'il lui avait vu déposer des chèques de voyageurs et une liasse de billets d'un demi-pouce d'épaisseur, dans ce coffret.

Au début de janvier, toutefois, le prévenu lui déclarait soudainement qu'il devait partir, et lui demandait de jeter une bague et un médaillon qu'il trouverait dans la cale du petit navire. Ce qu'il fit.

C'est par ailleurs lui qui alla porter ses valises à un certain endroit, le jour du départ, afin que, selon ses dires, "personne ne le voit partir".

A ce moment-là, Lemay avait expliqué à son ami qu'il devait s'en aller parce qu'il "attendait du trouble".

Contre-interrogé par Me Maranda, M. Morin souligna que ce n'était pas habituel pour lui de rendre de menus services, surtout à des visiteurs canadiens, à Miami.

"Mais maintenant, dit-il, c'est fini."

Il soutint par ailleurs que Lemay et lui avaient utilisé leurs propres noms pour effectuer le louage du coffret de sûreté, à la First National Bank.

Un témoin corrobore certains dires de Lajoie

Au début de l'après-midi, par ailleurs, un jeune homme de 25 ans, le beau-frère de Rolland Primeau, a corroboré certaines parties de la longue déposition du témoin principal de la Couronne, Jacques Lajoie.

Yvon Bélanger a par ailleurs déclaré que c'était lui qui avait acheté certains des outils qui ont déjà été déposés comme pièces à conviction, et ce, à la demande de Lemay et de Primeau.

C'est également lui qui a fait l'acquisition des "chiennes" et des "packsacks" dans un magasin de surplus de guerre de la rue Papineau.

Il a dit avoir également été témoin des essais faits par le groupe Lemay - Lemieux - Primeau-Lajoie sur le béton de la résidence de Primeau, à Chomedey.

Par la suite, Lemay aurait apporté du ciment en poudre pour réparer les dommages qui avaient été faits à l'occasion de ces tentatives de perforation d'un mur et du plancher.

Le contre - interrogatoire de Me Maranda devait porter principalement sur le passé judiciaire, et même le passé tout court du témoin.

Le procureur de Lemay lui a fait admettre qu'il avait subtilisé à son beau-frère, Primeau, une somme de $5,000 que ce dernier lui avait fait déposer dans un coffret de sûreté, dans une banque de Saint-Jérôme.

Il s'était emparé de la clef, à plusieurs reprises, et avait complètement raflé ce montant en coupures de $100 ou $200.

Voir LEMAY en page 4

La police du port fait échouer un vol de 7,000 livres de nickel

par Denis Masse

La police du port de Montréal a fait avorter, hier soir, un vol important qui jette de la lumière sur un nouveau trafic clandestin dans le port. Les agents ont forcé les bandits à abandonner aux portes mêmes du port un camion rempli de barils de nickel qui venaient d'être dérobés dans un entrepôt du nouveau quai Mark Drouin, à proximité de l'Expo.

Si les bandits ont pris la fuite à pied et ont réussi à semer leurs poursuivants, la police n'en possède pas moins d'excellents indices et l'arrestation des chenapans ne saurait tarder. L'enquête se poursuit.

Selon toute vraisemblance, les "professionnels" du crime dans le port de Montréal auraient trouvé aux Etats-Unis un débouché pour ce métal précieux expédié en lingots et considéré jusqu'ici comme difficilement revendable.

Les quatorze barils de nickel retrouvés dans le camion faisaient partie d'une cargaison qui devait être chargée aujourd'hui à bord d'un cargo britannique, le "City of Coventry".

Les barils pesant au moins 500 livres chacun avaient été livrés par voie ferrée dans le port et placés dans un entrepôt avant d'être mis à bord du navire. Le vol a été commis au cours de la matinée d'hier et le camion arrêté au moment où il s'apprêtait à franchir les portes du port, vers 5 h. 30.

La police du port a été de plus en plus heureuse ces derniers temps dans sa lutte contre le crime, atténuant considérablement les pertes subies par les commerçants et les lignes maritimes.

Enquête prochaine sur la tragédie de Dorion

par Martin Pronovost

L'enquête du coroner sur la tragédie ferroviaire survenue à Dorion le 7 octobre dernier se tiendra probablement au début de la semaine prochaine.

L'enquête de la police sur cette hécatombe est presque terminée et le juge Marc-André Blain, coroner ad hoc, doit décider cette date cette semaine quand il commencera ses travaux.

Près d'une cinquantaine de témoins seront appelés à témoigner lors des audiences de cette enquête publique. Toutefois, il se peut que l'avocat de la Couronne dans cette affaire, Me Claude Nolin, réduise le nombre des témoins puisque plusieurs d'entre eux auront la même version à faire entendre.

On ne sait pas encore où se tiendra cette enquête mais il semble qu'elle aura lieu dans une salle publique. On se rappelle que 20 adolescents ont été tués lorsque l'autobus dans lequel ils voyageaient a été heurté à un passage à niveau.

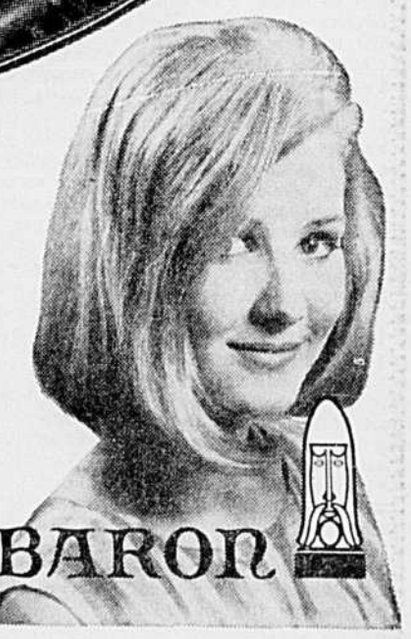
4 JOURS DE Vente avant Noël
MERCREDI, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI
AUX 5 MAGASINS
PILON inc.
FOURNITURES DE BUREAU
Voyez notre annonce en page 11

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT... VEND MOINS CHER
268 OUEST ST-CHARLES LONGUEUIL
Longueuil AUTOMOBILE LTEE
674-1571
866-5791
CHRYSLER CHARGER DODGE
DART CORONET CAMIONS
AUTOS USAGÉES
Dépendable

NOUVEAUX NUMEROS DE TÉLÉPHONE
système Centrex
de
LA PRESSE
Général 874-7272
Tirage 874-6911
(Livraison à domicile)
Annonces classées 874-7111

6741 ST-HUBERT
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

un CHIC... à lui faire perdre la tête



Les Souliers LE BARON

Reprise des négociations à la Corporation de gaz

Les négociations ont repris aujourd'hui entre les représentants de la Corporation de gaz naturel du Québec et ceux du syndicat des 800 employés, en grève depuis le 21 novembre.

Les pourparlers ont pu reprendre grâce à l'intervention du service de conciliation et d'arbitrage du ministère du Travail.

Les deux parties se disaient prêtes à reprendre les négociations depuis le début du conflit, mais ni l'une ni l'autre n'osait faire les premiers pas.

La Corporation a pu maintenir un service d'urgence spécial grâce à son personnel des cadres et à une équipe spécialement affectée à cette fin par le syndicat.

Jacques-Cartier: mise en demeure à la Corporation de gaz naturel du Québec

par Claude Masson

Après Montréal qui, en septembre, par la voix du président de son comité exécutif, M. Lucien Saulnier, réclamait une plus grande collaboration entre la Corporation de gaz naturel du Québec et les divers services municipaux en ce qui concerne les trous qui doivent être creusés dans les rues dès la découverte de fuites ou autres travaux souterrains à être réalisés par la Corporation, voici que Jacques-Cartier vient de transmettre une mise en demeure à cet organisme public dans laquelle la municipalité de la rive sud exige que la CGNQ avise les ingénieurs-conseils de la ville des travaux qu'elle doit entreprendre.

Selon les autorités municipales de Jacques-Cartier, la Corporation de gaz naturel du Québec viole la résolution adoptée par le conseil municipal, le 5 juillet dernier, qui oblige la CGNQ à aviser les ingénieurs-conseils avant d'entreprendre ses travaux, empêchant ainsi les ingénieurs-conseils de la municipalité d'accomplir leur travail de vérification nécessaire.

Dans sa mise en demeure, Jacques-Cartier menace de recourir à des procédures judiciaires contre la CGNQ si celle-ci continue d'entreprendre des travaux dans la ville sans en avertir cette dernière.

Les ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard et Letendre notent, dans un rapport soumis au conseil, que la collaboration de la Corporation de gaz naturel du Québec est "absolument nulle". Dans ces conditions, ils signalent leur refus d'assumer toute responsabilité et soulignent que c'est la ville qui devra payer les pots cassés, "si pots cassés il y a".

Dans ce même rapport, le bureau d'ingénieurs-conseils insiste sur la nécessité de surveiller l'exécution des travaux de la CGNQ pour s'assurer que ses conduites soient installées au niveau exigé par la ville afin de vérifier si les tranchées creusées pour enfouir des conduites sont comblées selon les exigences de la municipalité.

A la Corporation de gaz naturel du Québec, on ne se croit pas en défaut. Le directeur des relations extérieures, M. Sam Gagné, nous a expliqué hier que le secrétaire de la municipalité de Jacques-Cartier est prévenu chaque fois que la CGNQ doit apporter des améliorations ou faire des réparations urgentes.

"Ce n'est pas par plaisir, mais bien par nécessité que nous tranchons dans les rues", de dire M. Gagné, ajoutant que le secrétaire de la ville est mis au courant chaque fois, mais qu'il y a des cas urgents où la CGNQ ne peut prévenir tout le conseil municipal.

"C'est une question de communications," de dire le directeur des relations extérieures de la CGNQ. Le conflit, à son avis, se résume à ça.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 3

Il a également convenu qu'il attendait de recevoir, le 16 décembre, sa sentence pour deux accusations de fraude, même s'il a été reconnu coupable de ces délits il y a plusieurs mois déjà.

Le long contre-interrogatoire de Jacques Lajoie, le principal témoin de la Couronne à l'enquête préliminaire de Georges Lemay, a pris fin hier après-midi, après que Me Guy Guérin, qui représente l'accusé avec Me Léo-Renié Maranda, eut réussi à établir un certain nombre de contradictions apparentes entre les diverses versions données par le témoin, jusqu'à maintenant.

Le plus souvent, d'ailleurs, le témoin devait souligner que c'était peut-être possible qu'il ait donné une certaine réponse antérieurement, mais que, maintenant, il n'était plus tout à fait sûr.

Dans un cas, cependant, il soutint, en provoquant évidemment un moment d'hilarité, qu'il avait dit la vérité dans les deux cas. Et même si ses déclarations avaient alors été contradictoires.

A quelques reprises, au cours de la journée d'hier, le procureur chef de la Couronne, Me Jean Bruneau, a protesté contre les questions trop "personnelles" posées au témoin sur sa double famille et le soin qu'il n'a pas apporté à ses enfants depuis quelques années.

Lajoie a par ailleurs rappelé l'un des incidents les plus "significatifs" de leur dernière soirée souterraine, angle Ste-Catherine et St-Alexandre, au début de juillet 1961. Il a en effet soutenu qu'il était exact qu'à quelques eprises, il avait entendu Primeau dire à Lemay :

"Viens-t'en, viens-t'en. Tu en as assez."

Mais, chaque fois, et faisant visiblement allusion aux coffrets de sûreté qui n'avaient pas encore été éventrés, l'accusé, selon Lajoie, répondait :

"Il ne m'en reste plus que huit."

Puis encore :

"Il ne m'en reste plus que sept..."

Une "chienne" ou des ..."overalls"

Un exemple entre des dizaines d'autres du contre-interrogatoire plus que minutieux qu'a fait subir Me Guérin à Lajoie se retrouve dans les dix minutes qu'on a mises, par exemple, à déterminer si, à la banque, les auteurs du vol portaient des "chiennes" ou des "overalls... à bretelles".

C'est que, dans un de ses témoignages antérieurs, le témoin avait employé l'expression "chienne", tandis qu'hier, c'est le mot "overall" qu'il avait soudainement employé.

Le procureur de Lemay sauta alors sur l'occasion pour lui demander sa définition des deux pièces de vêtement.

Apparemment excédé, Lajoie laissa alors tomber :

"Quelle question stupide."

Me Guérin s'éleva contre cette réparti, et demanda au juge Trottier de faire rayer cette réflexion du dossier, et de faire remarquer au témoin, par ailleurs, qu'il y avait un remède, nommé outrage, pour prévenir de telles saillies.

Aidé par le tribunal lui-même, par la suite, le témoin devait faire effectivement la distinction qui s'imposait entre le simple pantalon soutenu par des bretelles, et les couvre-tout qu'enploient par exemple les garagistes.

Lajoie devait également être longuement interrogé sur certaines ouvertures de porte.

A l'enquête préliminaire de Lemieux, Lajoie avait dit que c'était ce dernier qui avait ouvert la porte latérale de l'immeuble abritant la banque.

Au procès de Primeau, c'est également ce qu'il avait affirmé.

Mais, il y a quelques jours, par ailleurs, il a soutenu que c'était lui qui avait posé ce geste.

Par la même occasion, et pour prouver à nouveau que sa mémoire n'est pas de tout repos, il lui demande s'il sait qui a ouvert la porte du domicile de Primeau, lors de ses visites à cet endroit, pour fins d'essais sur les divers outils qui devaient servir à perforer le plancher de la voûte.

Lajoie révèle ensuite que pendant sa période d'emploi chez Lemay, à Mont-Rolland, il ne recevait pas un cent en salaire de ce dernier.

Il demeurait toutefois chez André Lemieux, qui le nourrissait.

Par contre, il rendait de multiples services à ce dernier, effectuant différents travaux de ménage, lavant la vaisselle, etc.

— Est-ce que vous laviez aussi les couches ? lui demande Guérin.

"Non, mais je lavais les trois enfants, par exemple."

Le procureur de la défense l'interroge alors à nouveau sur les différentes péripéties des deux premières soirées passées dans le sous-sol de la banque, et la façon dont on a transporté sur les lieux deux poches remplies d'outils et une garde-robe.

Alors que les premiers provenaient du domicile de Primeau, à Chomedey, la pièce de mobilier, elle, avait été prise chez Mme Lemieux, à Montréal-Nord.

JEUNESSE

SUITE DE LA PAGE 3

bien l'absence d'un directeur responsable de ce projet".

L'Expo a deux coordonnateurs pleins de bonne volonté mais sans pouvoirs de décision; il n'y a personne, dans c'te boîte qui puisse prendre d'engagements pour la programmation du Pavillon de la Jeunesse!...

"Depuis le mois de juillet, lit-on dans le communiqué du Comité consultatif de la Jeunesse, plusieurs pays nous ont offert leur collaboration; on n'a pu que leur répondre qu'on attendait la nomination d'un directeur — et de bien vouloir attendre..."

Pour remplacer Coca-Cola, l'Expo n'a pas trouvé d'autres commanditaires. "Mais, lit-on dans le communiqué, qui serait intéressé (et Steinberg est bien patient) à payer pour un projet aussi en retard et qui n'est dirigé par personne ?"

Il faut citer la conclusion du communiqué et c'est pour en faire apprécier l'amertume que les origines du projet ont été rappelées. Cette amertume met en lumière un aspect fondamental de toute exposition universelle: ce serait dépenser beaucoup trop d'argent que de n'en faire qu'un **bilan** de l'humanité; ce sont les leçons de ce bilan, les ouvertures et l'élan de l'humanité que emportent... Et pour qui donc, s'il-vous-plaît, si ce n'est pour ceux qui franchiront allègrement le cap prochain de l'an 2,000 ?

"Veuillez croire, dit en conclusion le Comité consultatif de la Jeunesse, que c'est en désespoir de cause et que nous regrettons d'avoir à faire appel à l'opinion publique pour exercer des pressions sur la Compagnie de l'Expo. Cette compagnie, un peu comme les gouvernements et les dirigeants d'université, adopte indéniablement — et cela malgré toute notre bonne volonté de collaborer — une politique de méfiance néfaste vis-à-vis de la jeunesse, qui se manifeste le plus souvent par l'immobilisme le plus total".

Dans cet "immobilisme", qui tranche avec la fin de 1963 et les débuts de 1964, est-il trop tard pour sauver quelques projets significatifs, si handicapés qu'ils aient pu être dès cette époque par des engagements financiers de l'Expo qui paraissent de plus en plus avoir été rapides et aventureux ?

Réal Leclair, acquitté après un deuxième procès, témoigne pour la défense de Douglas Brown

par Maurice Morin

Réal Leclair, âgé de 41 ans, un ancien policier à l'emploi de la ville de Montréal, témoin de la défense au procès de Douglas Brown, inculpé de meurtre prémédité, a déclaré "que le 19 septembre 1962, il s'était rendu dans plusieurs garages, dont le sien (son expression a été : "j'ai pratiqué" plusieurs garages, ce soir-là), qu'il avait aussi rencontré Brown, dans la soirée, ainsi que Jacques Ouimet et sa soeur, Pierrette, mais qu'ils ne s'étaient pas rendus à la station-service où M. Ovide Bertrand avait été assommé et volé.

Leclair avait été acquitté d'une accusation de meurtre prémédité à l'issue d'un deuxième procès.

Après avoir demandé et obtenu la protection de la Cour, Leclair, qui a dit être domicilié maintenant à Wendover, Ontario, a fait le signe de la croix une fois qu'il fut entré dans le box aux témoins.

Interrogé par Me Claude Archambault, avocat de la défense, Leclair a affirmé avoir travaillé durant toute la journée du 19 septembre 1962, et après le souper, dans son garage. Plus tard, il a dit être allé quérir Douglas Brown pour lui demander de travailler pour lui le lendemain.

Pour autre nouvelle du procès, page 6

"Mais, il n'était pas chez lui, a poursuivi le témoin. Sa mère m'a informé qu'il se trouvait chez Pierrette Ouimet, son amie. Je m'y suis donc rendu et, en effet, Pierrette, son frère Jacques et Douglas étaient là.

Ensuite, à la requête de Douglas, je suis allé conduire Pierrette chez un médecin. Dans ma voiture, nous étions quatre. Et une fois que Pierrette et son frère furent entrés dans le bureau du médecin, Douglas est parti et moi aussi... de mon côté".

Le témoin poursuit en disant qu'il était allé dans un autre garage, être retourné dans le sien, être allé dans trois tavernes et un cabaret, le soir même. Dans ce cabaret, il a dit avoir rencontré Douglas, Bob Miron et Gérard Miron, le frère de ce dernier. Il était entre minuit 15 et minuit 30 lorsqu'il est entré chez lui. Enfin, il a dit ne pas posséder d'antécédents judiciaires.

"On s'en tire avec la Justice... du moment qu'elle est bien administrée..."

Longuement contre-interrogé par Me Jacques Clément, avocat de la poursuite, le témoin a dit à un certain moment : "Vous savez, j'ai été inculpé dans cette affaire et j'ai été acquitté. Dans le temps, les journaux ont trop parlé de cette affaire et continuent toujours d'en trop parler".

Et toujours pressé de questions, Leclair a déclaré: "je ne suis pas allé à ce garage-là... à Lachine et j'espère qu'on va me "lâcher avec cette affaire-là..."

Le témoin affirme que pendant qu'il se trouvait en détention à la prison de Bordeaux, il n'avait pas parlé "de sa cause" à qui que ce soit, "car, à cet endroit, a-t-il dit, il y a bien des espions de la police, des gens comme les témoins Monsieur X et Monsieur Y."

Et plus loin, le témoin a déclaré: "La Justice, aujourd'hui, on peut en sortir... si elle est bien administrée".

Enfin, il a dit être un bon copain de Brown qui, au moment de l'affaire de Lachine, avait 19 ans et lui, 41 ans, comme il l'avait affirmé en entrant dans le box.

La Couronne a terminé sa preuve, hier après-midi, au procès de Douglas Brown, âgé de 23 ans, dont c'est la deuxième instruction devant les jurés, aux Assises, pour le meurtre prémédité de M. Ovide Bertrand, 66 ans, assommé puis mort de ses blessures, le 19 septembre 1962, dans la station-service où il travaillait, à Lachine.

Lors de son premier procès, Brown avait été reconnu coupable de meurtre non prémédité et condamné au pénitencier à vie. C'est la Cour d'Appel qui avait ordonné la tenue de la seconde instruction.

Une fois que Me Jacques Clément, avocat du ministère public dans cette affaire, eut déclaré sa preuve close, il a affirmé devant le juge Fernand Legault, président de l'instruction, et devant les jurés qu'il avait fait parvenir des assignations à Réal Leclair et à Pierrette Ouimet, soeur de Jacques Ouimet, un adolescent dont il a été si souvent question depuis le début, mais qu'il avait décidé de ne pas les faire déposer.

"Je demande toutefois, a continué Me Clément, que ces deux personnes demeurent à la disposition de la Justice au cas où la défense, elle, prendrait la décision de leur faire rendre témoignage."

Leclair avait, lui aussi, subi deux procès dans cette affaire. A l'issue du premier, il avait été reconnu coupable de l'accusation telle que formulée et il avait été condamné à l'échafaud.

Mais la Cour d'Appel, après qu'un des membres de ce plus haut tribunal du Québec eut interrogé les jeunes Ouimet, Jacques et Pierrette, avait décidé qu'il devait y avoir une seconde instruction dans le cas de Leclair, un ancien policier de la ville de Montréal, vu que les deux adolescents avaient changé leur version et avaient déclaré n'avoir accompagné ni Leclair ni Brown à Lachine.

Et le second procès s'était soldé par l'acquittement de Leclair.

Mais, lors du premier et du second procès de Brown, Jacques Ouimet avait de nouveau changé son témoignage et affirmé qu'il était bel et bien avec Leclair et Brown lorsque ceux-ci s'étaient rendus au garage de Lachine où avait eu lieu le vol et l'attaque... à coups de barre de fer sur la tête de M. Bertrand.

Claude "Coco" Roy, premier témoin de la défense

Claude "Coco" Roy, inculpé avec son frère, Yvon "Monmom", du meurtre prémédité de Mme Lysanne Lemire-Lauzière, tuée dans les circonstances que l'on sait, à St-Charles-de-Mandeville, il y a déjà quelques mois, a été le premier témoin de la défense. Son témoignage a porté sur ses entretiens avec Brown, à la prison commune de Montréal, à Bordeaux, entretiens ou conversations en date du 24 août dernier et qu'un MONSIEUR "Y" avait relaté comme témoin de la Couronne, la semaine dernière.

On se rappellera que ce Monsieur "Y" avait alors affirmé que Brown s'était mis à table et s'était incriminé en ce qui concerne la mort de M. Bertrand.

Tout comme il l'avait fait, d'ailleurs, Me Clément l'a mis en preuve par un MONSIEUR "X", cette fois, quelques jours après le 19 septembre 1962, toujours à la prison.

Hier soir, à la levée de l'audience, Me Claude Archambault, maintenant seul avocat de la défense, Me Roland Blais ayant été obligé de quitter la métropole pour se rendre à Québec ayant à y plaider une autre cause importante, devait faire dire à "Coco" Roy que jamais son frère ni lui avaient parlé à MONSIEUR "Y", le 26 août dernier, parce qu'ils craignaient ce MONSIEUR Y, un "espion" de la police et que lui, "Coco", lui avait déjà craché à la figure.

MONSIEUR "X" avait précédemment été interrogé de nouveau hier par Me Clément.

— Pourquoi avez-vous accepté de déposer au cours de ce procès ?

Il y a eu aussitôt objection de Me Blais, avant son départ pour Québec, l'avocat soumettant que cette question ne relevait pas de l'interrogatoire en chef.

Mais, le juge Legault ayant permis la question, le témoin répondit : "Je n'ai pas trouvé ça humain... la manière dont Brown s'était comporté à l'endroit de M. Bertrand et, avoir été dans le même cas que la victime, j'aurais aimé que quelqu'un le fasse pour moi !"

Les enquêteurs qui sont allés interroger Jacques Ouimet à Chicoutimi

Carmen Côté, âgée de 20 ans, de Port-Alfred, a déposé comme témoin de la poursuite en ce qui concerne la visite de deux enquêteurs chez ses parents au moment où ils étaient domiciliés à Chicoutimi et où Jacques Ouimet, aujourd'hui âgé de 16 ans, était pensionnaire, y ayant été envoyé par le Service de bien-être social.

Cette visite a eu lieu après le premier procès de Leclair.

Elle a affirmé que les deux enquêteurs qui avaient interrogé Jacques Ouimet avaient été envoyés par Me Raymond Daoust, de Montréal.

Et elle a poursuivi :

"Ces deux enquêteurs ont demandé à Jacques de ne dire que la vérité et que, s'il mentait, "Brown ou Leclair serait pendu et que lui, Jacques, irait en prison."

"Le début de la conversation s'est déroulé dans la cuisine, puis les deux hommes se sont retirés dans la chambre de Jacques où ils ont été environ une demi-heure avec lui.

"Le lendemain, Jacques m'a dit : "J'ai assez eu peur de ces deux gars-là... je ne veux plus les revoir !"

Le témoin a aussi dit qu'avant la visite des enquêteurs, Jacques lui avait dit être allé à Lachine.

Avant de déposer, "Coco" Roy a demandé et obtenu la "protection de la Cour".

Puis il a fait part de la conversation que Brown lui avait tenue. "Il m'a parlé de sa cause, une fois, en disant que ça faisait quatre ans qu'il attendait pour être jugé dans une "affaire" qu'il n'avait pas commise."

Et le témoin déclare ensuite que lui et son frère n'ont jamais parlé de leur cause avec MONSIEUR "Y" parce qu'ils le croyaient de connivence avec la police.

Contre-interrogé par Me Clément, le témoin a affirmé "qu'il n'aimait pas Monsieur "Y"... qu'il le salissait... qu'il le traitait de chien parce qu'il aurait été prêt à vendre sa mère pour sauver sa peau... j'ai craché dessus en une crtaine occasion".

Le procureur de la poursuite parle ensuite de l'affaire de St-Charles-de-Mandeville, de Mme Lysanne Lemire-Lauzière, la victime d'un meurtre à cet endroit.

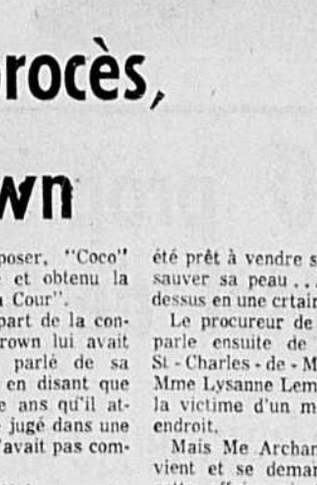
Mais Me Archambault intervient et se demande "ce que cette affaire vient faire ici". La question est ensuite laissée en suspens.

Et le témoin affirme ensuite n'avoir pas avoir entendu de conversations le 26 août, n'avoir pas parlé à MONSIEUR "Y"... "parce qu'il le détestait"; que Brown ne peut pas, lui aussi, lui avoir parlé... parce qu'il le détestait lui aussi.

Madame Pearson baptisera le "Saint-Laurent" à la Vickers

Le premier ministre du Canada, M. Pearson, sera présent samedi matin, aux chantiers de la Canadian Vickers, dans l'est de la métropole, au lancement du plus gros brise-glace à propulsion conventionnelle au monde.

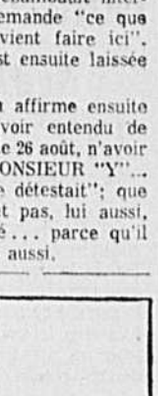
L'épouse du premier ministre agira comme marraine du navire de 366 pieds de long qui se joindra l'an prochain à la Garde côtière canadienne. La cérémonie aura lieu en présence également de l'ancien premier ministre, M. Louis Saint-Laurent dont le navire portera le nom.



Il y a des gens qui échangeraient leur voiture pour le CHERRY BRANDY

MELVILLE

maintenant dans une carafe de luxe



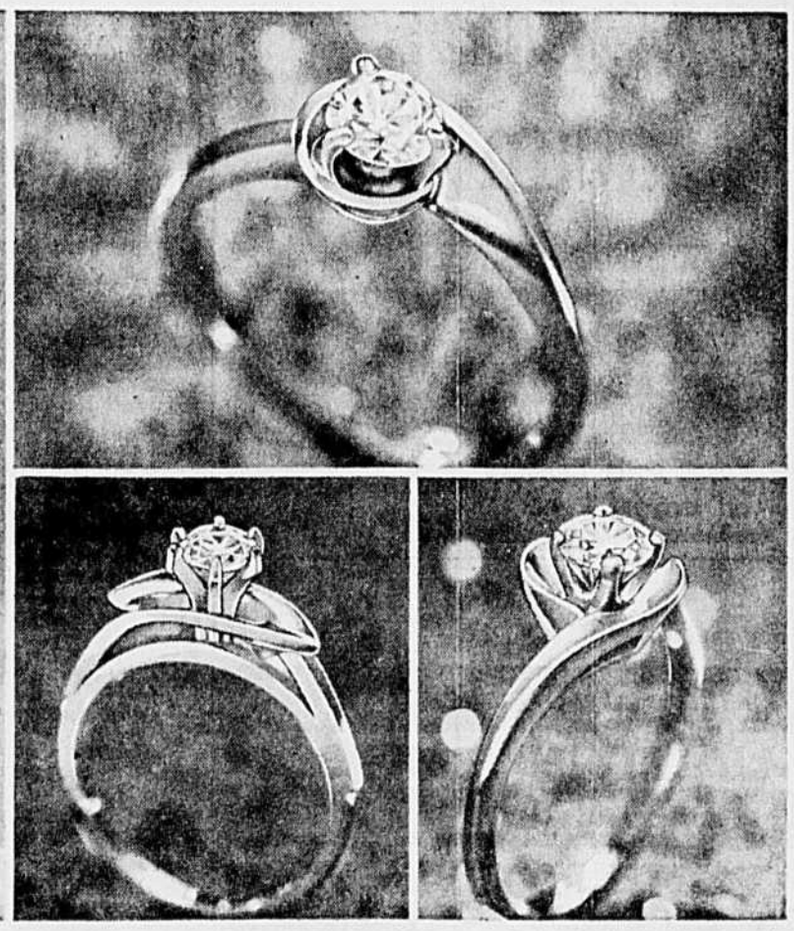
MÉLANGÉ ET EMBOUTEILLÉ PAR LES DISTILLERIES MELVILLE, MONTRÉAL, CANADA

M3F

NO. 207-E

Pour aussi peu que $100, vous pouvez vous procurer, chez Mappin's, une bague à diamant avec monture en or 18 carats, tout simplement exquise, et ornée du plus beau diamant que vous êtes en mesure d'acheter!





A bien y penser, c'est justement ce que vous désiriez... n'est-ce pas ?

Compte courant ou budgétaire
10% comptant, jusqu'à 10 mois pour payer

Mappin's

1000 ouest, rue Sainte-Catherine et Place Ville-Marie
Téléphone : 866-7431

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 heures

Prévenu identifié à cause d'un oeil !

Les connaissances médicales que vous pouvez avoir peuvent être généralement bien inutiles, lorsque vous faites face à des bandits qui sont déterminés à prendre votre bien.

Mais lorsque vient le moment de les identifier, par la suite, il se peut que ces connaissances soient d'une aide précieuse.

Et c'est ce qui s'est produit hier lorsque le Dr Richard Wilson, directeur de l'Hôpital de l'Est, a voulu identifier Michel Beauchamp, de la rue Saint-Clément, comme l'un des jeunes apaches qui l'avaient frappé au moment où il les avait surpris en train de voler dans une machine distributrice de cigarettes.

Lorsqu'il s'approcha d'eux, l'un des hommes le frappa violemment à la tête, et tous deux prirent la fuite sans effectivement dérober quoi que ce soit.

Lors d'une séance subséquente d'identification, à la police municipale, le médecin reconnut le prévenu parce qu'il souffrait d'une paralysie partielle de l'un de ses yeux.

Selon ses dires, un homme qui est affligé d'une telle paralysie, ne peut regarder directement un objet avec ses deux yeux.

Invité par le juge Redmond Roche à regarder plus attentivement, et de plus proche le prévenu, le médecin conclut :

"C'est bien cela. Il a le sixième nerf de l'oeil paralysé. C'est bien l'homme que j'ai vu ce soir-là."

Et son seul témoignage devait suffire pour que l'accusé soit cité à son examen volontaire sous l'accusation telle que portée, soit celle de tentative de vol avec violence.

Pas de fausse déclaration : libération dès l'enquête

Un jeune homme de 20 ans, Jean Perrin, qui avait été inculpé en vertu de l'article 120, paragraphe six du code pénal, plus précisément d'avoir "fait de fausses déclarations à la police . . . en faisant entreprendre une enquête judiciaire", a été libéré dès son enquête préliminaire, hier après-midi, devant le juge Jacques Trahan.

Donc, le tribunal a décidé que le jeune homme que Me Nikita Tomesco représentait n'aura pas à subir de procès sous l'accusation dont il est question plus haut.

Il avait été mis en preuve que Perrin, employé dans une station-service du Centre commercial Rockland avait été victime d'un hold-up dont les deux auteurs s'étaient subséquemment reconnus coupables.

Dans sa déclaration faite à la police, deux jours après le vol à main armée, il avait dit avoir été dépouillé d'une somme de $111.40 alors que le montant du vol n'avait été en réalité que de $70. Et c'est cette déclaration qui l'avait conduit en Correctionnelle. Le juge Trahan a décidé, après avoir entendu les témoins, qu'il n'avait pas été mis en preuve "que Perrin avait fait entreprendre une fausse enquête policière et judiciaire", mais qu'il n'y avait eu "erreur" que dans le montant du vol rapporté.

"Gaspé Copper a aidé 4 grévistes parce qu'ils ont dit la vérité"

— Me Jean Martineau

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Me Jean Martineau, l'un des procureurs de la Gaspé Copper Mines Limited, a soutenu, hier, devant les juges Miller Hyde, André Taschereau et Roger Brossard, de la Cour d'appel, que la compagnie qu'il représente a vu à ce que MM. Nestor Henley, Normand Boudreau, Claude Côté et Yvon Saint-Laurent — et particulièrement les deux premiers — puissent gagner leur vie et emprunter de l'argent après la grève de Murdochville, en 1957, en considération de services rendus, mais avec cette distinction que les anciens membres du comité de violence venaient dire la vérité devant le Tribunal alors que l'Union des métallos d'Amérique leurs avait demandé de commettre des crimes durant la grève.

Succédant aux procureurs des United Steelworkers of America, hier, dans la cause en appel opposant cette centrale syndicale de Pittsburg à la Gaspé Copper à la suite du conflit qui a causé pour plus de $1,600,000 de dommages à la propriété, causé la mort d'un gréviste et des blessures à trois autres, Me Martineau s'est particulièrement attaché à mettre en doute la validité des témoins des U.S.W.A. et à mettre en relief la véracité des témoignages rendus en faveur de la Gaspé Copper lors de la cause qui a eu lieu sous la présidence du juge Antoine Lacourcière, de la Cour supérieure, en 1962-1963 et 1964.

Me Martineau a rejeté les allégations de Me Louis-Philippe Pigeon, procureur des U.S.W.A., à l'effet que MM. Henley, Boudreau, Côté et St-Laurent — tous membres du comité "Hi-Fi" (comité de violence des grévistes) — auraient témoigné en faveur de la compagnie, lors de l'audition de la cause en première instance, par esprit de vengeance à l'égard de l'union, par intérêt ou sous l'empire de la crainte.

Me Martineau s'est étonné devant le Tribunal que les procureurs des U.S.W.A., Mes Pigeon et Merrill-Désaulniers, se soient particulièrement appliqués à mettre en évidence les quatre témoignages des membres du comité de violence alors que quelques centaines de témoins se sont succédé devant la Cour durant plus de 18 mois.

La brasserie Dow conteste les allégations de trois victimes de la myocardose

QUEBEC (M.L.) — La Brasserie Dow Limitée demandera aujourd'hui à la Cour d'ordonner que MM. Guy Hébert, J.-C. Gingras et Magella Marcoux, qui lui réclament des dommages évalués à $19,500, $23,495 et $21,890, alléguant qu'ils ont contracté la myocardose après avoir bu de la bière Dow, subissent des examens médicaux devant un médecin nommé par elle, en présence des médecins qui les ont traités au cours de leur maladie.

Par l'entremise de ses procureurs, Me Gagnon, de Billy, Cantin et Dionne, la Brasserie Dow Limitée a inscrit au greffe de la Cour supérieure trois requêtes pour détails, pour rejet de clauses et pour examens médicaux à la suite des trois réclamations de ses anciens clients.

La Brasserie Dow conteste également la légalité, la régularité et la pertinence d'un article de la demande des requérants à l'effet que des centaines de milliers de bouteilles de bière ont été jetées aux égouts quelques mois après que les réclamants eurent contracté la myocardose.

La Brasserie Dow Limitée allègue que sa responsabilité doit être établie en tenant compte de la date où la maladie s'est déclarée chez les réclamants et qu'il ne doit pas exister de rapport entre ces faits et les mesures subséquentes prises par la compagnie.

Adolescent tué par une auto

Un adolescent de 16 ans, Jacques Carrières, de Rivière-Beaudette, comté de Soulanges, a été tué par une auto, vers 5 h. 30 hier après-midi, sur la route nº 2, à Rivière-Beaudette, près de la frontière de l'Ontario.

Saint-Eustache proteste contre la pollution des eaux du lac des Deux-Montagnes

SAINT-EUSTACHE — La ville de Saint-Eustache proteste vertement contre la pollution des eaux du lac des Deux-Montagnes. Dans sa requête, le conseil municipal soutient que les résidants dans les localités riveraines en ressentent un sentiment de frustration.

En effet, les protestataires s'opposent à l'autorisation, accordée par la Régie des eaux, d'installer un réseau d'égouts bruts avec déversement dans le lac. Ils réclament la mise immédiate du projet au rancart, tant que, sur l'instigation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, on n'aura pas érigé une usine d'épuration dans le parc d'Oka, en aval de la plage.

Antérieurement, la ville de Saint-Eustache avait consacré des sommes d'argent appréciables à l'assainissement des eaux du lac. Elle veut prévenir une inutilité de ces dépenses.

Début du procès en contestation de l'élection de Bona Arsenault

RIMOUSKI (PCf) — Le procès en contestation de l'élection de M. Bona Arsenault, dans le comté de Matapédia, a débuté lundi matin en Cour supérieure de Rimouski en présence des juges Blaise Fournier, Gilles Gagnon et G. Grenier.

Au cours de cette première journée d'audiences on a entendu trois témoins : le président général des élections du Québec, Me François Drouin, et les deux signataires de la requête en contestation de l'élection de M. Arsenault, MM. Georges Charest et Maurice Richard, tous deux électeurs du comté de Matapédia, à l'élection du 5 juin.

Le président des élections du Québec, à la demande des procureurs de M. Arsenault, a produit à la cour tous les documents relatifs aux élections du 5 juin dans le comté de Matapédia.

Au cours de l'après-midi, on a entendu MM. Charest et Richard, signataires de la pétition. Interrogés par les avocats de la défense, MM. G. Desjardins et Roger Thibodeau, ces deux témoins ont avoué avoir signé la requête sans véritable raison; on l'a fait à la demande de M. Lionel Gagné.

Publicité

MM. Charest et Richard ont révélé qu'ils avaient signé la pétition en demandant qu'il n'y ait pas de publicité autour de l'affaire dans les journaux, à la radio et à la télévision.

Ils ont également révélé qu'ils n'étaient pas au courant qu'en tant que signataires de la pétition ils devaient fournir un dépôt de $1,000. Ce ne sont pas eux qui ont fait le dépôt et on a dit ignorer le nom de la personne qui l'aurait fait.

Avant que M. Gagné me demande de signer une telle requête, je n'étais au courant de rien, a dit M. Richard. Cependant, avant de signer la requête, les deux signataires ont pris connaissance de la majeure partie de son contenu.

M. Richard a affirmé que s'il avait su qu'il y aurait eu autant de publicité autour de cette affaire, qu'il n'aurait pas signé la pétition. Les avocats des pétitionnaires sont MM. Gilles Carll et Jacques Drouin.

La pétition en contestation de l'élection de M. Arsenault allègue qu'il y a eu irrégularité dans le vote du 5 juin dans le comté de Matapédia et au cours de la campagne électorale.

Appréhendés la valise à la main

Deux individus qui avaient été pris sur le fait, par la police d'Outremont, alors qu'ils venaient de sortir d'une maison de la rue Maplewood avec $6,500 de fourrures et de bijoux volés à cet endroit, se sont reconnus coupables dès leur comparution devant le juge Jean Tellier, hier après-midi.

Les deux prévenus avaient été appréhendés peu après que la police d'Outremont eut décidé de faire enquête sur un taxi qui roulait à faible allure, dans les rues de la municipalité voisine, avec un voyageur sur la banquette arrière.

Ils arrêtèrent alors les deux hommes, Donald Pelchat et Roger Ipperciel, qui venaient apparemment d'arriver du nord ouest québécois.

Devant la cour le détective Bégin, de la Sûreté d'Outremont, devait déclarer que tous deux avaient, dans cette partie de la province, des antécédents judiciaires apparemment fort impressionnants.

Le tribunal ajourna donc sa sentence à vendredi prochain, alors qu'on en saura vraisemblablement plus, à ce sujet.

Le jeune Pierre s'est brûlé tout seul, en jouant

Les policiers de Montréal ont écarté l'hypothèse de tout acte de sadisme dans le cas de Pierre Timmons, un adolescent de 12 ans qui, atteint de diverses brûlures au premier et au second degré, a été transporté dimanche après-midi dans un hôpital de la métropole.

S'appuyant sans doute sur les premières déclarations recueillies de la bouche de l'enfant, les enquêteurs avaient tout d'abord annoncé que trois autres adolescents avaient attaqué le jeune Timmons dans le parc Laurier, dans le nord-est de la métropole, et avaient enflammé ses vêtements après les avoir imbibés d'essence.

Il semble maintenant que l'enfant se soit brûlé tout seul en s'amusant avec un bidon d'essence. Lorsque ses vêtements ont pris feu, Pierre Timmons a regagné en pleurant la maison de ses parents, qui l'ont fait hospitaliser aussitôt.

L'état de l'enfant n'inspire pas d'inquiétude.

les tribunaux

Christine Starnino accusée d'un autre vol d'auto

Une jeune femme de 22 ans, Christine Starnino, qui avait été accusée d'avoir volé l'auto d'un chauffeur de taxi qui venait de la ramener chez elle, à Outremont, a comparu à nouveau en Correctionnelle, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir enlevé la voiture d'un Bon Samaritain qui l'avait recueillie sur la chaussée, à Laval.

La prévenue s'était présentée à lui comme poursuivie par trois jeunes gens, et elle l'avait même incité à leur donner la chasse.

Au terme de celle-ci, et alors que le conducteur était descendu de sa voiture, elle avait soudainement pris le volant de sa Chrysler, pour démarrer en trombe dans la direction de Montréal.

Devant la cour elle a toutefois nié sa culpabilité et son enquête ajournée à mardi prochain, elle a pu reprendre sa liberté sous deux cautionnements de $950, consentis par le juge Jean Tellier.

Trois bandits raflent $15,000 à St-Laurent

Trois bandits, armés chacun d'un revolver, se sont enfuis avec une somme de $15,000, vers 8 h. hier soir, après avoir perpétré un hold-up à la Caisse populaire Notre-Dame-du-Bois-Franc, au 2180 rue Patricia, à St-Laurent.

Un client et quatre employés se trouvaient dans l'établissement au moment de la visite des voleurs. Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté par les bandits.

Les voleurs ont pris la fuite dans une auto qui attendait à proximité de la Caisse populaire.

Le lieutenant-détective Claude Vidal et le détective Marcel Racette, de la Sûreté de St-Laurent, ont été chargés de l'enquête.

Les mécanismes de prévention des incendies répondent de moins en moins aux besoins

— André PLANTE

La Fédération des pompiers professionnels du Québec (FTQ) a présenté hier au ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois, un mémoire spécial dans lequel elle réclame l'adoption au cours de la prochaine session d'une Loi du commissaire des incendies.

Selon le président de l'organisme, M. André Plante, "la protection-incendie est un domaine qui exige priorité dans notre province, car les mécanismes de prévention et de combat répondent de moins en moins aux besoins grandissants"

On se souvient qu'en 1965 sur un total de pertes dues aux incendies au Canada qui s'élevait à $145 millions, la part du Québec était de $51 millions, soit plus du tiers.

"D'immenses territoires du Québec n'ont pas ou presque pas de protection et l'organisation de la prévention est pratiquement inexistante, sauf dans quelques centres urbains", soutient-on dans le mémoire.

Depuis 1964, le Commissariat des incendies du Québec, sous la direction de M. F.-X. Perreault, et avec la collaboration des organismes voués à la protection-incendie, a fait un travail remarquable.

"L'oeuvre la plus valable du commissariat a cependant été l'élaboration d'un projet de loi sur la protection-incendie, destiné à remplacer la loi actuelle qui date de 1925. Ce projet a même été lu dans le dernier Discours du trône par le regretté lieutenant-gouverneur Paul Comtois qui mourait un mois plus tard dans l'incendie de sa résidence dans des circonstances qui illustraient une fois de plus la faiblesse de la législation sur la protection-incendie au Québec."

La Fédération des pompiers professionnels du Québec, groupant 4,000 pompiers permanents et professionnels à l'emploi de 25 services d'incendie autonomes du Québec, désire que dans la nouvelle loi le commissaire des incendies ait les moyens d'agir dans les domaines suivants :

- **mesures minimum de protection dans les municipalités ;**
- **organisation d'un centre d'instruction pour les officiers des services d'incendie ;**
- **les qualifications exigées des recrues-pompiers, officiers et des chefs de services d'incendie ;**
- **le contrôle de la fabrication et de la vente des accessoires à incendie, notamment les extincteurs ;**
- **les normes d'efficacité des équipements servant à la lutte contre l'incendie ;**
- **l'inspection des bâtiments à des heures raisonnables pour fins de prévention d'incendie ;**
- **l'établissement de statistiques plus complètes ;**
- **le code provincial de prévention de l'incendie ;**
- **la coopération plus efficace avec les autres ministères.**

M. Plante a souligné que la délégation avait été bien accueillie par M. Paul Dozois. Le ministre des Affaires municipales aurait donné l'assurance que son ministère demanderait au commissaire des incendies d'étudier la situation afin de savoir si toutes les recommandations des pompiers étaient comprises dans le projet de loi.

Passages à niveau : un député réclame une audition publique

Le député fédéral de Jacques-Cartier-Lasalle, M. Raymond Rock, vient d'adresser au commissaire en chef de la Commission des transports du Canada, M. Rod Kerr, une lettre dans laquelle il réclame une audition publique afin de déterminer si les passages à niveau du Chemin Saint-Charles, à Beaconsfield, et du Chemin des Sources, à Pointe-Claire et Dorval, doivent être remplacés par des voies superposées.

M. Rock, qui exprime l'opinion que ces passages à niveau "provoquent des embouteillages très graves, constituent un danger et entraînent des retards qui compromettent la sécurité du public", fait état de pétitions et de lettres signées par des membres de l'Association parents-maitres de Pointe-Claire, par la Commission des écoles catholiques de Pointe-Claire et de Beaconsfield et par la Commission scolaire de West Island.

Le député voudrait que l'audition publique se fasse dans la salle du tribunal de la ville de Pointe-Claire, pour qu'il soit plus facile aux intéressés d'y comparaître et d'y présenter leurs observations.

APRÈS UN TRIOMPHE À NEW YORK SUR LE BROADWAY

Gilbert Bécaud

EN PERSONNE

DEMAIN de 4 à 5 p.m.

chez Archambault



GILBERT BECAUD se fera un plaisir d'autographier les disques Pathé que vous achèterez

A cette occasion, un grand spécial sur les disques de Gilbert Bécaud

PRIX RÉG. $4.45 SPÉCIAL $3.29



PAM-67,219—**LES JOURS MEILLEURS** — M. le Président - Mademoiselle Lise - Viens dans la lumière - Mes hommes à moi.

67,196—**BECAUD A L'OLYMPIA, VOL. II**— T'es venu de loin - Je t'attends - Nathalie - Quand il est mort, le poète.

67,165—**AMI, GILBERT BECAUD** — Mes mains - Les croix - Et maintenant - Le jour où la pluie viendra.

67,155—**T'ES VENU DE LOIN** — C'était mon copain - Don Juan - Plein soleil - Ma souris danse.

67,144—**BECAUD A L'OLYMPIA - VOL. 1** — Viens danser - La grosse noce - Les tantes Jeanne - La ballade des baladins.

67,123—**DIMANCHE A ORLY** — Quand Jules est au violon - Au revoir - Trop beau - Heureusement y a des copains.

67,122—**LES MARCHES DE PROVENCE** — L'enterrement de Cornélius - Si j'avais des sous - Si je pouvais un jour revivre ma vie.

67,102—**L'ENFANT A L'ETOILE** — Disque de Noël.

67,081—**GILBERT BECAUD CHANTE GILBERT BECAUD** — Le bateau blanc - Le jugement dernier - Si je m'en reviens au pays - Nicolas.

67,060—**LE PIANISTE DE VARSOVIE** — Nous, les copains - Toi, le musicien - La Natashquan - Je m'balance.

67,037—**PILOU, PILOU HE** — Quand tu n'es pas là - Je veux te dire adieu - L'absent - Les enfants oubliés.

67,021—**INCROYABLEMENT** — Alors, raconte - Le rideau rouge - Quand tu danses - Marie, Marie.

67,006—**RAN-TAN-PLAN** — Le mur - C'est merveilleux, l'amour - Croquemitoufle - Les amours de décembre.

Si vous commandez par poste, veuillez ajouter 25¢ pour le premier disque et 10¢ par disque additionnel pour les frais d'envoi.

Ed. Archambault INC

500 est, STE-CATHERINE — 849-6201

juste en face de la Station Berri du Métro

Cette semaine...

SEL ENO — Grand format — Rég. $1.29 — PRIX REDUIT — .83

PARDEC — Liquide — 16 oz — Rég. $3.50 — PRIX REDUIT — 2.15

PARAMETTE — 3.15 — Sirop, 20 oz. Rég. 5.50 — PRIX REDUIT

ANACIN — 100 tablettes — Rég. $1.39 — PRIX REDUIT — .89

CEPACOL — Liquide - 14 oz — Rég. $1.40 — PRIX REDUIT — .99

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

921 est, STE-CATHERINE — 842-9622 — 6511 ST-HUBERT — 272-8233

Chez DUPUIS — 842-5151 — ST-DENIS et MT-ROYAL — 844-1711

Le Père Almanzard Ménard, missionnaire oblat mort en Afrique, a-t-il été assassiné?

par Claude Gravel

L'assassinat du Père Almanzard Ménard, O.M.I., survenu en Afrique le 1er juillet dernier, demeure toujours un mystère complet, que les enquêtes de la police ne semblent pas avoir réussi à élucider.

Alors que vient de s'ouvrir à Maseru, capitale du Lesotho, le procès de quatre présumés coupables, toutes les hypothèses sont encore émises. S'agit-il d'une simple vengeance ou, enfin, le missionnaire canadien-français de 60 ans a-t-il été la victime d'une cruelle "cérémonie rituelle" ?

Quoi qu'il en soit, quatre Africains sont actuellement détenus en rapport avec cette triste histoire, qui a plongé dans l'anxiété les quelque 200 missionnaires canadiens-français qui vivent dans ce petit pays situé au sud-est du continent noir.

Deux des présumés meurtriers, ainsi que nous l'avons appris hier, avaient des relations étroites avec le Père Ménard et étaient donc en mesure de connaître ses différents déplacements. L'un travaillait pour lui comme menuisier, tandis que l'autre assurait la garde des animaux de la mission.

Rappelons que le missionnaire canadien-français a été retrouvé baignant dans son sang au matin du 1er juillet 1966, le corps transpercé de 25 coups de couteau. Il avait passé la moitié de sa vie en Afrique, ne venant que très rarement au Québec, et il était connu pour sa générosité et son grand esprit apostolique.

"C'était la perle des missionnaires", a déclaré au représentant de LA PRESSE le Père Paul Juneau, procureur des missions du Maseru (Lesotho),



Le Père Almanzard Ménard

cependant qu'il a dévoilé les faits relatés ci-haut.

Au cours d'une entrevue, le Père Juneau, qui a passé 20 ans en Afrique et a très bien connu le Père Ménard, a affirmé qu'il n'est pas prêt à soutenir qu'il s'agit d'un meurtre rituel, même s'il a admis que cette possibilité ne peut être écartée.

"Je sais, précise-t-il, que les meurtres rituels existent encore, même s'ils disparaissent graduellement. En 1961, je me souviens que 13 personnes ont été pendues pour cette sorte de crime au Lesotho."

Toutefois, l'ancien missionnaire, qui semble connaître parfaitement les détails de la mort du Père Ménard, admet que la théorie du vol suivi d'un meurtre pourrait être la plus plausible.

On sait, rappelle-t-il, que la Père Ménard revenait de la capitale avec, en poche, l'argent qui devait servir à payer les instituteurs de la mission. Même si cette somme n'était peut-être pas importante, l'argent a beaucoup plus de valeur qu'ici dans ce pays où existent la famine et la misère.

"Pour moi, peut-être que les voleurs se seraient vus reconnus par le Père Ménard et c'est ce qui expliquerait le fait qu'ils l'aient tué."

Plus loin, le Père Juneau fait remarquer qu'au moment de la découverte du corps affreusement mutilé du Père Ménard, ce dernier ne portait plus son pantalon — pantalon qu'on n'a d'ailleurs jamais retrouvé, ajoute-t-il.

Jusqu'à maintenant, admet-il, plusieurs versions nous sont parvenues de pères qui vivent en Afrique au sujet de ce meurtre. "Mais personne n'affirme que ce fut un meurtre rituel. Ils se posent la question."

Dans une lettre datée du 29 octobre 1966, un missionnaire déclare au Père Juneau : "Rien n'est sorti jusqu'à présent au sujet des raisons qui pourraient motiver le meurtre du Père Ménard."

Par ailleurs, dans un article intitulé "Mystérieux assassinat" et publié dans la revue des missionnaires oblats, le Père Marcel Ferragne relate avec force détails les événements qui ont entouré ou suivi la mort du Père Ménard.

Il rapelle que le missionnaire devait se rendre à la chapelle dès 7 heures du matin. Constatant son absence, les religieuses envoyèrent deux employés "prendre des nouvelles". Il poursuit : "Personne dans la chambre à coucher, mais les draps et couvertures ont été comme entraînés en direction de la pièce suivante; dans le bureau ils aperçoivent avec effroi le missionnaire couché sur le dos, presque sans vêtements, baignant dans son sang. Sur les murs, du sang partout."



Le Père Paul Juneau

Hausse alarmante de toutes les catégories d'accidents de la route

Sur le plan national, toutes les catégories d'accidents de la route continuent d'accuser une augmentation alarmante. C'est ce qu'annonce le Conseil Canadien de la Sécurité Routière dans son bulletin rendu public à l'occasion de la Semaine de la sécurité routière qui se déroulera du 1er au 7 décembre.

Selon les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la Statistique, le nombre des morts sur les routes canadiennes a augmenté de 6.6 p. cent durant les six premiers mois de 1966 comparativement à la même période de l'année précédente. Au Québec, on compte 27 pertes de vie de plus de janvier à juin 1966 que pendant la même période en 1965. En Ontario, toutefois, le nombre est exactement le même.

Plus exactement, le Québec déplore 645 pertes de vie sur les routes du 1er janvier au 30 juin 1966 contre 618 durant la même période en 1965. Dans les deux cas, l'Ontario a enregistré 654 morts. Au Canada, le total des pertes de vie se chiffre par 2,022 pour les six premiers mois de l'année courante alors qu'on en avait enregistré 1,897 en 1965 pour la même période.

Le nombre de blessés a augmenté d'une façon encore plus alarmante puisque l'augmentation est de 10.9 p. cent pour la période correspondante au Canada. Au Québec, on a enregistré 1,492 blessés de la route de plus en 1966 qu'en 1965 (6 mois).

Au Canada, durant les six premiers mois de 1966, on compte 69,491 personnes blessées dans des accidents de la route. Durant la même période en 1965 on avait compté 62,641 blessés. Au Québec, les chiffres pour les périodes correspondantes sont re 18,263 en 1966 et 16,771 en 1965.

Notons qu'en 1965, durant les six premiers mois, le nombre de pertes de vie accusait une augmentation de 3 p. cent sur celui de la même période de 1964. Le nombre de blessés avait augmenté de 4.7 p. cent.

Selon ces chiffres, on accuse en 1966 une augmentation de plus du double que celle de 1965.

Pour la troisième année consécutive, le gouverneur général du Canada, le très honorable Georges-P. Vanier, apporte son appui à la semaine de la sécurité routière et remettra des certificats de mérite aux villes canadiennes de 40,000 âmes et plus qui terminent la "semaine" sans un seul accident mortel de la circulation.

Pour sa part, le président général du Conseil Canadien de la sécurité routière, M. Keith H. Mac Donald, demande à tous les automobilistes de profiter de la "semaine de la sécurité routière" pour s'initier aux techniques de la conduite préventive afin de diminuer le plus possible le carnage des routes.

Voici comment la Croix-Rouge a employé votre argent le mois dernier dans la Province de Québec

SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE

1) Flacons de sang distribués gratuitement aux hôpitaux	17,163
2) Unités des sous-produits sanguins — albumine sérique — fibrinogène — gammaglobuline	452
3) Unités spéciales pour les hémophiles	1,057
4) Epreuves pré-natales — facteurs Rh	1,430

SECOURS AUX SINISTRES

Personnes aidées dans la province de Québec	240

BUREAU D'ENQUETES

Personnes retracées	10

SOINS INFIRMIERS

1) Elèves inscrites aux cours de soins au foyer	25
2) Soins au foyer donnés aux malades	945
3) Articles prêtés aux malades à domicile	904

DETACHEMENT DE LA CROIX-ROUGE

Nombre d'heures données par les membres bénévoles	——

SERVICES VOLONTAIRES

Nombre d'heures	3,840

TRAVAUX FEMININS

Vêtements, layettes, etc., confectionnés	6,173
Tampons chirurgicaux préparés	99,568

BIEN-ETRE DES ANCIENS COMBATTANTS

1) Vétérans aidés	195
2) Visites aux patients hospitalisés	3,193
3) Parents logés au Pavillon d'Accueil	159
4) Artisanat — Articles produits sous la surveillance de la Croix-Rouge	748

SECURITE AQUATIQUE

1) Instructeurs actifs	19
2) Elèves reçus aux classes de natation	355

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Programme de formation sociale pour la jeunesse.
Principes de base: Santé, Service, Civisme.

Si vous désirez travailler bénévolement pour la Société Canadienne de la Croix-Rouge, appelez votre section locale ou écrivez à la division du Québec, Croix-Rouge Canadienne, 2170 ouest, boul. Dorchester, Montréal 25.

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR jusqu'à 9 hrs

LUNDI, MARDI, MERCREDI de 8 hres à 5 hres 30 p.m.
SAMEDIde 8 hres à 12 hres 30 p.m.

Votre Centre de Rénovation

val royal

COMMANDEZ DES MAINTENANT

ASSUREZ-VOUS D'UNE LIVRAISON A TEMPS POUR NOEL
PROFITEZ DE NOTRE PLAN BUDGETAIRE



POUR LA FAMILLE

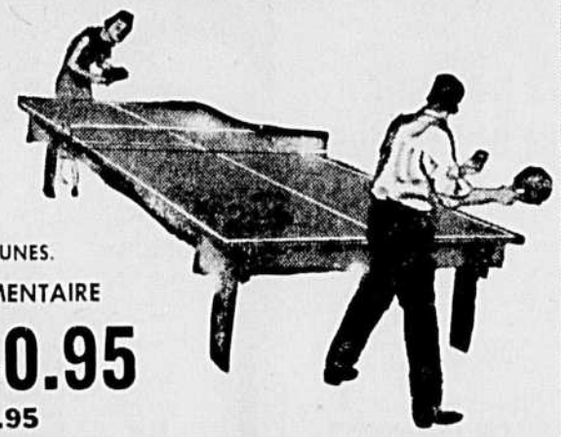
Une TABLE de TENNIS

VOILA UN CADEAU QUI SERA APPRECIE PAR LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES.

GRANDEUR REGLEMENTAIRE

Dessus épaisseur ¾" non peinturée 40.95

PEINTUREE 49.95





POUR VOUS MADAME

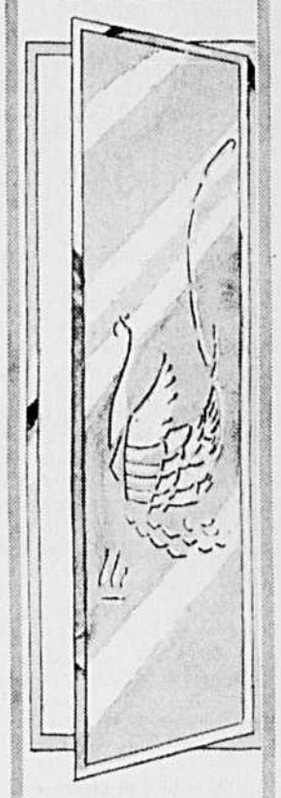
DES PORTES MIROIRS COULISSANTES

Pour couloirs — chambres — salle de bain. Un doigt suffit à la manoeuvrer. Ces portes coulissantes rendront vos pièces plus claires, plus vivantes et plus spacieuses — Cadrage argenté fini satin.

Dimensions 4' x 6' 8½" 89.95

Autres dimensions aussi disponibles

PORTE DE DOUCHE



FINI LES ENNUIS avec les rideaux. Avec une porte de douche plus de fuite d'eau. Le verre dépoli laisse pénétrer la lumiere.

Largeur 22" Hauteur 64" 39.00

Autres grandeurs disponibles

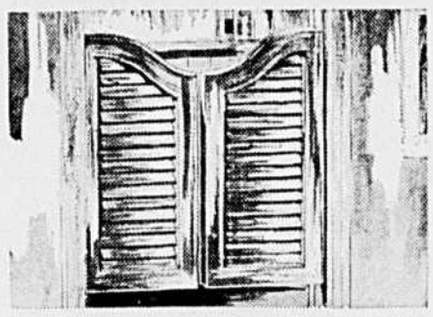
COMPTOIR EN PLASTIQUE LAMINE



ARBORITE

Votre comptoir est-il défraîchi ? ou encore la couleur est-elle désuète ?
Val Royal résoudra votre problème en installant un comptoir aux couleurs de votre choix.

PORTES modèle BAR-SALON



Très décoratives — Elles sont en pin blanc de première qualité. Elles peuvent être peinturées ou teintes.

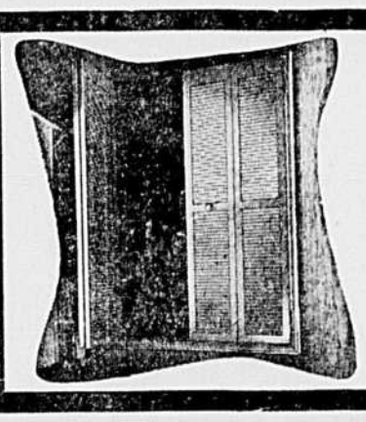
36" x 42" 17.95 la pr.

Quincaillerie non incluse

PORTES PLIANTES SHOWER FOLD



Vinyle épais de couleur blanche.
Cadrage métal chromé.
Pour bain de 5 pieds 58.98



PORTES PERSIENNES

VAL ROYAL vous offre un choix de modèles de portes finies en pin ou Redwood. Elles sont faites à vos dimensions et il ne vous en coûte pas plus cher.



POUR TOUTE SERRURE VISITEZ NOS SALLES D'ECHANTILLONS

Nous avons un choix complet à des prix convenant à toutes les bourses.

MATÉRIAUX ET QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
val royal
BUILDING MATERIALS LTD.

- FACILITE DE STATIONNEMENT
- PLAN BUDGETAIRE
- SERVICE DE LIVRAISON

3 CENTRES

CARTIERVILLE : 12,200 Boul. LAURENTIEN — Tél. : 334-5320
MONTREAL-NORD : 11,401 Boul. PIE-IX — Tél. : 322-7341
BROSSARD : 6200 Boul. TASCHEREAU — Tél. : 676-0311

DIVISION DES ENTREPRISES P.H. DESROSIERS LTEE

Le CN a redoublé d'efforts

Il a été difficile de voyager durant les dernières semaines. Le Canadien National a donc redoublé d'efforts pour satisfaire aux exigences de ses voyageurs dont le nombre a battu tous les records.
Nous vous remercions de votre collaboration et osons espérer que nous vous avons fourni le service auquel vous avez droit.
Nous espérons que les voyageurs qui ont utilisé les chemins de fer pour la première fois ont été traités comme il se doit et qu'ils feront appel de nouveau à nos services dans un avenir rapproché.
Nous croyons enfin qu'aux yeux de notre clientèle coutumière nous avons su être à la hauteur de la situation.

CN



vins JORDAN

JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD.
MONTRÉAL, QUÉBEC.

arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 28 novembre par le Conseil des ports nationaux :

Hangar	Nom du navire	Catégorie	Jauge	AGENTS
B-1	Marit Maersk	Oc	3547	Robert Reford
B-2	Nicoline Maersk	Oc	3910	"
B-3	City of Coventry	Oc	4400	McLean Kennedy
3	Alsatia	Oc	1641	Cunard
5	Arabia	Oc	1819	"
4	Letitia	Oc	2468	"
7	Beaverash	Oc	2338	Can. Pac.
11	Mica	Oc	3411	Transworld Ship.
10	Wildenfels	Oc	5751	Fed. Ship.
12	Cairnglen	Oc	2459	Furness Withy
14	Manchester Merchant	Oc	4621	Furness Withy
15	City of Canberra	Oc	4613	MANZ Line
16	Lake Eyre	Oc	4469	March Ship.
17	Kandalakshales	Oc	2370	"
18	City of Singapore	Oc	4204	McLean Kennedy
25	Prins Maurits	Oc	2800	Can. Overseas Ship.
22	Fort Liberte	Fl	250	Agence Maritime
27	Valparaiso	Oc	3011	Montreal Ship.
28	Langjokull	Oc	1072	East. Canada Ship.
33	Lenko	Oc	1001	Montreal Ship.
34	Monique Schroder	Oc	2432	Shipping Ltd.
39	Sunfalcon	Oc	3028	Sag. Ship.
42	Monica Smith	Oc	1018	Can. Overseas Ship.
45	Kinerit	Oc	1071	March Ship.
47	Ste. Marguerite	Côt	178	K. Desgagne
47	Savoie	Fl	195	Agence Maritime
50	Roland Russ	Oc	1515	Montreal Ship.
51	Thorscarrier	Oc	5000	Kerr
63	English River	Fl	3661	C.S.L.
66	Ratna Jyoti	Oc	——	McLean Kennedy
66	Maridan C.	Côt	552	Clarke SS.
QUAIS				
M-1	G. T. D.	Fl	193	Davie Transp'n.
B-8	Transmichigan	Oc	4100	R & K Ship.
7-O	Irish Alder	Oc	4625	Ship. Ltd.
10-O	Lemoyne	Fl	7563	C.S.L.
11NO	P. S. No 1	Fl	——	McAllister Towing
22E	ngce Ernest Lapointe	——	——	Min. des Transports
21E	La Madelon II	Fl	1175	Cie Nav. Voyageur
22	Lealott	Oc	1647	Kerr
24	ngce D'Iberville	——	——	Min. des Transports
36	Carrigan Head	Oc	5060	McLean Kennedy
37	Sundove	Oc	2097	Sag. Ship.
43SE	Capto	Oc	9047	Montreal Ship.
43SO	Caroline Smith	Oc	1008	Can. Overseas Ship.
43N	Johanna Oldendorff	Oc	3973	March Ship.
44N	Newbrunswicker	Côt	12203	Papachristidis Co.
48SE	Farsistan	Oc	5374	MANZ Line
48	Irish Ash	Oc	4627	March Ship.
54SE	Sunhrea	Oc	7006	Sag. Ship.
55SE	Ossendrecht	Oc	7426	Fed. Ship.
55NO	John O. McKellar	Fl	9697	Scott Misener
Vickers	S. M. L. No 1	Fl	——	McAllister Towing
"	Mari Perla	Oc	9541	Colley M/S
58	Athelstane	Oc	4630	Ship. Ltd.
60	Inland	Oc	486	Iron Ore Co.
71	Liquilady	Oc	6395	Sealakes Services
94	Liquilassie	Oc	2497	Liquifuels Ltd.
98	Trinidad	Oc	17804	Ship. Ltd.
99	J. Edouard Simard	Côt	3446	Branch Lines
102SE	Sofia P.	Oc	7259	Ship. Ltd.
102SO	Imperial Verdun	Fl	694	Imperial Oil
102SO	Imperial Lachine	Fl	694	Imperial Oil
103S	Arca	Oc	6970	Furness Withy
103N	Bayshell	Fl	590	Shell Oil
105	Anella	Oc	5743	Fed. Ship.
109	Norsk Drott	Oc	10851	Hurum Ship.
109	Coastal Creek	Côt	1029	Transit Tankers
109	Transbay	Fl	743	Transit Tankers
110E	Coastal Carrier	Côt	1091	Transit Tankers
110-O	Transtream	Fl	1119	Transit Tankers

MOUILLAGE

LONGUE-POINTE

1	ngce Montmagny	——	——	Min. des Transports
6	Middlesex Trader	Oc	8250	McLean Kennedy

LANORAIE

Manitoba	Fl	4065	C.S.L.
Ontadoc	Côt	3082	N.M. Paterson & Sons
T. R. McLagan	Fl	11271	C.S.L.
Baie St. Paul	Fl	12423	C.S.L.
Nixon Berry	Fl	6387	Scott Misener
Scott Misener	Fl	10328	Scott Misener
Mayasan Maru	Oc	5870	Montreal Ship.
Overo	Oc	6200	Ship. Ltd.
Vasilios R.	Oc	4641	Montreal Ship.

Niveau de l'eau : 36'8"

Résumé : Océaniques, 52; Fluviaux, 19; Côtiers, 7.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le service de signalisation maritime du ministère des Transports, division du pilotage, a émis le bulletin suivant, à 9 h. 30 a.m., le 29 novembre :

NIVEAU DE L'EAU
Montréal 37'3"
Sorel 38'7"

MONTREAL à QUEBEC

MONTREAL (Sutherland) — Nuageux, nord-est. Montant : 1.13 am "Frederik ragne", 5.15 am "Sunrell", 1.22 pm "Ramore Head", 2.10 pm "Beaverfir", 2.45 pm CCGS "Montmagny", 4.15 pm "Middlesex Trader", 4.40 pm "Scott Misener", 6.25 pm "Fort Ramezay", 7.25 pm "Byklefjell", 11.30 pm "Virginia". Descendant : 4 pm "Christian Schulte", 4.05 am "Sternecliffe Hall", 6.35 am "Don de Dieu", 7.35 am "Stolt Avenir". Hier : 4.05 pm "Frederik Ragne", 7 pm "Bolivia Maru", 8.45 pm "Capto", 11.30 pm "Silverleaf".

CAP ST-MICHEL 14 — Nuageux, nord-est. Montant : 1.42 am "Charny", 2.45 am "Esso Colon", 3.10 am "Maplebranch" 5.07 am "Ste Foye", 6.53 am "P M CROSBIE". Hier : 1.57 pm "Oliverbranch", 5.11 pm "FLENSBURG". Descendant : 6.42 am "Caroline Smith". Hier : 4.41 p.m. CCGS "Montmagny".

SOREL 39 — Pluie, nord-est. Montant : 6.25 am "Augustus B. Wolvin". Arrivé : 1.58 am "Prins Ungava". Descendant : 5.50 am "Coastal Creek", 7.15 am "Arabia", 7.35 am "Leon Fraser". Arrivé : 4.25 am "Silver Isle". Parti : 7.32 am remorqueur "Capitaine Simard " et tow. Arrivé hier : 4.55 pm remorqueur "Glenvalley", 6.45 pm "Zebulion", 8.25 p.m. "Westcliffe Hall".

TROIS-RIVIERES 71 — Nuageux, nord-est. Montant : 6.10 am "Beavercliffe Hall, 7.45 am "Kreml". Descendant : 7.25 a.m. "ITHACA Island".

BATISCAN 88 — Pluie légère, nord-est. Montant : 1.05 a.m. "Hines", 7.50 a.m. "Imperial Quebec", 8.05 a.m. "Nipibon Bay". Descendant : 3.40 a.m. "Savoie", 5.20 a.m. "Rimouski".

GRONDINES 98 — Nuageux, vent fort de l'est.

QUEBEC 139—Nuageux, nord-est. Montant : 4.55 am "Whitehorse", 7 am "Ludolf Oldendorff", 7.50 am "Yehuda". Parti 8 am "Ginnheim". Ancré hier : 2.35 pm "Christina Vinnem". Descendant : 1.35 am "Irving S Olds", 1.45 am "Cordoba", 2.45 am "Norsdrott", 2.35 am "Ossendrecht", 4.20 am "Uranus", 6.40 am "Kosmonaut". Arrivé : 6.45 am "J Edouard Simard". Hier : 1.40 pm "Orient Liner", 11.30 pm "Sunfalcon". Arrivé : 6.30 pm "Polaris". Parti : 8 pm "Easternshell", 9.30 pm "Trein Maresk", 11.55 pm "Dainanoh Maru".

GOLFE

QUEBEC — Montant : dû 11.30 am "Kanev" dest. Sorel, 6 pm "Sillery".

LES ESCOUMINS 123 — Montant : 3.30 am "Karen Reed" dest. Port-Alfred, 5.15 am "Fontenoy". Hier : 11.55 pm "Torsholm" dst. Montréal. Dû : 8 am "British Fern", 10 am "Hilda Marjanne", 11 am "African Sun" dest. Montréal et "Marko Marulic" dest. Montréal. Midi : "Magister", 1 pm "Sunpolynesia", 4 pm "Whitefish Bay", PM "Murray Bay". Demain : midi : "British Flag", 10 pm "Nordpol", PM "Frankcliffe Hall". Jeudi : 5 am "Iphigenia", 11 pm "Humilatra".

LES ESCOUMAINS 123 — Descendant : 1.35 am "Jalaverra", 1.55 am "Bonassola", 2.20 am "Krossfonn", 3 am "Valvata", 3.55 am "Christina Vennen", 7.05 am "C. A. Bennett". Hier : 6.15 pm "C. J. Calloway", 9.05 pm "Canadoc", 9.10 pm "Woldingham Hill", 9.25 pm "A. M. Anderson", 9.40 pm "Halifax", 11.45 pm "Cayman".

EN AMONT DE MONTREAL

ST-LAMBERT 3 — Descendant : 1.45 am "Verna Paulin". Hier : 1.10 pm "Byklefjell", 7.44 pm "Trans-Germania", 9.34 pm "Manchester Renown". Montant : 2.35 am "Liquilassie", 3.58 am "English River", 7.35 am "Aigle D'Ocean".

COTE-STE-CATHERINE 10 — Descendant : 6.40 am "Anette", 7.45 am "Bannervale".

BEAUHARNOIS 28 — Descendant : 2.34 am "R. Bruce Angus", 6.50 am "Rhenania", 8.10 am "Elmbranch", 8.11 am "Sprucebranch". Montant : 2.15 am "Lake Winnipeg", 3.34 am "Monica Smith", 6.10 am "Iroquois". Hier : 5.32 pm "Cape Transport".

SNELL LOCK 72 — Descendant : Hier : 6.17 pm "Lahnstein", 7.05 pm "Pic River", 8.35 pm "Cape Breton Miner", 9.33 pm "Katerina", 10.16 pm "R. S. Misener", 10.54 pm "Fort Henry".

EISENHOWER 75 — Montant : 3.44 am "Lawrendoc".

IROQUOIS 98 — Descendant : 12.07 am "Seaway Queen", 6.26 am "Hericlitos", 8.48 am "Anco Spur".

LES CLINIQUES DE LA CROIX-ROUGE

Voici la liste des séances de don de sang que va tenir cette semaine la Société canadienne de la Croix-Rouge.

AUJOURD'HUI

Masonic Order (St. George's Lodge), maison de la Croix-Rouge, 2180 ouest, boulevard Dorchester, 9 h. de l'avant-midi à 9 h. du soir.

Collège Notre-Dame, 3791 chemin Reine Marie ; salle de réception du Centre Notre-Dame, 9 h. 30 à midi, 1 h. à 5 h.

Laval, école Villemaire, boulevard Ste-Rose, 2 h. 30 à 4 h. 30, 7 h. à 9 h. 30.

Northern Electric Co. Ltd., 105, boulevard Laurentien ; salle de conférence, 2e étage, 9 h. à midi, 1 h. 30 jusqu'à...

Mercredi 30

Université Sir George Williams Mezzanine,
1455 Avenue Burnside,
10 h. de l'avant-midi à 10 h. du soir.

Jeudi 1er décembre

Université Sir George Williams Mezzanine,
1455 Avenue Burnside,
10 h. de l'avant-midi à 10 h. du soir.

Vendredi 2 :

La Compagnie du Bell Telephone du Canada : Salle de repos des dames, 5e étage, 2135, rue Guy, 9 h. à midi, 1 h. 30 à 4 h. 30.

Revenu provincial : 107 ouest, rue Craig, cafétéria, 10e étage, 9 h. de l'avant-midi à midi.

Compagnie Pepsi Cola : 4900 ouest, rue Jean-Talon, salle de conférence, 9 h. 30 à 11 h. 30, 1 h. à 4 h. 30.



PEOPLES CREDIT JEWELLERS

4 MAGASINS DANS LA REGION DE MONTREAL POUR MIEUX VOUS SERVIR — IL Y EN A SUREMENT UN PRES DE CHEZ VOUS

D'une beauté éternelle et aussi modernes que demain

1867 1967

Créés spécialement pour le Centenaire du Canada



Superbe paire à 3 diamants faite pour s'entrelacer.
Bague de fiançailles 250.00
Alliance 42.50
$5 par semaine

6 diamants brillants.
Bague de fiançailles 100.00
Alliance 65.00
$2 par semaine

La paire Royale Majestic, 12 diamants brillants.
Bague de fiançailles 175.00
Alliance 65.00
$4 par semaine

Les diamants brillent magnifiquement de tout leur éclat.
Bague de fiançailles 200.00
Alliance 65.00
$4 par semaine

Utilisez le Crédit Amical Peoples et faites que ce matin de Noël soit le plus beau de toute sa vie

Les bagues à diamant illustrées ici ne sont que quelques-unes des nouvelles idées qui attendent votre choix. Nous sommes chanceux d'avoir pour vous en magasin les séries complètes du Centenaire, de superbes bagues à diamant vous permettant de faire votre choix à temps pour Noël. Aucun versement initial requis... utilisez votre crédit aujourd'hui. Notre spécialiste en diamants préparera un mode de paiement facile qui vous accommodera.

Beauté traditionnelle, 6 diamants magnifiques.
Bague de fiançailles 135.00
Alliance 49.75
$3 par semaine

Dessin moderne primé, à 10 diamants.
Bague de fiançailles 225.00
Alliance 90.00
$5 par semaine

Eclat immense dû à 18 diamants magnifiques.
Bague de fiançailles 400.00
Alliance 125.00
$8 par semaine

Superbe création à 16 diamants.
Bague de fiançailles 400.00
Alliance 100.00
$8 par semaine

Grand diamant central avec 22 diamants plus petits.
Bague de fiançailles 650.00
Alliance 125.00
$13 par semaine

3 diamants brillants, dans la "Vogue du Centenaire".
Bague de fiançailles 300.00
Alliance 55.00
$6 par semaine

Un diamant brillant dans une sertissure Tiffany 160.00
$3 par semaine

Haute sertissure moderne à 3 diamants 250.00
$5 par semaine

Bague de fantaisie à 15 diamants d'une grande beauté. 350.00
$7 par semaine

Grand diamant rond, baguettes effilées 600.00
$12 par semaine

Superbe Marquise à 2 diamants ronds 325.00
$6 par semaine

Alliances à 3 diamants, d'un dessin inusité.
Pour dames 55.00
Pour monsieur 85.00
$2 par semaine

Superbes alliances assorties 6 diamants dans chacune.
Pour dames 85.00
Pour monsieur 100.00
$4 par semaine

Trio à 9 diamants pour la mariée.
Bague de fiançailles 125.00
Alliance de dame 55.00
Alliance de Monsieur 85.00
$3 par semaine

Bague en or 10 carats pour Monsieur 250.00
$5 par semaine

Grosse bague à diamant 10 carats pour monsieur. 500.00
$10 par semaine

Tous les diamants de Peoples Credit Jewellers sont

Certifiés parfaits

Le standard le plus élevé qui soit aux points de vue perfection de taille, couleur et limpidité... entièrement protégés par notre garantie de service de diamants en 10 points.

Reconnus dans le monde entier pour la qualité suprême de leurs diamants

NOTRE MODE DE PAIEMENT EST PLUS FACILE

Peoples Credit JEWELLERS



Trophée du diamant de la ville d'Anvers pour 1958. Trophée du Palais de l'élégance de Bruxelles pour 1958. Le Trophée de la Guilde de New York pour 1953.

4 MAGASINS DANS LE Grand Montréal, pour vous mieux servir :

● CENTRE DE MONTREAL
1015, rue Ste-Catherine ouest
Ouvert jeudi et vend. jusqu'à 9 p.m.
Téléphone VI. 9-7071

● PLAZA ST-HUBERT
6529 St-Hubert, angle Beaubien
Ouvert jeu. et vend. jusqu'à 9.30 p.m.
Téléphone 273-1557

● POINTE-CLAIRE
Centre d'achats Fairview
Ouvert jeu. et ven. jusqu'à 10 p.m.
Téléphone 695-5516

● PLACE PORTOBELLO
7200 boul. Taschereau, Ville Brossard
Ouvert tous les jours, de 10 à 10.
Téléphone 672-5610

CAHIER No 3 / PAGES 29-42 LA PRESSE SPORT / BANDES DESSINEES / LOISIRS / THEATRE / FINANCE

MONTREAL, MARDI 29 NOVEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 277

Sauf mesures urgentes, New York devra subir un smog plus dense encore

WASHINGTON (UPI) — Le phénomène de la pollution de l'air que les habitants de certaines parties de l'Est des Etats-Unis, particulièrement à New York, ont été à même d'apprécier dans toute son ampleur, la semaine dernière, est susceptible de se reproduire avec plus d'acuité encore si on ne prend pas bientôt les mesures nécessaires pour réduire la masse de matières toxiques qui est libérée chaque jour dans l'espace.

M. Vernon McKenzie, chef de la Division de la Pollution de l'air du Service national de la Santé publique, a déclaré à l'agence UPI que le "smog" (brouillard enfumé) qui a recouvert récemment la ville de New York "est un avertissement de ce qui peut arriver — et de ce qui arrivera" — avec une fréquence et une ampleur accrues, à moins qu'on ne prenne les mesures nécessaires pour y faire échec."

Au cours du dernier week-end, la pollution de l'air a atteint un tel degré que l'état d'urgence a été décrété dans la région métropolitaine de New York, qui englobe le New Jersey et le Connecticut.

A un certain moment, le degré de pollution a dépassé le niveau jugé "dangereux" par suite d'un "renversement atmosphérique", un caprice de la température qui immobilise l'air chargé de toutes sortes d'impuretés. "L'alerte" a été annulée samedi, alors que le brouillard s'était dissipé.

M. McKenzie a déclaré que dans la ville de New York, "le degré de "pollution sulfureuse" se maintient à un niveau plus élevé que celui qu'on devrait tolérer normalement, en sorte que lorsque survient un caprice de la nature, comme ce fut le cas la semaine dernière, la situation atteint rapidement le point critique".

Il a rappelé qu'au cours de l'année 1965, l'air de New York contenait .21 partie d'anhydride sulfureux, produit toxique, atteignant un maximum de .70 pour une journée et de 1.70 pour une heure.

"L'indice normal, a-t-il ajouté est de .10 pour une journée ou de .25 pour une heure."

Revenu dimanche d'un court voyage de repos aux Bermudes, le maire John V. Lindsay et son administration ont par ailleurs été l'objet hier de violentes critiques au sujet de l'air malsain que les New-Yorkais doivent respirer.

Un conseiller municipal, M. Robert A. Low, a accusé les dirigeants municipaux d'entraver les efforts qui sont faits en vue d'entraver la pollution de l'air tout en "publiant des communiqués qui tendent à faire croire qu'ils déploient une grande activité en vue de combattre ce danger".

M. Low, un démocrate de Manhattan, a plus particulièrement accusé l'administration Lindsay "de retarder sans raison" l'application d'un règlement municipal touchant le contrôle de la pollution de l'air, qui a été approuvé au mois de mai dernier.

"Six mois se sont écoulés depuis, et le service municipal de contrôle de la pollution de l'air n'a pas encore fait connaître les dispositions auxquelles les propriétaires fonciers devraient se conformer", a-t-il affirmé.

Le nouveau règlement prévoit notamment que les incinérateurs dans les immeubles de sept étages ou plus doivent être surélevés et perfectionnés d'ici le mois de mai 1967.



téléphoto UPI

Se servant de ponchos comme tableau, ce sergent des "Marines" inculque des mots clé du "basic english" militaire à ses élèves, qui font partie de l'Armée populaire sud-vietnamienne, à Danang. Les mots qu'ils apprennent, comme on peut le voir, sont d'importance capitale sur le champ de bataille . . .

Vietnam: la trêve est acquise, mais on ignore encore sa durée

SAIGON. (AFP, PA, UPI) — Après Washington, c'est au tour du gouvernement de Saigon d'accepter le principe d'une trêve pour Noël et le Jour de l'An, tel que proposé par le Front national de libération (Vietcong) en fin de semaine.

Le général Nguyen Cao Ky, premier ministre, a réuni, aujourd'hui, les ambassadeurs à Saigon des pays ayant participé à la conférence de Manille pour les informer, croit-on, de la décision prise par son gouvernement en liaison avec les autorités américaines.

Entre-temps, de la Maison blanche d'Houston au Texas, où le président Johnson est en vacances, on disait, hier, que l'annonce de la trêve est attendue "d'ici quelques jours". Un porte-parole a révélé que des pourparlers entre les autorités, à Washington et à Saigon, sont actuellemetn en cours.

Il semble que l'idée d'une trêve déplait au Pentagone mais on est conscient que, dans les circonstances, faire la sourde oreille à l'initiative du Vietcong serait mal vu de l'opinion publique américaine.

Le problème est maintenant de savoir de quelle durée sera la trêve. Washington serait en faveur d'une répit de 30 heures seulement, tandis que le Vietcong a annoncé samedi qu'il ordonnerait deux cessez-le-feu de 48 heures : un à Noël et l'autre au Nouvel An.

Un porte-parole américain a de nouveau révélé aujourd'hui que "des chalutiers soviétiques rôdent en permanence au large de l'île de Guam étant équipés de puissants émetteurs radio", et préviennent l'ennemi au moment même où les escadrilles de B-52 décollent. Selon les mêmes sources, il s'écoulerait environ deux heures avant que le message diffusé depuis les chalutiers soviétiques parvienne aux P. C. des différents régiments nord-vietnamiens. Or, les B-52 mettent quatre heures à arriver au-dessus du Vietnam. C'est ce qui explique qu'on ne trouve presque jamais de cadavres nord-vietnamiens là où les B-52 viennent d'effectuer un raid.

Les B-52 sont considérés comme les appareils qu'on redoute le plus du côté de l'ennemi.

On sait qu'ils volent à des altitudes telles qu'on ne sait qu'ils sont là que lorsque les bombes éclatent au sol. Washington a annoncé, hier, que le déploiement des forces des B-52 sera accru d'environ 33 pour cent, de manière à ce que 600 tonnes de bombes tombent quotidiennement sur l'ennemi. Jusqu'ici, une escadrille de B-52 ne comportait que 33 superforteresses transportant une moyenne de 450 tonnes de bombes par jour. A l'avenir, l'escadrille comprendra 50 bombardiers, et les sorties seront portées de 450 à 600 par mois.

Un convoi militaire vietnamien de 17 camions est tombé dans une nouvelle embuscade, aujourd'hui, en se rendant à un chantier près de Dalat. Les pertes sont lourdes en personnel et en matériel. On ignore le nombre de morts. On sait qu'un Canadien perdait la vie dans un incident semblable la semaine dernière.

4,000 personnes ont entendu un discours de Jean-Paul Sartre, et de quelques autres célébrités, au cours d'une manifestation contre la guerre du Vietnam qui a eu lieu à Paris hier. Des manifestations analogues ont eu lieu en Suisse.

Deux jets égyptiens sont abattus par la chasse israélienne

TEL-AVIV. (AFP-UPI-PA) — Des chasseurs-bombardiers israéliens et égyptiens se sont rencontrés aujourd'hui au-dessus du territoire d'Israël et, au cours du combat aérien qui s'en est suivi, deux Migs égyptiens ont été abattus. De plus, de nouveaux accrochages se sont produits à la frontière séparant les Etats d'Israël et de Jordanie.

Le gouvernement israélien a déclaré dans un communiqué que le combat aérien est survenu quand deux Migs égyptiens, de fabrication soviétique, ont intercepté dans le ciel d'Israël un avion léger de reconnaissance qui volait à trois milles à l'intérieur des frontières israéliennes.

Deux chasseurs-bombardiers "Mirage" ont été dépêchés dans la région immédiatement. Ils ont intercepté à leur tour les deux Migs-19 et les ont abattus. Le combat s'est déroulé au-dessus de Beerotayim.

Les deux Migs-19 se sont écrasés en territoire égyptien tandis que les avions israéliens retournaient intacts à leur base, ajoute le communiqué.

C'est la première fois que l'Egypte est directement impliquée dans l'actuelle crise qui menace de bouleverser tout le Moyen-Orient.

Par ailleurs, les troupes israéliennes et les forces arabes ont échangé des coups de feu aujourd'hui le long de la frontière jordanienne, déclare un autre communiqué de Tel-Aviv.

Les porte-parole ont précisé que la bataille n'a apparemment pas fait de victimes. Selon le communiqué, le combat a commencé quand des ouvriers de Hebron, à quelque 30 milles au sud de Jérusalem, ont essuyé des coups de feu provenant de la Jordanie.

Les soldats israéliens qui "couvraient" ces ouvriers ont immédiatement retourné le feu, ce qui a eu pour effet de faire taire l'ennemi, ajoute le communiqué.

Depuis le 13 novembre, la tension ne cesse de grandir dans cette région. A cette date, Israël avait effectué un raid de représailles en Jordanie, raid qui a valu à Tel-Aviv de vifs reproches de la part des Nations unies. Depuis, les incidents de frontière se multiplient et provoquent d'imposants mouvements de troupes de part et d'autre.

Inde: la famine ferait cinq millions de morts

LA NOUVELLE-DELHI (Reuter, AFP) — Un des commentateurs parmi les plus éminents de la presse indienne, M. Inder Jit, écrit aujourd'hui que les experts craignent que 5,000,000 de personnes succombent à la famine dans les Etats de Bihar et d'Uttar Pradesh.

Le journaliste précise que le gouvernement indien est au courant de cette situation critique. Cependant, ajoute-t-il, le public n'est pas conscient de la gravité de la crise alimentaire.

"Certains experts, soutient-il, craignent que cette situation ne soit l'aide reçue par l'Inde, il soitl'aide reçue par l'Inde, il y aura quand même cinq millions de personnes qui vont mourir de faim."

M. Jit admet que plusieurs élèvent des doutes sérieux quant à l'exactitude de ces prévisions, mais néanmoins ceux qui sont en autorité n'hésitent pas à reconnaître en privé que si l'actuelle indifférence continue, il ne serait pas étonnant que le nombre des victimes de la famine ne s'élève à plusieurs centaines de milliers.

Sur le plan officiel, M. Subramaniam, ministre de l'Agriculture, a déclaré aujourd'hui au Parlement que si, d'ici quelques jours, les Etats-Unis n'acceptent pas de fournir deux millions de tonnes supplémentaires de blé à l'Inde, une pénurie se manifestera en janvier prochain dans le pays.

M. Subramaniam a attribué le retard mis à la conclusion d'un nouvel accord avec les les Etats-Unis au fait que les réserves américaines étaient insuffisantes et que les Etats-Unis désiraient que d'autres pays ayant des récoltes abondantes participent davantage à l'assistance à l'Inde.

En raison de l'état de ses réserves monétaires, l'Inde n'est pas en mesure d'acheter du blé, et l'URSS n'a pas encore répondu à l'Inde qui lui a demandé officieusement de lui fournir des céréales à titre de prêt, a indiqué le ministre.

Washington croit imminent le 5e essai nucléaire chinois

WASHINGTON. (AFP) — Le porte-parole du secrétariat d'Etat américain, M. Robert McCloskey, a déclaré aujourd'hui qu'il y avait lieu de croire que la Chine populaire procédera "prochainement" à une nouvelle explosion nucléaire à partir de son polygone d'essais de Lop Nor.

Le porte-parole s'est toutefois refusé de prédire la date de ce qui constituera le cinquième essai effectué par le régime de Pékin.

"Cette poursuite des essais atmosphériques chinois, a déclaré M. McCloskey, reflète la volonté de la Chine communiste d'aller de l'avant avec son programme de développement d'armement nucléaire au mépris de l'opinion mondiale telle qu'elle a été exprimée par plus de 100 nations qui ont signé le traité de Moscou de 1963 sur un arrêt partiel des essais nucléaires".

M. McCloskey a refusé de fournir le moindre détail sur la nature de cet essai qui paraît imminent en se contentant de dire: "Nous en saurons plus long après l'explosion."

La première explosion atomique chinoise remonte au 16 octobre 1964. Elle était de faible puissance (jusqu'à 20 kilotonnes), à peu près égale à celle de la bombe d'Hiroshima. Le 2e essai a suivi le 14 mai 1965. L'engin était d'une puissance à peu près similaire, peut-être légèrement supérieure. La 3e expérience s'est déroulée le 9 mai 1966. L'engin, qui n'était pas thermonucléaire, mais qui était sans doute d'ordre expérimental et contenait certains matériaux thermo-nucléaires, était d'une puissance allant de faible à intermédiaire, c'est-à-dire de 20 à 200 kilotonnes.

Enfin, la 4e explosion, effectuée le 26 octobre 1966, s'échelonnait entre une puissance faible et faible-intermédiaire. Elle était comparable à l'expérience du 16 octobre 1964. Une puissance dite intermédiaire varie de 200 kilotonnes à 1 mégatonne.

M. McCloskey a refusé de commenter lorsqu'on lui a demandé, à sa conférence de presse quotidienne, si l'annonce anticipée d'une explosion chinoise avait un lien quelconque avec les débats qui se déroulent actuellement aux Nations unies.

La Hongrie réclame une conférence immédiate des partis communistes

BUDAPEST (AFP-UPI) — Le leader hongrois Janos Kadar a réclamé la tenue d'une conférence internationale des partis communistes, "maintenant, immédiatement", même si la Chine populaire et d'autres pays refusent d'y participer.

M. Kadar, qui parlait en présence du secrétaire général du parti communiste soviétique, M. Léonide Brejnev, et de M. Torod Jivkov, premier secrétaire du parti communiste bulgare, a déclaré qu'il était impossible d'attendre "éternellement" la réunion de cette conférence.

M. Kadar a lancé cet appel dans son rapport inaugural du neuvième congrès du parti socialiste ouvrier hongrois. Il faisait écho à la proposition faite il y a deux semaines au congrès du parti communiste bulgare à Sofia, proposition qui a été appuyée par l'Union soviétique.

Seulement 36 des 50 pays représentés à ce congrès avaient souscrit à la proposition. La Roumanie s'y était vigoureusement opposée, l'Italie avait fait certaines réserves et 12 autres délégations avaient adopté la neutralité.

Il dénonce la révolution culturelle

M. Kadar a été par ailleurs le premier dirigeant communiste à affirmer que la révolution culturelle avait été lancée par les dirigeants chinois pour "étouffer l'opposition apparue à l'encontre de leurs vues erronées". C'est pour cela, a-t-il dit, "qu'ils ont dû mettre sur pied, en guise de troupe de choc, les détachements des gardes rouges composés d'écoliers".

M. Kadar répondait de toute évidence à ceux des partis qui s'opposent à une conférence internationale lorsqu'il a développé les arguments suivants:

1) — La révolution culturelle n'est pas une affaire intérieure du parti communiste chinois, car celui-ci affirme qu'elle est 'un exemple pour tous les pays".

2) — La politique "scissionniste" des dirigeants chinois aide, "quelles que soient leurs intentions, l'impérialisme".

3) — "Bien que les dirigeants chinois le nient, nous professons qu'il est absolument nécessaire d'offrir une aide commune au Vietnam" et "de créer une unité d'action contre l'agression américaine".

4) — Cependant, la conférence n'aura pas pour but "d'excommunier qui que ce soit" : "Ce que nous voulons, c'est délibérer et nous unir".

Ces déclarations ont confirmé, pour les observateurs, la volonté des dirigeants soviétiques et de leurs alliés d'aller de l'avant dans l'organisation d'une "grande consultation des partis communistes et ouvriers", même si plusieurs partis restent absents.

Selon certaines informations recueillies en marge du congrès, cette conférence pourrait prendre place dès juin 1967.

Kiesinger formera le nouveau gouvernement de l'Allemagne de Bonn

BONN. (PC, AFP, Reuter, UPI) — Par 73 voix contre 19, les dirigeants du parti social-démocrate ont approuvé aux petites heures ce matin la proposition de M. Willy Brandt en vue de la participation de cette formation politique à un gouvernement de coalition, présidé par M. Kurt Georg Kiesinger.

Le principe d'une participation socialiste au cabinet qui sera formé par M. Kiesinger a été adopté après des débats dont la durée a dépassé dix heures. M. Brandt s'est employé durant toute la journée d'hier à apaiser les craintes de ses amis politiques, qui portent notamment sur le passé nazi de M. Kiesinger et sur la personnalité de M. Franz Josef Strauss.

L'acceptation du groupe parlementaire socialiste est considérés comme acquise. Cependant, il est possible que les députés socialistes au Bundestag (Chambre basse du Parlement) n'acceptent le retour du leader bavarois au gouvernement qu'après une amende honorable de celui-ci devant le Parlement au sujet de ses interventions contre le journal "Der Spiegel" en 1962.

A cette époque, M. Strauss était ministre de la Défense au sein du gouvernement de M. Konrad Adenauer.

A Berlin-Ouest, ville où M. Willy Brandt exerce les fonctions de maire, plusieurs centaines de manifestants ont protesté hier au cours d'une marche contre l'idée d'une grande coalition avec les démocrates-chrétiens de M. Kiesenger.

L'alliance entre les deux grands partis ouest-allemands est considérée à Bonn comme un mariage de raison en vue d'assainir les finances du pays et de réorienter sa politique étrangère. Une telle entreprise, souligne-t-on, ne pourrait être couronnée de succès que si elle est amorcée par un gouvernement bénéficiant d'appuis solides.

La pire tempête en dix ans frappe la région des Grands lacs

(d'après UPI, PA) — La pire tempête automnale à frapper la région américaine des Grands lacs depuis 10 ans a bloqué hier de nombreuses routes, paralysant ainsi les mouvements de centaines de voyageurs, a isolé des villes entières, a provoqué la fermeture des écoles et a causé l'interruption de la distribution de l'électricité à plus de 10,000 maisons du Michigan.

Des vents de 70 milles à l'heure ont balayé le Michigan et y ont formé d'énormes bancs de neige. La précipitation a atteint jusqu'à 16 pouces à certains endroits. L'Indiana et l'Ohio ont été partiellement touchés par cette tempête.

L'ouest de l'Etat de New York est couvert de six pouces de neige, aujourd'hui, et on s'attend que la poudrerie souffle toute la journée. La visibilité est très réduite sur les routes et l'aéroport de Buffalo a même été fermé durant deux heures.

Le bureau météorologique de Détroit a cependant annoncé aujourd'hui que la tempête quitterait la région pour se diriger vers le nord-est. Toutefois, la journée sera marquée par une poudrerie à travers tout le Michigan.

Hier soir, la ville de Marquette était ensevelie sous 16 pouces de neige tandis que des bancs de neige de cinq à six pieds de hauteur bloquaient la route principale U.S. 2, au nord du Michigan. La U.S. 41, reliant Skandina à Ispheming, n'était ouverte que sur une seule travée.

Quelque 128 passagers et 56 marins ont passé la nuit à bord du traversier "City of Midland" quand le bateau s'est échoué sur un haut-fond à l'entrée du chenal menant au port de Ludington, au Michigan.

Pris dans la tempête, le bateau de 470 pieds de longueur a dérivé de sa route à cause du blizzard et a été immobilisé toute la nuit. Les passagers n'ont cependant couru aucun danger parce que le navire était protégé par un brise-lames, a annoncé la garde-côtes américaine.

Les bancs de neige ont immobilisé 225 automobiles et sept autobus près d'Engadine et 500 personnes se sont vues obligées de chercher refuge à l'hôtel de ville de l'endroit. Parmi elles se trouvaient quelque 400 étudiants du Michigan Technological University qui retournaient à leurs cours après le congé de la Tranksgiving.

Environ 200 autres personnes ont été immobilisées à Escanaba. Plusieurs d'entre elles ont trouvé refuge à bord d'autobus, également bloqués, mais équipés d'un bon système de chauffage.

Parmi les villes isolées de tout et privées de courant électrique, il y a Curtis, Manistique et Rapid River.

LES FINISSANTS DU COURS SECONDAIRE SONT ELIGIBLES POUR REMPORTER DES BOURSES D'ETUDES ET DES PRIX EN ARGENT.

Tout étudiant qui termine ses études secondaires où que ce soit au Canada, est éligible pour participer au Concours National des Boursiers du Centenaire. Ce projet est subventionné par l'Ecole de Cybernétique et de Programmation (ECPI) qui dirige des écoles à Montréal et à Toronto, de même qu'un cours par correspondance. On offre au total 500 prix, selon les mérites des compositions soumises par les participants sur le thème: "L'Automation et son Rôle dans l'Avenir du Canada". Le premier prix consiste en $1,000.00 en argent, une bourse d'une valeur de $895.00 pour le cours complet de programmeur d'ECPI et un voyage d'une semaine à l'Expo '67, dont un jour à Ottawa, le 1er juillet, jour de la Confédération.

Pour renseignements et formule d'enregistrement, écrire à :
CONCOURS NATIONAL DES BOURSIERS DU CENTENAIRE
(Automation et son rôle)
a/s Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Gestido devient président de l'Uruguay

MONTEVIDEO. (AFP, PA, UPI) — Le retour au régime présidentiel en Uruguay, à partir du 1er mars 1967, marquera une nouvelle étape dans la vie politique du pays, qui est dominée depuis quelque 130 ans par les "Colorados" et les "Blancos".

En se prononçant pour l'abolition du système de gouvernement collégial dont ils avaient été pourtant les artisans, les électeurs ont permis à l'Uruguay de retrouver la voie du régime présidentiel dont il s'était écarté il y a 15 ans.

Le parti "Blanco", qui gouvernait le pays depuis huit ans, a reconnu hier soir la victoire du parti "Colorado". Les derniers résultats publiés par le ministère de l'Intérieur donnent en effet 528,069 voix au parti "Colorado" (libéral) contre 419,653 au parti "Blanco" (conservateur). Il ne restait plus hier soir à dépouiller que cinq urnes à Montevideo et quelques autres dans trois villes de province. Le général d'aviation en retraite Oscar Gestido, qui sera le nouveau président, a obtenu 227,118 suffrages, contre 198,961 au candidat du parti "Blanco", M. Martin Etchegoyen. Le front d'extrême-gauche a recueilli 60,541 voix et la démocratie chrétienne 31,046.

Le général Gestido, qui devient le premier président de l'Uruguay depuis 1951, sera doté de pouvoirs étendus par la nouvelle constitution. Il devra s'efforcer d'abord de réunifier son propre parti et, parallèlement, de créer une structure institutionnelle nouvelle pour remplacer celle léguée par l'ancienne administration, rendue responsable de la mauvaise situation économique actuelle. Le nouveau président devra aussi, estiment les observateurs, "dépolitiser" l'administration de nombreux fonctionnaires qui ont été désignés surtout en vertu de tractations entre les différentes formations politiques.

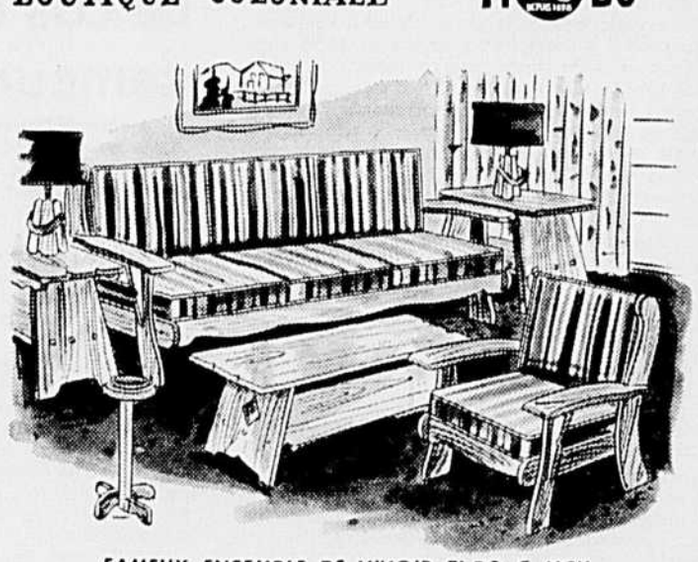
Le général Gestido répugne à toute manipulation monétaire. "La première démarche de mon gouvernement, a-t-il affirmé, sera d'aménager la dette extérieure actuelle de 500 millions de dollars, dont 80 millions avec échéance l'année prochaine."



téléphoto PA

Le nouveau président de l'Uruguay, le général en retraite Oscar Gestido, est félicité par Mme Alba Rovallo, sénateur et poète, aux bureaux du parti "Colorado".

Grand spécial
BOUTIQUE COLONIALE TI-BO



FAMEUX ENSEMBLE DE VIVOIR TI-BO 5 MCX

Comprenant sofa 70" de long, fauteuil pour appareiller table à café et 2 tables de bout. Construction robuste d'orme. Choix de tissus et coloris. Coussins tout en foam avec fermeture-éclair. Choix de différents finis.

LES 5 MCX
Tel qu'illustré
$399

A. FORGET INC.

Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi

6707-6725 boul. St-Laurent (Juste au nord de St-Zotique)

Ortiz a raison d'Elorde par knockout au 14e assaut

NEW YORK (PA-UPI) — Le champion mondial des légers, Carlos Ortiz, a défendu avec succès son titre, hier soir à New York, lorsqu'il a knockouté Flash Elorde après deux minutes et une seconde du 14e assaut d'un match qui devait en durer 15.

Ortiz, qui en était à sa deuxième défense cette année, est devenu le premier pugiliste à knockouter Elorde, le titulaire du championnat mondial des légers juniors en 96 combats professionnels. Ortiz a envoyé son rival au tapis d'un solide crochet de gauche au menton.

Elorde est demeuré étendu durant plusieurs secondes après que l'arbitre Jimmy Devlin eût compté les 10 secondes réglementaires et ses assistants l'ont assis sur un banc dans un coin neutre afin qu'il reprenne ses esprits. Il a toutefois pu quitter l'arène sur ses deux pieds.

Ortiz n'a jamais été en difficulté. Il a mené le combat à sa guise. Au début du match, il a dirigé son attaque au corps, puis à la tête.

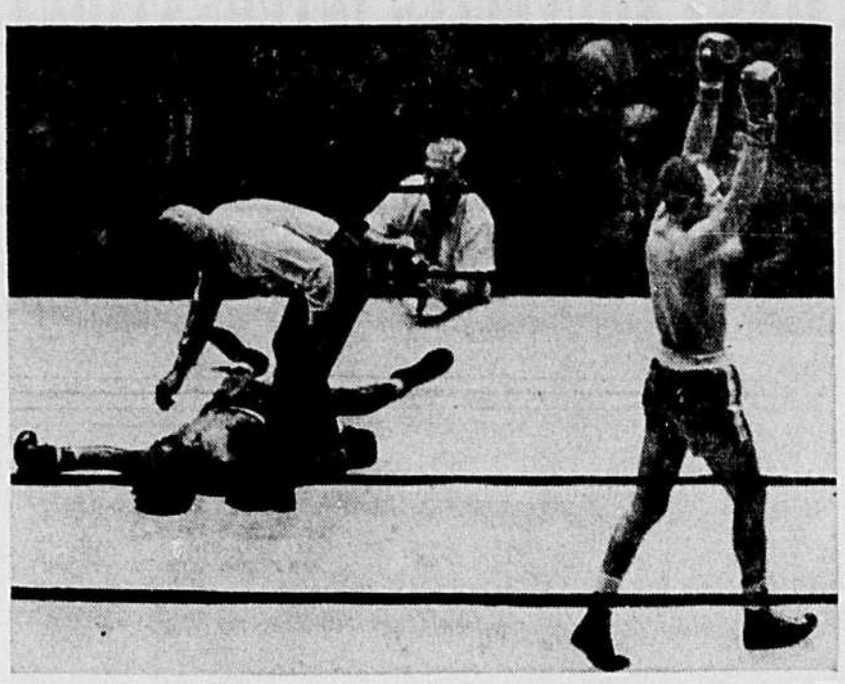
Dans les 13e et 14e assauts, on pouvait lire sur le visage d'Elorde que les coups de Ortiz au corps lui avaient fait mal car il grimaçait de douleur.

Le juge Joe Armstrong avait accordé l'avantage à Ortiz durant les 13 assauts qui ont précédé le knockout tandis que le juge Artie Aidala n'avait accordé qu'un seul assaut à Elorde.

Commentaires du champion

A l'issue du combat, Ortiz a déclaré que son rival avait manifesté beaucoup de courage et d'endurance.

"Je l'ai atteint solidement de deux gauches durant les premières phases du combat et il n'a pas réagi du tout. Avant le match, j'aurais prédit ma victoire par mise hors de combat en dedans de 10 rounds. Il a livré un combat semblable à celui de notre première rencontre, mais cette fois, je l'ai atteint avec plus de régularité", a dit Ortiz.



téléphoto PA

Une victoire décisive

Même si son adversaire Flash Elorde a tenu le coup pendant 14 rounds, Carlos Ortiz a nettement conservé son titre de champion mondial des poids légers. A 2:01 minutes du 14e assaut, cependant, Elorde a été atteint d'un crochet de gauche au menton et Ortiz a pu lever les bras en guise de victoire.

Cokes couronné champion mondial

DALLAS, Texas (AFP) — A l'issue d'un combat acharné mais peu spectaculaire, l'Américain Curtis Cokes est devenu champion du monde des poids mi-moyens en battant le Français Jean Josselin, champion d'Europe aux points et en 15 rounds, à l'unanimité des deux juges et de l'arbitre, hier soir à Dallas.

Les 5,800 personnes qui emplissaient le Memorial Auditorium ont longuement applaudi le Français qui fut victime d'une hémorragie nasale dans la deuxième partie du match mais qui se battit avec courage jusqu'au coup de gong final, réussissant même à s'attribuer, par une faible marge, le quatorzième round.

Curtis Cokes, qui détenait déjà la couronne mondiale pour l'Association mondiale de boxe, devient ainsi le successeur d'Emile Griffith qui laissa le titre vacant lorsqu'il devint champion du monde des poids moyens.

Le Français, s'il fit preuve d'un beau courage et de beaucoup de hargne, manqua par trop d'imagination et ne chercha jamais à changer de tactique pour inquiéter Cokes qui, comme à son habitude, boxa en attente, réussissant à placer avec plus ou moins de bonheur sa droite en contre-attaque.

L'arbitre Dick Cole a accordé 149 points à Curtis Cokes contre 135 à Jean Josselin alors que les deux juges Nat Fleischer et Morris Fair attribuèrent respectivement 147 et 148 points à l'Américain contre 140 et 138 au Français.

Il s'agissait de la 46e victoire de Cokes contre 8 défaites et deux matches nuls tandis que le champion d'Europe encaissait son 3e revers en 48 combats.

On s'accorde à dire que le vainqueur du match d'hier soir sera reconnu comme le champion indiscuté de cette catégorie.

BLACK MOUNTAIN, C.N. (UPI) — Le 17e trou du club Black Mountain est le trou de golf le plus long au monde. Il mesure 745 verges, et possède une normale-6.

EN TRE NOUS



PAR MARCEL DESJARDINS

Excellentes suggestions d'Enos au football canadien

Une autre saison de la ligue Canadienne de fotball vient de prendre fin. Avant que la prochaine ne commence, Ed Enos, directeur athlétique du collège Loyola et ancien membre du personnel des instructeurs des Alouettes, souhaiterait que quelques décisions soient prises.

La première qu'il préconise est un calendrier de joutes qui offrirait aux amateurs de chacune des neuf villes du circuit de voir à l'oeuvre aux mains une fois chacun des clubs. La ligue, nous signale-t-il, n'aurait qu'à porter le nombre des matches de chacun des clubs à seize pour établir un tel calendrier. Cela représenterait huit rencontres à l'étranger et huit chez soi. Si l'idée était acceptée et mise en pratique, cela veut dire qu'à Montréal nous verrions les huit autres clubs à l'oeuvre et que les Alouettes visiteraient leurs huit rivaux sur leur terrain respectif.



Ed Enos

Enos favorise le projet d'une série de deux matches au total des points entre les deux premiers clubs de chacune des deux divisions puis la rencontre annuelle pour la coupe Grey entre les deux vainqueurs. Il supprimerait la participation de la troisième équipe aux séries éliminatoires. Ce que les clubs perdraient en revenus à la suite de l'élimination d'un match de demi-finale, ils le gagneraient par l'addition d'un match au calendrier régulier de la saison.

Personnellement, il n'aime pas la façon dont la division de l'ouest procède à propos des éliminatoires. Dans l'est, il ne voit pas l'utilité d'une équipe qui a terminé avant-dernière, dans les éliminatoires.

Un autre de ses souhaits est que les clubs de la ligue Canadienne de football adoptent le genre d'organisations de la plupart des équipes de la ligue Nationale de hockey, c'est-à-dire avoir quelqu'un pour remplir le poste de gérant-général, un autre pour celui d'instructeur, un directeur des relations publiques et un président qui n'intervient que dans les grandes décisions et dont le rôle ne consiste qu'à voir si tout fonctionne bien et qui évite d'intervenir autrement que dans des cas très exceptionnels.

Il faut, remarque-t-il, que les propriétaires d'équipes voient grand, pensent grand, fassent fonctionner l'équipe à un niveau de clubs majeurs. "Vous savez parfaitement", nous déclare-t-il, "que certains clubs dominent leurs rivaux dans le hockey et le baseball parce qu'ils ont des gérants-généraux extrêmement capables. Ces clubs battent leurs rivaux beaucoup plus dans les bureaux que sur les terrains. Ils ont de brillants gérants-généraux qui mettent sur pied des organisations d'une rare efficacité, voient à tous les moindres détails et placent entre les mains des instructeurs d'excellents groupes de joueurs.

Enos revient à la charge à l'effet que certains clubs de la ligue Canadienne cherchent à sauver "des sous" en engageant des joueurs auxquels ils versent un salaire peu élevé mais perdent "des dollars" parce leurs équipes ne présentent pas le pouvoir d'attraction qu'elles auraient si elles étaient florissantes, fructueuses. Une telle politique de "serre la piastre" n'apporte rien de bon.

Cet ancien instructeur des Alouettes note en passant que dans la plupart des cas les chroniqueurs et commentateurs de football, en parlant du succès du Regina, ont omis de parler des salaires élevés que cette équipe verse à ses joueurs, ce qui, à son avis, n'est pas étranger à la conquête de la coupe Grey.

"Vous n'ignorez pas sans doute que le Regina possède la troisième plus forte liste de salaires dans les cadres de la ligue Canadienne, que des joueurs comme Hugh Campbell, Ron Lancaster, George Reed et Ed Buchanan reçoivent probablement $15,000. Souvent, on entend des gens s'inquiéter du sort du club Regina à cause de la faible population de cette ville en comparaison de celles de Montréal, Toronto ou Vancouver. Je vous dis qu'il n'y a aucun sujet de crainte car Regina fait bien vivre son club, que ses joueurs sont bien rémunérés et que tous les ans l'équipe accuse un profit. Mais j'ajoute qu'il y a toute une organisation derrière ce club," déclare Enos.

Si l'on excepte le poste de gérant-général à Vancouver, que Herb Capozzi a abandonné, il ne prévoit aucun changement dans les postes administratifs y compris ceux d'instructeurs pour la saison prochaine. "Je souhaite que les Lions mettent la main sur un homme de grande valeur car autrement ils le regretteront amèrement", remarque-t-il.

Donnant ses opinions sur la saison qui vient de prendre fin, Enos nous dit que le seul club dans l'Est à fournir un grand spectacle à ses matches était l'Ottawa. Le jeu des Tiger-Cats, des Alouettes et des Argonauts n'avait rien de quoi enthousiasmer les foules. C'est dommage, ajoute-t-il, car le football professionnel se doit d'offrir un spectacle intéressant, excitant pour amener les gens à ses rencontres et les voir revenir match après match.

C'est sa conviction que les Rough Riders d'Ottawa domineront de nouveau la scène dans l'Est l'an prochain mais il pense que les Alouettes peuvent monter au second rang grâce à l'excellent travail de l'instructeur Darrell Mudra. Hamilton sera un club affaibli. Toronto demeurera le sempiternel dernier.

La section de l'Ouest offre des clubs plus intéressants à voir à l'oeuvre. Il soutient que l'un des meilleurs matches de football qu'il ait jamais vus a été celui d'il y a quelque temps entre le Regina et les Blue Bombers de Winnipeg. Il pense que ces deux clubs domineront leur division l'an prochain suivis du Calgary puis des Eskimos d'Edmonton. Les Lions lui paraissent encore destinés pour le dernier rang.

L'avenir de la ligue Canadienne est très prometteur, pense-t-il. La fusion des ligues Nationale et Américaine est de nature à aider nos clubs. Le talent sera là pour qui ira le chercher et voudra bien payer. Puis, il y a toujours les joueurs canadiens qui se développent de plus en plus. Dans cinq ans, la moisson sera excellente. Son opinion du résultat du match de la coupe Grey ?

Les Rough Riders d'Ottawa ont été fêtés à Montréal après avoir éliminé les Tiger-Cats, l'ont été de nouveau à Ottawa, ont entendu tout le monde proclamer leur valeur, leur invincibilité.

Pendant ce temps, les autres Roughriders, ceux de la Saskatchewan, lisaient partout, entendaient dire partout qu'ils allaient être pulvérisés par le super-club de la capitale. Personne pour les louanger, pour crier leur gloire. "Vous vous imaginez l'effet que tout cela a pu avoir sur eux. Si vous ne vous en doutez pas, le résultat du match vous fournit la réponse", de dire Enos en riant.

George Chuvalo vainqueur

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) — Le champion canadien des poids lourds, George Chuvalo, a enregistré une mise hors de combat technique à la 2e ronde aux dépens de l'Américain Dave Russell dans un match de 10 reprises hier soir. Le titre de Chuvalo n'était pas en jeu.

Chuvalo, qui possédait un avantage de 27 livres sur son rival, a envoyé Russell au tapis avec une gauche dans le second engagement. Le vaincu avait visité le plancher à deux reprises dans la première ronde.

L'arbitre a mis fin au combat à 2:52 de la deuxième ronde.

Chuvalo en était à sa deuxième victoire en une semaine. Lundi dernier, il avait vaincu Boston Jacobs à Détroit.

"Cette main droite fera de Chuvalo le prochain champion du monde", a dit son gérant Irv Ungerman à l'issue de la rencontre.

"George n'a pu vaincre Clay parce qu'il ne pouvait frapper avec force de la droite. Nous continuerons à améliorer sa technique et la prochaine fois, il battra Clay".

Le champion mondial des poids lourds avait vaincu Chuvalo par décision unanime l'été dernier.

Parfois, le V.O. semble encore meilleur

...aujourd'hui, par exemple!



Joseph E. Seagram & Sons Limited
Montreal, Canada

Les photographes de LA PRESSE en vedette

Six photographes de l'association des photographes de presse de Montréal, dont trois du journal LA PRESSE, sont en lice pour le titre de "photographe du sport de l'année."

Ce concours est organisé dans le cadre de l'exposition Photo-Sport qui aura lieu du 2 au 21 décembre, au centre récréatif Maisonneuve, rue Viau, à Montréal. Les distilleries Melchers remettront des bourses et des trophées lors du vernissage qui se déroulera jeudi soir, à huit heures trente dans le hall d'entrée du centre.

Les photographes en nomination sont par ordre alphabétique :

Lloyd Blackham, du Montreal Star, Antoine Désilets et Michel Gravel, de LA PRESSE, Allan R. Leishman, du Montreal Star, Paul-Henri Talbot, de LA PRESSE, et Aussie Whiting, de la Gazette.

Un jury formé de Basil Zarov, de l'Expo 67, Yvon Bellemarre, de la ville de Montréal et Jacques Guay, de Melchers, ont jugé les photos soumises.



connaissez-vous votre HOCKEY

PAR BILL ROBERTS

Sous cette rubrique, Bill Roberts, ancien officiel de la ligue Nationale, répondra à toutes les questions qu'on voudra bien lui soumettre sur le hockey et ses règlements. On est prié d'envoyer les questions à Bill Roberts, section du sport, LA PRESSE, 750 St-Laurent, Montréal.

QUESTION. — Pourriez-vous m'expliquer en quelles circonstances un but peut être accordé sans que la rondelle ne pénètre dans le filet ?

Il existe trois façons où l'arbitre accordera un but même si la rondelle n'a pas pénétré dans le filet.

a) Si un joueur de l'équipe offensive est en possession de la rondelle et qu'il ait le chemin libre entre lui et les buts alors que le gardien de buts a été retiré et qu'un joueur de l'équipe adversaire lui nuise en prenant part irrégulièrement à la joute l'arbitre accordera un but.

b) Si un joueur se dirige seul devant un filet désert et qu'un bâton ou une partie de bâton ou tout autre objet est jeté en sa direction et l'empêche de lancer ou qu'un joueur adversaire lui nuise par derrière, il y aura but.

c) Si un membre de l'équipe dont le gardien de buts a été retiré (gérant, instructeur, entraîneur compris) nuit à un adversaire, soit du banc des joueurs ou du banc des punitions, avec son corps, son bâton ou fait dévier la rondelle de quelque façon, l'arbitre accordera un but à l'équipe offensive.

Retour de trois joueurs avec le Canadien junior

Trois joueurs blessés, Christian Bordeleau, Pierre Bouchard et Steve Sutherland, au repos à cause de blessures, seront de retour au jeu contre les Generals d'Oshawa, samedi soir avec le Canadien junior. Celui-ci sera donc au grand complet, pour ce match à Oshawa, puisque d'autres nouveaux joueurs sont attendus dès aujourd'hui.

Le Canadien junior annonçait plus tôt qu'il avait échangé le joueur d'avant Claude Chagnon au Rosemont, de la ligue Métropolitaine, pour un autre joueur dont on dévoilera probablement le nom demain.

Le cas de Tremblay demeure incertain

par Marcel Desjardins

Le Canadien sera-t-il au complet pour la première fois de la saison lorsqu'il affrontera les Maple Leafs de Toronto, demain soir, dans la ville reine ?

C'est ce que l'on saura vraisemblablement aujourd'hui après la visite que Jean-Claude Tremblay rendra à son médecin.

Le brillant joueur de défense a participé à l'exercice de son club hier aussi bien que Jean Béliveau et Henri Richard, les deux autres blessés du club. Il était coiffé d'un casque bleu lequel il portera tout probablement du moins au cours des prochains matches.

Henri Richard, qui s'est blessé à l'aine samedi, aussi bien que Béliveau, qui souffrait d'une blessure identique depuis quelque temps, feront le voyage à Toronto, selon l'instructeur Toe Blake.

Le club paraît donc devoir être au grand complet quelques jours seulement avant la date du 1er décembre alors qu'il devra réduire de deux le nombre de ses joueurs. Cette éventualité donne au match de demain soir un intérêt tout particulier autant pour l'un que pour l'autre club car à l'instar de Blake, Punch Imlach devra lui aussi diminuer le nombre de ses joueurs.

Il est toutefois entendu que Tremblay ne jouera que si le médecin lui accorde la permission de le faire.

Blake espère que si son alignement est au grand complet, cela marquera un changement dans la tenue de l'équipe, une possibilité d'une série de plusieurs victoires consécutives, une escalade de sa lutte pour remonter parmi les leaders de la ligue. Cette semaine lui fournit une occasion exceptionnelle de gagner du terrain sur les meneurs car après son match de demain contre les Maple Leafs à Toronto, il recevra les Black Hawks de Chicago samedi au Forum puis visitera les Rangers à New York dimanche prochain.

Le Longueuil est vainqueur

Daniel Boisclair a dirigé l'attaque avec 18 points alors que le collège de Longueuil midget a défait le St-Pat's de St-Jean, 78-25 dans un match de basketball de la ligue St-Laurent - Richelieu. Mario Rondeau a réussi cinq points e. Bernard St-Onge, quatre. Fitzpatrick a été le meilleur des perdants avec 10 points.

Ce soir, dans la division juvénie, le Longueuil recevra le St-Pat's à 7 h. 45.

C'est un jeu !

C'est une gymnastique !

C'est tout nouveau !



HOURRA pour le HIPSWING !

Le plus étonnant arrivage chez EATON à temps pour Noël

Une suggestion-cadeau, dans un emballage-cadeau pour toute la famille. Un conseil, achetez-en un pour chaque membre. Maman pourra amincir hanches et taille, papa apprendra à perfectionner son équilibre pour le golf et le ski ! Et les enfants alors ? Eh bien, ils feront de tout, y compris danser sur leurs airs enlevants favoris. Le HIPSWING est un disque de plastique rouge incassable : 11" de diamètre sur 1½" de hauteur. La section du bas est fixe, tandis que celle du dessus pivote librement sur coussinets. Vous apprendrez en un rien de temps, observez les plus jeunes, ils ont le tour . . . de TOURNER ! Faites-le en musique et inventez vos propres figures de danse. Allez-y, tous en choeur : hip-hip-hip . . . HIPSWING !

Ne manquez pas les démonstrations du HIPSWING chez EATON en ville (5e étage) tous les jours de midi jusqu'aux heures de fermeture. A pointe-Claire jeudi et vendredi de 6 h à 10 h du soir et samedi de 1 h. de l'après-midi à 6 h. du soir.

8.95 Chacun

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 261) au cinquième étage et à Pointe-Claire

Beaucoup plus pour vous chez EATON le magasin des fêtes au Canada

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
200	Abitibi	10⅛	10¼	10¼
200	Algoma	22⅞	22⅞	22⅞
400	Alliance	120	120	120
3430	Alcan	28	27¾	28
100	Alcan 4¼	35¼	35¼	35¼
—	Alcan 2pr	40½	40	—
800	Anglo CP p	45	45	45
—	AngT 4½pr	36½	36	—
—	Arg C pr	10½	10½	—
100	Asbestos	19½	19½	19½
450	Atl Sug	9⅛	9⅛	9⅛
125	Bq CN	52½	52½	52½
100	Bq Epargne	12¾	12¾	12¾
—	Bq Imp-C	58½	58	—
125	Bq Mont	54¼	54	54¼
77	Bq PC	42	42	42
495	Bq Roy	68⅛	68½	68½
75	Bq Tor-D	57⅛	57⅛	57⅛
800	Bathurst P	28	27⅞	28
75	Bath P A	56	56	56
3158	Bell Phone	46	45⅞	45⅞
310	Bow Mer P	50	50	50
566	Brazil	9¾	9¾	9¾
200	BA Oil	30¾	30⅝	30⅝
—	BC Phone	60	60	—
—	BC Ph 5¾	99¼	99¼	—
1425	Brinco	410	405	410
100	Bruck (A)	21	21	21
—	Bruck (B)	9	9	—
—	CAE	8	8	—
397	Cal Pow	21⅜	21⅜	21⅜
—	Can Cem	34⅜	34½	—
100	Can Iron	18¼	18¼	18¼
—	Can Malt	17⅜	17⅜	—
100	C Park 'B'	70	70	70
100	C S L Pr	5½	5½	5½
26675	C Brew	6½	6½	6½
—	CBA (A)w	525	515	—
200	CBA (B)w	360	350	350
510	CI Pow	29¼	29¼	29¼
—	CI P 5.2%	16¾	16¾	—
—	C Marconi	440	430	—
320	CPR	54⅜	54¼	54¼
—	CPR 4% Pr	8¼	8¼	—
1000	C PFina	11⅞	11⅞	11⅞
100	CPP Sec	18½	18½	18½
1300	Cdn T (A)	12⅜	12⅜	12⅜
2825	Central Del	12⅜	12¼	12¼
—	Chemcell	13	13	—
245	Cominco	31⅛	31⅛	31⅛
275	Cons Paper	38¼	38¼	38¼
—	Cons Glass	10¾	10¾	—
—	Couvrett A	440	440	—
—	Cr. Foncier	54	54	—
250	Crush Int	11	11	11
—	Denison	58¾	58¾	—
850	Dist Seag	34	33¾	34
—	Do Fasco	18⅝	18⅝	—
—	D Glass	13⅛	13⅛	—
400	D Stores	18	18	18
925	Domtar	16⅝	16⅝	16⅝
—	D Text	25½	25½	—
—	Du Pont	37½	37¾	—
—	Dupuis A	7	7	—
—	Eddy Match	32½	32½	—
—	Falcon	86¾	86⅝	—
—	Fam Play	27⅝	27⅝	—
200	Fraser	22¼	22¼	22¼
—	Glengair	155	155	—
—	GB Can I P	39	39	—
—	GL Paper	24¼	24¼	—
—	Hdy Andy	8¾	8¾	—
—	Harding (A)	33½	33½	—
600	Hawk Sidd	425	420	420
—	Hollinger	21	21	—
850	Home (A)	22¾	22¼	22¾
250	Hud Bay M	65	65	65
500	HBC	14⅜	14⅜	14⅜
—	Husky Oil	12⅜	12	—
100	Imp Oil	54⅜	54⅜	54⅜
400	Imp Tob	13⅜	13¼	13⅜
300	I Tob Pr	5¾	5¾	5¾
130	Ind Accep	21½	21½	21½
150	Inglis	9¼	9¼	9¼
255	Int Nickel	89⅝	89¾	89⅝
20675	Int Util	23¾	23⅝	23⅝
170	Int Util P	27¼	27½	27¼
100	Inter PL	83	83	83
—	Invest Gr A	9⅝	9⅝	—
—	Island Tel R	50	45	—
—	Labatt	17⅜	17⅜	—
—	Laur Fin	415	400	—
100	Laur F 1.40	40½	40½	—
500	Loblaw A	8	8	8
1600	Loblaw B	8⅛	8	8
—	Loeb M	10	10	—
—	MacMillan	24⅜	24	—
25	Marit Elec	25½	25½	25½
—	Marit Tel	22⅜	22⅜	—
1360	Massey F	21⅜	21½	21½
1200	McAllister	8¾	8¾	8¾
100	Molson A	18½	18½	18½
900	Molson B	18⅜	18⅜	18⅜
—	Mtl Loco	17½	17	—
400	Moore Corp	87¼	87	87
100	MorseR A	19½	19½	19½
100	Mussens	6¼	6¼	6¼
687	N.B. Tel	16	16	16
—	NFLD Light	9¼	9¼	—
6609	Noranda	48	47⅝	47⅝
200	North & CG	13¼	13¼	13¼
—	NS LP	10	9⅞	—
200	Ocean Fish	10	10	10
—	Oshawa A	24½	24¼	—
2175	Pac Pete	11	10¾	11
50	Phillips C	37	37	37
—	Placer	28	28	—
3575	Pow Corp	9¼	9⅜	9⅜
192	Price	12⅜	12⅜	12⅜
100	QN Gas	10¼	10¼	10¼
103	Que Phone	23	23	23
200	Rio Algom	23	23	23
348	Rolland A	11¼	11	11¼
300	Rothmans	25¼	25¼	25¼
25	St-L Cm (A)	26½	26½	26½
—	St-L Co (A)	91¾	91¾	—
6800	Salada F	10½	10½	10½
200	Shell Can	22	22	22
—	SherW	26½	26½	—
100	Shop Save	11¾	11¾	11¾
225	Simpsons	28½	28½	28½
100	Sozemines	10⅞	10⅞	10⅞
—	Southam	31½	31½	—
330	Steel Can	19	18⅞	19
—	Steinbg (A)	18⅜	18⅜	—
200	Tr-C Pl	24	24	24
150	Tr-C P P	46¾	46¼	46¼
—	Wajax	10⅜	10⅜	—
1130	Walk GW	29¼	29¼	29¼
—	Weldwood	8¼	8	—
4200	WCoast T	27⅛	24¾	24¾
800	Weston A	16⅜	16½	16⅜

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1000	Agassiz	28½	28½	28½
3100	Alscope	138	130	138
6000	Alsof	6	6	6
4000	Ameranium	2½	2½	2½
400	Amer Met	195	195	195
—	A A Molyb	50	50	—
7500	Arno	6	5	6
—	Baker-Talc	11½	11½	—
1500	Bateman	5	5	5
—	Beld-Cort	11	11	—
—	Black Hawk	83	83	—
1000	Black River	14	13½	13½
3500	Blue Bon	290	290	290
—	Bluewater	14	12	—
—	Bruneau	16	16	—
1500	Burnt Hill	31	29	31
400	C Securit A	220	205	205
1000	Cannon	22	22	22
1500	Carbec	51	51	51
2000	Cartier Que	10	10	10
300	Cassiar	15¼	15¼	15¼
1050	Cessland	320	315	315
2200	Chemalloy	106	105	105
31000	Chipman	47	45	46
—	Coastal M	9½	9½	—
—	Com H M	45	45	—
900	Commodor	85	85	85
500	Commod w	20	20	20
—	C Canorama	17	17	—
13	C Div S A	100	100	100
910	C Manitoba	14	14	14
—	C Mogador	12	12	—
2100	C New P	20	19½	19½
—	CQ Smelt	56	55	—
1500	C Virginia	56	56	56
—	Crownbridge	20	20	—
—	Delta El	165	165	—
3400	Dolsan	18	17	17
—	Dumagami	50	50	—
3500	Dumont	20	20	20
—	East Vent	17	17	—
1500	Empire Min	11	11	11
1300	Equity Ex	61	61	61
58500	Fidelity F	69	63	69
500	For Power	12½	12½	12½
—	Fox Lake	10½	10	—
—	Frigistors	36	35	—
2000	Futurity	67	67	67
200	Furlong	400	400	400
500	Garney	30	30	30
3000	Ghislau	10	10	10
—	Glacier	5½	5½	—
3000	Glen Lak	135	130	130
—	Greenberg	425	425	—
100	Grissol	200	200	200
2000	Guardian	14½	14	14
900	Inspiratn	205	200	205
4000	Intp Dred	7½	7½	7½
—	James Bay	17	16	—
—	K Desmond	17	17	—
1500	Kodiac Pet	135	135	135
—	Laduboro	50	50	—
—	Lithium	7	7	—
1500	Lemieux	22	21	22
41500	Louanna G.	17	14	17
2000	Massval	6½	6	6
—	Matachewan	32	32	—
100	Midepsa	225	225	225
—	Miro Mines	10¼	10½	—
3000	Mistango	14	14	14
—	Monpre	5	1½	—
500	Mt Costiga	20	20	20
600	Mt Pleast	21	19	21
—	MR Rice	13	13	—
—	MR Ric Pr	22	22	—
—	NAut Ve	160	160	—
2000	Native Min	19	19	19
—	NA Rare M	21	21	—
5200	NorthEx	28	23	28
7000	Opem Ex	10½	10¼	10¼
7500	Pat Silver	22	21	22
6000	Paudash	5	5	5
300	Peace Riv	825	815	820
6000	Pennbec	18½	17	18½
800	Phoenix O	325	320	325
2800	Potash	15½	15	15
—	Q Cobalt	220	220	—
1500	Ranger O	365	360	365
13800	RA P B	172	160	172
—	Rouyn E	14	13	—
2000	Rusty L	8	8	8
—	St Lucie E	11½	11½	—
—	Sapawe	10	10	—
—	Silver Reg	22	20	—
1000	Silver Sum	10	10	10
1000	Silver T	23	23	23
—	Sogena	11½	11½	—
3000	S Dufault	8	8	8
8500	Spartn Air	50	43	50
500	Stairs Ex	11	11	11
—	Sturgeon	47	47	—
—	Tache	8½	8½	—
500	Talisman	34	34	34
—	Terrex	25	25	—
2000	Titan	5	5	5
1000	Tor LI	285	285	285
2000	Trsterre	21½	20½	20½
10000	U Crp 63P	26	26	26
700	V Der H	340	340	340
600	Waite D	28	27½	28
7644	Wd Dta	½	½	¼
300	Wabasso	17	17	17
3000	Westburne	100	100	100
3000	Westairs	11	11	11
1300	West Hill	38	33	34
1000	West Tin	23	23	23
4000	Wisconsin	29½	29	29½

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 28 nov.	145.07	127.95	109.53	138.40	107.18
Clôture — 25 nov.	144.99	128.09	109.71	138.38	107.68
Sem. précédente	144.56	126.79	109.80	137.84	108.30
Mois dernier	145.77	126.71	109.66	138.68	110.18
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

(29 novembre, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
4½	1er oct.	1967	98½	99
2¾	15 juin	1968	95¾	96¼
5	1er oct.	1968	98½	99
5¾	1er oct.	1969	99½	100
5	1er juil.	1970	97	97¾
5	1er juin	1971	96½	97½
4¼	1er sept.	1972	91½	92¼
5	1er oct.	1973	94¾	95½
5½	1er oct.	1975	97	97¾
3¼	1er juin	1976	80¼	81¼
5½	1er aout	1980	95¾	96½
4½	1er sept.	1983	84¾	85¼
5¼	1er mai	1990	91½	92¼
5¾	1er sept.	1992	97½	98¼
CNR	2¾ 15 sept.	1969	92¾	93¼
CNR	5½ 15 dec.	1971	97½	98½
CNR	4 1er fev.	1981	80½	81¼
CNR	5¾ 1er jan.	1985	97	98
CNR	5 1er oct.	1987	88	88¾
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX				
BC Elc	5¾ 18 avr.	1991	91	92
Mon Hy	6¼ 1er oct.	1986	97¼	98¼
N. Brwk	6¼ 15 nv.	1991	94¼	95¼
Ontario	5¾ 1er mrs	1986	94¼	95¼
Ont. Hy.	6 15 juil.	1988	97½	98½
Quebec	6½ 1er oct.	1978	97	98
Que. Hy	6 15 nov.	1979	92¼	93¼
Quebec	6½ 1er oct.	1991	96	97
Que. Hy	6 15 juil.	1979	92½	93½
Que Hy	6 15 juil.	1990	90	91
Saskat.	6¼ 1er oct.	1986	97½	98½
Ternnve	6¼ 1r juin	1991	95	96
MUNICIPALITES				
Mtl	5¼ 1er juin	1989	85	86
Mtl	6 1er nov.	2005	85¾	86¾
Ottawa	6¼ 1er sept.	1986	96¾	97¾
Vanc.	5½ 15 dec.	1980	89¾	90¾
Ter Met	6 15 juin	1986	94½	95½
Tom Met	6¼ 1r nv	1986	97	98
CONVERTIBLES				
Cdn Utilities	5¼	1977	118	—
Cdn Petrofina	½	1972	86	88
Inland NG	5½	1977	89	91
Lob Lease Pro	5½	1973	99½	100
Loblaw	4¼	1976	158	—
Pac Pete	5	1977	84	87
Simpson's		1976	200	—
Simpson's	⅝	1976	200	—
TC Pipe Line	5	1989	97	97
W'Coast x-c'pon	5½	1988	99	102
INDUSTRIES				
Abitibi	6¼	1977	97	99
Algoma Steel	5¼	1978	88	90
Alum of Can.	4½	1973	88½	89½
BP Tanker	6¼	1985	95	97
Brazilian	4½	1971	92½	—
BA Oil	5½	1977	88	89
Can Cement	3¼	1975	80	82
CB Alum	5¾	1980	88	90
C-I-L	5¾	1977	91	92
C-P-R	5	1983	84	85
CR Foncier	5¼	1985	86½	88½
Dom Stores	5½	1976	91	93
Dom Steel	6	1985	85	87
Domtar	5¾	1990	86½	88½
Eaton Accept	5¾	1985	89	91
Imp Oil	3	1969	92	93
Ind Accept	6¾	1984	99½	100½
Roy Tr Mrtg	6	1975	93	95
Roymat	6¼	1981	94	96
Shell Oil	5⅞	1977	96	98
Simpson's	4¾	1973	90	92
Traders Fin	5¾9	1985	81	83
Triad	4¾	1971	90	—
Weston Geo	5½	1983	87	89
Woodward's	5¾	1985	89	91
SERVICES PUBLICS				
Alta Gas Tk	5¾	1985	89½	91½
Ang Con Tel	6	1983	91	—
Bell Tel	6¼	1987	96	97
Bell Tel	3¾	1979	77	78
Bell Tel	5½	1982	90	91½
Bell Tel	5¾	1984	91½	93
Bell Tel	6¼	1978	98	99
Bowater Pow	3¾	1980	76	78
Brazilian	4¾	1970	94	95½
BC Tel	5¾	1986	90	92
Calgary Pow	5¾	1982	89¼	—
Cdn Electric	4	1968	95½	—
Cdn West NG	5¾	1982	84	—
Consumrs Gas	5¾	1984	90	92
Consumers Gas	5	1978	87	88
Gr Lakes Pow		1977	93	—
Lakeland NG	6	1982	88	—
Marit Elect	5¾	1983	87½	—
NFLD L & P	5½	1978	88½	—
Nor Ont NG	5¾	1982	88	—
Northw Util	5¾	1988	87	—
Nortn Tel	5¾	1983	88	—
Que Nat Gas	6	1988	86	88
Que Nat Gas	7	1990	98	99
Que Tel	5¾	1983	89	—
TC Pipeline	5.85	1987	87	89
Union Gas	5½	1977	91	92
IMMEUBLES				
Eaton's Realty	3½	1968	96	97
Eaton's Realty	5	1978	87	88½
Loblaw Prop	5½	1973	87¼	—
Steinberg's Prop	6	1981½	93½	95

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
All Cdn Dividend Funds	$0.07	—	15-12-66	30-11-66
Cdn Power & Securities (priv.)	$0.32½	tr.	31- 1-67	13- 1-67
id.	$0.32½	tr.	30- 4-67	14- 4-67
id. (ord.)	$0.25	(X)	8- 3-67	22- 2-67
Consumers Gas Co. (ord.)	$0.14	tr.	3- 1-67	10-12-66
id. (A & B 5½% priv.)	$1.37½	tr.	3- 1-67	10-12-66
Crown Zellerbach (en argent amer.)	$0.55	tr.	3- 1-67	12-12-66
Fittings Ltd.	$0.40	—	1- 1-67	9-12-66
Halton & Peel Trust	$0.10	tr.	16- 1-67	30-12-66
id.	$0.02½	boni	16- 1-67	30-12-66
Maple Leaf Mills (ord.)	$0.17½	tr.	3- 1-67	15-12-66
id. (5½% priv.)	$1.37½	tr.	3- 1-67	15-12-66
Northn. Tar Chemical & Wood (ord.)	$0.10	—	3- 1-67	14-12-66
id. (A priv.)	$0.42½	—	3- 1-67	14-12-66
Pembrooke Electric Light (ord.)	$0.75	sa.	30-12-66	1-12-66
id.	$0.50	boni	30-12-66	1-12-66
Power Corp. of Canada (ord.)	$0.11	tr.	30-12-66	5-12-66
Quebec Telephone (ord.)	$0.17½	tr.	1- 1-67	9-12-66
id. (4¾% priv. 1965)	$0.23¾	tr.	1- 1-67	9-12-66
id. (5% priv. 1950-51-55-56)	$0.25	tr.	1- 1-67	9-12-66
Robertson PL Mfrg (6% priv.)	$0.30	tr.	1- 1-67	20-12-66
id. (3ie priv.)	$0.25	tr.	1- 1-67	20-12-66
id. (ord.)	(Z)	—	29-12-66	20-12-66

(X)—Couvrant la période de cinq mois se terminant le 31 décembre 1966.
(Z)—Div-action de 1 action privilégiée de second rang à 3%, rachetable, non-cumulative et sans droit de vote, (valeur au pair de 20 cents) contre chaque action ordinaire.

fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

POMMES : de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3.25 à $3.50, quelques-unes $3.75, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

BETTERAVES : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $2.

CAROTTES : .90 à $1 les 50 livres, $1.50 à $1.60 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

CHOUX DE BRUXELLES : $3.25 à $3.50 les 16 pintes.

CHOUX : Verts $1.25 à $1.50 les 50 livres, Rouges $2, Savoie $2.25 le cageot.

CHOUX CHINOIS : $1 à $1.25 la douzaine.

NAVETS : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.50 le boisseau.

POIREAUX : $1 la douzaine.

OIGNONS : jaunes $2.25 à $2.50, type espagnol $2.75 à $3, rouges $2.50 à $3 les 50 livres, en sac de 10 livres, jaunes 25¢.

PANAIS : $2.50 à $3 le boisseau, $2 la douzaine de cellos de 24 onces.

POMMES DE TERRE : 90¢ à $1, jumbo $1.10 les 50 livres.

RADIS : 75¢ la douzaine de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 8 onces.

denrées agricoles

(PC) — Cours de denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 69.0, A-gros 65.9, A-moyens 62.6, A-petits 51.1.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres; N.B. $1.15 à $1.20 les 50 livres, .30 à .32 les 10 livres; I.-P.-E. $1.90 à $2 les 75 livres, $1.40 à $1.45 les 50 livres, .35 à .37 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19, procédé par rouleau, no 2 en sacs : 15¾ à 18½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre de petit lait de 4 à 4½ cents.

du parquet de la bourse

Tendance hésitante, incertaine

Les cours continuent d'afficher une tendance irrégulière dans presque tous les secteurs à la **Bourse de Montréal** cet après-midi. A la Bourse Canadienne, les titres spéculatifs des mines et pétroles sont plus faibles.

Canadian Breweries, inchangé à 6½, demeure le titre le plus activement transigé avec un volume de plus de 26,000 actions. International Utilities gagne ¾ à 23¼ sur un volume de 20,675 actions dont 20,000 furent échangées à 23 à l'ouverture. Une autre transaction spéciale, United Corp. 5% privilégié qui ne s'est pas transigé depuis le début de 1965, enregistre une transaction de 10,000 actions à 26.

Parmi les autres fluctuations importantes, West Coast Transmission perd 1¼ à 26⅛, Argus privilégié gagne 1½ à 45.

Canadian International Power gagne 1 à 29¼, Bathurst ¾ à 56, banque de Commerce ½ à 58½, Home Oil A ½ à 22½ et banque Royale ½ à 69. Seagrams perd ½ à 33¾, Inco ¼ à 89¾ et Hawker-Siddeley 5 à 4.20. Consolidated Paper perd ¼ à 38¼.

A la Bourse Canadienne, Alscope recule de 11 cents à 1.31, Fidelity de 7 à 65 cents et Glen Lake de 4 à 1.35. Foreign Power dans le groupe industriel, hausse de 1½ à 12½ sur un volume de 500 actions.

* * *

A **Toronto,** West Coast Transmission perd 1⅜ à 26, Jefferson Lake ⅞ à 24¼ et Standard Paving fléchit de ⅝ à un bas de 8¾.

Parmi les pétroles de l'Ouest, Canadian Superior gagne ¼ à 27¼ et Lake Dufault parmi les métaux usuels, décline de ⅛ à 11⅜.

Chez les mines spéculatives, Radiore gagne 6 cents à 66 cents et D'Eldona en gagne 3 à 1.06.

* * *

Wall Street s'infléchit légèrement et est moins actif qu'en matinée vers l'approche de la clôture. La tendance générale demeure hésitante et incertaine.

L'indice industriel Dow Jones est en baisse de 3.56 à 797.960 et la moyenne des 60 titres représentatifs, compilée par la PA, fléchit de .6 à 293.3.

Les aciers, les automobiles, les électroniques, les chimiques, les chemins de fer et les tabacs sont en général plus faibles.

Par contre, les matériaux de construction encouragés par l'annonce de l'aide fédérale à la construction domiciliaire gagnent du terrain. US Gypsum progresse d'environ 1 point et Johns Manville progresse d'environ ½.

Les hausses et les baisses restent à peu près également partagées.

* * *

(AFP) — L'irrégularité est aujourd'hui la note dominante à la **Bourse de Paris.** Des prises de bénéfices se font sentir dans tous les compartiments, après quatre séances de hausse discontinue. Toutefois les points de fermeté sont encore nombreux et quelques titres bénéficient d'une demande très fournie: Meci, Pompey, Hutchinson, Fives Lille, Penhoet, Mokta et Labinal.

Aux rentes d'Etat, repli du 5%-1956. Aux obligations indexées, Charbonnages de France s'inscrit en léger recul. Les banques sont irrégulières.

* * *

LONDRES. (Reuter) — Le marché de Londres était calme aujourd'hui, la situation rhodésienne ayant apporté une atmosphère d'incertitude dans les milieux financiers. Les variations des prix étaient très légères.

Pour ce qui est des titres cotés en dollars, l'incertitude qui prévalait était contrebalancée par une forte prime du dollar et les prix étaient irréguliers.

côte des grains

MARCHE A TERME

CLOTURE DU 28 NOVEMBRE 1966

WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
LIN :				
Déc.	2.90¾	2.92½	2.90¾	2.91½
Mai	3.02¾	3.03¾	3.02	3.02½
Juil.	3.03¾	3.04¾	3.03½	3.03¾
GRAINE DE COLZA :				
Jan.	2.80¼	2.82½	2.80¼	2.81
Mars	2.87	2.80	2.78	2.79
Mai	2.77	2.78	2.76½	2.77¾
AVOINE :				
Déc.	93½	———	———	93½
Mai	91¼	91½	91¼	91¼
Juil.	———	———	———	91
ORGE :				
Déc.	1.37	———	———	1.37
Mai	1.35¾	1.35¾	1.35	1.35¾
Juil.	1.34	———	———	1.34
SEIGLE :				
Déc.	1.31¼	1.31¾	1.31	1.30¼
Mai	1.38¾	1.39¾	1.38¾	1.37¾
Juil.	1.40	1.40¾	1.39¾	1.38¾

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE — 2 cw 93¾ ; ex 3 cw, 3 cw et ex 1 fourragère 90¾ ; 1 fourragère 89¾ ; 2 fourragère 86½ ; 3 fourragère 83¾ ; fourragère mélangée 47.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.37½ ; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.35½ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.33 ; 2 fourragère 1.30¾ ; 3 fourragère 1.27¾.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.31¾ ; 3 cw 1.26¼ ; 4 cw 1.14¾ ; ergoté 1.10¾ ; sur voie 1.31¾.

LIN — 1 cw 2.91¾ ; 2 cw 2.87¾ ; 3 cw 2.61¾ ; sur voie 2.91¾.

GRAINE DE COLZA — No. 1 Cdn 2.79¾ ; No. 2 Cdn 2.64¾.

MARCHE DU LIN

Prix comptant : $2.82⅛.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
SEIGLE :				
Déc.	1.26	1.26¾	1.25¾	1.25¼
Mars	1.33¼	1.33¾	1.32½	1.32¾
Mai	1.37¼	1.38	1.36½	1.37
Juil.	1.39½	1.40	1.38	1.38
Sept.	1.39¼	1.39½	1.39	1.39½
FEVES SOYA :				
Jan.	2.94¼	2.94⅞	2.93½	2.94½
Mars	2.94½	2.95	2.93½	2.93⅝
Mai	2.95¼	2.96¾	2.95¼	2.95½
Juil.	2.97	2.97⅞	2.96⅜	2.97½
Août	2.93½	2.94½	2.93½	2.94¼
Sept.	2.87	2.88⅝	2.87	2.88⅛
BLE :				
Déc.	1.78	1.80	1.78	1.79¼
Mars	1.84½	1.86½	1.84	1.86¼
Mai	1.87½	1.89	1.87	1.88½
Juil.	1.79¾	1.83	1.79¾	1.83
Sept.	1.82½	1.85⅛	1.82½	1.85⅛
MAIS :				
Déc.	1.38¼	1.39¼	1.38	1.39
Mars	1.44½	1.45¼	1.45	1.45
Mai	1.47¼	1.48¼	1.47	1.47⅛
Juil.	1.48½	1.50¾	1.49	1.49¾
Sept.	1.44⅛	1.45¼	1.44	1.44⅝
AVOINE

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARCHAMBAULT (Yvette) — A Montréal, le 28 novembre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Rolland Archambault, née Yvette Gagnon-Lebrie, demeurant 170 ouest, Saurriol, mère de Diane. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBIN (Maurice) — A Ville LaSalle, le 25 novembre 1966, à l'âge de 44 ans, est décédé Maurice Aubin, époux de Simone Belair, demeurant au 184, 5e ave, Ville LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault,
512 rue de l'Eglise, Verdun,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière du Christ-Roi, de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAILLARGEON (Alice) — A St-Hubert, le 27 novembre 1966, est décédée Alice Achim, épouse de Wilfrid Baillargeon, demeurant au 6750 Côte-Noire, mère de Mme Rita Huberdeau, Mme O. Fournier (Hollande), Mme H. Dodd (Denise), Mme P. Laroche (Nicole), Mme Andrée Lemieux, MM. Yves et Gaétan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Darche & Fils Inc.,
66 rue Longueuil,
via St-Charles, Longueuil,
à 10 h., pour se rendre à l'église St-Jean-de-Lalande, de St-Hubert, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là, au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDIN (Ida) — A Montréal, le 26 novembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mlle Ida Beaudin, fille de feu Arthur Beaudin et de feu Eva Cavillant. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Coopérative de Frais Funéraires,
302, rue Ste-Catherine est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDIN (Rene) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Rene Beaudin, époux de Rose Beaudin, demeurant 175 Laurier est. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Bonsecours, Emilio, Bonsecours
5880 rue Fabre,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Vincent, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Ernest) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé Ernest Belanger, époux de feu Cécile Bourgeois, demeurant au 4 Cherrier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Anna) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Arthur Chartrand, née Anna Mérineau, demeurant au 1430 rue Bélanger. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Léonide) — A Outremont, le 28 novembre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Rév. Soeur Hélène de Marie, du St-Nom-de-Jésus-et-Marie. Exposée jusqu'à 9 h. p.m. à la maison mère, 1420, boul. Mont-Royal. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er décembre, en la chapelle à 9 hres et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Maurice-D.) — A Outremont, le 28 novembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé Maurice-D. Clement, époux de Rolande Dugal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
J.-S. Vallée Ltée,
1111 ouest, rue Laurier,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Marie-Louise) — A Marieville, le 28 novembre 1966, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Gilbert-Henri Daoust, née Marie-Louise Rainville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Desjardy Monast et Fils,
201, rue Dupont, Marieville,
pour se rendre à l'église paroissiale de Marieville, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (J.-Lugi) — A Saint-Charles-Borromée, le 27 novembre 1966, à l'âge de 60 ans et 7 mois, est décédé J.-Lugi Desgroseilliers, époux de Mlle Rosanne Lemay. Les funérailles auront lieu mardi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Dia Rosa
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Charles-Borromée, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Saint-Charles-Borromée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHERS (Mme Antonio) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Antonio Desrochers, née Alma Bélanger, épouse de feu Antonio Desrochers, demeurant au 4 Evanturel. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIGNE (Lucie) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 20 ans, est décédée Mlle Lucie Digne, fille de feu Roméo Digne et de Mme Rose-Anna Lacoste, demeurant au 4 Cherrier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUQUET (Roland) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 41 ans, est décédé Roland Duquet, époux de Rita Duquet, demeurant au 1 Cherrier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Arthur) — Accidentellement, à Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Arthur Grenier, époux de Jeannine Langevin, demeurant au 6649, 25e ave, Rosemont, Père de Jean-Guy, Gilles, René, Yves, Richard, Micheline, Louise, Jocelyne et Danielle. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons funéraires T. Sanaregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRISE (Joseph-Arthur) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Joseph-Arthur Grisé, architecte, autrefois de la Banque Canadienne Nationale, époux en premières noces de Caroline Desjardins et en deuxièmes noces de Flora Desjardins. Père de Marie (Mme Jean-Maurice Lamy, jésuite), du Rév. Père Jacques Grisé, C.S.C., Madeleine, Suzanne, Thérèse (Mme Guy Maufette), Paul et Gilles; frère de Bernadette, bienfaitrice de Berthe Desjardins et de Soeur Marie-Thérèse Lescarbeault, supérieure générale des Soeurs de Bon-Pasteur. Demeurait à Laval, rue Dagg. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRONDIN (Emma) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme Emma Grondin, épouse de feu Joseph Bourassa, demeurant au 5000 boul. Henri-Bourassa est. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Bonsecours, Emilio, Bonsecours
5880 rue Fabre,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Vincent, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY (Pierre) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé Pierre Guay, époux de Mme Guay, demeurant au 1 Cherrier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERTIN (Mme Arthur) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Arthur Guertin, demeurant au 1 Cherrier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILLEMETTE (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Jean-Baptiste Guillemette, époux de Victoria Bourgeois, demeurant au 1 Cherrier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILLEMETTE (Victoria) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Victoria Bourgeois, épouse de Jean-Baptiste Guillemette, demeurant au 1 Cherrier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUY (Mme Paul) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Paul Guy, née Alma Bourgeois, demeurant au 1 Cherrier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUREUX (Mme Antonio) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Antonio Lamoureux, née Alma Bourgeois, demeurant au 1 Cherrier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Mme Ernest) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Ernest Lapointe, née Alma Bourgeois, demeurant au 1 Cherrier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4000, rue de Bordeaux,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Mme Ernest) — A Montréal, le 27 novembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Ernest Lavoie